Ville de Genève
Conseil municipal

PR-570 A/B/C

8 novembre 2007

Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2008.

A. Rapport général, rapport de majorité et rapport sur le département Autorités de M^me^ Hélène Ecuyer.

Plan du rapport *Page*

1. Préambule 1
2. Composition de la commission des finances 2
3. Présentation des présidentes et présidents, rapporteuses et rapporteurs des commissions spécialisées 2
4. Travaux de la commission des finances 3
5. Prises de position des groupes et vote final 38
6. Arrêtés 42
7. Présentation générale du projet de budget 2008 (projet de budget 2008) 45
8. Modifications du Conseil administratif (projet de budget rectifié et nouveaux postes) 46
9. Récapitulatif des amendements votés dans les commissions spécialisées et de ceux votés en commission des finances 65
10. Rapports des commissions spécialisées avec leurs annexes respectives 73

1. Préambule

La commission des finances s'est réunie les 27 août 2007, 18, 25 et 26 septembre 2007, ainsi que les 2, 3, 16 et 17 octobre 2007, sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux, et le 12 octobre 2007 sous la présidence ad interim de M. Alexis Barbey, pour étudier le projet de budget 2008. Les notes de séances ont été prises par M^me^ Paulina Castillo et M. Didier Grosrey, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

La rapporteuse signale que son rapport est une synthèse des travaux de la commission des finances, son groupe A gauche toute! n'approuvant pas ce projet de budget 2008, qui ne reflète pas ses engagements politiques. De plus, elle relève qu'aucune majorité ne s'est vraiment dégagée lors du vote final.

2. Composition de la commission des finances

Président:	M. Jean-Marc Froidevaux (L)
A gauche toute! (AGT):	Mme Hélène Ecuyer et M. Christian Zaugg
Parti démocrate-chrétien (DC):	Mme Nelly Hartlieb et M. Robert Pattaroni
Parti libéral (L):	MM. Alexis Barbey et Jean-Marc Froidevaux
Parti radical (R):	M. Olivier Fiumelli
Parti socialiste (S):	Mmes Annina Pfund, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Gérard Deshusses
Union démocratique du centre (UDC):	Mme Catherine Buchet-Harder et M. Jacques Hämmerli
Les Verts (Ve):	Mmes Frédérique Perler-Isaaz, Anne Pictet et M. Mathias Buschbeck

3. Présentation des présidentes et présidents, rapporteuses et rapporteurs des commissions spécialisées

Présidentes et présidents des commissions

1.	Commission des finances (CF):	M. Jean-Marc Froidevaux
2.	Commission des travaux (CT):	M. Jean-Charles Lathion
3.	Commission des arts et de la culture (CARTS):	Mme Vera Figurek
4.	Commission des sports et de la sécurité (CSS):	Mme Nathalie Fontanet
5.	Commission de l'informatique et de la communication (CICO):	Mme Martine Sumi
6.	Commission sociale et de la jeunesse (CSJ):	M. Simon Brandt

Rapporteuses et rapporteurs

Les départements ayant été modifiés, il peut y avoir plusieurs rapporteuses ou rapporteurs pour un même département.

1.	Présentation générale et Autorités:	Mme Hélène Ecuyer (AGT), commission des finances
2.	Département des finances et du logement:	M. Olivier Fiumelli (R), commission des finances
3.	Département des constructions et de l'aménagement:	M. Pascal Rubeli (UDC), commission des travaux

4. Département de la culture:	M[me] Salika Wenger (AGT), commission des arts et de la culture
5. Département de l'environnement urbain et de la sécurité:	M. Alexandre Chevalier (L), commission des sports et de la sécurité M. Pascal Rubeli (UDC), commission des travaux M[me] Maria Casares (AGT), commission de l'informatique et de la communication
6. Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports:	M[me] Martine Sumi (S), commission sociale et de la jeunesse M. Rémy Burri (R), commission des sports

4. **Travaux de la commission des finances**

Séance du 27 août 2007

Présentation du projet de budget 2008 par le nouveau Conseil administratif in corpore:

– *M[me] Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement;*
– *M. Patrice Mugny, maire, chargé du département de la culture;*
– *M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement;*
– *M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports;*
– *M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité,*

accompagné de:

– *M. Jacques Moret, directeur général de l'administration;*
– *M. Philippe Aegerter, directeur ad interim du département des finances et du logement;*
– *M. Philippe Krebs, adjoint de direction du département des finances et du logement;*
– *M[me] Valentina Wenger-Andreoli, chargée de l'information et de la communication du département des finances et du logement.*

M. Patrice Mugny, maire de la Ville de Genève, présente le projet de budget 2008. Il signale que ce budget est la résultante des négociations menées par le

Conseil administratif depuis le mois de juin. Il rappelle qu'il s'agit d'un budget de transition, comme au début de chaque nouvelle législature. Les magistrats sortant ne voulaient pas prendre de décision engageant le nouveau Conseil administratif de manière trop importante et les nouveaux élus disposaient de trop peu de temps pour effectuer de nouveaux choix.

Mme Sandrine Salerno présente les collaborateurs qui seront les interlocuteurs de la commission des finances. Elle commente ensuite le document «Projet de budget 2008». Dans le cadre de son élaboration, elle souligne l'influence des reports de charges de la Confédération vers les cantons et des cantons vers les communes. Ce report de charges vers la Ville de Genève s'élève, pour l'exercice 2008, à 24 millions de francs; ce report se retrouvera au budget 2009. Malheureusement, aucune compensation par de nouvelles compétences n'y est associée. La nouvelle péréquation financière (RPT), dont l'impact sur le Canton est encore difficile à chiffrer, entraîne une incertitude importante au sujet du flux financier. Le Canton, avec une dette de 13 milliards de francs, tend à se désengager financièrement. Sur la base des comptes 2005, celui-ci devrait verser un montant de 95 millions de francs à la Confédération.

La magistrate rappelle que ce budget est un budget de transition; l'exercice budgétaire commun a débuté le 1er juin 2007. Ce budget est conforme aux engagements pris par le Conseil administratif: il est équilibré en ce qui concerne le compte de fonctionnement et s'inscrit dans la continuité politique. Au moment de l'entrée en fonction du nouveau Conseil administratif, les travaux sur le budget étaient déjà bien avancés. Il était alors impossible de mettre en place d'emblée les politiques publiques que MM. Pierre Maudet et Rémy Pagani, ainsi qu'elle-même, souhaitent développer au sein de leurs services. Pour sa part, elle espère évoluer vers un budget par missions et prestations, ce qui permettrait une meilleure compréhension politique et de faire des choix plus pertinents, tant pour le Conseil administratif que pour le Conseil municipal. Le nouveau Conseil administratif va modifier son rythme de préparation et d'étude du budget: la discussion politique sur le prochain budget devrait commencer dès l'automne au sein du Conseil administratif. Des priorités devraient être établies afin de les communiquer dans les services. Pour le projet de budget 2008, la priorité est mise sur la petite enfance, qui bénéficiera de 4 millions de francs supplémentaires.

M. Philippe Krebs passe en revue les points importants du projet de budget 2008:

– le transfert de charges, qui comprend différents éléments du projet de loi PL 9679, dont l'augmentation des frais de perception et la participation à la compensation des communes frontalières;
– au niveau des résultats globaux, le projet de budget 2008 est équilibré, avec un boni de 90 000 francs;

– le déficit de financement s'élève à 23,7 millions de francs;
– les revenus nets sont en progression par rapport à 2007, mais inférieurs aux comptes 2006.

Les prévisions fiscales sont fondées sur une progression de 2006, ainsi que sur une diminution des personnes morales. Une courbe de correction des comptes a été établie pour l'imposition des personnes physiques et sert de base aux estimations. De manière générale, les prévisions fiscales devraient progresser. Il précise que les éléments chiffrés de l'Etat ne parviendront à la Ville de Genève qu'en septembre. La courbe des personnes morales est plus mouvementée. En 2005, les résultats exceptionnels sont liés à ceux des banques, puis la courbe accuse un fléchissement et revient au niveau habituel. Ces chiffres dépendent des fluctuations boursières. Le résultat obtenu par le cumul des impôts des personnes morales et des personnes physiques est de 668,8 millions de francs. Il y a une croissance des revenus, même si elle est faible. La situation est loin de celle de 2003, 2004 et 2005, et une stabilisation est observée.

Concernant les revenus des biens, la situation est assez linéaire, en exceptant 2006 qui a connu des éléments qui ne devraient pas se reproduire. Rien n'est à signaler sur les revenus divers, dont la situation est très proche de ce qui avait été budgété. Un gros différentiel est constaté pour les dédommagements à des collectivités publiques, la subvention cantonale pour l'entretien des routes n'étant pas comptabilisée. Cela pourrait faire l'objet de discussion avec l'Etat de Genève. Concernant les revenus nets, le constat est fait que l'impôt des personnes physiques représente plus de la moitié des revenus globaux (51,5%) et que l'impôt sur les personnes morales en représente 14%. Les charges de fonctionnement, malgré le transfert de charges, présentent une stabilisation.

M^me^ Sandrine Salerno signale que le gel des effectifs du personnel sera maintenu en 2008. Cette mesure a été reconduite depuis deux budgets, elle a un sens, mais ce n'est pas une option politique que le Conseil administratif souhaite pérenniser. Le fait de geler les effectifs interdit tout besoin nouveau dans les prestations et empêche de mener à bien toute nouvelle envie de politique publique. Cette mesure a été reconduite pour permettre un travail plus serein sur ce projet de budget, mais la discussion sur le personnel au sein du Conseil administratif aura lieu en automne, notamment sur une modernisation des statuts du personnel de la fonction publique municipale. Le gel des effectifs a atteint ses limites et il faudra mettre en adéquation les ressources avec les besoins.

M. Philippe Krebs précise que les charges du personnel ont été revues à la hausse, + 7,7 millions de francs et un maintien des indemnités, ce qui représente environ 10 millions de francs. Le montant des subventions est en léger recul par rapport au budget: d'une part, la subvention pour la petite enfance, consacrée pour moitié aux mécanismes salariaux, augmente et, d'autre part, les prestations municipales diminuent de 10 millions de francs.

La magistrate aux finances explique cette diminution. La Ville de Genève, à l'instar d'autres communes, apportait une aide supplémentaire aux bénéficiaires de l'AVS et de l'AI qui se retrouvaient aux minima sociaux. Elle rappelle que la Direction des affaires sanitaires et sociales a signifié à la Ville de Genève que, en application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI et à la loi cantonale d'application, dès le 1er janvier 2008, les communes ne pourraient plus verser d'aide. En effet, l'argent donné par la commune serait retranché par le Canton, ce qui reviendrait à s'imposer un transfert de charge. Le Conseil administratif, après en avoir débattu, a montré une volonté unanime de ne pas financer le Canton à hauteur des 12 millions de francs correspondant aux prestations versées. Il faut rappeler que cette aide n'était pas automatique, seuls ceux qui en faisaient la demande en bénéficiaient; elle était complémentaire à l'aide cantonale de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA).

M. Philippe Krebs passe ensuite aux intérêts passifs, en légère augmentation par rapport au budget 2007; cette situation est principalement liée au transfert de charges et au remboursement du reliquat. Concernant les investissements, le Conseil administratif a décidé de réduire l'enveloppe de 100 à 90 millions de francs. Cette décision amènera le Conseil municipal à faire des arbitrages.

Mme Sandrine Salerno ajoute que le Conseil municipal va recevoir le troisième plan financier d'investissements (PFI) sur douze ans, soit de 2008 à 2019. Cette réduction de l'enveloppe coïncide avec la capacité de la Ville à investir. Depuis 2003, la Ville fixait le montant de l'enveloppe des investissements à 100 millions de francs, correspondant aux attentes du Conseil administratif et du Conseil municipal. La réduction de l'enveloppe permet aussi la réduction du déficit de financement et cela est en accord avec le discours de législature.

M. Philippe Krebs poursuit sur l'autofinancement, qui voit son enveloppe réduite. Il comprend les amortissements et les excédents de fonctionnement. Le montant estimé de la dette est de 1,87 milliard de francs.

M. Patrice Mugny fait remarquer que les syndicats argumentent que la Ville de Genève a un boni de 76 millions de francs sur le budget de fonctionnement dont devrait bénéficier la fonction publique pour compenser les efforts consentis. Il rappelle que le reliquat est bien plus élevé que 76 millions de francs. Il y a, en réalité, un déficit supplémentaire et la Ville n'a pas plus d'argent à l'issue de l'exercice 2006. L'argent n'est à disposition que s'il y a un bénéfice au budget d'investissement et au budget de fonctionnement.

Mme Sandrine Salerno signale que la commission des finances étudie surtout le compte de fonctionnement, mais que le budget comprend aussi le compte d'investissements qui présente un déficit de couverture, impliquant une augmentation de la dette. Elle souligne que la théorie économique dit que, si les générations actuelles en paient une partie, les générations futures aussi puisque, s'agis-

sant de la Ville, les investissements comprennent la rénovation du patrimoine administratif et financier, mais également les constructions d'écoles ou de crèches. Il y a aussi les subventions qui représentent 22% des charges de fonctionnement. Une partie de ces subventions concerne les gratuités. Un travail considérable a été fourni par l'administration pour recenser l'ensemble des prestations en nature octroyées dans les différents services. Les subventions financières constituent 82% des subventions.

La volonté du Conseil administratif est de mettre en lumière la nature des subventions monétaires. Une grande partie est allouée à la petite enfance (67,9 millions de francs) ainsi qu'à d'autres secteurs de la politique publique, par exemple pour la culture: 16,2 millions de francs pour le Grand Théâtre. Cet éclairage plus détaillé en missions et prestations permet une analyse plus fine des choix politiques. M^me^ Salerno donne l'exemple d'une étude au sein du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, qui a montré que la politique sportive cantonale est principalement menée par la Ville et représente 4,9 millions de francs de subventions. Elle estime que les commissions passent beaucoup de temps à décortiquer, ligne par ligne, le budget alors qu'il serait plus pertinent de débattre sur la politique publique globale.

M. Patrice Mugny, maire, tient à préciser que la subvention du Grand Théâtre comprend également le personnel alors que, pour les musées, il est compris dans la masse salariale. C'est important, pour une meilleure compréhension des dépenses de la Ville de Genève, d'avoir une vision globale et cela pour chaque département.

Cette présentation amène de nombreuses questions et remarques, notamment au sujet de la suppression des prestations municipales.

M. Patrice Mugny, maire, précise que les personnes âgées vont bel et bien perdre ces 185 francs et que la Ville ne peut rien y faire. Il s'agit d'une loi qui ne permet plus aux communes de verser cette aide supplémentaire.

M. Manuel Tornare ajoute que la volonté de la Confédération est qu'il y ait une égalité de traitement d'une commune à l'autre concernant l'AI et l'AVS. En Ville de Genève, 60% des personnes concernées recevaient cette prestation municipale en complément de leur AVS et 40% en complément de l'AI. En fait, ce sont 11 500 personnes qui auraient pu bénéficier de cette aide complémentaire, mais qui ne l'ont pas sollicitée, malgré une bonne information. Aujourd'hui, c'est fini. En discutant avec différentes associations, le constat est que tout le monde a compris qu'il est impossible de déroger à une décision fédérale dont l'application a déjà été retardée à Genève, avec l'accord du Conseil d'Etat. Cela n'empêche pas qu'il puisse y avoir une politique compensatoire, mais il faudra en référer à l'ensemble du Conseil administratif et au Conseil municipal. Le maire, M. Patrice

Mugny, informe que le Conseil administratif a déjà tranché et qu'aucune mesure compensatoire n'est prévue pour 2008.

Un commissaire demande, concernant le gel des effectifs, si de nouveaux postes seront créés par les subventions ou si des glissements de postes ont été prévus dans le cadre de ce budget.

M[me] Sandrine Salerno répond que les 4000 personnes travaillant en Ville de Genève offrent des prestations très variées: cela va du jardinier à l'économiste. Il n'est donc pas très aisé d'opérer des glissements de postes lorsque la situation le requiert. Cet exercice a été fait, mais il atteint aujourd'hui ses limites; il devrait reposer sur une politique de ressources humaines forte: mobilité, formation professionnelle complémentaire, etc. Actuellement sous-dotée, il faut lui donner les moyens de procéder à ces glissements dans des conditions optimales afin que le personnel de la Ville ne les vive pas comme une sanction. Cela sera vraisemblablement une priorité dans le projet de budget 2009.

M. Patrice Mugny ajoute que deux postes de conseillers personnels ont été créés, pour les deux nouveaux magistrats qui l'ont souhaité. A part ceux-ci, il n'y a pas de création de poste *ex nihilo* qui ne soit pas entièrement couvert par un financement.

Des éclaircissements sont souhaités concernant la loi sur l'entretien des routes.

M[me] Sandrine Salerrno explique que, à ce jour, la Ville de Genève se charge de l'ensemble de l'entretien des routes sans recevoir de contrepartie financière de la part du Canton. Celle-ci est réclamée et estimée à 20 millions de francs par la Ville. Aujourd'hui, un des dossiers importants de l'aménagement est l'extension du réseau du tram et le Canton, à la recherche de financements, a annoncé que la Ville contribuerait largement à ce chantier. Il lui semble que, à la faveur de cette discussion, la Ville pourrait négocier la contrepartie financière susmentionnée avec l'Etat.

Cette présentation ne tient pas compte de toutes les modifications intervenues en cours d'étude du budget.

Séance du 18 septembre 2007

Audition de M[me] Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement (DFL), accompagnée de ses collaborateurs:

– *M. Jean Rossiaud, chargé de mission auprès de la conseillère administrative;*
– *M. Philippe Aegerter, directeur ad interim du département;*

– *M. Mario Cavaleri, responsable de la Gérance immobilière municipale;*
– *Mme Pascale Schubert, responsable de la Taxe professionnelle;*
– *Mme Claudine Dayer Fournet, responsable de l'Agenda 21;*
– *M. Daniel Fellay, administrateur du Service des ressources humaines;*
– *Mme Biljana Kostadinov, adjointe de direction;*
– *M. Philippe Krebs, adjoint de direction;*
– *M. Aimé Mariaux, chef de la Comptabilité générale et budget;*
– *M. Orazio Margarone, responsable du Contrôle de gestion;*
– *M. Giovanni Sottocasa, responsable du Service des assurances;*
– *M. Olivier Veyrat, responsable du Service des ressources humaines.*

Lors de cette séance, Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, présente ses collaborateurs dont M. Jean Rossiaud, chargé de mission, directement attaché à la magistrate. Elle ajoute que la commission des finances n'aura aucune interaction avec ce dernier; cependant, après l'avoir présenté à la presse, elle a souhaité le présenter à la commission des finances afin que ses membres puissent poser toutes les questions relatives à son cahier des charges. Elle rappelle qu'il s'agit d'un contrat atypique qui n'est pas un contrat de droit public comme pour un fonctionnaire. Le chargé de mission aide la magistrate à travailler sur certains dossiers et fait en sorte que ses politiques soient développées.

Lors de cette séance, la commission des finances a étudié le département des finances et du logement. Certaines questions méritaient des réponses écrites plus complètes qui sont annexées au présent rapport.

Séance du 25 septembre 2007 – Département Autorités

Audition de M. Patrice Mugny, maire de la Ville de Genève, pour le département Autorités, accompagné de:
– *M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale;*
– *M. Olivier Georges Burri, adjoint à la direction et chef du Service juridique;*
– *Mme Brigitte Chapuis, cheffe du Service de l'administration centrale;*
– *Mme Laure Da Broi, cheffe de l'Office de l'état civil;*
– *M. André Lévrier-Ferrolliet, directeur du Contrôle financier;*
– *Mme Laurence Wiedmer, cheffe du Service des relations extérieures;*
– *Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de ses collaborateurs des services financiers.*

Après les présentations d'usage, la commission passe directement à l'étude du projet de budget 2008. Elle a choisi d'étudier en premier lieu le projet de budget 2008 par missions et prestations, puis le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2008, pour terminer avec le projet de budget 2008.

Projet de budget par missions et prestations

Service de la direction générale – pages 10 et 11

Le président demande ce qu'est le «comité de direction». M. Jacques Moret répond qu'il est composé des cinq directeurs de département de la Ville de Genève et qu'il se réunit tous les quinze jours.

Le président aimerait savoir ce qu'est un «dossier ne relevant pas du Conseil administratif». Le maire, M. Mugny, lui explique la différence entre les trois catégorie de dossiers:

1. les dossiers qui relèvent d'un département;
2. les dossiers qui relèvent d'une délégation et dépendent donc de deux ou trois magistrats;
3. les dossiers hors départements et dont l'Administration centrale a la charge du suivi.

Les services se mettent à la disposition des départements et M. Jacques Moret gère le flux des dossiers transmis, ainsi que leur retour au Conseil administratif.

Un commissaire aimerait savoir à quoi correspondent les heureuses diminutions dans le fonctionnement du Conseil administratif; en effet, il y avait 119 000 francs en 2007 et il n'y a que 92 000 francs pour 2008. M. Jacques Moret explique que cela est dû au départ à la retraite de M. Jean Ehrardt et de sa secrétaire. Leurs postes ont été transférés au département des finances et du logement.

Administration centrale – pages 12 et 13

Une commissaire se réjouit des commentaires concernant l'augmentation des revenus des cartes CFF, alors qu'il a souvent été dit que la population profitait peu de cette prestation. M. Jacques Moret répond qu'il faut se réjouir de cette progression. C'est une volonté du Conseil administratif et des personnes chargées de développer cette prestation. Pour des raisons de sécurité, les collaborateurs réaménagent les locaux. En effet, l'assurance venue sur place a constaté que les lieux n'étaient pas adaptés pour gérer l'argent généré par les cartes CFF, qui sont considérées comme des papiers-valeurs.

Concernant les missions de soutien de l'Administration centrale au maire, un membre de la commission aimerait savoir comment différencier le soutien

au maire de celui au magistrat chargé du département de la culture. M. Patrice Mugny, maire, explique que le budget pour la mairie, qui s'élève à 250 000 francs par année, permet de financer des manifestations que le maire organise chaque année. M. Manuel Tornare avait organisé la manifestation «La qualité de vie en ville». Le magistrat préfère organiser une série de manifestations sur l'année. D'autres manifestations relèvent du Conseil administratif et non de la mairie, comme l'accueil des nouveaux arrivés en ville de Genève, lancé par le Bureau de l'intégration. Il n'y a eu aucun transfert de poste lié au soutien au maire ou au soutien au chef du département de la culture. Le maire bénéficie, comme l'ensemble du Conseil administratif, du soutien du Service des relations extérieures.

Un commissaire s'interroge sur une baisse de charges de 30% entre le budget 2007 et le projet de budget 2008. M. Jacques Moret justifie cette différence par le transfert des prestations de l'Agenda 21 dans un autre département. Concernant l'Agenda 21, le même commissaire aimerait connaître la définition d'une «administration exemplaire». Le directeur lui explique qu'il s'agit d'actions transversales menées par l'unité Agenda 21 pour développer une administration qui serve d'exemple dans les différents domaines du développement durable (social, environnemental et économique).

Service juridique – pages 14 et 15

Ce chapitre entraîne de nombreuses questions, tant sur le rôle que sur l'organisation et le fonctionnement.

Une commissaire demande ce qu'est une «veille législative». M. Olivier Burri explique qu'il s'agit du suivi de toutes les modifications des lois et des règlements, de manière à anticiper les conséquences qu'elles pourraient avoir sur l'ordre juridique qui s'applique à la municipalité. Il s'agit aussi de la préparation des consultations à l'intention du Conseil administratif.

Concernant la centralisation des services juridiques, M. Jacques Moret explique que l'idée était de créer un service juridique centralisé, qui traite de toutes les affaires générales de l'administration. Cela permet d'éviter que les affaires qui se ressemblent soient traitées dans différents services juridiques, provoquant une multiplication de postes de juristes. Cependant, il reste des juristes spécialisés dans les services où ils sont nécessaires. M. Patrice Mugny ajoute que, au département des constructions et de l'aménagement, il y en a un pour les autorisations de construire, alors que, au département de la culture, il n'y en a pas. Le Service des ressources humaines dispose d'une antenne juridique.

M[me] Sandrine Salerno signale que l'appellation de juriste, pour le poste à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), ne correspond pas, puisque la fonction de cette personne est l'adjudication de marchés publics en matière d'informatique.

Un commissaire aimerait savoir si les avis de droit externes sont financés par des rubriques spécifiques des départements et s'il y a une coordination dans le choix des avis externes.

M. Olivier Burri répond que les avis de droit sont sur la même ligne que celle concernant les honoraires d'avocats et les mandataires juridiques. Les avis de droit sont demandés sur décision du Conseil administratif, qui en use le moins possible. Le nouveau Conseil administratif a décidé que tout avis de droit devra être annoncé au Service juridique, qui en contrôlera l'exécution afin de pouvoir intervenir en cas de nécessité, notamment lors de conflits d'intérêts. Un tableau à l'intention du Conseil administratif est dressé une fois par année.

Concernant les procédures disciplinaires, il signale qu'elles sont prévues dans les statuts. Les cas bénins sont sanctionnés par un avertissement ou un blâme; pour des problèmes plus sérieux, il peut y avoir une mise à pied temporaire, une révocation ou une rétrogradation. Les mesures disciplinaires pour les cas graves doivent être prononcées par le Conseil administratif et précédées d'une enquête administrative. Ces décisions sont soumises à recours. Il ajoute qu'une activité de coordination se met en place entre le Service des ressources humaines et le Service juridique: cette activité peut être la transmission d'informations (décisions de jurisprudence). La jurisprudence sera rassemblée sur une base de données Hyperlex, qui sera mise à la disposition de l'ensemble des juristes et des chefs de service.

Relations extérieures – pages 16 et 17

Une commissaire aimerait des explications sur les réceptions pour des manifestations organisées par la Ville de Genève ou par des tiers.

M^me^ Brigitte Chapuis précise que la rubrique 34 comprenait la prise en charge de l'organisation ou la participation financière à des réceptions pour des manifestations organisées par des tiers. Cette prestation a été affinée en prenant une série de réceptions financées par des tiers sur le budget «Réceptions» du Conseil administratif. Celui-ci faisait l'objet d'une subvention. Un vestige de cette prestation a été regroupé sous la rubrique 32, ce qui en explique l'augmentation.

Cette commissaire demande s'il est possible d'avoir la liste de ces réceptions passées en subventions. M. Patrice Mugny l'informe que faire la liste de toutes les institutions bénéficiant d'une subvention qui organisent des réceptions représente un travail important et que le Conseil municipal a connaissance des réceptions qui ont lieu au Palais Eynard, puisqu'il y est invité.

M. Jacques Moret explique que le changement, auquel M^me^ Brigitte Chapuis a fait référence, a été instauré par souci de clarté. Les réceptions organisées par le Conseil administratif étaient mises avec celles pour lesquelles il participait finan-

cièrement, mais dont il n'était pas l'hôte. Ce n'était pas correct, puisque cette participation provenait du centre de coûts des subventions. Les réceptions vraiment organisées par le Conseil administratif ont donc été séparées des autres.

Une membre de la commission rappelle que, lors d'une précédente audition, la conseillère administrative, Mme Sandrine Salerno, avait fait part de sa volonté de développer la Genève internationale et de son regret de ne pouvoir réaliser ce projet, faute de moyens. Elle constate une légère augmentation sur la ligne de la solidarité internationale; est-ce en rapport avec le projet évoqué?

Le maire, M. Patrice Mugny, réplique qu'il a été décidé de toucher le moins possible à ce qui avait été prévu pour le projet de budget 2008. Le budget 2009 sera le reflet d'actions que le Conseil administratif entend mener ces prochaines années; la Ville pourrait s'impliquer davantage concernant la Genève internationale. Mme Laurence Wiedmer rappelle que le Service des relations extérieures a toujours travaillé sur cette question.

La magistrate, Mme Sandrine Salerno, pense que la situation actuelle est particulière, parce qu'il semblerait que quelque chose débute, avec une volonté politique, mais pas de moyen pour la faire vivre. Cette année encore, elle consultera le Service des relations extérieure pour examiner la possibilité de mettre une partie des ressources à la disposition de ce projet.

M. Patrice Mugny répond à un commissaire qui s'interroge sur l'absence de la Conférence de financement du Fonds de solidarité numérique, qui aurait dû avoir lieu en 2007 et en 2008. Il précise que ce projet était cher à M. Christian Ferrazino, ancien magistrat en charge de ce dossier. Le principe consiste à prélever un pourcentage, 1%, sur le matériel informatique vendu, afin de réduire la fracture numérique entre les pays riches et les pays dépourvus de moyens pour développer l'informatique. Il rappelle que la Ville de Genève avait fait un versement unique et que ce fonds devrait tourner par lui-même; c'est actuellement en suspens.

Un commissaire se renseigne sur les frais de déplacement à l'étranger des conseillers administratifs. Mme Laurence Wiedmer explique que seuls les frais d'organisation des voyages du Conseil administratif à l'étranger, comme les réservations de billets et d'hôtels, se retrouvent dans ce service. M. Patrice Mugny ajoute que chaque conseiller administratif dispose de 20 000 francs par année pour ses déplacements. Tous les déplacements sont validés par le Conseil administratif.

Office de l'état civil – pages 18 et 19

Un commissaire demande si la reprise par les communes des registres de la population des confédérés comprend les Genevois; si tel est le cas, il faudrait

plutôt parler de citoyens suisses. Il ne comprend pas pourquoi il faut faire les changements d'adresse dans ce service; il existe un Office cantonal de la population (OCP), où s'inscrivent les étrangers et les confédérés et cet office informe d'autres administrations, notamment l'administration fiscale.

Mme Laure Da Broi signale que seul l'intitulé de la loi genevoise sur les confédérés prévoit un transfert de la compétence de changements d'adresses des confédérés et étrangers de l'OCP aux communes. Le Canton a proposé de partager cette compétence entre les communes et elles ont accepté. Ce projet de loi modifie d'autres choses, notamment le dépôt de l'acte d'origine.

En examinant les missions de ce service, un commissaire constate que les prestations, hormis pour les cartes d'identité, coûtent environ quatre fois plus qu'elles ne rapportent.

Mme Laure Da Broi lui explique que la gestion des événements d'état civil adopte les mêmes émoluments dans toute la Suisse. La disparité des coûts se justifie par le fait que l'enregistrement d'une naissance, par exemple, demande du temps. Cela concerne parfois plusieurs pays et il y a souvent des procédures de légalisation de documents.

Revenant au projet de loi cantonale, un membre de la commission aimerait savoir comment s'est opéré le transfert de charges. M. Patrice Mugny, maire, explique comment s'est passé ce transfert de charges. Lorsque l'Etat a émis le souhait de transférer quelques dizaines de millions de francs, deux discussions se sont engagées: l'une sur le montant en millions et l'autre sur la nature des charges à transférer. La commune a déclaré: «Pas de transfert de charges sans transfert de compétences.» Il semblerait que ce ne soit pas réussi pour les deux années à venir. L'idée était d'effectuer des transferts dans des domaines qui ne sollicitent pas l'engagement de personnel. Le projet de loi est arrivé, s'élevant à 60 millions de francs, à la place des 120 millions de francs prévus, à la satisfaction des communes. Ce qui représente 24 à 28 millions de francs pour la Ville de Genève. En plus, il y a eu quelques transferts de compétences pour une durée limitée à deux ans.

Parallèlement, un travail s'effectue sur une nouvelle péréquation financière. Il s'agit de revoir la situation très particulière d'un Canton très endetté, des communes pauvres, comme celle d'Onex, et d'autres communes ayant des réserves qui leur permettraient de ne pas prélever d'impôts pendant dix ans. Ce n'est pas équitable, certaines communes n'ont pas de structures sociales, sportives et culturelles, et profitent de celles des autres communes. L'idée est de faire un pot commun et que cette nouvelle péréquation intercommunale règle une partie des problèmes posés par les transferts de charges. Le climat était souvent tendu, mais, finalement, tout le monde est satisfait d'avoir abouti à quelque chose d'assez raisonnable.

Pour répondre à un commissaire qui aimerait savoir si ces nouvelles compétences entraînent l'engagement de nouveaux collaborateurs, M. Jacques Moret explique que le coût des nouveaux postes a été évalué à 1 million de francs. D'après les informations de l'OCP, cela représenterait quatre postes pour la tenue des registres, un poste pour la légalisation des documents et un poste pour les certificats de vie. M. Philippe Krebs ajoute que, lors de l'élaboration du projet de budget 2008, ces futures charges n'ont pu être prises en compte de manière détaillée. La somme nécessaire au financement des six nouveaux postes a été prévu sur la ligne 318, «Honoraire et prestations de service», afin de préserver le budget de l'Office de l'état civil.

Le président remarque que la Ville de Genève a des compétences en matière de légalisation de documents, mais il ne trouve pas les revenus correspondants. Il s'interroge sur les revenus des mariages, ils sont stables par rapport à 2007, mais les charges augmentent, et aussi pour les partenariats enregistrés.

M[me] Laure Da Broi l'informe que la Ville de Genève n'a, en fait, pas de compétence en matière de légalisation des actes. En avril 2007, le Canton a donné une compétence cantonale aux communes. Maintenant, les fiancés étrangers qui ont des actes soumis à légalisation ne s'adressent plus au Canton mais aux communes. C'est une tâche supplémentaire qui n'engendre pas de revenus. Concernant les mariages et partenariats enregistrés, les prestations sont effectuées par le même groupe de personnes depuis 2007. Le report de cette charge de travail sur deux cotations distinctes explique peut-être l'écart. Elle signale que la polyvalence des collaborateurs a été intensifiée.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2008

Administration centrale – page II-7
2100 – Direction de l'administration municipale

Une commissaire aimerait connaître le cahier des charges du comité de direction.

M. Patrice Mugny répond qu'il n'y a pas de cahier des charges du comité de direction. Formé des directeurs des départements, il se réunit tous les quinze jours et traite des décisions du Conseil administratif et de leur mise en place au sein de l'administration.

2300 – Direction de l'administration municipale

Des précisions sont demandées sur cette rubrique.

M[me] Brigitte Chapuis explique que les Archives municipales ont plusieurs missions: l'une est tournée vers l'administration municipale, l'autre vers l'ensemble de la population. Les archives publiques peuvent être consultées phy-

siquement dans la salle de consultation, ou par le site internet. L'idée est d'évaluer le niveau de satisfaction des usagers.

Office de l'état civil – page II-9
Objectif 2008

Une commissaire se renseigne sur ce qu'est un lieu attractif pour un mariage.

Mme Laure Da Broi l'informe que les cantons de Berne et de Vaud offrent la possibilité de célébrer des mariages dans des lieux extraordinaires, dans un train, un restaurant panoramique ou au sommet d'une montagne. A Genève, il existe de jolis endroits où les gens ne pensent pas à se marier. Le service souhaite développer une étude pour rechercher de tels lieux.

1300 à 1400 – Gestion des événements d'état civil

Un commissaire s'interroge sur la manière dont les fonctionnaires vont pouvoir déterminer si un des partenaires ne veut manifestement pas fonder une communauté conjugale, mais éluder les dispositions sur l'admission et le séjour des étrangers.

Mme Laure Da Broi est très empruntée pour répondre. Mais, dans la loi fédérale qui va entrer en vigueur le 1er janvier 2008, il y a des pistes de réflexion à ce sujet. En réalité, il arrive que, parfois, les fiancés ne connaissent ni leurs noms, ni leurs âges respectifs. Ils attendent donc les directives cantonales qui serviront de cadre à cette évaluation.

9100 – Gestion du service

Une commissaire relève qu'une étude est prévue pour sécuriser le bâtiment afin d'éviter un vol ou une destruction intentionnelle de documents. Elle s'inquiète de savoir que cela aurait pu arriver.

Mme Laure Da Broi explique que les registres existent en double exemplaire et qu'ils sont protégés. Les feuillets des familles sont recueillis dans une base de données fédérale. Tous les registres ne sont pas microfilmés. Le service est également protégé contre le feu. Elle ajoute qu'il est aussi du ressort du Canton de s'assurer de la bonne conservation des registres. Le service a toujours protégé ses documents, mais cherche à en améliorer encore la sécurité.

Contrôle financier – page II-10

Ce service suscite toujours de nombreuses questions sur son fonctionnement, son rôle et ses objectifs.

M. André Lévrier-Ferrolliet informe que, chaque année, des audits sont faits sur la base de prescriptions légales, ils sont donc tenus de les respecter: L'objectif est d'auditer tous les services pendant la législature, ce qui est un travail de longue haleine. Il fournit chaque année deux rapports à la commission des finances, parallèlement à l'étude des comptes: le rapport de révision des comptes et le rapport sur les services audités qui, cette année, est parvenu un peu tardivement à la commission des finances. Ce service peut aussi être mandaté par le Conseil administratif ou par la commission des finances, comme dans le cas de l'affaire de la rue du Stand 25. Il travaille de manière autonome. M. Jacques Moret ajoute que ce service dépend administrativement du département Autorités; auparavant, il était rattaché à celui des finances. Tout ne peut pas être modifié du jour au lendemain. Une réflexion sera menée sur les missions et les objectifs du Contrôle financier.

Un commissaire pense qu'il serait souhaitable que, concernant les audits internes et externes, ce service travaille conformément aux normes de la Chambre fiduciaire et de la loi. Il demande quels sont les moyens à la disposition de la commission des finances pour vérifier le travail effectué. Ne faudrait-il pas demander une revue de qualité du travail du Contrôle financier par la Cour des comptes?

M. André Lévrier-Ferrolliet le souhaite, car ce serait un certificat de bon fonctionnement. Il travaille dans le respect des normes de la Chambre fiduciaire, mais il est possible d'envisager des améliorations. Il est aussi certain qu'il aurait pu développer et préciser ses objectifs.

Projet de budget 2008

A002000 – 435 et 439 – Administration centrale – page 30

Des compléments d'informations sont demandés sur la vente des cartes CFF.

M^me^ Brigitte Chapuis répond qu'il s'agit d'un transfert de compte; les cartes CFF avaient été imputées sur la ligne 439 et il a été conseillé de le faire sur la ligne 435.

A800010 – 317050 – Conseil administratif – page 34

M^me^ Elisabeth Eberhart explique qu'il s'agit des indemnités des conseillers administratifs et du maire. M^me^ Sandrine Salerno précise que cela fait partie de la fiche de salaire des conseillers administratifs; ils disposent chacun de 1000 francs par mois pour leurs frais divers (vêtements, etc.) et le maire a 3000 francs de plus par an.

Subventions

A800 – 361 – Compagnie générale de navigation (CGN)

Un commissaire s'interroge sur la baisse de cette subvention, qui passe de 650 000 francs aux comptes 2006, à 250 000 francs au projet de budget 2008.

Mme Sandrine Salerno explique que, sur ce dossier, l'Etat est lié par convention à la CGN. Il participe à la couverture du déficit de financement. Il existe aussi une convention entre la Ville de Genève et l'Etat. La Ville versait 40% de la participation du Canton. L'ancien Conseil administratif, rencontrant quelques difficultés financières, a décidé de plafonner cette subvention à 250 000 francs, subvention avalisée par le nouveau Conseil administratif.

A800 – 367 – Institutions genevoises d'aide au développement – page 145

Une commissaire s'étonne que cette ligne n'ait pas été augmentée pour montrer le soutien de la municipalité au développement et inciter les autres collectivités à faire de même pour atteindre le 0,7%.

La magistrate regrette que, dans les arbitrages difficiles qu'ils ont dû faire, ils n'en avaient pas la capacité.

A800 – 367 – Coopération décentralisée – page 146

Un commissaire se renseigne sur cette subvention qui s'élève à 1,5 million de francs.

Mme Sandrine Salerno précise que cette subvention est soumise à un règlement. Il s'agit d'une délégation, présidée par M. Manuel Tornare et composée de M. Patrice Mugny et d'elle-même, qui se réunit plusieurs fois par année pour statuer sur des dossiers qui ont été analysés par le Service des relations extérieures et qui sont soumis à la Ville de Genève.

La commission des finances a terminé l'examen du projet de budget 2008, pour le département Autorités.

Les annexes concernant le département Autorités sont consultables sur intraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports.

Séance du 26 septembre 2007

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture (DC), accompagné de ses collaborateurs:

– *M. Gianni Dose, du Service administratif et technique;*

– *M. Boris Drahusak, codirecteur du département;*
– *M. Daniel Fellay, administrateur au Service des ressources humaines;*
– *M^me^ Martine Koelliker, codirectrice du département;*
– *M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel au Service aux artistes et acteurs culturels;*
– *M. Philippe Krebs, adjoint de direction du département des finances et du logement;*
– *M. Orazio Margarone, responsable du Contrôle de gestion;*
– *M. Aimé Mariaux, chef de la Comptabilité générale et budget,*

avec la participation de:

– *M^me^ Vera Figurek, conseillère municipale, présidente de la commission des arts et de la culture;*
– *M^me^ Salika Wenger, conseillère municipale, rapporteuse de la commission des arts et de la culture.*

Lors de cette séance, la commission des finances procède à l'examen du département de la culture. Cette séance est relatée dans le rapport de la commission spécialisée. Néanmoins, certaines questions ont nécessité des réponses écrites qui sont jointes au rapport.

Séance du 2 octobre 2007

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de ses collaborateurs:

– *M. Yves Nopper, directeur du département;*
– *M. Yves Clerc, directeur du Service d'aide et d'assistance de la population;*
– *M. Francis Demierre, directeur du Service logistique et manifestations;*
– *M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication;*
– *M. Raymond Wicky, commandant du Service d'incendie et de secours;*
– *M^me^ Valentina Pamingle, adjointe financière au Service d'incendie et de secours;*
– *M. Antonio Pizzoferrato, directeur du Service de la sécurité et de l'espace publics;*
– *M. Boris Woelflé, directeur de Voirie – Ville propre,*

avec la participation de:

– *M^me^ Maria Casares, conseillère municipale, rapporteuse de la commission de l'informatique et de la communication;*
– *M. Alexandre Chevalier, conseiller municipal, rapporteur de la commission des sports et de la sécurité pour le volet sécurité;*
– *M. Pascal Rubeli, conseiller municipal, rapporteur de la commission des travaux pour le volet Voirie – Ville propre.*

La commission des finances a étudié projet de budget 2008 de ce nouveau département, le département de l'environnement urbain et de la sécurité, dont les transferts de services, donc de personnel, ont nettement modifié la présentation du budget. Le compte rendu de cette séance se retrouve dans les rapports des commissions spécialisées.

Séance du 3 octobre 2007

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de ses collaborateurs:

– *M. Sami Kanaan, directeur ad interim du département;*
– *M. Philippe Voirol, chef du Service des sports,*

avec la participation de:

– *M^me^ Nathalie Fontanet, conseillère municipale, présidente de la commission des sports et de la sécurité.*

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de ses collaborateurs:

– *M^me^ Isabelle Charollais, codirectrice du département;*
– *M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département,*

avec la participation de:

– *M. Jean-Charles Lathion, conseiller municipal, président de la commission des travaux;*
– *M. Pascal Rubeli, conseiller municipal, rapporteur de la commission des travaux.*

Lors de cette séance, la commission des finances a étudié le projet de budget 2008 des départements de la cohésion sociale de la jeunesse et des sports, concernant les sports, ainsi que celui des constructions et de l'aménagement. Les questions posées et les remarques des commissaires aux finances sont relatées dans les rapports des commissions spécialisées.

Séance du 12 octobre 2007

Audition de M^me^ Sandrine Salerno, remplaçant M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagnée des collaborateurs du département:

– *M^me^ Marilyne Borrello Ménétrey, adjointe de direction du département;*
– *M^me^ Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement;*
– *M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse;*
– *M. Pierre Hausheer, administrateur du Service social;*
– *M^me^ Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance;*
– *M. Sami Kanaan, directeur ad interim du département;*
– *M^me^ Dominique Moret, adjointe administrative;*
– *M^me^ Véronique Pürro, cheffe du Service social;*
– *M. Jean-Claude Schaulin, chef du Service des pompes funèbres et cimetières;*
– *M^me^ Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance;*
– *M. Philippe Aegerter, directeur ad interim du département des finances et du logement.*

Lors de cette séance, présidée par M. Alexis Barbey, président remplaçant, la commission des finances a étudié le volet social du projet de budget 2008 du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, La discussion et les questions ont surtout porté sur la petite enfance, les prestations municipales pour les bénéficiaires de l'Office cantonal des personnes âgées et les subventions en général. Ces questions ont également été discutées au sein de la commission sociale et de la jeunesse et se retrouvent dans le rapport de la commission sociale et de la jeunesse.

Séance du 16 octobre 2007

Audition de M. Patrice Mugny, maire, de M^me^ Sandrine Salerno, conseillère administrative, de MM. Pierre Maudet et Manuel Tornare, conseillers administratifs, accompagnés de:

– *M^me^ Biljana Kostadinov, direction du département des finances et du logement;*
– *M. Aimé Mariaux, chef de la Comptabilité générale et budget;*
– *M^me^ Sylvie Fontaine, cheffe de la section budget,*

avec la participation de:

– *M. Pascal Rubeli, rapporteur de la commission des travaux.*

Mme Sandrine Salerno présente le projet de budget 2008 rectifié. En résumé, les prévisions fiscales ont été revues à la hausse, suite à la prise en compte du document remis en septembre par le Département cantonal des finances aux services financiers de la Ville de Genève. Le Conseil administratif a décidé d'utiliser les chiffres fournis. Les prévisions pour les personnes physiques montrent un accroissement important dû à l'augmentation de l'impôt à la source pour les frontaliers. Les revenus supplémentaires s'élèvent à 26,3 millions de francs. Une hausse observée de 20,5 millions de francs de revenus des personnes morales s'explique par une conjoncture économique exceptionnelle. Au total, les prévisions fiscales se sont améliorées d'environ 48 millions de francs.

Le Conseil administratif s'est interrogé sur la stratégie favorable à la collectivité qu'il voulait suivre. La conjoncture étant propice, il a souhaité adopter une politique anticyclique, en diminuant la dette et en améliorant l'autofinancement; près de 15 millions de francs sont consacrés à la réduction de la dette. Un renforcement de la politique familiale se traduit par un montant supplémentaire destiné au secteur de la petite enfance de 1,5 million de francs. Ce chiffre s'appuie sur l'écart qui se retrouve, année après année, entre le montant budgété et les comptes. Un effort est aussi mis, dans le domaine scolaire, sur le nettoyage des préaux et la restauration scolaire, qui connaît une fréquentation accrue. Quant aux investissements, s'élevant à 90 millions de francs au projet de budget 2008 déposé, ils passent à 95 millions de francs au projet de budget 2008 rectifié, ce qui correspond à la capacité de financement de la Ville de Genève.

Une garantie de fonctionnement de 1 million de francs supplémentaires est affectée au Grand Théâtre et la coopération internationale en bénéficie aussi pour un montant de 730 000 francs. La suppression des prestations municipales est une préoccupation du Conseil administratif, et le magistrat Manuel Tornare est chargé de répondre aux besoins des populations les plus touchées par cette mesure.

Concernant la politique salariale, le projet de budget 2008 déposé à la fin août n'est pas modifié: les mécanismes salariaux ordinaires et les indemnités sont maintenus, les annuités extraordinaires restent gelées, comme elles le sont déjà depuis deux ans. Ce débat aura lieu au début décembre avec la discussion sur le changement du statut du personnel avec une délégation du Conseil administratif composée de MM. Rémy Pagani et Pierre Maudet et présidée par la magistrate elle-même.

En résumé, le projet de budget rectifié présente un résultat excédentaire de près de 45 millions de francs, des investissements autofinancés et une réduction de la dette de 15 millions de francs.

Une précision est demandée sur l'augmentation des revenus des personnes physiques qui serait due aux impôts à la source des frontaliers. Qu'en est-il des personnes taxées normalement à Genève?

La magistrate signale que la différence est principalement due à l'imposition des frontaliers et M. Patrice Mugny ajoute que, depuis les accords bilatéraux, le terme de «frontaliers» comprend aussi des Suisses résidant en France voisine.

Un commissaire s'interroge sur la fiabilité des chiffres transmis par l'Etat.

Mme Sandrine Salerno explique que, en principe, l'autorité communale juge le Conseil d'Etat de bonne foi. L'Administration fiscale cantonale ne travaille pas toute seule; elle travaille avec un groupe d'experts, composé de personnes de la banque Pictet, de la Ville de Genève et de l'Etat. Ce groupe de prévision économique essaie de prévoir, à court et moyen terme, l'évolution de la conjoncture économique, donc des recettes; mais cela reste une prévision. La conjoncture actuelle est exceptionnelle et l'administration n'invente pas ces chiffres. Ceux-ci sont estimés par un groupe de personnes qui n'ont pas d'intérêts politiques particuliers à avoir des prévisions à la hausse, mais plutôt un intérêt scientifique à être au plus proche de la réalité. Il n'y a pas lieu de faire le procès de l'administration cantonale, car il n'existe aucun élément pour le faire.

Mme Biljana Kostadinov ajoute que l'Administration fiscale cantonale a accès à la taxation de tous les contribuables, elle peut faire des simulations basées sur les dernières entrées fiscales enregistrées, soit celles de l'année 2006, information dont le département des finances et du logement ne disposait pas au moment de l'élaboration du projet de budget 2008. Plus le temps avance, plus il y a d'informations sur les contribuables. Des sondages sont également faits auprès des entreprises, permettant d'obtenir des informations supplémentaires pour établir des estimations plus précises.

Un commissaire s'étonne que, dans le projet de budget rectifié, les charges n'augmentent que de 6 millions de francs et que le Conseil administratif soit si modeste concernant les charges de fonctionnement. Il se demande pourquoi le Conseil administratif n'a pas eu de gestes plus significatifs dans certains domaines, comme les prestations aux personnes âgées et le personnel.

La magistrate Sandrine Salerno propose à la commission des finances de recevoir les économètres de l'Université et des personnes de l'administration fiscale qui expliqueront leur méthode, afin de mettre fin aux suspicions de sur ou de sous-évaluation des recettes fiscales. Elle ajoute que ce n'est pas parce qu'il y a une augmentation de ces recettes de 45 millions de francs que cette situation va perdurer. Si la pérennité de la conjoncture était assurée, le travail du Conseil administratif serait plus simple, il n'y aurait pas à faire d'arbitrage. La conjoncture peut changer, et le Conseil administratif a pris des précautions.

M. Patrice Mugny a compris les interrogations du commissaire et lui explique qu'une municipalité à majorité de gauche ne peut pas décider que, quand il n'y a pas assez d'argent, elle s'endette et, quand elle en a assez, elle ne rembourse pas la dette. Si sa proposition était acceptée, les investissements ne seraient même pas

autofinancés. Il faut savoir qui a le plus besoin d'être aidé; il n'est pas sûr que le Plend soit une priorité. Le personnel de la Ville de Genève est bien traité. Il faut laisser le Conseil administratif négocier avec le personnel et les syndicats.

Dans ce projet de budget 2008, le Conseil administratif s'est montré très responsable; ce budget est social, et le maire regrette la suppression des prestations municipales, mais il a été juridiquement prouvé que, si cet argent était versé, il irait dans la poche de l'Etat, puisque ces 185 francs seraient déduits de l'aide cantonale.

Un commissaire a une remarque opposée au commissaire précédent; de son point de vue, dans ce projet de budget 2008 rectifié, il y a un nombre important de dépenses supplémentaires. Il n'est envisagé qu'une diminution de la dette, alors que, selon lui, c'est le moment ou jamais de la rembourser.

M. Patrice Mugny répond que, l'été passé, il avait fallu restreindre certaines dépenses, comme les restaurants scolaires et l'entretien des préaux, dans l'espoir que, si les recettes étaient meilleures, le Conseil administratif en rediscuterait. La seule augmentation réelle des dépenses est celle allouée à la solidarité internationale, pour répondre aux besoins exprimés à la Délégation d'aide au développement, Genève ayant été considérée comme assez riche pour faire un effort supplémentaire.

Un autre membre de la commission relève que, sur ces 44 millions de francs de recettes supplémentaires, un tiers environ est utilisé pour le remboursement de la dette et deux tiers aux dépenses du budget. Il juge que la classe moyenne est oubliée. Il estime que le contribuable a droit à un tiers de retour de cet excédent et son groupe proposera la diminution du centime additionnel et c'est à cette seule condition qu'il acceptera le budget.

M. Pierre Maudet signale que, si ce tiers, environ 15 millions de francs, est transcrit en centime additionnel, il faudrait baisser les impôts d'un centime additionnel. La classe moyenne se situe entre 80 000 et 120 000 francs de revenus annuels. La diminution d'un centime, c'est insignifiant. Il est vrai que la population a contribué au maintien de ce taux inchangé depuis une vingtaine d'années, mais la prudence qui doit guider la stratégie du Conseil administratif est de prévoir les effets dus à des variations fréquentes et importantes. D'autres municipalités ont profité de cette embellie économique et ont baissé leurs impôts de sept points, parce que c'était significatif et pertinent de le faire. Mais il serait irresponsable de jouer chaque année avec le centime additionnel; à terme, les impôts varient chaque année, et l'impact sur la classe moyenne est pratiquement nul.

M^me^ Sandrine Salerno rappelle que le poids de la taxation communale sur la totalité de la taxation du contribuable est de 20%. Par contre, la baisse du centime additionnel provoquerait une différence importante dans la capacité de la commune à soutenir une politique publique de proximité.

Projet de budget 2008 rectifié

Page 22
A800010 – Institutions genevoises d'aide au développement et Coopération décentralisée

Une commissaire aimerait savoir quel est le pourcentage d'aide à la coopération en Ville de Genève. Le maire lui répond qu'il avoisine le 0,5% et M. Manuel Tornare ajoute qu'il y a des formes de coopération dans chaque département qui augmentent ce taux.

1000000-365 – Intégration et promotion de l'égalité

Un commissaire aimerait des précisions concernant la création de cette subvention

M[me] Sandrine Salerno l'informe qu'elle a discuté avec le responsable de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) des 120 000 francs que la Ville lui versait, et qu'elle a renégocié le contrat; la Ville ne versera plus cette somme. Elle a donc utilisé cet argent disponible pour créer une ligne «Intégration et promotion de l'égalité» ayant pour but de renforcer toutes les actions relatives à l'égalité hommes-femmes, ainsi qu'à l'égalité Suisses-étrangers, par le biais des ressources humaines.

Ce même commissaire demande si, à supposer que la magistrate ait disposé de 470 000 francs, elle aurait utilisé cette somme de la même manière. Il ne comprend pas le lien avec l'OCSTAT et demande si cette tâche ne devrait pas être assumée par l'Etat.

La conseillère administrative lui réplique qu'elle aurait montré plus de velléité sur un tel montant. Elle répète que cette somme est destinée à des projets. Elle souhaite réunir les associations féminines, au mois de décembre, pour discuter de la promotion de l'égalité entre les sexes qu'elle pourrait mettre en place à court et moyen terme. Pour cela, il faut des moyens. Ne disposant pas d'argent dans son département, plutôt que d'en demander, elle préfère se servir de ce qui existe. M. Pierre Maudet et elle-même ont rencontré des mandataires de l'Etat et ont constaté l'échec de cette politique d'intégration sur le plan cantonal et qu'elle devra être assumée tôt ou tard par les communes. La somme de 120 000 francs lui semble insignifiante sur un budget de 1 milliard de francs.

3106000-365 – Intermittents du spectacle

L'augmentation est de 120 000 francs; M. Patrice Mugny la justifie par le fait qu'elle avait été baissée les années précédentes, parce qu'il n'y avait pas de besoins. Aujourd'hui, il y a de nouveaux besoins, la somme est donc augmentée.

5008000-365 – Noctambus

L'augmentation de cette subvention a été doublée en fonction des besoins.

5009010-365 – Motocross les Meyrinos

Pourquoi avoir supprimé cette subvention et l'avoir remise dans la cassette du magistrat Manuel Tornare. Celui-ci explique, comme il l'a déjà dit à la commission sociale et de la jeunesse, qu'il ne veut pas que le versement de cette subvention soit automatique, en attendant de discuter avec eux. Cette situation est transitoire.

Page 32 – Demande de nouveaux postes au projet de budget 2008

M. Manuel Tornare justifie 8,5 nouveaux postes par la dotation de cinq postes au Bureau d'information petite enfance, deux titularisations à la rue de Lyon 99, et deux postes pour la Délégation à la jeunesse.

Cette dernière réponse clôt l'étude de ce document.

La commission examine ensuite le rapport de la commission des travaux, avec la collaboration de M. Pascal Rubeli, rapporteur. Le débat portera uniquement sur le département des constructions et de l'aménagement de M. Rémy Pagani. La partie concernant le département de M. Pierre Maudet sera étudiée le 17 octobre 2007.

Le président de la commission des finances, M. Jean-Marc Froidevaux, demande ce qu'il est ressorti du travail en commission. M. Pascal Rubeli répond que la commission des travaux a été interpellée par le montant des investissements qui a passé de 90 millions de francs au projet de budget déposé à 95 millions au projet de budget 2008 rectifié. Elle a aussi été attentive aux éléments liés à l'entretien du patrimoine bâti.

Un commissaire, qui n'était pas d'accord avec le montant des investissements à 90 millions de francs, fait remarquer que le montant des investissements, qu'il soit de 90 ou de 95 millions de francs, est virtuel. L'important, c'est ce que vote le Conseil municipal.

M. Pascal Rubeli résume les positions des différents groupes sur le projet de budget concernant la commission des travaux: A gauche toute!, les socialistes, les Verts et les radicaux acceptent ce budget; les démocrates-chrétiens, les libéraux et l'Union démocratique du centre s'abstiennent.

Plusieurs commissaires aimeraient savoir comment la commission des travaux a travaillé sur ce projet de budget 2008.

Le rapporteur répond que la commission a d'abord travaillé sur le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2008, puis sur le document par

missions et prestations. Elle a terminé cette étude par le projet de budget 2008, ligne par ligne.

La commission a rencontré quelques difficultés dans son travail dues au nouveau découpage des départements et il a fallu auditionner deux conseillers administratifs, M. Rémy Pagani pour les constructions et l'aménagement et M. Pierre Maudet pour l'environnement urbain.

Un commissaire signale au rapporteur que celui-ci a été convié à cette séance pour commenter les éventuels amendements.

M. Pascal Rubeli signale qu'aucun amendement n'a été accepté à la commission des travaux.

La discussion continue sur l'utilisation des différents documents; il ressort que ces documents sont utiles et permettent d'analyser le budget sous des angles différents. Le budget par missions et prestations donne une orientation technique et économique.

La commission évoque les différents problèmes rencontrés lors de l'étude du budget, concernant les changements de départements, les délais trop courts pour boucler les travaux, l'arrivée tardive des documents et encore d'autres remarques encore. L'an prochain, il faudra faire mieux.

Séance du 17 octobre 2008

Assistent à cette séance:

- *M^me^ Sylvie Fontaine, cheffe de la section budget;*
- *M. Aimé Mariaux, chef de la Comptabilité générale et budget;*
- *M^me^ Salika Wenger, conseillère municipale, rapporteuse de la commission des arts et de la culture;*
- *M. Rémy Burri, conseiller municipal, rapporteur de la commission des sports et de la sécurité pour le Service des sports;*
- *M. Alexandre Chevalier, conseiller municipal, rapporteur de la commission des sports et de la sécurité pour le volet sécurité.*

Le président demande à la commission si elle désire amender le projet de budget 2008 par missions et prestations. Après une brève discussion, le constat est fait que personne n'est prêt à proposer des amendements sur ce document, trop nouveau, et techniquement compliqué.

Cette proposition est mise aux voix: elle est refusée à l'unanimité moins une voix.

La commission va travailler sur le projet de budget 2008 rectifié; c'est sur ce document que les amendements seront proposés.

Département des finances et du logement

Page 9 – cellule 1000000 – groupe 30X – Direction du département

Le groupe A gauche toute! propose une diminution de 152 645 francs sur le poste de chargé de mission.

Il souligne que les magistrats sont suffisamment encadrés politiquement. Il n'est pas opportun de prévoir des postes de conseillers politiques. La politique doit se faire au sein des partis. Il relève que les conseillers municipaux n'ont pas d'attaché parlementaire et que, cette année encore, l'effectif du personnel est gelé.

Le représentant radical propose, en contre-partie, de supprimer un poste de codirecteur au département des constructions et de l'aménagement. Il estime que les conseillers administratifs devraient pouvoir choisir au moins une partie de leur état-major, d'autant plus que les magistrats précédents n'étaient peut-être pas du même bord politique.

Le groupe socialiste estime que l'engagement de ces conseillers permettra enfin d'élargir la vision des magistrats; il ne soutiendra pas cet amendement.

Un membre du groupe démocrate-chrétien admet que cette proposition pourrait permettre de compléter le capital intellectuel existant. Toutefois, il existe déjà au sein de l'administration un fort potentiel intellectuel. Il cite M. Pierre Muller et ses services qui avaient mené une réflexion sur des pistes d'économies possibles: environ 60 millions de francs avaient été trouvés. Il annonce que son groupe acceptera cet amendement et qu'il serait souhaitable de commencer par mieux exploiter le potentiel existant.

Une représentante des Verts déclare qu'ils s'opposeront à cet amendement. Elle rappelle que M^me^ Sandrine Salerno s'est expliquée à ce sujet, à la satisfaction du groupe des Verts. Les magistrats auront une véritable vision de la politique à mener, au niveau de leurs départements, mais aussi au niveau de l'ensemble de la Ville. Le Conseil municipal pourra toujours évaluer ces postes aux comptes. Elle souligne qu'il s'agit de contrats de droit privé, ce qui permet une certaine souplesse.

Le groupe libéral remarque qu'il ne s'agit pas de créer de nouveaux postes de fonctionnaires; en effet, ces postes sont des postes d'attachés aux conseillers administratifs. Il juge utile d'adjoindre ces conseillers aux magistrats, dont l'action peut être bénéfique pour le magistrat.

Un membre de l'Union démocratique du centre relève que la question posée par le groupe A gauche toute! est celle du respect de l'effectif alloué par le Conseil municipal au Conseil administratif pour le bon fonctionnement de l'administration. Il rappelle que les magistrats ont la possibilité de faire appel à des mandataires externes. Il ajoute que cela ressemble à une certaine forme de copinage. Son groupe soutiendra cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement demandant la suppression du montant de 152 645 francs affecté au poste de chargé de mission est refusé par 9 non (3 S, 3 Ve, 1 R, 2 L) contre 6 oui (2 AGT, 2 DC, 2 UDC).

Page 10 – 1000010-318 – Agenda 21

Une représentante des Verts propose un amendement de plus 400 000 francs pour donner davantage de moyens à l'Agenda 21. Le rapport D-33 A montre qu'il y a encore beaucoup à faire pour parvenir à une administration exemplaire. Il est nécessaire de mettre en avant la transversalité. Lors de son audition, M^me^ Sandrine Salerno avait clairement exprimé les objectifs qu'elle souhaitait atteindre; il convient de s'en donner les moyens.

Cet amendement sera compensé par des recettes supplémentaires de plus 800 000 francs selon l'amendement suivant, qui sera voté après les autres.

Page 58 – 4007000 – groupe 427 – Sécurité et espaces publics

Un membre du groupe des Verts propose un amendement de plus 800 000 francs de recettes. Il explique qu'il n'a pas été prévu de demander une redevance pour l'utilisation de la plaine de Plainpalais durant l'Eurofoot 2008. A titre d'information, la redevance payée par le Cirque Knie s'élève à environ 1,2 million de francs. Une redevance de 800 000 francs permettrait aux organisateurs de disposer d'une certaine marge de manœuvre. Une de ses collègues insiste sur le fait que ce montant supplémentaire permettra de donner un signe pour l'avenir, en réalisant rapidement certains objectifs.

Avant de passer au vote, des explications supplémentaires sont demandées concernant cet amendement sur l'Agenda 21.

Un commissaire démocrate-chrétien s'étonne que davantage de moyens soient donnés, alors que le problème semble être un manque d'attribution de temps pour remplir les objectifs prévus.

Une commissaire d'A gauche toute! déclare que son groupe s'abstiendra et abonde dans le sens du groupe démocrate-chrétien. Une des raisons de cette abstention est l'incertitude quant à la tenue de la Fête du développement durable en 2008, qui demande d'importantes ressources humaines.

Une socialiste annonce que son groupe s'opposera à cet amendement; l'Agenda 21 est en pleine réorganisation et a rejoint le département des finances et du logement. Les socialistes voteront volontiers un crédit lorsque la magistrate présentera des projets précis.

Un libéral remarque que la relative bonne conjoncture éveille les appétits. Il rappelle que les lignes budgétaires, contrairement à la bonne conjoncture, ont tendance à durer. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer que le nombre de lignes budgétaires supprimées chaque année est très faible. Enfin, même si les propositions de compensations sont intéressantes, ce n'est pas le moment pour doter l'unité Agenda 21 de moyens financiers supplémentaires.

Mis aux voix, l'amendement demandant l'ajout de 400 000 francs à l'Agenda 21 est refusé par 10 non (3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 3 oui (Ve) et 2 abstentions (AGT).

Page 22 – 1301000-304 – Plend

Un membre du groupe A gauche toute! présente un amendement de + 5 millions de francs pour le rétablissement du plan d'encouragement au départ à la retraite anticipée (Plend), compensé par une augmentation des recettes fiscales.

Il explique pourquoi le Plend doit être rétabli. Il rappelle tout d'abord que le Conseil municipal a voté une motion allant dans ce sens, il y a environ une année. Il prend l'exemple d'un fonctionnaire de l'Etat quittant le service dans ses dernières années d'activité, parvenu à un haut niveau d'annuités (autour de 60 ans en général) et remplacé par une personne jeune. Le principe du Plend consiste à verser au fonctionnaire sortant le montant de la différence entre son salaire et celui de son remplaçant. L'opération est blanche pour les comptes. Le Service des ressources humaines a calculé que, pour une période de quatre ans, il fallait compter environ 5 millions de francs par année. De plus, c'est une excellente mesure pour l'emploi.

Un représentant de l'Union démocratique du centre précise la composition du Plend. Celui-ci n'augmente aucunement la retraite de la personne. Il constitue un pont jusqu'au moment où la personne bénéficie des droits à l'AVS. A l'Etat, son montant correspond à 20% du traitement ou au minimum de la rente AVS simple. Il est exact de dire que c'est une très bonne affaire, pour peu qu'il soit appliqué correctement. Il estime que ce n'est pas le moment de discuter de cette question qui mérite un débat plus spécifique.

Un membre du groupe démocrate-chrétien annonce que son groupe s'abstiendra, il n'a pas prévu de prendre des décisions sur des montants aussi importants en quelques minutes. Il se dit cependant favorable à cette proposition. Il note qu'il

connaît le rapport sur cet objet. Il est apparu que cela était une opération positive pour l'Etat. En effet, l'insatisfaction du personnel entraîne de l'absentéisme et une baisse générale de la motivation. Un tel processus donnera la possibilité d'engager des personnes qui permettraient de renouveler l'administration.

Les Verts ne soutiendront pas cet amendement, donner 5 millions de francs dans la durée sans obtenir d'engagement du Conseil administratif n'est pas opportun. Les informations sont trop lacunaires pour prendre une décision. Pour eux, le Plend n'est pas un instrument de régulation.

Les socialistes sont d'accord que le Plend mérite un autre débat, car il comporte une dimension philosophique. Un choix alternatif doit être proposé à toutes et tous et ce n'est pas le cas ici. Ce dispositif ne doit pas être réservé seulement aux personnes souffrant de mal-être.

Le représentant radical est d'accord avec ce qui a été dit et souhaite un débat sur ce sujet. Il refusera cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement demandant 5 000 000 de francs pour rétablir le Plend est refusé par 11 non (3 S, 3 Ve, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 2 oui (AGT) et 2 abstentions (DC).

L'amendement suivant est fait sur la plaquette des modifications du Conseil administratif.

Modifications du Conseil administratif au projet de budget 2008
Page 5 – 1000000-365 – Création de subvention «Intégration et promotion de l'égalité» de 120 000 francs

Le représentant radical propose la suppression de cette nouvelle subvention. Il estime qu'il est contestable de prétendre que cette nouvelle subvention n'influence pas le résultat global et s'oppose à cette modification; la Ville ne doit pas se substituer à l'Etat.

Les libéraux soutiendront cet amendement. Tout en saluant la volonté de la magistrate, le commissaire libéral considère cette création de subvention comme un doublon avec l'Etat. Il y voit un risque de dérapage de ce poste dans le futur.

Les autres groupes saluent la création de cette nouvelle subvention, qui montre que la Ville de Genève se préoccupe des problèmes de l'intégration des étrangers et de l'égalité hommes-femmes. Une socialiste s'estime satisfaite de la prise en compte par la magistrate des remarques faites en commission.

Mis aux voix, l'amendement visant à supprimer la nouvelle subvention «Intégration et promotion de l'égalité» d'un montant de 120 000 francs est refusé par 12 non (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 2 UDC) contre 3 oui (1 R, 2 L).

Département des constructions et de l'aménagement

Projet de budget 2008 rectifié
Page 29 – 2661000-31 – Semaine de la mobilité
amendement proposé: + 300 000 francs
et Les yeux de la ville
amendement proposé: + 100 000 francs

Les Verts présentent leurs deux amendements et les motivent en expliquant qu'il s'agit de rétablir les enveloppes supprimées lors d'arbitrages. Concernant la Semaine de la mobilité, il s'agit de redonner des moyens à cette manifestation, de manière à revenir également au niveau antérieur.

Mis aux voix, l'amendement pour le rétablissement de la Semaine de la mobilité est refusé par 10 non (3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 5 oui (3 Ve, 2 AGT).

Mis aux voix, l'amendement demandant 100 000 francs pour Les yeux de la ville est refusé par 10 non (3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 5 oui (3 Ve, 2 AGT).

Département de la culture

Pages jaunes du projet de budget 2008 déposé – Subventions
Page 147 – 3001-365 – Espace Rousseau

Les Verts proposent la suppression de la subvention de 50 000 francs à l'Espace Rousseau, et d'affecter cette somme à la ligne «Activités culturelles et scientifiques». Le porte-parole l'explique par le fait que les responsables de l'association avaient déclaré qu'ils ne renouvelleraient pas leur demande de subvention cette année.

Un représentant des socialistes annonce que son groupe est favorable à cet amendement pour les raisons évoquées par les Verts, mais il demande une justification sur l'affectation de cette somme à une autre activité. Il ajoute que l'action de l'Espace Rousseau est lamentable et indigne de Rousseau.

Un libéral rappelle que l'année Rousseau est en préparation. Des experts examinent la question de savoir comment Rousseau devrait être traité à Genève. Il ne prétend pas juger la qualité muséographique de l'Espace Rousseau et se dit favorable au maintien de cette subvention.

Le président indique que l'association a obtenu un soutien privé. Elle a cependant connu le même sort que le Grand Théâtre. Dans les deux cas, et dans celui du domaine de la culture en générale, la Fondation Wilsdorf a retiré son soutien pour des raisons identiques. Faut-il condamner l'Espace Rousseau pour une politique dont il n'est pas responsable?

Mis aux voix, l'amendement portant sur la suppression de la subvention à l'Espace Rousseau est accepté par 8 oui (1 AGT, 3 S, 3 Ve, 1 UDC) contre 3 non (1 AGT, 2 L) et 4 abstentions (2 DC, 1 R, 1 UDC).

Les Verts soumettent le transfert de cette somme de 50 000 francs aux «Activités culturelles et scientifiques».

Page 147 – 3001-365 – Activités culturelles et scientifiques

Amendement proposé: + 50 000 francs.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 11 non (2 AGT, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC) contre 3 oui (Ve) et 1 abstention (UDC).

Page 150 – 310600-365 – Fonds général pour le théâtre – création Indépendante

La rapporteuse signale que le seul amendement retenu par la commission des arts et de la culture porte sur un montant de 300 000 francs dévolu à la création indépendante. Il n'a pas été formellement voté en commission, celle-ci ayant jugé préférable d'en charger la commission des finances. Elle explique que la commission a reçu de nombreuses critiques négatives quant au choix des spectacles créés dans les théâtres subventionnés de la Ville. Cette augmentation budgétaire permettrait d'aider la création indépendante locale et donc de favoriser l'émergence de la relève. Les milieux des arts scéniques attendent depuis 1996 une augmentation de leurs subventions.

Mis aux voix, cet amendement de + 300 000 francs est refusé par 13 non (3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 2 oui (AGT).

L'amendement suivant se réfère aux modifications du Conseil administratif au projet de budget 2008.

Page 7 – 31110000-365 – Nouvelle subvention – Garantie de subventionnement complémentaire du Grand Théâtre

A gauche toute! propose la suppression de cette nouvelle subvention. Il relève que la demande supplémentaire pour le Grand Théâtre s'élève à 3,5 millions de francs en comptant les 2,5 millions que le Conseil municipal va voter en novembre, sur une enveloppe totale qui avoisine les 50 millions de francs. Il indique que son groupe acceptera les 2,5 millions de francs mais pas ce complément.

Un membre de l'Union démocratique du centre rappelle que le budget du Grand Théâtre faisait l'objet d'un vote séparé. Le Conseil municipal exerçait ainsi un véritable contrôle sur le budget de cette institution. Il subsistera un défi-

cit de 1 million de francs pendant quatre ans; il faudrait peut-être dire si la voilure doit être réduite. Il ajoute qu'il s'agit de rétablir la confiance. Il est vrai que le Grand Théâtre n'est pas un subventionné comme un autre, le personnel est formé en grande partie de fonctionnaires de la Ville de Genève.

Un libéral s'étonne que ce million ne soit pas déduit des 2,5 millions de francs. Il remarque que la responsabilité de la Ville est fortement engagée, puisque deux membres du Conseil administratif et des représentants du Conseil municipal siègent à la Fondation du Grand Théâtre. La Ville doit donc faire face à ses responsabilités.

Le commissaire radical ne comprend rien au système de subvention et se prononce pour une automatisation du Grand Théâtre, avec une mise en place de contrats de prestations.

Les socialistes rappellent que la question a été posée au magistrat. Celui-ci a bien déclaré que la somme de 2,5 millions constituait une dépense extraordinaire. Il s'agit donc bien de 2,5 millions plus 1 million. Il note que le groupe socialiste, sous réserve d'une assemblée générale, acceptera ce million de francs.

Le Verts vont dans le même sens; ce million de francs constitue une provision.

Une représentante d'A gauche toute! estime que le magistrat doit étayer sa demande par une proposition détaillée. Elle constate que, chaque année, le Conseil municipal doit accorder des millions supplémentaires pour le Grand Théâtre.

Il est rappelé que le rapport d'audit recommandait de réduire la voilure afin de soulager le personnel, constamment sous pression. Ce supplément ne va pas dans ce sens.

Mis aux voix, l'amendement demandant la suppression de la nouvelle subvention de 1 000 000 de francs au Grand Théâtre est refusé par 13 non (3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 2 oui (AGT).

La commission reprend l'étude du projet de budget 2008 rectifié.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Un membre du groupe A gauche toute! propose, pour ce département, le même amendement que pour le département des finances et du logement, soit la suppression du chargé de mission, attaché au conseiller administratif.

Mis aux voix, l'amendement portant sur la suppression du montant de 152 645 francs affecté au poste de chargé de mission est refusé par 9 non (3 S, 3 Ve, 1 R, 2 L) contre 6 oui (2 AGT, 2 DC, 2 UDC).

Page 58 – 4007000-427 – Domaine public

L'amendement des verts proposant une augmentation de recettes de 800 000 francs pour compenser d'autres amendements est retiré, ces autres amendements ayant été refusés.

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Page 87 – 5003 000-313160 – Fournitures et autres marchandises

Une représentante d'A gauche toute! propose une augmentation de 80 000 francs en faveur de la distribution de livres aux élèves de 3e, 4e et 5e primaires qui, contrairement aux élèves des autres degrés, n'en reçoivent plus depuis quelques années. Elle insiste sur le fait qu'il faut encourager la lecture pour les enfants de ces degrés, âgés de 8 à 11 ans, dont certains ne possèdent pas de livres. Elle ajoute que les élèves de 6e primaire reçoivent un dictionnaire. Son collègue rappelle que M. Didier Bonny, alors conseiller municipal, avait proposé un amendement de 50 000 francs pour ces livres.

Une socialiste propose alors de ramener cet amendement à 50 000 francs, compensé par la suppression de la subvention de l'Espace Rousseau. Elle signale qu'il s'agit de marquer l'engagement de la Ville en faveur de la culture, sachant que les enfants de certaines autres communes reçoivent davantage dans ce domaine.

Un membre du Parti démocrate-chrétien se demande pourquoi cette ligne avait été supprimée, il confirme que les jouets pour les plus jeunes, de la 1re enfantine à la 2e primaire, ont été remplacés par des livres. Cet amendement avait été voté après avoir entendu des professionnels et le constat avait été fait que, dans certains milieux socioculturels, les enfants n'avaient pas de livres.

L'Union démocratique du centre déclare qu'il soutiendra la proposition socialiste.

Le groupe A gauche toute! accepte de ramener cet amendement à 50 000 francs.

Mis aux voix, cet amendement est accepté à l'unanimité des 15 membres de la commssion.

Pages jaunes du projet de budget 2008 déposé – Subventions
Page 155 – 5004000-365 – Festival Arbres et lumières

Un membre du groupe des Verts propose une diminution de 100 000 francs. Il semble que cette manifestation était, selon le magistrat, largement autofinancée. Il apparaît que l'ensemble des diverses prestations de la Ville s'élève à 900 000 francs, d'où cette diminution.

Une socialiste réplique que le magistrat avait expliqué que la mise en lumière des arbres était autofinancée, ce qui n'est pas le cas du personnel.

Mis aux voix, cet amendement de – 100 000 francs est accepté par 8 oui (3 Ve, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 7 non (2 AGT, 3 S, 2 DC).

Page 156 – 500700-365 – Association 360

Amendement proposé: + 30 000 francs.

Un représentant des Verts explique que cette subvention est prise sur la cassette du magistrat, il s'agit de la rendre pérenne. Sa collègue ajoute que, faute de moyens, cette association risque de disparaître. Cette demande correspond au désengagement de l'Etat.

Un membre du groupe de l'Union démocratique du centre signale que cette association n'a pas fait de demande devant la commission.

Les socialistes ne soutiendront pas cet amendement et se disent opposés à la compensation par la diminution de la subvention de Arbres et lumières.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 6 non (1 S, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 5 oui (3 Ve, 2 AGT) et 4 abstentions (2 S, 2 DC).

Page 158 – 5007000-366 – Prestations municipales

Deux amendements sont proposées sur cette ligne. Le premier émane du groupe A gauche toute! et s'élève à 10 300 000 francs. Le second, c'est la motion M-682, votée à la commission sociale et de la jeunesse pendant l'étude du budget.

Cet amendement consiste à rétablir la totalité des prestations municipales, destinées aux bénéficiaires de l'Office cantonal des personnes âgées domiciliés en ville de Genève. Le porte-parole du groupe A gauche toute! relève tout d'abord que la présentation du dossier par M. Longchamp comportait des inexactitudes. Il indique que le Canton a précédé la loi fédérale, puisque celle-ci n'est pas encore en vigueur. Il insiste sur le fait qu'il s'agit de prestations d'assistance et non de prestations sociales. Dans le cas contraire, tout un chacun y aurait droit. Il faut rappeler que, à l'origine, il existait un magasin social en faveur des plus démunis, puis ces prestations ont été versées en argent. Un avis de droit sur cette question sera demandé. Il relève que, pour cette population, une diminution de 185 francs par personne ou de 265 francs par mois par couple représente une mesure extrêmement dure. Il annonce que son groupe se battra pour maintenir cette aide. Il déclare qu'une initiative municipale est prête à être lancée.

Un représentant du groupe démocrate-chrétien annonce que son groupe est opposé à cet amendement. Il rappelle que l'Etat a adopté le revenu déterminant

unique. Le Conseil d'Etat a estimé que les montants accordés par la Ville doivent être déduits de la contribution du Canton. Dans l'attente d'une proposition du Conseil administratif, la position de son groupe ne changera pas.

Un socialiste se dit sensible aux arguments présentés. Toutefois, la preuve d'une erreur de l'Etat n'est pas faite. Il faudrait connaître la conclusion d'un éventuel avis de droit. Dans cette affaire, la Ville risque un transfert de charge supplémentaire de plus de 10 millions de francs. A défaut d'un avis de droit extrêmement clair, la Ville prendrait le risque de faire un nouveau cadeau à l'Etat.

Une autre socialiste signale que la commission sociale et de la jeunesse a voté la motion M-682 portant sur cet objet.

Le représentant radical prend bonne note de la sensibilité du Conseil administratif et attend ses propositions avant de se prononcer.

Les Verts annoncent qu'ils ne soutiendront pas cet amendement. Le groupe ne votera bien évidemment pas une subvention au niveau cantonal. Ils sont conscients que la diminution de revenu sera problématique pour ces bénéficiaires mais, néanmoins, comme l'ont relevé les socialistes, le Conseil administratif devra présenter des mesures en faveur des plus démunis. Ils rappellent, en outre, que, dans une note récente, le Conseil administratif indiquait que seule environ la moitié des ayants droit potentiels se manifestaient, mais qu'il ne serait pas impossible d'offrir une aide à tous.

Un commissaire d'A gauche toute! indique que son groupe a décidé de revenir sur son choix de s'abstenir sur la motion M-682 votée à la commission sociale et de la jeunesse. Son groupe l'acceptera. Le groupe n'a plus d'objection, dès lors que d'autres catégories sociales sont concernées. Mais il indique que son groupe reste en effet très dubitatif, faute d'éléments plus concrets. Pour les compensations, il précise qu'il ne s'agit pas de demander un centime additionnel supplémentaire. La compensation doit s'effectuer par le biais dune amélioration des recettes fiscales.

Mis aux voix, l'amendement de + 10 300 000 francs pour les prestations municipales est refusé par 13 non (3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 2 oui (AGT).

Le deuxième amendement reprend la proposition de la motion M-682, acceptée en commission sociale et de la jeunesse, soit + 5 000 000 de francs.

Un commissaire se demande si la commission des finances doit se saisir de cet amendement. Après un bref débat, la commission décide de voter l'amendement.

Mis aux voix, l'amendement de + 5 000 000 de francs est refusé par 11 non (2 S, 3 Ve, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 2 oui (AGT) et 1 abstention (S) et

1 non votant (DC) qui pense que la commission des finances ne doit pas voter cet amendement.

Page 163 – 5009060-365 – Association des usagers des bains des Pâquis

Une socialiste propose le rétablissement de la subvention que la commission des sports et de la sécurité a diminué de 50 000 francs.

Un commissaire des Verts ajoute que cette association a toujours répondu aux questions posées par les conseillers municipaux.

Un libéral souligne que la gestion semble un peu floue et cite l'absence de tickets de caisse à la buvette. Comment contrôler les revenus? Il est manifeste que ce lieu doit gagner beaucoup d'argent, vu son succès auprès de la population.

Une socialiste estime que l'absence de tickets de caisse est compensée par un mode de calcul avalisé par les services de M. Pierre Muller. Elle remarque que, si certaines choses mériteraient d'être clarifiées, ce n'est toutefois pas ici le lieu de le faire. Elle regrette un certain climat de suspicion entourant l'association. C'est pourquoi elle juge indispensable d'en auditionner les responsables afin de parler de ces problèmes.

Le représentant radical juge souhaitable d'harmoniser les procédures de contrôle des associations subventionnées de la Ville de Genève.

Le rapporteur de la commission des sports et de la sécurité indique que la commission a voté cet amendement après avoir constaté que la gestion donnait des motifs d'insatisfaction (par exemple, l'absence de tickets de caisse). Il est donc légitime que la commission se pose des questions. Il regrette que les documents demandés n'aient pas été transmis plus tôt à la commission.

Mis aux voix, l'amendement demandant de réduire de 50 000 francs la subvention de l'Association des usagers des bains des Pâquis est refusé par 8 non (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 oui (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC). L'amendement de la commission des sports et de la sécurité est annulé.

5. **Prises de position des groupes et vote final**

Un représentant démocrate-chrétien annonce que, compte tenu de la situation, son groupe s'abstiendra.

Un commissaire d'A gauche toute! rappelle que son groupe avait depuis longtemps annoncé que les recettes fiscales étaient sous-estimées. Or les faits montrent que cette prévision était exacte. Il remarque que, si la base du budget ne peut être qualifiée d'antisociale, il n'en demeure pas moins que le Conseil administra-

tif, à majorité de gauche, a effectué un virage à droite. Il observe, par exemple, que ce budget privilégie des institutions telles que le Grand Théâtre. De même, certaines prestations sont réduites, comme les prestations pour les personnes âgées. Des déclarations ont été faites, mais comment les croire? Il note que les propos de M. Manuel Tornare ne sont que des intentions. Il regrette aussi que le Plend pour les fonctionnaires ne soit pas passé et annonce que, par conséquent, son groupe n'approuvera pas ce budget.

Un représentant de l'Union démocratique du centre remarque que son groupe avait l'intention de s'abstenir, compte tenu du fait que ce n'était pas le budget du Conseil administratif actuel. Toutefois, il constate que, face au surplus de recettes, l'exécutif s'est empressé d'affecter les montants supplémentaires pour deux tiers à des dépenses supplémentaires et pour un tiers seulement à la réduction de la dette. Il estime que la municipalité pourrait faire un geste envers le contribuable en réduisant la fiscalité d'un centime, correspondant au tiers des recettes supplémentaires annoncées. Formellement, ce groupe proposera de réduire le centime additionnel de 45,5 à 44,5. En cas de refus de la baisse de la fiscalité, le groupe de l'Union démocratique du centre serait conduit à refuser le budget.

Une socialiste déclare que son groupe acceptera le budget. Il y aura toutefois encore une discussion en assemblée générale. Il s'agit de se donner les moyens de réaliser le programme sur la base duquel ils ont été élus. Cela permet de soutenir la politique du logement et de tendre vers la plus grande équité possible au sein du personnel au niveau de la convention collective et des conditions de travail. Un budget voté donne une assise dans le travail quotidien. Cela permet également de créer des conditions favorables à la transversalité. Les investissements sont revus à la hausse, contribuant ainsi à assurer la rénovation du patrimoine. Cela signifie également un effort en matière de sécurité et de salubrité. Là encore, davantage de transversalité est encouragée, par exemple pour le nettoyage des préaux. Les questions sociales doivent être abordées sans tabou. Il faut voir ce que l'on peut faire en faveur des populations précarisées. Ce budget s'inscrit dans la continuité des budgets de gauche, avec l'assurance de travailler sur la continuité des programmes et des institutions. Elle se réjouit de travailler sur le prochain budget avec une transversalité renforcée. Elle souhaite rendre hommage aux nouveaux élus pour avoir travaillé dans un temps aussi court. Elle observe toutefois que l'on se trouve à mi-octobre et qu'un temps extrêmement long s'écoulera avant le vote du budget 2008. Il faudrait raccourcir ce délai afin de disposer de davantage de temps pour l'étude du budget.

Un membre des Verts déclare que son groupe est globalement satisfait de ce budget. Il est cependant regrettable que la politique environnementale ne soit pas toujours à la hauteur des engagements électoraux des uns et des autres. C'est pourquoi il annonce que les Verts s'abstiendront lors du vote du budget.

Le représentant radical rappelle que les radicaux ont toujours dit qu'ils accueillaient ce budget avec bienveillance et déclare que son groupe salue la volonté des magistrats de réduire la dette. Il observe que les amendements proposés ce soir vont dans le sens souhaité et note qu'un seul amendement radical a été refusé, ce qui est acceptable. Même s'il n'a pas encore consulté son groupe, il prend le risque d'annoncer qu'il votera le budget.

Un commissaire libéral indique que son groupe s'était montré très satisfait à la vue du budget initial. En effet, un certain nombre de demandes avaient été prises en compte par le Conseil administratif: entre autres, la suppression de certaines manifestations, la dissolution du Service de la mobilité et la prise en compte de la nouvelle interprétation des normes de l'Office cantonal des personnes âgées. La situation nouvelle créée par l'embellie a conduit le Conseil administratif à adopter un certain nombre de mesures dont certaines sont dignes d'intérêt, comme la réduction de la dette. D'autres mesures sont, en revanche, moins plaisantes, telle la nouvelle augmentation de la subvention à la petite enfance. Par conséquent, sous réserve de sa prise de position définitive, son groupe s'abstiendra.

Arrêté I

Mis aux voix, l'arrêté I est accepté par 4 oui (3 S, 1 Ve) et 11 abstentions (2 AGT, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

Arrêté II – Centimes additionnels

Un amendement de – 1 centime additionnel, soit 44,5 centimes, est proposé par l'Union démocratique du centre.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 13 non (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 2 oui (UDC).

Mis aux voix, l'arrêté II est accepté par 13 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 2 non (2 UDC).

Arrêté III – Emprunts

Le président donne lecture de l'arrêté III concernant les emprunts. En raison de l'excédent annoncé, l'article premier est supprimé. Ce dernier est remplacé par l'article 2. L'article 3 devient l'article 2.

Mis aux voix, l'arrêté III est accepté par 13 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L) et 2 abstentions (UDC).

Le président met aux voix les arrêtés dans leur ensemble.

Mis aux voix, les arrêtés sont refusés par 4 non (2 AGT, 2 UDC) contre 4 oui (3 S, 1 R) et 7 abstentions.

Le projet de budget 2008 est refusé.

Deux rapports de minorité sont annoncés: un de M. Christian Zaugg (AGT) et un autre de M. Jacques Hämmerli (UDC).

PROJETS D'ARRETES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), article 74, alinéa 5, et article 77 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Arrêté I. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. - Budget de fonctionnement Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1'104'711'096
sous déduction des imputations internes de	77'529'220
soit un total des charges nettes de	1'027'181'876
et les revenus à	1'148'994'568
sous déduction des imputations internes de	77'529'220
soit un total des revenus nets de	1'071'465'348

L'excédent de revenus présumé s'élève à 44'283'472 francs.

Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

		Fr.
a)	patrimoine administratif	
	dépenses	75'000'000
	Recettes	0
	investissements nets	75'000'000
b)	patrimoine financier	
	dépenses	20'000'000
	recettes	0
	investissements nets	20'000'000
c)	total	
	dépenses	95'000'000
	recettes	0
	investissements nets	95'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Article 3.- Mode de financement

	Les investissements nets sont autofinancés comme suit :	Fr.	Fr.
a)	patrimoine administratif		
	investissements nets		75'000'000
	amortissements ordinaires	64'745'196	
	amortissements complémentaires	0	
	excédent de revenus de fonctionnement	+ 44'283'472	
	autofinancement		109'028'668
	Excédent de financement		34'028'668
b)	patrimoine financier		
	investissements nets		20'000'000
	amortissements (autofinancement)		1'418'831
	Insuffisance de financement		18'581'169
c)	total		
	investissements nets		95'000'000
	amortissements ordinaires	66'164'027	
	amortissements complémentaires	0	
	excédent de revenus de fonctionnement	+ 44'283'472	
	autofinancement		110'447'499
	Excédent de financement		15'447'499

Article 4. - Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 44'283'472 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Article 5. - Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

Arrêté II. - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2008, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2008 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2008.

Arrêté III. - Emprunts

Article premier

Le Conseil administratif est autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 2

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2008, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Présentation générale

Compte administratif

Comptes 2006 Charges	Comptes 2006 Revenus	Budget 2007 Charges	Budget 2007 Revenus		Projet de budget 2008 y.c. vote amendements comm.finances Charges	Projet de budget 2008 y.c. vote amendements comm.finances Revenus
	1'113'248'215.72		976'458'448	Revenus		**1'074'240'348**
950'142'172.27		921'824'225		Charges	**940'115'361**	
16'345'715.68	-3'500'000.00	17'497'167	-1'000'000	Transfert Etat à Ville de Genève	**20'902'488**	**-2'775'000**
67'068'835.76		65'628'053		Amortissements	**66'164'027**	
1'033'556'723.71	**1'109'748'215.72**	**1'004'949'445**	**975'458'448**	Total net des charges et revenus	**1'027'181'876**	**1'071'465'348**
77'859'211.15	77'859'211.15	72'641'660	72'641'660	Imputations internes	**77'529'220**	**77'529'220**
1'111'415'934.86	**1'187'607'426.87**	**1'077'591'105**	**1'048'100'108**	Total brut des charges et revenus	**1'104'711'096**	**1'148'994'568**
76'191'492.01			**29'490'997** *	**Excédent de revenus (*de charges)**	**44'283'472**	
1'187'607'426.87	**1'187'607'426.87**	**1'077'591'105**	**1'077'591'105**		**1'148'994'568**	**1'148'994'568**

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Investissements	Dépenses	Recettes
89'890'135.37	3'721'079.76	80'000'000		Investissements du patrimoine administratif	**75'000'000**	**0**
	2'607'251.14			Préfinancement sur patrimoine administratif		**0**
7'958'156.72	18'738.00	20'000'000		Investissements du patrimoine financier	**20'000'000**	**0**
	-25'000.00			Préfinancement sur patrimoine financier		
	91'526'223.19		100'000'000	Investissements nets		**95'000'000**
97'848'292.09	**97'848'292.09**	**100'000'000**	**100'000'000**		**95'000'000**	**95'000'000**

Financement des investissements

83'561'804.47		80'000'000		Investissements nets du patrimoine administratif	**75'000'000**	
7'964'418.72		20'000'000		Investissements nets du patrimoine financier	**20'000'000**	
	65'502'804.80		64'817'525	Amortissements du patrimoine administratif		**64'745'196**
	1'566'030.96		810'528	Amortissements du patrimoine financier		**1'418'831**
	76'191'492.01		-29'490'997	Excédent de revenus du compte de fonctionnement		**44'283'472**
	143'260'327.77		**36'137'056**	**Autofinancement**		**110'447'499**
	-51'734'104.58		**63'862'944** *	**Excédent de financement (*Insuffisance)**		**-15'447'499**
91'526'223.19	**91'526'223.19**	**100'000'000**	**100'000'000**		**95'000'000**	**95'000'000**

Variation de fortune

	18'058'999.67		15'182'475	Augmentation du patrimoine administratif		**10'254'804**
	6'398'387.76		19'189'472	Augmentation du patrimoine financier		**18'581'169**
	51'734'104.58	63'862'944 *		Excédent de financement (*Insuffisance)		**15'447'499**
76'191'492.01		0	29'490'997 *	Augmentation de la fortune (*Diminution)	**44'283'472**	
76'191'492.01	**76'191'492.01**	**63'862'944**	**63'862'944**		**44'283'472**	**44'283'472**

En tenant compte des résultats des budgets 2007 et 2008, la fortune au 31 décembre 2008 est estimée à CHF 464'516'439



VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

projet de budget 2008 rectifié

remis à la commission des finances

Modifications apportées par le Conseil administratif au PB 2008 déposé et remises à la commission des finances

		Pages
1	Présentation générale	2
2	Récapitulatif des modifications par département	**3***
3	Détail par département des modifications	**4 à 10***
4	Structure des revenus de fonctionnement par nature (comparaison PB 2008 rectifié - Budget 2007)	11
4.1	Structure des revenus de fonctionnement par nature (comparaison PB 2008 rectifié - PB 2008 déposé)	12
4.2	Analyse des écarts par chapitre entre le PB 2008 rectifié et le PB 2008 déposé - revenus	13
5	Structure des charges de fonctionnement par nature (comparaison PB 2008 rectifié - Budget 2007)	14
5.1	Structure des charges de fonctionnement par nature (comparaison BP 2008 rectifié - PB 2008 déposé)	15
5.2	Analyse des écarts par chapitre entre le PB 2008 rectifié et le PB 2008 déposé - charges	16 à 17
6	Récapitulation des subventions par département non comprises les prestations en nature	18
6.1	Récapitulation des subventions par service non comprises les prestations en nature	19
7	Récapitulation des subventions par département y compris les prestations en nature	20
7.1	Récapitulation des subventions par service y compris les prestations en nature	21
7.2	Modifications des subventions détaillées non comprises les prestations en nature	**22***
7.3	Modifications des subventions détaillées relatives à des prestations en nature	**23***
8	Personnel occupé par l'administration municipale	**24*** à 31
8.1	Demandes de nouveaux postes	**32 à 33***
8.2	Transferts de postes	**34 à 36***
8.3	Nouveaux postes selon extraits du CA et postes supprimés	**37***

(*) annexés au rapport général

Tableau N° 2

Tableau récapitulatif des modifications
Projet de budget 2008 rectifié

Libellé	Charges	Revenus
Projet de budget déposé	1'098'534'482	1'098'624'640
Autorités	651'723	0
Finances et logement	2'606'376	49'403'550
Constructions et aménagement	45'153	0
Culture	905'944	25'000
Environnement urbain et sécurité	-63'755	870'000
Cohésion sociale, jeunesse et sports	2'160'295	100'500
Imputations internes	-29'122	-29'122
	1'104'811'096	1'148'994'568
Excédent de revenus	**44'183'472**	
TOTAUX	1'148'994'568	1'148'994'568

Modifications projet de budget 2008

Tableau N° 3

Autorités

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2008 déposé	Modifications	PB 2008 rectifié	Libellé	Page PB déposé
A001000	30X	877'308	71'723	949'031	Ajust.val.du poste dir.cabinet du maire transféré de la dir.générale à la dir.des finances	29
A002000	365	170'250	-150'000	20'250	Transfert subv."Œuvre suisse d'entraide ouvrière" à la Dir.des finances et du logement	30
A800010	367	2'990'000	365'000	3'355'000	Augmentation subvention "Instititutions genevoises d'aide au développement"	34
A800010	367	3'355'000	365'000	3'720'000	Augmentation subvention "Coopérations décentralisées"	34
			651'723		**Augmentation des charges***	
			0		**Augmentation des revenus***	
					*** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**	

Modifications projet de budget 2008

Tableau N° 3

Finances et logement

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2008 déposé	Modifications	PB 2008 rectifié	Libellé	Page PB déposé
1000000	30X	1'633'040	-103'287	1'529'753	Ajust.val.du poste dir.cabinet du maire transféré de la dir.générale à la dir.des finances	41
1000000	30X	1'529'753	56'663	1'586'416	Transformation d'un poste d'AM en 1/2 poste d'assist.de dir.et trf à la dir.des finances	41
1000000	30X	1'586'416	142'606	1'729'022	Transfert d'un poste de la Direction des RH à la Direction des finances et du logement	41
1000000	361	120'000	-120'000	0	Suppression subvention "OCSTAT"	41
1000000	365	0	120'000	120'000	Création subvention "Intégration et promotion de l'égalité"	41
1000000	365	120'000	150'000	270'000	Transfert subv."Œuvre suisse d'entraide ouvrière" de l'Admin.centrale (secrétariat CA)	41
1001510	346	29'800'000	-281'000	29'519'000	Ajustement compensation aux communes frontalières	42
1001510	351	29'400'000	2'130'000	31'530'000	Ajustement frais de perception	42
1001510	400	525'800'000	26'329'000	552'129'000	Augmentation impôts personnes physiques	42
1001510	401	143'000'000	20'537'000	163'537'000	Augmentation impôts personnes morales	42
1001510	408	10'300'000	2'525'000	12'825'000	Augmentation péréquation personnes morales	42
1001540	318	805'000	13'000	818'000	Transfert frais bancaires de la cellule 1004000	43
1004000	318	36'550	-13'000	23'550	Transfert frais bancaires à la cellule 1001540	45
1005010	392	924'250	-18'250	906'000	Correction attribution honoraires régie spéciaux aux Bâtiments	49
1005010	434	6'319'600	-36'000	6'283'600	Correction honoraires régie spéciaux	49
1005020	314	13'712'217	1'500'000	15'212'217	Correction du gr.314 C-Bât afin d'augmenter l'attribution aux bâtiments locatifs	50
1005020	318	8'737'945	-145'000	8'592'945	Correction honoraires régie spéciaux	50
1005020	491	7'181'046	-10'872	7'170'174	Suppression loyer interne GIM rue du Vélodrome 2 pour les bâtiments	50
1005030	314	4'056'618	-860'000	3'196'618	Correction du gr.314 C-Bât afin d'augmenter l'attribution aux bâtiments locatifs	50
1005030	318	1'000'208	101'750	1'101'958	Correction honoraires régie spéciaux	50
1005060	318	492'239	7'250	499'489	Correction honoraires régie spéciaux	52
1005060	427	1'573'780	48'550	1'622'330	Augmentation Théâtre en Cavale-Plainpalais-gratuité	52
1300000	30X	7'842'526	-142'606	7'699'920	Transfert d'un poste de la Direction des RH à la Direction des finances et du logement	53
1300000	318	164'700	50'000	214'700	Augmentation d'honoraires divers	53
			2'606'376		**Augmentation des charges***	
			49'403'550		**Augmentation des revenus***	
					*** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**	

Modifications projet de budget 2008

Tableau N° 3

Constructions et aménagement

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2008 déposé	Modifications	PB 2008 rectifié	Libellé	Page PB déposé
2001000	30X	5'196'435	45'153	5'241'588	Correction d'imputation du service logistique à la direction du département 2	63
2402000	391	161'532	-10'872	150'660	Suppression loyer interne GIM rue du Vélodrome 2 pour les bâtiments	66
2402000	492	679'250	-18'250	661'000	Correction attribution honoraires régie spéciaux aux Bâtiments	66
			45'153		**Augmentation des charges***	
			0		**Augmentation des revenus***	
					*** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**	

Modifications projet de budget 2008

Tableau N° 3

Culture

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2008 déposé	Modifications	PB 2008 rectifié	Libellé	Page PB déposé
3001000	30X	1'723'468	39'311	1'762'779	Transfert 1/2 poste du SAT à la Direction de la culture	73
3101000	30X	1'902'100	-39'311	1'862'789	Transfert 1/2 poste du SAT à la Direction de la culture	74
3101000	314	29'561	50'879	80'440	Correction contrats conciergerie et nettoyage omis par C-Achats	74
3101100	30X	5'701'119	-114'081	5'587'038	Transfert d'un poste des scènes culturelles au Grand-Théâtre	74
3101100	314	909'798	80'278	990'076	Correction contrats conciergerie et nettoyage omis par C-Achats	75
3106000	365	35'065'169	15'000	35'080'169	Augmentation subv. "Ass.Usine" servant à payer les énergies (correction)	77
3106000	365	35'080'169	1'100	35'081'269	Augmentation subv."Autrement aujourd'hui servant à payer les énergies (correction)	77
3106000	365	35'081'269	48'550	35'129'819	Augmentation Théâtre en Cavale-Plainpalais-gratuité	77
3106000	365	35'129'819	-52'088	35'077'731	Transfert subvention Villa Dutoit-La Bulle d'air (gratuité) au FMAC (correction)	77
3106000	365	35'077'731	-156'268	34'921'463	Tfr subvention Villa Dutoit-Ass.Villa Dutoit (gratuité) au FMAC (correction)	77
3106610	365	4'700'647	52'088	4'752'735	Transfert subvention Villa Dutoit-La Bulle d'air (gratuité) du SAAC (correction)	79
3106610	365	4'752'735	156'268	4'909'003	Tfr subvention Villa Dutoit-Ass.Villa Dutoit (gratuité) du SAAC (correction)	79
3110000	30X	15'166'681	908'430	16'075'111	Création 7 postes en diminution de la subvention "Exploitation Grand-Théâtre"	79
3110000	30X	16'075'111	110'131	16'185'242	Transfert d'un poste du musée d'Ethnographie au Grand-Théâtre	79
3110000	30X	16'185'242	114'081	16'299'323	Transfert d'un poste des scènes culturelles au Grand-Théâtre	79
3110000	314	1'126'241	-200'000	926'241	Correction du gr.314 C-Bât afin d'augmenter l'attribution aux bâtiments locatifs	79
3110000	317	4'000	2'220	6'220	Indemnité de fonction suite à la création d'un poste de Directeur au Grand-Théâtre	79
3110000	365	19'236'490	-910'650	18'325'840	Création 7 postes en diminution de la subvention "Exploitation Grand-Théâtre"	80
3110000	365	18'325'840	1'000'000	19'325'840	Nouvelle subvention "Garantie de subventionnement complémentaire Gd-Théâtre"	80
3202000	314	755'271	-90'000	665'271	Correction du gr.314 C-Bât afin d'augmenter l'attribution aux bâtiments locatifs	81
3202000	3XX	22'383'429	2'060'300	24'443'729	Fusion cellule "Expositions" vers la cellule MAH (extrait CA 4.7.2007)	81
3202000	4XX	367'333	440'000	807'333	Fusion cellule "Expositions" vers la cellule MAH (extrait CA 4.7.2007)	81
3202040	314	427'188	-80'000	347'188	Correction du gr.314 C-Bât afin d'augmenter l'attribution aux bâtiments locatifs	84
3202500	3XX	2'060'300	-2'060'300	0	Fusion cellule "Expositions" vers la cellule MAH (extrait CA 4.7.2007)	86
3202500	4XX	440'000	-440'000	0	Fusion cellule "Expositions" vers la cellule MAH (extrait CA 4.7.2007)	86
3203000	30X	5'108'583	-110'131	4'998'452	Transfert d'un poste du musée d'Ethnographie au Grand-Théâtre	87
3203000	314	514'646	-90'000	424'646	Correction du gr.314 C-Bât afin d'augmenter l'attribution aux bâtiments locatifs	87
3204010	435	0	25'000	25'000	Budgétisation (oubli) des ventes de publications du musée d'histoire des sciences	89
3204020	30X	0	116'803	116'803	Correction budget biennal pour la Nuit de la science oublié	89
3301000	30X	13'595'232	125'137	13'720'369	Réévaluation des fonctions dans les bibliothèques chargées de secteur	90
3302000	30X	8'743'763	10'461	8'754'224	Augmentation budget indemnités de piquet en diminution de la NC 310590	91
3302000	30X	8'754'224	-60'441	8'693'783	Trf et transf.d'1/2 poste de photographe à la BGE en 1/2 p.d'adj.scientif.au Musée voltaire	91
3302000	310	1'972'180	-10'461	1'961'719	Augmentation budget indemnités de piquet en diminution de la NC 310590	91

Modifications projet de budget 2008

Tableau N° 3

Culture

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2008 déposé	Modifications	PB 2008 rectifié	Libellé	Page PB déposé
3302000	314	476'315	-90'000	386'315	Correction du gr.314 C-Bât afin d'augmenter l'attribution aux bâtiments locatifs	91
3302010	30X	416'535	60'438	476'973	Trf et transf.d'1/2 poste de photographe à la BGE en 1/2 p.d'adj.scientif.au Musée voltaire	92
3302020	30X	469'550	18'200	487'750	Réévaluation des fonctions dans les bibliothèques chargées de secteur	92
			905'944		**Augmentation des charges***	
			25'000		**Augmentation des revenus***	
					*** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**	

Modifications projet de budget 2008

Tableau N° 3

Environnement urbain et sécurité

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2008 déposé	Modifications	PB 2008 rectifié	Libellé	Page PB déposé
4001000	30X	1'667'179	-167'696	1'499'483	Transfert d'un poste de la direction du département 4 au service social	103
4001000	30X	1'499'483	90'316	1'589'799	Création d'1 p.d'admin.à la dir.du dpt 4 compensé par 1/2 de secrét.et une dim.des temp.	103
4001000	318	69'600	6'500	76'100	Transfert de Téléréseau et médias du département 5 au 4	103
4001000	319	1'500	900	2'400	Transfert de Téléréseau et médias du département 5 au 4	103
4003000	30X	30'993'726	-21'902	30'971'824	Intégration des médecins répondants dans salaires réguliers, dim.précédemment du 318	104
4003000	30X	30'971'824	-97'957	30'873'867	Transfert 1 poste du SIS aux transports sanitaires	104
4003000	452	10'100'000	650'000	10'750'000	Augmentation participation des communes aux frais SIS	104
4003520	30X	1'502'180	44'046	1'546'226	Intégration des médecins répondants dans salaires réguliers, dim.précédemment du 318	105
4003520	30X	1'546'226	97'957	1'644'183	Transfert 1 poste du SIS aux transports sanitaires	105
4007000	30X	27'620'651	-78'575	27'542'076	Transformation d'un poste d'AM en 1/2 poste d'assist.de dir.et trf à la dir.des finances	107
4007000	30X	27'542'076	-75'224	27'466'852	Création d'1 p.d'admin.à la dir.du dpt 4 compensé par 1/2 de secrét.et une dim.des temp.	107
4009000	30X	4'673'225	-45'153	4'628'072	Correction d'imputation du service logistique à la direction du département 2	109
4010000	30X	1'823'972	183'033	2'007'005	Transfert d'un poste du service des sports à la voirie	111
4010010	318	16'478'096	-40'000	16'438'096	Transfert partiel groupe 318 "enlèvement du vieux papier" au groupe 314, cellule 4010020	112
4010010	435	0	220'000	220'000	Budgétisation vente du vieux papier-estimé à 20.- la tonne	112
4010020	314	1'251'000	40'000	1'291'000	Transfert partiel du groupe 318 "enlèvement du vieux papier" cellule 4010010	113
			-63'755		**Diminution des charges***	
			870'000		**Augmentation des revenus***	
					*** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**	

Modifications projet de budget 2008

Tableau N° 3

Cohésion sociale, jeunesse et sports

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2008 déposé	Modifications	PB 2008 rectifié	Libellé	Page PB déposé
5001000	318	76'400	-6'500	69'900	Transfert de Téléréseau et médias du département 5 au 4	121
5001000	319	3'800	-900	2'900	Transfert de Téléréseau et médias du département 5 au 4	121
5002000	30X	3'418'517	653'383	4'071'900	Création 6.5 postes de la FGIPE à la Petite enfance	122
5002000	365	70'839'523	-653'383	70'186'140	Compensation création 6.5 postes	122
5002000	365	70'186'140	1'500'000	71'686'140	Augmentation subvention aux crèches	122
5002000	461	604'250	-604'250	0	Transfert subvention cantonale vers le Fonds d'équipement communal (FEC)	122
5002000	469	310'000	604'250	914'250	Transfert subvention cantonale vers le Fonds d'équipement communal (FEC)	122
5003000	313	209'513	-25'000	184'513	Diminution achats d'autres fournitures (compensation)	123
5003000	365	4'982'157	-20'000	4'962'157	Diminution subvention p/promotions décentralisées (compensation)	123
5003000	365	4'962'157	300'000	5'262'157	Augmentation subvention "Restaurants scolaires"	123
5003010	314	1'913'870	45'000	1'958'870	Augmentation rubrique contrats concierg.et nett.bât.publ. (compensation)	124
5003010	314	1'958'870	310'230	2'269'100	Complément nettoyage préaux par entreprise	124
5007000	30X	10'404'836	167'696	10'572'532	Transfert d'un poste de la direction du département 4 au service social	126
5008000	30X	2'333'049	226'558	2'559'607	Création 2 postes en compensation d'une diminution partielle du budget des temporaires	127
5008000	30X	2'559'607	-218'588	2'341'019	Création 2 postes en compensation d'une diminution partielle du budget des temporaires	127
5008000	364	50'000	54'832	104'832	Augmentation subvention "Noctambus"	128
5009010	30X	2'948'184	-183'033	2'765'151	Transfert d'un poste du service des sports à la voirie	128
5009010	365	5'590'979	100'000	5'690'979	Création subv."Patinoire de Noël"- Gve Tourisme en compensation d'augmentation de rev.	129
5009060	314	1'014'781	-90'000	924'781	Correction du gr.314 C-Bât afin d'augmenter l'attribution aux bâtiments locatifs	132
5009070	427	281'000	40'500	321'500	Augmentation des revenus des matches du GSHC suite au nouveau contrat	132
5009090	439	30'000	60'000	90'000	Augmentation des revenus publicitaires liés à la nouvelle philosophie sportive du dpt	134
			2'160'295		**Augmentation des charges***	
			100'500		**Augmentation des revenus***	
					*** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**	

Modifications des subventions détaillées (pages jaunes) Projet de budget 2008

Tableau N° 7.2

non comprises les prestations en nature

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2008 déposé	Modifications	PB 2008 rectifié	Libellé	Pages jaunes
A002000	365	150'000	-150'000	0	Transfert subv."Œuvre suisse d'entraide ouvrière" à la Dir.des finances et du logement	145
A800010	367	1'220'000	365'000	1'585'000	Augmentation subvention "Instititutions genevoises d'aide au développement"	145
A800010	367	1'500'000	365'000	1'865'000	Augmentation subvention "Coopérations décentralisées"	146
1000000	361	120'000	-120'000	0	Suppression subvention "OCSTAT"	146
1000000	365	0	120'000	120'000	Création subvention "Intégration et promotion de l'égalité"	146
1000000	365	0	150'000	150'000	Transfert subv."Œuvre suisse d'entraide ouvrière" de l'Admin.centrale (secrétariat CA)	146
3106000	365	120'000	30'000	150'000	Augmentation subvention "Intermittents du spectacle" (attr.ponctuelle)	148
3106000	365	78'000	15'000	93'000	Augmentationsubv "Ass.Usine" servant à payer les énergies (correction)	148
3106000	365	5'600	1'100	6'700	Augmentation subv."Autrement aujourd'hui servant à payer les énergies (correction)	148
3106000	365	150'000	-30'000	120'000	Diminution subvention "Autres salles" (attr.ponctuelle)	149
3110000	365	14'381'399	-910'650	13'470'749	Création 7 postes en diminution de la subvention "Exploitation Grand-Théâtre"	152
3110000	365	0	1'000'000	1'000'000	Nouvelle subvention "Garantie de subventionnement complémentaire Gd-Théâtre"	152
5002000	365	66'404'400	-653'383	65'751'017	Compensation création 6.5 postes en diminution de la subv. des crèches	154
5002000	365	65'751'017	1'500'000	67'251'017	Augmentation subvention "Crèches, garderies, jardins d'enfants"	154
5003000	365	22'000	-20'000	2'000	Diminution subvention p/promotions décentralisées (compens. part. 5003010.314)	154
5003000	365	604'300	300'000	904'300	Augmentation subvention "Restaurants scolaires"	155
5008000	364	50'000	54'832	104'832	Augmentation subvention "Noctambus"	159
5009010	365	0	100'000	100'000	Création subv."Patinoire de Noël"- Gve Tourisme en comp.d'augmentation de rev.	dès 159
5009010	365	335'000	45'000	380'000	Transfert subv."Motocross les Meyrinos" à l'encouragement à l'org.d'écoles de sports	162
5009010	365	45'000	-45'000	0	Transfert subv."Motocross les Meyrinos" à l'encouragement à l'org.d'écoles de sports	163
TOTAUX		**150'936'716**	**2'116'899**	**153'053'615**		

Modifications des subventions détaillées (pages jaunes) Projet de budget 2008

Tableau N° 7.3

relatives à des prestations en nature

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2008 déposé	Modifications	PB 2008 rectifié	Libellé	Pages jaunes
1005060	365	63'450	48'550	112'000	Augmentation Théâtre en Cavale-Plainpalais-gratuité	168
3106000	365	52'088	-52'088	0	Transfert subvention Villa Dutoit-La Bulle d'air (gratuité) au FMAC (correction)	168
3106000	365	156'268	-156'268	0	Tfr subvention Villa Dutoit-Ass.Villa Dutoit (gratuité) au FMAC (correction)	168
3106610	365	0	52'088	52'088	Transfert subvention Villa Dutoit-La Bulle d'air (gratuité) du SAAC (correction)	169
3106610	365	0	156'268	156'268	Tfr subvention Villa Dutoit-Ass.Villa Dutoit (gratuité) du SAAC (correction)	169
TOTAUX		**271'806**	**48'550**	**320'356**		

Personnel occupé par l'Administration municipale

Tableau N° 8

(Postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire)

(comparaison entre PB 2008 rectifié et PB 2008 déposé)

Récapitulation

Nos	Départements / Services	fixes 301180			temporaires 301190			réguliers 301400		
		PB 2008 rectifié postes	B 2008 déposé postes	écarts rect.-dép. postes	PB 2008 rectifié crédits	B 2008 déposé crédits	écarts rect.-dép. crédits	PB 2008 rectifié crédits	B 2008 déposé crédits	écarts rect.-dép. crédits
	Autorités	86.8	86.8	-	388'000	388'000	-	216'000	216'000	-
	Finances et logement	230.5	230.0	0.5	554'000	554'000	-	660'000	660'000	-
	Constructions et aménagement	231.5	231.0	0.5	1'118'200	1'118'200	-	-	-	-
	Culture	770.5	763.5	7.0	1'576'330	1'483'220	93'110	1'382'800	1'382'800	-
	Environnement urbain et sécurité	936.0	937.0	-1.0	976'000	1'049'000	-73'000	45'000	24'890	20'110
	Cohésion sociale, jeunesse et sports	703.5	695.0	8.5	1'841'850	2'020'850	-179'000	1'638'000	1'638'000	-
	T O T A U X	2'958.8	2'943.3	15.5	6'454'380	6'613'270	-158'890	3'941'800	3'921'690	20'110
P.M.	Administration de la caisse de retraite (CAP)	21.5	21.5	-	7'000	7'000	-	-	-	-

Ne sont pas comprises dans les rubriques 301190 et 301400 les charges sociales estimées respectivement à 22.116% et 10.116%

Demandes de nouveaux postes au projet de budget 2008

Tableau N° 8.1

Projet de budget 2008 rectifié

Autorités

*A0020004	Information et communication	0.3	Hôtesse d'accueil *(Création d'un poste à 30 % pour augmenter le temps de travail à l'arcade d'information municipale en diminution du compte N° 300921 Jetons de présence autres commissions du centre de coût A0020299 du Secrétariat du Conseil administratif)*	29'000

* figurait au PB 2008 déposé

Total	**nombre de nouveau poste demandé**	**0.3**	**Total montant y.c. charges sociales**	**29'000**

Culture

31100000	Grand-Théâtre de Genève	1	Directeur	172'678
31100000	Grand-Théâtre de Genève	1	Dessinateur	121'890
31100000	Grand-Théâtre de Genève	1	Serrurier	117'077
31100000	Grand-Théâtre de Genève	1	Cheffe service perruquière-maquilleuse	143'980
31100000	Grand-Théâtre de Genève	1	Perruquière-maquilleuse	116'421
31100000	Grand-Théâtre de Genève	1	Perruquière-maquilleuse	114'931
31100000	Grand-Théâtre de Genève	1	Perruquier-maquilleur *(financement de ces 7 postes par une diminution de la subvention allouée à la fondation du Grand-Théâtre)*	123'673

Total	**nombre de nouveau poste demandé**	**7**	**Total montant y.c. charges sociales**	**910'650**

Cohésion sociale, jeunesse et sports

50020000	Délégation à la petite enfance	1	Secrétaire-réceptionniste	71'009
50020000	Délégation à la petite enfance	0.5	Secrétaire-comptable	62'398
50020000	Délégation à la petite enfance	2	Employées administratives	169'934
50020000	Délégation à la petite enfance	0.5	Secrétaire	36'407
50020000	Délégation à la petite enfance	2.5	Educatrices-accueillantes	313'635

Demandes de nouveaux postes au projet de budget 2008

Tableau N° 8.1

Projet de budget 2008 rectifié

50080000	Délégation à la jeunesse	1	Responsable technicien administratif	113'279
50080000	Délégation à la jeunesse	1	Responsable coordination-animation *(création de ces 2 postes en diminution du budget temporaire.)*	113'279
Total	**nombre de nouveau poste demandé**	**8.5**	**Total montant y.c. charges sociales**	**879'941**
	Total général	**15.8**	**Total général**	**1'819'591**

Transferts de postes au projet de budget 2008

Tableau N° 8.2

Projet de budget 2008 rectifié

Provenance				Destination			
Autorités							
A0010000	Service de la Direction générale	-1	Directeur du cabinet du maire	1	Directeur du cabinet du maire	10000000	Direction des finances et du logement
A0060000	Etat civil	-1	Collaborateur administratif	1	Concierge de centre funéraire	50060000	Pompes funèbres et cimetières
Total hors département:		**-2**		**2**			
Finances et logement							
10050100	G.I.M. - comptes de régie	-1	Adjoint de direction	1	Adjoint de direction	10000000	Direction des finances et du logement
Total internes:		**-1**		**1**			
A0010000	Service de la Direction générale	-1	Directeur du cabinet du maire	1	Directeur du cabinet du maire	10000000	Direction des finances et du logement
50070000	Social - Dir.-Action sociale centralisée	-1	Coordinateur social	1	Assistant de direction	10000000	Direction des finances et du logement
10080100	Contrôle de gestion	-1	Juriste	1	Juriste	40080000	Dir systèmes information-communication
10080100	Contrôle de gestion	-1	Assistante de direction	1	Assistante de direction	40080000	Dir systèmes information-communication
10050800	G.I.M. - Réception et accueil	-1	Téléphoniste	1	Téléphoniste-réceptionniste	40080000	Dir systèmes information-communication
10070100	Achats et impressions	-0.5	Secrétaire	0.5	Secrétaire	20010000	Direction des constr.et aménagement
40080000	Dir systèmes information-communication	-1	Conceptrice informatique	1	Conceptrice informatique	10080100	Contrôle de gestion
Total hors département:		**-6.5**		**6.5**			
Constructions et aménagement							
20010000	Direction des constr.et aménagement	-1	Adjoint de direction	1	Responsable d'unité	20010003	Opérations foncières
20010000	Direction des constr.et aménagement	-1	Ingénieur sécurité	1	Architecte en sécurité	24020000	Bâtiments
20010000	Direction des constr.et aménagement	-1	Correspondant informatique	1	Correspondant informatique	26020000	Génie civil - direction
20010003	Opérations foncières	-0.5	Secrétaire	0.5	Secrétaire	20010002	Information, communication
26020200	Génie civil - Routes et ouvrages d'art	-1	Ingénieur ETS	1	Ingénieur ETS	26010200	Mobilité
Total internes:		**-4.5**		**4.5**			
20010000	Direction des constr.et aménagement	-0.5	Secrétaire de direction	0.5	Secrétaire de direction	40100000	Voirie ville propre-levée et nett.
20010000	Direction des constr.et aménagement	-1	Secrétaire	1	Secrétaire	40100000	Voirie ville propre-levée et nett.
20010000	Direction des constr.et aménagement	-1	Collaborateur administratif	1	Collaborateur administratif	40100000	Voirie ville propre-levée et nett.
20010000	Direction des constr.et aménagement	-1	Collaboratrice administrative	1	Assistante de direction	40090000	Logistique et manifestations
10070100	Achats et impressions	-0.5	Secrétaire	0.5	Secrétaire	20010000	Direction des constr.et aménagement
40100100	Voirie ville propre - levée des résidus	-3	Chauffeurs poids lourds	3	Chauffeurs poids lourds	26020100	Génie civil - Assainissement des eaux
40100100	Voirie ville propre - levée des résidus	-2	Chauffeurs poids lourds	2	Chauffeurs poids lourds	26020200	Génie civil - routes et ouvrages d'art
40100000	Voirie ville propre - levée et nett.	-0.5	Secrétaire	0.5	Secrétaire	20010000	Direction des constr.et aménagement

Transferts de postes au projet de budget 2008

Projet de budget 2008 rectifié

Tableau N° 8.2

Provenance				Destination			
26020200	Génie civil - Routes et ouvrages d'art	-0.5	Peintre	0.5	Peintre	40100000	Voirie ville propre-levée et nett.
Total hors département:		**-10**		**10**			

Culture

30010000	Direction de la culture	-1	Conseiller pédagogique	1	Conseiller pédagogique	32040000	Muséum d'histoire naturelle
31010000	Art et culture admin. SAT	-0.5	Huissier	0.5	Employé administratif	30010000	Direction de la culture
30010000	Direction de la culture	-0.5	Collaboratrice administrative	0.5	Collaboratrice administrative	32020000	Dir.du Musée d'art et d'histoire
30010000	Direction de la culture	-0.5	Collaboratrice administrative	0.5	Secrétaire-jardin	32010000	Conservatoire et jardin botaniques
33010000	Dir. Bibliothèques et discothèques mun.	-0.5	Secrétaire	0.5	Collaboratrice administrative	30010000	Direction de la culture
31010000	Art et culture admin. SAT	-1	Régisseur principal	1	Régisseur principal	31011000	Scènes culturelles
31011000	Scènes culturelles	-0.5	Nettoyeur	0.5	Nettoyeur	33020000	Bibliothèques de Genève
32030000	Musée d'ethnographie	-1	Documentaliste	1	Tapissière-accessoiriste	31100000	Grand-Théâtre de Genève
31011000	Scènes culturelles	-1	Collaboratrice culturelle	1	Tapissière-accessoiriste	31100000	Grand-Théâtre de Genève
32020000	Dir.du Musée d'art et d'histoire	-0.5	Chargée de communication	0.5	Chargée de communication	31050000	Promotion culturelle
31052000	Centre multimédia	-3.5	Div. transfert suite réorganisation	3.5	Div. transfert suite réorganisation	31050000	Promotion culturelle
31100000	Grand-Théâtre	-0.5	Secrétaire	0.5	Secrétaire	31066100	Fonds municipal d'art contemporain
32010000	Conservatoire et jardin botaniques	-0.5	Secrétaire	0.5	Secrétaire	33010000	Dir. Bibliothèques et discothèques mun.
33020000	Bibliothèque de Genève	-0.5	Photographe responsable	0.5	Adjoint scientifique	33020100	Musée Voltaire
32020400	Maison Tavel	-4.5	Div. transfert suite réorganisation	4.5	Div. transfert suite réorganisation	32020000	Dir.du Musée d'art et d'histoire
33010000	Dir. Bibliothèques et discothèques mun.	-1	Employée de bibliothèque	1	Chargée de promotion et comm.	32020000	Dir.du Musée d'art et d'histoire
32020000	Dir.du Musée d'art et d'histoire	-0.5	Chargée de communication	0.5	Restauratrice	32020500	Musée de l'Ariana
32020700	Musée de l'horlogerie	-1	Huissier	1	Huissier	32020000	Dir.du Musée d'art et d'histoire
Total internes:		**-19**		**19**			

32040000	Muséum d'histoire naturelle	-1	Surveillant-monteur	1	Ouvrier	40100000	Voirie ville propre-levée et nett.
Total hors département:		**-1**		**1**			

Environnement urbain et sécurité

40100200	Voirie ville propre - nettoiement du D.P.	-1	Chauffeur poids lourds	1	Chauffeur poids lourds	40090100	Logistique et manifestations-mat.de fêtes
40100100	Voirie ville propre - levée des résidus	-1	Chauffeur poids lourds	1	Chauffeur poids lourds	40090100	Logistique et manifestations-mat.de fêtes
40070000	Sécurité et espace publics	-1	Responsable de l'audiovisuel	1	Coordinateur administratif	40030000	Incendie et secours
Total internes:		**-3**		**3**			

10050800	G.I.M. - Réception et accueil	-1	Téléphoniste	1	Téléphoniste-réceptionniste	40080000	Dir systèmes information-communication

Transferts de postes au projet de budget 2008

Tableau N° 8.2

Projet de budget 2008 rectifié

Provenance				Destination			
40010000	Dir. environnement urbain et sécurité	-1	Adjointe de direction	1	Collaboratrice scientifique	50070000	Social-Dir. action sociale centralisée
40080000	Direction des systèmes d'information	-1	Conceptrice informatique	1	Conceptrice informatique	10080100	Contrôle de gestion
32040000	Muséum d'histoire naturelle	-1	Surveillant-monteur	1	Ouvrier	40100000	Voirie ville propre-levée et nett.
50040000	Espaces verts	-1	Contremaître principal	1	Collaborateur technique	40090000	Logistique et manifestations
10080100	Contrôle de gestion	-1	Juriste	1	Juriste	40080000	Dir systèmes information-communication
10080100	Contrôle de gestion	-1	Assistante de direction	1	Assistante de direction	40080000	Dir systèmes information-communication
20010000	Direction des constr.et aménagement	-1	Collaboratrice administrative	1	Assistante de direction	40090000	Logistique et manifestations
20010000	Direction des constr.et aménagement	-0.5	Secrétaire de direction	0.5	Secrétaire de direction	40100000	Voirie ville propre-levée et nett.
20010000	Direction des constr.et aménagement	-1	Secrétaire	1	Secrétaire	40100000	Voirie ville propre-levée et nett.
20010000	Direction des constr.et aménagement	-1	Collaborateur administratif	1	Collaborateur administratif	40100000	Voirie ville propre-levée et nett.
40100100	Voirie ville propre - levée des résidus	-3	Chauffeurs poids lourds	3	Chauffeurs poids lourds	26020100	Génie civil - Assainissement des eaux
40100100	Voirie ville propre - levée des résidus	-2	Chauffeurs poids lourds	2	Chauffeurs poids lourds	26020200	Génie civil - routes et ouvrages d'art
40100000	Voirie ville propre - levée et nett.	-0.5	Secrétaire	0.5	Secrétaire	20010000	Direction des constr.et aménagement
50090100	Direction du service des sports	-1	Adjoint de direction technique	1	Adjoint de direction technique	40100000	Voirie ville propre - levée et nett.
26020200	Génie civil - Routes et ouvrages d'art	-0.5	Peintre	0.5	Peintre	40100000	Voirie ville propre - levée et nett.
Total hors département:		**-17.5**		**17.5**			

Cohésion sociale, jeunesse et sports

50040000	Espaces verts	-1	Chauffeur poids lourds	1	Gardien d'installations sprotives	50090800	Sports - section stades et salles
50070001	Action communautaires (CASS)	-1	Responsable d'un club social	1	Responsable d'un club social	50070005	Lutte contre l'exclusion
Total internes:		**-2**		**2**			

A0060000	Etat civil	-1	Collaborateur administratif	1	Concierge de centre funéraire	50060000	Pompes funèbres et cimetières
40010000	Dir. environnement urbain et sécurité	-1	Adjointe de direction	1	Collaboratrice scientifique	50070000	Social-Dir. action sociale centralisée
50090100	Direction du service des sports	-1	Adjoint de direction technique	1	Adjoint de direction technique	40100000	Voirie ville propre - levée et nett.
50070000	Social - Dir.-Action sociale centralisée	-1	Coordinateur social	1	Assistant de direction	10000000	Direction des finances et du logement
50040000	Espaces verts	-1	Contremaître principal	1	collaborateur technique	40090000	Logistique et manifestations
Total hors département:		**-5**		**5**			

Nouveaux postes 2007 selon extraits du CA et postes supprimés au projet de budget 2008

Tableau N° 8.3

Projet de budget 2008 rectifié

		Constructions et aménagement	
*20010000	Direction des constr. et de l'aménagement	1	Collaborateur administratif *(Création d'un poste de collaborateur administratif par transformations d'un poste de conseiller de direction en un secrétaire juriste et un poste de directeur-adjoint en un ingénieur sécurité)*
Total	**Nouveau poste 2007 selon extrait CA**	**1**	**Total montant y.c. charges sociales**
		Environnement urbain et sécurité	
40070000	Sécurité et espace publics	-0.5	Agent municipal *(Transfert et transformation d'un poste d'agent municipal en un demi poste d'assistante de direction à la direction des finances et du logement)*
40010000	Direction environnement urbain et sécurité	0.5	Administratrice *(création d'un poste d'administratrice par la transformation du demi poste de secrétaire de direction et d'une diminution de la rubrique temporaire du service sécurité et espace publics)*
Total	**Poste supprimé et nouv.poste 2007 s/extr.CA**	**0**	**Total montant y.c. charges sociales**
		Cohésion sociale, jeunesse et sports	
*50040000	Espaces verts	-0.5	Chef de culture *(Transformation du poste de secrétaire à 100% et du demi poste de chef de culture pour créer un poste d'achitecte paysagiste à 100%)*
Total	**Poste supprimé 2007 selon extrait CA**	**-0.5**	**Total montant y.c. charges sociales**
	Total général	**0.5**	**Total général**

* figurait au PB 2008 déposé

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LES COMMISSION SPECIALISEES

Com.	Page PB dép	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2008 déposé	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CARTS	148	3106000 Subvention	365	La Ville est à Vous	150'000	-150'000		0	4 OUI 2 DC, 1L , 1R	**8 NON** **3 Ve, 3 S** **2 AGT**	2 ABST. 2 UDC		**X**
CSS	108 170	4007000 Subvention	365	Diminution gratuités	3'509'596	- 1'000'000		2'509'596	4 OUI 2 S, 2 AGT	**10 NON** **3 Ve, 2 DC,** **1R, 2 L, 2 UDC**	0 ABST		**X**
CSJ	123	5003000	313	Fournitures et autres marchandises	209'513	-20'000		189'513	6 OUI 1 DC, 1 R, 2 L 2 UDC	**8 NON** **2 AGT, 3 S,** **3 Ve,**	0 ABST		**X**
CSJ	123	5003000	313	Fournitures et autres marchandises (Livres pour les promos)	209'513	+ 80'000		289'513	2 OUI 2 AGT	**5 NON** **1 R, 2 L, 2 UDC**	7 ABST: 3 S, 3 Ve, 1 DC		**X**
CSJ	128	5008000	311	Mobilier, machines et matériel	167'000	-20'000		147'000	6 OUI 1 DC, 1 R, 2 L 2 UDC	**8 NON** **2 AGT, 3 S,** **3 Ve,**	0 ABST		**X**
CSJ	**156**	**5007000** **Subvention**	**365**	**Association 360**	**25'000**	**+30'000**		**55'000**	**9 OUI** **2 AGT, 3 S,** **3 Ve. 1 DC**	**4 NON** **1 R, 1 L, 2 UDC**	**1 ABST.** **1 L**	**X**	
CSJ	157	5007000 Subvention	365	Clubs d'Aîné-e-s	17'600	+20'000		37'600	2 OUI 2 AGT	**6 NON** **1 R, 2 L, 2 UDC** **1 DC**	6 ABST. 3 S, 3 Ve		**X**
CSJ	127 158	5007000 Subvention	366	Prestations municipales	0	+10'000'000		10'000'000	2 OUI 2AGT	**8 NON** **2 Ve,1 DC, 1 R** **2 L, 2 UDC**	4 ABST. 3 S, 1 Ve		**X**
CSJ	**127** **158**	**5007000** **Subvention**	**366**	**Prestations municipales** **(M 682)**	**0**	**+5'000'000**		**5'000'000**	**7 OUI** **1 DC, 3 S, 3 Ve**	**5 NON** **1 R, 2 L, 2 UDC**	**2 ABST.** **2AGT**	**X**	
CSS	**163**	**5009060** **Subvention**	**365**	**Ass. Usagers Bains des Pâquis**	**420'000**	**- 50'000**		**370'000**	**7 OUI** **2 PDC, 2 L** **1 R, 2UDC**	**6 NON** **2 Ve, 2 S** **2 AGT**	**0 ABST**	**X**	

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Département des finances et du logement

Com.	Page PB rect.	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2008 réctifié	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	9	1000000	30X	Chargé de mission (AGT)	1'729'022	- 152'645		1'576'377	6 OUI 2 AGT, 2 DC 2 UDC	**9 NON** **1 R, 2 L,** **3 S, 3 Ve**	0 ABST		**X**
CF	10	1000010	318	Agenda 21 (Ve) Pour une administration exemplaire	237'240	+400'000		637'240	3 OUI 3 Ve	**10 NON** **3 S, 2 DC, 1 R** **2 L, 2 UDC**	2 ABST 2 AGT		**X**
CF	22	1301000	304	PLEND (AGT)	547'864	+5'000'000		5'547'864	2 OUI 2 AGT	**11 NON** **3 S, 3 Ve, 1 R** **2 L, 2 UDC**	2 ABST 2 DC		**X**

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Département des constructions et de l'aménagement

Com.	Page PB rect.	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2008 rectifié	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	29	2601000	318	Mobilité (Ve) semaine mobilité-journée sans voiture	1'242'600	+300'000		1'542'600	5 OUI 2 AGT, 3 Ve	**10 NON** **3 S, 2 DC** **2 L, 1 R, 2 UDC**	0 ABST		**X**
CF	29	2601000	31X	Yeux de la Ville (Ve)	4'985'371	+100'000		5'085'371	5 OUI 2 AGT, 3 Ve	**10 NON** **3 S, 2 DC** **2 L, 1 R, 2 UDC**	0 ABST		**X**

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Département de la culture

Com.	Page PB dép.	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2008 rectifié	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	**147**	**3001000** **Subvention**	**365**	**Espace Rousseau (Ve)**	**50'000**	**-50'000**		**0**	**8 OUI** **1 AGT, 3 S,** **3 Ve, 1 UDC**	**3 NON** **1 AGT, 2 L**	**4 ABST.** **2 DC, 1R** **1 UDC**	**X**	
CF	147	3001000 Subvention	365	Activités culturelles et scientifiques (Ve)	256'000	+ 50'000		306'000	3 OUI 3 Ve	**11 NON** **2 AGT, 3 S, 2 L** **1 R,1 UDC, 2DC**	1 ABST. 1 UDC		**X**
CF	150	3106000 Subvention	365	Fonds général théâtre (AGT) (ponctuelles)	1'030'000	+ 300'000		1'330'000	2 OUI 2 AGT	**13 NON** **3 Ve, 3 S, 2 L, 1R** **2 UDC, 2 DC**	0 ABST		**X**
CF	150	3106000 Subvention	365	Fonds général théâtre (ponctuelles)	1'030'000	+50'000		1'080'000	5 OUI 2 AGT, 3 Ve	**10 NON** **2 DC, 3 S, 1 R** **2 L, 2 UDC**	0 ABST		**X**

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Com.	Page PB rect.	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2008 rectifié	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	53	4001000	30X	Chargé de mission (AGT)	1'589'799	-152'645		1'437'154	6 OUI 2 AGT, 2 DC 2 UDC	**9 NON** **1 R, 2 L,** **3 S, 3 Ve**	0 ABST		**X**
CF	58	4007000	427	Domaine Public (Ve) Pl.Plainpalais Eurofoot Amendement en compensation d'autres **RETIRE**	25'145'000		+ 800'000	25'945'000					

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Département de la cohésion sociale, jeunesse et sports

Com.	Page *PB rect PB dép	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2008 rectifié	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	***67**	**5003000**	**313**	**Fournitures et autres marchandises (Livres pour les promos)(AGT)**	**184'513**	**+50'000**		**234'513**	**15 OUI UNANIMITE**	**0 NON**	**0 ABST**	**X**	
CF	**155**	**5004000 Subvention**	**365**	**Festival des Arbres en Lumière (Ve)**	**250'000**	**-100'000**		**150'000**	**8 OUI 3 Ve, 1 R, 2 L 2 UDC**	**7 NON 2 AGT, 3 S, 2 DC**	**0 ABST**	**X**	
CSJ	156	5007000 Subvention	365	Association 360	25'000	+30'000		55'000	5 OUI 2 AGT, 3 Ve	**6 NON 1 S, 1 R, 2L 2 UDC**	4 ABST. 2 S, 2 DC		**X**
CF	158	5007000 Subvention	366	Prestations municipales (AGT)	0	+10'300'000		10'300'000	2 OUI 2 AGT	**13 NON 3 Ve, 3 S, 2 L, 1R 2 UDC, 2 DC**	0 ABST		**X**
CSJ	158	5007000 Subvention	366	Prestations municiaples (M 682)	0	+5'000'000		5'000'000	2 OUI 2 AGT	**11 NON 2 S, 3 Ve, 1 R 1 DC, 2 L, 2UDC**	1 ABST 1 S 1DC ne vote pas		**X**
CSS	163	5009060 Subvention	365	Association Usagers Bains des Pâquis	420'000	- 50'000		370'000	7 OUI 2 DC, 2 L 1 R, 2UDC	**8 NON 3 Ve, 3 S 2 AGT**	0 ABST		**X**

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

sur les modifications apportées au projet de budget 2008 par le Conseil administratif

Com.	Page plaquette	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2008 rectifié	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	5 22	1000000 Subvention	365	Intégration et promotion de l'égalité (R) (nouvelle subvention)	120'000	- 120'000		0	3 OUI 1 R, 2 L	**12 NON** **2 AGT, 3 Ve, 3 S** **2 DC, 2 UDC**	0 ABST		**X**
CF	7 22	3110000 Subvention	365	Garantie de subventionnement complémentaire du Grand-Théâtre(AGT) (nouvelle subvention)	1'000'000	-1'000'000		0	2 OUI 2 AGT	**13 NON** **3 S, 3 Ve, 2 DC** **1 R, 2 L, 2 UDC**	0 ABST		**X**

RECAPITULATION DES AMENDEMENTS ACCEPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Com.	Page *PB rect PB dép	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2008 rectifié	AMENDEMENTS Charges	AMENDEMENTS Revenus	Après modif	VOTE OUI	VOTE NON	VOTE ABSTENTIONS	A	R
CF	147	3001000 Subvention	365	Espace Rousseau (Ve)	50'000	- 50'000		0	8 OUI 1 AGT, 3 S, 3 Ve, 1 UDC	3 NON 1 AGT, 2 L	4 ABST. 2 DC, 1R 1 UDC	X	
CF	*67	5003000	313	Fournitures et autres marchandises (Livres pour les promos)(AGT)	184'513	+ 50'000		234'513	15 OUI UNANIMITE	0 NON	0 ABST	X	
CF	155	5004000 Subvention	365	Festival des Arbres en Lumière (Ve)	250'000	- 100'000		150'000	8 OUI 3 Ve, 1 R, 2 L 2 UDC	7 NON 2 AGT, 3 S, 2 DC	0 ABST	X	
Total						-100'000							

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2008 du département des finances et du logement.

Rapport de M. Olivier Fiumelli.

La commission des finances s'est réunie le 18 septembre 2007, sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux.

Le rapporteur remercie M[me] Paulina Castillo de l'excellente qualité du procès-verbal.

Audition de M[me] Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, et de ses collaborateurs-trices

M. Philippe Aegerter, directeur ad interim du département des finances et du logement

M. Mario Cavaleri, responsable de la Gérance immobilière municipale (GIM)

M[me] Pascale Schubert, responsable de la Taxe professionnelle

M[me] Claudine Dayer Fournet, responsable de l'Agenda 21

M. Daniel Fellay, administrateur du Service des ressources humaines (SRH)

M[me] Biljana Kostadinov, adjointe de direction attachée à la présidence du département

M. Philippe Krebs, adjoint de direction attaché à la présidence du département

M. Aimé Mariaux, chef de la Comptabilité générale et budget

M. Orazio Margarone, responsable du Contrôle de gestion

M. Jean Rossiaud, chargé de mission

M. Giovanni Sottocasa, responsable des assurances

M. Olivier Veyrat, responsable du SRH

M[me] Salerno rappelle que les nouveaux magistrats ont eu relativement peu de temps pour arriver et mettre une empreinte forte sur les options politiques de leur département, puisque le projet de budget devait être rendu le 15 juillet 2007. Les grands arbitrages ne se sont pas faits sur la volonté politique d'agir dans sa sphère de compétence, mais plutôt sur des arbitrages budgétaires (cf. la recherche de 11 millions de francs qui manquaient au compte de fonctionnement).

Elle assume pleinement le budget de son département mais, dans les années à venir, elle viendra avec des propositions qui ressembleront davantage à ce qu'elle

a envie de faire. En l'état, elle travaille avec l'existant. Premièrement, elle mettra l'accent sur le SRH. Elle juge positivement le fait que le SRH soit désormais sous la responsabilité d'un magistrat qui porte une politique, qui puisse rendre des comptes et aussi demander des budgets. Le Conseil administratif ayant la volonté de réformer la politique des ressources humaines, il faudra allouer des moyens pour le service. Il faudra également réaménager l'espace dans lequel ce service évolue. Elle invite les commissaires à visiter le bâtiment où ils travaillent, pour constater l'état de vétusté de celui-ci. Elle rappelle que M. Veyrat a décidé de réorienter son activité professionnelle au sein de l'administration publique et qu'il quittera la tête du SRH pour aller travailler au département de la culture.

La deuxième priorité est le logement. La GIM met actuellement à la disposition de la population plus de 5000 logements, locaux commerciaux et parkings. Il s'agit d'un bel instrument pour la Ville de Genève. C'est la capacité d'offrir une diversité de l'habitat, de garantir une mixité sociale dans les quartiers. La GIM ne fonctionne pas comme une régie privée, puisqu'il y a tout un volet social pour l'attribution du logement et l'aide personnalisée. Elle réitère sa volonté de développer des logements avec la mixité sociale et la diversité sociale pour objectifs.

La principale volonté du nouveau Conseil administratif est de faire attention aux politiques publiques, et ce de manière transversale. Les besoins tendent à s'accroître et la capacité financière de la Ville de Genève est limitée et sujette aux aléas économiques. Il est difficile de prévoir avec exactitude les revenus, puisque tant les personnes physiques que les personnes morales ont une capacité contributive qui évolue passablement. Elle souligne finalement l'intérêt pour la Ville de disposer de l'outil Agenda 21, puisqu'il permet de mener une politique transversale au sein de l'administration. Cela donne une cohérence aux politiques que la magistrate voudra mettre en place, notamment celles liées à la participation et à l'égalité des chances.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2008

Page II-13

Une commissaire se réfère au dernier paragraphe, «Des finances saines». Elle demande quels sont les choix qui seront opérés parmi les prestations offertes à la population.

M^me^ Salerno répond que cette phrase doit être comprise dans son sens le plus littéral. Si la capacité financière des contribuables et donc de la Ville s'accroît, on aura la capacité de tout faire. Au moment de la décision du budget 2008, ce n'était pas le cas. Il y avait 11 millions à trouver au compte de fonctionnement pour équilibrer le budget. Le Conseil administratif, hormis l'obligation légale qui

lui incombe, souhaitait présenter un compte de fonctionnement à l'équilibre, car il paie des salaires et des subventions. Pour le Conseil administratif, il est évident que, si l'on continue à subir les reports de charges qu'on a depuis 2006 (24 millions pour 2008-2009 et les années suivantes), il faudra négocier avec l'Etat, et il y a matière à négocier. Par ailleurs, dès l'automne, débute la discussion autour de la péréquation intercommunale. Aujourd'hui, elle est favorable à la Ville. Elle espère que cela se maintiendra. Les communes sont riches. La Ville s'en sort très bien, d'ailleurs elle finance à elle seule le Grand Théâtre à hauteur de 45 millions. La péréquation se fait de manière horizontale entre les 45 communes et de manière verticale des communes vers le Canton. Elle reste prudente. On encaisse sur ce projet de budget et le suivant. On a un Canton qui va de mieux en mieux, mais qui reste toujours endetté à hauteur de 13 milliards, et il a pour volonté de renflouer les caisses. A ce jour, celle du Canton est toujours de se décharger et il a tendance à abandonner des prestations. Cela a un impact sur les finances et la population. Comment y répondre? Le Canton a une épée de Damoclès sur la tête, puisque la Confédération n'a de cesse de se décharger sur les cantons.

Par ailleurs, il y a l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) au 1er janvier 2008 et l'effort de solidarité cantonale. On ne sait pas encore ce que cela signifiera pour le Canton de Genève. Mais, en 2005, le Canton a fait l'exercice de l'évaluer et est tombé sur la somme de 90 millions. Aujourd'hui, selon David Hiler, c'est une somme plus importante. Le plus simple pour la ministre des finances serait de dire que tout va bien et que l'on fera comme on voudra. Elle préfère être prudente. Il faudra faire des arbitrages au sein du Conseil administratif et le Conseil municipal devra porter une opinion politique sur ces derniers. Elle prend l'exemple du Grand Théâtre. Cette institution est sur le budget de M. Mugny. Le désengagement de la Fondation Wilsdorf (1 million) pèsera lourd sur la Ville de Genève. Cela oblige la Ville à se poser la question de savoir si elle a la capacité financière et l'ambition de continuer à payer seule cette institution. Les arbitrages et les discussions politiques permettent de mettre des objets sur le tapis et d'opérer des choix.

Une commissaire a une question concernant l'Agenda 21. Elle a remarqué que cette rubrique n'apparaissait plus sur l'ensemble des documents. Elle s'attendait à une explication et cela est peu développé au niveau des objectifs. Qu'advient-il de cette unité pour l'année 2008?

Mme Salerno répond que c'est un objectif politique pour le Conseil administratif et un objectif opérationnel pour les services pour 2008. Il s'agit d'un objectif pérenne. D'un point de vue général, le document n'a pas pour finalité de dépeindre le fonctionnement quotidien des services. Parfois, un service peut ne pas avoir de nouvel objectif spécifique sur une année. Dans l'ensemble des services des

départements, le Conseil administratif a décidé de supprimer cette rubrique, car elle ne correspondait pas toujours aux objectifs de l'année, mais aussi parce que, telle qu'elle était énoncée, elle prêtait le flanc à l'insatisfaction perpétuelle des conseillers municipaux. Pour son département, à la page II-14 du document, on trouve l'unité Agenda 21 avec ses objectifs. C'est succinct, car ce document se doit d'être succinct. Ce sont des indications sur les objectifs vers lesquels on veut tendre. Le présent exercice doit permettre à la magistrate ou aux chefs de service de les expliciter.

Un commissaire comprend parfaitement la volonté de la magistrate de présenter un document plus ramassé, ne contenant que les objectifs annuels par département, mais il n'aimerait pas pour autant que les objectifs anciens disparaissent. En effet, les nouveaux conseillers municipaux doivent pouvoir se rendre compte de la limite et de l'étendue du travail de chaque département.

M^me^ Salerno explique que tout cela est détaillé dans le CD-Rom. Il comporte tout ce que fait l'administration de façon permanente.

Un commissaire demande comment faire le lien entre ces différentes sources d'informations. L'idée est d'avoir une vue d'ensemble simplifiée. Par ailleurs, il s'étonne que l'on décide de supprimer un poste parce que celui-ci soulève des questions qui dérangent au sein du Conseil municipal. Il s'agit d'une simplification un peu sommaire.

M^me^ Salerno répond à la première question en expliquant que l'on fait le lien avec les numéros qui sont à côté des objectifs et qui permettent d'effectuer une lecture transversale. On peut imaginer que l'on imprime en début de législature le CD-Rom. Sur les questions qui dérangent, elle a dû mal s'exprimer. Il est évident qu'ils peuvent poser toutes les questions qui dérangent. Concernant la rubrique «Agenda 21», il y avait visiblement une inadéquation entre les attentes de certains conseillers municipaux et les réponses proposées par les services. Pour aller dans le sens de ce que souhaitait la commission des finances, il a été décidé de supprimer les mentions de ce que les services faisaient en matière d'Agenda 21, de la même façon que la rubrique «Variations de locaux» a été supprimée. Si une explication détaillée de ce que fait un service en matière d'Agenda 21 est demandée, les documents afférents seront fournis sans aucun problème.

Un commissaire comprend que l'on puisse procéder ainsi. En revanche, un problème subsiste à propos de la première question, à savoir la manière non explicite d'exprimer les tâches permanentes et les tâches momentanées des services. Il lui semble que l'intérêt d'une approche plus politique de l'analyse du budget par missions et prestations, telle qu'elle a été souhaitée, tend à vouloir isoler les actions ponctuelles des actions permanentes. Au vu des documents fournis, cela paraît difficile. Pour avoir une vision globale du budget, il faudrait avoir son ordinateur portable d'un côté et les documents écrits de l'autre, puis se reporter de

l'un à l'autre. Cela lui semble peu pratique. Il se dit totalement en faveur de la démarche qui est pratiquée et ne souhaite pas du tout la saboter; néanmoins, il tient à ce qu'une réflexion sur l'évolution du document soit menée.

Projet de budget 2008 par missions et prestations

Pages 26-27

Un commissaire demande si, comme c'est la première fois que ce document est abordé sous cette forme, la magistrate ou un de ses collaborateurs pourrait faire une présentation de ces deux pages ainsi que sur la manière d'aborder la lecture de ce document.

M. Margarone relève qu'il est important de faire le lien entre ce qui a été défini en tant que missions et prestations et les objectifs annoncés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2008. A la page 27, on a travaillé sur la structure définie par les directions de départements en termes de missions et prestations pour 2008. On a dû réaligner les exercices précédents sur cette nouvelle structure. Une analyse différenciée des charges de fonctionnement et des charges financières par service a été effectuée. On a porté une attention particulière aux coûts par missions et par service. Par exemple, on constate que, pour le département des finances et du logement, 61% des coûts concerne la mission «direction et coordination», 34,5% concerne la «gestion financière» et 4,4% les «relations externes». Comparativement, en ayant aligné le budget 2007 par rapport à cette nouvelle organisation, on constate que la vapeur a été inversée en 2008. Ce sont donc des tendances qui se dégagent à travers une analyse sur trois ans. L'évolution devrait correspondre aux objectifs fixés par le Conseil administratif.

M[me] Salerno souhaite souligner deux éléments. Premièrement, l'augmentation des charges allouées à la mission «direction et coordination» est due principalement à l'arrivée de l'Agenda 21. Deuxièmement, sa volonté politique propre pour l'avenir est de mettre davantage l'accent sur les relations externes, la promotion économique et la Genève internationale. Par ailleurs, elle souhaite venir, au printemps, devant le Conseil municipal, avec des propositions concrètes relatives à l'égalité des chances.

Un commissaire se dit satisfait de voir que l'augmentation des charges de direction et coordination est due à l'arrivée de l'Agenda 21.

Une commissaire demande si vouloir mettre l'accent sur la promotion économique et la Genève internationale n'empiète pas sur le rôle du Canton.

M[me] Salerno la remercie de poser la question. Selon elle, la Ville a des responsabilités particulières dans ce domaine. On l'a vu dans le projet d'agglomération.

Elle a la responsabilité d'être le cœur de celle-ci, de pouvoir interagir avec les autres communes et la région vaudoise et frontalière. La Ville possède d'indéniables richesses culturelles, politiques et financières de par son statut de ville internationale. Ce potentiel a été très peu valorisé et, aujourd'hui, on y sera contraint car les organisations internationales se tournent vers les partenaires tels que la Confédération, le Canton et principalement la Ville en leur demandant des partenaires de discussion sur l'infrastructure mise à leur disposition. Si l'on souhaite rester cette ville internationale, il faudra s'en donner les moyens: être un partenaire visible, identifiable, qui porte une politique d'accueil et qui fasse le lien entre la Genève internationale et l'autre Genève. Cela requiert un investissement politique et financier. On se retrouvera rapidement dans des discussions complexes, auxquelles il faut se préparer. Aujourd'hui, Micheline Calmy-Rey, ministre des affaires étrangères, défend bien la Suisse internationale et humanitaire, mais l'Assemblée fédérale ne lui donne pas toujours les moyens financiers de sa politique. La Ville aura une carte importante à jouer et ces milieux l'attendent. Elle se propose donc d'essayer de développer cet aspect dès 2008.

Une commissaire demande si elle n'a pas peur d'induire un report de charges supplémentaire dans ce domaine.

M^me^ Salerno répond que la discussion avec le Canton aura lieu et que l'on verra ce qu'il en ressort. Elle n'a pas besoin qu'on lui donne des idées pour en avoir.

Un commissaire se dit perplexe sur la façon de travailler sur ce budget. La manière dont ont été définies les missions et les prestations lui échappe. Par exemple, sur la Genève internationale, la mission est claire et on peut en débattre d'un point de vue politique. Ce n'est pas le cas de certaines activités du département sur lesquelles le débat est beaucoup plus technique. Selon lui, le document reste trop flou et il est difficile de débattre politiquement sur sa seule base.

Le président rappelle qu'ils en font l'expérience et que c'est un document flou, sur lequel on se penche sur la première page depuis quarante-cinq minutes. Il se dit navré pour ceux qui ont déjà tiré un bilan, mais il croit que l'expérience peut se poursuivre.

Un commissaire a bien entendu les propos de M^me^ Salerno mais, à ce qu'il sache, l'aménagement du territoire est du ressort du Canton et l'accueil des organisations internationales est dévolu à la Fondation immobilière pour les organisations internationales. Il croit savoir que M^me^ Salerno siège en son conseil d'administration. L'interlocuteur de la Mission suisse auprès des Nations Unies est la République et Canton de Genève et pas la Ville. Pour le groupe UDC, les dépenses communales doivent recouvrir les dépenses des communes. La Genève internationale ne concerne la Ville que subsidiairement, pour le cas où le Canton faillirait à sa mission.

Une commissaire souhaite savoir ce que recouvre «Information publique», au poste 31.

Mme Salerno explique qu'il s'agit de tout ce qui a trait à la communication de la part du département et ce quel que soit le média choisi. Ce sont toutes les prises de positions de la magistrate. Elle répète qu'à l'avenir un accent sera mis sur les relations externes, car beaucoup de choses se jouent sur la capacité à les communiquer.

Une commissaire a remarqué que cette rubrique ne figurait pas ailleurs. Elle se demande quelle est la visibilité de la politique en matière de logement, de maintien du patrimoine pour un public plus initié. Elle demande si ces aspects sont développés sous la rubrique «Information publique» qui sera appelée à être augmentée.

Mme Salerno répond affirmativement.

Un commissaire note, à la page 26, qu'en 2004-2005 il y avait des revenus à hauteur de 150 000 francs au département des finances, qui ont disparu des comptes 2006. Où sont-ils passés?

M. Krebs explique que ce sont les revenus sur les ventes aux enchères. On les retrouve en 441. L'Etat taxe les ventes aux enchères et rétrocède. Jusqu'en 2005, c'était incorporé dans les revenus du service et aux comptes 2006; ce n'est plus le cas.

Le président voit, dans la rubrique «Agenda 21», qu'il y a des revenus pour 22 000 francs et il observe qu'il n'y en a pas dans le budget ligne par ligne. Il demande une explication.

M. Krebs répond qu'il s'agit d'une erreur. Il y a un total de 50 000 francs de revenus (qui étaient de 26 600 francs au budget 2007) et ils sont entièrement imputables au poste 26, «Gestion de la FOP» (Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève).

Un commissaire aimerait connaître le détail des 21 000 francs de charges dans la rubrique «Représentation».

Mme Salerno répond que le détail se trouve dans le budget à six positions, à la page 22, en 318510. Il y a 15 000 francs de frais de réception par des tiers. Cela peut être un repas, un billet de train, un taxi.

Un commissaire demande si les frais de voyage des conseillers administratifs sont ventilés par département sous cette rubrique.

Mme Salerno répond qu'ils sont sous «Autorités». Traditionnellement, aux comptes, la ventilation des frais du Conseil administratif pour ses déplacements sont transmis à la commission des finances sans qu'elle n'ait à le demander. Le

Conseil administratif dispose de 10 000 francs par conseiller administratif. Il faut savoir que, lors de l'étude des comptes 2007, il y a une partie des frais qui seront ceux du magistrat des finances précédent.

Un commissaire s'étonne que, dans tout le document, les subventions soient présentées à part des prestations. Pourquoi?

M. Margarone répond qu'ils se sont aperçus qu'en tenant compte de la valeur des subventions et non de l'activité de gestion des subventions, pour certains services, notamment dans le département de la culture, les prestations perdaient énormément de sens. Ce changement a été opéré l'an dernier, et on le fait apparaître dans le coût des prestations pour lesquelles il y a une activité de gestion.

Un commissaire demande si la FOP a une personnalité juridique comme la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP).

M. Krebs explique que la FOP est une fondation de prévoyance de droit privé, qui a une licence juridique et qui est déclarée comme telle à la Surveillance des fondations. Elle a une personnalité juridique, contrairement à la CAP.

Une commissaire demande comment retrouver le poste 32 dans le budget à six positions, voire dans celui à trois positions.

M. Margarone explique que c'est un axe d'analyse différent. L'axe de trois ou six positions est un axe d'analyse par nature du plan comptable. Celui-ci donne un éclairage sur l'utilisation des montants dans le cadre des prestations fournies par les services. Ce n'est pas un lien direct. Ce ne sont pas des frais de représentation, mais des prestations de représentation et il n'y a donc pas toujours des factures derrière.

Pages 30-31

Un commissaire n'arrive pas à mettre en rapport, d'une part, le montant assurance choses, assurances patrimoniales, figurant à la page 31 et, d'autre part, le deuxième paragraphe de la page 30, qui dit que la masse financière négociée et gérée par le service représente 13,2 millions de francs, dont 5,2 millions pour les assurances choses et patrimoniales. Les montants ne correspondent pas.

M. Sottocasa explique que les montants de la page 31 correspondent aux taux d'activité consacrés à traiter ces différentes assurances. Le montant des primes budgétées pour 2008 est de 13,2 millions, ce qui correspond à la somme de tout ce qu'on va retrouver dans les différents services.

Le président demande si la Ville a déjà évalué l'hypothèse d'une captive de réassurance, car il y a, à terme, des économies à faire avec cette stratégie.

M. Sottocasa répond que cette solution n'a pas été retenue. Il explique que la Ville est un gros client et que, quand il y a de telles masses assurées, c'est souvent la sinistralité qui va déterminer le coût. Les primes sont bien en dessous du taux du marché.

Une commissaire revient à la page 27. Elle a compris que l'Agenda 21 est une unité tout comme le Contrôle de gestion, mais elle ne figure pas dans les pages jaunes et il n'y a rien concernant les charges à la page 27. Aucune comparaison n'est donc possible. Est-ce dû à la nature de l'unité?

M[me] Salerno confirme que l'Agenda 21 est une unité. Elle a demandé qu'elle soit rattachée à la direction du département. M. Mariaux a mis l'Agenda 21 sous «Direction et coordination». Elle demande à M. Margarone, pourquoi on n'a pas déjà des chiffres aux comptes 2006, au budget 2007. Lorsque cette unité était sous «Autorités», il n'y avait pas le même découpage qu'au département des finances. Elle imagine que les chiffres n'ont pas été rapportés, car cela n'aurait pas eu de sens.

M. Margarone renvoie à la page 13, poste 16.5, pour voir des chiffres. Il explique que les activités de l'Agenda 21 se recoupent avec cette prestation.

Une commissaire répète qu'on ne retrouve pas les missions et prestations de l'Agenda 21 de manière chiffrée. Elle entend bien que, pour 2006 et 2007, c'était un peu compliqué, mais il n'y a toujours pas de chiffres en 2008.

M. Margarone répond que ce document offre une certaine image, mais que l'information pour une analyse un peu plus fine se trouve au sein des services.

M[me] Dayer Fournet ajoute que ces missions et prestations vont probablement encore évoluer et que cela sera précisé pour 2009. On retrouve certaines des missions de l'unité à la page 13.

Une commissaire dit qu'elle a l'impression que, du fait du changement de département, les missions de cette unité sont à reconstruire.

M[me] Salerno ne sait pas si elles sont à reconstruire, mais elle avoue que, en l'état, elle n'a pas eu le temps de faire de l'Agenda 21 son dossier prioritaire. Elle souhaite, en collaboration avec M[me] Dayer Fournet, faire l'état des lieux des missions et prestations de cette unité et repenser éventuellement son fonctionnement dans les services. Cette réflexion commence le vendredi qui suit cette séance.

Pages 36-37

Une commissaire voudrait savoir si la rubrique «Publications et logistique» comprend les publications de l'ensemble des départements ou juste celles du département des finances et du logement.

Mme Salerno signale que, à la page 17 du document par nature, se trouve la ventilation des publications et des achats dans les différents départements. Une partie des impressions pour la Ville ainsi qu'une partie des publications pour les départements se font au Service des achats. Une autre partie des publications se fait dans les services et une autre grande partie se fait à l'externe. Elle informe que le Contrôle de gestion a été mandaté pour étudier les prestations offertes par le Service des achats, celles faites par les départements et celles effectuées à l'extérieur. Il va également évaluer les coûts globaux des achats et impressions de la Ville et voir s'il n'y a pas de redondances dans les différents départements. Cette étude se fait dans la perspective de savoir si du matériel d'impression doit être racheté et s'il est besoin de renouveler une bonne partie du personnel qui travaille à l'impression de documents et qui part à la retraite. L'objectif de cette étude menée sous la supervision de Mme Kostadinov, pour le département des finances, est de savoir si on maintient ce service ou pas, s'il y a besoin de rationaliser.

Un commissaire pose une question sur la page 35, point 11. D'après ce qu'il sait, l'assujettissement des contribuables (cf. taxe professionnelle) se fait sur une base quasi volontaire. Il y a donc certainement un manque à gagner pour la Ville. Il ajoute que les radicaux sont pour un traitement égalitaire. Que fait la Ville en ce sens?

Mme Salerno répond que nul n'est censé ignorer la loi et que l'on est dans l'obligation de se déclarer. Un de ses collègues du Conseil administratif a fait le même commentaire à la magistrate et a fait état de certaines fiduciaires et de leurs clients qui ne se seraient pas déclarés à la Taxe professionnelle. Elle verra avec Mme Schubert et M. Aegerter comment faire en sorte que l'ensemble des contribuables soient avertis de l'existence de la taxe et du fait qu'ils y sont assujettis. S'il y a une capacité d'augmenter les 100 millions que rapporte la taxe professionnelle, ils auront à cœur de le faire.

Mme Schubert confirme que les contribuables sont censés s'annoncer. Il y a trois personnes affectées à cette mission de vérification, ils agissent avec les moyens du bord (à l'aide de la FOST, de la *Feuille d'avis officielle*, des journaux de comptes). Elle reconnaît qu'il est possible que, sur les 22 000 contribuables, certains leur échappent, mais ils ont des moyens de procédure (rappel d'impôts, enquête sur le terrain, etc.) pour les astreindre à leur obligation légale. Par malheur, ils n'ont pas accès au registre des contribuables de l'Etat qui leur permettrait d'avoir un meilleur contrôle. Pour l'instant, il y a des réticences au sens fiscal. Ils n'arrivent pas à détecter, par exemple, le peintre qui facture des prestations non publiques.

Un commissaire aimerait comprendre qui fixe les méthodes de calcul de la taxe professionnelle.

Mme Schubert répond que c'est la loi.

Un commissaire demande si, concernant la taxe professionnelle, on utilise le registre des entreprises et établissements de l'Etat; auquel cas, il ne devrait pas y avoir beaucoup de contribuables qui leur échappent.

Mme Schubert répond que oui, mais que certains leurs échappent, car ils n'y sont pas inscrits.

Pages 38-39

Le président demande pourquoi ne figurent pas ici les recettes des comptes de régie. On se limite aux seules charges sans tenir compte des recettes.

M. Krebs explique que le service facture aux immeubles des honoraires de régies. Une séparation est faite entre les revenus imputés à la gestion des loyers et le revenu qui va au patrimoine.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2008

Page II-14 – cellule 1500

Une commissaire se souvient que la commission de l'aménagement et de l'environnement avait examiné la charte de ce qui devait être développé avec le plan directeur communal. A l'époque, elle avait émis certaines réserves. En effet, les tableaux qui avaient été présentés, donnaient des propositions plus en termes déclamatoires que projectuels. Elle voudrait savoir ce que signifie cet objectif en termes plus concrets.

Mme Salerno explique qu'il y a tout un travail effectué par l'unité Agenda 21 et le Service d'urbanisme autour du plan directeur communal. En octobre, on travaillera autour de ce plan au sein des services de l'administration. Dans un deuxième temps, en novembre à la salle communale de Plainpalais, on ouvrira la discussion à la population et aux tiers secteurs pour avoir des apports variés et différenciés sur l'approche du territoire. Aujourd'hui, on est sur un partenariat entre le département des finances et le département des constructions et de l'aménagement. Le Conseil administratif a la volonté de mener une réflexion transversale à l'ensemble des départements, car chacun a sa pierre à apporter à l'édifice.

Mme Dayer Fournet confirme que c'est bien le Service d'urbanisme qui pilote ce projet transversal. Le 30 octobre aura lieu un forum qui réunira des gens de l'administration de la Ville de Genève et des communes, les techniciens. Au mois de novembre seront invités les membres du Conseil administratif et les conseillers municipaux. Sur le plan directeur communal, l'unité Agenda 21 a tra-

vaillé en appui au Service d'urbanisme. On a pour objectif d'établir le monitoring de ce plan, d'identifier des indicateurs de l'état de situation et des performances (*controlling*). Cela dépend de jusqu'où ira le plan directeur, on peut se fixer des objectifs concrets ou faire simplement un état de la situation. La méthode n'est pas encore établie. Ensuite, on fera des liens avec le développement durable, avec le Canton. A Berne, l'Office fédéral du développement territorial déplore qu'il n'y ait pas suffisamment de monitoring autour du plan directeur communal.

Cellule 1400

Une commissaire demande si l'on a déjà une idée de la stratégie à mettre en place pour inciter les entreprises à s'implanter en ville de Genève.

Mme Salerno explique que l'idée est de travailler autour du Fonds chômage, des politiques que l'on peut mettre en œuvre au sein de la Ville de Genève, mais aussi d'étendre la réflexion aux zones industrielles (cf. Châtelaine). Elle pense que la Ville de Genève doit avoir une politique qui soit coordonnée avec ce que fait l'Etat. On peut imaginer, à terme, une évolution du type d'emplois qui s'implante dans les parcelles de Châtelaine. Elle pense qu'en développant un lien privilégié avec les différents partenaires (Fédération des entreprises romandes, place financière genevoise, etc.), la Ville a une carte à jouer concernant l'emploi.

Cellule 2500

Une commissaire demande si cela concerne la commission des finances.

Mme Salerno répond que cela est ouvert à l'ensemble du Conseil municipal. Ces formations ne sont pas nouvelles. Elles existent, mais on peut imaginer de les enrichir sur la forme et le contenu.

Une commissaire demande s'il s'agit des cours dispensés à l'Hôtel Métropole.

Mme Salerno répond que oui.

Une commissaire note qu'il n'y a rien eu pour cette législature.

Mme Salerno répond que ces cours ont eu lieu au mois de mai. Mais l'œuvre de formation doit être continue sur les quatre années de législature. Pour cela, on doit pouvoir identifier les besoins. Il serait bon de les formuler.

Cellule 1500

Une commissaire demande des précisions sur l'alinéa 1.

Mme Dayer Fournet explique que le premier objectif de l'Agenda 21 pour 2008 est de définir un calendrier pour le programme environnemental 2008-2011 pour les places de travail administratives. On a un programme environnemental 2003-2007 qui porte sur cinq domaines de l'écologie sur la place de travail (recyclage du papier, consommation d'énergie et d'eau, déplacements et achats). Une déclaration environnementale a été adoptée par le Conseil administratif en 2002. Celle-ci fixe un cadre et la plupart de ces actions seront terminées d'ici à la fin de l'année. Il faudra en poursuivre quelques-unes, susceptibles d'être améliorées. Elle donne l'exemple du recyclage du papier qui n'est pas de qualité optimale. L'objectif de l'Agenda 21 est celui de l'administration exemplaire. Pour l'atteindre, on met en place le système de gestion environnementale qui consiste à essayer de réduire l'impact de l'administration sur l'environnement. L'idée est d'étendre la réflexion aux places non administratives et de mettre en place des procédures claires pour l'ensemble de la Ville de Genève.

Cellule 1600.01

Une commissaire souhaite qu'on clarifie également ce point.

Mme Salerno répète que, pour elle, aujourd'hui, la Ville de Genève n'est nulle part dans les débats. C'est une ville internationale, car de nombreuses organisations internationales sont sur son territoire. Dans le protocole (discours et coupage de rubans) et comme interlocutrice, la Ville est présente. Mais en quoi, au-delà du discours, est utilisé ce potentiel? Aujourd'hui, il y a un réel besoin de se repositionner sur le plan politique, de prendre l'ampleur des responsabilités et de répondre à l'attente des partenaires qui demandent à la Ville d'entrer dans le débat. On a une carte à jouer en tant que pôle de l'agglomération.

Cellules 2100 et 2200

Une commissaire demande s'il est possible d'en savoir plus concernant la volonté du Conseil administratif de mettre en œuvre une stratégie financière contre le désendettement. Par ailleurs, elle a entendu précédemment que la volonté du Conseil administratif était d'éviter de faire un catalogue des objectifs des services qui reviennent chaque année. Elle se demandait en quoi, en cellule 2200, cet objectif était spécifique à 2008.

Mme Salerno répond que le point 2200 est spécifique, car il y a l'idée de rédiger de manière systématique les préavis financiers. On a pris le parti de participer au développement du PFI parce que le département a aussi à cœur de donner une certaine rigueur à l'étude du PFI. Pour elle, qu'il soit calibré à 90 ou 100 millions d'investissements, le Conseil administratif doit faire valoir des objectifs politiques et concrets, qu'il doit défendre de manière collégiale devant le

Conseil municipal. Il doit pouvoir prévoir, à court terme, les crédits qu'il entend faire passer. Le débat doit être dicté par une volonté politique avant qu'il ne soit dicté par la capacité des services à aller plus ou moins rapidement dans l'élaboration du projet de rénovation ou de construction. Son travail autour du PFI consiste à dire à ses collègues du Conseil administratif quelles sont les priorités, quels sont les moyens qu'on se donne pour les défendre, et faire en sorte que le Conseil municipal puisse anticiper ce qui va lui être soumis. Il faut pouvoir présenter quelque chose de construit et les services doivent s'adapter à cela. Sur le préavis financier, elle cherche à imposer une certaine rigueur dans le domaine des investissements. Sur la cellule 2100, elle cède la parole à son collaborateur.

M. Krebs explique que cela a pour objectif de faire comprendre comment endiguer l'endettement. Il faut arriver à dégager des bonis du compte de fonctionnement. Il faut savoir que chaque montant investi qui excède les investissements doit être financé par un excès dans le compte de fonctionnement, sinon il est financé par un endettement complémentaire. La direction œuvre et continuera à œuvrer dans le sens d'une meilleure compréhension de cette problématique.

Une commissaire souhaite une information complémentaire sur les termes «intensifier les contacts».

M. Krebs répond qu'il s'agit des contacts avec l'Administration fiscale cantonale. Ils sont bons, mais on souhaite les optimiser, afin de bénéficier de plus d'informations. Pour l'instant, on a des informations deux fois par an (mars sur les comptes et septembre sur le budget) et ils font preuve d'une extrême prudence dans la transmission des chiffres.

Un commissaire a une question générale qui porte sur tout le document. On a des objectifs qui sont fixés. Il aimerait savoir si l'on dispose de valeurs cibles.

M. Margarone répond que la gestion par objectif se veut clair et mesurable. On laisse les services seuls juges dans l'évaluation de la réalisation partielle ou complète des objectifs.

Cellule 1600.01

Un commissaire revient sur la question du repositionnement de la commune dans le débat. Il a bien écouté la magistrate et n'a pas encore bien compris quels étaient les objectifs. Il aimerait qu'elle en précise quelques-uns. A partir de là, il se dit sidéré que, dans ce document, il n'y ait rien sur le projet d'agglomération. Cela dit, cela ne l'étonne pas tant que ça, puisque sur l'étude de crédit la Ville de Genève a mis 5000 francs. Il invite la magistrate à insister auprès du Conseil administratif sur le fait qu'il s'agit d'un dossier central et que, si la Ville veut être partie prenante, elle devra y mettre les moyens.

Mme Salerno a déjà répondu sur la Genève internationale. Son objectif premier est d'exister dans le débat. Elle reviendra dans quelques mois avec quelque chose de plus concret, ce qui permettra d'avoir un échange plus élaboré sur le sujet. Concernant le projet d'agglomération, elle fait son mea culpa. C'est vrai qu'il ne figure pas dans ce document. Le commissaire a raison sur le peu d'intérêt qu'a montré la Ville à l'égard de ce projet, mais les temps ont changé.

Page II-15
Cellule 3200.02

Une commissaire aimerait des précisions sur la base de connaissances Repair.

M. Mariaux explique qu'il s'agit d'un recueil d'instructions sur les données comptables pour chaque service. La Comptabilité générale a commencé à élaborer cette base de données comptables, mais il s'agit de créer des choses lisibles et compréhensibles et elle n'a pas encore fini. Elle espère la finir cette année.

Conseils en assurance – cellule 2200

Un commissaire rappelle que, récemment, on a fait voter au Conseil municipal un crédit concernant l'acquisition de médicaments en cas d'une éventuelle pandémie de grippe aviaire. Il aimerait savoir si ce type de risque doit également être assuré.

Mme Salerno dit que M. Sottocasa va répondre, mais que, concernant la pandémie, c'est M. Tornare qui est l'interlocuteur.

M. Sottocasa répond que la pandémie n'est pas un risque assuré. Il n'y a pas suffisamment d'expérience ou de recul par rapport à ce risque.

M. Aegerter ajoute qu'on trouve la réponse à la page II-69, au point 1300.03.

Page II-16
Cellules 1300 à 1400

Une commissaire demande de quelle manière on compte diminuer le temps de traitement des dossiers en contentieux. Certaines procédures passeront-elles à la trappe?

Mme Schubert explique que, les années précédentes, ils avaient pour objectif de mettre en œuvre un outil permettant d'évaluer le temps de traitement de chaque dossier. On a constaté que le traitement des dossiers contentieux est beaucoup plus long que les autres. Le problème vient-il de la taxe ou de la procédure

contentieuse elle-même? C'est l'analyse que le Service de la taxe professionnelle souhaite faire.

Cellule 1600

Une commissaire demande si cela vaut la peine d'étendre à d'autres communes l'offre de traitement de leurs dossiers.

M^me^ Schubert explique qu'ils sont en train de le mettre en place. A la Ville de Genève, il y a un service spécifique pour la taxe, ce qui n'est pas le cas pour toutes les communes. La taxatrice de la Ville de Versoix part à la retraite et ils ne vont pas forcément repourvoir le poste. Il s'agit d'un projet pilote, on est en train d'évaluer si cela ne vaudrait pas la peine, pour Versoix, d'externaliser cette prestation. Si l'expérience s'avérait positive pour les deux parties, elle serait poursuivie. Elle voit deux avantages à cela: une source de revenus supplémentaire et une façon de s'assurer que la taxe soit correctement calculée à Versoix.

Une commissaire profite de la présence de M^me^ Schubert pour lui demander si elle a un indicateur statistique du nombre de dossiers en contentieux.

M^me^ Schubert répond que oui et que celui-ci est stable.

Page II-17
Gérance immobilière municipale – cellule 1400

Une commissaire tient à féliciter la nouvelle équipe d'avoir inscrit comme objectif de créer un réservoir d'appartements pour les situations d'urgence, car cela a été demandé il y a très longtemps.

M^me^ Salerno tient à souligner qu'il y a déjà, dans ce domaine, une bonne collaboration avec le département de M. Tornare. On transfert progressivement un certain nombre d'appartements à l'unité de logements temporaires rattachée au Service social de la Ville. Ceux-ci sont mis à la disposition de personnes en situation d'urgence sociale.

M. Aegerter confirme qu'il y a un grand nombre d'appartements qui sont mis à la disposition de cette unité qui en fait bénéficier des personnes qui en ont besoin. Ils participent, dans la mesure de leurs moyens, au loyer, et un encadrement social leur permet bien souvent de retrouver un emploi et une stabilité sociale.

M^me^ Salerno ajoute que, s'agissant du cas spécifique de femmes et d'enfants subissant des violences familiales, la loi obligerait l'agresseur à partir, mais, dans les faits, soit il ne part pas, soit il ne part pas bien loin. En attendant que la loi soit bien appliquée, elle juge nécessaire d'avoir ce réservoir de logements pour pouvoir les extraire de ces situations de violences. Elle a repris cette proposition

de celles qui avaient été faites par les associations féminines, notamment F-information.

Un commissaire demande s'il existe toujours, au Service d'assistance et de protection de la population (SAPP), des logements d'urgence en cas de sinistre (cf. Pâquis).

Mme Salerno répond que le pilotage du dossier de la rue Sismondi avait été pris en charge par le Service social de la Ville de Genève. C'est le SAPP – qui va se transformer (cf. annonce du magistrat Maudet) – qui a principalement des abris PC qu'ils utilisent en cas de grand froid. Il y avait aussi deux appartements aux Terreaux-du-Temple pour des personnes fuyant des sinistres ou des catastrophes. Ils étaient relativement peu utilisés, c'est pourquoi ils ont été prêtés au Syndicat sans frontières. Il s'agit d'une structure qui recueille les esclaves domestiques qui sont exploitées et maltraitées. Ces appartements ont vieilli, il y a des infiltrations et d'autres dégâts. La Ville a demandé à les récupérer, car ils ont été jugés inaptes au logement de personnes. La Ville a beaucoup de difficulté à dialoguer avec M. Luis Cid qui est à la tête du Syndicat sans frontières. Il a une façon très particulière de s'exprimer. Il harcèle, insulte et menace des collaboratrices du département des finances et du logement. Il y a donc une défiance intégrale entre la Ville et M. Cid. Indépendamment de la personne, il y a ces esclaves domestiques qui ont besoin d'être protégées. Elles se retrouvent souvent en Suisse à faire valoir des droits sans avoir de permis ou de papiers. L'Office cantonal de la population ne renouvelle pas toujours les attestations qui reconnaissent leur existence. Elles se retrouvent dans un vrai no man's land. Elles ont souvent vécu des situations personnelles terrifiantes et on ne sait pas trop quoi en faire. Aujourd'hui, la décision de la magistrate est de ne plus entrer en matière avec M. Cid, car il est impossible de négocier avec lui, mais de mettre à la disposition de ces personnes qui ont besoin d'être protégées un appartement du patrimoine de la GIM. Cela leur permettra d'être logées collectivement. La Ville de Genève leur offrira un cadre de soutien psychosocial pour leur donner les moyens de s'émanciper de la tutelle de M. Cid. On fera sans lui. Elle accepte donc le fait que l'appartement qu'elles occupent aujourd'hui soit évacué au risque d'un esclandre. On essayera de faire en sorte que cela se déroule le mieux possible pour ne pas les apeurer car, actuellement, elles ne font pas un pas sans l'accord de M. Cid.

Un commissaire remercie la magistrate pour ces éclaircissements concernant le Syndicat sans frontières. Il tient à mentionner qu'il y a un autre organisme qui gère ce genre de cas, le Bureau de l'amiable compositeur. Il gère les conflits avant que ceux-ci ne dégénèrent. Cela dit, il profite de la présence de la magistrate pour lui poser une question d'actualité. Il demande si les locaux proposés aux Charmilles aux squatteurs de l'Arquebuse sont des ateliers ou des logements.

Mme Salerno précise que ces locaux sont situés à Château-Bloc dans la zone industrielle de Vernier. Ce ne sont donc pas des logements, mais des ateliers. Ce

jour même a eu lieu une discussion entre la Ville, le département de la culture et les gens de l'Arquebuse, pour voir s'ils étaient d'accord avec les conditions proposées, parmi lesquelles il était précisé qu'il ne s'agissait pas de logements.

Cellule 1300

Une commissaire souhaite tout d'abord féliciter ce service pour l'entretien des logements. Elle demande quelles sont les nouvelles compétences déléguées à la GIM pour la gestion de cet entretien.

M[me] Salerno explique que c'est le Service des bâtiments qui est compétent pour tout ce qui est entretien et rénovation. Il n'épuise jamais la totalité de la somme qu'il a à disposition pour l'entretien. De l'autre côté, la somme à la disposition de la GIM pour l'entretien courant des logements est systématiquement sous-évaluée. Lors de l'arbitrage, la proposition qui a été faite est de faire coulisser une partie de la somme de ceux qui ont trop vers ceux qui n'en ont pas assez. On est tombé d'accord sur la somme de 1 million plus un ou deux techniciens du Service des bâtiments qui viendraient à la GIM et une convention sur les actes d'entretien courant. On évaluera, au terme de l'année, si cela joue bien. Avant, sur des actes d'entretien courant, on n'avait pas les moyens et on devait systématiquement passer par le Service des bâtiments. Cela prenait du temps et le logement restait inoccupé. Cela ne devrait plus être le cas.

Une commissaire partage pleinement ce souci d'efficacité. Elle demande si cela signifie que les gérants d'immeubles disposeront d'une plus grande latitude de gestion.

M[me] Salerno fournira ce qui a été négocié avec le Service des bâtiments. Le cadre de latitude des gérants reste petit. On verra sur une année les effets déployés par cette convention et la meilleure manière de la reconduire.

Page II-18
Gestion de l'information – cellule 3100

Une commissaire juge que proposer un projet d'augmentation du nombre d'apprenti-e-s en Ville de Genève est une excellente chose. Elle demande s'il y a un suivi après l'apprentissage, car chacun sait qu'il est très difficile, pour eux, de trouver un premier emploi.

M[me] Salerno explique que ce point a été inscrit comme un objectif en 2008, car il y a un effort qui est fait par la Ville sur l'apprentissage, principalement par certains services. Il ne suffit pas de décréter, il faut encore donner les moyens pour que les personnes puissent être formatrices, qu'elles aient du temps à dis-

position à consacrer à leur apprenti. Elle a chargé une collaboratrice qui travaille au SRH de voir comment on pourrait augmenter le nombre d'apprentis dans tous les services.

M. Veyrat ajoute qu'ils sont sensibles à l'encadrement des apprentis. Aujourd'hui, certains services accueillent de manière importante des jeunes et d'autres pas. Par le passé, en Ville de Genève, on souhaitait que les apprentis quittent l'administration et ne soient pas réengagés. Cela a évolué et, aujourd'hui, ils peuvent postuler comme n'importe quelle personne à un emploi à la Ville. Le projet que développe son adjointe à la demande de la magistrate passera devant le Conseil administratif avec des propositions très concrètes.

Une commissaire demande quelle publicité est faite pour engager des civilistes, car ils ont souvent de la peine à trouver quelque chose sur Genève.

M. Veyrat répond qu'aucune publicité n'est faite, mais qu'il n'a pas connaissance d'un cas où un civiliste aurait été refusé par la Ville de Genève.

M. Fellay ajoute que la Ville n'a pas à faire de publicité. Elle est simplement un organe de placement et c'est le Canton qui les place.

Page I-6 – Gestion financière – Fiscalité

Un commissaire voudrait en savoir un peu plus sur le groupe de perspectives économiques cité à la troisième colonne de cette page. Qui le compose? Comment se renseigne-t-il?

M. Krebs participe à ce groupe. Il est constitué de représentants de la Ville de Genève, de l'Office fédéral de la statistique, de banques privées et des caisses de compensation. Il se réunit quatre fois par an pour étudier différents documents qui ont trait à la conjoncture. Puis, ce groupe émet des prévisions conjoncturelles qui servent de base à l'établissement de la production des rentrées fiscales. Le taux de croissance est assez bien estimé, mais on rencontre des problèmes pour estimer la base de référence. La production de l'année 2006 est actuellement taxée. Aujourd'hui, le département des finances et du logement a une bonne vision sur 2004 et 2005 et découvre petit à petit 2006.

Page I-10

Une commissaire demande à quoi correspond le montant de 305 290 francs (2e colonne). Ce sont les salaires des chargés de mission? Est-ce que leur engagement est limité dans le temps?

Mme Salerno répond que c'est leur coût. Elle explique qu'ils sont liés à celui ou celle qui les a choisis. Pour autant que tout se passe bien, leur engagement peut

durer le temps d'une législature. Elle rappelle qu'ils sont sur un statut particulier qui n'existe pas en Ville de Genève et qu'ils ne sont pas fonctionnarisables. C'est le début de l'expérience. Cela existe dans la proposition de nouveaux statuts.

Une commissaire lit: «Un montant de 5 millions est enregistré pour tenir compte des postes vacants.» Combien cela fait-il de postes vacants?

Mme Salerno répond que cela fait à peu près 50 postes. Mais ce n'est pas qu'on a un potentiel de 50 postes vacants dans lequel on pourrait puiser. Ce sont des postes sur lesquels personne n'est assis temporairement (par exemple en cours de recrutement, de remplacement, etc.). Il ne faut pas imaginer que ces 5 millions sont à la disposition des magistrats ou des chefs de service pour pouvoir jongler avec le personnel.

M. Fellay précise que, lorsque l'on établit le budget, on donne un coût à chaque personne qui est en activité, comme on donne un coût à chaque poste vacant. Sachant que les postes vacants existent, on a essayé de déterminer le nombre moyen de postes vacants durant l'année. On les a chiffrés à 5 millions.

Page I-11

Une commissaire a une question sur la prise en charge de la construction des abribus, même si cela n'a pas d'incidence sur les résultats. Elle se souvient que le Conseil municipal avait voté un crédit pour la construction d'abribus, car il ne voulait plus d'affichages. Qu'en est-il?

M. Krebs répond que c'est une question à poser à M. Pagani. Néanmoins, il explique qu'il y a deux catégories d'abribus: ceux installés par la Société générale d'affichage (SGA) et ceux pour lesquels le Conseil municipal a voté un crédit et qui sont dépourvus de publicité. En l'occurrence, il y a eu des entretiens sur des abribus SGA qui ont été réalisés par la Ville de Genève, cela a été refacturé à la SGA.

Page I-10

Un commissaire demande quelle est la vision de la magistrate en matière de Plend.

Mme Salerno propose de faire ce débat à la faveur de la motion qui a été déposée.

Un commissaire se souvient que, l'année dernière, au sein de la commission des arts et de la culture, lors de la préparation des questions sur le budget, plusieurs commissaires se sont interrogés sur l'augmentation notable de la position 304. Il demande si cette question leur a été transmise par le département de M. Mugny.

M. Fellay répond que cela s'explique par le plan de perte. Plus une personne est âgée et travaille depuis longtemps dans l'administration, plus le rappel sera onéreux. L'intéressé peut avoir un rappel de 90% de l'augmentation.

M[me] Salerno ajoute que c'est la raison pour laquelle elle a décidé de faire suivre l'ensemble du processus budgétaire par M. Mariaux. Lors des auditions, il pourra répondre à des questions qui concernent un autre département que celui qui est présent.

Projet de budget 2008

Page 41
Cellule 100000 – ligne 301

Un commissaire demande la raison de cette augmentation de 500 000 francs.

M. Mariaux renvoie à la page 227 du document. On constate que, par rapport au budget 2007, il y a deux postes en plus résultant d'un transfert.

M. Fellay ajoute qu'il s'agit simplement de la nouvelle organisation voulue par le Conseil administratif. Il y a eu un déplacement d'un certain nombre de personnes qui ont quitté un département pour un autre. Le détail des affectations des postes se trouve aux pages 234 et suivantes.

M[me] Salerno indique que ces transferts ont eu lieu au Contrôle de gestion et à l'Agenda 21. Par ailleurs, il y a un poste qui avait été laissé vacant à la GIM. La magistrate l'a fait remonter à la direction du département. Ce ne sont pas des nouveaux postes, mais plutôt des transferts.

Ligne 316

Une commissaire a constaté une baisse générale sur ce poste.

M. Krebs explique que la Direction des systèmes d'information (DSI) imputait au département des finances des frais de location pour des appareils multifonctions et des téléphones. Pour une raison qu'il ignore, cela ne figure pas au projet de budget 2008.

M. Mariaux dit que la réponse se trouve à la page 19, sous «Compétent DSI», dans le commentaire.

Page 42
Ligne 312

Une commissaire constate qu'il y a une baisse importante des charges. Pourquoi?

Mme Salerno dit que cela illustre typiquement une source d'insatisfaction partagée concernant la gestion des compétents dans les services. Par exemple, pour les compétents énergie, il est impossible pour les services de savoir pourquoi les compétents leur imposent 6000 francs au budget 2007 et rien au projet de budget 2008. Il faudra apprendre à travailler autrement, car cela pose un problème dans la vie du service. Car s'ils ne connaissent pas l'explication, ils ne sont pas dépositaires de cette dépense et ils n'y prennent donc pas garde. Aujourd'hui, M. Krebs a envoyé un courrier à l'ensemble des responsables des services compétents, pour qu'il fassent une note d'à peu près une page par service, à destination de la commission des finances. Cela afin d'expliquer la logique qui prévaut à l'imputation qu'ils font sur le budget.

M. Krebs tente de répondre à la question de la commissaire. L'Agenda 21 étant passé de «Autorités» au département des finances, il pense que ce changement est l'explication de cette réduction de montant. Probablement, aux comptes, le Service de l'énergie saura où est localisée la dépense d'énergie de cette unité et ils feront une imputation correcte.

Page 43
Cellule 1001520 – ligne 426

Un commissaire relève que, pour les comptes 2007, sur cette rubrique, on devrait avoir une très bonne surprise.

M. Krebs répond qu'il a raison. En 2007, le montant budgété était de 1% de la valeur nominale et on devrait avoir 5%.

Cellule 1001530 – ligne 323

Le président demande ce que représente cette dette envers les entités particulières.

M. Mariaux explique qu'il s'agit des fonds spéciaux. Si on regarde le bilan des comptes 2006, on observe une dette de l'ordre de 30 millions vis-à-vis des comptes. Ce sont des dons et legs remis à la Ville, mais thésaurisés sur des comptes. La loi oblige à créditer un intérêt des montants en faveur des entités Fonds spéciaux. Cela a été calculé à 3%.

Page 44
Cellule 1001800 – ligne 331

Un commissaire observe un écart de 2 millions dans les revenus. Quelle est l'explication?

M. Mariaux répond qu'il s'agit d'un amortissement de 1 million, sur dix ans, qui s'est terminé en 2007.

Ligne 318

Un commissaire demande à quoi est destiné cette rubrique.

M^me^ Salerno explique qu'elle permet de participer à des événements qui visent la promotion économique de la commune.

M^me^ Kostadinov ajoute que ces événements ne sont pas prévisibles. Ce budget est préexistant et est utilisé à bon escient selon les opportunités que la Ville a de participer à l'organisation d'événements et non exclusivement à des subventionnements (cf. Grand prix de l'horlogerie).

Un commissaire s'étonne de la précision du montant de la ligne 318.

M^me^ Salerno répond qu'il s'agit d'une petite somme sur un budget d'un milliard. Il est important que la magistrate puisse disposer d'une somme qui lui permette de soutenir des événements liés à la promotion économique de la commune. Néanmoins, comme sur l'ensemble des lignes, la commission des finances peut décider que cela ne se justifie pas et la mettre à zéro.

Page 46
Cellule 1006000 – ligne 409

Un commissaire s'intéresse au mode de calcul prévisionnel de la taxe. Cela se reporte-t-il simplement d'année en année?

M^me^ Schubert dit que c'est un peu plus statistique qu'un report d'année en année. On a été plutôt prudent pour 2008. On s'attend à une baisse, puisque deux importants départs on été annoncés. Il est plus difficile de tenir compte des arrivées, mais il y a nettement moins d'arrivées que de départs.

Un commissaire pense que les prévisions sont un petit peu frileuses, car il ne faut pas oublier que le chiffre d'affaires des entreprises augmente.

Cellule 1007010

Une commissaire demande pourquoi il y a une telle différence entre les revenus des comptes 2006 et ceux du budget 2007. On retrouve exactement le même montant au budget 2007 et au projet de budget 2008.

M. Fellay dit que la différence est due au remboursement des assurances par des tiers (accidents, maternité, etc.).

Page 46
Cellule 1007010 – ligne 311

Une commissaire demande à quoi est due l'augmentation de 200 000 francs.

M. Krebs explique que le groupe SIC, chargé de l'examen des demandes de crédits pour le matériel de bureau, a émis la volonté que le Service des achats ait un budget un peu plus important pour faire face au besoin urgent de mobilier. Les délais importants qui s'écoulent entre l'expression d'un besoin (par exemple, chaise cassée) et le vote du crédit explique cette volonté.

Page 47
Ligne 316

Un commissaire pose la question de l'écart de 113 000 francs. Par ailleurs, selon la politique souhaitée par le Conseil municipal, on devrait réduire les fermages pour les transformer en baux à loyer. Est-ce compris dans cette ligne?

M[me] Salerno dit qu'il s'agit d'un compétent DSI sur la location d'appareils multifonctions.

Page 52
Cellule 1005070

Un commissaire demande pourquoi cette rubrique porte un nom qui n'a pas grand-chose à voir avec l'aide personnalisée.

M. Mariaux explique que l'on conserve cette cellule isolée pour subir des charges qui ne concernent aucune autre cellule, ni la régie ni les cellules qui gèrent cette catégorie de bâtiment.

Page 54
Cellule 1301000 – ligne 307

Un commissaire s'étonne de cette augmentation.

M. Fellay dit qu'il s'agit des rentes du Conseil administratif sortant.

Un commissaire juge anormal que les anciens conseillers administratifs soient comptabilisés en charges dans un exercice dans lequel ils ne travaillent plus.

M[me] Salerno répond que, financièrement, cela ne change rien, mais elle prend acte de cette remarque.

M. Krebs ajoute que, si le Conseil municipal est prêt à encaisser 1,5 ou 2 millions à chaque fin de législature à cause du départ de conseillers administratifs, on peut changer de pratique. La réalité financière est que la Ville de Genève a toujours pris en charge le paiement des rentes aux conseillers administratifs sortants par le biais de son budget. C'est une pratique qui peut effectivement être remise en cause. Pour l'instant, elle existe et ce de manière tout à fait transparente.

Un commissaire répond qu'il s'agit simplement de respecter une pratique comptable qui consiste en l'étanchéité des exercices.

M. Krebs dit qu'ils respectent un principe, en ce sens que le montant qui figure au projet de budget 2008 est le montant qui sera payé en 2008 aux anciens conseillers administratifs. Les deux pratiques sont admissibles.

M. Mariaux ajoute que la manière de provisionner une structure correspond aux règles IAS, mais qu'ils n'y sont pas soumis.

Un commissaire explique que c'est le principe des caisses de retraite. Cela peut se faire en capitalisation complète ou en semi-capitalisation. On peut admettre le système de répartition. Si on voulait provisionner comme un commissaire le propose, il faudrait spéculer. La pratique actuelle est beaucoup plus transparente.

Pages jaunes – Subventions et allocations de la Ville de Genève

Page 146
Cellule 100000000 – ligne 361

Une commissaire demande à quoi correspond la contribution à l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT).

M^me^ Salerno explique qu'il s'agit d'un vieil engagement. C'est un forfait que la Ville paie. La magistrate veut voir dans quelle mesure il est possible de renégocier pour utiliser la somme différemment.

Une commissaire s'étonne du fait qu'une production de statistiques de collectivités publiques facturée à l'interne de l'Etat soit financée par la Ville.

M. Krebs ajoute qu'il s'agit d'une pratique ancienne, car un abonnement à l'OCSTAT se monte à 280 francs et une seule commune paie un montant de 120 000 francs, c'est la Ville de Genève!

Un commissaire rappelle que, à l'époque, l'OCSTAT produisait des tableaux statistiques spécifiques et détaillés pour la Ville.

Pages chamois – Subventions relatives à des prestations en nature

Page 165
Cellule 1005070 – ligne 365 – Parking de Villereuse

Une commissaire demande une explication sur l'écart entre les comptes 2006, d'une part, le budget 2007, d'autre part, et le projet de budget 2008.

M[me] Salerno explique que c'est un chiffrage qui est lié au calcul du droit de la rente du droit de superficie.

M. Krebs ajoute qu'ils ont une gratuité complète accordée au moment de la construction du parking. Il y a probablement une revalorisation du montant de la gratuité.

Cellule 1005070 – ligne 365 – Biothèque

Une commissaire demande s'il s'agit d'une bibliothèque.

M. Cavaleri dit qu'il s'agit d'un magasin alternatif situé à la rue des Gares. Le bâtiment est en rénovation et la prestation de subvention est suspendue, puisque le bâtiment doit être complètement vidé.

Page 166
Cellule 1005070 – ligne 365 – Coopérative d'habitation 15-15 bis, rue des Gares

Une commissaire s'interroge sur cette gratuité.

M. Cavaleri répond qu'il est clair qu'en fonction des éléments qui ont été demandés, cela pourrait avoir une influence. Au lieu d'avoir 0, on peut imaginer qu'il y ait une remise de la rente de droit de superficie.

M[me] Salerno ajoute que, concrètement, il y avait une gratuité et qu'il a été décidé, par l'ancien magistrat chargé du département des finances, d'interrompre cette gratuité et de taxer la rente du droit de superficie. La décision de rétablir cette pratique incombe au Conseil administratif.

Un commissaire voit apparaître, sur cette même page, la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, or il croit savoir qu'elle termine son activité en 2007. Elle n'aura donc plus besoin de locaux en 2008.

M. Krebs explique que cette gratuité concerne le bâtiment ex-Edicom à Châtelaine. La fondation de valorisation a demandé une réduction du droit de superficie.

M. Cavaleri poursuit et dit qu'il y avait une discussion entre le Conseil administratif et la fondation pour ramener le montant de la rente du droit de superficie

à quelque chose de plus supportable. Cette négociation est encore en cours. On a estimé qu'il faudrait démolir ce bâtiment tant il est inadapté (ancienne imprimerie) à l'usage escompté. Cela coûterait fort cher. On en est resté là. La magistrate traitera ce dossier et donnera les nouvelles directives.

Cellule 1005070 – ligne 365 – Divers appartements en occupation illicite

Une commissaire demande s'il y a un versement pour occupation illicite des locaux.

M. Krebs explique que cela est comptabilisé comme une gratuité. Ces locaux sont occupés sans paiement de loyer. La subvention annule les loyers non perçus.

Cellule 1005070 – ligne 366

Une commissaire demande de quoi il s'agit.

M. Krebs rappelle que ce point a déjà soulevé des questions lors de l'examen du projet de budget. Cela correspond à la différence entre le montant de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) et le montant effectivement négocié. Il s'agit d'un renoncement volontaire à percevoir un loyer et on a chiffré cela comme subvention indirecte.

Un commissaire demande quelle est la base de calcul des montants de droit de superficie.

M^me^ Salerno répond qu'il s'agit de calculs standards de la Ville. Pour les parkings, une convention lie la Ville. Pour certains objets à caractère commercial, le prix appliqué est un prix standard qui a été évalué par le Comité d'attribution immobilière (260 francs le m^2).

M. Krebs ajoute que ces gratuités sont indiquées pour avoir des lignes visibles. Les montants sont moins importants, car chaque montant a un revenu correspondant. Il renvoie à la dernière colonne qui est l'imputation du revenu correspondant.

Une commissaire ne comprend pas que, à partir du moment où le montant du loyer est fixé, l'écart entre celui-ci et ce qu'on aurait pu obtenir soit une subvention.

M^me^ Salerno explique que le Conseil administratif avait décidé de respecter la LDTR. Sur certains bâtiments, la Ville a négocié bien en dessous des seuils LDTR. Pour une meilleure transparence dans les budgets et les comptes, on a fait passer ce qui allait jusqu'au plafond LDTR en prestations en nature. La Ville ne perçoit qu'une partie du loyer, le reste passe en gratuité.

M. Krebs fait l'historique de cette ligne. Il s'agissait de susciter le débat sur le fait que la GIM, en charge de la gestion des immeubles, se trouvait complètement exclue de l'établissement du plan financier relatif aux rénovations d'immeubles. On s'est retrouvé dans des cas où les loyers négociés étaient tellement bas qu'on se retrouvait avec des pertes sur l'état locatif. Il aurait fallu attendre jusqu'à septante-cinq années pour amortir les travaux réalisés! Le département des finances et du logement a souhaité mettre en lumière cet état de fait et susciter le débat. La volonté politique a changé concernant ces plans financiers. Le département des finances et du logement est consulté par le département des constructions et de l'aménagement dans la détermination des nouveaux projets.

Pages vertes – Budget des investissements

Page 194 – Perle du Lac

Le président observe qu'il a un numéro de proposition (999) qui ne veut rien dire. Il a une date de vote inexistante. Il a un montant net du crédit voté qui n'a jamais été voté. Pourquoi?

M[me] Salerno fournira une réponse par écrit.

Page 188

Un commissaire constate que l'on est encore en train d'amortir un crédit voté le 25 avril 1978 concernant des ateliers de décors pour le théâtre. Il demande quelle est la politique de la Ville en matière d'amortissement.

M. Krebs répond qu'il y a des obligations légales selon l'objet. La date du vote n'est pas relevante. Le départ de l'amortissement est l'année qui suit la fin de la réalisation.

Page 185

Une commissaire a une question sur le Bateau-Lavoir. Un projet d'arrêté avait été déposé. Qu'en est-il? Cela reste-t-il un investissement pour la Ville?

M. Mariaux répond que c'est une subvention d'investissement amortissable en une année. Si ce n'est pas réalisé en 2008, cela sera reporté.

M. Krebs précise qu'on anticipe l'amortissement des dépenses qui pourraient avoir lieu dans les trois prochains mois.

Le président constate qu'il n'y a plus de questions. Il considère que l'examen du budget du département des finances et du logement est achevé. Il remercie l'ensemble des personnes présentes pour leurs interventions.

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE



VILLE DE GENÈVE

Monsieur Jean-Marc FROIDEVAUX
Président de la Commission des finances
Rue de la Croix-Rouge 4
1211 GENEVE 3

Genève, le 3 octobre 2007
BK

Objet **Projet de budget 2008 déposé**
Audition du 18 septembre 2007 – Département des finances et du logement

Sandrine Salerno
Tél. 022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Monsieur le Président,

Pour faire suite à l'audition de mon département relative au Projet de budget 2008 déposé, j'ai l'avantage de vous remettre, en annexe, les réponses suivantes aux questions posées par les commissaires :

1) Compléments sur le rôle et l'assujettissement des contribuables de la Taxe professionnelle communale (Annexe 1)
2) Mandat attribué pour la restructuration du service des achats (Annexe 2)
3) Convention établie entre le Service des bâtiments et la Gérance immobilière municipale (Annexe 3)
4) Prestation en nature « Fondation de valorisation BCG » (Annexe 4)
5) Amortissements divers « Perle du lac » (Annexe 5)

Demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sandrine Salerno

Annexes mentionnées

Annexe 1

QUESTION POSEE PAR LA COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET 2008 DEPOSE

Département : Finances et Logement

Service : Taxe professionnelle

Page: 34 du PB 2008 par missions et prestations

Rubrique : ----------

Question :

Des compléments sur le rôle et l'assujettissement des contribuables de la Taxe professionnelle communale sont demandés.

Réponse :

En réponse à cette question, il convient de se référer au document annexé.



VILLE DE GENÈVE | DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT | TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE

Préambule :

La règle qui prévaut en matière de TPC est l'annonce spontanée des contribuables auprès de l'autorité de taxation. Ainsi, l'article 309 al. 2 LCP précise que « *Tous les contribuables assujettis à la taxe professionnelle communale sont tenus de s'annoncer spontanément auprès de cette autorité.* »

Un contribuable qui ne s'annonce pas ou un mandataire qui omet d'inscrire un de ses clients auprès du Service de la TPC commet dès lors une infraction.

Nonobstant cette obligation d'annonce d'office, le Service de la TPC est doté d'une section enquêtes, composée de trois personnes, chargée de la tenue du rôle.

1. Moyens à disposition du Service de la TPC

- Lecture et analyse de différents journaux : FOSC, FAO, Quotidiens divers
- Courriers des contribuables / mandataires
- Avis de transfert intercommunaux
- Recensements sur le terrain et au travers d'associations professionnelles
- Avis du Service des autorisations et patentes de l'Etat
- Internet (RC, Registre des entreprises, ...)
- Accès (très limité) à l'AFC
- Accès aux données de l'OCP

2. Objectifs 2006 – 2010

Un accent particulier est mis sur la recherche et l'enrôlement de contribuables difficilement identifiables par les moyens cités ci-dessus (pas d'inscription au RC, pas de publicité dans les journaux, ...), à savoir notamment :

- Architectes
- Avocats, conseillers juridiques, notaires
- Ingénieurs
- Médecins, médecins dentistes, techniciens dentistes, chiropraticiens, vétérinaires.
- Physiothérapeutes, ostéopathes, étiopathes, naturopathes, logopédistes, masseurs, psychologues.

3. Procédures

Un « guide des enquêtes » a été élaboré, dont un chapitre, consacré à la tenue du rôle, concerne en particulier le recensement des contribuables. Sa teneur est la suivante :

RECENSEMENTS DE CONTRIBUABLES :

- **Par rue ou quartier :**

  Afin de ne pas perdre de temps inutilement, les recensements par rue ou zone sont ciblés.

- **Auprès de groupements ou associations professionnels :**

  Des recensements périodiques doivent être faits pour des contribuables qui sont difficilement détectables par les moyens habituels (FOSC, FAO, etc.). Ci-dessous quelques moyens utiles pour certains groupes professionnels :

- **Gr 008 Architectes** (architectes, paysagistes, décorateurs, d'intérieur)

  Consultation du site de la Société Suisse des ingénieurs et des architectes : http://www.sia.ch/f/index.cfm
  Consultation du Tableau des mandataires professionnellement qualifiés, Département des constructions et des technologies de l'information (MPQ) : http://www.geneve.ch/mpq

- **Gr 014 Avocats et conseillers juridiques**

  Fosc (domiciliation des sociétés)
  Consultation du site de l'Ordre des Avocats : http://www.odage.ch/
  Consultation du site Etat de Genève, « Pouvoir Judiciaire – Tribunaux » (liste des avocats, avocats stagiaires et notaires autorisés et inscrits au Barreau : http://justice.geneve.ch/avocats/avocats.tdb

- **Gr 099 Techniciens dentistes**

  Consultation de Directories pages jaune, en ciblant les rubriques : Laboratoire de prothèses dentaires + Prothèses dentaires

- **Gr 100 Médecins et professions assimilées (vétérinaires, médecins, dentistes)**

  Vétérinaires
  Consultation du site de la Société Vétérinaire de Genève : http://www.veterinaires-geneve.ch/
  Consultation de l'Annuaire téléphonique des vétérinaires de suisse romande au travers site : http://www.aufuret.ch/veterinaire/annuaire.htm
  Contrôle auprès de la Direction générale de la santé Unité des droits de pratique (022.839.98.90) qui s'occupe de la surveillance des professions de la santé.

  Dentistes
  Consultation du site «Docteur.ch » : http://www.docteur.ch/
  Consultation du site de l'Association des médecins dentiste de Genève (AMDG) : http://www.amdg.ch/
  Contrôle auprès de la Direction générale de la santé Unité des droits de pratique (022.839.98.90) qui s'occupe de la surveillance des professions de la santé.

Médecins
Consultation du site «Docteur.ch » : http://www.docteur.ch/
Consultation du site «liste des médecin de la FMH» : http://www.medsuisse.ch/
Consultation du site de l'Association des médecins du canton de Genève : http://www.amge.ch/amge/
Contrôle auprès de la Direction générale de la santé Unité des droits de pratique (022.839.98.90) qui s'occupe de la surveillance des professions de la santé.

- **Gr 107 Notaires**

Fosc (domiciliation des sociétés)
Consultation du site de Chambre des notaires de Genève : http://www.notaires-geneve.ch/
Consultation du site Etat de Genève, « Pouvoir Judiciaire – Tribunaux » (liste des avocats, avocats stagiaires et notaires autorisés et inscrits au Barreau : http://justice.geneve.ch/avocats/avocats.tdb

- **Gr 134 Professions paramédicales**

Contrôle auprès de la Direction générale de la santé Unité des droits de pratique (022.839.98.90) qui s'occupe de la surveillance des professions de la santé.

- **134a Physiothérapeutes**

Consultation du site de l'Association genevoise de physiothérapie : http://www.physiogeneve.ch/

- **134b autres (Chiropraticien-ne /Diététicien-ne /Ergothérapeute /Hygiéniste dentaire /Infirmier-ère /Logopédiste /Masseur-kinésithérapeute /Ostéopathe /Pédicure-podologue /Personne pratiquant l'épilation électrique définitive/Sage-femme)**

Consultation du site des chiropraticiens suisses : http://www.chirosuisse.info/f/html/asc.
Consultation du site de l'Association suisse des diététiciens diplômés : http://www.svde-asdd.ch/fr/index.cfm?treeId=95
Consultation du site de l'Association suisse des diététiciens diplômés : http://www.svde-asdd.ch/fr/index.cfm?treeId=95
Contacter éventuellement :ALIGE - Association des Logopédistes Indépendants du canton de Genève, pas de site Internet, CP 41 1211 Genève – Tél :022 341 66 43
Consultation du site de l'Association suisse des ostéopathes : http://www.osteos.ch/
Consultation du Registre suisse des ostéopathes : http://www.osteopathy.ch/
Consultation du site de l'Union suisse romande des pédicures-podologues : http://www.podologues.ch/detail.asp?article_id=20&categorie_id=4
Consultation du site de la Fédération suisse des sages-femmes : http://www.sage-femme.ch/fr/elt/heb/zentralen.cfm

- **Gr 135 Psychologues**

Consultation du site de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP) : http://www.psychologie.ch/requests/FSPIndexFr.jsp
Consultation du site de 'Association Genevois des Psychologues (AGPSY) : http://www.psy-ge.ch/

4. Données statistiques

- Le Service de la TPC gère plus de 25'000 contribuables.
- Depuis le début 2007 :
  - 1'280 contribuables ont été inactivés (cessation d'activité)
  - 1'740 contribuables ont été créés (nouveaux contribuables)
- Par ailleurs, au 31.08.2007, 4'357 contribuables étaient en suspens. Ces derniers sont donc bel et bien inscrits au rôle de la Ville de Genève, mais n'ont pas encore reçu de déclaration *(début d'assujettissement, exercice de moins de 12 mois, année de reconduction. Ceci peut laisser penser qu'ils ne sont pas encore enrôlés à la TPC).*

5. Remarques générales

- Le Service de la TPC de la Ville de Genève a déjà fait paraître plusieurs encarts dans la FAO et dans certains journaux, rappelant aux contribuables leur obligation de s'annoncer *(l'effet reste cependant faible).*
- Malgré de nombreux contacts, les associations professionnelles ne souhaitent pas toujours fournir la liste de leurs membres.
- Certains avocats ou architectes indépendants sont englobés dans une étude ou un bureau, lesquels paient la taxe professionnelle communale pour l'ensemble.
- L'AFC est dans l'impossibilité de fournir à chaque commune une liste des contribuables indépendants.

6. Réponse à la remarque de Monsieur Olivier Fiumelli, Conseiller municipal

Monsieur Olivier Fiumelli, Conseiller municipal, aborde le cas d'un indépendant qui, bien qu'il ait débuté une activité commerciale au mois de juillet 2007, n'a rien reçu de la part du Service de la TPC. Il s'interroge dès lors sur le fonctionnement dudit service, ainsi que sur l'utilité des trois enquêteurs chargés de la tenue du rôle.

Après analyse de l'ensemble des éléments du dossier, le Service de la TPC est en mesure de rassurer la Commission des finances du Conseil municipal, en ce sens que l'indépendant dont il est question est en réalité enregistré au rôle des contribuables de la Ville de Genève depuis le 18 juin 2007, date de son inscription au RC. Il en va de même des autres contribuables dont les dossiers ont été cités.

Par mesure de rationalisation des procédures de taxation, ces derniers ne recevront cependant une déclaration qu'en 2008, voire en 2009, lorsqu'un exercice d'au minimum 12 mois aura été bouclé, exercice sur lequel le Service de la TPC pourra se baser pour calculer la taxe due pour l'année du début d'assujettissement.

Genève, le 24 septembre 2007/ps

Annexe 2

QUESTION POSEE PAR LA COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET 2008 DEPOSE

Département : Finances et Logement

Service : Achats et impression

Page: II-16 du Rapport du Conseil administratif à l'appui du PB 2008

Rubrique : Objectif 2008

Question :

Une copie du mandat relatif à la réflexion approfondie menée sur les missions et le périmètre de l'activité du Service des achats est demandée.

Réponse :

En réponse à cette question, la note adressée par Madame Sandrine Salerno au Conseil administratif est jointe en annexe.

Lors de sa séance du 18 juillet 2007, le Conseil administratif a adhéré et validé l'ensemble des points du projet de décision.

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE

VILLE DE GENÈVE

Note au :

Conseil administratif

Pour séance CA
du 18 juillet 2007

Genève, le 12 juillet 2007
BK/fl

Objet **Service des achats – Restructuration**

Monsieur le Maire,
Monsieur le Vice-président,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers Collègues,

Je fais suite à ma note du 6 juillet dernier concernant l'avenir du service des achats. Il s'agit de redéfinir son rôle et sa mission au sein de l'administration.

A cette fin, deux études ont été initiées sur ses activités principales, soit l'impression et l'achat. Elles sont menées sous la supervision de ma direction.

Le périmètre d'analyse a été défini comme suit

A) Atelier d'impression (y compris l'activité de pré-presse)

Objectifs :

- déterminer le coût à ce jour de l'activité d'impression du service des achats. Il s'agit des travaux d'impression gérés par le service qu'ils soient réalisés en interne ou sous-traité à l'externe ;
- estimer le coût en cas d'externalisation de l'activité c'est-à-dire si l'atelier d'impression du service des achats était supprimé ;
- établir l'inventaire de l'ensemble des publications réalisées au sein de l'administration, hors service compétent achats. Une estimation chiffrée des ressources utilisées par les services est établie.
- estimer le coût d'une continuité de l'activité d'impression par le service compétent achats. Dans cette approche, le chiffrage de l'investissement lié au renouvellement des machines est à intégrer.
  L'étude devra également inclure l'option d'un recentrage des activités d'impressions de la Ville au niveau du service compétent achats;

A noter, que cette étude s'inscrit dans la prolongation d'une analyse déjà entamée par le Contrôle de gestion et qui n'avait pas été finalisée.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 5
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 22 50
F +41(0)22 418 22 51

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

B) Secteur achats

Objectifs :

- établir un inventaire des achats effectués par le service compétent achats et les regrouper par type d'achats dans des familles ;
- dresser l'inventaire des achats opérés en direct par les autres services de l'administration et les catégoriser par type d'achats. Il s'agit d'identifier les achats redondants avec ceux du service compétent et de mettre en évidence les achats spécifiques ;
- chiffrer le volume des achats du service compétent et des autres services de la Ville par catégorie d'achat ;
- déterminer les enjeux au niveau « marchés publics » par catégorie d'achats. Il convient de relever que les conditions d'achat négociées avec les fournisseurs sont fortement corrélées au volume d'achat ;
- décrire le processus d'achats en vigueur et proposer une procédure « idéale » pour chaque catégorie d'achats.

Parallèlement, une prospection sera réalisée auprès d'autres collectivités publiques, soit l'Etat de Genève, la Ville de Lausanne et le canton de Vaud ainsi que la Ville et le canton de Fribourg. Le but est d'avoir une présentation sur leur structure, leur fonctionnement et mode de gestion appliqués aux activités achats. Ces informations nous permettront de mieux appréhender l'approche à retenir pour la Ville de Genève tout en disposant de données de benchmarking.

Ces études seront réalisées en étroite collaboration avec le Contrôle de gestion et sous la supervision ma direction.

Elles devront aboutir à une proposition de restructuration du service des achats avec une orientation claire sur ses missions et ses compétences futures. Une évaluation des ressources et de leurs allocations optimales sera également effectuée.

Un planning a été établi prévoyant la fin des travaux au 15 octobre 2007. Les conclusions feront l'objet d'un rapport que je soumettrai à notre Conseil à la fin du mois d'octobre. L'objectif de ce compte-rendu est de fournir les éléments nécessaires et pertinents qui permettront de se prononcer et de décider de l'avenir du service des achats.

Pour mener à bien ces deux études et aboutir à des résultats significatifs, une collaboration des services de l'administration est indispensable, notamment s'agissant du recensement des impressions et achats effectués hors service compétent achats.

Par conséquent, une communication doit être adressée aux directions et services de départements pour les informer qu'ils seront sollicités dans le cadre des études menées par mon département et que nous les remercions d'ores et déjà de leur coopération. Je propose que ce courrier émane de la Direction générale.

Pour terminer, la décision que j'ai prise de repenser le rôle et la mission du service compétent achats est une tâche prioritaire. Elle concourt au départ à la retraite de son chef de service et à la nomination d'un poste ad interim. Par conséquent, les prestations qui seront fournies par le service des achats durant cette période ont une forte probabilité d'être limitées au strict nécessaire.

PROJET DE DECISION

Le Conseil administratif prend acte de la note de Mme Sandrine Salerno concernant la restructuration du service des achats.

Le Conseil décide :

- **d'adhérer aux études sur les activités d'impression et d'achats réalisées en Ville de Genève et de valider l'étendue des mandats ;**

- **d'adresser une communication aux départements et services de l'administration.**

  Il charge Monsieur J. Moret d'informer les départements et services de l'administration qu'une réflexion est en cours en vue de redéfinir les missions et tâches du service compétent des achats et qu'à cet effet, leur collaboration sera indispensable pour mener à bien cette étude.

  Une précision sera également apportée quant aux prestations fournies par le service des achats et qui pourront dans ces circonstances être réduites.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Monsieur le Vice-président, Messieurs les Conseillers administratifs, Chers Collègues, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sandrine Salerno

Diffusion : 5CA, 2DG, MM. Erhardt, Krebs, Veyrat, ACH.

Annexe 3

QUESTION POSEE PAR LA COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET 2008 DEPOSE

Département : Finances et Logement

Service : Gérance immobilière municipale

Page: II-17 du Rapport du Conseil administratif à l'appui du PB 2008

Rubrique : Objectif 2008 - 1300

Question :

Une copie de l'accord de coopération passé entre le Service des bâtiments et la Gérance immobilière municipale sur la répartition des tâches pour l'entretien des immeubles est demandée.

Réponse :

En réponse à cette question, une copie de la convention est transmise.

VILLE DE GENÈVE

Service des bâtiments
Ville de Genève

Le présent document a pour but de préciser la répartition des tâches entre la Gérance immobilière (ci-après GIM) et le service des bâtiments (BAT) en matière de travaux d'entretien de moindre importance.

Il est établi d'entente entre les services concernés.

A) TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PRÉSENCE DES LOCATAIRES

Liste des travaux pouvant être pris en charge par le service de la gérance immobilière (GIM)

Les travaux mentionnés ci-après peuvent être pris en charge par le personnel qualifié de la GIM, tenant compte des compétences, des urgences et des moyens à disposition. Les personnes concernées feront en sorte de faire suivre l'information relative à ces travaux sous la forme appropriée (en principe courriel sans copies).

Les commandes suivantes peuvent être faites directement par la GIM, et comprennent l'établissement de la commande pour un montant jusqu'à 2'000.- HT (ordre de grandeur), le suivi et le contrôle de la bien facture, le contrôle et le paiement de la facture sur le budget attribué à la GIM à cette fin :

A titre indicatif, il s'agit des travaux (non exhaustifs) suivants :

Sanitaire
- contrôles sanitaires
- remplacements de joints sanitaires
- réparations ou remplacements de batteries sanitaires
- remplacements de tous accessoires sanitaires, flexibles, bondes, etc
- brise-jets

Electricité
- contrôles périodiques OIBT
- remplacements d'interrupteurs et de prises
- réparations électriques diverses, sonnettes, interphones, minuteries
- remplacements à l'identique de luminaires plafonniers et appliques (modèles types à choisir avec le service des bâtiments), hormis dans les communs.

Peinture – papiers peints
- petits travaux de peinture (selon convention de choix de couleurs standards : dispersions dans les pièces sèches, peinture émail dans les pièces humides)
- Petits travaux de papiers peints (idem peinture, uniquement dans pièces sèches, par défaut paille d'avoine grain fin BB)

Divers
- remplacements de paillassons
- remplacements de verres brisés (parties communes)
- rehaussement de faïences, remplacement de faïences cassées

- petits travaux de menuiserie (plinthes, seuils, réglages de portes de chambres ou d'armoires, poignées)
- petits travaux de parquet (réparations, ponçage et vitrification)
- petits travaux de serrurerie (graissage, réglage, remplacement de serrures, commandes de clefs).

Ces travaux, pour être réalisés de façon efficiente, doivent pouvoir être délégués en pleine autonomie. Le service des bâtiments reste la structure de connaissance métier dans les domaines de l'entretien et de la rénovation. Il doit par conséquent pouvoir apporter conseil et soutien technique et théorique en tout temps. Des arrangements sont possibles pour des montants supérieurs et dans des cas particuliers sur accord explicite des directions des deux services.

Il est en outre précisé que le pilotage de ces travaux de moindre importance par la GIM ne doit pas constituer une surcharge de travail pour cette dernière, mais permettre de supprimer des doublons. En effet, la présente démarche vise à permettre à tout collaborateur de la GIM, qui reste en tout temps l'interlocuteur du locataire, de commander directement des travaux aux entreprises, sans avoir à passer par l'intermédiaire supplémentaire du service des bâtiments, ceci pour autant que lesdits travaux correspondent à ceux décrits ci-dessus.

A ce titre, aucun transfert de poste entre la GIM et BAT n'est prévu.

Les autres travaux réalisés en présence des locataires par le service des bâtiments seront, dans la mesure du possible, réalisés dans un délai de 20 jours ouvrables dès réception de l'avis par le service des bâtiments et ce pour autant qu'il s'agisse exclusivement de travaux de moindre importance.

Dans tous les autres cas de travaux d'entretien (réfections complète de revêtements, enveloppe, infrastructures techniques, interventions sur les colonnes de chute, gaines, installations sanitaires ou de chauffage, ascenseurs,etc...), le planning et l'organisation des travaux seront préalablement communiqués à la GIM par le service des bâtiments au minimum 15 jours ouvrables avant le début des interventions. La GIM a la compétence et l'obligation d'informer les locataires.

B) TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS OU COMMERCIAUX VACANTS

Il est en revanche admis que les travaux réalisés dans les logements ou locaux commerciaux vacants se font sous la responsabilité du service des bâtiments, en collaboration avec la GIM. L'ampleur des interventions doit tenir compte des projections des loyers figurant sur les fiches roses transmises par la GIM.

D'ores et déjà et sous réserve de cas particuliers, le service des bâtiments s'engage à exécuter les travaux de remise en état des logements vacants dans un délai maximum de 20 jours ouvrables après le départ des locataires, pour autant que :

- un pré-état des lieux technique soit systématiquement organisé par la GIM, dès avis de résiliation de la part des locataires, en présence de la GIM et dans la mesure du possible du service des bâtiments. La fiche rose contenant les travaux à exécuter est alors remplie par le gérant et immédiatement transmise au service des bâtiments lesquels annoncent à la GIM la date de fin de travaux. Le contrôle de la bien facture des travaux devra être réalisé par BAT;

- le pré-état des lieux soit effectué dans un délai d'au moins 20 jours ouvrables avant la sortie effective du locataire (locaux libres) ;

- le délai de résiliation ne soit pas écourté ultérieurement

Ce pré-état des lieux permet d'anticiper l'organisation de tous les travaux par le service des bâtiments, de sorte que ces derniers puissent démarrer sitôt le départ des locataires.
L'état des lieux officiel entre le bailleur et le locataire reste de la compétence de la GIM.

EN CONCLUSION :

- Concrètement et en principe, la GIM gère les travaux en présence des locataires et le service des bâtiments gère les travaux des vacants ;

- La mise en œuvre de la présente convention se fait sous le contrôle des responsables de service pour la GIM et le service des bâtiments ;

- Un bilan sera effectué tous les 6 mois dans une première phase, une fois par année par la suite.

- Le listing des travaux réalisés doit permettre un contrôle réciproque en fin d'année ;

- D'un commun accord entre les services, la présente consigne, qui est appliquée à titre d'essai dès le 4 juillet 2007 entre définitivement en vigueur dès le 1er janvier 2008 ;

- A cet effet, un montant de 1'000'000.- est transféré du budget d'entretien du service des bâtiments à la GIM dès le PB 2008, afin de permettre l'engagement direct par la GIM des travaux de moindre importance en présence des locataires.

Philippe Meylan
Chef du service des bâtiments

Mario Cavaleri
Chef de service de la GIM

2 octobre 2007

Octobre 2006, version mise à jour pour la séance CA du 4 juillet 2007

Annexe 4

QUESTION POSEE PAR LA COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET 2008 DEPOSE

Département : Finances et Logement

Service : Gérance immobilière municipale

Page: 166 du PB 2008

Rubrique : Fondation de valorisation BCG

Question :

La demande concerne la justification de la gratuité et l'avenir de l'objet.

Réponse :

Le montant inscrit au budget correspond au calcul de la rente conformément au contrat établi en 1991 pour la constitution d'un droit de superficie et la gratuité partielle accordée par la Ville en découle.

Le total de la rente s'élève à 596'400.-. La réduction de la redevance est de 405'820.- et constitue une prestation en nature enregistrée comme telle. Le solde de 190'580.- est effectivement encaissé par la Ville de Genève.

Diverses possibilités quant à l'utilisation future du bâtiment sont en cours d'étude. La Ville de Genève devra se prononcer et négocier le transfert du droit de superficie avant la dissolution de la Fondation de valorisation.

Annexe 5

QUESTION POSEE PAR LA COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET 2008 DEPOSE

Département : Finances et Logement

Service : Amortissements

Page: 194 du PB 2008 (pages vertes)

Rubrique : Divers - Perle du lac

Question :

Des explications sont demandées sur le crédit d'investissement de 331'653.- non voté.

Réponse :

Jusqu'au 30 juin 1998, le restaurant de la Perle du lac était géré par l'Hôtel Métropole.

Dès le 1er juillet 1998, l'actuel locataire a repris cette gestion et à cette occasion un décompte « acheteur / vendeur » a été établi en coopération avec la Fiduciaire suisse des hôteliers.

Il en a résulté que le nouveau locataire reprenait les inventaires, le mobilier, les installations et les dettes et que la Ville de Genève reprenait le solde du compte « Rénovations du bâtiment » pour la valeur non amortie, soit 211'500.-.

De plus, la Ville devait se charger d'effectuer les aménagements et de fournir du matériel pour un total de 120'153.-.

Le total de ces deux montants se chiffre à 331'653.-.

Par souci de transparence, il a été enregistré dans un compte d'investissements / rénovations du Patrimoine financier avec un amortissement annuel.

L'amortissement annuel s'est élevé à 29'152.64 jusqu'en 2007.
Le montant inscrit au PB 2008 de 14'576.- correspond aux six derniers mois d'amortissement qui boucleront ainsi ce crédit d'investissement.

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner le projet de budget 2008 du département des constructions et de l'aménagement et du service Voirie – Ville propre.

Rapport de M. Pascal Rubeli.

Séance du 19 septembre 2007

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Nopper, directeur du département, M. Demierre, chef du Service logistique et manifestations, et M. Woelflé, chef de la Voirie – Ville propre

Un commissaire présente une motion d'ordre. Il est surpris du fonctionnement des commissions dans l'ensemble. Elles devraient traiter l'ensemble qui concerne le magistrat chargé du département concerné. Là, on saute d'un département à l'autre. Y a-t-il une explication? La Voirie a été liée à la sécurité et aux agents de sécurité municipaux (ASM). Certains liens nous échappent.

Le magistrat salue cette volonté et précise que le Conseil administratif s'adapte à ce que souhaite le Conseil municipal. On a réorganisé l'administration en fonction d'une vision politique un peu différente en créant de nouvelles synergies. Le Conseil administratif peut découper des départements en fonction de certaines priorités. Une transmission a eu lieu au bureau du Conseil municipal, qui n'a pas souhaité modifier les commissions. Cela complique passablement la tâche des conseillers administratifs, qui doivent assister à de nombreuses séances. C'est une grosse gymnastique et cela ne correspond pas vraiment à ce que souhaitait le Conseil administratif qui ne se permet pas d'intervenir au niveau des prérogatives du Conseil municipal.

Un commissaire précise que le précédent bureau avait prévu un projet d'arrêté pour modifier les commissions en fonction du nouveau découpage. Malheureusement, cela a été balayé par les chefs de groupe.

Le magistrat, en préliminaire, souhaite développer la notion de développement urbain en reprenant le discours de législature du 4 juin 2007. Le Conseil administratif, dans cette réorganisation des départements, a souhaité marquer un peu les liens entre la sécurité et la salubrité. Plus une ville sera propre, plus elle sera vivable. Si l'on insiste sur l'éclairage, on aura peut-être moins de problèmes de sécurité et d'incivilité. C'est l'idée générale de ce nouveau département. Une logique de continuité existe avec le département de M. Pagani. M. Maudet fait en sorte que les conditions-cadres soient réunies pour que les citoyens se sentent bien, comme il vient de le préciser. On pourrait, dans le domaine de la sécurité et de la propreté, doubler l'effectif des agents sans arriver à un résultat satisfaisant.

Il faut travailler sur la responsabilisation. Aucune modification financière n'est à indiquer, seulement de petites fluctuations, alors que la Voirie est le plus grand service de la Ville de Genève au niveau de l'effectif. Le budget 2008, de manière générale, est affecté, pour l'année prochaine, par l'Euro 2008, avec de nombreuses heures supplémentaires pour les pompiers, la Voirie, le matériel de fête, etc. M. Maudet se propose de communiquer la ventilation des frais découlant de cette manifestation.

Le président croit comprendre que le magistrat suggère de passer aux objectifs

Ce dernier répond affirmativement.

Un commissaire signale que, lui-même et d'autres commissaires, critiquent le fait que la commission ne peut pas se réunir dans une salle assez grande pour pouvoir permettre d'accueillir suffisamment de personnes. Le magistrat ferait bien de faire le nécessaire avec son collègue pour qu'on puisse siéger dans des salles mieux adaptées.

Page II-62
Logistique et manifestations
Rubriques 2200 et 2300

Le magistrat explique que ce service est méconnu. L'ancienne Voirie municipale, une division, a été modifiée. Des trois services qui la composaient, deux dépendent maintenant du département de M. Maudet. Ils dispensent beaucoup d'aide et permettent à des sociétés de s'organiser en ville. Du matériel est prêté à différents niveaux. Le magistrat propose au président de visiter le centre de la rue François-Dussaud. Des détails peuvent être communiqués si souhaité.

Rubrique 3100.03

Un commissaire demande ce que le magistrat pense faire de plus. Est-ce qu'on va vers une plus grande gratuité?

M. Maudet répond, concernant la première interrogation du commissaire, que l'idée de base est de favoriser les animations en ville de Genève sans se substituer aux organisateurs. Ils sont parfois bien organisés et parfois cela n'est pas le cas. Le magistrat aimerait introduire l'idée du guichet unique pour manifestations afin de faciliter la tâche des organisateurs (matériel, déchets, ASM, pompiers), donc proposer des services en paquet avec, si possible, un seul interlocuteur ou de dire d'emblée que certaines choses ne sont pas possibles.

Concernant la deuxième question du commissaire, il faut savoir que le règlement date de 1991. Il a été établi par rapport à des critères et des tarifs qui sont dépassés et il génère des incertitudes concernant la gratuité. Il règne un flou artis-

tique, parfois volontaire, pour accorder la gratuité. Ce n'est pas souhaitable. On doit pouvoir, en consultant internet, se faire une idée de la situation.

M. Demierre confirme que le document ne répond plus de manière correcte à la situation d'aujourd'hui. Il faut le retravailler.

Un commissaire, concernant la gratuité sur le matériel de fêtes, croit savoir que les communes organisent des manifestations et que la Ville de Genève prête du matériel. On lui a parlé d'estrades et de tribunes payées par la Ville de Genève. Si c'est vrai, un commissaire espère que cela s'arrêtera.

Le prêt de matériel existe effectivement, mais rarement. Cela arrive dans des cas précis et en principe dans la réciprocité. Il a d'ailleurs été demandé que le matériel soit compatible avec celui des autres communes.

M. Demierre ajoute que le prêt dans le cadre d'une réciprocité peut même concerner d'autres villes, par exemple Lausanne ou Montreux (Tour de Romandie). La situation est transparente.

Ce commissaire pensait à la grosse artillerie, les tribunes par exemple.

M. Demierre répond que ce service est payant. Pour l'Euro 2008, il y aura une augmentation.

Il est demandé de communiquer une ventilation complète, non seulement de ce que cela va coûter, mais également de ce que l'on va encaisser avec les nouveaux découpages.

Le magistrat adressera une note au président. Cette ventilation existe et est extrêmement claire. Le document sera transmis à l'issue de la séance de commission. Le Conseil administratif a pris position pour que la priorité soit donnée aux manifestations de la Ville de Genève. Le mois de juin est déjà plein. Concernant les recettes, on n'a pas encore d'informations. On est en discussion actuellement. Les ristournes se feront sur le procédé de réclame essentiellement.

Un commissaire demande combien devra payer Migros pour les repas servis sur la plaine de Plainpalais.

Le magistrat répond qu'on a de la difficulté à obtenir de l'Etat, interlocuteur officiel, des informations sur la nature des négociations avec l'UEFA et les sponsors. Les discussions débutent maintenant. Il faudra attendre au moins la fin de l'année pour avoir d'autres informations. Le dossier n'est pas encore très avancé. Le magistrat veut diminuer les nuisances sonores surtout autour de la plaine. Concernant les déchets sur différents axes, il interviendra également.

Un commissaire demande quel est le prix d'un stand.

Le magistrat répond que la première séance aura lieu au début octobre.

Coordination

Une commissaire demande ce qu'il en est de la coordination entre les services et s'il a fallu engager du personnel. Qui s'en occupe?

Le magistrat répond qu'on parle plutôt d'une systématique que de personnel. Concernant les W.-C. publics par exemple (deux tiers sont insalubres), une préoccupation importante, le département de M. Maudet a la charge de les entretenir. Il est parfois très difficile, suivant l'état des W.-C., de faire ce travail correctement. Différents services, également du magistrat Pagani, collaborent avec d'autres pour arriver à faire face à la situation. Cela concerne également les poubelles, exploitées par les services de M. Woelflé. Les services doivent collaborer davantage.

Une commissaire demande si l'on peut attendre une réponse Ville de Genève/ Etat pour la fin de l'année concernant les redevances.

Le magistrat s'engage à établir les décomptes. Il pourra certainement communiquer des chiffres. On s'engage sur l'Euro 2008 à produire après la manifestation une fiche avec tous les éléments de coûts, contreparties, redevances, etc. Pour le principe des redevances, le magistrat pense pouvoir donner des informations avant la fin de l'année.

Une commissaire retient des propos que la Ville de Genève n'est pas un interlocuteur direct. C'est le Canton.

Le magistrat répond que c'est un peu un couteau à deux manches. Il y a un léger agacement parce que l'Etat pense que le domaine public peut être utilisé un peu n'importe comment. Le magistrat a donc changé de ton et cela a provoqué quelques différents. La plaine de Plainpalais est essentiellement concernée. On ne va pas encaisser 1 million de francs de redevances et ce n'est pas l'objectif de la Ville de Genève pour cette manifestation. L'objectif serait de couvrir les frais. Le magistrat pourrait aller devant les organisateurs pour le leur communiquer. De plus, le montant prévu doit être engagé, qu'on le veuille ou non.

Le président précise que d'autres documents sont encore à examiner. On déborde sur les travaux. Il aimerait que l'on puisse centrer davantage le débat sur les questions qui concernent plus particulièrement la commission pour favoriser le déroulement de la séance.

W.-C. publics et abribus

Un commissaire a vu de bonnes choses sur cette page et en remercie le magistrat. Il a été dit que deux tiers des W.-C. sont insalubres. C'est une catastrophe pour une ville touristique comme Genève. L'image est lamentable.

Le magistrat sait que le sujet revient régulièrement. On doit entretenir ces W.-C. On a, en plus, une dizaine de W.-C. automatiques qui posent un certain nombre de problèmes hérités du prédécesseur de M. Maudet. Le problème reste. Sur les 55 W.-C. publics qui concernent le département, deux tiers sont limite. Les W.-C. en sous-sol incitent de plus au *deal* et aux rencontres entre homosexuels, ce qui pose problème au niveau de la sécurité. On doit revoir un peu le contexte des W.-C. Une étude a été faite grâce à un crédit voté. Sur la place Dorcière, les W.-C. problématiques devraient être rasés et l'on devrait y installer un système du style McClean comme à la gare de Zurich, mais cela suppose des moyens. Il n'est pas possible de résoudre les problèmes à brève échéance, mais le magistrat a sensibilisé M. Pagani au problème. En 2008, il faut apporter une solution aux W.-C. problématiques, sinon M. le magistrat les fermera. Il serait possible, par exemple via l'affichage, de confier le travail au futur concessionnaire pour l'affichage commercial. L'émission *A bon entendeur* a mené une enquête. C'est catastrophique. Le magistrat présentera, avec le magistrat Pagani, une proposition.

Une commissaire est d'avis que les abribus peuvent également donner une image un peu triste. Un des abribus à la place Bel-Air est en mauvais état (affichage sauvage, tags, salissures).

Le magistrat dit qu'il faut poser la question au magistrat Pagani. Devant le Restaurant Le Lacustre également, l'installation pour les mouettes est en mauvais état. Pour le dossier abribus, on attend un peu le renouvellement du contrat d'affichage. On essaie d'obtenir un arrangement avec un privé.

Un commissaire réagit à la réponse du magistrat sur l'Euro 2008. Il a été dit que les conditions ont été discutées. Il y a l'Eurofoot et les événements qui y sont liés. Les autorisations ont dû être délivrées et l'on doit connaître les conditions.

Le magistrat répond qu'un silence règne. C'est pourquoi il a demandé des informations.

Ce commissaire en déduit qu'il n'y a pas d'autorisations.

Le magistrat répond qu'il existe un accord de principe de la part de la Ville. Un signal a été donné par l'ancien Conseil administratif. Le magistrat doit assumer cela, mais cela n'a pas été plus loin.

Page II-63
Voirie – Ville propre
Rubrique 2400

Un commissaire demande des informations concernant les dépôts sauvages.

Le magistrat ne dirait jamais qu'il y en a moins. Il y en a plus. C'est le corollaire d'un «je m'en foutisme» qui va grandissant. C'est scandaleux, d'autant plus

que l'on peut demander par téléphone le débarras rapide et gratuit qui se fait dans les vingt-quatre heures. M. Maudet est résolu à ne pas tolérer ce type de comportement. Quatre à cinq camions tournent actuellement tous les jours. On a également un problème avec certains professionnels, par exemple de la brocante, qui ne veulent pas aller aux Cheneviers pour payer le débarras. Comment faire pour aller là-contre? Le magistrat a l'intention, ayant identifié certaines périodes particulièrement sensibles (avant Noël et au moment du nettoyage de printemps), de lancer une opération répressive et des moyens technologiques (vidéosurveillance pour identifier les numéros de plaques des véhicules). Le débarras se fait souvent la nuit. Infliger des amendes de plusieurs milliers de francs pour les professionnels et organiser une campagne civique disant que le débarras est intolérable sont peut-être des moyens efficaces. Mettre à disposition plus de camions n'est pas la solution. La Ville de Genève ne doit pas se substituer à la population. Donc, il faut agir par la répression.

Une commissaire demande au magistrat comment il compte financer la vidéosurveillance. Par les amendes salées?

Le magistrat répond que les amendes reviennent à la caisse générale de la Ville de Genève. Le Conseil municipal devra voter un crédit. On travaille sur la vidéosurveillance dans le cadre d'un projet pilote. Il existe des caméras intelligentes qui prennent des prises floues qui deviennent précises lorsqu'un comportement anormal est décelé. Il faut prendre les gens sur le fait pour pouvoir intervenir.

Rubrique 1200.02

Une commissaire sait qu'une explication a été donnée concernant l'implantation de conteneurs de récupération du PET. Il a été dit que cela coûterait cher alors que des privés s'en chargent. Quel serait le montant nécessaire pour ces installations?

M. Woelflé répond que le PET ne coûte rien à la Ville de Genève. Il faut relever que le PET récupéré en ville de Genève ou dans les autres communes est pollué. On devrait peut-être payer un prix pour le dépolluer.

Rubriques 2100.02

Un commissaire revient sur les interpellations concernant les Bastions. Ce parc est une abomination. Le commissaire a cru comprendre qu'il était nettoyé par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), service qu'il a vu arriver à 11 h du matin sur place, donc trop tard. Pour lancer une synergie, il faut encore la concrétiser. Il y a un problème dans les parcs.

Le magistrat répond que l'intention politique est d'accroître l'aspect répressif, voire d'envoyer sur place des agents. La répartition a été faite entre le SEVE et la Voirie, il y a quelques années, et M. Tornare y tient. Le magistrat abonde dans le sens de collaborer davantage. Il faut savoir que 20% de la surface est arborée à Genève. C'est important.

M. Woelflé explique, vu l'augmentation de la fréquentation des parcs, que son service a aidé le SEVE, un peu débordé parfois. On a aussi eu l'idée, avec le SEVE, de mettre des sites en place à certains endroits dans les parcs, mais la Commission des monuments, de la nature et des sites l'a refusé. Un autre problème est d'ordre politique et nécessite une démarche différente.

Le magistrat dit que la Ville de Genève essaie d'influencer un peu le comportement des gens. Cela ne concerne pas seulement les parcs. L'expérience «Rade propre» montre que, lorsqu'on coordonne bien les choses, on peut atteindre de bons résultats. Donc, cela peut fonctionner.

Un commissaire apporte un témoignage pour le travail fait cet été pendant les Fêtes de Genève. Il y a travaillé et remercie d'avoir mis en place un réseau.

Rubrique 2200.02

Il est demandé si l'on envisage d'augmenter ce type de démarche (mise en place d'antennes saisonnières).

Le magistrat répond que l'idée est d'aller davantage sur du sur-mesure et d'avoir une action intelligente. Cet été, «Rade propre» a été un succès. Le magistrat s'attendait à des plaintes, mais n'y en a pas eu. Il faut renforcer des pôles suivant les saisons.

M. Woelflé ajoute que l'antenne comporte trois personnes, disponibles le week-end. On vient déblayer lorsque c'est nécessaire. Le SEVE peut utiliser ce service. L'antenne existe depuis deux ans et fonctionne à satisfaction. Elle a un coût et, si cela est souhaité, on continuera.

Un commissaire pense que, si elle est maintenue, elle devra être inscrite au budget.

M. Woelflé répond que le coût est compris dans les charges du personnel, mais cela a un coût. L'antenne a fonctionné tout l'été.

M. Demierre indique qu'il existe également un groupe d'intervention joignable toute la nuit sur appel du Service d'incendie et de secours (SIS), de la police, etc., en cas d'urgence. Des collègues peuvent être atteints pour faire du déblayage en cas d'accident.

Objectifs 2008

Une commissaire lit qu'il est question d'un engagement sur les zones sensibles. Elle pense que cela concerne les zones où il y a des touristes. Il ne faut pas oublier les autres zones.

M. Woelflé répond que tout le centre-ville est une zone sensible.

Le magistrat le confirme. Il essaiera de cibler les problèmes par quartier. Dans certains quartiers, la problématique est différente et nécessite d'autres interventions.

Une commissaire évoque l'amoncellement de détritus à la rue de Berne. Est-ce qu'il n'y a pas une sensibilisation à faire, voire passer des contrats avec des commerçants? On pourrait peut-être aller au-delà des simples invites? Elle a entendu que les gens des squats déposaient les déchets sur les trottoirs en disant que le concierge avait dit qu'on pouvait le faire. On devrait sensibiliser les régies à ce problème, à moins que cela n'ait déjà été fait.

Le magistrat estime qu'une chaîne de comportements est à changer. Les services iront à la rencontre les régies, etc., pour expliquer, en amont, les responsabilités de chacun afin de pouvoir, si nécessaire, intervenir au niveau répressif. Aux Pâquis, on a le phénomène des rats pour corollaire. C'est inadmissible. Le magistrat en a ras le bol de la situation. Des mesures de caractère répressif sont à prendre et une action est à lancer. On a aussi des problèmes avec des sociétés de nettoyage qui sortent des déchets en milieu d'après-midi pour le lendemain.

Un commissaire demande si, au prochain budget, figure l'engagement de personnel.

Le magistrat répond que non.

Le commissaire demande s'il existe des postes non repourvus.

M. Woelflé répond que le roulement est de deux ou trois personnes en moyenne, soit 1 à 2% du personnel.

Un commissaire demande où l'on en est concernant les poubelles, un appel d'offres ayant été lancé.

Le magistrat répond que ce sujet concerne aussi M. Pagani. L'expérience des poubelles dans les Rues-Basses est clairement un échec. De plus, la manutention n'est pas idéale (il y a plus de 3000 poubelles en place, à vider en une journée). L'unité coûterait 1000 francs. M. Pagani et lui-même sont opposés à un tel prix. Des critères ont été établis par rapport à ce qui serait adapté. L'approche du Conseil administratif, partagé par les services, est qu'on modulera la poubelle en fonction du quartier et du volume de déchets. L'idée du Conseil administratif est d'appliquer le principe du pollueur/payeur. Si les journaux gratuits inondent la

ville de Genève, les éditeurs devraient participer à la récupération. On introduira, sur le domaine public, le tri des déchets, parce que certains déchets peuvent facilement être triés. Un rack de récupération est prévu pour le papier. Il sera ramassé à la fin de la journée. Une autre idée est de développer une poubelle plus grande, moins chère, avec sac plastique transparent et ignifuge ainsi qu'un couvercle. Le magistrat veut que cela soit prêt pour décembre pour la zone de la Servette. Les sacs seront de 110 l. On tentera une expérience pilote et rationnelle, mais sans le côté design. De plus, on évitera le vandalisme.

Un commissaire demande sur quoi portait l'appel d'offres.

Le commissaire pense qu'il devait concerner l'opération pilote dans les Rues-Basses. Elle a dû être arrêtée.

Rubriques 1200 et 1300

Un commissaire demande quelles sont les mesures que la Ville de Genève peut prendre pour intervenir auprès des régies. Qui a les moyens de répression? Est-ce le Canton?

Le magistrat répond que cela incombe effectivement au Canton. On est sur du terrain privé. Les ASM ne peuvent pas intervenir.

Le commissaire demande si l'on peut envisager de mettre en place un concept avec la Gérance immobilière municipale.

Le magistrat trouve cela une excellente idée, à transmettre à M^me^ Salerno.

Ce commissaire a entendu qu'il est question de tri des déchets encombrants et d'introduire un tri pilote, notamment pour le papier. Est-ce qu'on pourrait instaurer un post-tri?

Le magistrat estime que cela a un sens de demander aux gens de trier les déchets chez eux mais, sur le domaine public, cela est difficile, sauf en ce qui concerne le papier. Aux USA, on récupère tout et l'on trie après, mais cela nécessite une énorme énergie.

M. Woelflé précise qu'une expérience a été tentée lors de la Lake Parade. 70% des matières ont été triées, mais avec un coût énorme et une déresponsabilisation des personnes. On a suivi un peu l'exemple de Berlin. On y songe pour les Fêtes de Genève, au Village tropical.

Rubrique 2100.02

Un commissaire pense que, à un certain moment et par rapport au SEVE, le Conseil municipal doit dire, sans couleur politique, que si des synergies ne sont

pas trouvées il faut songer à un changement d'affectation, même en cours de législature. Quel est le point de vue du Conseil administratif pour être plus efficace?

Le magistrat répond que la réflexion pour que le SEVE nettoie les parcs est que l'on peut tondre les pelouses et ramasser encore des déchets. Si on veut réfléchir encore, il faudrait déposer une motion et inviter M. Tornare et lui-même pour en parler. On pourrait peut-être envisager une démarche plus rationnelle qu'un transfert de rubriques.

Un commissaire demande s'il existe un cadastre des déchets, donc de ce que l'on ramasse. Est-ce qu'il y a des outils pour déterminer encore quels déchets sont ramassés?

Le magistrat dit que le personnel sur place qui ramasse les déchets est un peu «les yeux de la ville». On peut faire remonter à la surface les choses via ces employés. On ne va pas créer un observatoire, mais faire remonter l'information depuis les personnes sur place. On les a.

Un commissaire sait que les dépôts sauvages, etc., engendrent des coûts. Il avait observé les puciers qui ne veulent pas payer la taxe. Est-ce que l'on peut négocier avec eux? Cela concerne également d'autres débarras. Lorsqu'un appartement est vidé, on pourrait proposer un arrangement particulier.

M. Woelflé dit qu'une enquête a été faite. On a appris que certains puciers voulaient utiliser la filière de l'Etat, mais aucun arrangement n'est possible. Un prix préférentiel ne pourrait être négocié qu'avec un privé. On regarde maintenant si l'on peut de nouveau entrer dans le circuit des puciers. Le tarif de la Ville de Genève et de l'Etat est le même.

Le magistrat rencontrera les puciers prochainement et discutera de cela également.

Un commissaire demande qui s'occupe du problème des rats.

Le commissaire répond que le Canton paie des campagnes de dératisation. Une campagne sera organisée. On nourrit les rats comme les pigeons.

M. Woelflé ajoute que la Ville de Genève collabore à l'opération.

Ce commissaire demande si la même chose peut être garantie lors de l'Euro 2008.

Le magistrat répond affirmativement.

Ce même commissaire demande si l'on est prêt pour l'hiver afin de ne pas avoir le même chaos que l'hiver dernier en cas de chutes de neige.

M. Woelflé explique la stratégie qui existe depuis des années. Elle est immuable. On utilise le sel, mais il agit seulement jusqu'à moins six degrés. En cas de bise, on a dû passer plusieurs fois, surtout pour les TPG qui sont prioritaires. On ne changera pas le processus, mais il faut savoir qu'il s'agissait d'exceptions.

M. Demierre précise qu'il y a eu des évolutions sur le plan technique. On humidifie le sel qui est alors plus efficace.

Un commissaire remarque que des corbeilles traditionnelles sont souvent utilisées par les personnes âgées pour y déposer les ordures ménagères. Les poubelles débordent. Est-ce que la Ville de Genève pense intervenir?

Le magistrat répond qu'il faut prendre contact avec les régies pour savoir s'il est possible d'améliorer les accès aux dévaloirs. Il en a parlé. Il faut d'abord évaluer la situation avant d'amender.

Le commissaire regrette que, parfois, le débarras du papier se fait trois à quatre jours après qu'il a été déposé dans la rue. Est-ce qu'on ne pourrait pas éviter cela?

Le magistrat répond qu'un calendrier de la Voirie est distribué. Tout y est précisé. Lorsque les conditions météorologiques ne sont pas bonnes, cela peut poser problème. Organiser une levée supplémentaire en cas de situation exceptionnelle ne ferait qu'augmenter la quantité de déchets et coûterait encore de l'argent. Les gros générateurs de papiers sont les commerçants. Dans ce cas, une action spécifique peut être engagée. Elle est à l'étude.

Un commissaire se rappelle que, lors de la première séance de la législature, il a été posée une question concernant les agents de civilité. Il a cru comprendre qu'ils avaient bien travaillé et que l'on aura bientôt un rapport.

Le magistrat considère qu'on les a bien engagés en concentrant les forces et en les rendant visibles avec des t-shirts jaunes. On leur a même dit de distribuer des cendriers de poche. Le magistrat a profité de cette force d'appoint. L'utilisation de ces agents est plus mitigée. Il s'agit d'emplois temporaires et ce régime se terminera prochainement. Le Conseil administratif n'a pas l'intention d'augmenter l'effectif, ni de fonctionnariser ces agents. L'expérience, s'il devait se prononcer aujourd'hui, est valorisante pour ceux qui ont pu travailler. Certains ont retrouvé du travail. Le magistrat est d'accord de communiquer un document de bilan si cela est souhaité.

Le président propose une pause ou alors d'être concis et clair dans les questions et réponses en poursuivant le débat.

Le magistrat a déjà répondu à des questions et répète que les chiffres n'ont pas changé.

Le magistrat indique que le budget de cette année est une copie conforme du budget de l'année dernière, parce qu'il a été bouclé au début juillet. Il étudie encore certaines priorités. Le problème des moyens est à affiner. Le magistrat a aujourd'hui envie d'exploiter certaines expériences, par exemple la récupération du papier. On ne peut pas créer un sixième jour pour récupérer le papier. Il se pose la question de savoir si le papier ne pourrait pas devenir rentable et à qui l'on pourrait confier un mandat de récupération.

Rubriques 301 et 305

Un commissaire voit une augmentation de 15% et demande si cela concerne l'Euro 2008.

Le magistrat répond que le détail sera donné. L'impact est d'environ 160 000 francs et concerne les mécanismes salariaux, donc les heures supplémentaires.

M. Demierre confirme que les mécanismes salariaux sont concernés. Par ailleurs, deux chauffeurs poids lourds ont été rattachés au Matériel de fêtes. Les deux salaires apparaissent dans la rubrique correspondante.

Rubrique 314 – Entretien des immeubles par des tiers.

Un commissaire demande des explications.

Le magistrat dit qu'une explication a déjà été donnée. La question doit être posée au service compétent. Une revalorisation a été faite sur les bâtiments, par exemple.

Ce commissaire estime qu'il y a deux manières de lire la rubrique. Si l'entretien a augmenté, on pourrait mettre cela sur une autre rubrique.

M. Demierre dit qu'il faut poser la question à M. Meylan.

Le magistrat ajoute qu'il y a également eu la volonté, au niveau du Service des bâtiments, de réévaluer l'entretien des bâtiments, sous-évalué auparavant.

Ce même commissaire demande si la nature des travaux doit figurer dans cette rubrique.

Le président répond qu'on le demandera au service concerné.

Page 111
Rubrique 4009020.301

Une commissaire demande si la diminution est due à un transfert de postes.

M. Demierre répond qu'il y a eu trois transferts.

Projet de budget par missions et prestations

Page 90

Le président constate que l'on retrouve les mêmes chiffres et demande s'il y a des commentaires.

Un commissaire était surpris de voir cet objet. Il pensait que cet outil permettrait de travailler un peu différemment. A quoi il sert, ce document, à part à dire combien cela coûte?

Le magistrat donne son explication personnelle. Il défendait et continuera de dire que la discussion doit se tenir au niveau des missions et de la comparaison des chiffres avec d'autres villes. Il faudrait hiérarchiser les missions et ensuite savoir ce qui est vraiment nécessaire. Le document n'est pas assez abouti pour permettre des comparaisons. On devrait y voir également les impacts. Concernant le chapitre «Logistique et manifestations», on distingue trois secteurs d'activités qui se répartissent financièrement pour un tiers chacun. On arrive à voir également le nombre de personnes impliquées dans les services et si cela se justifie ou non.

Un commissaire a entendu les discussions sur l'Euro 2008 et le fait que l'on est arrivé à calculer un budget de 1 million de francs après la prise de fonction des nouveaux élus. En termes de transparence et à l'égard de la population, pourquoi est-ce que l'on ne budgétise pas les revenus si cela est possible? Ce commissaire attend politiquement que l'on revienne avec des chiffres devant la commission. L'Euro est une manifestation très lucrative dont la Ville de Genève pourrait profiter.

Le magistrat a déjà dit qu'il ne pouvait pas donner aujourd'hui d'autres informations. Il ne peut que négocier. L'Euro produira une redevance, mais il est impossible d'avancer des chiffres. Concernant d'autres rubriques, les chiffres sont pratiquement identiques à l'année dernière, sauf une diminution de revenu de 100 000 francs pour le matériel de fêtes et les manifestations, mais c'est très fluctuant. Les charges supplémentaires sont compensées par l'activité supplémentaire du service. Le magistrat ne peut pas encore communiquer un nouveau règlement. De son point de vue, des recettes peuvent provenir de la location du domaine public. C'est aussi une animation de la Ville de Genève souhaitée par l'Alternative. Les hausses substantielles ne correspondent pas forcément à une volonté du Conseil administratif.

Un commissaire demande qui financera le guichet unique.

Le magistrat pense à une réduction du volume de travail de certains services en amont. Aucun crédit ou budget supplémentaire n'est pas prévu. Le magistrat pense travailler sur une rationalisation du travail. Le guichet unique ne peut se

faire que si l'Etat collabore. Le magistrat espère qu'on pourra le faire pour 2008, sans générer de frais supplémentaires.

Le président tient à remercier tous les participants à la séance pour l'attention et la qualité des échanges dans la discipline, sauf quelquefois au fond de la salle. Il remercie également le magistrat, ainsi que ses services, pour l'approche politique qu'il a bien transmise de la gestion du département ainsi que des réponses techniques complétées par les chefs de service. M. Maudet ayant répondu très souvent aux questions, le président a l'impression qu'il maîtrise bien son département.

Une statistique 2006 est distribuée concernant le traitement et la récupération des déchets.

La position des partis figurera dans la deuxième partie de ce rapport liée à celle de l'audition du magistrat Pagani.

Mis aux voix, le budget concernant l'environnement urbain est accepté par les Verts, A gauche toute!, les socialistes, les radicaux. Absention du Parti démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre.

Séance du 26 septembre 2007

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Macherel et de M^me^ Charollais, codirecteurs du département

Le magistrat, en introduction, précise qu'il est à la tête d'un petit département par rapport au département géré par M. Ferrazino. Le département gère 230 personnes et des projets en nombre. Le magistrat a été très surpris par la masse de travail fournie par le département et les travaux réels mis en œuvre qui concernent également tous les autres départements. De manière générale, le Conseil administratif entend poursuivre la politique menée en ce qui concerne l'aménagement de l'espace public, comme le faisaient M^me^ Burnand et M. Ferrazino. Les citoyens doivent pouvoir vivre la ville autrement et plus agréablement. On s'est déjà engagé à cela durant la campagne électorale, également en faveur d'une politique active concernant l'achat de terrains et la construction de logements. Il est nécessaire d'avoir des logements bon marché. On va tout mettre en œuvre pour faire en sorte de mettre à disposition un nombre important de tels logements, au prix par m^2 fixé par la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation. M. Macherel peut expliquer un peu les enjeux du département dont le magistrat a la charge.

M. Macherel souhaiterait savoir si l'on travaille sur le rapport et ensuite sur les chiffres.

Un commissaire a prêté une oreille attentive au magistrat. La continuité, c'est bien, mais il a été préconisé également que chacun puisse choisir son moyen de transport. La politique qu'on a eue pendant quelques années était de décourager les automobilistes pour qu'ils se déplacent à vélo. Puisqu'il y a des changements, lesquels sont-ils? Il y a certainement plus d'automobilistes et plus de vélos aujourd'hui, mais ce sont des gens qui ne prennent plus les transports publics et des millions de francs ont été encaissés en amendes. Combien de millions ont été encaissés?

M. Macherel répond qu'il faut demander les chiffres à l'Office cantonal de la mobilité (OCM). Il veut bien aller les chercher si cela est souhaité.

Le magistrat dit qu'il ne faut pas se méprendre sur le choix. Il y a des automobilistes qui ne font pas de choix. On prend la voiture sans réfléchir plus loin. Avec les vélos électriques, un saut a été fait. On peut se transporter en ville très rapidement. Il faut qu'on essaie de promouvoir ce moyen de transport. Le magistrat soumettra une proposition au Conseil municipal. On pourrait remplacer avantageusement les scooters, très polluants. On a un problème avec la pollution de l'air et l'on devra appliquer les normes OPAir. On sera taxé pour cela et fortement. Cela plombera même le budget dès 2013.

Une commissaire aimerait savoir comment le magistrat pense financer le droit de préemption.

Il répond que, pour l'instant, on n'a pas été très loin, mais qu'on le fera. Pour le 79, rue de Lausanne, cela a été fait et l'argent a été trouvé pour préempter. On essaie d'avoir une politique foncière qui se tienne.

M^me^ Charollais ajoute qu'on a aujourd'hui 3 millions de francs par an.

Cette commissaire remarque qu'avec cela on achète 1400 m^2 de terrain en zone de développement.

M^me^ Charollais signale que le plan financier d'investissement a été élaboré avec des contraintes. Dans le quatrième plan, on reverra cet aspect. On a réduit la ligne de 5 à 3 millions, mais il est bien évident qu'avec le changement de politique il faudra trouver un équilibre en fonction de la nouvelle législature. M^me^ Charollais trouve que les prix sont surfaits aujourd'hui pour construire du logement social. Il faudra trouver des conditions meilleures et on préempterait à un autre prix.

La commissaire y voit certaines difficultés.

Un commissaire explique que, pour les Verts, il y a aussi une petite rupture. Il aimerait qu'on change la vision de l'entretien des immeubles. Cela a été demandé, il y a vingt ans déjà, mais on n'a pas fait grand-chose. Il se réjouit d'appren-

dre que le patrimoine sera réhabilité. Il se réjouit également de l'aménagement d'espaces verts. Les projets de luxe auront du mal à passer auprès de son groupe. Les magistrats n'ont même pas eu un mois pour travailler sur le sujet. C'est peu.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2008

Une commissaire croit savoir que le budget d'entretien est dorénavant géré par la Gérance immobilière municipale.

M. Macherel le confirme.

Page II-21

Un commissaire croit savoir qu'un plan qui définissait des investissements annuels a été voté pour 132 millions de francs par an. Il est difficile d'imputer au nouveau Conseil administratif de suivre cela. On a 151 millions et on a déjà claqué le budget, donc le plan financier d'investissement (PFI).

M. Macherel le remercie d'avoir évoqué ce document. Le troisième PFI n'a pas encore pu être distribué vu le changement d'équipe et il a fallu faire des choix. Ce commissaire se réfère au deuxième PFI. Le troisième PFI respecte, pour l'année 2008, la limite décidée par le Conseil administratif. Des choix très importants ont été faits et certains objets ont été repoussés. On a intégré dans ce plan le document établi par M. Meylan concernant les immeubles qui seront rénovés. Le plan sera imprimé et disponible pour la première session du mois de novembre du Conseil municipal. M. Macherel avait également expliqué que cela n'avait pas de sens de prévoir toujours un même montant par année. Il vaut mieux se fixer des objectifs. Cela a été fait et jusqu'à présent c'est respecté.

Toujours le même commissaire dit qu'il ne faut pas confondre les dépenses de trésorerie et avec le financement. Les deux plans devraient être en accord. Il demande un plan de trésorerie lié au plan de financement.

M. Macherel le communiquera, comme cela a été dit.

Un commissaire demande, concernant le deuxième paragraphe, dans quels délais seront bouclés certains crédits.

M. Macherel espère terminer le retard immense en 2008. Le Conseil municipal n'a, semble-t-il dans sa majorité, pas été satisfait de la réponse à la motion M-664, pourtant conforme à la loi sur l'administration des communes et l'Association des communes genevoises (pages vertes du bouclement). On en parlera à la commission des finances.

Page II-22

Un commissaire demande s'il existe un plan localisé d'assainissement et, si c'est le cas, combien cela coûtera.

M. Macherel répond que la Ville de Genève est en valeur excessive d'immissions. Donc, la commune doit prendre des mesures. La Ville de Genève ne peut faire que des propositions, à valider par le Canton. M^me^ Cerda a regroupé les propositions dans un document qui sera publié et qui indique la voie à suivre. Il y a des problèmes. On propose, par exemple à Sécheron, un chauffage à bois pour se rapprocher des objectifs, mais le Canton hésite avec l'autorisation à cause d'autres émanations. Entre l'intention et la réalité, il y a parfois une différence. On n'a pas chiffré cela.

Une commissaire demande ce que signifie de ramener la valeur d'immissions par rapport aux espaces verts et aux 100 millions de francs.

Le magistrat répond que les 100 millions sont un signe que l'on donne. On dépense environ 90 millions. Il faut arriver à couvrir les investissements de manière à couvrir les déficits et cela a des implications. Le PFI permet de piloter des stratégies d'investissement sur quatre, voire douze ans. Donc, on a dû repousser certains projets pour arriver à la norme voulue. En fonction des derniers résultats, on est remonté à 95 millions pour le plan financier d'investissement pour 2008. Ce sont les bonnes nouvelles d'aujourd'hui.

Cette commissaire croit comprendre que la rénovation des bâtiments ne se fera pas comme prévu initialement.

M. Macherel trouve dommage que le troisième PFI ne soit pas encore imprimé. Une part des modifications concerne le domaine public. Dans les pages jaunes également, une tranche a été diminuée, des priorités ayant dû être fixées. On doit répondre aux projets des transports publics en ville et cela coûte 20 millions. Ensuite, si une nouvelle répartition est discutée, on peut probablement de nouveau songer à d'autres aménagements. Quelques gros bâtiments posent également problème et il a fallu maintenir les travaux.

Un commissaire dit que la baisse des investissements est un acte politique et qu'elle n'a pas encouragé la diminution de la dette. Ce n'est pas du courage politique. C'est un écran de fumée. Il aurait fallu autofinancer tous les investissements.

Le magistrat précise que c'est un budget de transition qui est présenté. Il n'a pas envie de bousculer le tout, mais d'avancer pas à pas. Ensuite, on peut savoir quelle politique on souhaite avoir, par exemple diminuer la dette au détriment des logements sociaux. Tout se rediscutera.

Ce commissaire constate l'augmentation du budget d'investissements. On est parti de 90 à 95 millions. Il se réjouit de faire le débat.

Un autre commissaire signale que les factures qui s'annoncent concernant le respect des normes seront énormes si la Ville de Genève ne fait pas d'effort. Où est-ce qu'il se trouvera, l'effort? Chez lui, on est venu changer les vannes thermostatiques, ce qui ne sert à rien avec les radiateurs de ces appartements. On avait, à l'époque, des doubles fenêtres qui se trouvent au grenier et l'air passe. Dans combien d'immeubles faudrait-il intervenir de cette façon plutôt que d'investir?

M. Macherel connaît bien la gestion du chauffage. En vingt-cinq ans, la Ville de Genève a divisé par deux sa consommation par de faibles investissements et par des réglages. Elle a également redimensionné des chaudières pour améliorer le rendement. Cela se fait depuis les années 1970. Aujourd'hui, on arrive à un stade où tout ce qui pouvait être fait à ce niveau a été fait. Il faut maintenant investir pour continuer à diminuer la consommation d'énergie. Elle est contrôlée. Mme Cerda explique dans un document exactement ce qui se fera pour éradiquer le mazout, puis prendre du gaz et ensuite aller plus loin dans ce domaine dont on ne connaît pas encore tous les éléments. De plus, on travaille toujours sur une diminution d'énergie. On va dans le sens où cela est possible, à Sécheron et à Artamis. Il faut être conscient que chaque investissement est examiné par des ingénieurs thermiciens.

Ce commissaire demande ce que l'on fait pour encourager les privés, par exemple au plan fiscal.

M. Macherel répond qu'il existe deux fonds qui accordent des prêts pour inciter de tels projets. Pour les collectivités, il existe des possibilités d'investir dans cette politique. M. Macherel siège dans une des commissions. De nombreux projets sont aidés par ces fonds.

Le commissaire pense qu'on pourrait inciter à ce que les privés qui vont dans ce sens puissent déduire certains montants.

M. Macherel répond que cela existe et que le Service cantonal d'énergie communique les informations à ce sujet.

Le président demande quelle est la méthode d'évaluations Stratus.

Mme Charollais répond que cette méthode est une approche globale d'un parc immobilier pour pouvoir déterminer le degré de dégradation selon divers critères. Cette méthode est appliquée par le Service des bâtiments qui sort des éléments d'analyse pour scanner le parc dans son ensemble. Le travail d'évaluation se fait chaque année.

Un commissaire a cru comprendre qu'il était question des parkings et d'investissements à venir. Il ne voit rien, dans ces documents, de relatif à l'Agenda 21.

Le magistrat répond que le sujet est politiquement chaud. Il défend depuis longtemps des parkings d'échange comme à l'Etoile, à Sécheron, à la Nautique. Aujourd'hui, on est bloqué au niveau des zones piétonnes. Il n'y a pas de véritable zone de ce type. Il souhaiterait que soit réalisé un grand pacte qui pourrait être du genre: réalisons un parking à la rue Pierre-Fatio ainsi qu'une véritable zone piétonne et l'on discutera ensuite de la destination de ce parking. A Pré-l'Evêque, des maisons ont été construites sans parking à une époque où il y avait peu de voitures. Ces quartiers manquent de parkings en sous-sol afin de débarrasser les rues des voitures. Le parking de Pré-l'Evêque fait partie de ces projets-là.

Le commissaire pensait que le magistrat était favorable à des parkings pour les habitants de la ville de Genève.

Le magistrat confirme

Page II-23

Un commissaire pose une question générale sur le fonctionnement de la direction. Il constate que, pour la direction du département, il y a deux fois plus de personnel que dans les autres services ou départements. Pourquoi?

M. Macherel répond que le département, bien qu'étant petit (on a retiré la Voirie, donc environ 400 personnes) est plus difficile à gérer que certains services et stratégiquement plus compliqué que des grands services. A la Voirie, le travail est très répétitif. Par contre, dans notre structure, c'est différent. La plupart des propositions de crédits viennent du département du magistrat. Quand on dit «constructions», il faut savoir qu'on gère la problématique du début presque jusqu'à la fin. On aurait souhaité également avoir la responsabilité du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et du Service du domaine public pour gérer l'ensemble. Les six services opérationnels ont besoin de certaines compétences. Suite à l'affaire que vous connaissez (25, rue du Stand), un niveau de direction a été supprimé et des compétences ont été rattachées à des unités de spécialistes qui prodiguent des conseils aux services et à la direction, par exemple des juristes. On veut un service juridique à part. Ces personnes doivent être autour de nous. De nombreuses unités ont été rattachées à la direction.

Un commissaire constate que les Opérations foncières figurent toujours sous le terme de «service». Est-ce maintenant une unité?

M. Macherel donnera des explications plus tard, dans le cadre de l'examen du budget.

Rubrique 1000

Un commissaire demande si cela influe sur la cellule 1000 – Assistance à la présidence du département et stratégie générale.

M. Macherel explique que le renforcement de cette rubrique est expliqué dans la rubrique 1100.01.

Le commissaire en déduit qu'il s'agit d'une nouvelle mission mise en place, un plus.

M. Macherel répond affirmativement.

Rubrique 1200.01
Coopérative habitants

Une commissaire demande si seulement la rénovation ou également la construction des coopératives d'habitants sont visées. Si les deux termes correspondent, on devrait le mentionner.

M^me^ Charollais répond que les deux termes sont concernés. Elle veillera à ce que la prochaine fois la rénovation soit mentionnée.

Un commissaire s'étonne du fait de l'absence d'Agenda 21. Pourquoi, alors qu'un travail a été fait dans ce sens?

M. Macherel dit que le mot «Agenda 21» n'apparaît pas. Pendant longtemps, lui-même n'a pas été d'accord avec la manière dont était géré ce terme. Cela ne touchait que l'aspect environnemental. M. Macherel préfère que le Conseil administratif, en début d'exercice, fixe un certain nombre de projets qu'on pourrait réaliser au niveau de l'Agenda 21. On pourrait les examiner et trouver un équilibre des trois piliers. Aujourd'hui, M^me^ Charollais travaille sur Artamis et à plusieurs niveaux (mixité en tout gendre). Pour M. Macherel, la réussite d'un projet est de passer au crible tous ces éléments. On devrait, au départ, fixer des éléments et examiner la compatibilité de ces projets.

Ce commissaire pense qu'il faudra déposer une motion si l'on veut revenir sur le sujet.

M. Macherel le confirme.

Rubrique 2000

Une commissaire est étonnée de ne pas trouver dans cette rubrique une relation avec l'Etat et l'Office cantonal de la mobilité.

Le magistrat prend acte du propos.

Page II-24

Une commissaire demande quelques explications en matière de marchés publics.

Mme Charollais répond que cela fait partie de ces unités rattachées à la direction, donc de la mise en soumission et du contrôle des attestations, également sur le plan juridique.

Une commissaire demande si cette unité fixe également le cahier des charges.

Mme Charollais répond que les services techniques l'établissent, mais ensuite il est contrôlé pour être en conformité avec les exigences.

Une commissaire demande ce qu'on entend par «ciblé». Est-ce la préemption pour l'achat de terrain?

En matière de préemption, le magistrat répond qu'on sera maintenant un peu plus actif, mais il n'a pas encore de détails. Comme l'a dit Mme Charollais, la Ville de Genève n'entend pas payer des prix exorbitants. Il y aura une politique active dans ce domaine, surtout en zone primaire ou de développement.

Page II-25 Urbanisme
Rurique 2300.02

Un commissaire demande s'il est possible de mentionner «déposer le plan localisé de quartier». On est propriétaire des terrains depuis vingt ans.

Mme Charollais répond que la solution de devoir élaborer un plan localisé de quartier n'est pas la seule solution possible. On souhaite monter l'urbanisation du site et voir par quelle forme il faut passer. La question est encore ouverte. C'est pourquoi on a préféré un plan d'ensemble.

Ce commissaire ne voit pas de référence concernant le projet Agglomération. La Ville de Genève contribue pour 5000 francs. C'est peu.

Le magistrat dit que cela augmentera. Il y a deux projets qu'il ne lâchera pas. Le plan directeur municipal (des choix stratégiques sont à faire) et l'agglomération. Il s'est fait nommer et fait partie du groupe de pilotage. De nombreuses personnes n'assistaient pas aux séances. Mme Salerno a repris le dossier, qui avancera.

Rubrique 2200.05

Question d'une commissaire: quelles en seront les conséquences?

Le magistrat croit qu'une stratégie de Sioux a été adoptée. Les enjeux sont importants. Comment faire pour préserver les zones industrielles en ville? Il faut les préserver. On l'a bien fait au niveau de l'horlogerie dans les années 1980. Le terrain des Vernets, par exemple, est un enjeu important (caserne des Vernets). La patinoire également. Il y en a qui veulent la raser. On exige de faire en sorte que

le Masterplan soit considéré également par rapport à l'espace public et pas seulement par rapport à des investisseurs qui construiraient des tours.

Un commissaire demande où l'on en est avec le plan directeur communal et ce que coûterait la décontamination d'Artamis.

Mme Charollais répond que le plan directeur communal devrait être bouclé en 2008. Il est en préconsultation actuellement. Il faut tenir compte également des autres axes de l'administration. On établira des fiches d'action.

M. Macherel ajoute que, pour Artamis, des mandats ont été confiés à un groupement d'ingénieurs. On attend le projet définitif et le coût en novembre. L'estimation est toujours de 25 millions de francs et la clé de répartition n'a pas encore été donnée. Pour la Ville de Genève, la participation s'élèvera probablement à 60% ou 15 millions au plan financier d'investissement. Le Grand Conseil sera saisi d'un projet de financement au début 2008 et le Conseil municipal sera saisi d'un crédit pour le remboursement des travaux.

Un autre commissaire sait que la Fondation pour les terrains industriels (FTI) a loué des terrains à Media Markt. On aurait pu densifier un peu plus la zone. C'est un scandale. Comment la Ville de Genève pourrait-elle pousser la FTI dans le bon sens?

Le magistrat siège au sein de la FTI et a été surpris par l'affaire de Media Markt. Il s'en occupe.

Un commissaire demande où M. Pagani voit le centre de la ville dans trente ans.

Le magistrat a réfléchi à cela. On a la chance d'avoir un centre qui est l'eau. C'est extraordinaire. Il faudrait arriver à préserver ce centre et continuer à le protéger.

Ce commissaire remarque qu'on a annoncé 100 000 habitants de plus. Donc, la ville se développera. On sera à côté du centre-ville. Il n'y a plus de vie au centre de la ville aujourd'hui. Le nouveau centre pourrait se trouver ailleurs. Il faut peut-être y penser.

Rubrique 3300.03

Une commissaire demande ce que la Ville de Genève peut faire concrètement.

M. Macherel répondra par écrit. Globalement, on promeut les plans de mobilité dans les entreprises. On les a approchées, mais est-ce le rôle de la Ville de Genève de faire ce travail? Une réponse sera donnée par écrit.

Le président sait que des motions ont été déposées.

Page II-26
Rubrique 1100.03

Une commissaire estime que les critères des concours d'architecture devraient être indiqués.

Rubrique 1400.01

Un commissaire apprécie les journées portes ouvertes. C'est une bonne démarche. Dans quel cadre est-ce que cela se fait?

M^me^ Charollais répond que cela se fait régulièrement. Un week-end est organisé par le Service d'architecture, en lien avec la fin des travaux. Ce n'est pas nouveau.

Page II-28
Rubrique 2200.02

Une commissaire apprécie que l'on récupère l'eau de pluie. Est-ce qu'on fera un effort de plus?

M. Macherel répond affirmativement. On va plus loin.

Page II-29
Rubrique 3100

Un commissaire demande si l'on intensifie le mobilier urbain et si l'on veut toujours quelque chose de particulier.

Le magistrat et M. Macherel répondent qu'il y aura des nouvelles à la fin de l'année. On calibrera le mobilier. La décision a été prise d'arrêter les poubelles en inox.

Une commissaire dit, concernant le plan lumière, que ce plan n'a jamais été présenté. Elle aurait aimé le voir.

Les trois personnes auditionnées prennent note de la demande. Il y aura une présentation.

Rubrique 3200

Un commissaire demande où l'on en est avec le rassemblement des missions de maintenant.

M. Macherel répond qu'on a engagé un plan pour savoir qui fait quoi. Certains services dont ce n'est pas la compétence avaient des moyens pour entretenir le domaine public. Il faut, pour nous, que le travail et la dépense aillent dans

le service qui a la compétence. C'est un vaste travail et une nouvelle répartition, donc plus efficace. Il faudra également adapter les lignes budgétaires.

Rubrique 1100

Un commissaire voit qu'il est question de la plaine de Plainpalais en 2008. Il pense qu'on attendra 2009, après l'Eurofoot. Qu'en est-il de la rade?

Le magistrat répond qu'une votation populaire aura lieu pour les stands de glace (emplacement et uniformisation de l'ensemble des édicules). Parallèlement, il faudrait enlever des choses dans cette rade, pas la grue, mais d'autres installations. Pour enlever les choses, un groupe a été mis sur pied entre l'Etat et la Ville de Genève. Sur le quai des Eaux-Vives, on a installé des bornes pour empêcher les voitures de circuler. M. Pagani a l'intention de trouver un compromis pour éviter de devoir passer devant la population et pour éviter un échec. Il met sur pied un compromis pour que tout le monde se trouve autour de la table pour discuter. On parle également d'une piste cyclable.

Page II-29
Rubrique 1200

Un commissaire demande le coût du CEVA et à quelle échéance il se réalisera pour la Ville de Genève.

M[me] Charollais dit que le prix est impossible à annoncer. Les questions financières touchent les emprises de réalisations et le qui-fait-quoi ainsi que les indemnisations à faire à la Ville de Genève. On ne peut pas chiffrer cela. C'est pourquoi cela ne figure pas au PFI.

M. Macherel dit qu'un montant de 20 millions figurera au prochain PFI, comme conséquence des aménagements.

M[me] Charollais précise que c'est seulement ces éléments que l'on peut chiffrer.

Rubrique 2000

Un autre commissaire voit que le projet de budget pratique les pléonasmes entre deux rubriques concernant le plan lumière. Est-ce que le plan lumière a été diffusé au Conseil municipal?

Le magistrat a déjà répondu à cette question ce soir.

M[me] Charollais dit que ce plan sera terminé au début de l'année prochaine. Une version provisoire a été présentée à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Il sera également présenté à la commission des travaux. Il s'agit

de mettre en place des principes généraux, c'est-à-dire éclairer mieux en consommant moins avec une série de projets pilotes, d'où deux rubriques pour ce sujet.

Rubrique 2200.01

Un commissaire ne comprend pas le libellé.

Mme Charollais essaiera de trouver la réponse.

W.-C. publics

Une commissaire dit qu'il a été question des W.-C. publics avec M. Maudet. Avez-vous réfléchi à la question? La situation n'a pas évolué depuis vingt ans.

M. Macherel rappelle que le Conseil administratif a présenté une proposition de crédit de 13 millions pour éradiquer les W.-C. publics actuels et les remplacer par des édicules modernes et automatiques. Un essai a été fait. La proposition de crédit a été refusée et le magistrat en charge du département, en juin, suite au refus, n'est pas revenu avec le sujet, Maintenant, trois crédits ont été mis dans le PFI pour étudier le sujet et pour remettre également en état des W.-C. qui le permettent. Le problème des bactéries a également été examiné. Même les W.-C. automatiques, nettoyés après chaque passage, ne sont pas plus propres que d'autres. Partout, les W.-C. publics sont confrontés à ce problème. Là où cela réussit, un système très précis est mis en place. On en parlera lors de l'étude du crédit. Un problème de mœurs est également lié aux W.-C., surtout en sous-sol.

Page II-31

Un commissaire demande ce qu'il en est de la question de M. Mouron sur les routes et ouvrages d'art et à qui appartient quoi.

Le magistrat répond que la problématique des ponts est assez spéciale. On va devoir reconstruire le pont de l'Ile, qui ne peut pas recevoir le tram. Le pont de Saint-Georges doit également être renforcé. Selon une convention signée, la Ville de Genève en est la propriétaire. L'Etat entretient les routes cantonales, mais ces routes passent sur les ponts. 20 millions devaient être versés pour entretenir ces ponts. Il faudrait aller vers le Conseil d'Etat pour réclamer ce qui est dû. Il faut que cela se sache. M. Pagani l'a déjà dit à MM. Hiler, Muller et Cramer. Cela concerne le tram Cornavin-Bernex et il faut boucler le plan en 2008. M. Pagani a dit qu'il faut les moyens pour pouvoir faire les travaux qui coûteront très cher. C'est cela, la situation actuelle. Il prendra son bâton de pèlerin pour que l'Etat aide comme il doit le faire selon l'engagement signé.

Le commissaire: cela veut dire que, si on ne paie pas, on ne peut pas intervenir? C'est un report des charges.

Le magistrat sait que M. Ketterer le disait déjà dans le temps, mais à l'époque la Ville de Genève avait les moyens. Maintenant, ce n'est plus le cas.

M. Macherel précise que la notion de propriété n'existe pas concernant la Ville de Genève, mais elle n'a pas réagi à un moment donné. Aujourd'hui, les services ont donné les chiffres actualisés. Pour le coût d'entretien et de maintenance, on arrive entre 15 et 20 millions, mais l'Etat pense qu'on entretient cela comme les routes, alors que les charges sont différentes. On est déterminé à faire valoir l'article concernant les routes pour obtenir la subvention. La loi cantonale dit que l'Etat entretient les routes en dehors de l'agglomération. Cela a été validé par une convention signée dans les années 1970.

Une commissaire dit que, à l'époque, un crédit avait été proposé pour refaire la route du côté de l'Organisation mondiale du commerce à la place des Nations. Il était lié à des conduites. Le crédit a été refusé. Où est-ce qu'on en est? On avait également une discussion concernant le pont. Où est-ce qu'on en est?

M. Macherel répond que cela faisait partie de l'aménagement de l'avenue de la Paix, refusé. On a donc retravaillé sur un projet ne touchant que les collecteurs. Une proposition de crédit sera soumise, pour autant que l'on soit en phase avec une proposition concernant l'eau. Les services travaillent sur cet élément. Concernant le projet d'aménagement, un travail se fait sur la partie basse pour reprendre des éléments de carrefours et autres. Un projet minimaliste sera présenté prochainement.

Un commissaire estime que, concernant la question de transfert de charges, le terme n'est pas adéquat sur qui fait quoi. Il semble qu'il y ait des routes cantonales sur le territoire de la Ville de Genève. L'Etat détourne même la taxe sur le carburant qui vient de la Confédération.

M. Macherel le confirme. Dès le moment où il n'y avait plus de routes cantonales en ville de Genève, un arrangement de «je te laisse la propriété contre la taxe de carburant» a été convenu. La Ville de Genève s'est ensuite rendu compte qu'elle ne touchait plus assez d'argent et a dénoncé une partie de la convention. Aujourd'hui, la loi étant ce qu'elle est, l'Etat doit de l'argent à la Ville de Genève. Les juristes sont clairs là-dessus. L'Etat doit verser les subventions sur les routes. On négociera comme cela.

Un commissaire demande ce qu'il en est du pouvoir de décision de la Ville de Genève.

M. Macherel a lu la convention à l'époque. Il y a eu transfert des compétences et un courrier plus tard d'un autre conseiller d'Etat disant que l'Etat doit garder un œil sur ce que fait la Ville de Genève, donc elle devait se référer à l'Etat. Aujourd'hui, on sait qu'il faut l'acccord de l'Etat.

Projet de budget 2008

Page 63

Une commissaire demande où ont été enlevés les 10 millions d'investissements.

M. Macherel répond: sur les investissements.

Rubrique 312

Un commissaire demande pourquoi il y a des variations si importantes, à moins qu'elle ne proviennent de l'augmentation des coûts.

M. Macherel répond qu'il faut examiner les trois lignes. Le Service de l'énergie fait un double travail. Il achète l'énergie avec le montant des 22 ou 23 millions à disposition. Il va intégrer les nouvelles réalisations et, en fonction de l'énergie, des données climatiques, le prix moyen, etc. Il part en fait chaque fois de zéro et tient compte des éléments de manière globale avant de répartir le montant dans les rubriques. Les modifications peuvent donc concerner différents critères. La manière de calculer peut être communiquée si les commissaires le souhaitent. Un rapport détaillé est établi.

Ue commissaire demande si, dans ces achats, l'énergie pour le patrimoine financier est incluse.

M. Macherel dit que non.

Page 65
Rubrique 2401000.318

Un commissaire pose un peu la même question que ci-dessus.

M. Macherel et M^{me} Charollais ont fait une analyse. Globalement, 72 millions concernent les charges, ou 6,5% des charges totales. Après déduction de certains éléments, il reste la moitié seulement. On a moins de charges de personnel par rapport au budget 2007 et d'autres éléments en diminution parce qu'on s'est rendu compte que la marge dans les rubriques 318 étaient trop importante. On a donc adapté les rubriques 318 à la baisse prévue par le Conseil administratif. On a également diminué d'autres prestations liées à cette nouvelle politique. A la direction également, les chiffres ont diminué.

Ce commissaire demande quel est le montant de la diminution.

M. Macherel répond entre 300 000 et 400 000 francs.

Ce commissaire souhaite savoir quels sont les éléments touchant plus particulièrement la sécurité.

M. Macherel dit que les détails se trouvent sur les pages 20 et 21.

Page 146
Revue de l'Institut d'architecture, etc.

Un commissaire demande si les 120 000 francs du budget sont compensés par les abonnés.

Mme Charollais répond que la compensation partielle est de 80 000 francs. La Ville de Genève et d'autres comblent la différence pour faire vivre la revue, la seule de la Suisse romande. La subvention de la Ville de Genève est de 10 000 francs.

Ce commissaire demande si d'autres villes donnent quelque chose.

Mme Charollais répond que l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne donne quelque chose, mais pas d'autres collectivités

Association HAU

Une commissaire affirme qu'un bon travail s'y fait. Est-ce que les 10 000 francs suffisent?

M. Macherel répond que son président remercie la Ville de Genève pour son appui. L'association fait effectivement un bon travail.

Association La rue est à vous

Une commissaire demande où se trouve cette ligne budgétaire.

M. Macherel répond que ce n'est plus soutenu par ce département. Peut-être qu'un appui est apporté par le département de la culture.

Page 166
Cafétéria 25, rue du Stand

Les comptes sont équilibrés en septembre. Mme Malik et son équipe ont certifié cet équilibre sur l'honneur, avec les subventions indirectes et d'autres prestations. On se donne le temps de voir si cela fonctionne. Cela semble être le cas. On a demandé, par lettre, les comptes courants pour janvier afin d'établir un état en février. Un des objectifs concerne également les étrangers. Suivant l'évolution de la situation, le dossier sera remis à la Gérance immobilière municipale.

Un commissaire demande si le chiffre d'affaires de l'association est connu.

Le magistrat pourrait le trouver, mais il ne doit pas être énorme. Une réponse sera donnée par écrit.

Un commissaire se trouve souvent à cet endroit où il n'y a jamais personne. Il examinera la réponse qui sera donnée au début 2008.

Le président signale, concernant les réponses écrites, qu'elles sont dues dans une semaine. Il faut aller de l'avant ce soir.

Le magistrat ajoute que, dans cette affaire, on s'est donné les conditions et l'on a écrit une lettre que M^me^ Malik a contresignée. Elle sert un certain nombre de repas et propose un service traiteur.

Projet de budget par missions et prestations

Page 45

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'application du contrôle de gestion.

M. Macherel répond qu'il ne se fait pas.

Un commissaire dit que, dans ces conditions, cela ne sert à rien d'examiner ce document.

Le président souhaite continuer l'examen.

La parole n'est plus demandée.

Le président remercie les invités de leurs explications et d'avoir répondu aux questions des commissaires. Il les libère.

Propositions d'amendements

Le président demande de présenter les amendements, à moins que la présentation faite par le magistrat et ses invités conviennent aux commissaires. Il rappelle que des explications ont été fournies concernant l'organisation du département.

Aucun amendement n'est présenté.

Prises de position des partis

Une commissaire pense représenter l'opinion du groupe des Verts. Les points positifs par rapport à ce budget de transition sont:

– la volonté de coordination affichée. La commissaire s'en réjouit;
– la transversalité fonctionne;
– les efforts entrepris en matière de rénovation;
– la réduction de 10 millions dans les investissements. Cependant, cela signifiera vraisemblablement une diminution des prestations, ce qui est préoccupant;

– toutes les mesures intégrées dans l'énergie. Son groupe tient à une mise en œuvre de cette politique. C'est un élément avec un retour d'investissement. La commissaire soulève et soutient cela.

Un commissaire radical dit que son groupe votera le budget de transition. Les magistrats sont en poste depuis deux mois et donnent une impression positive. Ils ont l'air de faire les choses eux-mêmes plutôt que de laisser faire des essais de divers côtés par les hauts fonctionnaires. C'est une bonne chose. Un seul bémol: ce commissaire n'est pas satisfait de la réponse de M. Macherel concernant les 15 ou 16 têtes dans la direction du département de M. Pagani, trop importante pour ce petit département. Cette année, ce commissaire ne peut rien faire, mais, si rien ne se passe dans une année, il faudra intervenir. Pour l'instant, le budget est assez satisfaisant.

Un commissaire des Verts regrette la disparition de l'Agenda 21 dans ce budget, parce que les Verts ont beaucoup travaillé pour que cela y figure. C'est déplorable. Ce commissaire reviendra sur le sujet par une motion pour faire figurer l'Agenda 21 dans le budget. Il prend note de la baisse des investissements, mais déposera plus tard une motion concernant le plan de trésorerie.

Un commissaire libéral trouve le mode et la manière de travailler avec deux magistrats beaucoup plus lourds que les autres années. De nombreuses choses échappent aux commissaires. Il faut revoir cela. Ce commissaire attendait autre chose, plutôt dans le sens d'enveloppes. Le document qu'ont réclamé les commissaires pour gagner du temps est inutilisable, alors que les élus doivent essentiellement se porter garants pour que les deniers des contribuables soient bien utilisés. Ce n'est pas toujours moins d'impôts qui compte. Il trouverait important de connaître la qualité des prestations, par exemple une ville plus propre, plus de sécurité ou encore avoir un meilleur éclairage. Vers quoi est-ce qu'on se dirige? Quel esprit est cherché? On ne le sait pas. Le groupe auquel appartient ce commissaire se contentera – et le magistrat en bénéficiera parce qu'il débarque dans le département – d'une abstention. L'administration coûte trop. Où sont les économies en termes de fonctionnaires? Ce commissaire ne peut que s'abstenir.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre prend également acte qu'il s'agit d'un budget transitoire, mais basé sur l'ancien magistrat. L'effort de la transversalité est à saluer. A l'instar du Parti libéral, il estime que ce n'est pas «notre» budget, mais celui du précédent magistrat. Le parti de ce commissaire s'abstiendra également lors du vote.

Le président s'assure qu'on parle bien du département des constructions. Il reviendra plus tard sur ce qu'a présenté M. Maudet.

Un commissaire signale que l'on ne peut pas scinder l'acceptation en deux parties. Cela reste un budget.

Le président croit comprendre que les commissaires tiennent compte de ce qu'a présenté M. Maudet et qu'ils s'expriment sur l'ensemble.

Un commissaire ajoute que, pour le domaine public, on a eu un aperçu des conditions de mise à disposition. Très bientôt, il se penchera sur la problématique de l'égalité de traitement. C'est pour cela aussi que ce groupe s'abstiendra lors du vote du budget.

Un commissaire d'A gauche toute! a également pris note qu'il s'agit d'un budget de transition. Il attend le budget de l'année prochaine pour voir la patte du magistrat. On est désolé que les investissements baissent. C'est dommage, la réduction de 10 millions. Concernant les objectifs, ce commissaire est favorable à la rénovation des bâtiments. L'administration a quand même réalisé des objets dans le passé, par exemple Plainpalais et le quartier de Saint-Gervais. Il faudra continuer l'effort. On est favorable à l'aménagement de places et zones piétonnes. Genève est en retard. Concernant la question de la rade, un effort a été fait de la part de MM. Maudet, Mugny et Pagani pour éviter le référendum. Le commissaire en question salue cet esprit de concertation. Concernant la direction pléthorique, elle date de l'affaire de la rue du Stand. Depuis ont été nommés deux directeurs. Les enlever aurait posé des problèmes. A noter, sur ce même point, que deux autres magistrats ont engagé des conseillers assez coûteux, ce que le magistrat Pagani n'a pas fait. Il a gardé ces directeurs. A gauche toute! approuvera le budget.

La commissaire socialiste n'a pas d'autres éléments à apporter. Elle acceptera le budget comme les Verts et les radicaux. Les magistrats en charge des constructions et de la Voirie semblent être de bonne volonté. On ne peut pas attendre beaucoup plus cette année. Ils savent ce qu'ils ont à faire. Elle votera le budget.

Le président, sur demande d'un commissaire qui s'exprime pour le groupe DC, dit qu'il a remarqué le souci de transparence et d'efficacité aussi bien du côté du magistrat M. Pagani que de la part de M. Maudet de vouloir vite régler les problèmes. C'est positif. On apprécie l'approche pragmatique, mais il demeure des points d'interrogation, notamment au niveau de la direction. On s'adjoint des conseillers sans même que le Conseil municipal ait approuvé le budget. On remarque aussi que, dans la plupart des départements, on a des directions bicéphales. M. Tornare, par exemple, a également une double direction, comme le département de la culture. Le président constate en plus que, malgré les infrastructures compétentes, on a de plus en plus tendance à déléguer à des intermédiaires. Cela pose une question générale. C'est une interrogation. S'il y a eu des transferts de charges, comment est-ce que cela a été fait? Les explications n'ont pas été claires. Les partis de l'Entente veulent trouver des solutions pour la rade. On veut un aménagement, mais on se pose la question d'un véritable projet pour cette rade. On fait actuellement toujours du bricolage. Le président ne pense pas

que son parti pourra voter ce budget malgré les points positifs. Il s'abstiendra lors du vote du budget.

Un commissaire libéral déclare: «Qu'on se dise bien que l'examen du budget est un acte très important, le plus important qu'a le Conseil municipal.»

Ces propos sont approuvés par la plupart des commissaires.

Ce commissaire estime que l'on pourrait se donner les moyens également là où il faudrait mettre les efforts. Concernant les investissements, il a toujours dit que, si l'économie va mal, les collectivités doivent faire un effort. L'économie ne s'annonce pas très bien. Le commissaire regrette qu'on n'augmente pas un peu les efforts. Pourquoi est-ce que l'on n'arrive pas aux 100 millions? C'est parce que le calendrier n'est pas tenu et qu'il y a des oppositions, mais pas parce qu'on manque de personnel. De plus, les projets ne sont pas toujours bons.

Le président aimerait que l'on puisse, à titre indicatif, voter avec les personnes présentes, également un peu pour marquer le nouveau style de travail qu'il essaie de faire passer.

Un commissaire libéral explique que la manière de procéder varie depuis sept à huit ans. Les commissions n'ont jamais travaillé de la même manière.

Une commissaire ne peut pas se prononcer, parce qu'il manque des personnes de la gauche et de son groupe.

Le président résume les positions annoncées. Les Verts, A gauche toute!, les socialistes et les radicaux acceptent le budget. Les libéraux, l'Union démocratique du centre et les démocrates-chrétiens s'abstiennent. Donc, le budget sera voté.

Séance du 2 octobre 2007 de la commission des finances, avec la participation des rapporteurs-teuses pour l'informatique (M^me^ Maria Casares), pour la sécurité (M. Alexandre Chevalier) et pour la Voirie (M. Pascal Rubeli)

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Yves Nopper, directeur du département, M. Demierre, chef du Service logistique et manifestations, et M. Woelflé, chef de la Voirie – Ville propre

Le magistrat introduit l'étude du budget du département de l'environnement urbain et de la sécurité en caractérisant quelques éléments saillants. Il rappelle que, ce soir, seront passées au crible les dépenses d'un département issu de trois anciens départements. Cela n'est pas anodin, car différents services (six au total), budgets et postes ont été agrégés. Une des difficultés auxquelles doit faire face le

magistrat en termes de gestion est de marier trois cultures départementales. Il a essayé de faire au mieux dans les délais impartis. Il souligne que ce département est le plus important en termes de quantité de personnel (plus de 1000 personnes) et qu'une bonne part du personnel municipal qui est dans les classes de traitement assez basses le compose. Cela explique que la structure du budget se reporte passablement sur les charges de personnel. La Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) a la particularité d'être un service compétent et transversal, dont un bonne partie des dépenses se déploient sur l'ensemble des services. Il signale également que le budget du département est quasiment un copié-collé du budget agrégé de l'année précédente, pour des raisons de limitation dans le temps. Il varie donc peu, à l'exception de l'impact de l'Euro 2008, à la faveur des 700 000 francs budgétisés pour les heures supplémentaires des pompiers. Il s'agit d'une dépense de fonctionnement supplémentaire ponctuelle sur 2008. Une autre différence découle du transfert de charges Etat-Ville négocié dans le cadre de l'Association des communes genevoises. Cela a un impact direct sur le budget du département, notamment dans le domaine du Service d'incendie et de secours (SIS). Ensuite, il déclare que, dans le cadre des modifications que le Conseil administratif a apporté au budget et qui seront révélées dans leur ensemble par la magistrate à la commission des finances le 16 octobre, il y a deux rentrées supplémentaires au sein de son département. L'une s'élève à 650 000 francs, au titre de contribution des communes au SIS. L'autre concerne le domaine Voirie – Ville propre. Dès l'année prochaine, on pourra valoriser la vente de papier à hauteur de 220 000 francs. Il n'aura pas, dans son budget, de charges supplémentaires à annoncer dans le cadre des modifications. Le dernier point qu'il souhaite souligner est qu'il a déjà été auditionné par trois commissions concernant trois volets de son département (volet technologie de l'information, volet sécurité et le volet voirie). Il espère que les commissaires ont pu prendre connaissance des notes de séances, car les auditions ont été de grande qualité et ont permis d'aborder toute une série de points de politique de fond.

Un commissaire remercie le magistrat pour cette introduction. Il pose une question d'ordre général sur le budget par missions et prestations. Il demande si la manière dont il est présenté correspond à ce que le magistrat avait souhaité en tant que conseiller municipal. Pour lui, cette présentation semble très abstraite.

Le magistrat répond que non. C'est un instrument qu'il n'a pas pu forger et dont il s'est saisi après coup. Il n'offre pas la visibilité qu'il souhaiterait pour un outil de gestion. Au sein du Conseil administratif, une réflexion sur la nécessité de reprendre ce document avec l'unité Contrôle de gestion a eu lieu. Ils envisagent d'en faire un outil qui autorise la comparaison avec d'autres villes. L'intérêt est de voir si les ratios et les taux d'efforts sont les mêmes. C'est un élément essentiel qui manque. Quant au découpage des missions, il pense que la formulation de celles-ci devrait être revue. Il y a des manières très différentes de formuler et de

remplir ces objectifs. Des approches très différentes en fonction de la culture des services apparaissent. Objectivement, certains services remplissaient cela, parce qu'ils y étaient contraints; d'autres, ayant une plus longue expérience du contrôle de gestion, le faisaient de manière plus pertinente. De ce point de vue, le document est inégal.

Projet de budget 2008 par missions et prestations

Page 80

Une commissaire, concernant la recette d'affichage dont le rendement minimal est fixé à 1,5 million, apprend que la Société générale d'affichage (SGA), depuis 2004, déduit la part qui revient à l'Etat de Genève et cela sans l'aval du Conseil administratif. Pourquoi une part revient-elle à l'Etat?

Le magistrat explique qu'une part lui revient, en raison de la manière complètement lacunaire avec laquelle la convention précédente a été rédigée en 1999. C'est une convention qui règle très mal les questions de propriété du mobilier urbain générées par les surfaces d'affichage et la question de la répartition d'une redevance liée à l'empiétement et à l'usage du domaine public. Il a été disposé, dans cette convention, que l'Etat aurait une portion réduite (entre 200 000 et 250 000 francs) à récupérer sur les 1,5 million. Il ajoute que le Conseil administratif précédent, dans ses dernières semaines d'activité, a pris un certain nombre de décisions et donné des directives que le magistrat s'emploie actuellement à détricoter. Cela se fait sur fond de démission du nouvel appel d'offres, de négociations à cet égard et d'attribution de la nouvelle concession au 1er janvier 2008. Le problème évoqué par la commissaire n'est donc pas le seul problème sous l'angle financier. Il y a des problèmes d'évaluation des amortissements, de propriété du mobilier urbain qui sert de support pour l'affichage, de redevances Ville-Etat, etc.

Un commissaire en conclut que la nouvelle convention ne pourra pas entrer en vigueur au 1er janvier 2008.

Le magistrat précise que ce dossier est piloté par M. Rémy Pagani et qu'il faudrait lui poser la question. Il explique qu'ils doivent gérer le passé, le présent et le futur. Ils sont en train de négocier un avenant pour proroger la situation actuelle. La Commission de la concurrence, le Tribunal fédéral et le Tribunal administratif ont été saisis. Il y a un certain nombre de procédures judiciaires en cours, dont on n'envisage pas qu'elles soient résolues au 1er janvier 2008.

Le président demande une explication sur les empiétements. On voit que, en 2008, ils sont budgétés de manière très inférieure aux comptes 2006, sans indication de la politique mise en œuvre.

Le magistrat répond que la structure du poste «Empiétements» recouvre principalement les redevances des Services industriels de Genève et de la Société générale d'affichage. Le différentiel s'explique de la manière suivante: on a, aux comptes 2006, pour à peu près 6 millions de gratuités sur le domaine public. Il a vu, avec plaisir, que son prédécesseur avait envoyé à la commission des finances la liste exhaustive de tous les bénéficiaires de ces gratuités, que ce soient des personnes morales ou physiques. La commission des sports et de la sécurité la lui a demandée et le magistrat a répondu favorablement. Il a simplement émis le souhait que cette liste ne soit pas éventée, car elle ne dit rien en soi. Elle ne reflète pas le type de manifestations qui bénéficient de gratuités. Il est en train d'essayer de comprendre les critères qui ont présidé à l'attribution de certaines gratuités. Ce sont des manques à gagner pour la Ville. L'intention que le Service de la sécurité et de l'espace publics a voulu témoigner au travers de ce différentiel de 2,4 millions est celle d'une plus grande rigueur dans les gratuités. Il présentera certainement des chiffres inférieurs à ceux de son prédécesseur (6 millions), mais il ne peut dire de combien. Ils sont en train d'élaborer un règlement clair en matière d'usage du domaine public. Il a épousé la position du service qui consiste à mettre 1,1 million de charges en plus par rapport au budget 2007, pour tendre vers la réalité que constituent ces 6 millions. Cela dit, la pratique est à établir pour arriver, au projet de budget 2009, avec une cible qui corresponde à la réalité. Aujourd'hui, il ne peut avancer un chiffre sur le coût des gratuités en 2008.

Pages 92-93

Le président a une question sur la politique des poubelles. Qu'en est-il des essais pilotes de poubelles en Vieille-Ville?

Le magistrat dit que la question des poubelles agite, à juste titre, beaucoup de monde. Le parc de poubelles de la Ville est de 3300 unités. Il procède d'une approche unique, il s'agit de poubelles grillagées autonettoyantes et de contenance assez réduite. Selon lui et M. Pagani, avec qui il travaille en collaboration sur ce dossier, ce concept est révolu. Il ne correspond plus à l'évolution du déchet en milieu urbain qui doit bénéficier d'une approche différenciée en fonction des lieux. Il donne l'exemple très concret de l'avènement des journaux gratuits, qui fait que les poubelles aux abords des abribus sont pleines à 10 h du matin.

L'approche évolue, d'une part, dans le sens de l'introduction d'un tri sélectif sur le domaine public (par exemple racks de papiers aux abords des abribus) et, d'autre part, de la mise à disposition de poubelles de plus grande contenance et de manutention facilitée sur certains axes (par exemple à proximité des points de vente de restauration rapide). On va donc vers une approche différenciée des poubelles en ville et la mise à disposition de poubelles différentes en fonction des lieux et des saisons. Concrètement, l'expérience pilote des poubelles dans les Rues-Basses a vécu. Il s'agit d'une poubelle lourde, difficile à la manuten-

tion, peu rationnelle en terme de contenance et extrêmement coûteuse (environ 1000 francs l'unité).

On part sur un autre projet pilote qui fera l'objet d'un aménagement sur la rue de la Servette. On proposera des doubles poubelles (racks de papiers + poubelles avec sac de contenance de 110 l transparent) sur un support métallique léger, pour empêcher physiquement les gens de mettre leurs poubelles privées dans les poubelles publiques. Les sacs transparents faciliteront le travail des employés municipaux, puisqu'ils verront d'un coup d'œil si le sac est plein ou pas. De plus, la manutention sera facilitée par l'ergonomie de l'objet. Selon lui, ce système n'a que des avantages, si ce n'est l'aspect esthétique qui est sujet à la subjectivité de chacun. Le 8 décembre, jour de l'inauguration du tram, on pourra voir en primeur, sous forme d'un projet pilote et dans le cadre d'un crédit déjà voté, ce nouveau modèle de poubelles.

Un commissaire demande si l'on ne pourrait pas parvenir à un arrangement avec les éditeurs des journaux gratuits. Ceux-ci paieraient une certaine somme pour le dérangement occasionné dans les véhicules des CFF; ne pourrait-on pas avoir ce même type d'arrangements en fonction du nombre de caissettes qu'ils mettent sur le domaine public, et procéder de la même manière avec les chaînes de distribution de restauration rapide. On pourrait trouver une solution qui responsabilise celui qui consomme et celui qui propose la consommation.

Le magistrat se dit adepte du principe du pollueur-payeur. Le pollueur est, à la fois, celui qui émet le déchet et celui qui consomme. Il donne l'exemple de McDonald's qui, parfaitement conscient du volume de déchets qu'il génère, collabore activement avec la Ville (augmentation à ses frais du nombre de poubelles à proximité de ses magasins et adaptation du conditionnement de ses produits). M. Maudet reçoit, la semaine prochaine, les deux éditeurs principaux de journaux gratuits, Tamedia et Edipresse. Il est résolu à leur faire payer l'entier de l'implantation des racks. Il est convaincu qu'il n'aura aucune peine à les amener à ces conclusions, parce que, pour eux, c'est une valeur ajoutée en termes d'image que de contribuer à une campagne lancée par la Ville. Il espère évangéliser d'autres collectivités et d'autres partenaires dans le domaine du déchet. Cela repose sur le fait que le papier devient une ressource financière réutilisable.

Une commissaire prend l'exemple de la ville de Paris, où des poubelles transparentes fonctionnent très bien et répondent à des critères esthétiques. Concernant la récupération de papier, Berlin montre l'exemple et a du succès dans cette entreprise. Elle pense que la Ville de Genève en fera de même. Elle rappelle qu'on avait adopté une motion municipale concernant la possibilité d'un mécanisme de clipage de cendrier sur les poubelles publiques aux abords des arrêts de tram. Cela paraissait assez simple et a été expérimenté à Carouge, qu'en est-il advenu?

Le magistrat répond que la problématique des mégots est une plaie pour la Voirie. Ce sont des déchets difficiles à ramasser et à traiter lorsqu'ils sont humides. Aux abords de la rade, ils finissent rapidement dans le lac et déposent des substances toxiques. Il s'agit vraiment d'un déchet particulier. On le retrouvera de plus en plus sur la voie publique pour la simple raison que, à la faveur des initiatives ou lois qui visent l'interdiction de fumer, les gens sortent dans la rue et jettent leurs mégots sur la voie publique. Il y a deux approches possibles pour enrayer ce processus: soit on essaie de responsabiliser les citoyens, soit on nettoie derrière. Il penche plutôt pour la responsabilisation. A la faveur de l'opération «Rade propre», il a fait l'expérience de distribuer des cendriers de poche et cela a relativement bien marché. Sur une surface de 100 m^2, sur un après-midi, on a récupéré environ 2000 mégots.

On s'est demandé dans quelle mesure, lors des manifestations, on ne devrait pas distribuer ces cendriers individuels que l'on pourrait faire sponsoriser. Sur le reste de la voie publique, il reste dubitatif par rapport à l'expérience carougeoise. Un grand nombre de cendriers ont été volés. Si l'on installe des cendriers, ce qui sera sans doute fait aux arrêts de bus, on étudie des modèles qui soient vraiment inviolables. Sur les poubelles pilotes du tronçon de tram Cornavin-Meyrin-Cern, on a la possibilité de fixer un cendrier sur le côté. Aujourd'hui, la réflexion n'est pas encore aboutie et il n'a pas de proposition satisfaisante quant à la problématique des mégots.

Un commissaire pose la question du développement durable concernant les sacs plastiques. Trois mille sacs plastiques récoltés chaque jour, cela fait 3 millions de sacs par année.

Le magistrat a indiqué qu'il n'est pas question d'avoir, à l'avenir, un modèle unique de poubelle. Même si l'on décide d'adopter un modèle de sac de 110 l, ce choix ne s'étendra pas à toute la ville. D'abord, parce qu'il sera difficile pour le personnel de la Voirie de passer d'une récolte de 3300 sacs de 35 l à 3300 sacs de 110 l. Ensuite, parce que l'on aura des approches différenciées en fonction du contexte. L'avantage du sac est la visibilité et la manutention. L'un des aspects négatifs pourrait être le vandalisme potentiel (par exemple coup de couteau), c'est pourquoi l'on doit trouver un matériel résistant, mais qui reste écologique. Il se réserve le droit de livrer aux commissaires le résultat de l'expérience pilote et d'y intégrer les paramètres évoqués.

M. Demierre précise que ces sacs coûtent 33 centimes par unité et qu'ils sont recyclables à 85%. De plus, ils n'émettent aucun gaz toxique.

Un commissaire revient sur les journaux. Il relève qu'ils ont vu des prototypes de caissettes de distribution de journaux payants. Qu'en est-il des conditions de mise à disposition de journaux gratuits? Qui va payer?

Le magistrat se dit emprunté pour répondre. Ce dossier est à cheval entre son département et celui de M. Pagani. Le nouveau modèle de caissette uniformisée après paiement (quartier des Pâquis et de Saint-Gervais) a été conçu à l'interne, par le designer de la Ville. Cette expérience va bientôt se conclure. Il laisse le soin à M. Pagani d'en présenter les conclusions. La discussion avec les éditeurs se déroulera sous l'angle des redevances. S'ils acceptent de supporter le coût de réalisation, de production et d'entretien des caissettes uniformisées, la Ville ne ponctionnera pas de redevance sur l'empiétement du domaine public. Pour plus de précisions, il faudra s'adresser à M. Pagani.

Un commissaire comprend qu'il y a l'aspect redevance, mais il observe que l'étude sur les coûts engendrés a été faite sans le consentement des utilisateurs.

Le magistrat répond que, à sa connaissance, la plupart des éditeurs ont été associés à cette étude, mais il répète que, pour les détails, il invite le commissaire à poser la question à M. Pagani.

Un commissaire est rassuré d'entendre le magistrat s'exprimer avec intelligence et lucidité sur la problématique des poubelles. Il relève que le précédent magistrat chargé du département, déployait surtout son art oratoire pour combattre les remarques qui lui étaient faites.

Un autre commissaire dit que c'est peut-être subjectif, mais il lui semble que, depuis le début de l'année, on s'achemine vers une solution concernant les déjections canines. A quoi est-ce dû?

Le magistrat répond que la propreté, tout comme la sécurité, est une affaire de subjectivité. De manière générale, la ville est plus au moins propre. Après quatre mois d'activité, il identifie quatre phénomènes qui indisposent les citoyens et citoyennes dans le domaine de la propreté. Il y a le débarras sauvage, problème endémique qui nécessite des mesures énergiques mais concertées. La Ville met à disposition un numéro de téléphone gratuit. Quatre à cinq véhicules tournent chaque jour pour nettoyer les débarras sauvages. Par ailleurs, il y a la problématique des tags. La Ville fait du bon travail avec un programme mis en œuvre par M. Ferrazino et suivi dans le cadre du génie civil. Il consiste à l'effacement immédiat des tags. Il reste en Ville beaucoup d'immeubles ayant subi des tags qui appartiennent à des propriétaires privés. Le magistrat a entrepris des démarches auprès de la Chambre genevoise immobilière pour essayer de créer une sorte d'assurance nettoyage, qui porte tant sur les bâtiments publics que privés.

Le troisième problème rencontré est l'affichage sauvage, qui a fait l'objet d'un vote populaire au mois de mars. Il n'a rien changé, si ce n'est la compétence des communes pour verbaliser ce type de comportement et sur la poursuite des éditeurs et des bénéficiaires de l'affiche. On doit donc passer à une phase de sanction et d'application de la loi à la faveur de la mise à disposition de surfaces

pour l'affichage libre. Le dernier aspect, qui vaut un courrier important au magistrat, est celui des déjections canines. Il y a une tolérance zéro dans ce domaine. Il y a des caninettes partout. Il est inadmissible de continuer de trouver, notamment dans des espaces où il y a des enfants, des déjections canines. Les agents municipaux ont une marge de manœuvre suffisante pour mettre des amendes aux contrevenants. Le tarif de l'amende est le même pour tous. Il faut faire respecter le fait que la rue est un espace de cohabitation. Il y a une volonté claire de changer la tendance qui doit se matérialiser par des campagnes de sensibilisation. Une campagne sur le ramassage des déjections canines sera lancée le 18 octobre dans un dépôt de la Voirie.

Un commissaire tient à féliciter le magistrat pour les résultats d'ores et déjà obtenus.

Un commissaire, étant très sensible au problème du recyclage, a remarqué que, lors de certaines manifestations, il se réduit à un énorme sac poubelle en bout de table et est au niveau zéro. Il s'agit d'un terrible gâchis. Quelque chose est-il prévu dans ce domaine?

Le magistrat explique que son prédécesseur au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a pris des mesures intelligentes et pertinentes que l'on voit se déployer de la manière la plus achevée lors de la Fête de la musique. Le service est victime de son succès. On doit bricoler avec des postes temporaires. Ce personnel travaille parfois la nuit et sur une période de six mois dans des conditions de travail pas toujours optimales. Le traitement en amont est assez lourd. On impose le concept déchets aux organisateurs de manifestations qui utilisent le domaine public. Il y a beaucoup de choses qui se font assez bien, mais on est à la croisée des chemins en termes de moyens. Sa philosophie n'est pas de se substituer aux organisateurs dans la récupération des déchets. Il tend vers un modèle où l'on oblige les organisateurs à prendre des mesures, sous peine de suppression de la manifestation. Il souligne que la nature de la manifestation ne s'y prête pas toujours. Il donne l'exemple de la Lake Parade qui est une des manifestations qui génère le plus de déchets dans l'année (30 tonnes). Il faut se lever de bonne heure pour imposer le tri. La Ville fait de gros efforts, mais le Conseil administratif va devoir prendre des décisions qui ont un impact en termes d'effectifs, de coûts et de philosophie sur l'utilisateur. La Ville participe à 150 manifestations par année en termes de nettoyage.

Un commissaire a entendu que les amendes pour les déjections canines seront les mêmes pour tous. Quel est leur montant?

Le magistrat répond qu'il est de 100 francs pour la première contravention et de 250 francs pour les récidivistes.

Un commissaire demande quel est le pourcentage des manifestations organisées par la Ville ou avec son soutien.

Le magistrat n'est pas en mesure de répondre. Il y a un certain nombre de manifestations qui ont été lancées par la Ville, mais dont on ne sait plus très bien si elle est l'organisateur ou pas. Il donne l'exemple de «La rue est à vous». Il y a une série de manifestations qui se situent dans une zone grise. Il est en train, avec M. Pizzoferrato, d'établir la liste de ces manifestations pour essayer de clarifier les choses, car cela pose un problème de responsabilité. Il relève qu'il y a une part prépondérante des manifestations qui sont organisées par des privés.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2008

Un commissaire rappelle que le magistrat a déclaré, en début de séance, que les augmentations dans son département sont essentiellement dues à l'Euro 2008. Il aimerait savoir qui commande quoi. Qui paie quoi? Comment s'articule l'interaction entre la Confédération, le Canton et la Ville? Il estime judicieux que le Conseil municipal sache quels sont les efforts financiers attendus de la part de la Ville. Il demande donc un rapport exhaustif sur cette manifestation d'ici au 8 décembre.

Un autre commissaire demande des éclaircissements sur les conditions d'octroi de la gratuité de la plaine de Plainpalais lors de cette même manifestation.

Le magistrat propose de donner toutes les informations dont il dispose. Le Conseil administratif précédent a pris un engagement formel général, mais non formulé quant aux aspects financiers de soutenir l'Eurofoot 2008 et d'accueillir sur son territoire une manifestation collatérale (cf. plaine de Plainpalais) visant à associer la population genevoise à cette fête populaire. Il a hérité de cela au 1er juin 2007. Rien n'a été réglé sous l'angle des recettes, un certain nombre de choses sont en train de l'être sous l'angle des dépenses, notamment le calcul par les services de la Ville de l'impact de l'augmentation de la population durant cette manifestation. En clair, sur le million de francs de frais sur le budget de fonctionnement, dont il a donné la ventilation précise à deux commissions, un certain nombre de dépenses ont été évaluées.

Il donne l'exemple d'une dépense pour la protection des bâtiments, car on sait que ce type de manifestations engendre une recrudescence de vandalisme. Il donne un autre exemple de dépense: au mois de juin, le Service logistique et manifestations est déjà très sollicité et le sera davantage en 2008. Tout cela fait partie des conditions-cadres d'accueil que la Ville doit mettre à disposition quand sa population augmente. Ce serait irresponsable, de la part d'une municipalité, de ne pas renforcer le dispositif de W.-C. publics ou de récolte de déchets sur les axes qui relieront les différents sites de l'Euro 2008.

Le gros poste reste les heures supplémentaires générées par le besoin accru de sécurité. Des agents de sécurité municipaux seront requis par la police cantonale.

En clair, on paiera, mais on ne commandera pas. Il s'agit également de la mise à disposition accrue du Service d'incendie et de secours. Par souci de transparence, on présente les coûts que cela va générer pour la Ville, dans le cadre du budget de fonctionnement. Si, par hypothèse, le Conseil municipal décidait de le retirer, le Canton obligerait la Ville à dépenser, pour motif que cela s'inscrit dans le plan Osiris et que celui-ci est déjà activé.

Voilà la réponse pour les coûts générés pour la Ville par l'Euro 2008. Tout le reste est pris en charge par le Canton de Genève, qui est considéré comme ville hôte. Cela a été décidé pour des raisons qui lui échappent. M. Muller a repris le dossier et nommé un Monsieur Euro 2008 en la personne de Michael Kleiner, qui s'est adjoint les services et compétences de la Ville. Le Conseil administratif a constitué une délégation pour piloter ce dossier, composé de M. Tornare et lui-même, qui sont chargés des départements concernés. Cette délégation traitera les négociations avec l'organisateur. Au-delà de la valeur ajoutée que constitue cette manifestation pour la Ville, il y aura des nuisances générées. Leur objectif est d'arriver, dans une certaine mesure, à récupérer, par le biais des redevances naturelles (procédés de réclame, domaine public) quelque somme pour atténuer la facture. M. Maudet tient à dire que ce sera difficile de compenser un million. Il n'aura peut-être pas encore de réponse le 8 décembre, car on vient d'entrer dans la négociation. Le Canton n'est pas l'interlocuteur le plus transparent quant aux accords qui auraient pu être signés en tant que ville hôte avec l'UEFA et d'autres partenaires. Il entre dans une négociation où, malheureusement, tous les aspects n'ont pas été préréglés.

Page II-55

Une commissaire pose une question sur les partenariats public-privé. On voit bien que le volume de déchets à trier augmente. Elle demande si, pour certaines tâches, l'externalisation est envisagée et, si oui, comment garantir l'équité entre un fonctionnaire et une personne d'une entreprise privée qui effectueraient la même tâche. On peut imaginer que des personnes issues des nouvelles lois sur le chômage seront employées à ces tâches à un coût inférieur. Elle demande quelle est la position du magistrat à ce propos.

Le magistrat se positionne sans tabou. Autant il est partisan de la municipalisation de certaines prestations publiques, autant il envisage l'externalisation pour d'autres prestations. Le Conseil administratif partage le souci de veiller à l'équité et de ne pas générer des inégalités, notamment pour les salaires les plus bas. Cela dit, la Ville a déjà pratiqué l'externalisation de certaines prestations de récupération de déchets, notamment dans le cadre du reyclage du verre. Il y a une convention collective qui est respectée et les syndicats y veillent. Cela laisse à penser que le traitement de certains déchets qui sortent du corpus d'activité de base de la Ville doit pouvoir être externalisé, si on a certaines garanties sociales et si ce

déchet peut être valorisé. L'économie sociale et solidaire, qui fait l'objet d'une promotion dans le cadre de la loi sur le chômage, lui apparaît comme un secteur particulièrement intéressant, si l'on peut faire en sorte d'avoir un bénéfice sur la valorisation du déchet et si l'Etat assure une partie du salaire. Il ne s'agit pas de sous-payer les gens. M. Woelflé a été mandaté pour étudier quels secteurs seraient externalisables au profit de tous.

Un commissaire revient sur l'Euro 2008. Il demande si la Ville a un contrôle ou son mot à dire sur le nombre de concerts qui vont se dérouler durant cette manifestation. Au Bout-du-Monde, un concert est prévu tous les soirs du 7 au 29 juin et six concerts sont programmés sur la plaine de Plainpalais.

Le magistrat invite le commissaire à poser la question à M. Tornare concernant le Bout-du-Monde. Concernant la plaine, il y a une gestion en amont des riverains qui sont excédés par l'activité régulière liée à l'utilisation accrue de ce site. La Ville travaille à chercher des pistes de délestages du site. La patinoire des Vernets pourrait être utilisée en ce sens, sous réserve d'un contrôle de la sécurité. Les services travaillent activement à atténuer des nuisances qui pourraient être générées par les manifestations qui auront lieu sur la plaine.

Ce même commissaire dit que cela se programme une année avant.

M. Maudet répète que l'animation fera l'objet d'une négociation. Il conçoit que l'on ne pourra pas dire à l'organisateur de payer 45 francs par m^2 pendant un mois, sinon il n'y a pas de manifestation. Les gens vont arriver, il faut bien les accueillir. Mais, dans ces négociations, on mettra certainement des limites en termes d'horaires, de décibels. En fonction des nuisances, on modulera la redevance sur le domaine public. S'il peut donner les résultats de ces discussions le 8 décembre, il le fera, mais il ne peut pas le garantir.

Le commissaire le remercie de cette réponse. Il ajoute que, dans une négociation, il y a le principe de la bonne foi. Le climat entre le Canton et la Ville est déjà moyen, en raison du transfert de charges. Beaucoup de conseillers municipaux comprendraient mal que la Ville doive encore prendre en charge des frais de l'Eurofoot sans voir ses dépenses couvertes par ceux qui feront une bonne affaire. C'est pourquoi il demande, comme élu, que lui soit présenté, au mois de décembre, un accord non chiffré, où l'Etat s'engage à prendre à sa charge, à concurrence des recettes de l'Eurofoot, les frais de la Ville de Genève.

Le magistrat répond volontiers favorablement à cette demande. Il peut produire les pièces. Il répète que, en l'état, il est difficile d'obtenir les informations et il souhaiterait que les partis politiques représentés autour de la table, qui ont des députés, les incitent à poser des questions au niveau cantonal. Il serait surpris que les députés ne l'aient pas déjà fait, car il s'agit d'un crédit de 7 millions à l'Etat. Ils n'envisagent pas de recettes extrêmement importantes. Il a déjà demandé, par

courrier, davantage de précisions, mais il ne peut garantir qu'il disposera de ces informations en décembre.

Ce même commissaire demande si une résolution unanime du Conseil municipal aiderait le magistrat dans les négociations avec le Conseil d'Etat.

Le magistrat répond qu'une résolution unanime est toujours un puissant soutien auprès de certains conseillers d'Etat. Il garantit, de son côté, qu'il posera les questions et qu'il rendra un rapport à ce propos, dans l'idéal avant le 8 décembre. Il espère que ces réponses donneront satisfaction au Conseil municipal.

Un commissaire appuie la demande du précédent commissaire, mais il tient aussi à rappeler qu'il y aura des bienfaits d'ordre économique et des bénéfices en matière d'emploi, même si ce n'est que temporaire. Ce sont des choses qui comptent.

Le magistrat dit qu'il est difficile d'évaluer les retombées en termes d'impact pour l'image, de tourisme, etc. En revanche, il attire l'attention de la commission des finances sur le fait qu'il fonde quelque espoir sur les revenus des redevances sur la réclame. Evidemment, il ne souhaite pas que la ville se transforme en Time Square, mais il y a 12 sponsors qui feront l'objet d'une mise en valeur sur le domaine public. C'est aussi un élément de recettes sur lequel il table.

Page 55

Un commissaire entend bien que la redevance sur l'utilisation du domaine public doit encore être négociée, mais il demande si l'on peut donner un ordre de grandeur. Il sait que le Cirque Knie bénéficie d'une gratuité à sept chiffres. S'agit-il du même type de montant?

Le magistrat dit que c'est une emprise un peu plus réduite que celle du Cirque Knie, mais un peu plus longue. A la louche, on doit être entre 1,2 et 1,5 million.

Page 56
Pubrique 1200.01

Une commissaire mentionne le développement de synergies entre les différents services. Qu'en est-il des synergies dans le domaine de l'environnement urbain avec le département de l'aménagement?

Le magistrat répond, pour faire bref, que M. Pagani et lui-même sont en pleine harmonie. M. Pagani aménage et lui-même exploite. Ils se rencontrent régulièrement sur la plupart des projets, notamment dans le cadre de la Délégation à l'aménagement. Il y a une vraie continuité entre magistrats, mais aussi entre services (cf. Implantation du TCOB, rénovation de la gare Cornavin en 2012, etc.).

Le dernier succès en date concerne les poubelles. Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a travaillé très en amont avec le service exploitant qui est celui de la Voirie. Pour l'instant, il ne constate que des succès.

Un commissaire relève que le magistrat, tout comme M^me^ Salerno, a décidé de s'entourer d'un conseiller. Dans quel but, ces nouveaux postes ont-ils été créés?

Le magistrat explique qu'ils ont fait le constat que la pratique consistant, pour les magistrats sortants, à s'entourer de personne-s proche-s politiquement et de le faire sous sein public était néfaste. Si cela pouvait être légitime pour développer des actions politiques, des projets transversaux, cela ne devait pas se faire en grand nombre, ni à la faveur de nominations. Car, lorsque le magistrat s'en allait, cet entourage restait et cela aboutissait souvent à des placardages. La décision du Conseil administratif a été, pour les deux départements dont les états-majors sont sous-dotés, d'ouvrir un poste sous contrat de droit privé. Il s'agit d'un conseiller personnel rattaché au magistrat. Si le magistrat quitte sa fonction, cette personne part également dans les trois mois. Leur cahier des charges consiste à avoir une vision hors administration, à porter les projets et à créer une émulation politique.

L'étude du budget des services concernés étant terminée, le président remercie les intervenants, qui quittent la commission.

Séance du 3 octobre 2007

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^me^ Charollais et de M. Macherel, codirecteurs du département

Le magistrat déclare que sa volonté de changement s'inscrit dans la continuité quant au fond, notamment en matière de traitement de l'espace public. En matière de logement, les réhabilitations doivent se poursuivre (18 immeubles demeurent sous les normes Stratus). Il s'agit également de mettre assez rapidement – les mots sont pesés, précise-t-il – des logements à la disposition de la population et de satisfaire ainsi au mieux aux besoins de la population. La politique de préemption, d'acquisition, de développement doit être menée activement.

Il relève que le département est de dimension réduite par rapport au département géré par son prédécesseur. Il était prévu d'échanger le Service de la voirie avec le Service des espaces verts et de l'environnement et le Service du domaine public, dont les services sont indispensables en matière de politique du logement. Malheureusement, pour toute une série de circonstances, cela n'a pas été fait. Il note qu'il espère résoudre ce problème en cas de reconduction future à la tête du département.

Il rappelle qu'une Délégation à l'aménagement a été créée. Cet organe doit permettre d'éviter la répétition de problèmes, politiques en particulier, survenus dans des dossiers tels que celui de la place Neuve ou celui du Musée d'ethnographie. Il sera ainsi possible de faciliter les compromis ou, à défaut, de savoir ce à quoi s'attendre en cas de passage en force.

Il annonce que les principaux objectifs de construction ou de promotion se concentreront autour des sites suivants: Artamis, Foyer de Sécheron, arrière de Cornavin (y compris jusqu'aux Cropettes), gare des Eaux-Vives (autour du CEVA). Un commissaire demande avec quel argent on compte mener la politique d'acquisition en question.

Le magistrat indique que le plan financier d'investissement (PFI) prévoit 36 millions pour mener cette politique. Il dit espérer que le Conseil municipal saura saisir les occasions qui se présenteront. Une bonne politique de développement de logements commence par une bonne politique d'acquisition foncière. Ce principe est essentiel, souligne-t-il.

Le président demande pourquoi rien n'a toujours été réalisé sur le terrain du Petit-Jacob, longtemps après le vote, dans l'urgence, de la réalisation de l'immeuble prévu. Avant d'acquérir de nouvelles parcelles, il conviendrait d'avoir des éclaircissements sur ce dossier.

M[me] Charollais informe que le projet est en cours. L'autorisation de construire sera déposée à la fin de l'année.

Une commissaire précise que le rapport a été voté et envoyé.

Un commissaire demande s'il est envisageable d'établir des synergies entre la Ville et les grandes fondations immobilières de logements sociaux.

Le magistrat rappelle que la Fondation immobilière de la Ville de Genève pour le logement social possède 640 logements. D'autres projets viendront augmenter ce nombre (par exemple Sécheron et le Petit-Jacob). Il note que la fondation doit se doter d'une structure administrative professionnelle. Au-delà de cela, l'idée est de voir s'il est possible d'établir des partenariats avec les fondations HBM sur des opérations situées en dehors de la commune.

Projet de budget par missions et prestations

Une commissaire s'étonne que ce document ne comporte pas de section «direction».

M. Macherel explique que le département comprend une direction et six services. Le budget est construit autour de sept centres financiers. Chaque service

correspond à un centre financier pour lui-même. Lorsque l'on décline ce budget à six positions, on observe que les six plus grandes entités ont un découpage qui permet une gestion plus fine du budget, par métier. Il y a donc une dimension analytique et des éléments pour une gestion un peu plus fine. Le troisième étage est constitué par le budget par missions et prestations. Il y a sur ce point un certain retard. Les deux services avec lesquels la démarche avait été engagée l'an passé ont quitté le giron du département. Cependant, si l'objectif du conseiller administratif est de présenter un budget par missions et prestations en 2009, les services seront prêts. Il estime cependant que ce n'est peut-être pas un mal d'arriver le dernier. Il remarque que l'élaboration d'un budget par missions et prestations présuppose de se poser les bonnes questions. Quelles informations attend-on de la lecture transversale d'un budget par nature? Il estime que le budget par missions et prestations du Service de l'énergie et du Service d'urbanisme ne répond pas aux attentes.

Un commissaire demande si la critique est partagée dans d'autres départements.

M. Macherel observe que, pour la première fois, on commence cette année par ce document. Il est donc vraisemblable que l'analyse critique n'ait pas été faite de manière rigoureuse lors des années précédentes.

Un commissaire signale que le magistrat Pierre Maudet a estimé que le budget ne correspondait pas encore à ce qui était prévu. Toutefois, *c'est en forgeant...* Il prie les services de bien vouloir adresser un organigramme du département à la commission. Un organigramme sera transmis.

Le magistrat fait part de sa volonté de mettre en place des tableaux de bord permettant un pilotage performant. Il se dit prêt à entrer dans la logique des missions et prestations, si cela permet d'instaurer cela.

Page 46
Augmentation des instruments d'évaluation

Une commissaire demande des informations complémentaires. Quid de Mémocité?

M^me^ Charollais remarque que l'idée est d'avoir une seule et même source d'information. Une réponse écrite sera apportée.

Un commissaire, concernant le plan directeur communal, remarque que le précédent n'a pas vu le jour. Il rappelle que la volonté de mettre en place un tel outil était pour ainsi dire quasi inexistante dans le passé. Il salue le fait que le projet de budget du département en prévoie la mise en place. Quelle est la volonté du magistrat en la matière? Quels sont les priorités et les délais?

Le magistrat note qu'il bénéficie d'une expérience en la matière, ayant travaillé à la mise en place du plan directeur cantonal. Il souligne que cet outil est très important pour la cohésion, la coordination, l'information, etc. Il déclare qu'il s'engage à mettre en place ce plan. Des forums seront organisés dans le courant de l'automne. Ces forums s'adresseront respectivement aux services internes et à tous les partenaires susceptibles d'apporter une contribution (aider, conseiller, financer, etc.). La présentation du projet de plan directeur permettra de recueillir les critiques. Le plan sera soumis au Conseil municipal dans le courant de 2008.

M[me] Charollais précise que le plan doit être un instrument fédérateur pour l'ensemble de l'administration municipale. La réflexion a, certes, été assez longue, mais il s'agissait de prédéfinir les principes généraux. Les éléments de lignes directrices sont désormais assez forts et concrets.

Page 46
Maquette

Une commissaire demande où en est la réalisation de la maquette de la ville.

M[me] Charollais indique que la maquette est achevée de 80 à 90%, pour les modules de fond, sans les modifications. Il reste entre trois à quatre ans de travail (la Vieille-Ville reste à réaliser).

Un commissaire demande si l'on va enfin trouver des solutions au problème de l'engorgement de la ville.

Le magistrat remarque que l'un des échecs du plan directeur cantonal est d'avoir déclassé des sites périphériques où il est difficile de construire. Il estime qu'il n'est pas réaliste d'imaginer que l'on puisse construire des logements sociaux en France voisine. Entre autres facteurs défavorables, il ne faut pas oublier que les prix sont désormais très élevés de l'autre côté de la frontière.

Une commissaire déclare que le groupe socialiste est très satisfait de l'avancement du plan directeur.

Elle propose, par ailleurs, d'exposer la maquette de la ville au public. Il est certain que le public serait très intéressé. Elle demande ce qu'il en est de la motion socialiste déposée en ce sens.

M[me] Charollais remarque qu'il serait envisageable d'exposer des parties de la maquette, et non le tout, à l'occasion de diverses manifestations. Il n'y a toutefois, aujourd'hui, aucun lieu envisageable.

Page 46
CEVA

Un commissaire demande où en est le dossier CEVA sur le plan de la procédure d'avancement. Quid de l'initiative?

Mme Charollais indique que la procédure d'approbation est toujours en cours à l'Office fédéral des transports. La décision pourrait intervenir à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Les discussions entre la Ville et CEVA, autour du projet, sont à bouts touchants. Toute une série d'arguments soulevés par la Ville, acceptés pour la plupart, ont été intégrés dans un projet de convention dont l'acceptation est une condition sine qua non de la levée de l'opposition de la Ville. Faute d'adopter cette convention avant l'examen de la requête par l'Office fédéral des transports, le dossier suivra une procédure habituelle. Dans un tel cas, la convention n'aurait plus de raison d'être.

Un commissaire se demande à quoi bon dépenser 400 000 francs pour une maquette. Il signale que des maquettes virtuelles de la ville sont à la disposition de tout un chacun sur Google Earth. De plus, le Système d'information du territoire genevois dispose d'outils très puissants permettant de créer en trois dimensions des objets équivalents à la maquette.

Mme Charollais souligne que la maquette constitue un instrument totalement différent des outils virtuels. C'est un outil d'une grande utilité pour les praticiens publics ou privés (urbanistes, architectes, etc.). Les professionnels sont nombreux à utiliser cet outil, en plus des moyens informatiques.

Un commissaire suggère d'exposer la maquette dans le cadre de la Foire de Genève.

Le magistrat remarque que la maquette pourrait permettre de mieux présenter et promouvoir certains projets de la Ville.

Un commissaire, revenant sur le CEVA, constate que rien n'a changé. Les positions semblent figées. On assiste à un autogoal sur le plan de l'environnement notamment. A-t-on pris en compte les revendications?

Mme Charollais souligne que le seul point important posant problème est le plateau de Champel. En revanche, sur les Eaux-Vives, les discussions ont abouti.

Ce commissaire juge surprenant que plusieurs associations aient fait des remarques identiques sans que cela n'amène les promoteurs du projet à revoir leur position.

La rapporteuse générale suggère d'indiquer les dimensions totales de la maquette. Une réponse écrite sera fournie.

Le président note que la maquette de Shanghai est d'un très grand intérêt, permettant un urbanisme de confrontation. Ne serait-il pas judicieux de concevoir cet objet comme un actif de la Ville? Cet actif pourrait dès lors être amorti.

M. Macherel indique que, dans le coût de la maquette, il y a aussi des coûts de fonctionnement (salaires, etc.). L'activation ne semble dès lors pas aller de soi.

Service de l'énergie

Le président constate que la parole n'est pas demandée.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2008

Un commissaire demande quand aura lieu le rapatriement de l'entretien des écoles au Service des bâtiments.

Le magistrat regrette que ce service n'ait pas été rapatrié. Il souhaite que ce rapprochement ait lieu dès que possible.

Page 21

Ce même commissaire demande comment l'on compte concilier la nécessité de poursuivre les objectifs fixés par, respectivement, l'OPAir et l'OPBruit, avec les moyens limités de la Ville.

M. Macherel remarque que, en matière de mobilité, la Ville propose et le Canton dispose. Il cite l'exemple du dossier de la rue des Deux-Ponts, où la Ville a proposé d'appliquer l'OPBruit en réduisant le nombre de véhicules à 5000 (contre 45 000 actuellement). L'Etat a finalement accepté le chiffre de 20 000. Certes, l'OPBruit ne sera véritablement applicable qu'à compter de 2018-2019. En revanche, la Ville intervient avec force dans son domaine de compétence (par exemple bâtiments de la Ville, flotte de véhicules, projets dans les quartiers).

Page 21

Un commissaire demande quelles sont les intentions du département quant aux constructions nouvelles, sur le site d'Artamis notamment. Des logements sociaux sont-ils prévus? Avec quelle densité? Et quels équipements? Il estime que cette question est actuellement la plus sensible à Genève.

M^me^ Charollais rappelle que la Ville n'est pas la seule propriétaire. Le projet prévoit environ 200 à 250 logements (utilité publique, coopératives et à loyer libre à parts égales). Sont également prévus: une école, des dépôts pour les bien culturels, des activités artisanales, des commerces de proximité, etc. Le calendrier prévoit le début de la décontamination en 2009 pour une durée de deux ans et le début des travaux en 2011, pour une durée de quatre ans environ.

Un autre commissaire, concernant l'organisation du Service de la mobilité, demande si l'on doit considérer que l'on a affaire à une fusion avec le Service de l'aménagement urbain. Qui en est le responsable?

M. Macherel indique que le chef du Service de la mobilité restera en place jusqu'à la fin de l'année. Le poste de chef du Service de l'aménagement urbain a

été mis au concours, suite au départ à la retraite de l'ancien chef, lequel a été remplacé par Mme Marie-Hélène Giraud, entrée en fonction au 1er septembre 2007. L'organigramme ne sera pas simplement l'addition des deux blocs (accent est mis sur les synergies). La direction de l'ensemble sera confiée à Mme Giraud.

M. Macherel ajoute qu'un groupe de travail, comprenant Mme Giraud, M. Prina, Mme Charollais et lui-même, est chargé par le président du département de réfléchir au nouveau schéma d'organisation.

Le magistrat souligne qu'il est essentiel de renforcer ce pôle de compétence. C'est là tout l'objet de la réorganisation. Un ingénieur a d'ailleurs été engagé afin de renforcer le futur dispositif.

Une commissaire demande des précisions quant aux propositions du département visant les bouclements de crédit.

M. Macherel remarque que la réponse est parfaitement conforme à la loi sur l'administration des communes. Si toutefois l'ensemble du Conseil municipal souhaite obtenir une proposition de bouclement pour chaque proposition de crédit, cela fera beaucoup de documents à soumettre. Il faut se rappeler que la plupart des crédits sont exempts de dépassement.

Le magistrat comprend la volonté légitime du Conseil municipal de faire respecter ses intérêts. Cependant, les moyens à mettre en œuvre seraient très lourds. Il propose de passer un accord: il s'engage à respecter les budgets et, en cas de dépassement, à venir présenter les dépassements de crédit usuels.

Une commissaire juge difficilement supportable que le Conseil administratif réponde qu'il n'entend pas suivre l'invite du Conseil municipal. Elle souligne que le groupe des Verts souhaite obtenir des éléments tangibles permettant de conclure à la légalité de la pratique actuelle. Elle estime néanmoins qu'elle pourrait, à titre personnel, se contenter d'une information faite à la commission des finances.

M. Macherel estime que cela serait possible.

Le président propose de faire une parenthèse dans le débat budgétaire afin d'aborder cette question.

Un commissaire souligne que plusieurs commissaires sont choqués par la disparition des dalles de granit des Rues-Basses, sur le plan comptable. On doit d'ailleurs considérer que les Rues-Basses sont entièrement à reprendre.

Un autre commissaire remarque que l'éventuel espace affecté au stockage de ces dalles engendre un coût.

Concernant les bouclements de crédit, il demande qu'un état des lieux soit communiqué à la commission deux fois par an.

Le magistrat déclare que le pilotage de l'administration municipale nécessite des outils tel que le PFI. Celui-ci a été très difficile à faire passer au niveau du Conseil administratif. Cet instrument apporte beaucoup plus de transparence et de rigueur dans la gestion. Il juge cependant la proposition du commissaire quelque peu excessive.

M. Macherel souligne que le PFI constitue un travail énorme. Cela a permis notamment de faire apparaître plus de 300 crédits à boucler. Dans un très grand nombre de cas, les crédits ont été notés à boucler. La consigne à été donnée aux services d'analyser tous ces crédits et de les préparer pour bouclement, avec interdiction de dépenser de l'argent. Les pages bleues comportent les crédits pour lesquels les services sont autorisés à dépenser de l'argent.

Il serait possible d'identifier la liste de tous les crédits votés et de venir une ou deux fois par an pour un point de situation.

Un commissaire observe que «Minergie» engendre des surcoûts importants. Il ne faudrait pas sacrifier à cette norme la qualité du second œuvre.

Le président, revenant sur les bouclements de crédit, rappelle que la motion provient d'une déclaration du prédécesseur de M. Pagani. C'est en effet la modification de l'ancienne pratique qui a déterminé le dépôt de la motion. La réponse du département des finances et du logement est également inacceptable du point de vue du délai, car la commission dispose de très peu de temps pour approuver les comptes. Or, il n'est pas envisageable que la commission des finances approuve les comptes sous réserve d'examen ultérieur. La question du bouclement ne doit donc pas être confondue avec celle de l'approbation des comptes.

Le magistrat propose de s'entendre sur le mois de présentation de l'état du bouclement des comptes (par exemple janvier ou février). Il propose de faire un essai au rythme d'une fois par année, quitte à passer à deux fois en cas d'insatisfaction.

Le président note qu'une réponse écrite sera adressée au magistrat.

Pages 23 et 24
1300.02 et 2300.02
Contrôle de gestion et comptabilité analytique

Une commissaire salue les objectifs en matière de gestion. Elle souhaite obtenir des détails quant aux méthodes.

M. Macherel indique que, en matière de contrôle de gestion, il s'agit de mettre en place des tableaux de bord, par mission et prestation, permettant de suivre les prestations dans le temps. En matière de construction au sens large, il s'agit de maîtriser les coûts de construction. Le nouvel organigramme présente clairement

trois niveaux: politique, stratégique et opérationnel. Dans ce dernier domaine, six services, ainsi que des petites unités, ont été mis en place. Ces dernières comportent des spécialistes formés en marchés publics, en économie de la construction, des juristes, etc. Ces personnes sont rattachées à la direction du département.

Un commissaire demande s'il serait possible d'obtenir un inventaire de l'état d'entretien de la place Bel-Air. Qu'en est-il de la réflexion autour de ce cas? Quid de l'état des tags en Ville de Genève?

M. Macherel note que, au printemps dernier, un groupe de travail interdépartemental a été constitué afin de réfléchir à l'entretien des divers éléments du domaine public (mobilier, sols, tableaux électriques, etc.). Il s'agissait notamment de clarifier les compétences et d'émettre des recommandations. La concertation a débouché sur un rapport.

La place Bel-Air verra son image considérablement modifiée par l'arrivée du tram (pas avant deux ans). Cela vaut donc la peine d'intervenir. Le rapport montre qu'il y a de nombreux intervenants et une certaine confusion. Le Service du génie civil devra dire qui entretient quoi.

Concernant les tags, un rapport a été commandé, qui sera livré la semaine prochaine, et il comporte un recensement très précis de l'ensemble des tags et des différents ayants droit. La question est surtout de savoir s'il y a une réelle volonté politique d'effacer les tags dans le centre historique de la ville. Ce travail doit être entrepris également avec l'Etat. Il serait souhaitable de travailler sur la base de ce qui a été fait à Carouge: la municipalité peut participer à un premier nettoyage, sous réserve d'entretien ultérieur par les propriétaires.

La rapporteur général remarque que l'Etat devrait participer à l'entretien de la place.

M. Macherel souligne qu'il n'y a pas de route cantonale en ville.

Un commissaire revenant sur la question du contrôle de gestion, demande de préciser en quoi consiste la démarche.

M. Macherel précise que la démarche de contrôle de gestion consiste à obtenir un budget par mission et prestation pour l'ensemble des six services, plus la direction.

Le magistrat souligne que le département est très exposé, notamment en matière de marché public. Le Contrôle de gestion et le Contrôle financier doivent fonctionner à l'intérieur même du département. Compte tenu des enjeux, on ne peut se contenter d'attendre les interventions épisodiques des organes de contrôle a posteriori. La réflexion sur la mise en place du dispositif se prolongera jusqu'à la fin de l'année.

Une commissaire, se référant au procès-verbal de la commission des travaux du 26 septembre et aux propos de Mme Wiedmer-Dozio, dit avoir l'impression que la Ville semble avoir de la peine à imposer ses vues face à l'Office cantonal de la mobilité (OCM).

Mme Charollais remarque, de manière générale, que les discussions avec l'OCM se sont assouplies sur toute une série de projets.

Construction de logements au chemin des Sports/Picpic

Un commissaire, réagissant à l'actualité, demande une explication sur ce sujet.

Le magistrat remarque qu'il s'est rendu ce soir même à l'invitation de la commission du Grand Conseil saisie du projet de déclassement du terrain sis au nord de la parcelle. Il devait initialement y avoir 60% de logements sociaux. Or il n'y a plus que 50% de logements coopératifs, et plus aucun HBM. Le Conseil municipal a donc eu raison de subordonner le préavis favorable à la création de 20 logements HBM.

La situation est bloquée. Il se dit ouvert à un compromis. La fondation pourrait contribuer à la réalisation de ces logements. On pourrait également envisager de densifier. ll faut un feu vert de la Ville pour être dispensé d'en passer par un plan localisé de quartier. L'adoption de celui-ci prendrait du temps.

Page 23
2100.02 – Intégration d'un mode de gestion par projet (...)

Un commissaire demande ce que l'on faisait avant.

Mme Charollais explique qu'il s'agit d'avoir une collaboration sur la base de deux personnes déléguées chargées de suivre le projet du début à la fin. Autrement dit, l'idée consiste à mettre en place une certaine transversalité.

Page 24
2500.02 – Index bibliographique

M. Macherel, en réponse à une question, remarque que cet instrument est très utile aux travaux de recherches historiques. Les architectes travaillant sur des ouvrages classés ont fréquemment recours à ces données.

Page 25
2200.05 – Etude Praille-Acacias-Vernets

Un commissaire rappelle que la caserne est propriété de l'Etat de Genève. La convention avec la Confédération a été prorogée jusqu'en 2040. L'Etat pourrait

se libérer de ses obligations à condition de financer et de construire une nouvelle caserne. Dès lors, tout porte à croire que les installations actuelles demeureront encore très longtemps.

Objectifs 2008

Une commissaire relève que d'assurer toutes les prestations attribuées au service ne constitue pas réellement un objectif en soi. N'est-ce pas là l'objectif premier de tout service?

2200.05 – Etude Praille-Acacias-Vernets

Cette même commissaire demande quelles sont les obligations de la Ville.

Le magistrat explique que la Ville devra faire en sorte que les espaces publics soient le mieux proportionnés possible par rapport au *master plan*.

Une commissaire demande de quelles obligations il s'agit au juste. Dans quelle mesure la Ville dispose-t-elle encore d'une autonomie dans le *master plan*?

Une réponse écrite sera fournie

Le magistrat se dit plutôt réticent à ce *master plan*. Toutefois, les intérêts de la Ville doivent être défendus. Il s'agit donc de mettre en place les conditions les plus favorables à la Ville.

1200.1 – Reprise informatique des plans maquette

Une commissaire demande en quoi consiste cette prestation.

M[me] Charollais précise qu'il s'agissait de rattraper le retard, dans la numérisation de l'ensemble des plans. Les outils ainsi créés sont souvent demandés par les utilisateurs.

2200.06 – Outil pour introduire la mixité

La commissaire demande quel est cet outil.

Une réponse écrite sera apportée.

3300.01 – Recueil des promenades

M[me] Charollais précise que ce recueil sera en vente au Salon du livre.

Page 26
1100.02

Cette même commissaire demande ce que l'on doit entendre par programme stable.

Mme Charollais explique que ce sont des programmes définis et figés très en amont du programme.

1100.03 – Nouvelles directives du département

Une commissaire demande une explication complémentaire.

Mme Charollais explique que, suite à l'affaire de la rue du Stand 25, toutes les procédures ont été mises à plat et validées par le Conseil administratif.

La directive sera adressée à la commission.

Une commissaire signale que le groupe socialiste est très heureux de la mise en place du concours d'architecture. Concernant la section architecture, la situation du tournus du personnel s'est-elle stabilisée?

Mme Charollais note que les fonctionnaires architectes se rendent compte après un certain temps que leur cahier des charges exclut certaines dimensions de leur profession. Aussi le tournus a-t-il tendance à continuer.

Page 28

La rapporteuse générale demande ce qu'est le mazout vert.

M. Macherel indique qu'il s'agit de mazout sans soufre.

Une commissaire demande ce que l'on doit entendre par biocarburant.

M. Macherel indique qu'il s'agit de carburant comportant une part de végétal.

Cette commissaire dit préférer la dénomination agro-carburant.

2300.01 – Projets didactiques

M. Macherel précise qu'il s'agit notamment de programmes conduits dans les écoles, de vulgarisation et ce en partenariat avec l'Etat.

Un commissaire demande une explication complémentaire concernant la disparition des manifestations «Les yeux de la nuit» et «Les yeux de la ville».

Le magistrat explique que, au moment de la prise de fonction du nouveau Conseil administratif, il fallait réaliser environ 10 millions d'économie. La suppression de ces événements constituait la contribution du département à cet effort. Toutefois, la situation s'étant améliorée, il est souhaitable de rétablir «Les yeux de la nuit». En effet, cette manifestation constitue désormais une tradition. Le projet lumière, quant à lui, sera repris à Noël 2008.

2301 – Plan lumière

M[me] Charollais indique que les diverses propositions d'interventions (plan lumières) seront soumises au Conseil municipal au plus tard au début de l'année prochaine.

Page 29
1200 – Tramway

Un commissaire demande un rapide point sur la situation.

M. Macherel informe que les projets s'enchaînent. Le tram Cornavin-Meyrin, tronçon ville, sera inauguré le 8 décembre prochain. Le chantier du tram Onex-Bernex devrait en principe débuter à la fin de 2008 ou au début de 2009. Le tram du Grand-Saconnex devrait se réaliser à l'horizon 2013-2014.

Le président de la commission de l'aménagement et de l'environnement demande si Le Festival Arbres et lumières sera supprimé.

Il est répondu que tel ne sera pas le cas, grâce à un partenariat avec le privé.

Un commissaire se demande si l'on ne pourrait pas avoir une gestion générale de ces événements, avec un partenariat public-privé, et un véritable plan lumière, comme dans toutes les villes qui se respectent.

Page 30
4100.02 – Assainissement du bruit/de l'air

Une commissaire demande une explication complémentaire.

M. Macherel explique qu'un groupe de travail réfléchit sur les projets localisés d'assainissement. L'Etat et la Ville se concertent pour agir sur la qualité de l'air.

Un commissaire, se référant à la page 10 du rapport de la commission des travaux, note *in fine*, que l'Etat versera la subvention sur les routes, on négociera cela. Il estime que ce qui est dû ne saurait faire l'objet d'une négociation.

M. Macherel précise que c'est le montant de la subvention et non pas son principe qui est susceptible de faire l'objet d'une négociation. Il donne lecture de l'article 20 de la loi sur les routes qui prévoit le versement par l'Etat d'une subvention à la Ville pour l'entretien de ses routes. La question est de savoir quel doit être le montant de la subvention. Dans ses calculs, l'Etat prend comme référence les routes cantonales. Or, l'usage des voies de circulation en ville est totalement différente. La différence d'estimation de ce montant entre la Ville et l'Etat est d'un rapport de 1 à 10.

Il précise encore que l'article 20 avait été institué afin de permettre à l'Etat de ne pas perdre le bénéfice du reversement par la Confédération d'une partie de la

taxe sur les carburants. «Dès le moment où il n'y avait plus de routes cantonales en ville de Genève, un arrangement stipulant «je te laisse la propriété contre la taxe de carburant» a été convenu. La Ville de Genève s'est ensuite rendu compte qu'elle ne touchait plus assez d'argent et a dénoncé une partie de la convention. Aujourd'hui, la loi étant ce qu'elle est, l'Etat doit de l'argent à la Ville de Genève. Les juristes sont clairs là-dessus. L'Etat doit verser les subventions sur les routes. On négociera comme cela.» (Procès-verbal de la commission des travaux du 26 septembre 2007.)

Le magistrat relève qu'il est désormais avéré que l'entretien des ponts incombe à la Ville.

La Ville devra donc payer pour la mise en conformité des ouvrages suivants: pont de l'Ile, pont de Saint-Georges (passage du tram) et passerelle des Vernets (rénovation ou remplacement dans de brefs délais).

Ce même commissaire apporte des précisions historiques concernant différents transferts de compétences Ville/Etat.

M. Macherel informe que d'autres éléments ont été découverts, en matière de réseau d'eau notamment. Certaines conventions sont illégales.

Le magistrat, concernant la passerelle des Vernets, précise que la rénovation coûterait environ 1,5 million contre environ 10 millions pour une reconstruction. Les travaux devront toutefois avoir lieu assez tôt pour permettre une utilisation de la passerelle lors de l'Euro 2008.

Un commissaire suggère de recourir aux ponts flottants de l'armée (50 tonnes).

Le président demande comment on a trouvé la solution au problème des ponts.

M. Macherel indique qu'il y a un conflit entre deux lois (loi sur les routes et loi sur les eaux). Plutôt que de lancer un débat juridique, il a été jugé préférable d'intervenir directement auprès de l'Etat en s'appuyant sur l'article 20.

Projet de budget 2008

Page 20
Rubrique 318221 et suivantes – Contrats de surveillance

Une commissaire demande des explications complémentaires.

M. Macherel explique que, dans ce groupe, il est vraisemblable que les contrats de surveillance reviennent régulièrement, contrairement aux frais de surveillance et de vestiaire, plus ponctuels.

Page 63

Un commissaire observe que les charges globales du département sont les moins élevées de tous les départements, alors même que celles engendrées par les postes de direction sont au contraire les plus élevées.

Le magistrat souligne que le département, bien que restreint, a besoin d'une structure très solide à sa tête, afin de faire face aux très importantes responsabilités qui lui incombent.

M. Macherel précise que les unités d'assistance et de conseil auraient pu apparaître comme des services, placés au niveau opérationnel. Il observe que le budget représente à peine 5% de l'ensemble de l'ensemble du budget municipal. Le projet de budget 2008 est d'ailleurs inférieur au budget 2007.

M[me] Charollais remarque qu'il y avait autrefois trois directions. Un niveau a été supprimé. Dans la structure budgétaire précédente, il y avait une confusion des structures opérationnelles et des structures de support. Cela ne change finalement rien à la lecture du fonctionnement globale du département.

Le président de la commission de l'aménagement et de l'environnement estime que, si l'on peut admettre l'explication sur le plan technique, on peut se poser des questions de fond, sur un plan plus politique, quant au fonctionnement de l'administration en général (multiplication des codirections, des postes de conseillers, etc.).

Le magistrat remarque qu'il défend la fonction publique et le service public. Il souligne qu'il n'a pas changé les équipes en place depuis son arrivée. Il note qu'il n'a fait appel à aucun conseiller. Il remarque que son seul souci est celui d'être entouré de collaborateurs professionnels et performants. Il note qu'il a déjà eu l'occasion de constater le haut niveau de compétence de ses deux codirecteurs.

Page 64
435 – Ventes

Une commissaire demande à quoi cela correspond.

M. Macherel informe qu'il s'agit de ventes de brochure.

438 – Prestations du personnel pour les investissements

Cette même commissaire demande à quoi cela correspond.

M. Macherel explique qu'il s'agit des honoraires de promotion. Cela signifie que l'on finance par l'investissement et non par le fonctionnement, le travail des fonctionnaires assurant le suivi du projet.

Le magistrat note que l'on retrouve ce poste dans toutes les administrations dotées d'instruments de comptabilité analytique.

Subventions

Page 146
2001/361 – Revue Faces

Une commissaire s'étonne que la revue soit toujours subventionnée alors que l'Institut d'architecture a été fermé.

M^me^ Charollais informe que la revue s'est récemment transformée en association. Son budget est de l'ordre de 160 000 francs (dont la moitié d'abonnements et le reste en subventions). La Ville participe pour une bonne part. L'Unige n'assure plus qu'un soutien logistique. La périodicité pourrait passer de quatre à trois par an afin de diminuer les coûts. La survie semble ainsi garantie.

Page 147
2601/361 – Genève Roule

Un commissaire, concernant Genève Roule, demande comment l'on s'assure de la réalité des prestations et de la bonne gestion de cette structure.

Le magistrat indique que, à son arrivée, il a mis en place une convention. Sur le total de la subvention, le département a commencé par verser 100 000 francs (sur un total de 300 000 francs), afin d'encourager l'association à effectuer le travail préalable à la mise en place de la convention. Les comptes sont contrôlés périodiquement. Il est peu vraisemblable que l'association réalise des bénéfices à court terme.

La convention sera adressée à la commission.

Page 147
2001/366

Une commissaire demande des explications complémentaires concernant la Maison de l'architecture en ligne (quid de la motion du Conseil municipal?) d'une part et Europan d'autre part.

M^me^ Charollais indique que la Maison de l'architecture n'a pas adressé de nouvelles demandes de soutien. Quant à Europan, il a été décidé, pour cette année, de ne pas participer, dans l'attente d'une discussion avec le magistrat.

Le magistrat relève que l'on ne peut pas imposer de force un consensus sur la question de la Maison de l'architecture. Il note qu'il est question de passer du virtuel au réel, sur le site d'Artamis.

Le président aborde successivement les pages restantes, il constate que la parole n'est plus demandée.

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2008 du département de la culture.

Rapport de M^me^ Salika Wenger.

La commission des arts et de la culture (CARTS) a siégé à quatre reprises pour la consultation et l'analyse du projet de budget 2008 du département de la culture.

Bien que rapporteuse de la commission, je dois préciser ici, pour les lecteurs, que mon groupe A gauche toute! n'a pas voté ce budget.

Sommaire

Questions de la commission des arts et de la culture

Réponses aux questions de la commission des arts et de la culture 1 et 2

Questions de la commission des finances

Réponses aux questions de la commission des finances

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, et de ses conseillers

Discussion et votes de la commission des arts et de la culture

Bilan intermédiaire du chéquier culture 2007

Consultation sur le projet de la loi fédérale sur l'encouragement de la culture du 31 octobre 2005

Réponse sur les bibliothèques municipales

Projet de budget 2008	Rapport conseil administratif
Page 73 **l'écart du budget est de plus de 5 MIOS. Quelle la ventilation ?**	**Page II-35** ● **où en est la coopération francovaldo-** ● **genevoise au niveau culturel?** ● **quelques exemples de mesures incitatives au niveau du Service de la promotion culturelle, leur coût et où est-ce que ce dernier sera répercuté?** ● **que concerne l'« accord intercantonal sur les marchés publics » au niveau de la** ● **culture? Y a-t-il une somme minimum ?** Cet accord concerne uniquement les bibliothèques et qu'il demande à ce qu'elles fassent un appel d'offre public pour l'achat de livres. ● **Quels postes temporaires disparaîtront? Combien de postes est-ce que cela concerne au DAC?** ● **quelle est l'implication de la nouvelle loi** ● **fédérale sur la culture? la Confédération s'est déjà désengagée de certaines subventions et la Ville va -elle les compenser ?** ● **mise à niveau de l'éclairage des salles du Grand Théâtre?** ● **Quel est l'ordre des priorités du DAC avec un calendrier, et connaître à la louche le montant des crédits qui seront demandés avec un calendrier ?** ● **quel service s'occupera des partenariats public/privé et un nouveau service s'occupant des relations publics va être-t-il enfin être créé?** **----------** **Page II-36** ● **Précisions quant à la construction d'un dépôt sur le site d'Artamis.** Une excavation sur 9 m. de profondeur va être faite à Artamis et qu'il s'agira ensuite

	de savoir si l'on peut construire un dépôt dans ce trou. ● **des études ont elles été faites sur la possibilité de stocker des oeuvres en soussol?** ● **un point de situation de l'état du patrimoine administratif dont s'occupe le DAC est demandé. A-t- on fait le tour des bâtiments que le Département gère et des analyses ont elles été réalisées ?** ● **où en est la recherche de fonds pour** ● **l'agrandissement du MAH, et si les crédits d'étude et de construction vont-ils être présentés suite aux concours pour BotV et La Console?** ● **l'étude pour la construction d'un dépôt est-il en cours?** ● **s'agit-il d'une étude interne au DAC ou si une demande de crédit va arriver?** ● **que signifie la « réflexion sur les indicateurs de mesures possibles de la politique culturelle »?** ● **le tri des déchets ?**
Page 74 ● **3101000 – 301: explication sur ce qui justifie tous les écarts à l'intérieur du DAC. ?** ● **le FMAC fait-il des achats?** M. CONINOLI répond affirmativement. Il ajoute qu'une liste des achats se trouve dans le « Rapport à l'appui des comptes ». Il transmettra l'inventaire de l'année en cours.	
Page 79 ● **3106610 – 427: les 1,3 MIOS de revenus correspondent ils au 1% que reçoit le FMAC?** ● **3110: quelle est la raison de l'écart de 1,3 MIOS?** il s'agit de l'entretien du bâtiment.	**Page II-37** ● **quelles méthodes ont été retenues pour lutter contre l'absentéisme?** ● **Quels implications et les effets pervers de la LIAF sur le DAC en particulier?** la LIAF ne s'applique pas à la Ville mais uniquement au Canton. Toute subvention de plus de CHF 200'000.- doit faire l'objet d'un projet de loi au Grand conseil et d'une convention de subventionnement. Si cela devait concerner une institution

	que la Ville subventionne également, celle-ci participerait alors aussi à l'élaboration de ces conventions (p.ex. la FAD). Cela n'influence pas le montant de la subvention de la Ville mais la manière dont elle est gérée. ● **dans la convention Fad sera mentionné-t-il un pourcentage de participation à la subvention?** La convention n'est pas encore faite. Néanmoins, il serait étonnant que l'Etat y mentionne un quelconque pourcentage. A ce sujet les négociations débuteront en octobre. ● **R. 2000, c. 2200.02: comment les choses se passent-elles pour arriver à l'aboutissement** ● **du projet?**
Page 80 ● **311000 – 365: écart de CHF 124'163. Où se trouvent les CHF 20'000 restant?** 1% d'indexation sur la subvention et que le reste concerne les gratuités. ● **Dans tous le budget du DAC, les loyers des fermages et les redevances dues à l'utilisation ont beaucoup baissé pourquoi?**	**Page II-38** ● **Objectif 2008: explications sur le projet « Cohésion professionnelle et épanouissement personnel ».** ● **R. 1000, c. 1400.02: de quel matériel va-t-on faire l'inventaire?** il s'agit des différents stocks des électriques (p.ex. ampoules); cela se fait comme pour les stocks standards administratifs (notamment le papier). ● **les situations d'agressivité sont courantes?** Cela concerne toutes les salles. Il cite l'exemple de la Maison des arts du Grütli où des gens traînaient dans les couloirs. Quelqu'un a dû être engagé pour parler avec ces personnes. Le personnel de la Ville n'a pas toujours des connaissances socioculturelles et qu'il faut le former. ● **R: 2000, c. 2400.01: cela concerne-t-il la billetterie?** Il s'agit de l'utilisation de cartes de crédit dans tous les points de vente de la Ville (p.ex. Grütli) pour acheter des billets. ● **une demande de crédit va être présentée?** Si cela ne dépasse pas un total de CHF 10'000.- pour les six points de vente, il n'y aura pas de crédit d'investissement; cela passera par le Service d'achat. ● **R. 3000, c. 3100: pourquoi est-ce qu'il faut réviser le règlement des Ateliers de décors de théâtre?**

Page 81 • **3202000 – 310: la commmission comprend bien que l'augmentation des fournitures de bureau est un ajustement à la hausse des besoins pour 2008, mais cela représente une augmentation de 50% ?** • **3202020 – 304: pourquoi il y a une augmentation d'environ 150% alors que le** • **personnel n'augmente que de 3%?**	**Page II-39** • **Objectif 2008: les objectifs sont souvent axés sur les publics qui fréquentent les lieux et moins sur la promotion des oeuvres à l'extérieur de la Ville. Dans quelle mesure cet objectif sera intégré?** • **R. 1000, c. 1000.01: ne serait il pas plus intéressant de présenter ce qui a déjà été fait? pour qui, pour quoi, à quel coût, comment est-ce que cette brochure sera distribuée, à quoi servira-t-elle?** • **R. 1000, c. 1200.02: où en est la collaboration avec les autres villes (Chambéry, Paris, Turin, etc.) qui partage l'histoire de Rousseau?** • **Des contacts ont été pris et si elles vont participer à l'évènement de 2012?** • **quel service du DAC va s'occuper de la promotion culturelle aux artistes (soit promouvoir ailleurs les artistes locaux)?** • **Si ce service n'existe pas, sera-t-il inventé ou ce qui est imaginé pour y palier?** • **R. 2000, c. 2200.01: pour qui et pour quoi sera créée cette brochure?** • **R. 2000, c. 2300: quel sera le contenu de cette lettre d'information?** • **R. 9000, c. 9100: quelle est la nouvelle stratégie d'archivage qui a été établie?que recouvre le terme « vidéo »?** cela regroupe les copies de vidéo que fait le Centre multimédia fait pour un autre service et l'archivage des données numériques. • **R. 9000, c. 9200: combien de postes est-ce que cela représente?**
Page 89 • **3204020 : les chiffres prévus sont 30 à 40% plus faibles que pour l'édition 2006 la taille de la manifestation a-t-elle été réduite?** le personnel temporaire qui représente CHF 116'000.-, n'y figure pas par erreur – il va être réintroduit – et que les autres montantsont été rectifiés sur les comptes. **Combien de personnes forment le personnel**	

temporaire? 40/50 personnes (jeunes pour la sécurité et l'entretien, mandats spéciaux).	
Page 91 ● **330200 – 304: pourquoi est-ce qu'il y a CHF 600'000.- de plus pour les caisses de pension?** ● **3302000 – 304: la ligne est vide pour 2007?** Il s'agit des retards par rapport aux prêts et que normalement, ceux-ci ne sont pas budgétisés. ● **Demande d'explications sur le fonctionnement de la CAP car chaque année, il y a des écarts notables. Les augmentations sont-elles chaque année d'un pareil montant?**	**Page II-42** ● **R. 5000, c. 5100.01: qu'est ce que la « gestion différenciée des jardins»?**
Page 149 ● **Orchestre de Chambre de Genève: à quoi correspond l'augmentation ?**	**Page II-43** ● **Objectif 2008: la rénovation du Musée Rath, M. METZGER sera-t-elle prise sur le crédit de fonctionnement?** ce crédit a été voté. ● **R. 1000, c. 1100.01: le DAC a-t-il déjà quelques pistes pour la recherche de nouveaux lieux de conservation?** ● **R. 1000, c. 1100.06: combien cela va-t-il coûter d'entreposer chez un privé?** ● **les peintures ont elles été touchées, lorsque le plafond est tombé dans la salle des peintures flamandes?** Non
Page 150 ● **Teatro Malandro: Pourquoi la Ville paie toujours une subvention pour ce théâtre qui doit de l'argent – il n'a toujours pas justifié**	**Page II-44** ● **R. 1000, c. 1200.08: qu'en est il du Musée de l'horlogerie et de la récupération des objets volés?**

l'histoire des CHF 450'000.- –, alors qu'il se trouve à présent à Meyrin ? I Il s'agit d'une convention entre trois communes, qui constituait les prémices de la Conférence culturelle: la Ville de Genève subventionne, Plan-les-Ouates prête les salles de répétition, et Meyrin le théâtre. ● **Théâtre des Montreurs d'Images: pourquoi malgré le fait que ce théâtre fonctionne bien reçoit il toujours la même subvention ?** ● **a-t-il adressé une demande d'augmentation de subvention?** ● **une convention a été signée?** ● **Cinéma Tout Ecran: Il n'y a pas d'augmentation de subvention, bien que la Confédération se soit désengagée pourquoi ?**	
Page 151 ● **Centre de la photographie: Il fait un excellent travail aussi ne pourrait-il pas être mieux doté?**	**Page II-48** ● **bilan de l'exposition « Catastrophes».**
Page 168 ● **Casino-Théâtre: comment l'on explique la baisse de CHF 40'000?** ● **Théâtre des Marionnettes: pourquoi il y a une augmentation de CHF 13'315.-?**	

	Page II-49 ● **R. 1000, c. 1100.02: En savoir un peu plus sur les objectifs.** ● **R. 1000, c. 1100.02: qu'entend-on par « public fragile »?**
Page 169 ● **Prenant les exemples du Casino Théâtre et de l'ASMV, l'un baisse d'un tiers, et que l'autre augmente beaucoup dans le premier cas est ce dû au fait qu'il y a beaucoup de soirs où la salle n'est pas utilisée, et dans le second, qu'il y aurait d'autres scènes à disposition?** Pour l'ASMV, cela concerne son occupation de la scène Ella Fitzgerald toutefois que les CHF 50'000.- sont faux. Réponse par écrit. ● **Conservatoire populaire de musique: Mme Suite à une motion, le CM a voté la gratuité des locaux pour les écoles de musique. est ce que l'on retrouve ici?** oui ● **Que sont Lez-Arts-Muraille?**	**Page II-51** ● **Objectif 2008: comment est-ce que l'on accède aux livres stockés dans des dépôts extérieurs?** De la manière habituelle: on remplit une fiche, mais le livre arrive le lendemain au lieu du jour même. ● **R. 1000, c. 1100.03: ce qui est précisément envisagé par le DAC? M. DRAHUSAK avait parlé d'externaliser cette tâche et demande combien cela coûtera, quel sera la gain de coût, ce qui sera prévu?** ● **quel est le coût de la rétroconversion, étant donné que le CM a déjà voté** ● **beaucoup d'investissements?** ● **Quand est-ce cette tâche sera-t-elle terminée?** **R. 3000, c. 3100.01: a-t-on étudié le coût de l'extension des heures d'ouverture de la BGE?**
Page 170 ● **Musée de l'Ariana: qu'est ce que le grand hall?I** il s'agit d'une location. Le lieu est loué à des	**Page II-52** ● **R. 4000: peut on avoir un bilan chiffré de la nouvelle formule du**

entreprises pour des évènements. • **Quels en sont les bénéficiaires?** • **Qu'estce que le « Bot. Shop »?** Il s'agit du magasin du Jardin botanique.	**Théâtre de l'Orangerie et le taux de fréquentation?**
Page 229 • **Direction du Musée d'art et d'histoire: il y a des postes supplémentaires?** Il s'agit des postes de la Maison Tavel (4,5) qui sont inscrits à présent au MAH. • **combien est-ce qu'il y a d'emplois temporaires?** • **Il y a un poste en moins dans tous le Département?** C'est un surveillant-monteur (voir p. 235) qui a été transféré à la Voirie.	

Réponses du département de la culture (DC) aux questions posées lors de la séance du 13 septembre 2007

1. Rapport du CA à l'appui du projet de budget 2008

p. 35 :

« Le département souhaite faire aboutir le processus de rapprochement amorcé entre les partenaires de BAC + » :

– Où en est-on avec le transfert au BAC du CIC ?

Les présidents respectifs du Centre d'art contemporain et de la Fondation de St-Gervais, de laquelle dépend le Centre pour l'image contemporaine, ont examiné la faisabilité de ce transfert et rendront un rapport au magistrat prochainement.

« Le Service de la promotion culturelle mettra l'accent sur les mesures incitatives pour améliorer l'accessibilité à la culture » :

– Quelles sont ces mesures ?

Il s'agit principalement de promouvoir la carte 20 ans/20 francs auprès des jeunes (nouvelle campagne promotionnelle, lettre d'information destinée aux détenteurs), d'améliorer la diffusion du Chéquier culture en faveur des personnes à revenus modestes, de poursuivre les mesures en faveur des aînés (achat de représentations en matinées, cinéma des aînés, tarifs réduits dans les théâtres, etc.), de développer les invitations auprès des personnes souffrant d'exclusion sociale (par le biais de la plate-forme sur l'exclusion sociale) afin de les intégrer par le biais de la culture, de diffuser de l'information sur les sorties culturelles gratuites ou à petit prix (Guide Entrée libre) ou sur l'accès handicapés dans les salles de spectacle (site internet).

– Quel est leur coût et où ces coûts seront-ils imputés ?

Le coût de ces mesures est compris dans le fonctionnement courant du Service de la promotion culturelle.

« Discussions autour du projet de nouvelle loi fédérale sur la culture » :

– Quelles sont les implications de cette nouvelle loi pour la Ville ?

Il n'y a pas d'implication pour la Ville. Le DC aurait souhaité que cette nouvelle loi permette à la Confédération d'entrer en matière concernant le financement d'institutions phares (ce qui nous aurait permis de disposer de cet argent pour d'autres besoins, notamment l'émergeant), mais cette proposition n'a pas été retenue.

Lorsque le projet de loi a été mis en consultation, le DC a fait un tour de table avec les grandes institutions subventionnées et a participé à l'élaboration de la prise de position de la Conférence des villes suisses en matière culturelle (CVSC). Vous trouverez ce document en annexe.

– Les diminutions ou suppressions de subventions de la Confédération seront-elles compensées par des augmentations des subventions de la Ville ?

La Confédération ne subventionne hélas pas directement la vie culturelle genevoise et les mesures de transfert n'ont pas d'effets immédiats sur les institutions et associations culturelles, sauf en ce qui concerne le cinéma (cf. réponse concernant la subvention de Cinéma Tout Ecran). Le subventionnement n'a donc pas à être augmenté à titre compensatoire, pour l'instant du moins. Exception importante : la Confédération soutient la production et la diffusion cinématographiques mais, dans ce domaine, les moyens attribués ne sont pas diminués. En revanche, les missions confiées à la fondation Pro Helvetia devraient changer. Celle-ci se concentrera à l'avenir sur le soutien à la diffusion et devra renoncer à l'aide à la création. Le DC est entré très rapidement en dialogue avec Pro Helvetia afin d'imaginer puis de mettre sur pied des conventions de subventionnement multipartites. Il a signé les premières d'entre elles dans le cadre du Projet Danse, d'envergure nationale. Il s'apprête à lancer une opération semblable avec une convention-test pour le théâtre. Mais seules des compagnies bénéficiant d'une certaine renommée et donc de tournées internationales ou, au moins, en Suisse italienne ou alémanique, pourront en bénéficier.

« Développement du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois » :

– Où en est-on ?

Le volet culturel du projet d'agglomération est traité par la commission éducation, culture et sports du CRFG/Conseil du Léman. Trois actions ont fait l'objet de fiches qui seront formellement validées cet automne: atlas culturel transfrontalier, 2012 Rousseau pour tous, réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

« Le Service aux artistes et acteurs culturels veillera à l'application aux objets culturels de l'accord intercantonal sur les marchés publics (…) » :

– Est-ce que d'autres objets culturels que les livres achetés par les bibliothèques sont concernés ?

Cet accord concerne les achats de fournitures et services dont le montant dépasse 383'000 francs. Au DC, les objets concernés sont les livres et disques achetés par les BMU (1,5 mios), la BGE (1,6 mios) et la BAA (400'000 francs) (cf. rubriques 310 590 Achat de livres, revues, périodiques, … pour collection, et 310 600 Achat de disques, diapositives, CD-Roms, bandes vidéo).

– Où pouvons-nous trouver cet accord intercantonal sur les marchés publics sur Internet ?

Sur le site de la Confédération, à l'adresse suivante :
http://www.admin.ch/ch/f/as/2003/196.pdf

« (…) et à la fin des occupations temporaires suite à la nouvelle loi cantonale sur le chômage » :
– Vu qu'un référendum contre cette nouvelle loi a été lancé, cet objectif n'est-il pas prématuré ?

Il vaut mieux anticiper les recherches de solutions que travailler dans l'urgence au moment de la fin des différents contrats, dans l'hypothèse où nous ne pourrions pas les renouveler.

– Comment le DC va-t-il réagir en cas de suppression des emplois temporaires chômage (ETC) ?

Le Département des finances a été mandaté par le Conseil administratif pour lui présenter des pistes fin septembre. Le DC a fourni les profils de compétences dont il a besoin et a exploré la piste du RMCAS.

– Un tableau de bord a-t-il été mis en place et des contacts ont-ils été pris avec l'Etat ?

Des contacts avaient été pris avec l'Etat lorsque celui-ci projetait de faire participer financièrement les institutions employant des chômeurs à hauteur de 20 à 30 %. Ce projet a été abandonné, mais l'étude sur les besoins réalisée avec le SRH est toujours d'actualité.

– Combien y a-t-il d'emplois temporaires au DC ?

Le tableau ci-joint montre le nombre de postes en 2006, le nombre de postes au 1er trimestre 2007 et les équivalents plein temps pour chaque institution concernée. Les quotas ont été fixés en 2005.

Les ETC concernent également des institutions et associations subventionnées. L'Etat est dans une phase exploratoire et cherche des solutions de remplacement pour les institutions et associations ayant recours aux ETC.

« Sur le plan des investissements, plusieurs projets seront à l'ordre du jour: réalisation de la maison des musiques à l'Alhambra, mise aux normes de sécurité de la Comédie, projet de concours pour la construction de la Nouvelle Comédie, rénovation de l'enveloppe et des fluides du Grand Théâtre ainsi que la mise à niveau de l'éclairage de la salle » :
– Quel est la chronologie de ces projets ? (définition des priorités)
– Sont-ils inscrits au PFI ?
– Donnez-nous à la louche les dates de dépôt des crédits d'étude et des crédits de construction.
– En quoi consiste la mise à niveau de l'éclairage du GTG ?

Le projet de l'Alhambra est en cours d'élaboration par les mandataires du département de l'aménagement et des constructions, la proposition de crédit

devrait être déposée ces prochains mois auprès du Conseil municipal. Le projet de concours pour la construction de la Nouvelle Comédie est entre les mains de la commission des travaux qui l'examine et doit se prononcer sur l'octroi du crédit correspondant. La rénovation de l'enveloppe et des fluides du Grand Théâtre et la mise à niveau de l'éclairage de la salle sont inscrites au 3e PFI. Un crédit d'étude de 500'000 francs avait été voté par le Conseil municipal pour la première opération. La question de l'éclairage a été traitée comme un objet à part entière par le service de l'énergie. Il s'agit notamment de trouver un moyen de gérer le remplacement des ampoules du plafond de la salle et de mettre en place un système permettant d'allumer une partie de la salle seulement lors des répétitions. C'est le département de l'aménagement et des constructions qui est compétent pour remettre au Conseil municipal les dates des dépôts des crédits d'étude et des crédits de construction.

Tous ces projets figurent au 3e PFI qui sera présenté en octobre au Conseil municipal. La mise à niveau des normes de sécurité de l'actuelle Comédie est passée en priorité 2 (de substitution).

« Le programme de mise en place de séances horizontales métiers sera poursuivi » :

– Que signifie cette phrase ?

Depuis un an et demi, les responsables de la sécurité des musées se réunissent 2 à 3 fois par an et les responsables de la communication 6 à 7 fois par an. A partir du 2 novembre 2007, les responsables de l'accueil des publics se réuniront régulièrement pour échanger sur la pratique de leur métier, élaborer des propositions d'améliorations et réfléchir à des formations adaptées.

« Des partenariats public-privé seront recherchés en matière d'acquisition » :

– Qui va s'occuper de ces recherches ?

M. Drahusak et M. Menz.

– Y aura-t-il enfin un nouveau service chargé des relations public-privé ?

Non. L'idée de base est de créer un « fonds public-privé » dont le montant serait suffisamment important pour produire des intérêts annuels intéressants.

p. 36 :

« Suivi des relations avec le secteur privé dans la perspective de la réalisation de la partie agrandissement du projet Jean Nouvel » :

– Où en est la récolte de fonds ?

Elle avance bien et les premiers résultats sont très encourageants. Nous pensons aboutir prochainement aux objectifs fixés.

« Suivi du concours pour la construction de Bot V et projet de rénovation de La Console » :

– Où en est-on ?

Le département de l'aménagement et des constructions a lancé le concours d'architecture pour la construction de BOT V, le jury se prononcera en novembre prochain. Ce département étudie en parallèle la rénovation de la Console, avec pour objectif de pouvoir démarrer le chantier dès l'achèvement de celui de BOT V.

« Etude pour la construction d'un dépôt patrimonial sous le site d'Artamis » :

– Cette étude est-elle en cours ?
– Quand sera déposée la demande de crédit ?
– Le problème des infiltrations d'eau, inévitables dans les dépôts en sous-sol, a-t-il été étudié ?

Le crédit d'étude pour cet objet n'a pas encore été déposé au Conseil municipal. C'est le département de l'aménagement et des constructions qui pilote l'opération et qui peut indiquer quand la demande sera déposée. Le problème des dépôts en sous-sol sera bien entendu étudié par rapport aux infiltrations d'eau. La localisation en sous-sol de ce futur dépôt destiné à abriter les biens patrimoniaux de la Ville est imposée par les assurances de la Ville pour des questions de sécurité.

Question générale :

– Suite à l'effondrement d'une corniche au MAH, pouvez-vous nous faire un point de situation de l'état des bâtiments du DC ?

Il y a en effet plusieurs infrastructures culturelles qui nécessitent impérativement une rénovation. Il s'agit du MAH qui n'a jamais été rénové depuis sa construction en 1910, même si des opérations ponctuelles d'entretien d'envergure ont été réalisées (notamment les toitures). Le Muséum, qui remonte aux années 1960, doit également faire l'objet d'une rénovation de son enveloppe, de ses fluides et d'une mise en place de nouveaux plafonds intérieurs. La Bibliothèque de Genève doit impérativement être rénovée au niveau de ses installations techniques (distribution électrique et ventilation), l'enveloppe du bâtiment a été rénovée dans les années 1990 mais pas les espaces intérieurs. Les autres équipements culturels à considérer sont l'Alhambra (dispositif de sécurité mis en place récemment pour les balcons en attendant la rénovation), le Musée d'ethnographie, le Grand Théâtre (voir plus haut), le BAC (réfection de l'enveloppe thermique, objet refusé en 1990 par le Conseil municipal), BOT III (équipement

des années 1970, rénovation de l'enveloppe), le Musée Rath (crédit voté par le Conseil municipal, le chantier devrait s'ouvrir en 2008), la Promenade du Pin 5 (crédit à l'examen de la commission des travaux, rénovation des fluides et réaménagements intérieurs), le Théâtre de l'Orangerie (crédit à l'examen de la commission des travaux).

« La réflexion sur les indicateurs de mesure possibles de la politique culturelle sera approfondie. Elle viendra enrichir les démarches actuelles visant à créer des outils de pilotage pour la Ville de Genève en matière d'Agenda 21 » :

– Que signifie ce paragraphe ?

Les indicateurs sont des statistiques permettant de suivre la réalisation d'un projet. Le DC est en train de collecter toutes les informations déjà existantes en matière d'Agenda 21 dans les différents services et il les complètera avec des statistiques sur la réalisation de la politique culturelle du magistrat.

« Une étude sera également menée sur la possibilité d'étendre à l'ensemble du département les bonnes pratiques en vigueur au MHN concernant le tri et le suivi des déchets » :

– Cela signifie-t-il que les autres services du DC ne trient pas bien leurs déchets ? (précisions)

Le tri des déchets est effectif et complet dans l'ensemble des bâtiments du DC. En 2005, une enquête avait été menée dans l'ensemble des services du DC sur ce sujet. Les conclusions avaient été transmises au Conseil municipal et sont disponibles sur IntraCM. Le même document a été rendu pour l'année 2006. Il relate, entre autres, les améliorations apportées en matière de tri des déchets (voir documents en annexe).

La particularité du MHN réside dans le fait qu'il comptabilise ses déchets et possède une base de données qui permet de suivre l'évolution de ceux-ci. L'idée serait de généraliser ce suivi.

p. 37 :

1400.02 : Négocier des nouvelles conventions de subventionnement, notamment avec le Grand Théâtre, la Fondation pour l'écrit et l'Association pour la danse contemporaine, et renouveler les conventions soumises à la nouvelle loi sur les indemnités et les aides financières de l'État de Genève (LIAF).

– Quelles sont les implications de la LIAF pour la Ville ?

La LIAF impose à l'Etat de signer une convention de subventionnement et de voter un projet de loi pour toutes les subventions supérieures à 200'000 francs. La Ville n'est pas soumise à cette loi, mais le DC participe à l'élaboration des conventions de subventionnement des organismes qu'il subventionne.

– La convention de subventionnement de la FAD comportera-t-elle des pourcentages à respecter concernant la participation financière de l'Etat ?

L'Etat a exigé la suppression de toute mention d'un pourcentage à respecter entre la Ville et lui, dans le financement de la FAD. En revanche, les conventions de subventionnement comportant un plan financier valable pour leur durée de trois ou quatre ans, les partenaires conviennent de montants annuels précis – sous réserve des votes des budgets respectifs. A court terme, la répartition actuelle ne sera probablement pas modifiée. Il pourrait en être autrement à plus longue échéance.

1500 : En collaboration avec le Service des ressources humaines, appliquer dans l'ensemble du département la méthode retenue pour lutter contre l'absentéisme.

– Quelle est cette « méthode retenue pour lutter contre l'absentéisme » ?

L'ensemble du projet et la liste des actions envisagées pour lutter contre l'absentéisme se trouvent dans la PR 469 soumise au Conseil municipal le 26 avril 2006.

2200.02 : Proposer l'octroi d'une enveloppe financière de quatre ans au Muséum d'histoire naturelle.

– Point de situation sur le projet d'enveloppe financière de quatre ans au MHN.

M. Drahusak répondra lors de l'audition du 20 septembre.

p. 38 :

– Qu'est-ce que le projet pilote «Cohésion professionnelle et épanouissement personnel» au SAT ?

Il s'agit d'un projet visant à organiser l'échange et le partage des connaissances entre collaborateurs pour que chaque spécialiste puisse être plus performant dans son domaine de compétence. Cette transversalité permettra d'améliorer la cohésion des prestations fournies et renforcera chaque acteur dans l'accomplissement de ses missions ainsi que dans son épanouissement personnel au travail. Les employés pourront ponctuellement par exemple se déplacer dans divers secteurs du service (Administration, Section scènes culturelles, Ateliers de décors de théâtre) pour partager leurs connaissances sur l'exercice de leur fonction.

2100 : Parachever les travaux du Victoria Hall, notamment les finitions encore en suspens.

– Quelles sont les « finitions encore en suspens » au Victoria Hall ?
– Nécessiteront-elles une nouvelle demande de crédit ?

Il s'agit de finitions comme par exemple la peinture du vestiaire secondaire, les derniers réglages techniques du système de ventilation, etc. Ces opérations ne nécessiteront pas de nouvelle demande de crédit, car elles sont inclues dans le crédit déjà voté par le Conseil municipal.

2200 : Poursuivre la formation du personnel de salle dans les domaines de la gestion de l'agressivité du public et améliorer la maîtrise des mesures de sécurité ainsi que le comportement en cas d'évacuation.

– Quels sont les problèmes d'agressivité du public dans les salles ? Sont-ils fréquents ?

L'agressivité verbale sous la forme d'insultes et de menaces est courante parmi les publics qui ne peuvent accéder aux salles, soit parce que le spectacle est complet, soit parce qu'ils arrivent en retard et sont donc retenus aux portes malgré la possession d'un billet d'entrée. D'autres sources de mécontentement s'expriment parfois brutalement à l'encontre du personnel de salle lorsqu'il fait respecter les consignes de sécurité (interdiction de fumer, de consommer dans la salle, etc.). Les violences physiques sont plus rares.

2400.01 : Renouveler complètement le système de paiement par carte de crédit (changement de génération des lecteurs de cartes).

– Le renouvellement complet du système de paiement par carte de crédit nécessitera-t-il une demande de crédit ?

Cette demande est intégrée au PIQ et ne nécessitera pas de crédit supplémentaire. Le principal argument pour effectuer le remplacement des terminaux est la nécessiter que les transactions financières soient exécutées plus rapidement et selon les nouvelles normes de sécurité en matière de cartes de crédit.

3100 : Réviser le règlement des Ateliers de décors de théâtre.

– Pourquoi faut-il réviser le règlement des Ateliers de décors de théâtre ?

Pour tenir compte de l'évolution des besoins en décors dans le milieu théâtral et adapter les prestations fournies aux ressources existantes. En effet, la demande devient de plus en plus importante et il convient de fixer les priorités dans un règlement (document de référence).

p. 39 :

– Les objectifs du SPC sont axés sur le public, pas sur les artistes. Pourquoi n'y a-t-il pas d'objectif concernant la promotion des artistes genevois à l'extérieur de Genève ?

Les objectifs du SPC sont axés sur le grand public. En fonction des projets soutenus, les cibles sont segmentées. Ainsi, dans sa mission de communication

institutionnelle, le SPC met sur pied des projets et des supports pour soutenir les créateurs. Notamment, le SPC édite, en collaboration avec le FMAC, des cahiers sur les artistes qui bénéficient d'ateliers à la Maison des arts du Grütli et à l'Usine. Ces cahiers sont diffusés par le biais des artistes eux-mêmes afin de promouvoir leur travail, mais également aux structures spécialisées dans le domaine de l'art contemporain en Suisse romande et en France voisine. De même, le SPC œuvre à la promotion de l'exposition des artistes contemporains genevois au Musée Rath, de l'exposition des Bourses Berthoud Lissignol-Chevalier et Galland au Centre d'art contemporain qui a pour but de mieux faire connaître la jeune création genevoise, et également à l'exposition des Prix BD à la Galerie Papier-Gras aux Halles de l'Ile. Par ailleurs, en 2006, une campagne d'affichage « Genève, ville de culture » a été réalisée dans les plus grandes villes suisses.

Le soutien aux tournées des artistes genevois est effectué par le moyen de la ligne budgétaire Echanges et tournées, qui relève du SAAC. Cette ligne permet des appuis financiers subsidiaires aux artistes genevois invités à l'extérieur.

D'une manière générale, la présence culturelle suisse à l'étranger est de ressort de Pro Helvetia. Pour le cinéma, Swissfilms et Regio Distrib interviennent également. Le DC a mis des locaux à la disposition de ces deux organismes dans la Maison du Grütli.

Par ailleurs, le DC participe et, éventuellement, contribue financièrement au CRFG (Comité régional franco-genevois), au Conseil du Léman et à la Corodis (Commission romande de diffusion de spectacles). Il apporte également son appui à des manifestations ciblées comme les Journées chorégraphiques et la Plateforme de créations genevoises du Festival de la Bâtie.

En Suisse romande, les artistes n'ont à se faire connaître et apprécier que d'organisateurs proches géographiquement, qui se déplacent spontanément dans le cadre de leurs activités. Les moyens à disposition de ces organisateurs, en terme de postes de travail, sont généralement limités et ils ne peuvent, certes, répondre à toutes les sollicitations dont ils font l'objet. Pour y pallier partiellement, ils ont créé un organisme qui leur permet de se rencontrer plusieurs fois par année, le Pool des théâtres.

Enfin, il est utile de relever que l'appui aux tournées internationales passe par des organismes nationaux. Certaines régions (la Wallonie, les Flandres, le Québec) ont mis en place des services importants, richement dotés, afin d'assurer un rayonnement à leurs artistes. A ce jour, et partout, de tels organismes se font à une échelle plus grande qu'une ville seule.

1100.01 : Éditer une brève brochure de présentation du Département de la culture et des objectifs de la nouvelle législature.

– Une nouvelle brochure de présentation du DC est-elle vraiment nécessaire ?

– Quel sera son coût ?
– A combien d'exemplaires sera-t-elle tirée ?

En 2005, suite à l'arrivée d'un nouveau magistrat à la tête du département, le SPC a publié une brochure « Genève, ville de culture » présentant les objectifs de législature ainsi que la structure du département, les rôles et les missions de ses services. Cette brochure a reçu un écho très favorable. Quatre ans plus tard, au moment d'entamer une nouvelle législature, le SPC souhaite publier une brochure présentant le département de manière plus « légère » et succincte. Le but n'est pas de refaire la même brochure, mais de présenter, dans un format plus petit, l'impulsion donnée par le magistrat à certains projets ainsi que les changements intervenus dans l'organisation. La brochure contiendra les nouveaux objectifs de législature ainsi qu'un texte bref et des chiffres clé permettant de cerner l'activité des services.

Valable 4 ans, il est prévu de la tirer à 10'000 exemplaires. Le coût d'impression sera de 8'000 francs au maximum et les frais de graphisme d'environ 3'500 francs.

– Au lieu d'éditer une brochure de présentation des objectifs de la nouvelle législature, pourquoi ne pas éditer un bilan de ce qui a été fait durant la législature précédente ?

M. Mugny répondra oralement lors de l'audition du 20 septembre.

1200.02 : Promouvoir les manifestations « 2012 Rousseau pour tous » prévues en 2008. Organiser le jury suite à l'appel à projets et proclamer les résultats.

– Chambéry participera-t-elle à Rousseau 2012 ?
– Quelles autres villes participeront ?

Les villes d'Annecy, Annemasse, Chambéry, Lausanne, Lyon, Montmorency, Môtiers-Travers, Neuchâtel, Nîmes, Paris et Venise ont été contactées. Les personnalités suivantes font partie du Comité d'honneur : Monsieur Patrice Béghain, adjoint au maire délégué à la culture et au patrimoine, Lyon ; Monsieur Bertrand Delanoë, maire de Paris ; Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ; Monsieur Christian Dupessey, adjoint au maire délégué aux relations extérieures, au rayonnement de la ville et à la culture, Annemasse ; Madame Aurore Frasson-Marin, adjointe au maire chargée de la culture, Chambéry ; Madame Valérie Garbani, conseillère communale, directrice des Affaires culturelles, de l'Urbanisme et des Transports de la Ville de Neuchâtel ; Monsieur François Longchambon, maire de Montmorency ; Monsieur Xavier Menoud, président du Conseil général de Môtiers-Travers ; Monsieur Jean-Luc Rigaut, maire d'Annecy ; Madame Silvia Zamora, conseillère municipale chargée de la culture, du logement et du patrimoine, Ville de Lausanne.

2200.01 : Rééditer la brochure « Entrée libre ».

– La réédition de la brochure « Entrée libre » est-elle vraiment nécessaire ?
– Quel sera son coût ?
– A combien d'exemplaires sera-t-elle tirée ?

La brochure « Entrée libre » traduit – avec le Chéquier culture – la volonté du magistrat de permettre aux revenus les plus modestes de participer à des manifestations culturelles. De nombreux événements gratuits ou à petits prix ne s'inscrivent pas dans la durée. Pour cette raison, une réédition périodique de la publication est nécessaire. Après une première édition en 2005, qui a remporté un énorme succès, et une réédition en 2006, le SPC a décidé de passer à un rythme biennal.

En 2006, la brochure a été imprimée à 22'000 exemplaires pour un coût de 20'860 francs. Les frais de graphisme se sont élevés à 3'840 francs. En 2008, ces chiffres devraient rester sensiblement les mêmes.

2300 : Développer l'information sur l'offre culturelle auprès des détenteurs et détentrices de la carte 20 ans / 20 francs (lettre d'information) et promouvoir la carte dans les écoles primaires.

– Quelles informations contiendra la lettre d'information envoyée aux détenteurs de la carte 20 ans/20 francs ?

La lettre d'information envoyée aux détenteurs de la carte 20 ans/20 francs annonce les manifestations culturelles, que ce soit les concerts, la danse, l'opéra, le théâtre, les festivals, les expositions, etc. programmés par les lieux partenaires de carte 20 ans/20 francs, susceptibles d'intéresser les jeunes et pour lesquelles ils obtiennent des réductions avec la carte. Elle vise à leur permettre de découvrir d'autres horizons culturels que ceux qui leurs sont familiers.

9100 : Participer à la nouvelle stratégie d'archivage vidéo de la Ville de Genève.

– Quelle est la « nouvelle stratégie d'archivage vidéo de la Ville de Genève » ?

Le Centre multimédia, en étroite collaboration avec les Archives municipales, travaille actuellement à un état des lieux des documents audiovisuels ayant une valeur patrimoniale et qui sont donc à conserver. Ce travail aboutira à une recommandation au CA pour la mise en place, en 2008, d'une « nouvelle stratégie d'archivage vidéo de la Ville de Genève ». Cette nouvelle stratégie est en cours d'élaboration.

9200 : Accueillir et former deux stagiaires et un-e bénéficiaire des mesures cantonales.

– D'où viennent les deux stagiaires du SPC ?
– Quel est leur taux d'activité ?

En 2006, le SPC a accueilli deux stagiaires, une étudiante en communication à Polycom Lausanne à 90 %, et une étudiante en master « Sciences de la communication et des médias » à l'Université de Genève, à 50 %.

En 2007, le SPC a accueilli une étudiante en master « Management des organisations et des manifestations culturelles » à l'IUP de Management public et gouvernance territoriale d'Aix-en-Provence, à 70 %.

p. 40 :

1100.02 : Participer au volet culturel du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et développer les collaborations transfrontalières.

– Les acteurs culturels seront-ils associés au volet culturel du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ?

Le processus du projet d'agglomération est piloté par le canton. Des séances publiques sont organisées à différents stades du processus pour consulter la population civile. Les remarques formulées dans ce cadre sont ensuite rapportées au sein des groupes de travail et sont intégrées dans les actions du volet culturel.

La première tâche du volet culturel consistera en l'établissement d'un Atlas culturel, recensant si possible l'ensemble des institutions, des lieux, des activités de l'agglomération. Les acteurs culturels y seront donc, nécessairement, associés.

1100.03 : Participer aux séances du Groupe de concertation culturelle avec les autres communes genevoises et le Canton de Genève.

– Que devient la Conférence culturelle ?

La convention instituant la Conférence culturelle a été ratifiée par la Ville de Genève, le Canton, la commune de Presinge, la Ville de Lancy et la commune de Plan-les-Ouates. Ces cinq partenaires ont décidé de créer le Groupe de concertation culturelle, organisme permettant d'associer à la concertation à la fois les communes ayant ratifié la convention de la Conférence culturelle et toute collectivité publique désireuse de collaborer et de participer aux réunions et aux projets.

– Point de situation sur le Groupe de concertation culturelle.

Le Groupe de concertation culturelle se réunira pour la 3e fois le 27 septembre prochain à Onex. La première séance a eu lieu en novembre 2006 en Ville de Genève, la deuxième s'est déroulée en février 2007 à Carouge. Ont participé à la deuxième séance les communes d'Avusy, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Confignon, Meinier, Plan-les-Ouates, Presinge, Vandœuvres et Vernier, les villes de Carouge, Genève, Lancy, Onex et Versoix, le Canton de Genève et l'ACG.

1100.04 : Développer les collaborations avec le Bureau culturel.

– Point de situation sur les collaborations avec le Bureau culturel.

Le DC, le DCSJS et le DIP sont membres associés de l'association qui gère le Bureau culturel et suivent son évolution. Actuellement, le Bureau culturel est particulièrement sollicité pour des demandes d'information, d'une part, et des demandes de location de matériel audio-visuel (caméras, etc.), d'autre part.

Le DAC et le DIP accordent chacun une subvention annuelle de 30'000 francs. De plus, le local est mis à disposition sans frais de location grâce au DCSJS. Quant au Pourcent culturel Migros, il apporte un soutien de 100'000 francs par année.

Par ailleurs, les conseillers culturels du DC ont participé, durant la saison 2006-2007, à une dizaine de débats et rencontres avec les autres partenaires et les artistes.

1100.06 : Proposer une nouvelle politique d'aide à l'édition.

– La « nouvelle politique d'aide à l'édition » entre-t-elle dans le cadre du désengagement annoncé de la Confédération ?

Elle ne rentre pas dans ce cadre, mais devra tenir compte de ce paramètre.

1100.07 : Proposer un nouveau mode de financement et un fonctionnement budgétaire différent pour le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC).

– Que justifie ce changement ?

Jusqu'à l'année 2000, le Fmac avait pour mission d'intervenir dans l'espace urbain par la commande publique d'œuvres in situ et de procéder à des acquisitions d'œuvres mobiles pour sa collection (peinture, vidéos, photos, sculpture, etc.). D'une part, en 2001, le Conseil municipal a élargi les missions du Fmac au soutien aux artistes actifs à Genève par l'aide financière à la réalisation de projets artistiques divers: publications, expositions, résidences, production d'œuvres, etc. D'autre part, depuis 2000, les attributions provenant du 1% sur les crédits de construction – qui constitue la seule source de revenus du Fmac – ont fortement diminué avec un montant annuel moyen de 271'250 francs, de 2000 et 2006, en comparaison d'années plus fastes où le Fmac a reçu un montant annuel de 424'000 francs, de 1991 à 1999.

Après 6 années au cours desquelles le Fmac a pu mettre en place l'accomplissement des nouvelles missions votées par le Conseil municipal le 14 novembre 2001, tout en continuant d'assurer les anciennes missions toujours présentes, il a fallu trouver un équilibre de répartition financière entre les différentes missions, et notamment faire une croix sur les interventions artistiques dans l'espace public de trop grande envergure (et donc d'un coût trop élevé pour les moyens du Fmac). Le Fmac a pallié en partie à ce dernier problème

en tissant des collaborations dans d'autres services et départements pour permettre de réunir des moyens plus importants. Exemple en cours: intervention artistique de Alexandre Joly – jardin sonore – à l'école des Ouches – avec la collaboration et la participation du service des écoles, du service d'architecture, du service de l'énergie, du service des espaces verts, etc.

Cependant, comme il est démontré plus haut, la seule source de financement provenant du 1% sur les crédits de construction s'avère désormais trop fluctuante et trop maigre. Il s'agit donc de penser un fonctionnement budgétaire différent. Une proposition concrète pourrait être par exemple de conserver les attributions du 1% pour les acquisitions d'œuvres et les interventions dans l'espace public et de créer une ligne budgétaire annuelle (fonds général pour l'art contemporain) d'un certain montant afin d'assurer les subventions ponctuelles pour aider la réalisation de projets artistiques. Ce fonctionnement ne serait par ailleurs pas nouveau puisque les autres domaines du Service aux artistes et acteurs culturels (théâtre, danse, cinéma, musique, livre) fonctionnent déjà de cette manière. De son côté, l'Etat de Genève a également adopté en partie ce fonctionnement pour son Fonds cantonal d'art contemporain, qui dispose dorénavant d'un budget annuel et n'est plus dépendant du % issu des crédits de construction.

1200 : Porter une attention particulière aux dossiers et groupes de travail suivants : la Nouvelle Comédie, la Commission consultative pour une mise en valeur du livre, les groupes d'experts du Comité régional franco-genevois (CRFG), Rousseau 2012, BAC+3, l'Alhambra et l'Orangerie.

– Point de situation sur la Nouvelle Comédie.

La commission des travaux examine la proposition de crédit devant permettre l'organisation du concours d'architecture. Elle procède actuellement aux auditions.

– Point de situation sur BAC+3. Les différents partenaires sont-ils d'accord de participer, si non pourquoi ?

Les 5 institutions concernées s'étaient mises d'accord en novembre 2006 sur un programme de mise en œuvre de ce projet dans le seul bâtiment du BAC. Cet accord était peu satisfaisant à plusieurs égards. Un rapprochement entre les 3 institutions CIC, CPG et CEC avec les deux institutions CAC et Mamco a été proposé par ces dernières et a fait l'objet de discussions au sein des différents comités. L'objectif est de faire en sorte que les prestations offertes au public soient améliorées par la création de services communs (accueil, pédagogie) en évitant de devoir aménager les espaces libérés par le Musée Tua en trois zones administratives et trois zones d'expositions distinctes. Actuellement, le transfert du CIC au BAC fait l'objet d'un examen approfondi et devrait pouvoir être mis en œuvre courant 2008. En revanche, le rapprochement a été refusé par le comité du CEC. La position du CPG n'est pas encore connue.

2100.01 : Revoir la répartition des moyens financiers à l'intérieur des enveloppes définies par genres artistiques.

– Quels sont les changements envisagés ?

Le projet de budget 2008 reproduisant le budget 2007, aucune modification notable n'est prévue. En revanche, un groupe de travail se réunira dès le prochain hiver, notamment pour évaluer les propositions constructives qui pourraient être faites lors du Forum culturel prévu en novembre prochain et organisé par les milieux culturels eux-mêmes.

2100.02 : Rechercher des possibilités de locaux de travail pour les artistes, afin de palier à la pénurie actuelle et de répondre aux demandes croissantes des artistes.

– Y a-t-il déjà eu une réflexion sur l'attribution d'une nouvelle salle pour le Galpon lorsque celui-ci devra quitter le site Artamis ?

Il s'avère impossible de libérer des espaces pour le Galpon dans le futur dépôt souterrain, comme suggéré par la direction de ce théâtre. De ce fait, le Galpon pourrait disparaître si les parties associées aux équipements de surface (projet d'habitat collectif) ne jugent pas nécessaire de lui octroyer une place sur la parcelle qu'ils occuperont. Cette disparition possible est certes regrettable, mais on doit s'interroger sur l'institutionnalisation à long terme de toutes les expériences culturelles ancrées sur des projets spécifiques, liées à des personnes et répondant à des situations particulières. Leur aspect éphémère enrichit la vie culturelle mais, à terme, peut rendre difficile, voire impossible, l'apparition de formes et d'artistes émergeants.

– L'installation de l'ADC aux Eaux-Vives va-t-elle se pérenniser ?

L'installation de l'Association pour la danse contemporaine dans la Salle communale des Eaux-Vives n'a pas été conçue pour être pérenne mais bien provisoire en attendant la réalisation du projet d'une Maison de la danse. Lors de la votation en octobre 2006, la commune de Lancy a refusé le projet d'un centre socio-culturel (l'Escargot) qui devait accueillir la Maison de la danse, mettant ainsi fin à ce projet. Depuis, le Département de la culture a lancé un appel aux communes genevoises pour trouver un terrain afin de réaliser une Maison de la danse. Cet appel est resté sans réponse. La problématique a également été discutée au sein du Groupe de concertation culturelle. L'ADC travaille actuellement sur différentes pistes et le projet de la Maison de la danse est aussi évoqué dans le groupe de travail transfrontalier du projet d'agglomération. Il n'est donc pas envisagé de pérenniser l'ADC aux Eaux-Vives. Cette association restera dans cette salle le temps de trouver un nouvel emplacement pour le projet de Maison de la danse.

2100.03 : Établir de nouvelles conventions de subventionnement, notamment avec le Grand Théâtre, la Fondation pour l'écrit et l'Association pour la danse contemporaine.

– Un rapport-bilan sur les réformes mises en place au GTG sera-t-il réalisé avant la rédaction de la convention de subventionnement ?

Ces deux aspects sont liés : la convention de subventionnement va cadrer la mission et les outils que va mettre en place le GTG. Si des outils ont déjà été mis en place lors de l'élaboration de la convention, celle-ci en tiendra compte.

– Point de situation sur le GTG.

Le nouveau Conseil de Fondation du Grand Théâtre a pris ses fonctions le 3 septembre dernier. Durant l'été, les recrutements du directeur(trice) des ressources humaines et du directeur(trice) général(e) ont été lancés. L'objectif est une entrée en fonction le plus rapidement possible pour le premier, alors que le deuxième devrait être connu dans le courant de l'automne. Le directeur technique vient d'être nommé pour une période allant jusqu'au 30 juin 2009. Le Conseil travaille actuellement sur le projet de budget 2008/2009 et sur l'établissement d'un plan financier quadriennal, ainsi que sur le budget 2007/2008 réactualisé en intégrant la mise en œuvre d'une partie des recommandations formulées par Sherwood et le retrait de la Fondation Wilsdorf. En parallèle, le Conseil prévoit de débuter les travaux de remaniements des règlements relatifs au personnel en concertation avec les syndicats.

M. Mugny complétera cette réponse oralement lors de l'audition du 20 septembre.

2100.04 : Inciter Pro Helvetia à étendre les conventions de soutien conjoint à d'autres domaines que la danse.

– Dans les conventions de soutien conjoint avec Pro Helvetia, quel pourcentage des subventions est pris en charge par la Confédération ?

Celui-ci n'est pas déterminé par accord fixe mais négocié au cas par cas. Le DC est attentif au passage d'une subvention ponctuelle à une subvention « régularisée » par une convention et a veillé, avec succès, que la part financière des instances fédérales soit à chaque fois augmentée, même modestement.

2300.02 : Revoir l'organisation des manifestations La Ville est à vous en fonction des conclusions de la recherche-action Sagacité.

– Que signifie cet objectif ?

SagaCité est une démarche participative organisée par le DC visant à amener toutes les personnes qui participent à l'organisation de La Ville est à vous à réfléchir ensemble au futur des ces manifestations. Participent à cette démar-

che: les comités d'organisation de chaque quartier, les services municipaux et cantonaux concernés, les institutions socioculturelles et certains habitants à titre personnel. L'objectif de réorganisation 2300.02 vise à une plus grande autonomisation des acteurs de terrain que sont les comités de quartier, sachant qu'en 2007, certains d'entre eux ont démontré une réelle capacité à prendre en charge l'organisation de leur manifestation respective.

p. 42 :

5100.01 : Développer la gestion différenciée du jardin botanique.

– Qu'est-ce que la « gestion différenciée » ?

Il s'agit d'une démarche proposant d'intégrer la composante environnementale dans la réflexion sur l'entretien des espaces verts. C'est une contribution des CJB à la politique de développement durable.

D'une manière générale dans nos espaces verts, on va chercher à limiter l'entretien et les traitements phytosanitaires, et favoriser le développement d'une diversité faunistique et floristique. En fonction de la localisation, de l'accès d'un public plus ou moins important, on va moduler l'importance de l'entretien, la fréquence des tontes, etc.

La mise en place de la gestion différenciée demande du temps. Elle se construit progressivement sur les axes suivants :

– méthodologie de réflexion et de mise en œuvre : diagnostic de terrain (surfaces à gérer, moyens disponibles en homme et en matériel…)
– définition des objectifs : quels objectifs au regard du diagnostic (accueil du public, préservation de la biodiversité, réduction des intrants chimiques, économie d'eau…)
– changement de mentalités et de comportements : rôle de la nature dans l'espace vert.
– action de communication : mise en place de panneaux, articles de presse.
– action d'éducation à l'environnement, indispensable auprès des plus jeunes qui ensuite sensibiliseront leurs parents.

Ainsi au niveau des produits phytosanitaires, les CJB ont supprimé tous les herbicides chimiques et mis en place la lutte biologique. Afin de préserver les ressources en eau, nous essayons de diminuer les surfaces de pelouse arrosées et de mettre en place un système économe d'irrigation. Dans le cadre des modes de gestion, nous avons établi un zonage des périmètres de tonte en y intégrant des zones comprenant des gazons fleuris et des prairies, et laissons le cas échéant des microbiotopes pour la faune et la flore (arbre abattu laissé sur quille, tas de bois…).

p. 43 :

1100.01 : Rechercher de nouveaux lieux de conservation pour les collections en collaboration avec la Direction du DC et la Commission d'attributions immobilières. Sont concernées en priorité les collections du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie, des arts appliqués, des textiles, et du Cabinet des estampes.

– Avez-vous déjà des pistes concernant la recherche de nouveaux lieux de conservation pour les collections ?

L'urgence porte sur le déplacement des collections se trouvant actuellement dans un dépôt loué qui ne présente pas les conditions de sécurité requises par les assurances. Une solution est entrevue pour la fin 2008 dès la mise en service d'un nouveau dépôt par un prestataire de service. En parallèle, une solution est recherchée pour tenter de trouver un dépôt présentant de meilleures conditions d'hygrométrie pour la collection du Musée de l'horlogerie. La solution définitive est espérée avec la création du dépôt en sous-sol pour les biens patrimoniaux sur le site Artamis.

– Point de situation sur le Musée de l'horlogerie.

Le Conseil administratif devrait se prononcer dans le courant de l'automne sur le projet d'agrandissement et de mise aux normes.

– Des montres volées ont-elles été retrouvées ?

Une seule montre dérobée lors du cambriolage du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie en novembre 2002 a été retrouvée à Londres en 2004. Il s'agit d'une montre de poche émaillée dite « chinoise », signée Bovet Fleurier, vers 1840. La montre a été identifiée par un expert consulté par un marchand en antiquités, dont la bonne foi, ainsi que celle des précédents propriétaires, a été établie au cours de l'enquête menée par la Brigade des cambriolages de Genève. La montre, remise au juge d'instruction en charge de l'affaire à Genève, a été restituée au Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie en janvier 2007.

1100.02 : Collaborer avec les divers services concernés suite à la fermeture du Musée Rath et du Cabinet des Estampes pour rénovation.

– Où seront déplacés les collaborateurs du Musée Rath et du Cabinet des Estampes lorsque ces musées seront fermés pour rénovation ?

Les collaborateurs du Musée Rath sont des surveillants. Ils seront déplacés dans d'autres musées, ce qui permettra de palier en partie et ponctuellement à la fin des ETC. Le Cabinet des Estampes continuera à fonctionner durant les travaux. Le planning des travaux du réaménagement intérieur du dernier étage devra être élaboré en concertation avec le personnel du Cabinet (période de vacances, déplacement temporaire à l'étage inférieur ou dans les locaux des Casemates).

1100.06 : Effectuer le tri et le rangement de la collection des drapeaux au dépôt Harsch et réaliser le déménagement de la collection Danièle Luquet de Saint Germain.

– Combien coûte la location des dépôts et quelle est la durée de la location ?

Le rangement et le tri de la collection des drapeaux s'effectuent dans les réserves « habituelles » des MAH, louées depuis de nombreuses années auprès de la Société Harsch pour conserver une partie des collections de l'institution.

La collection Danièle Luquet de Saint Germain est actuellement conservée au Musée Rath. En raison de la fermeture de ce musée pour rénovation et réaménagement en 2008, il s'agira de trouver dans la mesure du possible une solution interne pour déposer la collection ou, le cas échéant, de louer un espace supplémentaire de dépôt, pour la durée des travaux (une année environ, à partir de février 2008). Des demandes d'offres sont en cours. La conservation définitive de cette collection est conditionnée à une donation en bonne et due forme.

p. 46 :

3100.01 : Département des beaux-arts, collections d'art ancien et des XX^e^ et XXI^e^ siècles : réaliser une nouvelle présentation des collections dans 5 salles du Département des beaux-arts.

3100.02 : Département d'archéologie, collection d'archéologie préhistorique et régionale : mettre en œuvre la rénovation des salles d'archéologie régionale (ouverture prévue en 2009), conception et lancement de la rénovation de la salle étrusque.

– La nouvelle présentation des collections dans 5 salles du Département des beaux-arts et la rénovation des salles d'archéologie régionale tiennent-elles compte du projet Jean Nouvel ?

L'élaboration de ces nouveaux concepts de présentation tient bien compte du projet Jean Nouvel. La nouvelle présentation des collections de 5 salles du Département des beaux-arts est développée dans le cadre du renouvellement permanent de son accrochage. Elle mettra en valeur notamment les fonds des XII^e^ et XVII^e^ siècles, tout en respectant le projet Jean Nouvel qui prévoit le maintien du Département des beaux-arts dans ses salles actuelles.

Pour la rénovation des salles d'archéologie, il s'agit d'élaborer et de réaliser un nouveau concept pour la présentation de l'archéologie régionale (nouvelles vitrines, regroupement d'objets, mise en évidence des objets phares, parcours didactiques) en tenant compte de son intégration future au projet Jean Nouvel.

3200.05 : En marge des expositions temporaires, publier 5 catalogues hors les publications consacrées aux collections (3 pour le MAH, 1 pour le Musée Ariana, 1 pour le MHE).

– Que justifie la publication de 5 catalogues hors les publications consacrées aux collections ?

Le Musée d'art et d'histoire a, d'une part, l'obligation scientifique de publier ses collections, et, d'autre part, la mission d'accompagner, comme le font tous les musées, ses expositions temporaires de catalogues présentant l'état des dernières recherches dans les domaines concernés, auxquels participent les conservateurs et autres spécialistes de l'institution. Elles contribuent au rayonnement de l'institution.

En 2008, les publications présentées en marge des expositions seront au nombre de trois au Musée d'art et d'histoire, toutes publiées en collaboration et avec le soutien de tiers (*Des Alpes au Léman, Images de la préhistoire,* publication déjà réalisée ; *Arts de l'Antiquité, collection du Musée Barbier-Mueller*, en cours de réalisation par le Musée Barbier-Mueller *;* et *Akhénaton*), cela sera également le cas de la publication éditée sur les Ecoles d'horlogerie à l'occasion de l'exposition présentée par le MHE au MAH.

L'exposition sur les *Figurines funéraires des Musée de Xian*, qui se tiendra au Musée Ariana, est organisée dans le cadre de divers échanges et collaborations scientifiques issus de la charte d'amitié signée entre les villes de Xian et de Genève en 2006.

– Le site Internet des MAH est-il utilisé en complément des catalogues papier ?

Non, il s'agit de deux canaux d'information distincts mais complémentaires.

3300.02 : Collaborer avec les médiateurs du domaine des Musées du Département de la culture pour unifier et harmoniser la médiation culturelle en participant au Groupe des responsables de la médiation (GREM) et aux assemblées dites de métier.

– Que signifie cet objectif ?

Cet objectif est en lien avec la mise en place de séances horizontales métiers (voir réponse à la page 3). Un référent de la médiation a été mis en place dans chaque institution.

3300.04 : Poursuivre le développement de la série de dossier de visite à l'attention des enseignants (Musée Ariana, Archéologie et transcollections).

– En quoi consiste le développement de la série de dossier de visite à l'attention des enseignants ?
– Point de situation.

Le nombre de collaborateurs du secteur de la Médiation culturelle (autrefois Accueil des publics) étant limité, le secteur n'a pas la possibilité de répondre à

l'ensemble des demandes de visites guidées destinées aux écoles. Aussi, afin de permettre aux enseignants d'obtenir les moyens de préparer et de mener leurs visites de manière autonome avec leurs élèves, des dossiers pédagogiques sont peu à peu élaborés et mis à disposition sur le site Ecoles-Musées (www.geneve.ch/ecoles-musees) notamment.

Sont disponibles aujourd'hui les dossiers suivants :

– l'Escalade au MAH et à la Maison Tavel (collections)
– la Mythologie au Musée d'art et d'histoire (collections)
– Gaza à la croisée des civilisations (exposition)

Sont en préparation :

– L'Egypte au MAH (collections)
– La faïence européenne au Musée Ariana (collections).

3400.02 : Développer les relations avec l'industrie horlogère, en vue du soutien futur au MHE et de son financement.

– On aimerait en savoir un peu plus.

Le Musée a pu développer des relations très étroites avec l'industrie horlogère afin d'obtenir un soutien de principe et financier en vue de sa réouverture. A cette fin, un comité de soutien est en cours de création. Plusieurs marques horlogères ont déjà apporté une contribution financière ou offert des montres de leurs collections au MHE. Il s'agit aujourd'hui et dans un proche avenir d'intensifier ces contacts.

p. 48 :

– Quel est le bilan de l'exposition « Tout peut arriver » ?

Cette exposition n'est pas terminée, des événements sont prévus jusqu'à fin novembre. Une séance de débriefing aura lieu en décembre. Nous serons donc en mesure de vous donner des éléments factuels début 2008.

1300 : Acquérir une collection d'œufs.

– Quelle collection d'œufs va acquérir le MHN ?

Récemment, M^{me} Margrit Haller-Bernhard a proposé de vendre au Muséum d'histoire naturelle de Genève, pour un montant arrêté de 300'000 francs, la collection d'œufs de son défunt mari M. Werner Haller. Cette collection de qualité extraordinaire (tant du point de vue scientifique que du point de vue de la conservation) résulte d'un travail de récolte effectué par W. Haller lui-même pendant sa vie entière, ainsi que de l'achat d'autres collections importantes. La collection complète compte plus de 6'600 pontes (soit près de 29'000 œufs de plus de 1000 espèces) du monde entier.

Parmi les points forts du patrimoine unique représenté par la collection Haller, il faut relever :

– la présence de grandes séries, récoltées sur un laps de temps étendu (entre 1850 et 1975) permettant un intéressant travail de comparaison ;
– la présence d'espèces extrêmement rares (dont deux espèces disparues) ;
– un état de conservation et de rangement exceptionnel (tous les œufs sont sous verre dans des armoires faites sur mesure et presque tous les œufs sont annotés) ;
– un niveau de documentation scientifique exceptionnel, avec des fiches complètes, récemment informatisées par une biologiste, identifiant presque toutes les pontes ;
– la part importante de la collection en provenance d'Amérique du Nord (coll. A. Henderson), complétant la collection du Muséum, riche surtout en spécimens européens.

Des institutions étrangères ont montré un vif intérêt pour cette collection (par ex. l'expertise et l'intérêt de la Western Foundation of Vertebrate Zoology). M^{me} Haller-Bernhard souhaite toutefois faire respecter le vœu de son mari, de voir sa collection maintenue d'un seul tenant et dans la mesure du possible sur territoire helvétique.

Avec cette acquisition, la collection d'œufs du Muséum de Genève deviendrait l'une des plus importantes du monde. La direction du Muséum d'histoire naturelle a considéré cet achat comme une priorité pour l'année 2008 et s'est engagée à rechercher une partie des fonds privés nécessaires à cet achat. Une lettre d'intention émanant du Muséum a été envoyée dans ce sens à M^{me} Haller-Bernhard.

Atouts du Muséum : le Muséum possède déjà la collection la plus importante de Suisse avec plus de 30'000 œufs. Nos collections ornithologiques viennent d'être informatisées, facilitant leur mise à disposition de la communauté scientifique et augmentant ainsi le rayonnement de notre institution. La collection Haller étant elle aussi informatisée, elle pourrait rapidement rejoindre cette base de données. Le Muséum de Genève possède les locaux et le personnel qualifiés pour intégrer et conserver dans de très bonnes conditions la collection d'œufs de W. Haller.

Valorisation auprès du public : l'œuf est un objet de science mais il est aussi esthétique et intriguant. Nous aimerions le mettre en scène sous la forme d'une exposition sur les œufs abordant ses multiples facettes : la physiologie, les comportements liés à la ponte, la biodiversité, l'évolution, mais aussi son importance dans l'étude de l'environnement et du climat. Il est aussi prévu d'éditer une publication richement illustrée et de proposer des animations pour les enfants et leur famille.

p. 49 :

1100.02 : Favoriser l'accès des plus démunis et des publics fragiles aux bibliothèques en développant les collaborations avec des associations ciblées telles que l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, l'Université ouvrière de Genève, Lire et écrire, etc.

– En quoi consistent ces collaborations ?

Cet accueil planifié se déroule essentiellement à la bibliothèque de la Cité où une collaboratrice est chargée de l'accueil des groupes et où notre coordinateur de manifestations culturelles est chargé des animations dites sociales. La bibliothèque des Eaux-Vives section adultes est plus attentive aux personnes âgées, les sections jeunesse des Eaux-Vives et des Minoteries sont attentives aux jeunes handicapés. La bibliothèque des Pâquis est spécialisée dans l'accueil de jeunes en situation difficile.

Il s'agit essentiellement de visites de groupes avec accompagnant. Par exemple, pour l'OSEO, association avec laquelle nous collaborons de manière régulière, nous accueillons des groupes avec accompagnant. C'est très important que les personnes qui travaillent dans les associations s'impliquent et soient de véritables partenaires, leur présence est même le garant de la réussite de la venue à la bibliothèque.

Les groupes en provenance de l'OSEO sont composés de personnes non francophones en situation de recherche d'emploi et souvent d'insertion sociale. L'accueil personnalisé qui leur est réservé à la bibliothèque leur montre bien notre volonté de nous adresser à tous sans préjugés. L'important étant que chacun puisse tirer le meilleur profit possible de notre institution pour faciliter l'intégration sociale.

Pour ce faire, nous proposons tout d'abord des visites guidées sur la base d'exercices qui permettent de pratiquer la langue française. Nous proposons des documents ciblés pour l'apprentissage, des textes faciles, des méthodes de langues, des ouvrages de grammaire. Nous offrons également une palette de journaux en langues étrangères qui permettent de faire le lien avec leur culture d'origine.

Les personnes qui viennent avec l'OSEO ne seraient jamais venues seules. Nous facilitons leur inscription, nous les guidons dans leur recherche de documents. Nous leur prêtons des documents. Ainsi, ces personnes pourront revenir seules ou accompagnées, mais en dehors de la structure associative. Souvent, ces personnes nous disent être émues d'être ainsi reçues dans une institution publique qui leur porte une véritable attention.

La collaboration avec l'Association «Lire et écrire» est plus ancienne. Nous avons commencé avec des collaborations plus légères, comme la formation du

personnel aux questions de l'illettrisme et de nouvel apprentissage de l'écrit. 15 à 19% de la population suisse ayant suivi des études jusqu'à la fin du cycle est en situation d'illettrisme. Pour travailler en bonne collaboration avec l'Association, il nous a d'abord fallu prendre la pleine conscience du problème et de ce que les bibliothèques pouvaient apporter aux «apprenants». Aujourd'hui, nous avons deux formes de collaboration. Nous organisons des visites guidées qui montrent aux «apprenants» que la bibliothèque n'offre pas que de l'écrit mais également de l'audio-visuel, de la musique. Les formateurs sont toujours présents lors des visites.

En 2007, nous avons prêté à l'Association 250 documents à renouveler. Les ouvrages ont été spécialement choisis par deux bibliothécaires en collaboration avec les formateurs pour réinitier «en douceur» les apprenants au monde de l'écrit.

Nous avons reçu l'Association «Lire et écrire» pour une présentation publique de l'Association et surtout pour sensibiliser l'opinion à ce problème fondamental de société qu'est l'illettrisme, qui empêche 19% de la population de se débrouiller normalement dans la vie qui beigne dans l'écrit. Pour toutes ces actions, nous ne nous positionnons pas du tout sur le terrain de l'apprentissage qui est le rôle de l'école et des formateurs, mais sur celui d'une intégration par le biais d'un service spécialisé dans l'écrit et qui est destiné à toute la population. Il s'agit pour nous d'être à l'écoute des besoins et des attentes de tous, pas seulement de ceux qui savent où nous trouver.

– Qui sont les « publics fragiles » des bibliothèques ?

Les publics fragiles sont représentés par toutes celles et tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent se débrouiller dans la société, dans la ville avec aisance, ceux qui sont «à côté» : les personnes âgées (collaboration avec les lieux de vie, les maisons de retraites...), handicapées (accueil de groupes de jeunes handicapés à la bibliothèque des Eaux-Vives et des Minoteries), les personnes étrangères (OSEO), les personnes qui sont au chômage et n'ont plus de repères, les jeunes qui chahutent dans différents quartiers de la Ville (collaboration avec le service de la Délégation à la jeunesse et les maisons de quartier), les sans-papiers qui ne peuvent pour l'instant emprunter dans nos bibliothèques mais qui fréquentent nos salles de lecture pour les journaux et revues ou qui lisent sur place (collaboration avec le bureau de l'intégration pour des formations des collaborateurs à l'accueil multiculturel).

Il est bien évident que ces publics ne doivent pas non plus mobiliser toute notre énergie, mais si nous voulons mettre en action le «Vivre ensemble», il faut faire notre possible pour ne laisser de côté personne sur le chemin de l'écrit. Les bibliothèques peuvent apporter beaucoup en terme de reconnaissance et d'accueil.

p. 51 :

1100.02 : Élaborer une charte de refoulement (utilisation de dépôts extérieurs) et éventuellement de désherbage (dons, élimination) de collections à double sur Genève (Transition BGE).

– Où se situent les dépôts extérieurs de la BGE ?

Au quai du Seujet 14 et au quai du Seujet 22.

– Comment peut-on emprunter les livres dans ces dépôts ?

En passant par le service du prêt de la BGE comme pour tous les autres ouvrages de la BGE. Une navette est organisée deux fois par semaine pour chercher ces ouvrages, qui sont ensuite à disposition des lecteurs aux Bastions. Les ouvrages situés dans les dépôts sont des documents relativement peu demandés.

1100.03 : Accélérer les plans de rétroconversion. Examen de nouvelles solutions (Externalisation, Card Image Public Access Catalog, etc.) (Transition BGE).

– Point de situation sur la rétroconversion.

L'opération globale est réalisée à hauteur de 54%. Elle ne touche pas à sa fin, puisqu'il reste près de 300'000 fiches à traiter.

Les tranches « 1900-1959, lettres A-G » et « 1960-1984 », que l'on a tendance à considérer comme achevées, ne le sont pas tout à fait. Au total, près de 29'500 fiches ne sont pas encore traitées, parce qu'il s'agit de cas difficiles ou exclus à ce jour. Les tranches « 1900-1959, lettres A-G » et « 1960-1984 » sont achevées à hauteur, respectivement, d'environ 82% et 94%.

Le recatalogage du 20^{e} siècle complet est réalisé à 70%.

La période d'édition « Avant 1900 », réputée non traitée, l'est tout de même à hauteur de 23%. Il reste cependant près de 171'000 fiches à recataloguer.

– Quel est le coût et le gain financier des nouvelles solutions envisagées ?

Nous serons à même très prochainement de vous communiquer un tableau de synthèse complet avec différentes options. Nous pouvons déjà vous annoncer qu'une solution externe nous permettrait de réaliser une économie de 2 millions de francs.

– Quand sera-t-elle terminée ?

La fin de la rétroconversion dépendra des options retenues.

3100.01 : Étudier l'extension des heures d'ouverture du guichet du prêt entre 12 et 14 heures.

– Une étude sur les coûts de cette mesure a-t-elle déjà été réalisée ?

Cette étude n'a pas encore été réalisée à ce jour.

2. Questions générales concernant le projet de budget 2008

– Quel est le bilan du Théâtre de l'Orangerie nouvelle formule ?

La saison d'été 2007 s'achevant le 30 septembre, les données ne sont pas encore connues. On peut cependant craindre que les froides et pluvieuses soirées de juillet et d'août aient des conséquences néfastes sur la fréquentation.

– Qu'est-ce que l'Association pour le patrimoine industriel ?

L'API, fondée en 1979, a pour but la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine industriel régional. Dans ce but, cette association a édité quelques ouvrages, organisé des séminaires, des rencontres et des manifestations pour susciter et favoriser l'intérêt de la conservation de ce patrimoine. En parallèle, un stock important de machines industrielles a été constitué suite à divers dons d'entreprises privées.

– Qu'est-ce que le Centre suisse de recherches scientifiques à Abidjan ?

Le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS) a été fondé en Suisse, en août 1951, par la Société Helvétique – aujourd'hui Académie Suisse des Sciences Naturelles (ASSN). Sa mission est d'encourager et soutenir les recherches en partenariats Nord-Sud en Côte d'Ivoire et dans les pays de la région ouest africaine. Les recherches de base et les recherches appliquées sont entreprises selon les priorités nationales et régionales pour générer des résultats utiles au développement. Les objectifs du CSRS sont :

– promouvoir la recherche scientifique et technique en partenariat ;
– exécuter des projets au sein d'équipes de chercheurs ivoiriens, africains suisses et d'autres nationalités ;
– assurer la diffusion, la publication et la vulgarisation des résultats de recherche au niveau national, régional, et international ;
– apporter son concours aux universités et grandes écoles à la formation de chercheurs et d'étudiants (à partir du niveau Diplôme d'Etudes Approfondies, DEA) ;
– contribuer au renforcement des infrastructures et équipements scientifiques et techniques ;
– participer aux réseaux internationaux en vue de faciliter l'accès et la diffusion des résultats et informations scientifiques ;
– contribuer à la promotion de la coopération et des échanges scientifiques dans la sous-région de l'Afrique de l'ouest.

– Qui sont les Conseillers culturels ? Quel est leur salaire et leur cahier des charges ? Où sont-ils situés ?

Les conseillers culturels, dont les bureaux sont situés à Malagnou, sont des fonctionnaires en classe salariale 17-19. Ils sont au nombre de 5 : Arts de la scène - théâtre, cinéma et diverses questions générales (100%) ; Danse, échanges et projets culturels de proximité (60%) ; Musiques classiques, fanfares, chorales et organisations des Concerts du dimanche et Concerts d'été (80%) ; Musiques actuelles et manifestations (80%) ; Livre et édition, ainsi que la Fureur de lire (50%). Il faut ajouter la responsable du Fmac, également conseillère culturelle pour l'art contemporain (100%).

Les conseillers culturels sont l'interface entre les artistes et acteurs culturels (associations et fondations) et la présidence du département. Ils doivent notamment suivre la vie culturelle locale en assistant aux productions, chacun dans son domaine concerné (et en sus de leurs heures de travail rémunérées), ainsi qu'entretenir les liens directs avec les milieux concernés. Cela inclut, en particulier, tous les travaux nécessaires à l'élaboration des conventions de subventionnement, aux propositions budgétaires, à la participation à de nombreux groupes de travail internes et externes relatifs à la politique culturelle. Par ailleurs, ils président les commissions de préavis et assurent le suivi administratif et financier de toutes les demandes de subvention et en rendent compte au magistrat.

Ils sont également chargés de préparer divers documents tels que : réponses à des questions des commissions, projets d'aménagements architecturaux, révision de statuts de fondations, etc. Il leur est aussi demandé, de cas en cas, d'accomplir des missions de représentations du département soit lors d'événements particuliers, soit au sein de colloques, forums, etc.

Enfin, selon leur domaine de compétence, ils effectuent des tâches spécifiques (organisations des concerts-Ville ; coordination de la Fête de la musique, de la Fureur de lire, de la Ville est à vous, etc.).

3. <u>Projet de budget 2008</u>

p. 73 :

– Comment se répartit la hausse des charges totale au niveau du DC de 5'450'548 francs (répartition dans les groupes 30, 31 et 36) ?

Voir document annexe.

p. 75 :

– D'une manière générale, on constate une grande variation des 314 et 315 (entretien des immeubles par des tiers et entretien d'objets mobiliers par des

tiers). Que s'est-il passé ? Pouvez-vous compléter les explications sommaires de la page 95 ?

A la page 19 du projet de budget, on voit que les imputations de la DSIC baissent dans tous les départements, sauf dans le DEUS. Ces quatre baisses et cette hausse se compensent (total Ville = 0). Il ne s'agit donc pas d'une diminution des coûts, mais d'une imputation différente de leur estimation. En effet, dans le projet de budget 2008, la DSIC a imputé certains coûts dans son propre centre financier (les coûts les plus difficiles à estimer). Par contre, dans les comptes 2008, les coûts réels seront entièrement imputés dans les départements.

Concernant les coûts imputés par le Service des bâtiments, nous vous rappelons que ce service élabore un projet de budget à un moment où il n'est pas encore en mesure de déterminer les travaux qu'il va mener l'année suivante dans chacun des bâtiments de la Ville. Il y a donc toujours au final une différence entre ce qui est budgété et les comptes. Toutefois, le Service des bâtiments fait tout son possible pour améliorer les projections sur la base des demandes des services, mais il faut être conscient qu'il y aura toujours des différences dues aux impondérables et urgences survenant en cours d'exercice.

p. 78 :

– Les 1'393'772 francs de revenus du FMAC (427) sont-ils les 1% des crédits de construction ?

Non. Le montant correspondant au 1% des crédits de construction, rénovation et restauration des édifices de la Ville ne peut pas figurer dans le budget 2008, car on ne peut pas prévoir à l'avance quelles propositions de construction seront votées cette année par le Conseil municipal. A titre d'information, de 1991 à 1996, le Fmac a reçu de la part des 1% prélevés sur les crédits de construction un montant annuel moyen de 357'000 francs, une somme sans comparaison avec le million et quelques mentionnés dans la question.

Ce montant de 1'393'772 francs correspond aux gratuités en loyer pour les locaux que la Ville de Genève met à disposition des institutions subventionnées (prestations en nature) travaillant dans le champ de l'art contemporain, à savoir : le Centre d'art contemporain (CAC), le Mamco, la Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC), Andata/Ritorno, le Centre d'édition contemporaine (CEC), act-art (Fédération des associations d'artistes visuels et plasticiens de Genève), GE Grave, la Villa Dutoit, etc.

– Quelles sont les œuvres achetées par le FMAC en 2007 ?

Au début 2007, le Fmac a acquis un ensemble de 28 dessins «le Carezze» de l'artiste Marc Bauer. Ensuite, plusieurs mesures d'urgence ont été appli-

quées étant donné la situation financière du Fmac et pour endiguer les dépenses annuelles, dans l'attente de trouver une autre source de financement que les seules attributions en provenance du 1% sur les crédits de construction. Une de ces mesures - à court terme - est le gel des acquisitions en 2007, ce qui permettait par ailleurs de continuer à soutenir les artistes pour la réalisation de projets ponctuels, qui représentent un besoin plus immédiat pour les artistes.

p. 80 :

– Pourquoi les loyers, fermages et redevances d'utilisation (316) des CJB ont baissé de 65,5% ?

Cette diminution correspond à une modification apportée par un compétent, en l'occurrence la DSIC (cf. explications page précédente). Elle est également liée à la réorganisation des locations de fax et photocopieurs (-13'000.- sur le 316031 et -1'000.- sur le 316042), charges désormais imputées directement à la DSIC.

p. 81 :

– Pourquoi les fournitures de bureau, imprimés et publicité (310) des MAH augmentent de 55,1% ? (explications p. 97 pas suffisantes)

Le montant inscrit au projet de budget 2008 est de Frs 139'900.- contre Frs 88'900.- en 2007, soit une augmentation de Frs 51'000.-, selon le détail suivant :

310010 Fournitures de bureau :
+ 2'000.- demande du secteur des beaux arts pour l'archivage des dossiers du cabinet des dessins *(demande ponctuelle)*

310030 Fournitures informatiques *(réajustements au réel)* :
+ 8'000.- Ajustement du budget aux dépenses réelles 2006 concernant les fournitures spécifiques non fournies par le service des achats
+ 1'900.- Budget nécessaire à la préparation des dossiers expositions pour le service de Presse, CD et pochettes *(budget inexistant en 2007)*

310510 Impressions diverses (*nouvelle redistribution budgétaire au sein des MAH – équilibrage interne - et demandes ponctuelles*) :
+ 3'000.- Impressions de cartes postales demandées par le secteur des Arts appliqués. (Cette rubrique aurait du être prise sur le 313650 pour les fournitures destinées à la revente) – *un rééquilibrage interne sera effectué au moment de la dépense.*
+ 10'000.- Impression pour la Muséographie dans les projets d'aménagement des salles permanentes *(demandes ponctuelles)*

+ 7’000.- Affiches institutionnelles pour les Musées et les expositions (financées auparavant par la cellule 320250 « Expositions »).
Programme institutionnel : rééquilibrage interne entre fonctionnement et expositions.

+ 4’500.- Budget pour les impressions des programmes « rendez vous des Musées » (financés auparavant par la cellule 320250 « Expositions »).
Programme institutionnel : rééquilibrage interne entre fonctionnement et expositions.

310530 Publicité :

+ 14’000.- Publicité institutionnelle pour les Musées et les expositions (financée auparavant par la cellule 320250 « Expositions »)
Programme institutionnel : rééquilibrage interne entre fonctionnement et expositions.

+ 2’500.- Bloc-notes de la médiation culturelle (budget inexistant en 2007).

p. 83 :

– Pourquoi les cotisations à la caisse de pension (304) au Cabinet des estampes augmentent de 148,1% alors que les traitements du personnel (301) n’augmentent que de 3 % ?
– Même question concernant la BGE (p. 91).
– D’une manière générale, y a-t-il des rattrapages CAP d’une telle importance chaque année ?

Les prestations de la CAP sont calculées sur la base du dernier salaire assuré, de la durée totale d’affiliation (y compris les années achetées et perdues), ainsi que du taux moyen d’activité. Lorsque le salaire assuré augmente au 1er janvier de chaque année, les prestations potentielles de la CAP (pension de retraite, pension d’invalidité, pension de conjoint survivant, pension d’orphelin, prestation de libre passage, etc.) augmentent également. Cette augmentation des prestations n’a toutefois pas été entièrement financée par les cotisations payées durant les années précédentes, ces dernières ayant été calculées sur la base d’un salaire assuré inférieur. Le rappel a donc pour but de combler ces lacunes de cotisations des années antérieures. Ainsi, le rappel de cotisations variera en fonction de la situation personnelle propre à chaque assuré.

Un rappel de cotisations est dû lorsque l’augmentation assurée du salaire au 1er janvier est supérieure au renchérissement (coût de la vie). Ainsi, seule l’augmentation supérieure au renchérissement est soumise à un rappel de cotisations. Le rappel de cotisation consiste en un montant – unique – prélevé comme la cotisation sur 10 ou 12 mensualités, selon l’employeur. Toutefois, en cas de démission, de retraite ou d’invalidité en cours d’année, l’intégralité du

rappel de cotisations est due lorsque l'augmentation a pris fin effet au 1er janvier ; l'assuré devra donc s'acquitter du solde du rappel avant son départ. A noter que les augmentations de salaire intervenant en cours d'année ne prennent effet qu'au 1er janvier de l'année suivante.

Dans un système de retraite en primauté des prestation et tenant compte de l'ancienneté, les rappels peuvent être très importants, plus de 2.5 fois le montant de l'augmentation.

Concernant le Cabinet des estampes et la BGE, les rappels inscrits au projet de budget 2008 sont dus aux augmentations de taux d'activité de certain-e-s- collaborateur-trice-s et aux augmentations de traitements dues aux octrois de promotions éventuelles ou à des réévaluations de fonctions en cours.

p. 84 :

– Pourquoi les charges de personnel (30) de la Maison Tavel ont-elles été transférées au MAH et pas les autres charges ?

Le personnel de la Maison Tavel est uniquement constitué de surveillants. Afin de mieux gérer la mobilité des surveillants des MAH, toutes les charges de personnel des filiales ont été regroupées sur le centre de coût de la Direction du musée. Les charges qui restent dans le centre de coût de la Maison Tavel sont les charges liées aux expositions.

4. Subventions

p. 149 :

– Pourquoi la subvention de L'OCG augmente-t-elle de 180'000 francs ?

M. Mugny répondra oralement lors de l'audition du 20 septembre.

p. 150 :

– Pourquoi le Theatro Malandro est-il subventionné par la Ville de Genève alors qu'il joue au ForuMeyrin ?

Le Teatro Malandro, qui est la compagnie genevoise bénéficiant de la plus grande renommée internationale, crée des spectacles nécessitant une infrastructure et des services dont les dimensions dépassent les possibilités des scènes sises en Ville. Seule la Comédie pourrait accueillir ses productions, si elle le souhaitait et dans des versions souvent « rétrécies ». Il en est d'ailleurs de même pour les compagnies de danse Alias et Gilles Jobin. Le rayonnement de ces compagnies, qui leur permet, après leur création, d'assumer de grandes tournées et donc d'offrir à leurs membres des conditions de travail sur une durée exceptionnelle, justifie un tel appui, complété d'ailleurs par les institutions concernées. Une

convention de subventionnement est aujourd'hui envisagée avec Malandro – c'est déjà le cas avec Alias et Gilles Jobin – incluant tous les partenaires communaux, cantonal ainsi que la fondation Pro Helvetia. Une telle approche de la question s'inscrit d'ailleurs dans les perspectives entrouvertes par le Groupe de concertation culturelle.

– Point de situation concernant les problèmes financiers du Theatro Malandro.

Malandro avait omis de verser une part de sa contribution au Fonds de pension de ses employés. Aujourd'hui, la question financière est réglée. Seule demeure pendante la situation personnelle de l'ancien administrateur, qui a fait l'objet d'une dénonciation et d'une plainte pénale ; son dossier est traité par le Procureur général.

– Pourquoi les Montreurs d'images, qui viennent de fêter leurs 30 ans et qui font un travail de qualité, n'ont-ils pas eu d'augmentation de subvention depuis de nombreuses années ?
– Une convention de subventionnement sera-t-elle bientôt signée avec les Montreurs d'images ?

Les Montreurs d'images, dont la qualité artistique du travail fait l'objet de réserves de la part de la Commission de préavis Théâtre, bénéficient d'une subvention financière régulière et de la mise à disposition de plusieurs locaux. Le DC n'envisage ni augmentation de subvention, ni élaboration d'une convention de subventionnement. Une telle mesure créerait une inégalité de traitement par rapport à d'autres compagnies, déjà désavantagées compte tenu de la quantité et de la qualité de leurs prestations respectives. Les Montreurs d'images ont en revanche une activité pédagogique certaine. Mais un éventuel soutien à ce volet de leurs activités ne peut relever du DC.

– Pourquoi la subvention de Cinéma tout écran n'augmente pas, alors que ce festival ne recevra plus de subvention de la Confédération ?

Dans ses déclarations à la presse, le directeur du festival a estimé qu'il trouverait des solutions à cette suppression de subvention. Il n'a pas demandé d'augmentation à la Ville, alors même qu'une convention de subventionnement – qui intègre cette suppression – est sur le point d'être signée. Ce festival va connaître une évolution, ces prochaines années, notamment dues au départ annoncé de son directeur, d'une part, et à un renouvellement de ses orientations relatives au développement des nouvelles technologies de diffusion de l'audio-visuel, d'autre part. La question du subventionnement de ce festival se posera alors.

p. 151 :

– Pourquoi la subvention du Centre de la photo n'augmente pas, alors que la photographie est un art en plein essor ?

La photographie est un art qui s'exprime sous des facettes très diverses et qui ne sont de loin pas représentées par le seul Centre de la photographie. Cet art est présenté également dans les activités du Mamco, du Centre d'art contemporain, du Centre d'édition contemporaine, de ACT-ART, d'attitudes, etc. En fait, toutes les institutions d'art contemporain subventionnées par la Ville s'occupent des champs de la photographie et présentent des travaux de photographes dans leurs lieux. Les soutiens à la photographie s'expriment donc par le biais de plusieurs subventions, y compris par les soutiens ponctuels que le Fonds municipal d'art contemporain (Fmac) attribue à des projets de photographes (quelques exemples Fmac en 2006: soutien à Steeve Iuncker pour exposition de photos sur Gaza; aide à la publication «Périphéries» du collectif INTERFOTO; acquisition d'un ensemble de 27 photographies du COLLECTIF_FACT, jeunes artistes genevois, acquisition d'un ensemble très important de 69 photographies à l'artiste genevois Marco Poloni dans le cadre d'une exposition du Centre de la photographie, ...).

5. Subventions en nature

p. 168 :

– Pourquoi la valeur de la mise à disposition du Casino Théâtre pour la Revue baisse-t-elle de 49'000 francs ?

Toutes ces subventions sont des estimations de la valeur d'une prestation en nature, en l'occurrence de la mise à disposition de locaux. Cette estimation est basée sur des tarifs proches de la valeur du marché.

La valeur inscrite au projet de budget pour la Revue correspond à un calcul basé sur le nombre de jours de location prévu ainsi que sur le tarif en vigueur. Ce montant est également inscrit dans la convention que le DC a signée avec la Revue.

– Pourquoi la valeur de la mise à disposition du Théâtre des Marionnettes à l'école Hugo-de-Senger augmente-t-elle de 13'315 francs ?

Le Théâtre des Marionnettes à l'école Hugo-de-Senger est mis à disposition par le service des écoles qui comptabilise deux gratuités, soit :

– dépôt de 119 m^2, au tarif fixé par la GIM pour le calcul de toutes les gratuités, soit pour un dépôt 107,67 francs le m^2 = 12'812,73 francs ;
– théâtre de 339 m^2, au tarif atelier/salle (également fixé par la GIM) de 162,01 francs le m^2 = 54'921,39 francs, moins les frais d'énergie 1'600 francs = 53'321,39 francs ;

total : 66'134,12 francs arrondis à 66'134 francs.

Les gratuités sont indexées chaque année. Tous les départements appliquent les mêmes tarifs fixés par la GIM et validés par la Coattrim chaque année.

La différence entre le budget 2007 et le projet de budget 2008 vient de l'indexation et du fait qu'en 2007, le dépôt n'avait pas été comptabilisé.

p. 169 :

– Pourquoi la valeur de la mise à disposition du Casino Théâtre pour la Compagnie Confiture et pour l'ASMV baisse-t-elle ?

La valeur inscrite au projet de budget correspond à un calcul basé sur le nombre de jours de location prévu ainsi que sur le tarif en vigueur.

– Pourquoi la valeur de la mise à disposition de la SEF pour l'ASMV augmente-t-elle de 112'600 francs ?

La valeur inscrite au projet de budget correspond à un calcul basé sur le nombre de jours de location prévu ainsi que sur le tarif en vigueur. Ce montant est également inscrit dans la convention que le DC a signée avec l'ASMV.

– Qu'est-ce que « Lez'Arts-Muraille » ?

La Ville de Genève met à disposition de l'association Lez'Arts-Muraille des locaux de répétition pour la musique au chemin de Muraille au Lignon.

– Pouvez-vous employer une autre expression que « Chômeurs mis à disposition » ?

Nous reconnaissons que cette expression est malheureuse. Toutefois, cette ligne ne concerne que les comptes 2006 et disparaîtra donc l'année prochaine.

p. 170 :

– Quels sont les tarifs pratiqués pour la location du grand hall de l'Ariana ?

Il y a trois tarifs :

– manifestations officielles : paiement des frais effectifs ;
– manifestations d'organismes subventionnés ou d'organisations non gouvernementales ou à buts non lucratifs : 3'000 francs ;
– autres manifestations : 12'000 francs.

– Qui a loué ce hall en 2007 ?

Il a été décidé de limiter le nombre maximum de soirées à 24 par an. Pour l'instant, il y a eu 13 soirées en 2007 :

– gratuités : Conférence internationale permanente de l'institut universitaire de traducteurs et interprètes, Rotary club de Genève, Forum humanitaire mondial ;
– 3'000 francs : Compass Group SA, Groupement International de la Répartition Pharmaceutique (GIRP), Concours de Genève ;

– 12’000 francs : DestinAlp, Merck Sharp & Dohme Representative, Novartis, Gruppo Peroni, XL-Insurance, Editions Ringier, EuroCIO.

6. Personnel

p. 235 :

– Pouvez-vous expliquer et justifier les transferts de personnes à l’intérieur du Département ?

Voici comment, avec les postes à disposition, le DC s’adapte aux missions qui évoluent :

– Transfert d’un poste de conseiller pédagogique de la Direction du DC au MHN : ce poste était d’abord rattaché à la Direction du DC pour mettre en place notamment la plate-forme Ecoles-Musées. Il a été transféré au MHN pour renforcer l’équipe et pour compenser la perte d’un poste jusqu’alors financé par le DIP.
– Transfert d’un demi-poste de collaboratrice administrative de la Direction du DC aux MAH : ce transfert permet de renforcer l’équipe comptable des MAH.
– Transfert d’un demi-poste de collaboratrice administrative de la Direction du DC aux CJB : une personne est partie des CJB aux BMU avec son poste (voir ci-dessous). Ce transfert permet de compenser ce départ aux CJB.
– Transformation d’un demi-poste de secrétaire aux BMU en un demi-poste de collaboratrice administrative à la Direction du DC : cette transformation permet de compenser le transfert précité.
– Transfert d’un poste de régisseur principal du SAT à la section Scènes culturelles : il s’agit simplement d’un changement d’imputation comptable.
– Transfert d’un demi-poste de nettoyeur de la Section scènes culturelles à la BGE : cette personne a été déplacée en raison de problèmes dans son ancien service.
– Transfert d’un demi-poste de chargé de communication du MAH au SPC : ce transfert sera réalisé dans la perspective de Rousseau 2012.
– Transfert de 3,5 postes du Centre multimédia au SPC : il s’agit simplement d’un changement d’imputation comptable.
– Transfert d’un demi-poste de secrétaire du Grand Théâtre au FMAC : cette personne était en grave situation de santé au Grand Théâtre.
– Transfert d’un demi-poste de secrétaire des CJB aux BMU : cf. 3^{e} transfert ci-dessus.

– Transfert de 4,5 postes de la Maison Tavel au MAH : il s'agit simplement d'un changement d'imputation comptable.
– Transformation d'un poste d'employée de bibliothèque aux BMU en poste de chargée de promotion et de communication au MAH : utilisation d'un poste disponible suite à un départ à la retraite (respect du *personal stop*).
– Transformation d'un poste de chargée de communication au MAH en poste de restauratrice au Musée Ariana : utilisation d'un poste disponible suite à un départ à la retraite (respect du *personal stop*).
– Transfert d'un poste d'huissier du Musée de l'horlogerie au MAH : le Musée de l'horlogerie étant fermé, le poste d'huissier a été rapatrié au MAH.
– Transfert d'un ouvrier du MHN à la Voirie : une personne avait de graves problèmes de santé à la Voirie et a bénéficié d'une reconversion professionnelle aux BMU. Le Département 2 avait accepté de nous céder ce poste. En contrepartie, nous lui rendons ce poste un peu plus tard.

7. Projet de budget 2008 par missions et prestations

Les éventuelles questions seront posées directement à M. Drahusak lors de la séance du 20 septembre.

Réponses du département de la culture (DC) aux questions posées lors de la séance du 27 septembre 2007

A quoi correspondent les dépenses budgétées sous les rubriques suivantes ? (Donner les références statutaires ou réglementaires)

– Page 83 Scènes culturelles: rubriques 306 repas, vêtements, repas de service, vêtements professionnels
– Page 92, SAAC: rubrique 317 congrès
– Page 97, GTG, rubriques 306
– Page 103, MAH, rubriques 306

Les indemnités concernant les repas et les collations sont fixées par une DGA (voir document annexé).

La rubrique comptable 317030 (Frais de participation à un congrès) permet aux conseillers culturels de s'inscrire à un colloque ou un séminaire organisé par un partenaire institutionnel tel que Pro Helvetia, une autre collectivité publique ou une fondation importante. L'écart entre le budget les comptes est très variable selon les années car les informations sur tel ou tel rassemblement ne sont pas forcément connues au moment du processus budgétaire. Pour le SAAC, le montant budgété est de 1'000 francs.

Les indemnités concernant le port de vêtements professionnels se basent selon les services sur des règlements spécifiques, sur des décisions du Conseil administratif et sur des ordres de services. Selon les cas, les frais sont pris en charge par l'employé à qui l'employeur verse une indemnité mensuelle, soit par le service.

Vous trouverez les différentes indemnités avec les codes et les montants y afférents.

Séance du 26 septembre 2007 de la commission des finances

Audition de M. Patrice Mugny, maire de la Ville de Genève, chargé du département de la culture, accompagné de ses collaborateurs M. Gianni Dose, du Service administratif et technique, M. Boris Drahusak, codirecteur, M. Daniel Fellay, administrateur du Service des ressources humaines, M^me^ Martine Koelliker, codirectrice du département, M. Philippe Krebs, du département des finances et du logement, M. Orazio Margarone, responsable du Contrôle de gestion, M. Aimé Mariaux, chef du Service comptabilité générale et budget, M. Jean-François Rohrbasser, du Service aux artistes et acteurs culturels

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2008.

M. MUGNY remarque en préambule qu'il n'y pas de grands changements par rapport au budget 2007. Il explique que tout en veillant à des rééquilibrages internes au sein du Département, l'accent est mis, comme chaque année, sur un secteur d'activité en particulier. C'est ainsi que la seule progression notable (+180'000 Fr.) concerne l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG). Ce choix se justifie en raison de l'énorme travail effectué par cette formation depuis des année, lui valant aujourd'hui une large reconnaissance, alors même que sa ligne n'a jamais augmenté depuis des années. Le budget total de l'OCG est désormais d'environ 1 millions. L'effort supplémentaire de la Ville permettra en particulier à l'orchestre d'effectuer des tournées, participant ainsi au rayonnement de Genève. Il remarque enfin que la discussion reste par ailleurs ouverte quant aux choix des rééquilibrages des diverses enveloppes.

Projet de budget 2008 par missions et prestations

Page 53

comment s'explique la légère augmentation des *charges et revenus.*

M. DRAHUSAK indique qu'il n'y a pas eu d'augmentation du budget de référence entre 2007 et 2008. Les seules augmentations sont liées au Grand théâtre (indexation) et aux mécanismes salariaux.

M. DOSE précise que les variations s'expliquent également par des remboursement sur les énergies, les frais de téléphone, les pertes sur salaires etc.

Un collaborateur du DF explique que la somme des subventions versées a été « retraitée » afin de ne pas « noyer » les autres prestations. Sur cette ligne, outre les remboursements évoqués par le préopinant, on trouve principalement la valeur des subventions versée.

Page 54

explications pour l'augmentation régulière de tout ce qui concerne la diffusion et la communication.

M. DRAHUSAK indique qu'une clé de répartition est définie avec les gens de terrain. Il existe une volonté d'ouverture sur la citée. Davantage d'actions de communication sont prévues (en particulier au travers d'expositions temporaires). En résumé, il ne s'agit pas seulement de matériel imprimé.

Page 55

Bibliothèques et discothèques municipales

Comment s'explique l'augmentation sensible du chiffre 1 *(mise à disposition de collections sur tout support ...)* ?

M. DRAHUSAK explique que le libellé de la mission, établi par la bibliothèque, ne permet pas d'aller suffisamment dans le détail. Au-delà de la mise à disposition, le travail comprend également les missions suivantes : acquisition, constitution de fonds, propositions de lecture, développement des nouvelles technologies afin de répondre aux attentes nouvelles des jeunes (blogs, Ipod etc).

Page 56

Sur une période de quatre ans, des modifications essentielles sont intervenues dans le budget 2008, en regard des comptes 2004 (p. 56, fig. 1, et, de manière encore plus frappante, aux pages 58 et 62). Première question : que génère cette réduction de l'assistance ? Seconde question : quelle est l'idée derrière la politique de réduction de la rubrique *mise en œuvre de la politique culturelle,* dans le budget 2008 par rapport aux comptes 2006 ?

M. DRAHUSAK souligne que la difficulté du budget par missions et prestations réside dans le fait que « l'on est continuellement en support ». Un important investissement en temps de travail serait nécessaire pour établir une clé de répartition de toutes les différentes missions. Il estime que seuls les volumes sont réellement significatifs. Davantage de finesse n'ajouterait pas grand chose à l'information de la Commission.

M. MUGNY, revenant sur une question souligne que l'indexation des salaires amène par elle-même une progression notable.

M. DRAHUSAK indique que la Commission plénière d'évaluation a créé de nouvelles fonctions (ex. AID, Bibliothécaires de secteurs). En outre certaines fonctions ont été relevées à hauteur d'une classification. Il note que l'Etat a effectué de son côté une évaluation sur les bibliothèques. Les salaires à l'embauche dans les bibliothèques de la Ville sont ainsi désormais inférieurs de 700 F à ceux de l'Etat.

Page 56

15 Politique des ressources humaines

Une commissaire PS demande ce que comporte cette rubrique spécifiquement ?

M. DRAHUSAK explique que la direction du Département se conforme précisément aux dispositions statutaires. Le Département assure un suivi rigoureux des absences non planifiées. Il a en outre été institué un entretien de travail annuel obligatoire. Il est intéressant de sensibiliser le personnel sur l'importance accordée aux ressources humaines par la Ville de Genève. A cet égard, le CA a validé un support d'entretien, en accord avec la Commission du personnel.

M. MUGNY rappelle que le Département de la Culture est celui qui compte le plus grand nombre de collaborateurs. Il note que grâce aux nouvelles mesures évoquées par le codirecteur, le taux d'absence est le plus bas de la Ville. Il souligne que ces résultats sont à mettre également au crédit du SRH et de la Direction générale.

A quoi correspond « la réadaptation des imputations internes de la GIM ».

M. MUGNY explique que la GIM réévalue périodiquement la valeur des locaux mis à disposition du Département. Ceci est imputé comme une dépense, sans toutefois entrer dans la comptabilité du Département.

Quels sont les prix non-reconduits.

M. MUGNY rappelle qu'il y a en tout sept prix (Science, arts de la scène, musique, arts plastiques etc). Ces prix sont attribués tous les quatre ans par un jury. Il est à noter que la structure des jurys et des lauréats respectent le principe de la parité.

Comment s'explique la baisse du groupe « relations extérieures ». ?

M. DRAHUSAK indique que cette baisse s'explique notamment par la disparition du projet de la « Maison de la danse ».

Précisions quant à la planification de l'entretien des bâtiments publics.

M. MUGNY indique qu'au départ, on se base sur le plan financier d'investissement (PFI). Il y a toutefois des urgences auxquelles il faut faire face (ex. chute de morceaux de plafond au MAH....). Les éléments qui relèvent de la sécurité sont bien évidemment prioritaires. Le PFI sur 12 ans donne une photographie de l'état des choix du CA. M^{me} KOELLIKER précise que chaque service émet une liste de travaux avec des degrés de priorité. Cette liste est ensuite discutée sous l'angle des priorités. La liste est alors validée par le service des bâtiments qui détermine le programme de travaux pour l'année suivante.

Page 58 et 59

Ligne 2-24 *Billetterie*

Demande de précisions quant au contenu de la ligne billetterie.

M. MUGNY indique qu'il y a de nouveaux points de ventes des billets (ex. Office du tourisme, Grütli, arcade du Pont de la machine ...)

Pourquoi l'on ne sous-traite pas à des services tels que *Ticket Corner.*

M. MUGNY observe que ce type de services revient beaucoup plus cher, en raison du pourcentage prélevé (15% à 20%). En revanche, la vente par Internet pourrait être envisagée à l'avenir.

M. ROHRBASSER observe que dans le cas du Grütli, la personne préposée permet d'orienter les visiteurs, et contribue également à dissuader certains comportement. C'est ainsi que les dealers ont été écartés des locaux du Grütli.

Quelle est la somme des ventes globales de billets ?

> M. MUGNY propose de répondre par écrit.

Pourquoi un service de billetterie par Internet ne n'est il pas proposé. Alors que les personnes qui vendent les billets passent vraisemblablement d'ores et déjà par l'informatique ?

M. DRAHUSAK indique que cela pose des problèmes techniques (sécurité du serveur de la Ville notamment).

Page 60

Promotion culturelle

Pourquoi la part des *missions en faveur du public* a-t-elle été atrophiée au fil des années ?

M. DRAHUSAK souligne le décalage entre les comptes et le budget (p 60). Il indique que l'on « engage » beaucoup plus de billets que le nombre effective-

ment vendu. Le Président précise que la partie verte du diagramme a sensiblement diminué à partir de 2005, soit l'année du premier budget du magistrat.

A quel changement politique cela répond-il?

M. MUGNY indique que cela ne correspond à aucun changement. Il explique qu'une somme d'environ 900'000 Fr. est mise à disposition en garantie de déficit. Il s'agit en fait d'une simple évaluation, puisque le succès d'une opération ne peut être prédit. La somme à disposition inclut les participations d'autres entités (Etat, autres communes). On met en réalité plus d'argent pour la réduction des spectacles qu'il y a quelques années. De même, le système est aujourd'hui mieux rodé que dans le passé. Il serait d'ailleurs souhaitable que les gens s'intéresse au « chéquier culture ».

M. DRAHUSAK précise que la diminution des charges du poste *missions en faveur du public* s'explique également par le fait que l'efficacité croissante de la coopération avec les partenaires permet de diminuer les besoins en personnel.

Que recouvre la ligne promotion touristique ?

Les collaborateurs informent qu'il s'agit essentiellement de supports de communication (dépliant etc).

Quel est le bilan du « chéquier culture »?

M. MUGNY indique que l'on compte actuellement environ 450 chéquiers pour environ 15'000 bénéficiaires potentiels. Les critères retenus sont ceux de l'assurance maladie. Toutefois de meilleurs critères pourraient être adoptés.

> une réponse écrite sera adressée à la Commission.

La Ville utilise -t-elle les supports publicitaires audiovisuels des TPG.

M. DRAHUSAK répond que tel n'est pas le cas. Toutefois, des opérations markéting ponctuelles sont à l'étude (ex. Opération conjointe TPG + Carte 20 ans / 20 Francs, avec éventuellement une grande exposition ...)

Page 62 et 63

SAAC (services aux artistes et acteurs culturels)

Quels motifs pour l'augmentation du montant d'environ 10 % de la ligne *Gestion des flux financiers* (p.63) ?

M. DRAHUSAK explique que « la gestion des dossiers a augmenté ». Il souligne que le traitement des réponses est en augmentation. Le volume des recours a également progressé sensiblement. La progression de l'activité sollicite davantage de ressources.

Page 63, *Ligne 24 et 25 (*respectivement *conservation* et *diffusion)*

quelle explication quant à la considérable augmentation de ce poste?

M. MUGNY indique qu'il s'agit de prestations liées à la manifestation d'art contemporain (MAC) et, plus généralement, à utilisation du Fond d'art contemporain.

Précisions concernant une contribution exceptionnelle de la FAD (p. 62, ligne 21).

M. ROHRBASSER indique que les sièges de la Comédie ont été changés. Ceci a donné lieu à un accord entre la Ville et la FAD.

M. MUGNY remarque que ces postes sont attribués au Département, alors que la décision émane du Département 2. Il précise que la FAD dispose d'un fond de réserve.

M. ROHRBASSER précise que les fonds proviennent également de dons de fondations privées, ne souhaitant pas donner directement à la Ville.

Un représentant radical revenant sur la question posée par une personne du PS « s'étonne que l'on justifie des augmentations par des dépenses ayant déjà été faites ».

M. DRAHUSAK indique que davantage de moyens seront consentis, notamment au niveau de la conservation (restaurations, inventaires),

Page 62

23 *Organisation des manifestations*

Comment justifie-t-on « une augmentation par une augmentation » (!).

> une réponse écrite sera apportée.

Aucune opposition à la participation pleine et entière des commissaires invités, exception faite de la participation aux votes.

Page 63

Subventions

Un représentant radical souhaiterait que la répartition des subventions par mission et prestation apparaisse clairement.

M. MARGARONE remarque qu'en ce qui concerne le SAAC, la seule prestation touchée par les subventions est la prestation 21 (*gestion des flux finan-*

ciers...). Le travail de répartition dans les prestations est fait systématiquement. Mais il n'y avait en l'occurrence aucun intérêt à le montrer.

M. MUGNY propose de présenter une addition détaillée sur une page à part.

M. ROHRBASSER relève que le problème est celui des critères. En matière, par exemple, d'aide aux tournées, on trouve tous les domaines artistiques représentés. Il est en l'occurrence très difficile d'estimer les dépenses dans le détail. En revanche, au niveau des comptes, il est possible de faire apparaître chaque charge. Une représentante socialiste estime que le développement de la méthode par missions et prestations dans le domaine de la Culture permet d'appuyer la politique culturelle. Certaines instituions ont un rayonnement régional (ex. Comédie), qui bénéficie à toute une région. Cela permet de mettre les prestations de la Ville en valeur. M. MUGNY admet que l'on peut aller dans ce sens. Il estime toutefois que cela ne donnera vraisemblablement pas le résultat escompté. En effet, si l'on prend par exemple le cas de la Fête de la musique ou celui du Grand Théâtre, on constate que le budget ne tient pas compte de certaines très importantes prestations fournies par diverses entités publiques (ex. intervention de la voirie, de la sécurité etc). M. MARGARONE remarque que le présent document offre un axe d'analyse. Cependant, pour le contrôle de gestion, d'autres axes sont possibles. Il faut en effet veiller à bien distinguer l'analyse par missions et prestations et les autres types d'analyse.

> M. DRAHUSAK propose de faire parvenir dès demain à la Commission, un document de 4 pages, comportant tous les pourcentages, pour le budget 2007. Ce même document, pour le budget 2008, est en cours de préparation. Celui-ci sera également transmis à la Commission dès que possible.

Un PDC juge la proposition du radical digne d'intérêt. Il serait en effet très intéressant de mieux mettre en évidence l'apport « tout compris » de la Ville en faveur de la Culture.

M. MUGNY observe que l'on ne peut pas dégager aisément la répartition au sein de chaque institution (ex. part affectée à la technique, aux comédiens, aux administrations etc.). Monsieur DRAHUSAK souligne que cet exercice est difficile car les institutions n'ont pas forcément recours aux méthodes de comptabilité analytique. Il faudrait discuter avec chaque institution de leur clé de répartition.

Un représentant libéral dit qu'il ne s'agit pas d'entrer dans le détail. Il faudrait mettre en place une sorte de tableau de bord, permettant au final de mieux comprendre la politique culturelle de la Ville. Un PDC rend hommage au Magistrat pour la transparence de la gestion de son département. La Commission est ainsi encline à demander peut-être davantage qu'à d'autres...

Page 64 et 65

Conservatoire et Jardin botanique (CJB)

51 *agenda 21*

A quoi correspond la baisse de cette ligne ?

MUGNY indique que ceci correspond à l'achèvement, respectivement, du mandat du directeur et du processus de recensement du patrimoine végétal.

33 *Formation*

Pourquoi les coûts de formation ne sont ils pas pris en charge par le DIP ?

M. MUGNY note que le CJB, considéré comme un musée, ainsi que d'autres musées tels que le MEG ou le MAH, bénéficient d'un échange avec l'UNIGE. Il est à noter que les relations avec l'Université, dans ce domaine, sont généralement excellentes. Il donne quelques précisions supplémentaires sur la répartition des fonctions de direction et d'enseignement universitaire.

Quelques précisions quant à l'absentéisme au MAH.

M. MUGNY indique que le MAH a rencontré un certains nombre de difficultés. Il note qu'il existait des phénomènes d'immobilisme et de « baronnies », ayant entraîné certains abus (discrimination etc.). Un important travail de changement a été entrepris. Un certain nombre de prestations ont été revues. Il est indéniable que l'absentéisme reflète généralement un malaise. Les gens sont à nouveau motivés. Il existe désormais un nouvel élan.

M. DRAHUSAK indique que l'on a travaillé sur des processus institutionnels. Il y a nécessairement une phase d'adaptation. On demande à certains cadres de mieux se conformer à leur cahier des charges.

Quelle cohérence entre les indications figurant ?

respectivement, aux pages 66 et 67. A la page 66 (*commentaires* 31/32), on évoque une réallocation des ressources au détriment des expositions temporaires, alors qu'à la page 67, on observe une légère augmentation du budget des exposition temporaires.

> une réponse écrite sera adressée à la Commission.

Pages 71 et 72

Bibliothèques et discothèques municipales

Demande de précisions quant au contenu du projet d'utilisation des nouvelles technologie au sein des BMU ?

M. DRAHUSAK donne lecture d'un document expliquant en quoi consiste la diffusion des nouvelles technologies. Il s'agit d'être en phase avec les nouvelles pratiques adoptées par les jeunes. (blogs, Ipod, RRS, podcast,). Le projet prévoit notamment : la formation à l'utilisation de ces nouveaux moyens d'information, la création de blogs littéraires etc.

Comment le respect des droits de la propriété intellectuelle sera garanti dans ce nouvel environnement ?

M. MUGNY remarque que d'une manière générale, « la sécurité n'est actuellement pas garantie ». On sait que chaque enfant peut aujourd'hui télécharger illégalement des contenus (ex. Musique, films etc). Ces domaines sont en pleine évolution.

M. DRAHUSAK relève que les nouvelles technologies permettent de faire venir davantage de jeunes à la bibliothèque municipale. Il souligne que les lieux doivent vivre pleinement,

M. MUGNY cite en exemple le cas de la BMU des Pâquis, où des jeunes ont cessé d'endommager le bâtiment de la bibliothèque après en avoir découvert le contenu et les possibilités.

Remarque d'un socialiste : on risque d'aboutir à un effet de fermeture de l'accès à la connaissance, puisque le nombre d'ouvrages disponibles sous forme électronique sera nécessairement limité.

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF A l'APPUI DU PROJET DE BUDGET 2008

Demande d'une explication complémentaire quant au volet culturel du *projet d'agglomération* (en particulier, quid de la mise en place de partenariats?)

M^{me} KOELLIKER indique qu'un groupe de travail issu de la *Commission Education, loisirs et Sports,* coprésidé par le DIP et le maire-adjoint à la Culture de la Ville d'Annemasse. Il s'agit de réfléchir ensemble à l'implantation de projets culturels - portés par plusieurs collectivité - sur le territoire. Ceci procède d'une autre action proposée, qui consiste à réaliser un atlas visant à recenser tous les événements et les lieux culturels.

M. MUGNY observe qu'il existe peu de financements communs. L'idée au départ consistait à ne pas rechercher de financement pour les projets en cours. Le *groupe de concertation culturel* fonctionne depuis environ une année. Il note que les relations avec l'Etat, sur le plan de la culture, sont absolument inexistantes. L'Etat n'augmente plus rien. Le seul espoir réside du côté des communes.

On notera qu'il existe un projet de médiathèque / école de danse, à Annemasse. On pourrait y adjoindre le projet de maison de la danse. La Ville perçoit environ 60 millions dans le cadre de la péréquation entre l'ACG, la Ville et l'Etat, permettant de couvrir une partie des prestations (culture et autres) fournies par la Ville aux autres communes. Un élément pourrait être ajouté à cela. On pourrait ainsi imaginer de faire un « pot commun », selon une clé de répartition fiscale, avec une redistribution aux communes qui mettrait certains projets en œuvre.

M[me] KOELLIKER note que certains projets (ex. la nouvelle comédie) sont déjà financés.

M. MUGNY note que certains éléments n'améliorent pas la situation. Il évoque le retrait progressif de l'Etat, de la Confédération et de Pro Hevetia en matière d'aide aux petites compagnies. De ce fait, il est délicat de demander à des collectivités françaises de participer, alors que les partenariats peinent à se mettre en place du côté suisse.

BAC PLUS. Quid de l'utilisation des surfaces ? Quid de l'application des AIMP?

M. MUGNY explique que l'idée était de regrouper les différents centre spécialisés (photographie, image contemporaine, édition contemporaine) au BAC, autour du MAMCO et du Centre d'art contemporain. Or chaque institution tendait à vouloir sa propre infrastructure (cafétaria, entrée etc ...). Il a été fait pression pour que les choses évoluent. L'idée est de créer une sorte de kunsthalle (avec un lieu d'accueil, un lieu de formation, une bibliothèque ...). La collection du Centre de l'image pourrait aller au Fond municipal d'art contemporain. Sa gestion pourrait être confiée au MAMCO. Malgré ces changements, il est prévu de ne pas procéder à des licenciements. A début mars, les volontaires devraient être rassemblés sous le même toit. Des travaux d'infrastructure devront être réalisés. Le fonctionnement devrait véritablement être initié en 2009.

Concernant les AIMP, on rappelle qu'au-delà de 380'000 F (montant à vérifier), on doit lancer un appel d'offre pour l'acquisition d'ouvrages destinés en l'occurrence aux bibliothèques (plus d'un million de francs par an) . Or les appels d'offre dans le domaine du livre entraînent de fait la mise à l'écart des libraires genevois, moins compétitifs que leurs concurrents étrangers. La procédure AIMP permet de tenir compte de notions de proximité. Il s'agit d'utiliser ces dispositions légales afin d'aider le secteur du livre à Genève.

Demande d'une explication quant aux licenciements prévus au MAMCO ?

M. MUGNY et ses collaborateurs disent ne pas voir précisément de quoi il retourne. Il pourrait s'agir de non-reconductions.

> une réponse écrite sera apportée.

Précision quant au devenir du Fond d'équipement Communal.

M. MUGNY indique que la destination du fond n'a jamais été pleinement respectée. Celuici a même été utilisé pour financer le déficit du Stade de Genève. Une réforme est en cours. Il invite à se référer au projet de loi cantonale. Le Fond devrait retrouver sa vocation initiale de soutien aux projets communaux. C'est là l'un des enjeux de la constituante. Il ne se dit toutefois pas pleinement rassuré.

Ne serait il pas préférable de regrouper les différentes fondations parties prenantes dans le BAC ?

M^me^ KOELLIKER note que qu'il faut encourager des projets communs. Elle rappelle que les relations du Centre d'art contemporain et du MAMCO n'ont pas toujours été paisibles.

M. MUGNY précise que l'idée n'est pas de créer une nouvelle fondation pour chapeauter le tout.

Précisions quant à l'éventuel élargissement de la FAD.

M. MUGNY estime qu'à terme, la FAD devrait héberger la plupart des théâtres institutionnels genevois. Dans la perspective de la création de la Nouvelle comédie, il faudrait vraisemblablement envisager de fermer un théâtre. Compte tenu de son potentiel technique, c'est vraisemblablement le théâtre de Saint-Gervais qui devrait disparaître. Ces changements devraient pouvoir s'opérer de manière « douce », à condition toutefois de si prendre suffisamment tôt.

Selon un conseiller libéral les propos de M. MUGNY concernant l'utilisation du fond aux fins de financement du Stade de Genève, n'engage que lui même. En l'occurrence, le financement du stade a été agréé par l'ISF.

Page 37

La convention de subventionnent imprimera-t-elle une nouvelle direction au Grand théâtre ?

M. MUGNY explique que le déficit sera réduit de manière sensible car les provisions vont être dissoutes. Le reste sera comblé par le fonds de réserve. Il restera néanmoins un manque de CHF 500'000.- à 700'000.-. Il relève qu'aujourd'hui, la majorité du CA est avec lui, alors que ce n'était pas le cas avant. Il explique que le Grand Théâtre connaissait trois problèmes majeurs : problème des rapports avec le personnel, qui a trouvé une solution. Des représentants du personnel font désormais partie du Conseil de fondation. Les problèmes de sécurité immédiats ont également été résolus et les problèmes d'indemnités en retard, ont été réglés eux aussi. Ensuite, il y avait le problème des rapports entre la Ville et la Fondation qui sont aujourd'hui normalisés. Enfin, il y avait le problème financier, désor-

mais sous contrôle, en dehors du budget écoulé qui sera épongé. Le déficit pour l'année à venir, y compris « le million Wilsdorf, » s'élèvera à environ 2.5 milliions. Plusieurs solutions sont envisageables : obtenir du privé, et pérenniser, un montant fixe (p.ex. à travers le Cercle du Grand Théâtre); obtenir des Communes une augmentation sensible du budget, et enfin, solliciter l'aide de la Ville. Il informe qu'une contribution « *one shot »* sera demandée dans tous les cas à la Ville qui verserait une somme de 2,5 à 3 millions, provenant d'une subvention extraordinaire (la Loi sur les communes le permet). Par ailleurs, le DAC imagine une économie possible de 300'000 à 500'000.- francs. Il restera ainsi environ un million à trouver, que la Ville devra peut-être mettre elle-même. M. MUGNY souligne que si on n'arrive pas à régler le problème d'ici janvier/février, le Grand Théâtre devra probablement être mis en faillite. Ce sera un sacrifice considérable car c'est l'une des plus belles choses que Genève produit en matière de culture. Cela touche environ 300 emplois directs et environ 200 emplois indirects. En cas de redémarrage, l'institution serait moins bien dotée, à moins que d'autres moyens soient trouvés.

M^me^ KOELLIKER signale qu'il y a des recrutements en cours (direction générale, direction des RH, direction technique, autre).

Page 37

2000 Direction et coordination

Que recouvre « TransBGE » ? .

M. MUGNY explique que la Bibliothèque (3 millions d'ouvrages) a vu une augmentation des moyens consacrés à l'entretien, et une diminution de la part consacrée aux acquisitions.

M. DRAHUSAK précise que la Ville récupère une partie des sommes prélevées sur la dîme des étudiants.

2300

Pourquoi l'on n'étendrait on pas le modèle de répartition des coûts de la Fête de la musique à d'autres manifestations ?

M. DRAHUSAK explique que l'on arrive au bout du processus

La LIAF (loi cantonale) sera-t-elle systématiquement suivie ?

M. ROHRBASSER rappelle que tout subventionement supérieur à 200'000 Fr. Doit faire l'objet d'une convention. Lors de co-subventionement, la Ville et l'Etat élaborent une seule et même convention.

Sur la question du Grand théâtre, pourquoi l'on n'opérerait pas des choix clairs, en supprimant certaines prestations, telle la fête de la musique ?

M. MUGNY relève que la proposition est une provocation, considérant le caractère très populaire de la manifestation visée. Il note que des suppressions portant sur quelques centaines de milliers de francs avait déjà à elle-seules suscité de vives polémiques. Qu'en serait-il alors de d'une suppression de 2 millions de francs?

1500 *Gestion de l'absentéisme*

Précisions quant à la méthode et aux crédits alloués ?

M. DRAHUSAK informe que des outils statistiques sont mis en place. De même, on a décidé de mettre en place, au 1er janvier, une procédure très simple, adoptée par l'Hôpital cantonal (meilleur suivi de l'employeur etc ...)

Concernant le débat sur le Grand théâtre (GT), le CA devrait être tenu informé. On devrait discuter sur la base de chiffres. Il existe un risque d'arriver à la rupture de trésorerie. L'effet d'une fermeture serait désastreux, compte tenu notamment du fait que Genève est une ville internationale et une place financière. Certaines productions coûtent trop cher (ex. Don Carlo, la Flûte Enchantée, les Troyens ...).

M. MUGNY rappelle qu'il a toujours été difficile d'avoir des chiffres. Pendant longtemps, le directeur et le président refusaient de répondre aux questions relatives aux coûts des spectacles. Il rappelle son attachement au GT. Il estime que le CM devrait avoir le courage de voter les crédits manquants avant de faire pression sur les communes.

Une PS espère que l'on en arrivera pas à la solution consistant à définir la programmation en fonction du coût de production des spectacles. Il en va du rayonnement de la Ville, dans le contexte de la concurrence entre les villes.

MUGNY rappelle que *in fine*, c'est bien le CM qui votera sur la proposition du CA. Il remarque que certain spectacles comme les Troyens engendrent à eux seuls un déficit de 700'000 Fr. Le fait de réfléchir en terme de coûts et d'équilibre ne veut Pas dire que l'on intervient dans les choix artistiques.

Page 37

1700 Coordination des manifestations

Détails ?

M. DRAHUSAK précise que le nouveau CA a supprimé la délégation faite aux quartiers. L'idée est de créer une coordinations des manifestations au niveau de la Ville, compatible avec le guichet unique. Le Magistrat revient chaque année avec le dossier du Grand théâtre et le problème du risque de fermeture. Or, force est de constater que l'institution a perduré au fil des ans. Il avait

été dit dans le passé que les grandes productions ne seraient pas remises en cause afin de ne pas risquer de perdre le soutien des grands sponsors. Or les spectacles ont été maintenus mais les sponsors sont partis.

1300.02
Explication complémentaire quant à la révision du règlement interne du Grütli ?

M. ROHRBASSER explique que le Grütli a pour spécificité de ne pas avoir de direction. Le bâtiment abrite un certain nombre d'associations. Un règlement régit le fonctionnement de la maison. Il s'agit de permettre à l'avenir d'éviter les blocages. (ex. Décision d'installer un guichet dans le hall d'entrée ayant nécessité une négociation).

2300
carte 20 ans / 20 francs
La Ville doit intervenir dans la promotion de cette carte au niveau du cycle d'orientation.

M. MUGNY explique que ceci relève du DIP. Il serait délicat de proposer de remplacer le matériel d'information mis en place par les services de M. BEER.

2300.02
La ville est à vous

demande du rapport de 2006 ainsi que, le moment venu, celui de Saga-Citée.

2100.02
Précisions quant aux recherches de locaux pour les artistes ?

M. MUGNY indique que les lieux qui pourraient être mis en place nécessitent des travaux (ex. garages).

Page II-48

1300 Collection d'œufs

De quels œufs s'agit il?

MUGNY explique qu'il s'agit d'une collection d'œufs présentant un grand intérêt scientifique, pouvant être acquise pour une somme modique.

Page 51

1100.03 Rétroconversion

Demande d'une explication complémentaire. Qu'en est-il de l'éventuel mandat à une entreprise hongroise ?

M. DRAHUSAK informe que sur 1 million de francs, 400’000 Fr. ont été dépensés en volume. Il reste environ 300’000 fiches à traiter. En suivant le mode de faire actuel, il faudrait encore 4 à 5 millions de francs et 10 à 15 ans Le problème posé est celui de la numérisation. Or cette question ne peut-être abordée avant de d’achever la rétro conversion. Il remarque que Lausanne a signé un accord avec Google, qui prévoit de financer la numérisation par la mise à disposition de la partie la plus importante du fond. En optant pour le sous-traitement, la rétroconversion pourrait être opérée en 2 ans environ.

L’externalisation de la reconversion risque de fragiliser certains emplois ?

M. DRAHUSAK précise que seule une partie des tâches seraient externalisées. Il propose de revenir sur cette question plus en détail lors de la discussion sur ce sujet.

1200.04
Base de donnée Odyssée ?

Demande de précisions.

> M. DRAHUSAK fournira une réponse écrite.

PROJET DE BUDGET 2008

M. DRAHUSAK prononce quelques mots d’introduction. Il prie le commissaires de se référer au document de synthèse adressé par le département, expliquant la différence d’environ 5 millions entre les budgets 2007 et 2008. Le budget 2008 a pour référence le budget 2007. La cause de l’augmentation est imputable à la progression de la masse salariale d’une part et à la ventilation des compétences de l’autre.

Page 75

3101100 Scène culturelle
436 Dédommagements de tiers

A quoi correspond le montant de 280’000 Fr (revenu) ?

M. DOSE précise qu’il s’agit de remboursement sur des « trop payés » à des tiers (énergie etc).

3106610 FMAC
331 Ammortissements ordinaires du PA

Qu’est ce qui est amorti au juste?

M. MARIAUX indique qu’on amortit des crédits de travaux.

> Le Département des finances fournira une réponse écrite.

Page 147

SUBVENTIONS

3001365 *Direction de la culture*
Espace Rousseau

Pour un conseiller PS il est étonnant qu'il y ait encore des aides pour l'espace Rousseau. Les responsables s'étaient engagés à ne plus demander d'argent à la Ville. Il se dit résolument opposé au maintien de cette subvention.

Association pour le patrimoine industriel (API)

Cette activité n'est elle pas subventionnée, au niveau de l'Etat, par le DASS ?

M. MUGNY explique que cette activité a été intégrée à la culture il y a environ 2 ans. Cela inclut également un volet social il est vrai.

FASE (« la Ville est à vous »)

Demande d'une explication complémentaire.

M. MUGNY explique que depuis deux ans, la Ville paie les salaires de 2 animateurs qui avaient les compétences requises pour développer ces activités.

La conférence culturelle mérite-t-elle toujours de recevoir 20'000 Fr ?

M. MUGNY indique qu'il s'agit avant tout d'une réserve. Toutefois, il est peu probable que cette somme soit dépensée.

Compagnie 1602-locaux

A qui sont payés les loyers ?

MUGNY indique que des espaces ont été trouvés dans les anciennes casernes. L'Etat s'est engagé à payer le déménagement et les travaux. Les sommes, qui ne font que transiter par la Cie 1602, vont ensuite directement dans les comptes de l'Etat.

Page 148

3106000
Ecole de musique

S'agit il bien de de l'Académie de musique?

Les collaborateur du Département des finances répondent par l'affirmative.

367 Etranger

La somme de 5'000 F n'est elle pas quelque peu « misérable » ?

M. MUGNY explique que cette contribution permet à la Ville d'obtenir certaines prestations.

Les bénéficiaires sont aidés par de nombreux autres bailleurs.

Musiques en été

N'est-ce pas la Ville qui organise ?

M. MUGNY indique que le montant correspond aux cachets versés aux artistes.

Montreurs d'images

Cette subvention avait été remise en cause. Une évaluation ne doit-elle pas être envisagée?

Page 150

Fond général cinéma

A quoi ce fond est il destiné ?

M. MUGNY indique que 600'000 Fr. par an sont destinés aux longs métrages. Ceci permet de co-produire jusqu'à quatre films de fiction ou documentaires par an. Le non-dépensé peut aller à d'autres activités telles que documentaires, court-métrages, aide à l'écriture. Plusieurs films ont ainsi connu une carrière intéressante tant en salle qu'à la télévision, suisses et étrangères (ex. Fragile, Les Petites Couleurs, L'Accord etc.). L'aide intervient lorsque le film est confirmé dans sa réalisation, avec environ 50% du budget déjà bouclé. Au cours des dernières années les demande de soutien ont été abondantes.

M. ROHRBASSER précise qu'une aide obtenue de la Ville entraîne généralement l'obtention de la subvention du Fond REGIO (Loterie Romande).

Qu'en est il de l'avenir des cinémas Scala. Une solution est-elle envisagée?

M. ROHRBASSER explique que la question de l'éventuelle fermeture des cinémas Scala est posée.

M. MUGNY remarque qu'il sera difficile de justifier un soutien à un cinéma entièrement privé. Mais il se dit ouvert à la discussion pour rechercher une solution.

Page 151

Centre de la photographie

C**omment il se fait que le montant de la subvention soit demeuré inchangé à 180'000 Fr, alors que le montant figurant aux comptes 2006 s'élevait à 230'000 Fr ?**

M. MUGNY explique que cette variation est due à l'organisation quadriennale de la manifestation « les 50 jours pour la photo ».

SUBVENTIONS EN NATURE

Page 168

Qu'advient il du théâtre Para-Surbeck ?

M. MUGNY explique que ce théâtre est au bénéfice d'un contrat commercial. Le contrat prévoit un certain nombre de spectacles chaque année. Or tel n'a pas été le cas depuis un certain temps. Il est par conséquent envisageable de louer à un autre exploitant. Il note que ce lieu est loué par la GIM directement. Plusieurs projets sont proposés.

Demande d'explications complémentaires quant au fonctionnement des logements des Halles de l'Île.

M^me^ KOELLIKER explique que ces logements sont exclusivement destinés à l'hébergement d'artistes de passage à Genève pour une courte durée. La demande est très importante.

Page 235

32020000 Dir. du MAH

Demande d'une explication complémentaire.

M. DRAHUSAK précise que certains postes ont été scindés. Dans la majorité des cas, il s'agit de postes vacants ayant été transformés.

Réponses du département de la culture (DC) aux questions posées lors de la séance de la commission des finances du 26 septembre 2007

1. Rapport du CA à l'appui du projet de budget 2008

p. II-51 :

Point 1200.04 «Odyssée» : préciser à quoi sert cette base de données et ses caractéristiques.

La base de données **Odyssée** répertorie les collections de manuscrits de notre Département des manuscrits. Elle est de création récente et ne présente actuellement qu'une petite partie de nos fonds. Les nouveaux inventaires de manuscrits y sont désormais intégrés. Les notices sont rédigées selon les normes internationales. Cette base est accessible sur le web.

Les autres bases de données de la BGE sont les suivantes :

Catalogue collectif du Réseau romand : catalogue informatisé répertoriant nos collections d'ouvrages. Accessible sur le web.

Catalogue collectif des affiches suisses : catalogue informatisé répertoriant la collection du Département des affiches. Accessible sur le web.

Catalogue Kora : nouveau catalogue informatisé répertoriant certains fonds de notre Département iconographique. Il sera prochainement accessible sur le web.

2. Questions générales concernant le projet de budget 2008

– Donner les statistiques PB 2008 présentant la répartition des subventions par domaine artistique.

Les répartitions par domaines artistiques pour le budget 2007 voté et le PB 2008 sont annexées au mail.

– Vérifier si le Mamco aurait envoyé une lettre de licenciement collectif au personnel.

Le Mamco n'a pas envoyé de lettre de licenciement collectif au personnel.

– Fournir des documents sur la LIAF.

Les documents sont annexés au mail.

– Donner le Rapport 2006 sur la Ville est Vous.

Le document est annexé au mail.

3. Projet de budget 2008 par missions et prestations

– Page 59, SAT, point 24, billetterie: quel est le montant des billets vendus ?

– **Stratégie après la faillite de Billetel:**

L'arrêt brutal de la vente des billets par Billetel a mis en péril bon nombre de spectacles incapables de vendre leurs billets auprès du public.

Les organisateurs ont dû faire face à l'urgence et trouver une alternative rapide pour éviter le fiasco de leurs spectacles déjà programmés.

La plupart ont recouru à une billetterie manuelle dans l'attente qu'une solution électronique plus performante soit reconstruite.

Dans cette attente ils ont contactés pour leurs spectacles les distributeurs privés (Ticket Corner, Resa +, ...).

Un producteur (Georges André Sand pour la Revue) tenu par la convention d'utiliser Billetel s'est retourné juridiquement contre la société (Billetel) et la Ville de Genève pour réclamer un manque à gagné estimé à 260 000 Frs. La pro-

cédure pénale est arrivée à son terme il y a quelques jours (et après plusieurs recours) par un jugement accordant un dédommagement de l'ordre de 32 000 Frs au producteur.

Pour éviter de telles situations, nous avons remonté un réseau de billetterie électronique sous contrôle de la Ville.

Le réseau municipal fonctionne bien et se dote régulièrement de points de vente supplémentaires (Grütli, Genève-tourisme). Parallèlement nous sommes en train de développer un portail de vente sur internet.

– **Vente des billets**

Nous devons écouler durant une saison normale environ 70 000 billets pour un montant de 1,5 millions.

Les chiffres ci-dessous sont indicatifs car les ventes de la saison 2005-2006 ont été diminuées par la fermeture du Victoria hall durant les deux derniers mois de la saison.

A noter aussi que la saison 2006-2007 a également été touchée par la fermeture du VH durant les six premiers mois et le retrait du Théâtre du Grütli de notre billetterie.

Saison 2005-2006

68367 billets vendus
12534 billets production Ville de Genève
Total encaissements: Frs. 1'396'813.-
Facturation billetterie: Frs. 59'920.-
Nombre d'organisateurs partenaires: 28

Saison 2006-2007

54508 billets vendus
10546 billets production Ville de Genève
Total encaissements: fr. 1'396'522.-
Facturation billetterie: fr. 47'248.-
Nombre d'organisateurs partenaires: 21

– **Coûts et gains par rapport aux distributeurs privés**

Nos prix (aux coûts réels) sont les suivants : le prix des billets facturés aux clients est de Fr. 1.- non numérotés et de Fr. 1.50 numérotés.

Les prix pratiqués dans le privé correspondent à un coût d'émission de l'ordre de 3 à 5 Frs minimum, puis d'un tarif évolutif en fonction du prix du billet. Généralement la ponction va de 6 à 10% du prix du billet qui part dans la poche du distributeur (environ 8 Frs pour un billet de 80 à 100Frs).

Cette ponction est donc un détournement de ressources allouées à la culture. En développant une billetterie au service des artistes, nous évitons cette hémorragie et permettons que les subventions soient réellement utilisées pour la création et non pour financer les marges des distributeurs de billets. De plus, les petits spectacles (100 à 200 places) ne peuvent pas se payer de telles prestations, ni les spectacles à bas prix (en dessous de 30 Frs), le coût d'émissions de tels billets devient véritablement trop lourd par rapport à la somme encaissée.

Les bénéficiaires de nos prestations sont donc les petites productions pratiquant des prix populaires. La billetterie de la Ville participe par conséquent à la survie des petites troupes et contribue au maintien de prix accessibles aux faibles revenus.

De plus, la plupart des grandes villes fournissent cette prestation à leur population. Pour de grandes productions, l'achat de billets par des étrangers désirant se rendre dans notre ville ou de touristes de passage n'en saura que plus facile.

– Pages 60-61, SPC, point de situation à donner sur le chéquier culture, en particulier le nombre de communes qui participent à l'opération.

Vous trouverez le bilan intermédiaire du Chéquier culture annexé au mail. Il comporte la liste des communes participantes en 2007. Nous ne connaîtrons qu'en décembre la répartition des Chéquiers par communes, lorsque les communes nous renverrons les Chéquiers non distribués.

– Page 62, point 23, explications sur l'augmentation des ressources.

23 L'augmentation entre les comptes 2006 et le budget 2007 est due à l'augmentation de ressources dédiées à l'organisation des manifestations.

Budget 2007				Comptes 2006			
Charges	%	Revenus	%	Charges	%	Revenus	%
288.9	**4.0**	-		**281.2**	**3.9**	-	
169.6	2.4	-		170.7	2.4	-	
119.3	1.6	-		110.5	1.5	-	
6'877.2	**96.0**	**360.0**	**100.0**	**6'913.2**	**96.1**	**495.6**	**100.0**
660.7	9.2	-		702.2	9.8	150.0	30.3
2'382.3	33.2	-		2'822.0	39.2	-	
3'454.5	48.2	360.0	100.0	3'077.9	42.8	345.6	69.7

Différentiel budget 07 - comptes 06 : 0.376 M° => Fr. **376'000.-** L'augmentation s'explique de la manière suivante;

Chapitre des natures comptables 30 «Charges de personnel» : l'écart entre les comptes 2006 et le budget 2007 est de Fr. **117'000.-** (arrondi au millier sup.) dont :

– Frs. 16'000.- est due à l'allocation des ressources humaines pour l'organisation de la fureur de lire 2007 (manifestation biennale),
– Frs. 101'000.- concerne les mécanismes salariaux sur la totalité de la prestation 23 «Organisation de manifestations».

Chapitre des natures comptables 31 «Biens, services et marchandises» : l'écart entre les comptes 2006 et le budget 2007 est de Fr. **246'000.-** (arrondi au millier sup.) dont :

– Frs. 143'000.- correspondent au budget pour l'organisation de la Fureur de lire,
– Frs. 53'000.- concerne l'engagement d'un agent spécialisé (personnel temporaire hors FM) au SAAC (salaire pour 6 mois),
– Le solde restant de Frs. 50'000.- correspond pour Frs. 30'000.- aux «Prestations pour services divers» alloués au soutien au livre et pour Frs. 20'000.- aux «Honoraires divers» remontés du SAT au SAAC pour les besoins des musiques actuelles.

Chapitre des natures comptables 39 «Imputations internes»

Le solde restant d'un montant de Frs. **13'000.-** correspond aux variations entre le réel imputé sur les comptes 2006 par les services compétents (pour l'essentiel la Voirie Ville-propre (VOI) et le domaine public (DOP)) et les budgets estimés pour l'ensemble des manifestations organisées par le DC (FM, Fureur de Lire & Musiques en Eté).

– Pages 66-67, MAH, point 31 expo permanentes et 32 expo temporaires, donner la part inhérente au personnel et celle qui ne l'est pas.

  Voir document annexé.

Auditions de Messieurs Mugny, Drahusak, Rohrbasser et Madame Koellieker

L**a CARTS a reçu cette année un nouveau document présentant le budget par missions et prestations. Elle demande si l'on vote dessus?**

M. MUGNY répond que le DAC est l'un des premiers départements, avec celui de M. TORNARE, à avoir présenté le budget de cette manière. Il annonce

que l'année prochaine, tous les départements le feront. M. MUGNY explique que l'intérêt d'un budget par missions et prestations est que lorsque l'on coupe quelque part, on sait exactement où. Idem lorsque l'on augmente une ligne.

Etude du « Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2008».

Page II-35

Concernant l'augmentation de la subvention de l'OCG,

M. MUGNY explique que tout en assurant un rééquilibrage interne, chaque année, le soutien à un secteur d'activité (l'art contemporain et le livre les années précédentes) est augmenté. Il dit que cette année, c'est l'OCG qui a été choisi car il a un potentiel de développement et qu'il a effectué un énorme travail alors que sa ligne n'a jamais été montée depuis des années. La Ville a estimé qu'un effort de CHF 180'000 pouvait être fait. M. MUGNY dit que l'OCG en a besoin – notamment pour financer son deuxième orchestre – et que ce serait dommage de le freiner alors qu'il est en pleine progression.

Deuxième colonne, qu'en est-il du projet d'agglomération et quelles sont les possibilités concrètes de collaboration?

On en parle beaucoup dans le cadre de la Ville et du Canton, mais que dans les faits, on s'aperçoit que les réactions sont assez négatives – p.ex., quand M^{me} SALERNO fait des propositions par rapport au logement, l'Etat semble dire que la Ville devrait s'occuper de ses plates bandes. Dans le cadre de projets culturels que la Ville peut mener avec la participation de la France et des communes (p.ex. la Nouvelle Comédie),

Comment le DAC situe sa politique, n'avancerait-il pas à tâtons?

M. MUGNY répond que l'agglomération aujourd'hui se construit beaucoup sur la question prioritaire des transports – le CEVA répond en partie à ça. Il explique qu'il s'agit de désenclaver Genève. Parallèlement, il relève qu'il y a beaucoup de débats sur la culture. 'il y a des collaborations extraordinaires comme les Lettres Frontières, le Festival de la Bâtie qui joue parfois à Annemasse ou Divonne, ou encore le Pass danse. M. MUGNY dit que ce sont des évènements qui marchent bien mais dont le financement est compliqué car on n'obtient pas facilement le soutien d'une commune. Il ajoute qu'en ce moment est discutée la possibilité de greffer la Maison de la Danse au projet de l'Etoile (médiathèque et écolé de danse) prévu à Annemasse. Par ailleurs,il explique qu'avec la péréquation, la Ville reçoit 60 MIOS des communes, mais que le DAC trouve que ce n'est pas équivalent à ce qui est offert. Il pense que les Communes

doivent pouvoir faire des progrès, notamment celles qui sont riches, qui n'ont pas de structures culturelles et qui profitent de celles de la Ville. M. MUGNY dit que si ce groupe de concertation culturel arrive à fonctionner, il pourrait inclure les communes genevoises et françaises. Il indique qu'on en verra les premiers effets dans trois ou quatre ans.

Précisions sur le BAC.

M. MUGNY répond qu'au départ, cinq institutions étaient prévues dans le BAC: le Mamco, le CAC, le Centre d'édition contemporain, le Centre de la photographie et le Centre pour l'image contemporaine. Il explique que le Centre pour l'image contemporaine a posé problème car on voulait garder ses activités de conservation. Un rapprochement a été fait entre cette institution et le CAC qui pourraient se réunir dans une association ou une fondation afin de maintenir les activités de conservation du Centre pour l'image contemporaine. M. MUGNY ne sait pas encore ce qu'il adviendra du Centre de la photographie; il subsiste encore quelques inquiétudes pour cette institution-là. Il dit que dans trois ans, la réalisation du quartier des Bains en lieu de l'art contemporain sera achevée. Il précise qu'il n'y aura pas de licenciements et que les œuvres seront conservées – les 1700 pièces du Centre pour l'image contemporaine iront soit au Fonds municipal soit au Mamco.

Quelques précisions sur les emplois temporaires ?

M. MUGNY explique qu'il y a deux sortes d'emplois temporaires, d'une part ceux que la Ville finance pour 3,2 MIOS – les gens sont engagés sur d'autres critères que ceux de l'Etat – et d'autre part, les occupations temporaires cantonales. Parmi ces dernières, il dit qu'il y a un certain nombre d'emplois qui ne sont pas nécessaires à la Ville mais que d'autres ont créé des prestations supplémentaires qu'il serait dommage de perdre car elles plaisent. Il explique qu'il y a plusieurs pistes à explorer comme celle du RMCAS qui permet d'insérer des personnes en fin de carrière qui ont une bonne formation et qui sont utiles.

Une évaluation du nombre de personnes « mises à disposition » a -t-elle été faite?

M. MUGNY répond qu'un état des lieux a été fait sur le nombre de postes à retrouver si les occupations temporaires disparaissaient: cela représente en tout 66 postes à la Ville, dont 48 au DAC. Concernant Bac+,

quelles sont les entités juridiques des institutions qui en font partie?

M. MUGNY répond qu'elles sont diverses: le Mamco est une fondation de droit public, le CAC est une association, la Fondation de St-Gervais comprend le Centre pour l'image contemporaine, le Centre de la photographie est une

association, de même que le Centre d'édition contemporaine, le FMAC est un service de la Ville. Enfin, il explique qu'il existe une fondation qui chapeaute l'ensemble du BAC et gère les flux ainsi que l'entretien du bâtiment.

M^me^ KOELLIKER ajoute qu'à terme, l'idée est d'avoir un musée et une Kunsthalle. Elle précise que la fondation faîtière restera.

Page 2: qu'en est il de Pro Helvetia et du soutien à la diffusion? les petites salles vont-elles être soutenues?

MUGNY répond que Pro Helvetia ne paie que les déplacements et certains frais de présence, mais pas les salles, ni les frais de production ou de représentation. M. ROHRBASSER dit que Pro Helvetia soutenait les petites associations mais ne va plus le faire. Il explique que la Confédération finance la culture via l'Office fédéral de la culture à Berne et Pro Helvetia dont le siège est à Zurich, et que dans la mise en ordre qu'elle a voulue, elle a défini une nouvelle clé de répartition – la nouvelle loi fédérale sur la culture va ainsi interdire à Pro Helvetia d'apporter de l'aide à la création. De fait, certaines compagnies indépendantes qui avaient l'espoir de trouver un appui complémentaire auprès de Pro Helvetia, n'en bénéficieront pas.

Concernant le Théâtre de St-Gervais, le DAC pense-t-il le rattacher à la FAD?

MUGNY répond que si le Centre pour l'image contemporaine va au BAC, ils rattacheront certainement St-Gervais à la FAD.

Troisième colonne: comment est-ce qu'ils imaginent ce partenariat privé/public, si cela sera un fonds dans lequel on piochera par exposition ou secteur? Car il y a une manne substantielle à trouver en développant des partenariats moins « muséologiques » - par exemple, en louant certains lieux à des entreprises privées

M. MUGNY répond que le Grand Théâtre loue déjà son foyer et que la plupart des salles lorsqu'elles sont louées à des personnes autres que subventionnées, rapporte de l'argent.

M. DRAHUSAK cite l'exemple de l'Ariana où une soirée coûte CHF 12'000.-. Il dit que cette année, il y en a dix payantes qui sont prévues. Quant au partenariat, il explique que lorsque l'on achète une œuvre soit on prend l'argent sur les fonds spéciaux, soit on trouve un donateur ponctuel. Il dit que l'idée est de trouver des partenaires institutionnels afin de créer un fonds de 10/20 MIOS, et de demander au CM, ensuite, s'il est prêt à y ajouter un capital de 20 MIOS. Il explique qu'en travaillant avec les intérêts, il y aurait une somme qui pourrait permettre de faire face à de vraies occasions d'achat de pièces.

Page 4: Concernant le projet Jean Nouvel, avez vous les 40 MIOS?

M. MUGNY répond que beaucoup d'argent est rentré – bien que ce ne soient que des promesses pour l'instant – et qu'un gros donateur a même dit qu'il pourrait donner les 40 MIOS.

Pourquoi dans le cas du MAH, l'argent afflue rapidement, alors que dans celui du Grand Théâtre, on peine à réunir quelques MIOS?

M. MUGNY explique que le Grand Théâtre a des donateurs privés – à travers le Cercle du Grand Théâtre notamment. Il aimerait bien que les privés donnent plus pour cette institution ; il pense qu'il faudrait avant tout trouver des donateurs qui se substituent à ceux qui partent comme la Fondation Wilsdorf.

Autant d'argent a été-il été obtenu pour le MAH parce qu'il s'agit d'un projet de Jean Nouvel?

– MUGNY répond que certains milieux avaient envie de participer à une œuvre; il s'agit de participer une fois et non de renouveler un don chaque année. Il ajoute qu'il n'est pas sûr que tous aiment Jean Nouvel.

n'est-il pas excessif d'avoir un second projet Nouvel, en comptant celui du CEVA?

– MUGNY répond tout d'abord que le CEVA n'est pas un projet de la Ville. Ensuite, il explique que le concours a été gagné par Jean Nouvel et il ne voit pas comment dire aux donateurs qui se sont engagé, que ce ne sera finalement pas un projet de cet architecte.

Concernant les absences des collaborateurs, y a-t-il un suivi, un taux?

– MUGNY répond qu'un document sur les absences a été distribué – il va vérifier auprès des Ressources humaines que cela a bien été fait. Il explique que le DAC a le meilleur taux d'absence et qu'un crédit sur deux ans a été proposé afin d'améliorer le suivi des absences.

Concernant les travaux à effectuer dans les différents bâtiments, quels sont les crédits d'investissement?

– MUGNY répond qu'ils figurent dans le PFI – qui s'étend sur douze ans.

Les autres vont-ils arriver au municipal avant 2008?

– MUGNY répond que le quatrième étage du MAH est fermé à cause des plafonds qui s'effondrent et que le Muséum a une dalle qu'il faut consolider; il dit que ce sont des travaux d'urgence, et que le premier se fait dans le cadre du projet Nouvel, et le second dans le cadre du budget d'entretien. Il expli-

que que tous ces travaux figurent dans le PFI, et que certains ont déjà été réalisés comme la rénovation de l'Alhambra. Il ajoute qu'il reste encore le Musée d'ethnographie – la résolution a été votée par le CM et le concours va être lancé –, Bot 5 – le concours sera jugé en novembre –, et la Console – dont le crédit d'étude a été voté. Il conclut en disant que la mise à niveau des bâtiments culturels a été une priorité du CA l'année passée.

Quelle est la raison de l'effort fait par rapport à l'entretien des bâtiments sur le département? L'enveloppe générale augmentait de 2,8 MIOS.

Mme KOELLIKER répond que chaque année, tous les départements répertorient les besoins en travaux adressés par les différents services. Ensuite, des priorités sont fixées et tous se mettent d'accord. Par rapport au chiffrage, Mme KOELLIKER n'a pas eu de retour de M. MEYLAN; elle suppose que beaucoup des demandes du DAC ont été prises en considération. Elle explique que les bâtiments culturels arrivent en fin de course par rapport à l'ensemble du parc immobilier de la Ville jugé en bon état. Par ailleurs, elle ajoute que les bâtiments ne sont plus en adéquation par rapport aux standards actuels, et que si l'on veut faire, par exemple, des économies d'énergie, cela passe aussi par une remise à niveau.

Page 5: demande des précisions quant à l'enveloppe financière du Muséum.

– DRAHUSAK répond que l'idée de ce projet est de demander au CM s'il est d'accord de donner la possibilité à une institution de gérer seule une enveloppe. Il explique que lorsque l'on enlève les scolaires et les rubriques compétentes du budget du Muséum, on constate que l'institution gère directement 1 MIO. Le DAC aimerait proposer au CM de voter un budget à deux positions de 1 MIO. Au moment des comptes, le détail des dépenses de cette enveloppe lui sera communiqué. Si le plan se fait sur quatre ans et sur tous les budgets, le Muséum aura 4 MIOS à utiliser comme il le souhaite. M. DRAHUSAK explique que les enjeux sont de l'ordre du management, et que pour l'institution, cela lui laisse plus de flexibilité pour mener des projets sur un ou deux ans. Il ajoute qu'un vrai travail de contrôle de gestion a été fait sur le Muséum depuis huit ans, montrant que c'était une institution stable. Il relève donc qu'il n'y a peu de risques.

Qu'advient-il, dans un cas pareil, des décisions politiques?

– MUGNY reconnaît que cela donne l'impression d'une dépossession des décisions politiques. M. DRAHUSAK répond qu'il n'y a pas de risques car le CM sait toujours où l'argent a été dépensé. Il dit que l'on verra, dans le budget par missions et prestations, si le million a été utilisé par exemple pour la recherche ou encore pour l'accueil des publics.

Concernant les Ateliers de décors, quelques précisions sur l'explication donnée.

M. MUGNY explique que la situation a déjà été changée et qu'il s'agit à présent de modifier le règlement. Il dit que lorsqu'il est arrivé au DAC, les Ateliers étaient surchargés et n'arrivaient même plus à fournir des prestations, par exemple, à la Fête de la Musique. Il a alors étudié la situation et décidé que les Ateliers devaient répondre en priorité aux demandes de la Ville et que dans un second temps, ils pourraient offrir plus et faire payer leurs prestations (p.ex. au Théâtre de Carouge). Aujourd'hui, il constate que les choses fonctionnent beaucoup mieux car ils ne répondent pas à toutes les sollicitations. Il remarque qu'il faut néanmoins adapter le règlement.

Page II-39

Concernant St-Gervais et l'archivage vidéo, comment s'opère le choix de ce qui va être conservé ou non, qui en décide, dans quelles perspectives, et ce qu'il arrive aux documents qui ne sont pas gardés?

– MUGNY répond que ce sont les conservateurs en art contemporain qui seront consultés – l'équipe de St-Gervais avec le Mamco, le CAC ou encore le FMAC. Il explique que dès que les documents sont conservés et que l'on a payé les droits, il faut chaque année les faire tourner sur des machines. Il dit qu'à St-Gervais, il y a une ou deux machines qui passent des vidéos en permanence, sans quoi celles-ci se détérioreraient.

Page II-40

Pourquoi la Conférence culturelle ne marche pas?

– MUGNY répond que la Conférence culturelle était une usine à gaz dès le départ car on a voulu faire les choses si parfaitement qu'il était impossible d'en bouger une virgule et même de l'appliquer. Il explique qu'aucune commune, mise à part deux, ont eu le courage d'y appartenir. Il explique que parallèlement à la Conférence, un groupe de concertation a été créé; ce dernier commence a trouver son rythme de croisière et représente une autre solution avec une issue heureuse. M. MUGNY dit que l'on en verra les résultats d'ici un ou deux ans.

En quoi consiste la nouvelle politique d'aide à l'édition du DAC?

M. MUGNY répond qu'il est trop tôt pour la présenter. Il explique néanmoins que les choses ont déjà beaucoup progressé par rapport aux éditeurs et libraires. Par exemple, le DAC a un stand d'éditeurs au Salon du livre. M. MUGNY cite également l'exemple de la politique des appels publics qui demande d'aller

au meilleur marché, donc souvent en France. Il dit que l'idée est d'y introduire d'autres critères comme la proximité car de grosses sommes d'argent sont en jeu. Il ajoute que le DAC imagine augmenter substantiellement en 2009 le montant dévolu à l'édition, notamment pour permettre de produire des catalogues – ce sont des outils nécessaires aux éditeurs afin qu'ils puissent présenter les livres qu'ils publient. Il explique qu'un catalogue coûte CHF 20/30'000.- et que souvent les éditeurs ne peuvent payer cette somme. Il indique qu'aujourd'hui, CHF 200'000.- sont attribués à l'édition mais que le DAC aimerait doubler cette somme car si l'accès aux livres est bien assuré, il y a du retard sur le soutien à l'édition.

Précisions sur la cellule 2000/2100.01.

– MUGNY explique qu'il y a des arts qui sont entre deux domaines (p.ex. le théâtre se rapproche parfois de la performance) et qu'on ne sait pas toujours comment les aider. L'idée est de créer un nouveau fonds pour les soutenir.

Page II-41

Que va devenir le Galpon et s'il y a des salles de temps en temps libres qui puissent l'accueillir?

M. MUGNY répond qu'il y a des salles dont la mission est de faire de l'accueil (p.ex. L'Orangerie), des associations comme la Parfumerie et le Galpon, et des salles à disposition (p.ex. la Grenade où personne n'a rien fait depuis un ou deux ans). Il dit que si quelqu'un souhaite monter une pièce à Genève, il le peut du point de vue des salles. M. MUGNY remarque que le Galpon se considère comme une école de théâtre pour jeunes acteurs et que quatre à cinq entités en font partie. Il explique que si M. ALVAREZ veut monter unepièce, rien ne semble s'y opposer, mais que s'il s'agit de reloger toute l'association et ses activités, ce ne sera pas possible.

Pourquoi « Pour Que Pousse Coquelicot » et le Galpon ne font -ils pas un travail en commun?

– MUGNY répond que Pour Que Pousse Coquelicot est un projet et qu'on ne peut pas décréter qui va habiter dans l'immeuble.

Concernant la page 13 des réponses du DAC, M. MUGNY doit apporter un complément oral sur le Grand Théâtre.

Un membre du Conseil de fondation du Grand Théâtre, dit qu'il a été fâché d'apprendre par la presse des choses qui ne devaient pas être livrées sur la place publique. Il ajoute qu'il a encore plus été fâché de lire les propos de M. DE PREUX qui sont en total désaccord avec la réalité. En l'état de ses recherches, il dit qu'il y a un déficit de déjà plus d'un million et qu'avec les contrats signés, il

y en aura pour plus de 2 MIOS. Il pense que l'on ne peut plus mentir à la population. Il dit que le Grand Théâtre fait dans la cavalerie depuis des années et qu'il est facile de tricher sur la situation financière réelle en profitant des transitoires. Il s'étonne que le précédent Conseil de fondation ait adopté le budget car ce dernier est fondé sur des recettes qui n'existent pas.

M. MUGNY dit que le déficit sera réduit de manière sensible car les provisions vont être dissoutes et que le reste sera comblé par le fonds de réserve. M. MUGNY dit qu'il restera néanmoins un manque de CHF 500/700'000.-. Pour excuser le Conseil de fondation précédent, il dit que ce dernier n'arrivait pas à obtenir des renseignements. Par ailleurs, M. MUGNY relève qu'aujourd'hui, la majorité du CA est avec lui, alors que ce n'était pas le cas avant. Il explique que le Grand Théâtre connaissait trois problèmes majeurs. Tout d'abord, il y avait le problème des rapports au personnel qui a trouvé une solution – des représentants du personnel font partie à présent du Conseil de fondation, les problèmes de sécurité immédiats ont été résolus et les problèmes d'indemnités en retard ont été réglés. Ensuite, il y avait le problème des rapports entre la Ville et la Fondation qui aujourd'hui sont corrects. Enfin, il y avait les problèmes financiers qui sont sous contrôle, en dehors du budget écoulé qui sera épongé. M. MUGNY dit qu'il y aura 2,5 MIOS de déficit pour l'année à venir, y compris le million Wilsdorf. Il explique que plusieurs solutions sont préconisées – par exemple, pérenniser avec le privé un montant fixe (p.ex. à travers le Cercle du Grand Théâtre) et essayer d'obtenir des Communes une augmentation sensible du budget. Il ajoute qu'un *one shot* sera demandé à la Ville qui va verser d'une traite 2,5 à 3 MIOS, somme prélevée sur le budget d'investissement (la Loi sur les communes le permet); ceci permettra de donner une aide unique. Par ailleurs, il explique que le DAC imagine une économie possible de CHF 300/500'000.-. Il restera ainsi environ un million à trouver que la Ville devra peut-être mettre. M. MUGNY dit que si on n'arrive pas à régler le problème d'ici janvier/février, le Grand Théâtre devra probablement être fermé durant un an – ce sera un sacrifice considérable car c'est l'une des plus belles choses que Genève fait, et que cela touche à 300 emplois directs et environ 200 emplois indirects. Ensuite, soit l'institution sera moins bien dotée, soit d'autres moyens auront été trouvés.

Une commissaire libérale trouve qu'il pratique la critique facile par rapport à l'ancien Conseil de fondation car ce dernier n'était pas si mauvais que ça. Elle explique que ce n'est qu'à travers l'audit qu'il a découvert ces problèmes qui remontaient à des années. Elle rappelle que tout cela sera discuté le lendemain à la sous-commission des finances du Grand Théâtre et que la CARTS n'est pas le lieu pour le faire.

Un commissaire radical explique que cela fait trois législatures maintenant qu'il siège à la CARTS et que chaque année, lorsque le Grand Théâtre était évoqué, on a dit qu'il n'avait pas assez d'argent. Alors que l'année passée, la ques-

tion d'une enveloppe qui puisse bloquer la croissance des demandes se posait, il remarque qu'aujourd'hui, on se retrouve avec une demande de 2 MIOS. Il se demande si la Ville va continuer àdonner? Il a l'impression que le Grand Théâtre est un puits sans fond. Il se demande également si on ne peut pas se dire que l'on peut fonctionner avec un million en moins?

Il faudra un jour se poser la question de savoir si Genève peut entretenir une institution de cette taille-là qui ne croît pas à la même vitesse que la Ville ?

M. MUGNY répond que le DAC fonde beaucoup d'espoir sur les communes qui pourraient donner plus qu'aujourd'hui.

Page II-46

C. 3300.02: En quoi consiste la médiation culturelle aux MAH au niveau statutaire?

– DRAHUSAK répond que depuis deux ans et demi, ils ont commencé avec la Commission de surveillance, à poser la question de la médiation culturelle. M^me^ PONT coordonne ainsi un groupe associant différents médiateurs culturels pour qu'ils parlent de leur travail. M. DRAHUSAK explique que cela a, par exemple, permis de remettre à plat la terminologie et de discuter le cahier des charges. Il note que les métiers de la médiation culturelle sont nouveaux et qu'ils se sont développé alors que les missions du musée se sont étoffé.

Page 15 des réponses du DAC: que sont les « réserves habituelles » et si la Ville a approché les Ports Francs qui lui louent déjà des dépôts?

M^me^ KOELLIKER répond que les locaux proposés par les Ports Francs ne peuvent être loués car ils ne correspondent pas aux conditions climatiques et hygrométriques adéquates pour y stocker des œuvres. Elle explique que seuls le FMAC et du Musée d'ethnologie y ont un dépôt et qu'il y a beaucoup de problèmes. Elle dit que ce sont des situations temporaires qui ne sont pas viables *ad eternam*, et que la Ville espère beaucoup de la solution Artamis qui va coûter cher mais permettra d'avoir des conditions adéquates pour conserver le patrimoine. Elle explique que les « réserves habituelles » désignent les dépôts de la Ville et ceux loués à l'extérieur.

– MUGNY ajoute qu'Artamis permettra d'avoir 10'000 m^2 de dépôt. Il explique que la dépollution du site est prévue pour octobre/novembre 2008 et la construction du dépôt pour 2010/2011. Il énonce quels seront les avantages de ce dépôt: il y aura peu de frais de surveillance car il n'y aura qu'une seule entrée, on ne pourra pas attaquer les œuvres car elle seront en sous-sol, et tout sera dès le départ aux normes.

Qu'en est-il des dépôts de dessins; sont-ils aux normes?

Mme KOELLIKER répond qu'il n'y a pas de problème avec les dessins car ils sont stockés dans des meubles adéquats.

Page II-51

Qu'en est il de la réévaluation de la fonction des bibliothécaires?

M. MUGNY répond qu'en la comparant avec celle des bibliothécaires à l'Etat, on a constaté que la différence de salaire était grande. Toutefois, comme la progression des salaires à l'Etat n'est pas la même qu'à la Ville, on ne pouvait pas remonter les salaires des bibliothécaires de la Ville comme ça. Après réflexion, une commission mixte a été formée avec des représentants des employeurs et des employés, pour travailler à cette réévaluation. Elle va chercher à savoir comment résoudre le rééquilibrage des choses, sans pulvériser le plafond de la fonction publique de l'Etat.

Page 21 des réponses du DAC: concernant la rétroconversion,

Qu'en est il de la solution externe évoquée?

– DRAHUSAK rappelle que le dernier crédit voté par le CM était d'un million, et que pour l'instant, seuls CHF 400'000.- ont été utilisés. Il rappelle également que cet argent sert principalement à rémunérer les gens qui font la rétroconversion. Il explique que si l'on reste sur ce mode de fonctionnement, une demande de crédit de 5 MIOS devra être présentée au CM et la tache ne sera pas terminée avant 12/13 ans; par contre, si la solution est externalisée, cela coûtera 2,7 MIOS et se fera en 15/18 mois.

« Projet de budget 2008 ».

– DRAHUSAK explique que l'écart de 5 MIOS est fondamentalement lié à l'augmentation des compétents ainsi qu'aux mécanismes salariaux – il renvoie au tableau de synthèse qui a été distribué. Autrement, il relève que rien n'a augmenté.

Page 147

Il y a CHF 100'000.- pour la location du nouvel arsenal. Elle demande à qui va revenir cet argent?

– MUGNY explique que l'Etat a accepté de réduire le loyer de l'arsenal d'environ CHF 160'000.-. Les CHF 100'000.- de loyer seront reversés à l'Etat (au Département de M. MÜLLER).

Page 148

Des précisions sur le « Soutien aux échanges et tournées » sont demandées ?

– ROHRBASSER explique qu'il s'agit d'une aide à l'exportation des artistes genevois. Il dit que pour ce faire, il existe trois biais. Premièrement, l'association CORODIS permet d'aider soit des compagnies qui peuvent difficilement circuler, soit des compagnies qui sont trop pauvres pour accueillir dans leur théâtre d'autres compagnies. Deuxièmement, il existe des échanges dans le cadre du projet d'agglomération – avec le CRFG et différents partenaires, des projets sont financés en commun (la Bâtie, le festival Jazz Contrebande, le Pass danse et le festival Dansez qui sont des manifestation qui circulent des deux côtés de la frontières). Enfin, il y a des demandes ponctuelles d'aide à l'exportation qui vont au compagnies et non aux institutions qui reçoivent.

Le DAC arrive à couvrir les demandes?

ROHRBASSER répond que cela couvre en tous cas 80% des demandes. Pour les directeurs de théâtres, il explique que le problème est ailleurs car ceux-ci feraient mieux de conclure des accords de coproductions dès le départ afin d'assurer à leurs spectacles une tournée.

Que se passera-t-il si l'Etat qui menace de ne pas subventionner la FAD, le fait vraiment?

M. MUGNY dit que le Conseil d'état a pour l'instant seulement informé la Ville d'une décision, celle de ne plus payer les 30%. M. MUGNY dit que la Ville ne voit pas ce qu'elle fera si cela arrivait, d'autant qu'elle doit déjà s'occuper du Grand Théâtre. Il ajoute que l'Etat a retiré le représentant du DIP du groupe de médiation culturelle. M. ROHRBASSER précise que le fonds de réserve pourra être utilisé pour amortir le choc, mais une seule fois uniquement.

Page 150

Le Teatro Malandro a beaucoup de succès, notamment à l'étranger. Mais il remarque que lorsque l'on considère la page du budget concernant les théâtres, tous se trouvent sur le territoire de la Ville, sauf celui-ci. Qu'est ce qui justifie de l'encourager?

– MUGNY répond qu'à l'époque, le Teatro Malandro occupait des locaux à Sécheron et qu'il en a été chassé car un projet immobilier était prévu. Il explique que le projet de ce théâtre nécessite de grandes scènes et que la seule salle qui en a, est le Forum de Meyrin. Comme ce dernier propose des résidences pour un soir à des théâtres et fait peu de créations, il a loué ses locaux au Teatro Malandro sans que cela n'entame sa saison.

Qu'est ce qui justifie de subventionner la bibliothèque de la communauté israélite de Genève?

M. MUGNY répond que la Ville subventionne des bibliothèques publiques comme privées. Il note par ailleurs que la bibliothèque de la communauté israélite est d'accès public. Par ailleurs, il précise qu'elle n'est pas la bibliothèque de la Synagogue mais celle de la communauté juive – tous ses membres ne sont pas croyants.

Où est-ce qu'elle se trouve?

– MUGNY répond qu'elle se trouve à présent à Chêne-Bourg.

Concernant Cinéma tout écran, ce dernier ne souhaite pas, d'après la réponse du DAC, voir sa subvention complétée par la Ville, après le désengagement de la Confédération ?

– MUGNY explique que Cinéma tout écran a voulu signer une convention avec la Ville. Celle-ci a accepté mais y a fait inscrire une clause stipulant que si la Confédération devait retirer son argent, la Ville ne le compenserait pas. M. MUGNY annonce que M. KANNEMAN a déjà trouvé 80% de ce qui manquait.

Page 151

Concernant les bourses pour jeunes artistes, la subvention recouvre-t-elle toutes les demandes?

– ROHRBASSER répond que ce sont des bourses d'aide à la création et non de séjour ou d'étude. Elles aident les projets de jeunes artistes dont les dossiers sont examinés par une commission. Il dit qu'il faudrait multiplier le montant actuel par trois ou quatre, mais que ce n'est pas forcément nécessaire car tous les projets ne valent pas d'être soutenus. Il dit que doubler la somme serait toutefois bien.

Même question pour les bourses aux médiateurs culturels ?

– MUGNY répond que ce sont des projets qui soutiennent une rencontre entre l'art et le public. M^{me} KOELLIKER dit que ces bourses sont attribuées sur concours public et relève qu'elles sont peu demandées. Elle ajoute qu'elles ont été créées car ce sont de métiers qui se développent.

Quelles nouvelles de GE-Grave ?

M^{me} KOELLIKER répond que les activités ont repris avec un comité sérieux et que les choses évoluent positivement.

« Projet de budget 2008 par missions et prestations ».

Page 53

Les revenus de la direction et de la coordination de la culture sont ils exacts?

– DRAHUSAK répond affirmativement; il dit qu'ils correspondent aux recettes de l'Ariana.

Page 56

Pourquoi de manière générale, les charges sont elles souvent inférieures aux comptes 2006 ?

M. DOSE répond que des fois les budgets sont surévalués par rapport aux comptes.

– DRAHUSAK ajoute qu'il y a beaucoup de rocades dans les postes du Département, d'une part parce que la Ville est en *personal stop*, et d'autre part, parce que l'on utilise la mobilité pour résoudre les problèmes de personnel. Il dit que la masse salariale va bouger par rapport aux centres de coût et au budget par missions et prestations.

Page 65

Explications quant à la diminution des charges de l'Agenda 21.

– DRAHUSAK répond que cela correspond à la fin du mandat de M. SPICHIGER dont l'une des missions est d'établir avec le Canton (SEVE) une cartographie du parc vert afin de recenser notamment la typologie des arbres. M. SPICHIGER finit son mandat en mars.

Page 72

Que signifie « Permettre aux usagères et usagers des BMU d'être producteurs de contenus et d'échanges (...) »?

M. DRAHUSAK répond qu'il s'agit de la volonté de s'adapter aux manières de consommer les produits culturels. Il fera une réponse plus précise par écrit.

concernant le Grand Théâtre (GT) et les déficits, demande de détails sur la « grande discussion » qui devait avoir lieu à la sous-commission des finances du GT ?

M[me] KOELLIKER indique que l'audition a été reportée. Elle informe que M. MUGNY a annoncé devant la Commission des finances qu'il allait déposer une demande de crédit de subvention extraordinaire de l'ordre de 2.5 millions,

destiné à combler le déficit de l'année en cours. A défaut d'octroi de cette aide, le GT risquerait d'être mis en faillite, faute de trésorerie. Un plan financier quadriennal est cours d'élaboration au sein du bureau du conseil de fondation. Ce plan sera présenté avec la demande de crédit. En tout état de cause, le déficit risque de subsister, en raison notamment du retrait de la fondation Wilsdorf (- 1 million). Lors de son audition devant la Commission des finances, M. MUGNY a proposé 3 pistes de financement : premièrement, tenter d'obtenir davantage d'argent des communes, deuxièmement, rechercher des soutiens privés par l'intermédiaire du cercle du GT et, troisièmement, solliciter le soutien de la Ville.

Pourquoi les 2 millions ne figurent ils pas au budget?

M^me^ KOELLIKER remarque que ces éléments sont apparus postérieurement à son élaboration. M. ROHRBASSER relève que M. MUGNY a évoqué un « one shot » à propos de ce crédit. Une autre question est celle de l'avenir. On peut dire que les nouvelles tombent quasiment d'heure en heure. Il semble que les commissaires aux finances aient relevé la nécessité d'avoir prochainement un débat sur cette question.

Un commissaire démocrate chrétien dit que depuis qu'il siège à la CART le GT n'a cessé de connaître des problèmes financiers chroniques. A défaut de plan de redressement sérieux, il s'opposera aux vote de ce crédit « one shot ». Il souligne que le Département est responsable du personnel. Or, rappelle-t-il, ce sont des problèmes de personnel qui ont entraîné les difficultés actuelles. Il demande à connaître les mesures et les moyens que le Département compte mettre en œuvre afin d'empêcher la répétition de ce genre de situation.

M^me^ KOELLIKER explique que M. DRAHUSAK, dans le cadre des institutions gérées en direct, a mis en place des procédures d'évaluation des personnels (entretiens personnalisés annuels avec le supérieur hiérarchique etc). Il s'agit de prévenir plutôt que de guérir. D'autres mesures sont prévues : encouragement de la transversalité, standardisation .des fonctions etc. Concernant la gestion du personnel du GT, qui constitue un nœud du problème, il a été décidé d'engager un directeur des RH afin d'assurer le lien avec la Ville. Elle annonce qu'elle a demandé au GT de dresser un état des lieux très précis de tous les postes vacants. Il a également été demandé d'indiquer – en le motivant - les postes vacant devant être repourvus?

Pourquoi une telle importance des sommes allouées à des dépenses de: frais de vêtement, indemnité de repas, frais de congrès, frais de lunettes *(budget à 5 positions, page 83, 92 ...)*.

M. ROHRBASSER remarque que les vêtement sont chose importante pour des personnels tels que les huissiers etc. Il existe également des frais tels que

: frais de « panier » , frais de taxi, de déplacement, de congrès etc. Il remarque qu'il serait intéressant d'examiner les comptes de l'année précédente. Ceci permettrait de voir précisément comment ces sommes ont été dépensées. Il y a également des frais de repas pour les concerts du dimanche. Il existe en revanche des règles internes qui imposent aux collaborateurs de payer leur propres frais de repas (exception faite du repas de Noël).

Mme KOELLIKER souligne que le Département est très attentif à ce type de problèmes. Lorsque des abus ont pu être constatés, des mesures très énergiques ont été prises par M. MUGNY.

Une commissaire « A gauche toute! » regrette que la Commission ait été « submergée » de papiers. Ceci tend à détourner l'attention et à empêcher par conséquent le travail sur le budget proprement dit, ligne par ligne.

Projet de budget 2008
Page 91
Bibliothèque
461 Subvention acquise.

demande d'un complément d'information?

Mme KOELLIKER précise que la Ville récupère une partie des sommes prélevées sur la dîme des étudiants (10% des frais d'inscription des étudiants en lettres) qui est reversée à la Bibliothèque.

Pour le projet de nouvelle Comédie, des démarches concrètes ont elles été initiées pour rechercher des partenaires (Etat, projet d'agglomération, communes etc)? Il s'agit très concrètement de trouver les soutiens financiers les plus larges possibles.

Mme KOELLIKER indique que M. MUGNY a organisé une séance, en présence notamment de M.M BEER et CRAMER, ainsi que du président de l'ARC. Il est apparue qu'il n'y avait aucun espoir de financement du côté de l'ARC, et ce, en raison du cadre fixé par la Confédération (financement limité à la mobilité et à l'urbanisation). En revanche, les voisins français sont très pugnaces pour ce qui concerne la promotion du volet culturel au sein du projet de l'ARC. Cependant, la démarche apparaît prématurée pour l'instant. M. MUGNY, lors de son audition devant la Commission des finances d'hier soir, a relevé qu'il était délicat de demander à des collectivités françaises de participer, alors que les partenariats peinent à se mettre en place du côté suisse. De plus, le projet de la nouvelle Comédie est déjà bien avancé.

– ROHRBASSER précise que deux pistes de financement ont été évoquées de manière informelle. Il s'agirait premièrement de solliciter une intervention

de l'Etat et, deuxièmement, de fermer un théâtre. Le budget ainsi dégagé permettrait de contribuer à la construction et au fonctionnement de la Nouvelle comédie.

Demande de davantage de détails quant à la la nature du projet de Nouvelle comédie. Quelle est la vision du Département? S'agit-il d'une transposition de l'actuelle Comédie? La salle ne devrait-elle pas permettre d'accueillir d'autres activités ?

M. ROHRBASSER indique que le projet est de nature à modifier profondément le paysage théâtral genevois. Ses promoteurs, au sein d'une 'association, ont utilisé l'expression « usine » de théâtre. En effet, l'ensemble comporterait deux salles, des ateliers de décors, des salles de répétition, une partie réservée à l'accueil du public... Ce lieu pourrait bien évidemment être utilisé pour d'autres besoin. Mais il n'est toutefois pas actuellement prévu de le mettre à disposition de tout un chacun. Il faudrait éviter de se retrouver dans une situation telle que celle du Grutli, où trop de compromis ont vidé le projet sa substance. Il vaudrait mieux renoncer plutôt que de faire des choses profondément insatisfaisantes. Il n'est pas exclu que des oppositions surgissent au sein même du milieux théâtral. En effet, certains pourraient craindre que les petites salles soient pénalisées. Il faut toutefois reconnaître que certains lieux sont déjà fragilisés (la Parfumerie, par exemple, est un lieu fragile, tributaire d'une entreprise privée). Le caractère éphémère de certains lieux n'est cependant pas mauvais en soi. Il n'est en effet pas souhaitable de chercher à « tout pérenniser ». Le projet de la Nouvelle comédie en revanche est un projet « séculaire ».

Existe-t-il une intention d'opérer des regroupements de théâtres ?

– ROHRBASSER remarque que des études sont en cours afin de voir quel seraient les inconvénients et avantages d'un rattachement du théâtre de Saint-Gervais à la FAD.

Page 148

Précisions sur le « Soutien aux échanges et tournées ». La Ville interviendra-t-elle au niveau du budget ?

M. ROHRBASSER rappelle qu'il existe *des échanges dans le cadre du projet d'agglomération (financement en commun, par le CRFG et différents partenaires, d'événements tels que la Bâtie, le festival Jazz Contrebande, le Pass danse et le festival Dansez. Il s'agit de manifestations qui circulent des deux côtés de la frontières*. L'intervenant donne des détails quant au mode de fonctionnement des conventions transfrontalières. Dans le cas de la Bâtie, chacun des quatre contributeurs apporte 20'000 Fr. en plus de la subvention, ce qui permet au festival de recevoir 80'000 F en tout.

Il s'agit en définitive de l'aide à l'exportation des artistes genevois. Le fait de recevoir une aide à la création n'exclut pas de recevoir un *soutien aux échanges et tournées.*

Existe-t-il une procédure pour l'attribution des subventions?

– ROHRBASSER indique que l'information est disponible sur le site internet du Département (onglet «service aux acteurs culturels »). Au terme de la procédure (préparation et soumission du dossier, passage en commission etc.), le magistrat est habilité à trancher seul.

Un commissaire UDC souligne qu'un théâtre est à ses créateurs, techniciens etc., ce que les instruments de musique sont aux musiciens. Afin d'éviter de cuisants échecs, il est indispensable de consulter en amont, tous les professionnels concernés par le projet (comédiens, éclairagistes, ingénieurs du son etc.).

– ROHRBASSER indique que c'est précisément la démarche qui a été adoptée dans le cadre du projet de la Nouvelle comédie.

où seront prélevés les 2 mios pour le grand Théatre et à quel moment ils seront débloqués?

M[me] KOELLIKER indique que cette subvention ne figurera pas au budget 2008. L'objet est inscrit à l'ordre du jour du CA du 10 octobre. Il est donc permis de penser que le CM l'examinera lors de la séance plénière du 27 novembre.

On consacre beaucoup d'énergie à la question du Grand théâtre. Dans le même temps, on a l'impression que l'on parle beaucoup de disparition de petites salles. Quid des salles ayant un public fidèle ? Quid des nouvelles salles ?

– ROHRBASSER observe que le public est davantage attaché à la direction des salles qu'au lieu lui même. Il y a cependant des exemptions, tel le Galpon, dont le cadre est unique en soi et digne d'intérêt. La politique du Département n'exclue aucunement de soutenir de petites salles.

Une étude de coûts a-t-elle été faite sur le coût des scènes mobiles? La Ville gagnerait elle à posséder ses propres équipements.

M[me] KOELLIKER note que la Ville ne possède qu'une seule scène. M. ROHRBASSER explique que dans le cas de la tente du Grutli, utilisée lors du festival Cinéma Tout Ecran, la Ville s'était posée la question de l'opportunité d'en faire l'acquisition. Toutefois, les problèmes matériels seraient trop lourd à gérer.

Discussion et votes

Une commissaire radicale propose de mettre la ligne budgétaire « FASE ('La Ville est à vous') » (c. 3001.365, p. 147 du *Projet de Budget 2008)*, soit CHF 192'140.-, à zéro.

La présidente fait remarquer que cette ligne représente le salaire de deux animateurs « prêtés » au DAC et qui retourneront à la FASE, et qu'il ne s'agit pas de la manifestation en tant que telle.

Suite à cette précision, la commissaire explique que son amendement concerne la manifestation elle-même, soit « La Ville est à vous » (c. 3106. 3106000.365, p. 148 du *Projet de Budget 2008*) pour un montant de CHF 150'000.-. Elle explique que les Radicaux estiment que cette manifestation est un vide-grenier et qu'elle n'est aujourd'hui pas quelque chose d'indispensable dans la situation financière de la Ville.

Vote

L'amendement est refusé par 8 voix contre (3 Ve, 3 S, 2 AGT), 4 voix pour (2 PDC, 1 L, 1 R) et 2 abstentions (2 UDC).

Une commisaire AGT propose un double amendement: elle souhaite supprimer CHF 500'000.- de la ligne allant à l'OSR (c. 3106.3106000.365, p. 149 du *Projet de Budget 2008*) et remettre la même somme à la création indépendante (« Fonds général théâtre (ponctuelles) », c. 3106.3106000.365, p. 150 du *Projet de Budget 2008*).

Un commissaire PDC remarque tous les efforts faits pour amener l'OSR à un niveau reconnu internationalement ainsi que toute l'implication des sponsors et de M. ARDITI pour qu'il y ait des productions de qualité qui puissent rayonner. Il relève qu'enlever cette somme, va créer des problèmes à l'OSR qui fonctionne bien. Il explique que le PDC pense que le CM a le devoir de stabiliser les institutions. Il dit qu'il refusera cet amendement avec la plus grande indignation.

La commissaire AGT entend bien ces propos mais elle relève qu'un peu plus d'un million pour les théâtres et la création indépendante est peu, et qu'il faut pouvoir donner la chance à une relève et à de nouveaux artistes de pouvoir émerger. Elle comprend que Genève a besoin d'institutions qui rayonnent mais elle croit que la Ville doit aussi donner un signe à la population montrant qu'elle veut créer une relève qui soit de qualité. Elle explique que cette coupe n'est pas une punition à l'OSR mais le moyen d'amener le débat et dire que Genève ne fournit pas suffisamment d'efforts pour créer une relève genevoise.

Une conseillère libérale soutient les propos du commissaire PDC puisque les Libéraux souhaitent également veiller à la stabilité des institutions. Elle regrette

qu'A Gauche Toute souhaite retirer à l'un pour donner à l'autre. Elle rappelle que la CARTS, lors de la législature précédente, avait reçu des représentants de l'OSR qui demandent depuis longtemps d'adapter leur subvention qui a été gelée. Elle rappelle que le Grand Théâtre a connu la même situation mais que sa subvention a été rééquilibrée, et ajoute que si la demande de l'OSR n'a pas été prise en compte, c'est parce que son subventionnement est à 50/50 pour l'Etat et la Ville et que si l'une des deux entités augmente sa participation, l'autre doit suivre. Comme ce n'était pas possible pour l'Etat au vu de sa situation financière, la Ville n'a pas compensé la subvention de l'OSR. M^{me} KRAFT-BABEL fait remarquer que cette situation de gèle de la subvention bloque notamment le salaire des musiciens.

La commissaire AGT décide de retirer son amendement demandant la suppression de CHF 500'000.- de la subvention de l'OSR. Par contre, elle maintient l'augmentation de la ligne « Fonds général théâtre (ponctuel-les) », la menant à CHF 1'530'000.-.

Un conseiller UDC n'aime pas l'idée que l'on déshabille Pierre pour habiller Paul. Il ne votera pas ces amendements.

Une commissaire Verte trouve qu'il est mieux de donner un signe fort à travers une motion demandant de donner plus aux théâtres indépendants, plutôt que d'arriver au moment du budget pour le faire. Elle trouve dangereux, sachant quel est le budget de la Ville, de rajouter aujourd'hui cet argent sans savoir comment le compenser. Elle ne votera pas l'amendement.

Le commissaire PDC explique que si les partis de droite et du centre ne présentent pas d'amendements, c'est parce qu'ils voient une continuité dans le budget présenté. Il remarque que le magistrat a tenté de tenir compte des désidératas des uns et des autres. Par ailleurs, il relève que la ligne que voudrait augmenter l'AGT comprend les aides ponctuelles et que c'est le magistrat qui propose cette enveloppe puisque c'est la sienne. Il se demande pourquoi est-ce que l'on doit augmenter une subvention de manière artificielle, d'autant que cela pousse au saupoudrage – ce que ne souhaite pas le PDC ?

Une seconde commissaire Verte explique que les Verts soutiennent la politique de leur magistrat Vert. Elle s'interroge sur l'amendement augmentant la ligne de CHF 500'000.- et demande sur quelle subvention cette somme sera prélevée?

La représentante de l'AGT répond que le CM est en processus budgétaire et qu'elle n'a pas à trouver de compensation à ses amendements. Le budget n'étant pas voté, elle dit qu'elle a toute sa liberté pour faire les propositions qu'elle souhaite.

Verte réplique que tout budget doit être équilibré. S'il n'y a pas de marge de manœuvre, elle relève que soit l'on supprime une somme identique quelque part, soit le CA accepte de la prendre en charge.

La commissaire libérale dit que le Parti libéral s'abstiendra de voter cet amendement. Elle explique que son groupe est pour la création indépendante mais qu'elle ne peut s'engager sur cet amendement sans l'avoir concerté.

Un représentant socialiste se demande comment les choses se passent à la CF? Il se demande si ce n'est pas cette commission qui prend les décisions finales concernant les amendements ? Il pense que l'on peut faire un amendement sans compensation et dans un second temps, trouver un équilibrage si une somme a par exemple été supprimée dans un autre département.

La présidente dit que cela est exact: on peut émettre une volonté et si aucune compensation n'a été trouvée, la CF peut la trouver dans un autre département ou refuser l'amendement.

Le socialiste relève effectivement, on fait confiance au magistrat qui établit son budget, mais que le rôle politique de la CARTS est d'insuffler une volonté au CM concernant la politique culturelle qu'elle souhaite voire s'axer ici ou là. Il dit que si la Commission ne travaillait pas ainsi, elle validerait le budget tel quel dès sa réception. Concernant la création indépendante qu'il connaît bien, il explique que le DAC a dû traiter un nombre de dossiers important avec 1,3 MIOS. Il relève que forcément, l'on saupoudre mais qu'il s'agit d'un choix car soit on donne un peu à tout le monde, soit on fait vingt spectacles de qualité (il faut CHF 250'000.- pour faire un bon spectacle). Il dit que plus on donne, plus les moyens apportés permettent de renforcer un spectacle. Il pense qu'il faut donner plus de moyens, sans quoi Genève ne peut se targuer d'être le lieu du théâtre de création. Il conclut en disant que sur le principe, il a besoin de consulter son groupe mais que peut-être ce dernier reviendra avec une proposition.

La conseillère radicale pense qu'il est, d'un côté, important de soutenir la création ainsi que la relève, mais que d'un autre, dépenser aujourd'hui CHF 500'000.- n'est pas rien. Elle croît que l'on ne peut pas se permettre d'augmenter une ligne ainsi. Si une motion se fait, elle indique que le groupe radical est prêt à entrer en matière. Pour l'heure, elle refusera l'amendement.

Une commissaire verte demande quels objectifs l'AGT pense atteindre en ajoutant CHF 500'000.-?

Elle répond que cela permettra plus de spectacles, plus de création, et que son propos est d'engager le débat en disant que la création à Genève est là.

La conseillère verte relève que si l'on ajoute plus, forcément on aura plus.

l'AGT annonce qu'à la demande de l'alternative, elle retire son amendement en précisant que sa requête serait peut-être mieux appréciée dans le cadre d'une motion. Par ailleurs, elle souhaite faire une remarque concernant Bac+. Elle rappelle que lorsque les représentants du DAC ont été auditionnés, ceux-

ci ont dit, répondant à une question sur les contrats, que des postes avaient été supprimés. Il s'agissait de cadres – un régisseur et une organisatrice. Elle remarque toutefois que la disparition de ces postes n'apparaît nulle part dans le budget. Elle aimerait poser la question au DAC.

La représentante radicale note que s'il s'agit d'emplois temporaires cantonaux, qu'ils ne figurent pas au budget de la Ville puisque c'est le Canton qui les rémunère.

l'AGT dit qu'il s'agissait de 2,5 postes fixes pour un montant d'environ CHF 170'000.-.

La présidente va poser la question par écrit au Département. Comme il n'y a plus de propositions d'amendement, elle passe aux positions des groupes.

Le PDC trouve que le budget du DAC, à la différence de celui d'autres départements, n'est pas un budget de transition mais un budget présenté dans la continuité des activités culturelles. Il remarque que la politique culturelle et son développement sont liés à de grands travaux: la Maison des musiques de l'Alhambra, la nouvelle Comédie, l'achèvement de Bac+2 et du Musée d'ethnographie. En ce qui concerne la nouvelle Comédie, il relève que ce projet fait partie des objectifs prioritaires du groupe PDC qui le soutient. Ce dernier estime que la Maison des musiques à l'Alhambra exige débat. Il souhaite l'achèvement de Bac+2 et l'extension du Musée d'art et d'histoire – ces institutions font du quartier où elles se trouvent un pôle culturel interactif. Il est heureux d'apprendre que la collecte de fonds pour le MAH porte ses fruits et en appelle à une même politique de partenariat public/privé pour l'ensemble des musées. Enfin, face à la crise du Grand Théâtre et une demande exceptionnelle de 2,5 MIOS qui n'apparaît pas au budget, il annonce qu'il conditionnera son vote à un plan de rétablissement des finances de cette institution. Il pense que le Grand Théâtre ne saurait constituer un puits sans fonds et doit contenir ses dépenses dans le cadre d'un budget voté. Certains donateurs ayant quitté l'institution, il estime qu'elle doit se préoccuper de la recherche de nouveaux fonds et que c'est le rôle de la fondation, de ses membres et de sa présidente. Enfin, il s'interroge sur l'appareillage directionnel du DAC et son fonctionnement avec les fondations. Il se demande s'il ne conviendrait pas d'alléger les choses, soit au niveau de la direction du Département lorsqu'il y a délégation de compétences, soit au niveau des conseils de fondations de plus en plus lourds et qui ne répondent pas aux exigences de professionnalisme induites par les contraintes administratives ou budgétaires de notre époque.

Une conseillère annonce que la préoccupation d'A Gauche Toute est de savoir dans quelle mesure les employés de la Ville sont bien traités. Elle note qu'il ne s'agit pas d'un budget transitoire pour M. MUGNY mais d'un budget supplémentaire, et que ce dernier est un copier-coller de celui de l'année dernière qui déjà ne correspondait pas aux attentes d'A Gauche Toute (lors de la législa-

ture précédente, Alliance de Gauche). Elle dit qu'A Gauche Toute ne votera pas ce budget en l'état et argumentera en plénière.

Un commissaire déclare que le PS votera ce budget proposé par le nouveau CA car c'est un budget qui s'équilibre sans trop de coupes ni à gauche, ni à droite. Concernant la culture, il explique que le groupe socialiste est dans l'expectative car il voit mal la volonté politique affirmée du magistrat et a l'impression d'une absence de volonté dans cette continuité. Il se demande si cela signifie que tout est en place et roule, ou si le DAC est en attente de savoir ce qui va se passer avec l'Etat? De plus il constate que, lors de l'audition sur la PR-502, les magistrats n'avaient pas l'air d'accord sur grand chose. Il explique que le groupe socialiste pense que le budget de la culture doit refléter une politique culturelle d'ouverture avec des partis pris clairement affirmés et que pour l'instant, il ne voit rien de cela, même si M. MUGNY a parlé de certains projets auxquels les socialistes souscrivent comme l'agrandissement du MAH, Bac+ et la nouvelle Comédie. Ces derniers aimeraient quelque chose de plus clair, de plus précis, de plus vivant et de plus abouti.

Une commissaire annonce que les Verts voteront le budget tel que présenté car ils trouvent que c'est un budget tout en transparence et tout en efficacité, et qu'il les satisfait. Elle relève que c'est l'un des premiers départements à avoir entamé des démarches par missions et prestations. Quant aux objectifs, elle rappelle que ce sont ceux pour 2008 uniquement et que c'est pour cette raison qu'il y en a moins que dans les autres départements.

La représentante radicale dit que le groupe radical s'abstiendra de voter ce budget en attendant des explications plus approfondies concernant l'augmentation des frais généraux (salaires) sur plusieurs années et du fait que l'amendement proposé n'a pas été accepté.

Une conseillère annonce que le groupe libéral, aujourd'hui et en l'état, votera le budget sans amendements. En revanche, elle explique qu'il n'est pas prêt à répondre positivement aux propositions de compensation du magistrat suite à des brouilles avec des mécènes ou des directeurs de théâtre.

L'UDC s'abstiendra sur le projet de budget tel que présenté. Il explique que comme le groupe n'a pas soutenu les divers amendements, il s'agit d'une abstention positive qui ne préjuge pas du vote du budget global le 8 décembre prochain.

Vote

Le budget est accepté par 8 voix pour (3 Ve, 3 S, 2 L), 2 voix contre (2 AGT) et 3 abstentions (2 UDC, 1 R).

Des annexes complémentaires fournies par la rapporteuse générale sont consultables sur IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports.

Bilan intermédiaire du Chéquier culture 2007

En 2004, l'enquête sur les pratiques et attentes culturelles des Genevois réalisée par l'institut de sondage M.I.S. Trend pour le Département de l'instruction publique, l'Association des communes genevoises et le Département de la culture de la Ville de Genève a révélé que 25% des personnes interrogées renoncent à des manifestations culturelles qui les intéressent pour des raisons économiques. Pour 56% des Genevois, les prix en vigueur sont trop élevés – cette insatisfaction est plus marquée (+6%) chez les foyers modestes ou moyens inférieurs.

La mise en place de cette mesure a pour objectif de :

– démocratiser l'accès à la culture
– favoriser l'intégration sociale par la culture
– augmenter la fréquentation des salles de spectacles et musées
– diversifier le public des institutions culturelles
– inciter à la découverte
– rendre la culture plus accessible aux personnes ayant des revenus modestes

Comment fonctionne le Chéquier ?

Le Chéquier comprend 6 chèques de 10 francs. Cumulables 2 par 2, ces bons sont acceptés dans un réseau de 56 partenaires culturels (41 en 2006). Ils permettent de faire diminuer le prix d'entrée de 10 ou 20 francs.

A qui s'adresse le Chéquier ?

Ce chéquier s'adresse aux habitant-e-s de la ville de Genève et des 20 communes partenaires – Anières, Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Confignon, Corsier, Grand-Saconnex, Gy, Lancy, Meyrin, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Soral, Vandœuvres, Versoix et Veyrier – pour autant qu'ils-elles aient entre 26 et 64 ans, bénéficient d'un subside A, B ou H de l'assurance-maladie et ne soient ni étudiant-e-s, ni au chômage ou à l'AI.

En 2007, 15'600 personnes sont concernées.

Grâce à la collaboration du Service de l'assurance-maladie de l'Etat, chaque bénéficiaire a reçu un courrier personnel l'informant de l'existence de la mesure et de la marche à suivre afin d'obtenir le Chéquier culture.

Comment obtenir le Chéquier ?

Les personnes peuvent le demander par courrier au Service de la promotion culturelle ou se rendre à l'Alhambra, à la Maison des arts du Grütli et, pour les résidents des autres communes, dans leur mairie. Sur présentation de la lettre d'attribution du subside et d'une carte d'identité, ils recevront leur chéquier.

Quel bilan chiffré pour la deuxième année ?

Pour mémoire, en 2006, 627 Chéquiers ont été distribués et 927 chèques utilisés.

Au 24 septembre 2007, 399 Chéquiers ont été distribués par la Ville et 475 ont été commandés par les 20 communes (les communes ne transmettront qu'en décembre le nombre de Chéquiers effectivement donnés).

Au 24 septembre toujours, 437 chèques ont été utilisés. Il faut toutefois tenir compte du fait que de nombreuses institutions ou festivals ne fourniront leurs chiffres qu'à la fin de l'année.

Quels coûts ?

Remboursement des chèques : 4'370.- (provisoire)
Graphisme et impression : 5'500.-
Impression et envoi de la lettre du magistrat aux bénéficiaires : ???

Enquête

En janvier 2007, une enquête de satisfaction a été menée auprès de quelque 100 personnes venues chercher leur Chéquier 2007 à l'Alhambra ou à la Maison des arts du Grütli. L'étude est actuellement en train d'être finalisée.

Elle fait ressortir un fort taux de satisfaction des utilisateurs :

– 84% des utilisateurs se disent tout à fait satisfait de la mesure
– Pour 86%, le Chéquier leur a permis de sortir plus souvent
– 97% n'ont eu aucune difficulté à retirer le Chéquier
– 84% disent n'avoir eu aucune difficulté lors de son utilisation (lors de problèmes, le plus souvent lié à méconnaissance de personne au guichet)
– 52% jugent le nombre de chèques proposés suffisants

Freins

L'enquête ne permet pas de définir les raisons pour lesquelles les gens ne demandent pas le Chéquier, puisqu'elle fut menée auprès des gens qui se sont déplacés. La raison la plus probable est qu'il faut faire une démarche active.

Peu de chèques utilités sur les 6 offerts : 24% disent leur manque d'intérêt face à l'offre, 19% disent manquer de temps, 19% disent l'avoir oublié, 14% qu'ils ont retiré leur Chéquier trop tard, le reste en divers.

2008

Vu le petit nombre de personnes qui ont demandé le Chéquier, le SPC a envisagé quelques ajustements dans le but qu'un plus grand nombre de personnes profitent du Chéquier.

Nous proposons d'envoyer à chaque bénéficiaire 4 chèques de 10 francs sur une page A4 (ex. bons Manor). Libre à lui d'en demander 4 de plus dans le courant de l'année.

Liste des Partenaires auprès desquels vous pourrez utiliser votre Chéquier culture en 2007

*** Théâtres**

Am Stram Gram Le Théâtre
Route de Frontenex 56
– 1207 Genève
T +41 (0)22 735 79 24
www.amstramgram.ch

Cie Confiture au Casino Théâtre
Rue de Carouge 42 – 1205 Genève
T 022 839 21 02
www.theatre-confiture.ch

La Comédie de Genève
Boulevard des Philosophes 6
– 1205 Genève
T +41 (0)22 320 50 01
www.comedie.ch

La Compagnie Berni Dardel
Rue de l'Avenir 19 – 1207 Genève
T +41 (0)22 735 03 37
www.bernidardel.ch

Les montreurs d'image
Rue Michel-Simon 9 – 1205 Genève
T +41 (0)22 328 27 31
www.montreursdimages.ch

Maison de quartier de la Jonction
Avenue Ste-Clotilde 18bis
– 1205 Genève
T +41 (0)22 708 11 70
www.maison-quartier-jonction.ch

Théâtre des Amis
Place du Temple 8 – 1227 Carouge
T +41 (0)22 342 28 74

Théâtre en Cavale à Pitoëff
Rue de Carouge 52 – 1205 Genève
T +41 (0)79 759 94 28
www.cavale.ch

Théâtre de Carouge
Rue Ancienne 57 – 1227 Carouge
T +41 (0)22 343 43 43
www.theatredecarouge-geneve.ch

Théâtre Forum Meyrin
Place des Cinq Continents 1
– 1217 Meyrin
T +41 (0)22 989 34 00
www.forum-meyrin.ch

Théâtre Le Galpon
Boulevard St-Georges 21
– 1205 Genève
T +41 (0)22 321 21 76
www.galpon.ch

Théâtre du Grütli
Rue du Général-Dufour 16
– 1204 Genève
T +41 (0)22 328 98 78
www.grutli.ch

Théâtre du Loup
Chemin de la Gravière 10
– 1227 Les Acacias
T +41 (0)22 301 31 00
www.theatreduloup.ch

Théâtre des Marionnettes
Rue Rodo 3 – 1205 Genève
T +41 (0)22 418 47 77
www.marionnettes.ch

Théâtre de la Parfumerie
Chemin de la Gravière 7
– 1227 Les Acacias
T +41 (0)22 341 21 21

Théâtre Le Poche
Rue du Cheval-Blanc 7
– 1204 Genève
T +41 (0)22 310 37 59
www.lepoche.ch

Théâtre St-Gervais Genève
Rue du Temple 5 – 1201 Genève
T +41 (0)22 908 20 20
www.sgg.ch

Théâtre de l'Usine
Rue de la Coulouvrenière 11
– 1204 Genève
T +41 (0)22 328 08 18
www.usine.ch

*** Cinémas**

CAC-Voltaire
Rue du Général-Dufour 16
– 1204 Genève
T +41 (0)22 320 78 78

Festival Black-Movie
T +41 (0)22 320 83 87
www.blackmovie.ch

Festival Cinéma Tout Ecran
T +41 (0)22 800 15 54
www.cinema-tout-ecran.ch

Festival international du film sur les droits humains
T +41 (0)22 800 15 54
www.fifdh.ch

*** Spectacles**

AJEG Animation jeunesse de l'Eglise protestante
Rue Gourgas 24 – 1205 Genève
T +41 (0)22 807 27 47
www.ajeg.ch

ADC Association pour la danse contemporaine
Rue des Eaux-Vives 82-84
– 1207 Genève
T +41 (0)22 320 06 06
www.adc-geneve.ch

Les Caves de Bon-Séjour
Route de Sauvergny 6 – 1290 Versoix
T +41 (0)79 705 12 39

Centre Marignac
Avenue Eugène-Lance 28
– 1212 Gd-Lancy
T +41 (0)22 794 55 33
www.lancy.ch

Cie 100% Acrylique
Chemin de la Gravière 7
– 1227 Les Acacias
T +41 (0)22 300 23 63
www.cie-acrylique.ch

Epicentre
Chemin de Mancy 61
1245 Collonge-Bellerive
T +41 (0)22 855 09 07
www.epicentre.ch

Grand Théâtre de Genève
Place Neuve 3 – 1204 Genève
T +41 (0)22 418 31 30
www.geneveopera.ch

Groupe culturel de Lancy
T +41 (0)22 758 98 33
www.lancy.ch

La Revue au Casino Théâtre
Rue de Carouge 42 – 1205 Genève
T +41 (0)22 319 61 11
www.larevue.ch

Service culturel Migros
T +41 (0)22 319 61 11
www.culturel-migros-geneve.ch

*** Expositions**

Mamco
Rue des Vieux-Grenadiers 10 - 1205 Genève
T +41 (0)22 320 61 22
www.mamco.ch

Musée international de la Croix-Rouge
Avenue de la Paix 17 – 1202 Genève
T +41 (0)22 748 95 25
www.micr.ch

Musée international de la Réforme
Rue du Cloître 4 – 1204 Genève
T +41 (0)22 310 24 31
www.musee-reforme.ch

Musée Rath
Place Neuve 1 – 1204 Genève
T +41 (0)22 418 33 40
http://mah.ville-ge.ch

*** Concerts**

Amis de la musique juive
T +41 (0)22 755 54 30
www.amj.ch

AMR
Rue des Alpes 10 – 1201 Genève
T +41 (0)22 716 56 30
www.amr-geneve.ch

ASVM – Char Noir
Rue Vautier 13 – 1227 Carouge
T +41 (0)22 820 04 60
www.chatnoir.ch

Ateliers d'ethnomusicologie
T +41 (0)22 919 04 94
www.adem.ch

Caecilia
T +41 (0)22 809 15 20
www.caecilia.ch

Concerts du dimanche au Victoria Hall
Rue du Général-Dufour 14 – 1204 Genève
T +41 (0)22 418 35 00
www.ville-ge.ch/vh

Contrechamps
T +41 (0)22 329 24 00
www.contrechamps.ch

Ensemble vocal Polhymnia
T +41 (0)22 734 52 44
www.lancy.ch

La Fanfare du Loup
T +41 (0)79 467 22 21
www.fanfareduloup.ch

Le Kab de l'Usine
Place des Volontaires 4 – 1204 Genève
T +41 (0)22 781 40 57
www.lekab.ch

L'Orchestre de Chambre de Genève
T +41 (0)22 807 17 96
www.locg.ch

Orchestre de Lancy
T +41 (0)22 794 47 51
www.orchestre-lancy.ch

Orchestre de la Suisse romande
T +41 (0)22 807 00 00
www.osr.ch

PTR à L'Usine
Place des Volontaires 4 – 1204 Genève
T +41 (0)22 781 40 04
www.usine.ch

Swiss chamber concerts
T +41 (0)22 737 09 34
www.scc-concerts.ch

*** Festivals**

Festival Archipel
T +41 (0)22 329 24 22
www.archipel.org

Festival La Cour des contes
T +41 (0)22 884 64 60
www.plan-les-ouates.ch/plo/contes

Festival Voix de fête
T +41 (0)22 343 49 98
www.voixdefete.com

La Bâtie–Festival de Genève
T +41 (0)22 738 19 19
www.batie.ch

Musiques en été Festival
T +41 (0)22 418 65 00
www.ville-ge.ch/musiquesenete.ch

Printemps carougeois
T +41 (0)22 307 89 87
www.carouge.ch

Salon international du livre et de la presse
www.salondulivre.ch

Département fédéral de l'intérieur
M. le Conseiller fédéral Pascal Couchepin
Inselgasse
3003 Berne

Le 31 Octobre 2005

Consultation
sur le projet de Loi fédérale sur l'encouragement de la culture et sur la proposition de révision de la Loi fédérale concernant la fondation Pro Helvetia

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

La Conférence des villes suisses en matière culturelle (CVSC) a pris connaissance de l'avant-projet relatif à la nouvelle Loi fédérale sur l'encouragement de la culture ainsi que de la proposition de révision de la loi concernant Pro Helvetia lors de sa Conférence des Autorités du 28 octobre 2005.

En se basant sur les travaux préparatoires qui accompagnent le processus législatif depuis le début, la CVSC a adopté la prise de position suivante. À titre de principales responsables en matière d'encouragement de la culture en Suisse, **les villes s'expriment d'une seule voix**. Quelques villes ajoutent des aspects particuliers dans une prise de position annexée.

La prise de position est composée comme il suit :

1. Loi fédérale sur l'encouragement de la culture
   - Remarques générales
   - Propositions concrètes concernant l'avant-projet
2. Loi fédérale concernant la fondation Pro Helvetia
   - Remarques générales
   - Propositions concrètes concernant l'avant-projet
3. Résumé.

1. Loi fédérale sur l'encouragement de la culture

1.1. Remarques générales

1.1.1. Intérêt particulier des villes

En Suisse, les communes – en premier plan les grandes villes – prennent en charge plus de la moitié du financement public de la culture. Ceci explique l'intérêt particulier qu'elles portent à la mise en oeuvre de l'art. 69 Cst. Pour les villes, dans lesquelles siègent les institutions culturelles les plus importantes de notre pays, l'indemnisation des charges des villes assurant une fonction de centre urbain dans le domaine culturel, est un problème particulièrement lourd et difficile à résoudre. La recherche de solution s'avère d'autant plus délicate que, d'une part, les villes assurent fréquemment une fonction de centre qui s'étend au-delà de la frontière cantonale, ce qui requiert également des négociations intercantonales, ***d'autre*** part, on doit rallier des communes des agglomérations qui profitent dans une large mesure des offres des villes pour un financement équitable et approprié de la culture. Lorsqu'on repense le financement public de la culture, ***une attention toute particulière doit être portée à résoudre ce problème.***

Les villes suisses déposent les postulats suivants ***considérant qu'ils sont*** les plus importants pour la nouvelle législation fédérale :

– L'encouragement de la culture par la Confédération repose sur le principe de la subsidiarité. La Confédération complète l'encouragement de la culture dispensé par les communes, les villes et les cantons. Elle entretient avec eux une étroite coopération permanente et travaille dans un système d'encouragement conjoint.
– La Confédération crée des compétences claires à l'échelon fédéral:
– Pro Helvetia est l'organe spécialisé indépendant qui est compétent pour mener l'encouragement de la culture de la Confédération.
– L'encouragement du cinéma est confié à une agence à créer hors de l'administration.
– L'Office fédéral de la culture formule la politique culturelle de la Confédération et la met en œuvre en coordination avec les communes, les villes et les cantons.
– Dans la mesure où un intérêt national existe, la Confédération dispose de compétences d'encouragement qu'elle assume en collaboration avec les communes, les villes et les cantons.
– L'accord sur le prix des livres et la sécurité sociale des artistes nécessitent une réglementation au niveau fédéral.

1.1.2. Subsidiarité de la Confédération dans le système d'encouragement de la culture

La culture naît dans les villes. Elle est rendue possible et encouragée là où elle voit le jour. L'encouragement de la culture se rattache aux initiatives de particuliers. Cet encouragement par les communes et les villes doit être complété par les cantons et la Confédération. Par conséquent, l'encouragement de la culture doit être relié à l'initiative privée et s'effectuer de bas en haut. L'encouragement du cinéma bénéficie d'un ***autre statut*** puisque, depuis des années, la Confédération a développé une politique d'encouragement grâce à une disposition propre dans la ***C***onstitution et en raison d'un important besoin financier dans ce domaine. L'encouragement du cinéma par la Confédération repose également sur des prestations de base privées, communales et cantonales qui ont récemment renforcé leur engagement (par exemple à Zurich).

C'est pourquoi une mise en oeuvre claire et responsable du principe de subsidiarité représente une exigence fondamentale des villes quant à l'encouragement de la culture par la Confédération. Concrètement, cela signifie que la Confédération ne doit rien faire en matière culturelle que les cantons et les villes ***ne*** fassent déjà (ou négligent volontairement d'accomplir!). Toutefois, la

compétence principale des villes et ***des*** cantons signifie également une responsabilité financière et un engagement de premier plan. ***Il existe cependant*** des cas dans lesquels les moyens financiers des communes, resp. des villes ***,*** ne suffisent pas à assurer la réalisation ***de projets*** . Il convient alors de les soutenir dans le sens du principe de subsidiarité. Le cofinancement de la Confédération doit donc intervenir lorsque les moyens font défaut et qu'une répercussion d'intérêt national peut être obtenue. De nombreuses offres aux niveaux communal et cantonal souffrent de l'absence d'aides financières de la Confédération. À présent, alors que la constitution permet enfin à la Confédération de fournir un soutien, il est juste qu'elle s'engage en priorité pour le cofinancement et la complémentarité de ces projets, et non en premier lieu pour ses propres initiatives.

La Confédération doit déployer un encouragement direct et actif dans les cas – et exclusivement dans ***ceux-ci*** – où elle est en mesure de réaliser une tâche judicieuse et efficace et que la compétence lui en incombe intégralement. Ce cas de figure se présente, par exemple, lorsqu'il s'agit de développer et de mener une politique culturelle pour notre pays, ce qui revêt une grande importance notamment dans le contexte international. Dans de tels cas, la Confédération recherche la coopération des cantons, des communes et des villes. La coopération est particulièrement importante pour les échanges avec l'étranger. Dans ce domaine, les activités de la Confédération, des cantons et des villes ***sont*** de moins en moins harmonisées. Une coordination sous la conduite de la Confédération et ainsi qu'une coopération orientée sur les objectifs sont vivement souhaitées sur ce point. Dans la mesure où, dans le contexte des échanges avec l'étranger, des prestations culturelles étrangères ***pourraient*** être présentées en Suisse, la Confédération reste tributaire de la coopération avec les villes qui disposent des infrastructures requises.

En termes concrets, cela signifie que, lors de la mise en œuvre de l'article 69 Cst., la Confédération doit repenser fondamentalement l'engagement de ses moyens financiers. En outre, elle doit établir une distinction entre une politique culturelle menée dans l'intérêt du pays et un encouragement de la culture au sens spécifique ainsi que réorienter en conséquence ses instruments d'encouragement et son activité afin que les moyens disponibles soient engagés de manière ciblée et efficace. Nous sommes conscients que nos attentes nécessitent de profondes modifications de l'activité déployée depuis des années par la Confédération dans le domaine culturel. Nous pensons cependant que le moment est venu de repenser ladite activité et de l'adapter aux besoins réels et aux systèmes des cantons et des communes, resp. des villes.

Nous soutenons des programmes prioritaires et des régimes d'encouragement dans l'encouragement de la culture de la Confédération. Dans le sens du principe de subsidiarité, l'étroite coopération de la Confédération avec les cantons et les communes, resp. les villes, est également importante lors de leur conception. Toutefois, la coopération peut difficilement être entièrement prescrite et réglementée; Elle requiert une confiance réciproque entre les parties en présence, un dialogue continu et la volonté ***d'améliorer*** conjointement ***les collaborations et leurs conditions.***. C'est pourquoi les formulations utilisées dans le texte de la loi ***ont*** une ***grande*** importance symbolique .

1.1.3. Héritage culturel

Les villes saluent ***le fait*** que la conservation de l'héritage culturel fasse partie de la LEC. Elles soutiennent l'intention de créer une seule loi cadre pour ***l'intégralité de la*** politique culturelle de la Confédération. Ce cadre doit ***aussi*** être contraignant pour l'héritage culturel ***tant*** matériel

qu'immatériel. L'encouragement concret du patrimoine et des monuments et sites reste ***réglé*** dans le cadre de loi …

Allant dans le sens d'une telle intention nous proposons d'inclure expressément la sauvegarde et la défense de l'héritage culturel dans la définition de l'encouragement de la culture. Nous renvoyons ici à notre proposition de reformulation de l'article premier, 2e al., let. a, de la LEC.

1.1.4. Compétences claires à l'échelon fédéral

Les bases pour l'encouragement de la culture et les services culturels ont été créées au cours des trente dernières années dans presque tous les cantons et dans de nombreuses communes, resp. villes. Un domaine administratif qui s'est progressivement ***renforcé*** a donné naissance en maints endroits au développement de services spécialisés disposant de structures claires et de bases légales qui pratiquent une activité d'encouragement efficace et ciblée. Le temps est venu pour la Confédération également de créer des compétences sans équivoque ***et des compétences clairement délimitées*** , ce qui correspond à une conception moderne de l'administration orientée ***vers*** la clientèle et les prestations de service. La coexistence actuelle de Pro Helvetia et de l'OFC manque de transparence et d'efficacité: il est urgent et nécessaire de clarifier les tâches et d'attribuer des compétences claires et, pour ce faire, de s'orienter sur les considérations suivantes:

L'OFC est le service ***national*** spécialisé en matière de politique culturelle. Il coordonne toutes les mesures de la Confédération dans ce domaine. Il est compétent pour l'entretien de contacts avec les partenaires culturels en Suisse et à l'étranger, pour des subventions structurelles à des organisations nationales actives ainsi que pour le soutien à des institutions et établissements dans les cantons et les villes et pour des ***récompenses et distinctions*** au niveau national. À titre de service spécialisé et dans le sens du mandat de coordination, l'OFC est le premier et le principal interlocuteur de Pro Helvetia.

La fondation Pro Helvetia agit en tant qu'organe spécialisé de la Confédération pour l'encouragement global de projets et de manifestations dans tous les domaines artistiques, y compris l'encouragement des échanges culturels. Cette activité se déroule par analogie avec les commissions et organes d'encouragement de la culture ***présents*** dans de nombreux cantons et de nombreuses villes où des spécialistes sont compétents pour l'évaluation des demandes et des questions inhérentes à la qualité. Pour ce faire, Pro Helvetia dispose de l'indépendance nécessaire ainsi que d'instruments adéquats, ce qui inclut des formes différenciées d'encouragement de projets et de cas individuels ainsi que le soutien à des productions et manifestations culturelles telles que des bourses, des achats, des commandes, des subventions pour des productions et des manifestations, des garanties de déficit, des subventions pour des œuvres et des projets, des honoraires de traduction, des subventions d'impression, la promotion de l'édition, le soutien à des expositions et publications, des aides à la diffusion et bien d'autres instruments encore. Dans l'accomplissement de ses tâches, Pro Helvetia doit tout d'abord soutenir les activités des cantons et des communes, resp. des villes, et ne développer qu'en second lieu sa propre activité d'encouragement de manière indépendante. En troisième lieu, Pro Helvetia ne peut mener à bien ses propres projets que dans la mesure où des moyens restent disponibles.

Pour l'encouragement du cinéma est créée une nouvelle agence indépendante. L'agence dispose d'une autonomie comparable à celle de Pro Helvetia. Son travail est basé sur la loi sur le cinéma. L'attribution de l'encouragement du cinéma à Pro Helvetia ***fait naître le scepticisme*** vu l'importance que cette dernière aurait vis-à-vis des autres domaines traitées par la fondation.

1.1.5. Échanges avec l'étranger
Les échanges avec l'étranger représentent une des tâches ***à laquelle*** la Confédération doit ***se consacrer tout en coopérant*** en raison de sa compétence et dans ***laquelle***, à maints égards, seule la Confédération peut être active. ***Cela vaut aussi*** lorsque des projets ne peuvent être réalisés de manière judicieuse et efficace qu'avec une participation de la Confédération.

Cependant, il convient de renforcer la participation des cantons et des communes, resp. des villes, aux travaux culturels avec l'étranger. Fréquemment, les cantons et les communes, resp. les villes, se trouvent à l'origine des initiatives en matière d'échanges avec l'étranger et, souvent, seules les villes disposent de l'infrastructure requise. En tant que service spécialisé de la Confédération pour la politique culturelle, l'OFC doit en assumer la direction. Le DFAE constitue un partenaire indispensable avec lequel il convient de travailler en étroite coopération en s'orientant sur les objectifs et qui doit fournir le soutien qu'il est en mesure d'apporter en raison de ses compétences. En ce qui concerne le domaine spécifique et lorsqu'il s'agit d'évaluer des projets particuliers, il convient de s'appuyer sur le savoir-faire de Pro Helvetia qui, en règle générale, doit être responsable de la mise en œuvre de projets à l'étranger.

1.1.6. Intérêt national: compétences de la Confédération en matière d'encouragement
Conformément à la Constitution fédérale, l'activité déployée par la Confédération dans le domaine culturel doit s'orienter en fonction de l'intérêt national. Cette disposition concerne notamment les activités mentionnées dans la deuxième section de la LEC, indépendamment du service qui les met en oeuvre. Le catalogue de mesures qui est proposé autorise beaucoup de choses. La culture ainsi que la création artistique évoluent rapidement. C'est pourquoi il convient de formuler les mesures avec une plus grande ouverture afin que l'encouragement puisse suivre l'évolution des besoins.

Eu égard à la précarité des moyens financiers des collectivités publiques, il faut partir du principe selon lequel la Confédération ne sera pas en mesure d'exploiter pleinement les mesures prévues dans la LEC. Cela constitue une raison supplémentaire pour que la Confédération soutienne en premier lieu les activités des cantons et des communes et qu'elle les complète.

Le projet accorde désormais une importance particulière à la diffusion de la culture et à l'accès à la culture. Finalement, l'encouragement public de la culture sert toujours ces deux objectifs: subventionner des exploitations, resp. des soumissionnaires en matière culturelle afin de faciliter l'accès à la culture de larges cercles de la population puisque, fréquemment, seules les subventions permettent de présenter une offre ou de proposer des billets d'entrée à un prix relativement abordable. Très souvent, les pouvoirs publics demandent explicitement dans les mandats de prestations que les institutions subventionnées créent des offres de diffusion de la culture. Dans cet esprit, la diffusion de la culture et l'encouragement de son accès représentent des véritables domaines centraux des communes et des cantons qui conviennent particulièrement bien à une coopération avec la Confédération dans le sens de la subsidiarité.

Dans ce contexte, il est d'une importance primordiale pour les villes que la LEC confère à la Confédération une compétence d'encouragement et de soutien direct pour des offres et des prestations d'institutions et d'organisateurs qu'elle sera en mesure d'exercer subsidiairement avec les cantons et les communes, resp. les villes, pour autant qu'il existe un intérêt national et que ladite compétence ne se limite pas seulement au patrimoine culturel. Par principe, une telle compétence découle des formulations figurant dans les art. 9, 12 et 13 de la LEC. Les villes – à l'exception de Lausanne – proposent dans ce sens un nouvel art. 9a.

Ainsi, il serait possible de combler la lacune qui existe actuellement. La Confédération serait alors en mesure de participer au soutien d'institutions et d'établissements de la vie culturelle de notre pays dans un consensus politique donné et à l'aide des moyens disponibles, et ce, indépendamment et en complément du financement de projets par Pro Helvetia. L'allègement ainsi obtenu pour les communes, resp. les villes, et les cantons correspondrait au principe de la subsidiarité. L'intérêt national, c'est-à-dire l'importance et le rayonnement nationaux voire internationaux d'un établissement, devrait représenter le principal critère pour bénéficier d'un encouragement de la Confédération.

1.1.7. Sécurité sociale des artistes

Malgré l'encouragement public, les artistes vivent souvent très difficilement de leur travail, leur situation s'aggravant notamment en matière de prévoyance vieillesse. Lorsqu'ils sont âgés, les artistes perçoivent, la plupart du temps, le minimum AVS et doivent demander des prestations complémentaires ***si leur fierté ne le leur interdit pas*** Les services de prévoyance sociale sont de plus en plus fréquemment confrontés à ce problème. C'est pourquoi les villes considèrent qu'il est urgent et indispensable que la Confédération comble cette lacune dans la structure sociale de notre pays lors de la mise en oeuvre de l'art. 69 Cst. D'autre part, nous regrettons profondément que les propositions y afférentes soumises jusqu'à présent et dont nous avons connaissance ne figurent plus dans le projet de loi et que le rapport indique une toute autre solution de base légale , mais de manière non contraignante tant en ce qui concerne le cadre ***temporel*** que le contenu.

Dans le sens de ces considérations, nous demandons que la LEC soit complétée. D'une part il faut une compétence pour que la Confédération puisse payer une partie adéquate des montants alloués aux artistes en faveur d'institutions de prévoyance. D'autre part la Confédération doit être mise à même de contribuer directement à des institutions de prévoyance. Les deux mesures sont en harmonie avec la législation sur l'assurance sociale. Elles doivent être ancrées dans la LEC, parce que elles servent l'intention d'encourager le travail artistique.

1.1.8. Prix des livres

Dans notre pays, rares sont en politique les domaines présentant une telle ***marque du fédéralisme*** que l'encouragement de la culture par les pouvoirs publics. ***De même l'évolution des positions en matière culturelle correspond*** à l'idée de base d'une grande diversité culturelle et de la conception pluraliste de notre pays. Cela peut éventuellement expliquer qu'aucune réponse claire n'ait encore été apportée à une question essentielle de la politique culturelle comme l'accord sur les prix, à titre d'exemple, dont le maintien s'avère d'intérêt public. Nous approuvons une réglementation claire concernant le prix des livres et sommes d'avis que la LEC fournit le cadre approprié à la base légale requise.

1.1.9. Politique des musées de la Confédération

La Confédération requiert une politique des musées approfondie, adaptée aux besoins, harmonisée avec les cantons et les villes, resp. les institutions concernées. Cette politique doit clarifier quels sont les musées d'importance nationale et formuler une stratégie. À ce sujet, il s'agit d'institutions fédérales (Musée Suisse Groupe) et de celles qu'elle cofinance par un mandat de prestations, comme par exemple le Musée des transports de Suisse. Le projet du Conseil fédéral de création d'une fondation de droit public "Musée Suisse" a tourné court à la Commission du Conseil des États. Nous pensons qu'il est important que cette affaire puisse se débloquer rapidement et progresse dans le sens visé, qui correspond aux expériences positives avec nombre de collectivités responsables existantes. Pour nous, la nouvelle construction projetée à Zurich, qui

doit être une vitrine de notre histoire culturelle dans une situation unique pour l'ensemble de la Suisse, en fait aussi partie.

1.2. Propositions concrètes concernant l'avant-projet de loi

Art. 1 Champ d'application et but (nouveau)
[1] La présente loi règle l'encouragement fédéral de la culture.
[2] L'encouragement de la culture comprend:
a. La sauvegarde de l'héritage culturel;
b. La diffusion de la culture et la facilitation de son accès;
c. Le soutien de la création artistique contemporaine ainsi que la promotion de la formation de base et de la formation continue dans le domaine des arts;
d. Les échanges culturels avec l'étranger.
[3] Demeurent réservées les mesures d'encouragement de la culture prévues dans les lois fédérales (…).

Art. 2 Subsidiarité (nouveau)
La Confédération déploie des activités subsidiaires. Elle soutient l'activité des cantons et des communes et fournit un complément dans des cas exceptionnels.

Art. 3 Collaboration (nouveau)
[1] La Confédération collabore avec les cantons et les communes dans le domaine de l'encouragement de la culture. Elle tient notamment compte des prestations culturelles et des besoins culturels des villes.
[2] Elle peut collaborer avec le secteur privé et adhérer à des institutions de droit privé.

Art. 4
Tombe.

Art. 5 – 7
Pas de remarque.

Art. 8
Formuler plus sommairement et, le cas échéant, ancrer l'énumération des diverses institutions au niveau de l'ordonnance en tenant compte **de Eidg. Archiv für Denkmalpflege.**

Art. 9 et 10
Pas de remarque.

Art. 9a Institutions éminentes (nouveau)
La Confédération peut attribuer des aides financières à des investissement et aux frais de gestion d'institutions culturelles pour leurs prestations particulières et qualitativement éminente, qui rayonnent dans le pays et par-dessus les frontières.

Art. 11 et 12
Fusionner les deux articles. L'accès à la culture et la diffusion de la culture sont, certes, deux choses différentes. Toutefois, il s'agit dans les deux cas d'activités d'encouragement dont l'objectif consiste à transmettre les offres existantes au plus large public possible.

Le principe de la subsidiarité doit être clairement formulé: « En complément des prestations des cantons et des communes, resp. des villes, la Confédération peut promouvoir l'accès à la culture (…) ».

Art. 13 et 14
Il s'agit de l'une des rares tâches en matière d'encouragement de la culture dans lesquelles la Confédération doit déployer une activité active et directe dans le sens d'une coordination et d'une coopération satisfaisantes. Utiliser une formulation plus contraignante, p. ex.: « La Confédération encourage les échanges culturels en Suisse » / « La Confédération présente les cultures suisses à l'étranger et encourage les échanges avec d'autres cultures. Dans d'importants centres culturels, elle peut (…). »

Art. 15
La Confédération peut (…) soutenir.

Art. 16 et 17
Accorder plus de poids à la consultation et à la collaboration avec les cantons et les communes, resp. les villes. Le droit d'être entendu qui est proposé reste trop limité et doit être renforcé. Nous proposons la nouvelle formulation suivante:
– Art. 16, 2e al.: « Le programme prioritaire est développé conjointement avec les cantons et les communes, resp. les villes ».
– Art. 17, 3e al. : « Les régimes d'encouragement sont développés conjointement avec les cantons et les communes, resp. les villes ».

En plus : Ne décrire dans l'art 17, 2èmeal, que les objectifs et les instruments d'encouragement dans les régimes d'encouragement et renoncer à la notion de « critères déterminants »: des critères doivent être fixés par des spécialistes, notamment lorsqu'il s'agit de la qualité artistique.

Art. 18 à 23
Pas de remarque.

Art. 24
Faire nettement apparaître la configuration de la répartition des tâches dans un nouvel alinéa 2: « La fondation culturelle Pro Helvetia est l'organe spécialisé indépendant pour l'encouragement global de projets et de manifestations de la Confédération dans tous les domaines artistiques ainsi que pour la diffusion de la culture et les échanges culturels. »

Art. 25
Charger l'OFC – et non pas le DFI – de la coordination: « L'OFC coordonne les tâches à l'étranger avec la Direction politique du DFAE. »

Art. 26
Reconnaître à l'OFC le droit d'instituer des commissions spécialisées et d'en exclure les organes de Pro Helvetia (sur ce point, voir également le chiffre 6 de la présente prise de position).

2. Loi fédérale concernant la fondation Pro Helvetia.

2.1. Remarques générales

Avec Pro Helvetia, la Confédération dispose d'une institution à caractère unique qui peut, à présent, être développée en tant qu'organe spécialisé de la Confédération pour l'encouragement de la culture dans l'esprit de la mise en œuvre de l'art. 69 Cst. L'encouragement public de la culture doit être conçu avec les plus grandes indépendance et transparence possibles et ***avec beaucoup de soins envers les requérants.*** Il convient de définir sans ambiguïté comment et par qui il convient d'évaluer les questions inhérentes à la qualité, les sujets artistiques et esthétiques, les aspects de l'efficacité, etc., ainsi que de fixer quels autres critères de nature plutôt étrangère à l'art tels que le marketing, les objectifs d'intégration ou de compréhension, etc. pourraient également être appliqués.

L'encouragement public de la culture doit accorder ***une place prépondérante*** à la force innovatrice de l'art. Les nouvelles formes artistiques qui ne peuvent pas encore compter sur un public fidèle sont particulièrement tributaires de l'encouragement public de la culture. En outre, ces prestations artistiques innovatrices renferment l'une des valeurs sociales les plus élevées de l'art: elles ouvrent l'esprit aux nouveautés, à l'inconnu et à l'inhabituel, et ***préparent en parallèle*** l'évolution sociale dans un esprit ***d'ouverture essentiel*** .

L'intention de garantir la plus grande indépendance possible doit également déterminer la conception de l'interaction entre l'OFC, resp. le DFI et Pro Helvetia. Les deux projets de loi proposent des instruments de gestion et d'orientation à divers échelons pour la fondation Pro Helvetia:

– Lois et ordonnances, durée illimitée;
– Mandat de prestations du DFI, durée illimitée ;
– Programme prioritaire et cadre de paiement de l'Assemblée fédérale, tous les 4 ans;
– Régimes d'encouragement du DFI, tous les 4 ans;
– Nomination du Conseil de fondation par le Conseil fédéral, mandat de 4 ans;
– Plans stratégiques du Conseil de fondation;
– Nomination du directeur par le Conseil fédéral, mandat de 4 ans;
– Nomination des commissions spécialisées par le DFI, mandat de 4 ans;
– Gestion opérationnelle et évaluation des demandes dans la compétence du directeur.

Tous les instruments et les niveaux de gestion ne sont pas entièrement différenciés de manière correcte et leurs conséquences ne sont pas mûrement pensées jusque dans leur finalité. En outre, elles sont trop nombreuses pour permettre à Pro Helvetia de devenir un service spécialisé le plus autonome possible et capable de fonctionner dans une structure réduite avec une procédure simplifiée. Selon les avant-projets de loi, le DFI, resp. l'Administration fédérale jouent un rôle prépondérant dans l'orientation de Pro Helvetia. Cette réglementation centralisée est incompatible avec l'indépendance nécessaire de Pro Helvetia et la liberté de l'art qui doit être garantie. Nous incitons à repenser et à alléger nettement les compétences ainsi que les cascades en matière de gestion.

Nous soutenons un repositionnement du Conseil de fondation de Pro Helvetia en tant qu'autorité stratégique suprême ainsi qu'une réduction structurelle. Toutefois, nous pensons que le Conseil de fondation devrait assumer la plus grande responsabilité possible dans le sens d'une ***application*** moderne de la conduite ***de la structure et pour cela*** il est nécessaire de ***lui confier*** la nomination de la direction et du comité d'experts.

2.2. Propositions concrètes concernant l'avant-projet de loi

Art. 1
Pas de remarque.

Art. 2 Buts, indépendance, collaboration
[1] La fondation encourage la création artistique contemporaine, les échanges culturels et la diffusion de la culture afin de renforcer la diversité et la cohésion culturelles du pays.
[2] Elle remplit ses tâches en toute indépendance et respecte la liberté artistique.
[3] La fondation collabore avec les cantons et les communes. Elle complète et soutient leur encouragement de la culture. À titre exceptionnel, elle peut réaliser ses propres projets et conclure des partenariats dans le cadre de sa stratégie.

Commentaire : Une plus grande importance terminologique doit être accordée à l'indépendance générale (et non pas uniquement politique!) de Pro Helvetia.

Art. 3
Pas de remarque.

Art. 4, 5 et 6
Biffer.
Supprimer le niveau « mandats de prestations » du DFI à Pro Helvetia. Les régimes d'encouragement élaborés conjointement selon l'art. 17, LEC, suffisent. Ils s'appuient sur le programme prioritaire de l'Assemblée fédérale qui s'applique également à Pro Helvetia.

Art. 7
Pas de remarques.

Art. 8, 2e al.
Eu égard aux tâches du Conseil de fondation, il convient d'adopter une définition plus large quant au profil requis pour ses membres: « Il se compose (…) qui doivent être des personnalités représentant ensemble la diversité du pays. »

Art. 8, 5e al.
– let. b. : Le Conseil de fondation doit être chargé de la nomination du directeur ou de la directrice du bureau.
– let. F : Clarifier dans quel contexte s'inscrit la proposition de contributions, le programme prioritaire / le cadre de paiement de l'Assemblée fédérale ainsi que les régimes d'encouragement du DFI.

Art. 8, 6e al. Et art. 9 6e al.
Supprimer. Le droit d'attribution des tâches est incompatible avec l'indépendance demandée.

Art. 9, 5e al.
Régler la possibilité de réélection du directeur.

Art. 12
En ce qui concerne le Règlement d'organisation, prévoir uniquement l'approbation par le DFI et non par le Conseil fédéral.

Art. 13 à 16
Examiner les répétitions, les redondances ainsi que les chevauchements avec la LEC. Seuls les points indispensables doivent être formulés dans la loi afin de conserver la plus grande souplesse possible dans ce domaine.

3. Résumé

Il n'est pas rare d'entendre que la Confédération ne dispose jamais de l'argent nécessaire pour prendre en charge des tâches contraignantes relevant de l'encouragement de la culture, raison pour laquelle ***ce n'est jamais le bon moment pour légiférer sur ce point***. ***Cependant nous apprécions le fait*** que le Conseil fédéral mette un projet de loi en consultation malgré ces voix défavorables, et nous pensons qu'un message y relatif au Parlement devrait suivre aussi rapidement que possible. Le projet de consultation montre que les questions concrètes de financement occupent une place mineure et qu'il s'agit davantage de fixer un cadre juridique permettant à la Confédération d'encourager la culture sur de solides bases, de manière subsidiaire et en étroite coopération avec d'autres pouvoirs publics et le secteur privé. Nous soutenons cette intention et indiquons, par le biais de notre prise de position, les points qu'il conviendrait de rectifier sur cette voie. ***C***e changement intervient au moment ***opportun***.

Monsieur le Conseiller fédéral, nous vous remercions d'avoir l'occasion de prendre position et de prendre nos requêtes en considération pour les travaux ultérieurs. Les membres des autorités représentés dans la CVSC ainsi que ceux de la Conférence des délégués aux affaires culturelles, notamment le groupe de travail pour la mise en œuvre de l'art. 69 Cst. se tiennent volontiers à votre disposition pour toute question supplémentaire et pour une discussion approfondie.

Avec nos salutations les meilleures

Au nom de la CVSC

Hans Ueli von Allmen Président de la Conférence des Autorités	Jacqueline Strauss Présidente de la Conférence des délégués aux affaires culturelles

Copie à:

- Union des villes suisses, Florastrasse 13, 3000 Berne 6
- Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles, c/o Christian Schmid, Secrétariat CDIP, Zähringerstrasse 25, Case postale 5975, 3001 Berne
- Présidence du Groupe parlementaire pour la culture (Conseillère aux états Anita Fetz / Conseillère nationale Therese Frösch)

Bibliothèques municipales

Projet de budget 2008 par missions et prestations, page 72

11 : Permettre aux usagères et aux usagers des BMU d'être producteurs de contenus et d'échanges en offrant des services sur place et à distance.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent aujourd'hui aux Bibliothèques d'exercer leur diffusion de la connaissances et de répondre aux attentes des usagers d'une manière plus large, mais aussi plus ciblée - hors murs - et ainsi non seulement atteindre des usagers des bibliothèques mais aussi des personnes qui ne fréquentent pas nos établissements mais qui toutes cherchent à se documenter, se former, s'enrichir. A exister, comprendre, participer à la construction du monde qui les entoure.

La finalité n'est plus seulement dans le contenu mais dans ce qu'on en fait.

L'usager devient producteur de contenus lorsqu'il peut construire, produire les réponses aux questions qu'il se pose parce qu'il trouve aux bibliothèques les matériaux, les outils nécessaires pour la construction de sa propre opinion. Une régulière interaction entre les usagers et les bibliothécaires permet de construire une collection qui se trouve en phase avec le monde qui nous entoure.

Mutualiser les ressources permet de créer un nouveau réseau d'informations. Les nouvelles technologies nous permettent de « capitaliser de la connaissance », de diffuser et partager les savoirs et de les rendre accessibles au plus grand nombre via des portails interactifs.

Les services à distances passent par des plateformes électroniques qui permettent de mettre des contenus en ligne en relation avec les domaines de la connaissance. La mise à disposition de blogs, de wikis permet aux usagers de réagir, de participer, de créer des liens avec les bibliothécaires et avec d'autres usagers.

Le blog est un formidable outil, simple et extrêmement puissant en terme de capacité à générer des échanges et de la diffusion, au service de ceux qui ont quelque chose à dire, qui veulent être lus et échanger (voir en particulier les travaux de la bibliothèque municipale de Lyon : *http://www.pointsdactu.org* et *http://www.guichetdusavoir.org*).

Notre objectif consiste par exemple à :

– former les usagers aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) lors d'ateliers (blog, mediablog, wikis, rss, podcast), afin de leur permettre de connaître et maîtriser les nouvelles sources de création et de diffusion de la connaissance ;
– proposer un travail de formation expérimentale qui permet aux publics peu ou pas familiarisés avec les NTIC d'être par exemple producteur multimédia de la mémoire locale (lutte contre l'exclusion technologique) ;

– créer des blogs littéraires qui utilisent le travail effectué par les bibliothécaires pour nos revues de critiques littéraires « Envie de lire » et « Sers toi de tes yeux pour lire ». Ces blogs doivent permettre des échanges avec les usagers et entre les usagers (jeunes et adultes) ainsi qu'avec les auteurs cités. Le contenu des revues prend ainsi un sens nouveau car il stimule les échanges. Le blog est un nouveau lieu de convergences et de débats accompagnés.
– créer un blog musical autour de la discographie « Pop-Rock » ;
– mettre en place un site interactif pour l'écoute de musique locale qui ne se trouve pas ou peu sur le marché ;
– étendre aux usagers l'enregistrement de nos chroniques littéraires, à diffuser par podcast ;
– proposer progressivement un blog pour chacun des 9 domaines de la connaissance qui seront présentés sur notre site Internet ;
– accompagner le concours d'écriture annuel de la Bibliothèque des Eaux-Vives ainsi que le concours photos d'un espace d'écriture en ligne et albums photos ;
– favoriser l'accès aux sites d'auto-formation et guider les usagers.

Exemples :

« Le grand atelier des petits poètes » (Nancy-Metz)

Comment un site collaboratif « Le grand atelier des petits poètes » et une liste de diffusion peuvent-ils contribuer à aider l'enseignant à rénover sa pratique dans le domaine de la poésie ?

Le site donne accès à :

– une palette de textes poétiques variés, à des jeux d'écriture, à des échanges avec des professionnels de l'écriture, à des sources bibliographiques (culture poétique),
– des expériences de terrain commentées, des productions de classes, des documents théoriques (culture professionnelle disciplinaire),
– des exemples d'usages des TIC au service de la poésie : quelles technologies ? quels usages pertinents ? pour quels apprentissages ? (culture professionnelle dans le domaine des TICE).

Des exemples concrets d'usages des TICE par les élèves :

– le recours à un traitement de texte et son impact sur l'écriture de l'enfant,
– l'utilisation du dictionnaire sur cédérom pour la recherche de rimes (en quoi soulager l'enfant de la partie «technique» de recherche de concordance de

sons l'amène à développer des compétences relatives à la concordance de sens poétique),

– l'originalité de l'écriture poétique multimédia (réalisation de textes poétiques animés à l'écran),
– les possibilités offertes par l'usage du magnétophone en classe.

Contacts : Jean-Pierre Aubertin, Olivier Martzloff
Mél : jean-pierre.aubertin@ac-nancy-metz.fr- olivier.martzloff@ac-nancy-metz.fr
Établissement : CRDP de Lorraine – CDDP de la Moselle
Voir le site : http://www.ac-nancy-metz.fr/petitspoetes

« Un souterrain d'enfer », site collaboratif sur la lecture d'un roman (Paris, Versailles)

« Un souterrain d'enfer » est un roman d'aventure inédit, écrit par Philippe Tassel et illustré par Martine Belot. Ce roman, destiné aux élèves du cycle 3, est disponible gratuitement sur Internet à l'adresse : http://lencrier.net/**.**

Que peut-on faire à partir du site ?

– Lire le roman en ligne avec des aides lexicales et des aides à la lecture (à chaque personnage correspond une couleur).
– Télécharger l'ensemble des chapitres dans une mise en page adaptée à la photocopie (avec des questions de compréhension en fin de chapitre).
– Dialoguer avec d'autres classes, l'auteur ou l'illustratrice. par courrier électronique ou par liste de diffusion,
– Produire des textes, participer à des jeux de lecture en ligne.
– Lire les premiers échanges entre des élèves et l'auteur après lecture du livre en classe.
– Chercher des informations en rapport avec le thème du roman (l'environnement, la sorcellerie, le Berry, …) à partir d'une sélection de sites.
– Pour les enseignants, échanger préparations, remarques, prolongements soit au sein d'une liste de diffusion spécifique, soit directement depuis le site.

Contacts : Philippe Tassel (auteur du roman, animateur TICE - 25e circonscription de Paris), Claude Moine, directeur d'école
Mél : philippe@lencrier.net - Claude.Moine@ac-versailles.fr
Etablissement : École de la Marche, 92430 Marnes la Coquette
Voir le site : http://lencrier.net

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le projet de budget 2008 du Service des sports.

Rapport de M. Rémy Burri.

La commission des sports et de la sécurité s'est réunie les 27 septembre et 4 octobre 2007, sous la présidence de M[me] Nathalie Fontanet, pour étudier le projet de budget 2008, volet sports. Le rapporteur remercie M[mes] Ursi Frey et Gisèle Spescha pour les notes de séances.

Préambule

A la suite de la proposition de projet de budget 2008 du Conseil administratif, la commission des sports et de la sécurité s'est réunie deux fois en vue d'examiner le budget relevant du volet sports. La présidente de la commission a également participé à la séance du 3 octobre 2007 de la commission des finances pour l'audition du magistrat en charge des sports. Le rapporteur a participé à la séance de la commission des finances du 17 octobre 2007. Vu la nouvelle répartition des départements entre les magistrats, la commission des sports et de la sécurité a auditionné les deux magistrats en charge, à savoir M. Pierre Maudet pour la sécurité et M. Manuel Tornare pour les sports.

Le projet de budget du volet sécurité fait l'objet d'un rapport de commission distinct, le présent rapport ne traitant que des aspects sports du projet de budget 2008.

Un seul amendement a été accepté en commission des sports et de la sécurité. Il s'agit d'un amendement demandant que le budget de l'Association des usagers des bains des Pâquis soit réduit de 50 000 francs. Cet amendement a finalement été refusé par la commission des finances à une courte majorité.

Note du rapporteur

Tenant compte du fait que M. Tornare a déclaré, lors de son audition du 27 septembre 2007 par la commission des sports et de la sécurité, que son budget sera bien celui de 2009, la commission n'a fait que peu de propositions d'amendements en séance. Une majorité des commissaires ont déclaré avoir des attentes sur le futur budget du magistrat, notamment en matière de règles d'attribution des subventions, car celles-ci paraissent plutôt floues pour l'instant.

Concernant l'Association des usagers des bains des Pâquis, la commission a posé un certain nombre de questions au magistrat. En réponse, la commission a reçu quelques documents:

– convention relative à l'exploitation de la buvette des bains des Pâquis, du 13 décembre 2002;
– convention relative à la gestion des bains des Pâquis, période 2006-2008;
– procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association des usagers des bains des Pâquis, du 6 juin 2005;
– rapport de l'organe de révision des comptes annuels 2005 de l'Association des usagers des bains des Pâquis;
– bilan de l'Association des usagers des bains de Pâquis, du 31 décembre 2005;
– comptes 2005 de la buvette des bains des Pâquis;
– bilan provisoire au 31 décembre 2005 de la buvette des bains des Pâquis;
– compte de pertes et profits provisoire 2005 de la buvette des bains des Pâquis.

La lettre du magistrat qui accompagnait ces documents mentionne que les éléments 2006 seront transmis dès que possible. Dans sa séance du 18 octobre, la commission ne s'est pas penchée sur ces documents, car ils ne répondaient qu'en partie à ses attentes; ces documents ne sont pas annexés à ce rapport pour la même raison. Une nouvelle requête a été formulée par la présidence.

Séance du 27 septembre 2007

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, accompagné de M. Sami Kanaan, codirecteur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports

M. Tornare informe la commission que le projet de budget 2008 n'est pas le sien. En effet, vu le peu de temps dont il a disposé depuis la reprise des sports par son département, ce projet de budget 2008 est donc dans la continuité des budgets prévus par l'ancien magistrat chargé des sports. La commission devra donc attendre le budget 2009 pour voir un budget élaboré par M. Tornare. Pour l'instant, le magistrat s'est plutôt occupé de renouer certains contacts avec les milieux sportifs. Il présentera prochainement ses projets et promet de se pencher sur les questions de sports de rue et sur les installations fixes dont dispose la Ville.

A la question d'un commissaire: «En quoi consiste le Forum des sports?», M. Tornare répond qu'il a annoncé, lorsqu'il a repris le service, que les 18 et

19 janvier 2008 tous les conseillers et conseillères municipaux seront convoqués à un forum pour connaître un peu les objectifs de ce service (une journée de réflexion).

Un commissaire L demande: «Qu'en est-il du projet de déplacer des installations?» M. Voirol répond que l'Etat envisage, depuis un peu plus d'une année, de construire dans la région du plateau de Frontenex un cycle d'orientation, sur le terrain des Fourches. La première réponse donnée par le Conseil administratif était d'entrer en matière pour autant qu'une zone soit proposée ailleurs à la Ville de Genève pour construire à l'identique les infrastructures existantes. L'Etat a mis quelques mois pour évaluer des sites. Un périmètre à Belle-Idée a été envisagé. Un crédit d'étude a été déposé au Grand Conseil. La Ville de Genève a fait part de ses besoins, surtout concernant le déplacement d'équipes. L'infrastructure est à l'étude. On pourrait même garder la piste d'auto-modélisme et l'on gagnerait au niveau des vestiaires, financés par l'Etat. M. Tornare a eu des contacts en juillet avec M. Mark Muller concernant le terrain synthétique. L'Etat ne veut pas le payer. Pour finir, on a coupé la poire en deux parts égales. M. Voirol sait que le terrain est actuellement en gazon naturel. On ne peut pas jouer en cas de mauvais temps. Sur le synthétique, on peut jouer tout le temps. M. Voirol précise que plusieurs clubs sont concernés, mais on ne peut pas encore donner des informations précises. Le stade de Frontenex ayant un certain nombre d'années, une somme a été mise au plan financier d'investissement (PFI) pour le rénover. Un commissaire Ve précise que plusieurs terrains synthétiques ont été installés récemment. L'avantage est une diminution de l'entretien. A quel moment est-ce que cela se traduira au niveau du personnel? M. Voirol répond qu'une réduction n'est pas prévue. Le personnel du centre sportif, même au bois de la Bâtie, doit quand même entretenir le terrain. A la Queue-d'Arve, six personnes tournent toute la semaine. Le besoin existe. M. Tornare se met dans la polyvalence malgré certaines oppositions de la part des syndicats et il l'a fait savoir. Il l'a fait pour le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et le fera ailleurs.

Un commissaire DC demande d'une manière générale, par rapport aux objectifs 2008, ce qu'il en est des sports de rue et des aînés. Quelle sera la réaction concernant les grosses manifestations, le Bol d'or par exemple? M. Tornare répond qu'on n'a pas changé de politique. On a toujours soutenu ces manifestations bien sponsorisées. M. Tornare continuera dans ce sens. Il sera attentif à certaines nuisances. M. Maudet est également concerné et attentif à cela (nuisances dans les quartiers).

Un commissaire Ve demande s'il sera possible, aux Fourches, de refaire d'autres terrains. M. Voirol répond qu'il ne faut pas penser à une aide de l'Etat. M. Voirol a demandé de construire un deuxième terrain. Les personnes n'ont pas dit non, mais on est dans une notion de transfert de terrains. Cela a été protocolé,

y compris avec les tennis des Services industriels de Genève. Cela pourrait être intéressant pour le quartier.

Un commissaire Ve demande ce qu'il en est des synergies entre diverses rubriques des sports et de la Délégation à la jeunesse. M. Tornare répond qu'il n'y a plus de concurrence vu le rattachement des sports au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. D'autres synergies se feront encore pour donner une impulsion aux sports de rue. M. Kanaan indique que les salles de gymnastique des écoles primaires, très sollicitées, le seront encore davantage, surtout le week-end. Les contacts avec Sport et jeunesse seront renforcés. Des projets existent concernant les espaces verts et pour vulgariser certains sports. M. Tornare essaie de mettre en cohérence les pataugeoires des parcs avec le SEVE. On peut prendre en charge des travaux qui facilitent le fonctionnement, également via la Délégation à la jeunesse. Une meilleure utilisation des préaux est également à l'étude, par exemple en début de soirée et sous contrôle. Cela chasse les éléments indésirables. En Espagne, M. Tornare a vu des aménagements bon marché pour les jeunes et les aînés. Les gens s'organisent. M. Tornare veut développer cela également pour les aînés afin de les maintenir en forme.

Un commissaire S a cru comprendre que l'on n'organisera pas de campagne publicitaire pour encourager les gens à faire du sport. M. Tornare répond qu'une publicité se fait déjà pour la Cité Seniors. Il voudrait engager un attaché de communication pour les sports, à temps partiel. M. Kanaan ajoute qu'il existe toute une structure sur le plan cantonal et fédéral. On a même un quota d'affichage gratuit.

Un commissaire Ve demande si le service pourrait mettre à disposition des frisbees, par exemple pour 2 francs. M. Tornare répond que cela fait partie des installations prévues dans les parcs, mais, pour les chaises longues, on voit que les incivilités sont nombreuses, comme pour tout le matériel.

Un commissaire Ve a eu connaissance d'un accident de jogging survenu dans un parc et demande si le Service des sports est coordonné avec le SEVE. M. Tornare répond que cet accident s'est produit sur un cheminement sauvage. On n'a pas à entretenir ceux-ci. L'accidentée a déclaré l'accident un mois seulement après qu'il a eu lieu et l'avocat a confondu les services chargés de l'entretien. On sait que certains endroits sont dangereux. La tendance à déposer plainte pour tout vient des Etats-Unis. De plus, cette dame faisait du jogging chaque jour dans cette région. Elle connaissait le terrain.

Un commissaire L demande ce qu'il en est des rénovations des infrastructures sportives. M. Voirol n'a pas le PFI sous les yeux, mais il sait que la toiture de la Queue-d'Arve doit être refaite. Un certain nombre de bâtiments comme ceux du Bois-des-Frères, de Varembé et du Bout-du-Monde nécessitent des travaux. Un crédit multipack a été voté pour certains chantiers.

Un commissaire L aimerait savoir si les installations sportives seront également utilisées en dehors de l'horaire scolaire et le week-end. M. Kanaan répond affirmativement. On cherche une solution pour gérer la situation le week-end. M. Tornare signale que les horaires d'ouverture des piscines ont été rallongés jusqu'en octobre.

Un commissaire UDC demande si l'on peut assurer la sécurité pendant l'Euro 2008 au Bout-du-Monde et aux Vernets. MM. Tornare et Voirol répondent affirmativement. On attend encore ce qui se fera au niveau des Vernets. Pour le Bout-du-Monde, c'est acquis. On peut fermer le site, ce qui facilite les choses. Un commissaire L demande quelles seront les périodes pendant lesquelles le Bout-du-Monde ne pourra pas être utilisé et quand on en informera les associations. Y a-t-il des remplacements possibles? M. Voirol répond que les associations utilisatrices du Bout-du-Monde ont été informées qu'elles seront déplacées pendant le mois de juin. Mais on ne sait pas encore si le camping sera utilisé onze ou vingt-trois jours. On sait seulement qu'on aura trois équipes en Suisse. Cela conditionnera la mise en place. On a garanti à la FIS l'utilisation du stade d'athlétisme et l'on a déjà planifié les journées scolaires sportives dans d'autres centres. Un commissaire Ve a vu, dans d'autres commissions, des estimations chiffrées de l'impact financier de l'Euro 2008. Il n'a pas trouvé des chiffrages clairs ici. Est-ce qu'il s'agit de prêts en nature? Il aimerait en être informé. M. Tornare souligne que l'Eurofoot est surtout du ressort du domaine public, département en charge de M. Maudet. M. Voirol indique que, pour le Bout-du-Monde, le contrat a été conclu avec M. Hohl et l'autorisation a été donnée. On a chiffré la mise à disposition sur la base de tarifs transparents, mais a posteriori de l'établissement des documents examinés. Sinon, pour le Service des sports, ce n'est pas aussi important que pour le Service d'incendie et de secours qui effectuera de nombreuses heures supplémentaires. On ne nous demande pas de soutien de main-d'œuvre, mais la mise à disposition. On demande, par contre, la remise en état du terrain de camping. Une somme est prévue au budget de l'organisateur. M. Kanaan souligne que le pilotage se fait par M. Nopper, donc le département de M. Maudet. La seule inconnue concerne les équipes. On ne les connaît pas encore. On est partenaire du groupe interne et l'on évalue les actions d'animation pour que l'événement ne soit pas uniquement perçu comme une nuisance. On y travaille. Un accompagnement se fera à Plainpalais. M. Tornare estime qu'il faut calmer le jeu. Les Allemands n'ont pas fait autant d'histoires que nous et cela pour trois matchs.

Un commissaire AGT voudrait profiter de la présence de M. Kanaan pour signaler, concernant la qualité des installations sportives, que dans certaines salles de gymnastique la conception des sports n'est pas la même. Comment est-ce que cela se passera après la nouvelle répartition? Il a pu constater, en tant qu'entraîneur sportif, que l'équipement variait considérablement. Est-ce que le département fera quelque chose pour que les installations soient un peu identi-

ques? M. Tornare répond qu'une évaluation se fera. Des salles de gymnastique ont été visitées avec M. Beer. M. Voirol confirme que les salles sont dotées différemment. Il faut savoir comment on pense les utiliser en dehors des heures d'école pour savoir quel équipement il faut prévoir. Le Services des écoles et institutions pour l'enfance ainsi que le Service des sports ont le même système de gestion. Donc, on peut trouver des arrangements. L'idée est d'arriver à une vision globale. On travaille dessus avec M^me^ Irminger. On aimerait placer les demandes en fonction de la dotation de la salle. Ce travail se fera également avec la Délégation à la jeunesse. Cependant, on ne pourra pas trouver des équipements comme à la Queue-d'Arve. Le commissaire AGT sait que certaines écoles n'ont pas d'équipement. M. Kanaan explique que, selon le PFI, les attributions dépendent de plusieurs services. Maintenant, la coordination entre les services et les départements fonctionne bien.

Un commissaire Ve va souvent au stade de Vessy, bien entretenu. Le stade est beau, mais il y a eu des périodes très sèches et la bise a sévi. Les terrains étant très secs, de nombreuses personnes se sont blessés. Pourquoi ce terrain n'a-t-il pas été arrosé alors que cela se fait ailleurs? M. Voirol répond qu'il y a eu, pendant cette période, une panne hydraulique.

Un commissaire R a l'impression que l'entretien des installations, notamment des piscines, se fait de plus en plus en février. Les semaines blanches étant de moins en moins blanches, est-ce qu'un déplacement de l'entretien peut être envisagé? M. Voirol a été frappé par l'ouverture des bassins à certains moments. Il a regardé s'il était possible de ne pas faire des travaux de rénovation pendant les vacances scolaires. Il se trouve que les associations seront probablement un peu pénalisées lorsque les périodes d'entretien changeront. On modifiera la manière de faire.

Un commissaire L dit que certains courts de tennis à Vessy ont été transformés en terrains synthétiques. Est-ce que cela continuera? Est-ce que l'on refera certains vieux courts? M. Voirol répond que cela fait partie des projets. Il sera difficile de refaire les terrains en terre battue. On essaie de varier les surfaces pour permettre aux joueurs de pratiquer sur des surfaces différentes. Cela passera en principe par les crédits d'entretien.

Un commissaire S demande des explications concernant les diverses patinoires. M. Voirol explique que la première patinoire synthétique a été mise en fonction aux Charmilles, il y a trois ans. Il n'y a pas de production de froid et les patins sont munis de roulettes. C'est une patinoire de quartier. Le prédécesseur de M. Tornare a dit qu'il en fallait trois. C'est un besoin. Il fallait donc trouver un deuxième site. La place du Pré-l'Evêque a été envisagée, mais elle demande une étude un peu différente, ce qui a décalé le projet. On espère ouvrir la patinoire en 2008/2009.

Un commissaire L voit qu'il est question de trois événements organisés durant l'année et demande lesquels. M. Voirol peut imaginer une collaboration avec l'Eurofoot, genre Eurofoot de quartier avec du foot de rue, par exemple. Une autre idée pourrait être liée à la période hivernale. D'autres possibilités sont développées avec M. Deuel.

Un commissaire Ve demande ce qu'on entend par «prestations sportives supplémentaires». M. Voirol répond que, aujourd'hui, on parle de l'école de sports pour les jeunes entre 4 et 18 ans et des loisirs et sports dès 55 ans. On s'est rendu compte qu'on n'avait comme prestation pour les actifs que l'Insigne sportif genevois, rebaptisé ensuite. Ce n'était visiblement pas satisfaisant pour la population. On a donc lancé des activités à faire le soir ou le week-end. Un grand succès a été enregistré avec le nordic walking. En deux jours, les cours étaient complets. Dernièrement, on a lancé le golf pour tous. Le but est un peu différent. On aimerait démocratiser ce sport. Un accord a été trouvé à Collex-Bossy. Les gens peuvent découvrir ce sport le samedi matin. Donc, on essaie de trouver et d'offrir des prestations de ce type.

Un commissaire Ve imagine, maintenant que le Service des sports est plus proche du SEVE, que l'on peut, en termes de parcours urbains, envisager d'offrir à la population des trajets de courses dans les parcs. Existe-t-il des propositions? M. Tornare a déjà répondu.

Un commissaire L a un peu l'impression que les enfants sont favorisés. Entre 15 et 18 ans, est-ce qu'il existe autre chose que le sport de rue? Il est essentiel de faire du sport pour les jeunes. Est-ce que le magistrat le démocratise un peu? M. Tornare a encore discuté de l'encouragement des jeunes dans le cadre des patinoires. On continuera également pour d'autres sports, pas seulement pour les grands sportifs. M. Voirol sait que des écoles de sports avaient pour objectif d'inciter les enfants à pratiquer un sport pendant le week-end et les vacances pour se faire une idée de ce qui les intéressait vraiment sans faire de la compétition. Il n'est pas toujours facile de trouver le nombre de moniteurs nécessaires, suivant le nombre d'enfants qui souhaitent pratiquer un sport.

Un commissaire Ve pense que le département voit le sport d'une manière un peu individuelle. Est-ce que vous pensez promouvoir des sorties en famille, par exemple la Chasse aux trésors, pour allier le sport au jeu? M. Voirol répond affirmativement, si l'on prend le dépliant sur le challenge qu'il a mentionné. On aimerait y intégrer une catégorie familles qui devrait leur permettre de participer. Cela a démarré l'année dernière avec le ski de fond (malheureusement, il n'y avait pas de neige), voire la natation.

Un commissaire AGT demande comment se présente la charte de partenariat éthique avec le secteur privé. M. Voirol répond que l'on se rend compte, avec

l'évolution, qu'il devient de plus en plus difficile de faire bouger les gens sans soutien externe. Etant donné que l'on doit de plus en plus faire appel à des sponsors privés, ce qui devient difficile, il y a une volonté de ne pas prendre n'importe quel partenaire (tabac, alcool, malbouffe). Il devrait être un peu compatible avec la pratique du sport. Donc, il faut que cela entre dans une philosophie éthique. La Fête du sport de l'année passée est un de ces événements.

Un commissaire R, s'il a bien compris, pense que le challenge McDo ne serait pas possible. M. Tornare répond qu'il ne peut pas, d'un côté, mener une politique en faveur d'une nourriture équilibrée dans les écoles et, d'un autre coté, prendre cet exemple. Il n'a rien contre McDo. Un commissaire R demande quels autres sponsors pourraient ne pas convenir. M. Tornare explique que d'autres demandes ont été rejetées, par exemple les boissons légèrement alcoolisées.

Un commissaire Ve demande s'il y a une réflexion pour un tarif différencié selon le genre d'association. On a eu une discussion autour du Genève-Servette Hockey Club qui est également une société anonyme. Est-ce qu'une réflexion se fait concernant les entreprises bénéficiaires, par exemple de ne pas les subventionner indirectement? M. Kanaan répond qu'il y a une concurrence accrue au niveau de l'accueil d'une certaine envergure. On pourrait mener une réflexion.

Un commissaire DC a l'impression d'un saupoudrage au niveau des subventions. Est-ce que l'on pourrait envisager un changement? M. Tornare a répondu au début de la séance en disant que son budget sera celui de 2009. Il entend supprimer un certain nombre de choses et ne subventionnera plus, par exemple, des associations d'autres communes, parfois très riches. Un montant de 137 000 francs est en jeu. La chasse, par exemple, M. Tornare ne la considère pas comme un sport. C'est du massacre. Il ne la soutiendra pas. On essaie de mener une réflexion sur la formation de la jeunesse. Il faut agir en amont. Cela mérite une réflexion comme cela se fait au sein de certains clubs, mais on devrait améliorer la coordination. On aura peut-être un autre rapport avec certains clubs en les aidant davantage. La plupart des villes aident les clubs phares de manière importante, mais sous certaines conditions, par exemple la formation de la jeunesse. Un commissaire DC demande si toutes les subventions seront analysées. M. Tornare répond que ce travail se fera. Il faut qu'il y ait une logique. M. Kanaan ajoute qu'un contrôle très strict se fera concernant les subventions, également pour les aides ponctuelles. Dans le domaine social, un tel travail se fait déjà. Un commissaire R aimerait savoir si l'on peut s'attendre à ce que, dans le budget, il y ait d'autres règles de jeu concernant les subventions fixes. M. Tornare a peu de liberté jusqu'à la fin de 2007. En 2008, il pourra mener une politique plus libre. Un commissaire S suggère d'être prudent. On a accusé l'ancien magistrat de saupoudrage et de copinage. Les termes «prime au bénévolat» seraient plus adaptés. Il cite un organisme totalisant 112 000 membres qui touche ce genre de primes.

Une analyse des comptes démontre que cela correspond à 5 ou 10% des finances du club. C'est un encouragement au bénévolat. Sans moyens, le bénévolat est démotivant. Il n'a jamais vu faire la politique des petits copains. M. Tornare dit qu'il y a une certaine logique et revient sur les 137 000 francs distribués à d'autres communes. Cela, c'est du saupoudrage. On étudiera cela. On sait aussi que certains clubs ont des provisions. Il faut tout reprendre.

Un commissaire Ve pense que la position globale est de suivre le magistrat, dont le budget sera celui de 2009. Il faut soutenir le bénévolat, mais changer la structure. Il souhaite pouvoir voter, dans une année, sur une situation plus claire.

Un commissaire R demande comment sont vérifiés les comptes. M. Voirol répond que chaque année on demande et on analyse le bilan, le compte de pertes et profits, la fortune, le nombre de membres, etc. Cela se fait par le biais de questionnaires. Une fois par an, toutes les associations doivent remplir ces questionnaires pour obtenir les subventions ordinaires. Ensuite, après le vote du budget, on les contacte de nouveau.

Un commissaire R demande s'il existe un règlement des critères d'attribution. M. Tornare explique que c'est comme dans le domaine de la coopération au développement. C'est difficile. Le commissaire R estime que M. Tornare a parlé selon son éthique personnelle. Il voudrait que des critères personnels n'interviennent pas. M. Tornare voulait simplement dire que les exceptions existent. On contrôlera tout, mais il faut être assez large. M. Voirol ajoute qu'un des critères pourrait, par exemple, être le nombre de juniors. Vu le flou concernant ces critères, un commissaire R se demande si quelqu'un pourrait faire le travail de M. Voirol s'il devait ne plus être là. M. Tornare a de la difficulté à comprendre le propos. Un commissaire DC a obtenu, dans la précédente législature, un document avec les critères. Est-ce qu'on peut recevoir un tel document? M. Tornare a entendu parler de saupoudrage depuis qu'il est au Conseil municipal, donc depuis longtemps. Il est vrai que certains critères sont également liés au magistrat.

Un commissaire L demande d'expliquer ce qu'on entend par enquête de satisfaction. M. Voirol répond que l'on essaie d'avoir une base solide de l'attente des usagers et par rapport aux objectifs. Il a fait procéder à une enquête pour savoir ce qui est souhaité, pour avoir une base de travail. Cela sera finalisé pour la fin de 2007. On en tirera les enseignements et l'on travaillera sur le besoin des usagers.

Un commissaire Ve demande combien des 179 postes sont occupés par des femmes. On sait que la présence des femmes est liée aux occupations à temps partiel. Il trouve le taux faible et demande si on peut l'augmenter. M. Tornare répond affirmativement. Il y travaille.

Un commissaire Ve demande ce que contient la rubrique «Autres subventions». M. Voirol répond qu'il s'agit du revenu du Sport-Toto.

Un commissaire Ve demande d'expliquer ce qui justifie les variations de 12,5% dans les rubriques 301 à 305 et 309. M. Voirol répond que ce sont les mécanismes salariaux. Le commissaire Ve constate que, pour les autres départements, ces variations sont nettement inférieures.

Un commissaire Ve demande si l'on anticipe une augmentation, puisqu'il y a eu stagnation des rubriques 312 «Eau, énergie combustible». Il pense que, pour l'ensemble des groupes, il faut aborder ces questions. M. Voirol explique que ces comptes sont gérés par le Service de l'énergie. On n'a aucune maîtrise des postes. Il n'a pas d'explication. Pour les Vernets, parfois le service mettait une consommation sous «piscine», puis sous «patinoire», etc., d'où des grandes différences.

Un commissaire S, concernant les subventions aux associations sportives, demande s'il existe un ratio entre le montant et le nombre de membres d'une association, tous sports confondus. M. Voirol répond que la gestion se faisait, dans l'ancienne législature, par la direction. Il n'y avait pas accès. Il n'a pas aujourd'hui de réponse. On est en train d'élaborer des statistiques pour pouvoir répondre à ce genre de question. Un commissaire S trouverait intéressant de savoir combien coûte une personne faisant du sport, lequel des sports coûte peu et lequel beaucoup. Un commissaire S dit qu'une question de ce type a déjà été posée. Il y a des sports pratiqués par peu de personnes, mais aussi une volonté d'avoir une grande palette de sports. Il ne faut pas que les mêmes ramassent toujours tout. Un commissaire S cite le cas des clubs d'échecs qui touchent des subventions d'importance très différente. Est-ce que l'on sait pourquoi? Est-ce que tous les joueurs reçoivent la même chose?

Un commissaire Ve remarque, sur l'ensemble, qu'il n'y a pas de subvention pour des sports de combat, sauf pour la boxe et la lutte. M. Tornare trouve 35 600 francs pour les arts martiaux. M. Voirol explique que la problématique des arts martiaux est qu'il est souvent difficile de différencier les clubs commerciaux des autres. On n'a pas à subventionner les activités commerciales. De plus, les clubs d'arts martiaux se multiplient énormément. Par ailleurs, dans ce domaine, il n'y a pas forcément une volonté de se regrouper sur le plan cantonal. Il faut une organisation à l'intérieur des arts martiaux pour une question de transparence. M. Voirol a demandé six fois déjà les comptes à ces clubs, sans succès.

Un commissaire Ve sait que, suivant des études, on dit que la boxe a des effets néfastes sur la santé. L'Université veut interdire ce sport. Qu'en pense le magistrat? M. Tornare s'est posé la question, mais il attend de se faire encore une idée plus précise de ce sport avant de se prononcer. Un commissaire S explique que tout sport, si l'on regarde en termes de dangers et de coups, comporte des risques et a un coût en termes de santé. Pratiquer la boxe, le ski, le foot, etc., peut avoir certaines conséquences mais, en dehors des combats, l'entraînement est très porteur pour maîtriser la violence et l'agression. Donc, d'autres sports peuvent

également être dangereux. Il favoriserait plus la prise en compte des combats. Interdire n'est peut-être pas la bonne formule. Un commissaire AGT approuve les propos du commissaire S. Tous les sports présentent des dangers, par exemple l'alpinisme. On ne s'en sortirait plus si l'on commençait par les interdire.

Un commissaire S, concernant l'ordre de grandeur des subventions, s'étonne de la différence des subventions allouées à Urania Genève Sport Football, de 20 000 francs, et de 120 000 francs pour l'Association du Servette Football Club, alors que les clubs jouent dans la même ligue. M. Voirol répond que ces deux clubs n'évoluent pas dans la même ligue. Là, on parle de subvention aux sociétés sportives. Si on prend le cas d'Urania Genève Sport Football, on trouve d'autres catégories de subvention dans le document. Pour le Servette Football Club, cela peut porter à confusion. A l'époque, ce n'était pas le club Servette, mais le mouvement juniors Servette, donc la partie juniors. La situation a changé aujourd'hui. Il faudra examiner toutes les rubriques.

Un commissaire L évoque la problématique de Genève Natation et Natation sportive. Celle-ci semble pouvoir exploiter des cours que d'autres n'ont pas. Est-ce que l'on a répondu aux divers courriers? M. Voirol répond que l'accusé de réception a été fait. Il a reçu le président de Genève Natation et a discuté de la problématique concernant l'autorisation de donner des cours. Il pense que l'on ne peut pas, sur une demande de ce type, répondre rapidement. Une analyse a été faite et rendez-vous a été pris pour s'expliquer. Mettre une deuxième école de natation signifie bloquer une ligne de natation de plus au détriment du public. Mais M. Voirol étudiera la problématique et répondra.

Un commissaire DC demande ce qu'est l'association Satus, qui figure à trois endroits. M. Voirol répond que Satus est lié au monde ouvrier et du travail, devenu une association sportive.

Un commissaire DC demande à quoi correspondent, dans les divers, les subventions extraordinaires. M. Tornare répond que c'est le montant à la disposition du magistrat, qui est libre de le distribuer. Il a déjà dit qu'il n'a plus un sou jusqu'en 2008.

Un commissaire Ve se réjouit de voir le budget l'année prochaine. Est-ce qu'il y a déjà une logique maintenant? C'est le reflet d'un malaise aussi. Sur les 100 clubs de basket, seuls cinq sont subventionnés. La logique existe-t-elle? M. Voirol s'est demandé pourquoi l'on finance certains clubs. Si l'on prend un club de deuxième ligue qui joue au Bout-du-Monde, il est impossible de faire payer des entrées. Donc, il a été dit que l'on pouvait aussi subventionner de tels clubs, par exemple les juniors. D'autres n'ont que des juniors, parce qu'il leur en faut et pas parce qu'ils en ont envie. Est-ce qu'il faut alors les subventionner? M. Voirol regrette que la présentation du document ne permette pas d'avoir une vision globale. Un travail dans ce sens se fera.

Un commissaire Ve constate qu'il n'y a pas de subvention pour l'Arcade sages-femmes qui propose du sport juste avant et après la naissance. Un commissaire L demande si cet organisme a demandé une subvention. M. Voirol précise qu'il faut faire une demande, mais il ne peut pas répondre à la question.

Il est demandé ce qui se passe lorsque de grandes manifestations, par exemple le Tour de Romandie cycliste ou le Tour du lac, sont annulées. Est-ce que la subvention est supprimée? M. Voirol répond affirmativement.

Un commissaire L, concernant Tournoi Drizia, dit que c'est le dernier tournoi ATP (Association of Tennis Professionals) à Genève. Le problème est que son président prendra sa retraite, également financière. Est-ce que le tournoi pourra être assuré? M. Tornare a dû annuler un rendez-vous qu'il avait avec ce club. Il en fixera un autre. M. Voirol sait que, chaque année, le président dit qu'il n'arrive pas à boucler les comptes, les sponsors devenant de plus en plus rares. Jusqu'à présent, les budgets ont été bouclés. La Ville de Genève ne pourra par répondre à tous les budgets. Le président s'est engagé pour être présent tant que sa santé le permet. Un commissaire DC demande, en cas de problèmes pour boucler les comptes, si l'on pourrait commencer par supprimer les abonnements que l'on a reçus pour le tournoi. Les personnes auditionnées font part de leur étonnement concernant l'existence d'abonnements pour invités.

Un commissaire Ve voit que l'association cantonale soutient certains sports et demande comment cela fonctionne. M. Voirol n'a pas de réponse. Il répondra par écrit.

Un commissaire S revient sur la subvention aux bains des Pâquis. Il avait signé, à l'époque, une motion en faveur de la convention trisannuelle. Quinze ans plus tard, il aimerait recevoir le texte. M. Voirol le demandera. Un commissaire S demande où se trouve la mise à disposition concernant les bains des Pâquis. Est-ce une prestation en nature? M. Tornare répond que le poste a été transféré aux buvettes, du ressort du département des finances. M. Voirol rappelle que la rubrique des bains des Pâquis et du personnel concernait les sports. Ensuite, une association a été créée, puis un fermage sous la Gérance immobilière municipale. On devrait retrouver la prestation dans le domaine public.

Un commissaire Ve constate que les coûts d'organisation de prestations sportives offertes au public augmentent considérablement chaque année. M. Voirol répond que, lorsqu'on étoffe les prestations et qu'on décide d'une politique tarifaire, une partie est à la charge de la Ville de Genève. Cela concerne également d'autres prestations.

Un commissaire Ve demande d'expliquer l'importante augmentation de certains postes des charges par missions et prestations. M. Voirol répond qu'il est difficile de répondre au niveau de la comptabilité analytique. Il répondra par écrit. M. Kanaan pense qu'il s'agit probablement d'amortissements.

Un commissaire S demande si l'on peut recevoir la liste de la répartition des subventions par sport. Il est répondu que cela est possible.

Séance du 3 octobre 2007

Séance de la commission des finances, sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux, et avec la participation de M^me^ Nathalie Fontanet, présidente de la commission des sports et de la sécurité

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami Kanaan, codirecteur du département, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports

Un commissaire L demande si la Ville a l'intention, à l'avenir, de promouvoir l'organisation de manifestations d'envergure telles que l'Eurofoot 2008. M. Tornare indique que la Fondation du Stade de Genève semble avoir la volonté d'organiser de grandes manifestations, sportives et/ou culturelles. Il signale que M. Kanaan est désormais le représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de cette fondation. Il indique qu'il souhaite que soient à nouveau organisés des spectacles à la patinoire des Vernets. M. Voirol informe que la Ville est souvent approchée par des organisateurs pour accueillir des compétitions suisses, européennes, voire mondiales. Il n'y a toutefois aucun projet à l'ordre du jour. Il note que les contributions demandées aux villes pour l'accueil de grandes compétitions sont de plus en plus élevées (par exemple 2 millions de francs de tickets d'entrée pour les championnats du monde de beach-volley).

Un commissaire L demande ce que représente la ligne «Relations publiques/ représentation» au juste. M. Kanaan précise que cette ligne appartient au budget de la direction générale du département et non au Service des sports. Dans le cadre de l'action sociale, il y a de nombreux contacts avec diverses entités (associations, institutions, fondations, etc.). Chaque année, une répartition des temps de travail de l'équipe de direction ainsi que les charges courantes, réparties par mission et participation, sont transmises au Contrôle de gestion.

Un commissaire Ve demande des explications complémentaires quant aux «pratiques citoyennes soutenues par les pouvoirs publics (...)». M. Tornare explique qu'il va enfin être possible, grâce au regroupement des services, de pratiquer la transversalité entre, en l'occurrence, le secteur du sport et celui des affaires sociales. Il s'agit notamment d'encourager le sport des aînés (en collaboration également avec le SEVE). A l'instar de la pratique de certaines villes espagnoles, le soutien aux sports de rue sera renforcé. Il s'agit de réellement appliquer le principe «le sport pour tous». Le sport doit pouvoir se pratiquer en dehors des structures classiques (clubs, etc.). M. Kanaan remarque qu'il faut arriver à faire

davantage de prévention afin d'éviter les conflits (de voisinage, intergénérationnels, interculturels, etc.). Lors de grands événements tels que l'Eurofoot, il est envisagé d'organiser des activités destinées à canaliser l'énergie des jeunes (par exemple, mini-eurofoot dans les quartiers).

Un commissaire UDC demande quelles seront les conséquences de l'Eurofoot 2008 sur la vie quotidienne de la plaine de Plainpalais. M. Tornare remarque que ces questions relèvent du département de M. Maudet. Des réunions entre les services de ce dernier et ceux de son département ont lieu chaque semaine afin d'assurer une bonne coordination. Il remarque qu'il n'y a toutefois pas lieu de se laisser gagner par la peur face à un événement qui est avant tout une fête. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'une sorte de G8 bis.

Un commissaire L demande des précisions sur le forum des 17 et 18 janvier 2008. L'ensemble du Conseil municipal est-il réellement convié? Quel est le sens de ce forum? M. Tornare indique que les commissaires, mais aussi les autres membres du Conseil municipal, seront conviés à un grand forum destiné à communiquer les grandes lignes du programme de la Ville en faveur du sport pour la nouvelle mandature. Il s'agit d'informer. La question des critères sera abordée. Il s'agira également d'écouter: selon certains, l'équipe de Genève-Servette Hockey Club prend un peu trop de place. Il souligne sa volonté de mettre en place une formation accrue pour les jeunes. Il se dit désireux d'être fédérateur.

Un commissaire Ve demande si la Fête du développement durable est remise en question. M. Kanaan indique que la question doit être posée à M^me^ Salerno (responsable de l'unité Agenda 21). Il semble toutefois que l'édition 2008 ne soit pas confirmée. M. Tornare note que cette fête, si intéressante soit-elle, a peut-être trop tendance à prêcher à des convertis. Il note que la fréquentation est un peu trop limitée à un public d'initiés.

Un commissaire demande des explications complémentaires sur la mise en place d'une lettre d'information. M. Tornare indique que ce type de communication est à la fois économique et utile à la cohésion des services et à l'information des élus et de la presse. Cela répond à une réelle demande.

Un commissaire S demande davantage de précisions sur l'information interservices. M. Tornare remarque que le Conseil administratif a pris un certain nombre de décisions visant à aller dans le sens d'une communication plus lisible et uniforme. Il souligne que les lettres d'information permettent de renforcer la cohésion.

Un commissaire L se dit interpellé au sujet de la salle de sport de Saint-Gervais et du projet de création d'une salle souterraine. Dans quelle mesure l'école de Saint-Gervais pourrait-elle partager une salle de sport avec d'autres établissements? Existe-t-il une volonté politique au sein du Conseil administratif tendant à

aller dans ce sens? M. Tornare estime qu'une salle telle que celle de Saint-Gervais n'est plus aux normes. La question des salles de sport en Ville devra être étudiée. M. Voirol précise que son service travaille sur cette question avec les services de M^me^ Irminger. Une interface de réservation commune est à l'étude afin d'avoir une vision globale de l'utilisation de ces salles. M. Kanaan note que le partage des salles suppose une grande proximité entre les salles. Il s'agit d'optimiser le plus possible, tout en veillant à ne pas occasionner de déplacements trop importants (coûteux et potentiellement dangereux).

Un commissaire AGT remarque que les salles de sport sont généralement sous-équipées et parfois sous-fréquentées, sous-utilisées. M. Tornare indique que la politique d'ouverture des salles durant le week-end sera renforcée.

Un commissaire L demande à qui incombe la gestion des travaux de la patinoire des Vernets. Qu'en est-il des modalités d'attribution des mandats (appels d'offres, etc.)? M. Tornare remarque qu'il appartiendra à M. Pagani de répondre aux questions relatives aux modalités d'attribution des mandats. Les responsables du suivi du dossier sont M. Kanaan et M^me^ Charollais, chacun pour leur département respectif. Les conventions passées avec le Genève-Servette Hockey Club concernant l'utilisation de la patinoire prévoient une location de 4500 francs par match durant les travaux (dont 300 francs pour la cafétéria de la Voirie). Il salue au passage l'initiative de M. Maudet qui a demandé l'ouverture de ladite cafétéria pendant les matchs. Dans la future convention, le montant du versement sera porté à 7500 francs par match. Les entretiens progressent. La collaboration est satisfaisante. M. Kanaan remarque que, dans ce dossier, la question de la mise à plat des relations avec le club a été entamée en même temps que le lancement du projet de chantier. Cette concomitance n'a pas facilité les choses. Les choses se sont bien passées malgré tout. Il a finalement été décidé de réaliser les travaux en deux tranches (respectivement en 2008 et 2009), afin de permettre au club de poursuivre ses activités. M. Voirol signale que les deux premières réunions de préparation de la première tranche de travaux (avril 2008) ont déjà eu lieu. M. Tornare note que l'on ne peut pas demander toujours davantage aux sponsors du Genève-Servette Hockey Club. Il souligne que la présence d'une équipe telle que celle-ci constitue une chance. Il rappelle qu'il se bat pour le maintien du club à la patinoire. Le budget est actuellement de 9 millions de francs. Or les sponsors souhaiteraient porter le budget à 11 millions. Il faut cesser de s'en prendre à ce club si l'on ne veut pas finir par tout perdre.

Un commissaire AGT demande où en sont les discussions entamées avec le cycle d'orientation de Montbrillant concernant le partage de la salle de sport avec les écoles voisines. Le département répondra par écrit.

Un commissaire L demande qui est chargé d'organiser les activités des enfants le mercredi. M. Tornare répond que ce type d'activité est placé sous la houlette du

Département de l'instruction publique. M. Voirol note que le département organise des activités durant les vacances (écoles de sport, en été et en hiver). M. Tornare signale que la Ville possède de très belles colonies de vacances dans le canton de Vaud. Il invite les membres du Conseil municipal à en faire le tour pendant l'été. Il précise qu'il existe une colonie pour enfants handicapés.

Un commissaire DC demande des précisions sur la mise en place d'une seconde patinoire de quartier. M. Voirol explique que trois patinoires de quartier étaient initialement prévues, réparties dans divers secteurs de la ville. La première a été mise en exploitation à la place de l'Europe, à la satisfaction de tous. Il est prévu d'installer la deuxième (projet déjà inscrit au PFI) à la place du Pré-l'Evêque, à la place de l'ancienne poste. Ce projet fera l'objet d'une proposition (ces deux patinoires ne sont pas refroidies artificiellement).

Un commissaire DC demande ce que l'on a prévu d'implanter à la place des Fourches. M. Tornare indique qu'un cycle d'orientation sera construit au Pré-Babel. Cela entraîne la nécessité de transférer un stade. La question de la nature de l'herbe s'est posée. Pour des raisons pratiques, le choix s'est porté sur le gazon synthétique. L'Etat a accepté de prendre la moitié du financement du gazon à sa charge. M. Voirol précise que le terrain de football des Fourches (Frontenex) sera condamné par la construction de ce cycle d'orientation. La Ville a demandé à l'Etat de trouver un nouveau lieu. Ce dernier a proposé la zone des tennis des Services industriels de Genève, près de Belle-Idée (1,9 km à vol d'oiseau). Cela suppose de transférer un club complet sur un autre terrain. L'idée est d'avoir un gazon synthétique pour l'entraînement par tous les temps. Or le gazon naturel ne permet pas de jouer durant les jours de mauvais temps. Il n'est pas non plus possible de demander à des jeunes de s'entraîner en alternance sur deux stades différents. Un commissaire L demande pourquoi l'on n'a pas utilisé davantage le stade de Frontenex. M. Voirol souligne que cette installation ne permet pas d'accueillir tous les clubs.

Un commissaire DC demande des précisions complémentaires sur l'organisation de sports de rue. M. Voirol précise qu'il s'agit, par exemple, d'organiser en ville et dans les quartiers des manifestations à l'intention en particulier des jeunes (par exemple eurofoot des quartiers). M. Tornare indique que le Conseil administratif va mettre le paquet en faveur des sports de rue (création d'installations fixes). Ces projets figurent au PFI.

Un commissaire UDC observe que l'Euro 2008 engendrera des charges supplémentaires évaluées à environ 1 million de francs. Quel sera l'impact sur le département? Qu'en est-il des relations avec l'Etat? Comment se fait-il que la Ville ait accepté d'abandonner le rôle d'interlocuteur principal à l'Etat (contrairement à Berne ou Zurich)? M. Tornare rappelle tout d'abord que M. Maudet est l'interlocuteur, car nombre de questions ont trait au domaine public. Il rappelle en

outre que les communes genevoises n'ont que 27% de compétence, contre plus de 40% pour celles du canton de Vaud. Il rappelle que cette spécificité constitutionnelle genevoise ne laisse que peu de marge de manœuvre aux communes. Dans ce contexte, il est d'une manière générale préférable de dialoguer avec l'Etat, plutôt que de rechercher l'affrontement.

Un commissaire Ve demande une explication complémentaire concernant les synergies avec activités du Service social. M. Tornare précise que ces questions ont été abordées lors d'une table ronde avec l'Organisation mondiale de la santé («Genève, ville amie des aînés», avec 35 autres villes). Les forces doivent être rassemblées. Des activités communes seront mises en place.

Un commissaire Ve demande des précisions concernant la question de l'Euro 2008 et des coûts engendrés en relation avec l'utilisation des installations du Bout-du-Monde. M. Voirol indique que le Service des sports louera une partie du site du Bout-du-Monde à destination du camping et de la «fans zone». La remise en état des terrains de football sera à la charge des utilisateurs. Le montant de la location est de 75 000 francs.

Un commissaire S se demande si l'Eurofoot justifie réellement de mettre en place une telle organisation. N'a-t-on pas tendance à trop en faire? M. Voirol note que l'opération n'est pas totalement dénuée de risques. On sait que de grandes nations du football seront présentes à Genève, aux côtés des équipes de Suisse et d'Autriche. Cela est susceptible d'attirer de nombreux visiteurs. Il se peut également que certains choisissent de faire des allers-retours entre Genève et d'autres villes hôtes. M. Kanaan précise que le principe de précaution et les leçons du passé commandent de prendre un minimum de mesures de prévention et d'encadrement. Il s'agit toutefois de mettre en lumière le côté festif de l'événement. Il est important que l'Euro 2008 ne soit pas perçu comme une nuisance.

Un commissaire UDC demande s'il a été prévu de profiter de la forte médiatisation et de l'audience de l'événement pour assurer la promotion de Genève. M. Tornare note que la question sera transmise à M. Muller.

Un commissaire L demande de préciser le point concernant l'élaboration d'une nouvelle politique tarifaire. M. Voirol précise qu'il s'agit, d'un côté, de proposer des tarifs compétitifs aux organisateurs et, de l'autre, de veiller à prendre en compte les contraintes d'exploitation dans la politique tarifaire. Il note, par exemple, que dans le cas de la salle polyvalente du Bout-du-Monde les contraintes d'exploitation ne sont pas prises en compte dans les tarifs. Un commissaire S relève qu'il convient, par exemple, d'être plus strict avec certains clubs sportifs qui réservent et monopolisent des salles sans les utiliser. M. Voirol précise que les directives prévoient de facturer en cas d'annulations tardives. Toutefois, dans les faits, des exceptions sont fréquentes, car l'on tient compte de la faiblesse des ressources de certains clubs.

Un commissaire L demande quels sont les objectifs du partenariat public-privé. M. Tornare note que la commission des sports et de la sécurité a demandé de définir les critères d'attribution de subvention, ainsi que les critères en matière de partenariat/sponsoring. Il est logique d'appliquer les mêmes critères pour les restaurants scolaires et pour le sponsoring. M. Voirol précise que l'objectif principal est de parvenir à l'équilibre, hors charges de personnel. Un commissaire UDC remarque qu'il sera difficile d'écarter certains sponsors des grandes manifestations.

Un commissaire S demande des précisions sur la gestion des fermages. M. Tornare indique que l'ensemble des fermages est désormais du ressort du département de M[me] Salerno.

Un commissaire L s'étonne qu'il faille entreprendre des travaux au centre sportif du Bois-des-Frères, alors qu'une rénovation a eu lieu en 2002. M. Voirol indique que les gros travaux concernent notamment la toiture de la Queue-d'Arve. Les crédits votés ne concernent pas des travaux d'entretien courant tels que ceux du Bois-des-Frères.

Un commissaire UDC demande ce qu'il en est de l'éventuelle suppression de la boxe dans la liste des sports universitaires. M. Tornare rappelle qu'il n'y a pas de sport sans risque. Cependant, certaines garanties ont été données. Des précautions ont été prises afin d'éviter les accidents (casques, etc.). Un commissaire S, membre de la commission des sports et de la sécurité, médecin, s'est montré rassurant.

Un commissaire S demande un éclairsissement sur la situation du club de moto Les Meyrinos, sise à Meyrin. M. Voirol indique qu'il existe deux clubs de motocyclisme dans le canton. La dotation totale s'élève à 45 000 francs. Il s'agit d'une part des Meyrinos, qui reçoivent l'essentiel de la subvention (c'est le seul terrain de cross du canton) et, d'autre part, de l'Union motocycliste genevoise, organisation faîtière qui reçoit 2700 francs. Selon les dernières corrections budgétaires proposées par le Conseil administratif, la ligne budgétaire serait supprimée. Mais il précise que trois jeunes Genevois représentent la Ville dans les compétitions internationales. M. Tornare souligne que le budget 2008 ne doit pas être considéré comme son budget, compte tenu du fait que la responsabilité du Service des sports ne lui échoit que depuis quelques mois. Il explique que certaines subventions seront néanmoins supprimées (chasse et cynodrome, notamment).

Un commissaire L rappelle que, lors de son audition par la commission des sports et de la sécurité, le conseiller administratif avait laissé entendre qu'il ne comptait pas supprimer les subventions décidées par son prédécesseur. Il souligne, concernant le motocyclisme, que le niveau atteint par les Genevois n'est pas chose courante dans le sport local. M. Tornare explique que la subvention sera

vraisemblablement maintenue en tant que subvention extraordinaire. Une rencontre avec les dirigeants du club de moto aura lieu prochainement.

Un commissaire DC demande quelle est la vision du magistrat s'agissant de la dispersion des subventions parmi de nombreuses petites structures poursuivant les mêmes buts (par exemple, à la page 160, clubs d'échecs). Il s'agit d'évaluer les activités des clubs et de voir s'il ne conviendrait pas de regrouper les forces.

Un commissaire S demande à connaître le nombre de réservations des salles du Bout-du-Monde en cas de pluie, eu égard au montant élevé de la subvention. Une réponse écrite sera apportée

Un commissaire UDC demande formellement une explication sur le Satus et ses modalités de fonctionnement. Une réponse écrite sera apportée.

Un commissaire AGT demande une explication complémentaire sur le tir sportif. Une réponse écrite sera apportée.

Séance du 4 octobre 2007

Cette séance est consacrée à une discussion, suite à l'audition de MM. Tornare, Kanaan et Voirol du 27 septembre 2007

La présidente distribue trois documents aux commissaires:

– subventions ordinaires du Service des sports PB 2008, sans les totaux;
– subventions ordinaires du Service des sports PB 2008, avec les totaux;
– réponses écrites aux questions de la commission des sports et de la sécurité.

Ces documents, transmis par M. Voirol, sont annexés au présent rapport.

Un commissaire Ve fait remarquer que plusieurs clubs du même sport touchent des subventions, alors même qu'il existe une association cantonale également subventionnée. La commission relève qu'il y a là certainement une erreur qui devrait être corrigée.

Un commissaire AGT relève que 24 femmes, soit un pourcentage de 12%, ce n'est pas beaucoup. Un commissaire Ve se demande si ce sont 179 postes à plein temps et s'il y a plus d'employés que de postes en raison de postes à temps partiel. Il souhaiterait également savoir si le chiffre de 24 est le nombre de femmes ou le nombre de postes.

Un commissaire AGT propose d'ajouter 5000 francs pour le Servette Handball Club. Ce montant serait bien utilisé par le club, qui fait un gros travail, notamment auprès des juniors, et plus particulièrement des jeunes filles. Un commissaire L signale que le montant économisé dans le budget est de 4700 francs, c'est ce montant qui est retenu pour la proposition.

Un commissaire Ve craint que, avec une demande de ce genre, on soit en train d'ouvrir une boîte de pandore. A son avis, ce serait là un mauvais signal. C'est la raison pour laquelle il propose de ne rien changer. Cet avis est partagé par un commissaire L qui se dit réticent à demander une subvention sans avoir d'informations complémentaires, notamment concernant le nombre de juniors, etc. Comme c'est le début d'une nouvelle législature, il souhaite plutôt voir ce que fera le magistrat avec ces subventions et quels seront les critères qu'il prendra en compte. Il est donc important d'attendre que les critères soient bien définis.

Le commissaire AGT décide d'inviter le club en question à déposer une demande au Service des sports. La présidente précise que la commission ne se détermine pas sur les demandes de subventions. Par contre, si un club ou une association est proche d'un commissaire, la demande peut être doublée d'un courrier adressé au commissaire en question, ce qui permettra une intervention directe auprès du magistrat si la demande ne devait pas être prise en compte.

Le sujet de la dangerosité de la boxe, notamment si elle est pratiquée en compétition, est repris par un commissaire AGT qui rappelle que la pratique de ce sport prévoit l'utilisation de protection et que vouloir limiter la pratique de ce sport nous entraînerait dans un débat sans fin. Lors de la séance du 27 septembre 2007, M. Tornare s'était engagé à veiller à ce que les clubs concernés prennent les mesures de protection nécessaires. Un commissaire L précise que tous les sports sont bons pour la santé, mais qu'ils peuvent être dangereux. Des études ont montré que la pratique normale de la boxe pouvait être néfaste. Un commissaire DC précise qu'on peut ne pratiquer certains sports de combat que pour ses entraînements, sans jamais combattre.

A la demande d'un commissaire DC, concernant le contenu de la subvention pour les manifestations extraordinaires, la présidente répond qu'il s'agit de l'enveloppe personnelle du magistrat. La commission apprend également que, depuis l'audition de M. Tornare, deux subventions ont déjà été supprimées, notamment celle octroyée au club Les Meyrinos. Le magistrat va justement utiliser son enveloppe pour octroyer une certaine somme à ce club. La présidente signale que le magistrat a répondu, la veille, devant la commission des finances, que ce n'est pas à la Ville de subventionner ce club. Un commissaire S s'étonne de cette coupe. Il recommande de faire attention aux critères et pense que ce sport doit pouvoir être pratiqué, car les deux-roues sont autorisées. Il y a, derrière ce sport, toute une jeunesse qui risque de pratiquer ce sport de manière sauvage et, de ce fait, beaucoup plus dangereuse. Il faut donc bien réfléchir, car il y a risque de se retrouver dans une situation bien pire. Vouloir couper les subventions peut être contreproductif. Il est donc nécessaire de revenir sur le sujet avant de prendre une telle décision. Un commissaire L relève qu'au moins trois Genevois sont classés dans l'élite mondiale de ce sport. Il faut donc continuer à les soute-

nir. Un commissaire S est étonné d'entendre, à une semaine d'écart, deux choses différentes dites par le magistrat et se demande si cette suppression est due à la localisation du club. Un commissaire S et un commissaire Ve relèvent que, si d'autres communes se mettaient à raisonner de la même manière, on risquerait de se retrouver devant un refus, par exemple de la part du Centre sportif des Trois-Chêne. La présidente précise que M. Tornare n'a pas dit pour quelle raison il a déclaré que ce n'était pas à la Ville de subventionner les Meyrinos.

La subvention des bains des Pâquis a fait l'objet d'une longue discussion. Un commissaire DC propose de diminuer en tout cas de 50 000 francs cette subvention qui est actuellement de 420 000 francs. Un commissaire UDC demande à quoi servent ces 420 000 francs qui lui paraissent un peu exagérés. Un commissaire L a été interpellé par des syndicats qui lui ont assuré qu'il y a un véritable problème aux bains des Pâquis, en ce qui concerne aussi bien les tickets que les employés. Malgré le caractère sympathique et ouvert de ces lieux, il s'étonne que la Ville continue à subventionner cette association à une telle hauteur, alors que l'on sait qu'il y a un véritable problème. Le commissaire L soutiendra cet amendement pour donner le signe qu'il faut baisser cette subvention, mais en soulignant le fait qu'il faut pouvoir obtenir des renseignements. Un commissaire AGT rappelle qu'un commissaire S était déjà intervenu l'an dernier. La commission avait eu une information et avait reçu les comptes. A partir de là, il pense qu'il en va de même pour le Conseil administratif et il imagine que la Ville a examiné les comptes de très près. Si le magistrat continue à inscrire ce montant, il sait pourquoi. Un commissaire Ve signale que 50 000 francs représentent un demi-poste de travail, ce qui est un grand trou dans le budget. L'an dernier, la commission avait posé des questions et avait reçu les comptes. Un commissaire DC aimerait savoir ce qui justifie ces 420 000 francs. A priori, les bains des Pâquis n'ont pas de frais d'entretien démesurés. Il souhaiterait donc avoir le détail. Il n'est pas pour couper maintenant la subvention, mais il aimerait obtenir davantage d'information sur cette association. Un commissaire S avait posé des questions lors de l'audition du magistrat. Il lui a été répondu, concernant la mise à disposition des lieux, que les bains appartiennent à la Ville, alors que la jetée appartient à l'Etat. Pendant tout l'été, les usagers paient pour accéder à une jetée qui appartient en fait à l'Etat. Il y a là un petit mystère. On lui a dit d'aller voir au Domaine public. Cette répartition entre l'Etat et la Ville doit bien apparaître quelque part.

Un commissaire DC soutiendra cet amendement, car les gérants ne manquent pas de se féliciter du lieu et du bénéfice qu'ils font. Il considère que cette subvention ne correspond pas à un réel besoin. C'est vrai que les bains des Pâquis sont aimés de tout le monde, mais cela n'empêche pas qu'un débat doit absolument avoir lieu.

Un commissaire AGT se prononce contre cette subvention de 420 000 francs, car d'autres en auraient besoin. Un commissaire S déclare qu'il ne votera pas cet

amendement. A son avis, ce n'est pas en coupant 50 000 francs que l'on donne un signe. Cependant, il faudra revenir sur ce point. Un commissaire R fait remarquer que, si 50 000 francs représentent un demi-poste pour les Pâquis, il en va peut-être de même pour les Meyrinos. Il soutient donc cet amendement. Un commissaire UDC rappelle qu'un commissaire S avait dit, devant la commission, qu'il n'arrivait pas à avoir le ticket lorsqu'il achetait une boisson. La commission se demande pourquoi il n'y a pas de ticket lors de la vente de boissons.

Un commissaire S aimerait savoir sous quelle ligne budgétaire figure la mise à disposition des lieux. Lorsqu'il a posé la question, le magistrat l'a renvoyé aux buvettes et M. Voirol au domaine public. Un commissaire DC pense que la commission pourrait demander le nombre d'entrées. En regardant de près, elle verrait peut-être une différence entre le nombre d'entrées et les tickets.

Un commissaire R pense que la commission aurait plutôt besoin d'un rapport de gestion, afin de se rendre compte de l'évolution au cours de ces deux ou trois dernières années. Ce serait également intéressant de connaître la politique de cette association.

Un commissaire S affirme que le ticket est déchiré et mis dans un sachet par l'employé, devant l'usager. Si ce dernier le demande, il peut l'obtenir. Le ticket n'est pas remis systématiquement aux usagers, car ceux-ci ont tendance à le jeter n'importe où. Un commissaire DC est sûr que cela ne se passe pas tout le temps de cette manière.

Un commissaire S estime qu'une subvention de cet ordre doit être soumise à un rapport d'activité, à des comptes. Il faut donc les demander, puis en débattre en commission. Des questions pourront alors être posées. La commission pourrait procéder à des auditions.

Prises de position des partis

La présidente fait remarquer que l'examen du budget concernant les sports est ainsi terminé. Elle attend les déclarations des différents groupes sur cette partie du budget et fait remarquer qu'il ne s'agit pas pour la commission des sports et de la sécurité d'accepter ou de refuser le budget.

Un commissaire S pense que tout a été dit. M. Tornare a déclaré qu'il n'a pas pu faire un examen détaillé des subventions cette année, mais il a promis de le faire pour l'année prochaine. Le Parti socialiste accepte donc ce qui a été présenté, mais il sera attentif l'année prochaine.

Un commissaire AGT déclare que son parti accepte le budget des sports tel qu'il a été présenté, sous réserve de modifications de la part du magistrat.

Un commissaire DC affirme que son parti sera également favorable à ce budget des sports, en tenant compte des amendements demandés.

Un commissaire L est déçu de constater que, pour les subventions, c'est purement et simplement du copié-collé, car il avait été demandé au magistrat Hediger de préparer quelque chose de différent et d'entamer le débat. Malheureusement, l'ancien magistrat ne l'a pas fait. C'est tout à fait compréhensible que M. Tornare n'ait pas pu le faire. Les libéraux seront vigilants sur une plus grande transparence et une meilleure lisibilité des subventions pour 2009. Un commissaire L ajoute que les libéraux seront très attentifs aux critères retenus pour l'octroi de subventions. Il faut qu'il y ait des critères généraux. C'est un budget plein de promesses qui s'annonce, et le Parti libéral attend d'être informé au plus vite sur les changements qui vont intervenir et il demandera des comptes.

Un commissaire Ve annonce que les Verts voteront ce budget avec peu d'enthousiasme, vu que c'est pratiquement du copié-collé. Ils seront très exigeants l'an prochain et veilleront à ce que la politique soit plus axée sur les prestations accordées à la population.

Un commissaire R dit que les radicaux vont accepter ce budget, mais, pour sa part, il craint le pire par rapport à ce qu'annonce M. Tornare. Il se réjouit de voir ces normes noir sur blanc, ce qui lui permettra de valider.

Un commissaire UDC relève que ce copié-collé ne lui convient pas tout à fait. Son parti s'abstiendra lors du vote.

Proposition d'amendement

Mis aux voix, l'amendement (moins 50 000 francs pour l'Association des usagers des bains des Pâquis) est accepté par 7 oui (2 DC, 2 L, 1 R, 2 UDC) contre 6 non (2 Ve, 2 S, 2 AGT).

La présidente relève que cet amendement pourra être réexaminé par la commission des finances puis, le cas échéant, en séance plénière lors de l'étude du budget. Cela n'a donc rien de définitif à ce stade. Un commissaire Ve souhaiterait avoir les réponses du magistrat pour la séance de la commission des finances ou tout au moins pour la séance plénière.

La présidente aimerait savoir s'il faut demander une nouvelle fois les comptes des bains des Pâquis. La commission répond par l'affirmative. Il faudrait qu'ils figurent parmi les papiers que les commissaires de la commission des finances reçoivent.

Un commissaire S pense que ce ne sera pas possible de recevoir ces documents à temps. A son avis, il faut que le message soit clair et il faut faire confiance

à M. Tornare. Ce dernier doit venir avec les bonnes réponses s'il veut que la commission accepte de continuer à verser une telle subvention.

Annexes:

– Subventions ordinaires du Service des sports PB 2008, sans les totaux
– Subventions ordinaires du Service des sports PB 2008, avec les totaux
– Réponses écrites aux questions de la commission des sports et de la sécurité

CSS 4.10.04

SUBVENTIONS ORDINAIRES
SERVICE DES SPORTS
PB 2008

SPORT	SOCIETE1	Activités 400280	Manif 400282	Juniors 400283	Total
AGE	Association genevoise des entraîneurs (AGE)	3'800			3'800
AGS	Association genevoise des sports	8'000			8'000
Alpinisme	Club alpin suisse / section genevoise	20'000			20'000
Athlétisme	Association genevoise d'athlétisme	20'000		60'000	80'000
Athlétisme	Centre athlétique de Genève (CAG)		28'000		28'000
Athlétisme	Club hygiénique de Plainpalais - Société Omnisports	1'350	7'000		8'350
Athlétisme	Comité d'Organisation de la Course de l'Escalade		80'000		80'000
Badminton	Association cantonale genevoise de badminton			70'000	70'000
Badminton	Badminton Club Genève	10'000	3'500		13'500
Baseball	Association genevoise de baseball et softball			25'375	25'375
Basketball	Association cantonale genevoise de basketball amateur	9'000	14'000	120'000	143'000
Basketball	Champel Genève Basket	9'500			9'500
Basketball	Geneva basket Devils	100'000			100'000
Basketball	Genève Basket Pâquis-Seujet	28'500			28'500
Basketball	Saint-Jean Basket	10'000			10'000
Basketball	Stade Français de Genève / Basketball féminin	4'800			4'800
Basketball	Urania Genève Sport Basketball	6'700			6'700
Boules ferrées	Groupement genevois des boules ferrées	2'700			2'700
Boxe	Association des clubs de boxe amateur de la Ville de Genève	3'600			3'600
Canoë	Canoë club de Genève	1'350		40'000	41'350
Cirque	Association Cirquenchêne	8'000			8'000
Cirque	Moustiquos Circus	2'000			2'000
Cirque	Théâtre Cirqule	20'000			20'000
Cross	Cross International Satus		19'000		19'000
Curling	Curling club de Genève			16'240	16'240
Cyclisme	Bicross Club de Genève			20'000	20'000
Cyclisme	LA PEDALE DES EAUX-VIVES		12'000		12'000
Cyclisme	Tour Cycliste des Jeunes		5'000		5'000
Cyclisme	Tour de Romandie		50'000		50'000
Cyclisme	Union vélocipédique genevoise	3'200		45'675	48'875
Cyclisme	Etoile Cycliste de Meyrin - Tour du Lac		16'000		16'000
Echecs	Club d'échecs Bois-Gentil Genève	4'500			4'500
Echecs	Club d'échecs de Genève	22'000	10'000	22'000	54'000
Echecs	Club des amateurs d'échecs	4'000	1'900		5'900
Echecs	Ecole d'échecs de Genève	29'000			29'000
Echecs	Fédération genevoise d'échecs	500	25'000		25'500
Escalade	Association Genève Escalade			20'000	20'000
Escrime	Société d'escrime de Genève	5'000		10'000	15'000
Football	Association cantonale genevoise de football	10'000		150'000	160'000
Football	Association du Servette Football Club	120'000			120'000
Football	Association genevoise de football corporatif	2'700			2'700
Football	Athlétique-Regina FC	15'000			15'000
Football	FC APG / Association des portugais de Genève	5'000			5'000
Football	Football Club Saint-Jean	15'000			15'000
Football	U.G.S. Football Club	20'000		40'000	60'000
Football américain	Geneva Seahawks - American Football Team			25'375	25'375
Gymnastique	Association cantonale de gymnastique Satus	13'500			13'500
Gymnastique	Association genevoise de gymnastique			100'000	100'000
Gymnastique	Union des sociétés de gymnastique de la Ville de Genève	36'000			36'000
Gymnastique artistique	Union cantonale genevoise des gymnastes artistiques	15'000		71'050	86'050
Handball	Association genevoise de handball	4'500		74'200	78'700
Handball	Servette Handball Club	9'500			9'500
Handisport	Handisport Genève	10'000			10'000
Hauteville	Hauteville-sports	3'600			3'600
Hockey sur gazon	Association genevoise de hockey sur gazon (AGHGA)	10'000		55'825	65'825
Hockey sur glace	Genève-Servette HC Ass. - Mouvement Juniors			145'000	145'000
Hockey sur terre	UHC Genève	8'000		20'000	28'000
Lutte	Association genevoise de lutte olympique - Genève Lutte	2'200			2'200
Lutte	Club des lutteurs de Genève	1'350			1'350
Marche	Tour de Romandie à la marche		10'000		10'000
Motocyclisme	MCC Meyrinos			45'000	45'000
Motocyclisme	Union motocycliste genevoise	2'700			2'700
Natation	Association genevoise de natation			131'650	131'650
Natation	Carouge Natation		10'000		10'000
Natation	Genève natation 1885	20'000	40'000		60'000
Natation	Genève natation 1885 - préparation olympique	30'000			30'000
Natation	Natation Sportive Genève	20'000	6'000		26'000
Natation synchronisée	AquaSynchro Genève	10'000			10'000
Patinage	Club des patineurs de Genève	10'000			10'000
Pétanque	Association cantonale genevoise de pétanque	1'800			1'800
Pétanque	Société de Pétanque "La Genevoise"		10'000		10'000
Rink-hockey	Rink-Hockey Club Genève	15'000		58'000	73'000
Rugby	Association cantonale genevoise de rugby	7'700		50'000	57'700
Rugby	Rugby Club Genève - Plan-les-Ouates	10'000			10'000
Satus	Comité central genevois Satus	4'500			4'500
Schtroumpfs	Association sportive "Les Schtroumpfs"		5'000		5'000
Ski alpin	Amis montagnards de Genève	20'000			20'000
Ski alpin	Association genevoise des clubs de ski	10'000	10'000	120'000	140'000
Ski alpin	Ski Club de Genève	20'000			20'000
Ski	Ski Club de Genève - Commission Freestyle	4'700			4'700

SUBVENTIONS ORDINAIRES
SERVICE DES SPORTS
PB 2008

SPORT	SOCIETE1	Activités 400280	Manif 400282	Juniors 400285	TOTAL
Ski nautique	Association genevoise de ski nautique et wakeboard			20'300	20'300
Sports universitaires	Université de Genève - Sports universitaires	1'800			1'800
Tchoukball	Tchoukball Club Genève			30'000	30'000
Tennis	Association régionale Genève tennis	4'500		38'570	43'070
Tennis	Drizia-Miremont tennis club	50'000	50'000		100'000
Tennis de table	Association genevoise de tennis de table	3'600		42'630	46'230
Tennis de table	Urania-Genève-Sport - Chênois tennis de table	8'000			8'000
Tir	Association sportive genevoise de tir	2'700			2'700
Tir à l'arc	Association des archers genevois	1'800			1'800
Triathlon	Triathlon Club Genève	8'000			8'000
Triathlon	Triathlon International de Genève		30'000		30'000
Twirling	Twirling club Genève	1'350			1'350
Voile	Centre d'entraînement à la régate	80'000	80'000	65'975	225'975
Voile	Fédération genevoise des clubs de voile			20'000	20'000
Vol libre	Club de vol libre Genève	1'350			1'350
Volleyball	Association genevoise de volleyball	9'000	13'000	116'350	138'350
Volleyball	Association genevoise de volleyball - Coop Beach Tour		30'000		30'000
Volleyball	Genève-Elite volleyball	80'000			80'000
Volleyball	Servette Star Onex Volleyball Club	10'000			10'000
Volleyball	Volleyball Club Etoile Genève	3'800			3'800
		1'091'150	565'400	1'869'215	3'525'765

CSS 4.10.07

SUBVENTIONS ORDINAIRES
SERVICE DES SPORTS
PB 2008

SPORT	SOCIETE1	Activités 400280	Manif 400282	Juniors 400283	Total	Total par sport
AGE	Association genevoise des entraîneurs (AGE)	3'800			3'800	
			SOUS-TOTAL AGE			3'800
AGS	Association genevoise des sports	8'000			8'000	
			SOUS-TOTAL AGS			8'000
Alpinisme	Club alpin suisse / section genevoise	20'000			20'000	
			SOUS-TOTAL ALPINISME			20'000
Athlétisme	Association genevoise d'athlétisme	20'000		60'000	80'000	
Athlétisme	Centre athlétique de Genève (CAG)		28'000		28'000	
Athlétisme	Club hygiénique de Plainpalais - Société Omnisports	1'350	7'000		8'350	
Athlétisme	Comité d'Organisation de la Course de l'Escalade		80'000		80'000	
			SOUS-TOTAL ATHLETISME			196'350
Badminton	Association cantonale genevoise de badminton			70'000	70'000	
Badminton	Badminton Club Genève	10'000	3'500		13'500	
			SOUS-TOTAL BADMINTON			83'500
Baseball	Association genevoise de baseball et softball			25'375	25'375	
			SOUS-TOTAL BASEBALL			25'375
Basketball	Association cantonale genevoise de basketball amateur	9'000	14'000	120'000	143'000	
Basketball	Champel Genève Basket	9'500			9'500	
Basketball	Geneva basket Devils	100'000			100'000	
Basketball	Genève Basket Pâquis-Seujet	28'500			28'500	
Basketball	Saint-Jean Basket	10'000			10'000	
Basketball	Stade Français de Genève / Basketball féminin	4'800			4'800	
Basketball	Urania Genève Sport Basketball	6'700			6'700	
			SOUS-TOTAL BASEBALL			302'500
Boules ferrées	Groupement genevois des boules ferrées	2'700			2'700	
			SOUS-TOTAL BOULES FERREES			2'700
Boxe	Association des clubs de boxe amateur de la Ville de Genève	3'600			3'600	
			SOUS-TOTAL BOXE			3'600
Canoë	Canoë club de Genève	1'350		40'000	41'350	
			SOUS-TOTAL CANOE			41'350
Cirque	Association Cirquenchêne	8'000			8'000	
Cirque	Moustiquos Circus	2'000			2'000	
Cirque	Théâtre Cirqule	20'000			20'000	
			SOUS-TOTAL CIRQUE			30'000
Cross	Cross International Satus		19'000		19'000	
			SOUS-TOTAL CROSS			19'000
Curling	Curling club de Genève			16'240	16'240	
			SOUS-TOTAL CURLING			16'240
Cyclisme	Bicross Club de Genève			20'000	20'000	
Cyclisme	LA PEDALE DES EAUX-VIVES		12'000		12'000	
Cyclisme	Tour Cycliste des Jeunes		5'000		5'000	
Cyclisme	Tour de Romandie		50'000		50'000	
Cyclisme	Union vélocipédique genevoise	3'200		45'675	48'875	
Cyclisme	Etoile Cycliste de Meyrin - Tour du Lac		16'000		16'000	
			SOUS-TOTAL CYCLISME			151'875
Echecs	Club d'échecs Bois-Gentil Genève	4'500			4'500	
Echecs	Club d'échecs de Genève	22'000	10'000	22'000	54'000	
Echecs	Club des amateurs d'échecs	4'000	1'900		5'900	
Echecs	Ecole d'échecs de Genève	29'000			29'000	
Echecs	Fédération genevoise d'echecs	500	25'000		25'500	
			SOUS-TOTAL ECHECS			118'900
Escalade	Association Genève Escalade			20'000	20'000	
			SOUS-TOTAL ESCALADE			20'000
Escrime	Société d'escrime de Genève	5'000		10'000	15'000	
			SOUS-TOTAL ESCRIME			15'000
Football	Association cantonale genevoise de football	10'000		150'000	160'000	
Football	Association du Servette Football Club	120'000			120'000	
Football	Association genevoise de football corporatif	2'700			2'700	
Football	Athlétique-Regina FC	15'000			15'000	
Football	FC APG / Association des portugais de Genève	5'000			5'000	
Football	Football Club Saint-Jean	15'000			15'000	
Football	U.G.S. Football Club	20'000		40'000	60'000	
			SOUS-TOTAL FOOTBALL			377'700
Football américain	Geneva Seahawks - American Football Team			25'375	25'375	
			SOUS-TOTAL FOOTBALL AMERICAIN			25'375
Gymnastique	Association cantonale de gymnastique Satus	13'500			13'500	
Gymnastique	Association genevoise de gymnastique			100'000	100'000	
Gymnastique	Union des sociétés de gymnastique de la Ville de Genève	36'000			36'000	
			SOUS-TOTAL GYMNASTIQUE			149'500
Gymnastique artistique	Union cantonale genevoise des gymnastes artistiques	15'000		71'050	86'050	

SUBVENTIONS ORDINAIRES
SERVICE DES SPORTS
PB 2008

SPORT	SOCIETE1	Activités 400280	Manif 400282	Juniors 400283	Total	Total par sport
			SOUS-TOTAL GYM. ARTISTIQUE			86'050
Handball	Association genevoise de handball	4'500		74'200	78'700	
Handball	Servette Handball Club	9'500			9'500	
			SOUS-TOTAL HANDBALL			88'200
Handisport	Handisport Genève	10'000			10'000	
			SOUS-TOTAL HANDISPORT			10'000
Hauteville	Hauteville-sports	3'600			3'600	
			SOUS-TOTAL HAUTEVILLE			3'600
Hockey sur gazon	Association genevoise de hockey sur gazon (AGHGA)	10'000		55'825	65'825	
			SOUS-TOTAL HOCKEY SUR GAZON			65'825
Hockey sur glace	Genève-Servette HC Ass. - Mouvement Juniors			145'000	145'000	
			SOUS-TOTAL HOCKEY SUR GLACE			145'000
Hockey sur terre	UHC Genève	8'000		20'000	28'000	
			SOUS-TOTAL HOCKEY SUR TERRE			28'000
Lutte	Association genevoise de lutte olympique - Genève Lutte	2'200			2'200	
Lutte	Club des lutteurs de Genève	1'350			1'350	
			SOUS-TOTAL LUTTE			3'550
Marche	Tour de Romandie à la marche		10'000		10'000	
			SOUS-TOTAL MARCHE			10'000
Motocyclisme	MCC Meyrinos			45'000	45'000	
Motocyclisme	Union motocycliste genevoise	2'700			2'700	
			SOUS-TOTAL MOTOCYCLISME			47'700
Natation	Association genevoise de natation			131'650	131'650	
Natation	Carouge Natation		10'000		10'000	
Natation	Genève natation 1885	20'000	40'000		60'000	
Natation	Genève natation 1885 - préparation olympique	30'000			30'000	
Natation	Natation Sportive Genève	20'000	6'000		26'000	
			SOUS-TOTAL NATATION			257'650
Natation synchronisée	AquaSynchro Genève	10'000			10'000	
			SOUS-TOTAL NATATION SYNCHRONISEE			10'000
Patinage	Club des patineurs de Genève	10'000			10'000	
			SOUS-TOTAL PATINAGE			10'000
Pétanque	Association cantonale genevoise de pétanque	1'800			1'800	
Pétanque	Société de Pétanque "La Genevoise"		10'000		10'000	
			SOUS-TOTAL PETANQUE			11'800
Rink-hockey	Rink-Hockey Club Genève	15'000		58'000	73'000	
			SOUS-TOTAL RINK-HOCKEY			73'000
Rugby	Association cantonale genevoise de rugby	7'700		50'000	57'700	
Rugby	Rugby Club Genève - Plan-les-Ouates	10'000			10'000	
			SOUS-TOTAL RUGBY			67'700
Satus	Comité central genevois Satus	4'500			4'500	
			SOUS-TOTAL SATUS			4'500
Schtroumpfs	Association sportive "Les Schtroumpfs"		5'000		5'000	
			SOUS-TOTAL SCHTROUMPFS			5'000
Ski alpin	Amis montagnards de Genève	20'000			20'000	
Ski alpin	Association genevoise des clubs de ski	10'000	10'000	120'000	140'000	
Ski alpin	Ski Club de Genève	20'000			20'000	
Ski	Ski Club de Genève - Commission Freestyle	4'700			14'700	
			SOUS-TOTAL SCHTROUMPFS			184'700
Ski nautique	Association genevoise de ski nautique et wakeboard			20'300	20'300	
			SOUS-TOTAL SKI NAUTIQUE			20'300
Sports universitaires	Université de Genève - Sports universitaires	1'800			1'800	
			SOUS-TOTAL SPORTS UNIVERSITAIRES			1'800
Tchoukball	Tchoukball Club Genève			30'000	30'000	
			SOUS-TOTAL TCHOUKBALL			30'000
Tennis	Association régionale Genève tennis	4'500		38'570	43'070	
Tennis	Drizia-Miremont tennis club	50'000	50'000		100'000	
			SOUS-TOTAL TENNIS			143'070
Tennis de table	Association genevoise de tennis de table	3'600		42'630	46'230	
Tennis de table	Urania-Genève-Sport - Chênois tennis de table	8'000			8'000	
			SOUS-TOTAL TENNIS DE TABLE			54'230
Tir	Association sportive genevoise de tir	2'700			2'700	
			SOUS-TOTAL TIR			2'700
Tir à l'arc	Association des archers genevois	1'800			1'800	
			SOUS-TOTAL TIR A L'ARC			1'800
Triathlon	Triathlon Club Genève	8'000			8'000	
Triathlon	Triathlon International de Genève		30'000		30'000	
			SOUS-TOTAL TRIATHLON			38'000
Twirling	Twirling club Genève	1'350			1'350	

SUBVENTIONS ORDINAIRES
SERVICE DES SPORTS
PB 2008

SPORT	SOCIETE1	Activités 400280	Manif 400282	Juniors 400283	Total	Total par sport
		SOUS-TOTAL TWIRLING				1'350
Voile	Centre d'entraînement à la régate	80'000	80'000	65'975	225'975	
Voile	Fédération genevoise des clubs de voile			20'000	20'000	
		SOUS-TOTAL VOILE				245'975
Vol libre	Club de vol libre Genève	1'350			1'350	
		SOUS-TOTAL VOLE LIBRE				1'350
Volleyball	Association genevoise de volleyball	9'000	13'000	116'350	138'350	
Volleyball	Association genevoise de volleyball - Coop Beach Tour		30'000		30'000	
Volleyball	Genève-Elite volleyball	80'000			80'000	
Volleyball	Servette Star Onex Volleyball Club	10'000			10'000	
Volleyball	Volleyball Club Etoile Genève	3'800			3'800	
		SOUS-TOTAL VOLLEYBALL				262'150
		1'091'150	565'400	1'869'215	3'525'765	

CSS 4.10.07

Réponses écrites aux questions de la Commission des sports et de la sécurité

Rubrique 9100

Sur les 179 postes du Service des sports 24 sont occupés par des femmes, dont 5 à temps partiel.

Rubrique 301 à 305 et 309

Variation de 12,5 % dans le budget de la section exploitation.

L'augmentation des charges de la section exploitation est justifiée par l'apport d'un poste et demi de la section piscine, à la suite de la réorganisation de cette dernière.

Il s'agit d'un poste et demi de gardien(ne) de bain, transformés en caissier(ière), dans le but d'harmoniser la gestion de la piscine des Vernets et celle de Varembé.

A noter que ces transferts n'ont entraîné aucune augmentation de classification des postes.

Page 162
Ecoles, camps et stages de sports

Parfois, les subventions sont accordées à un club au lieu d'une association.
C'est le cas lorsque certains sports n'ont pas d'associations cantonales.
Les subventions sont alors versées au club principal de la discipline.

Dans le cas particulier du tchoukball, la pratique est historique.
Lors de la naissance de cette discipline, il n'y avait ni club, ni association cantonale.
A cette époque, le Tchoukball Club de Genève a été créé.
L'association a vu le jour plus tard, et elle ne regroupe d'ailleurs qu'un seul club, ledit Tchoukball Club de Genève.

C'est pour cette raison qu'il perçoit toujours les subventions.

Genève, le 4 octobre 2007

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le projet de budget 2008 concernant la sécurité.

Rapport de M. Alexandre Chevalier.

La commission des sports et de la sécurité, sous la présidence de M[me] Nathalie Fontanet, a étudié le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2008 lors des séances des 13 et 20 septembre 2007.

Le rapporteur remercie chaleureusement M[me] Gisèle Spescha, pour l'excellent travail effectué lors de la prise des notes de séances.

Note du rapporteur

La commission des sports et de la sécurité a traité uniquement les postes Service d'incendie et de secours (SIS), Service de la sécurité et de l'espace publics et Service d'assistance et de protection de la population (SAPP). La Direction des systèmes d'information et de communication, le Service logistique et manifestations et la Voirie – Ville propre sont quant à eux traités, respectivement, par la commission de l'informatique et de la communication et la commission des travaux.

Séance du 13 septembre 2007

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de ses services

La commission passe en revue le projet de budget 2008, page par page, en commençant par le rapport du Conseil administratif, ensuite le budget général et, enfin, le budget par missions et prestations.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2008

Page II-55

Deuxième paragraphe. Un commissaire (S) demande ce que l'on entend par «création de conditions-cadres propices à un véritable climat de sécurité».

M. Maudet répond que la réflexion du Conseil administratif est de dire que la sécurité est d'abord une approche du milieu urbain. Ce sont des conditions en

termes d'éclairage et de propreté qui font qu'on se sent en sécurité. Aujourd'hui, on pourrait décupler les forces d'agents de sécurité municipaux (ASM), mais on ne résoudrait pas encore le sentiment d'insécurité. On aimerait avoir une vision globale et rendre plus vivable l'espace commun.

Ce même commissaire demande ce que cela veut dire concrètement.

M. Maudet fait savoir qu'il s'agit d'agir sur ce qui pose problème aux gens, notamment les débarras sauvages, les incivilités, l'affichage sauvage, les déjections canines, les cyclistes qui roulent trop vite sur les trottoirs et qui créent des tensions. Il est possible d'agir rapidement sur certaines choses, mais par sur d'autres.

Le commissaire demande si, en ce qui concerne l'Euro 2008, il y aura un rapport permettant de savoir combien cela va coûter à la Ville.

Le magistrat affirme que le Conseil administratif donnera par écrit un récapitulatif. Des films protecteurs et des palissades seront mis en place par le Service des bâtiments. Dans son propre département, il y a le poste très important d'heures supplémentaires des pompiers. Sur ce point, il a fallu se baser sur le cadre Osiris, qui est commandé par le Canton et qui prévoit l'ouverture de casernes à certaines périodes. A côté de cela, les services de la Ville auront de gros défis, car beaucoup d'autres fêtes auront lieu à cette même période. Il faut mettre à contribution tous les podiums, les W.-C. mobiles, etc. Les services sont sollicités de partout pour le mois le pire de l'année. Il y aura donc beaucoup de dépenses de temps de travail au SIS, ainsi que chez les ASM, qui seront fortement sollicités. Du côté de la Voirie, il y aura aussi un énorme travail, car des tonnes de déchets supplémentaires seront à gérer. Il s'agira de renforcer les poubelles sur les itinéraires. Tout cela va se monter à 993 000 francs. Un document sera donné en temps voulu.

M. Nopper ajoute que les coûts seront donnés après la manifestation. A la fin de l'Euro 2008, un document de synthèse concernant les différents services de la Ville sera publié.

Quatrième paragraphe. Un commissaire aimerait savoir s'il y a déjà des pistes concernant les partenariats public-privé.

M. Maudet souhaite faire une série d'études en se demandant si c'est pertinent de tout vouloir faire à l'interne. Cette réflexion est surtout valable dans le domaine de la Voirie. Pour le tri des déchets, la Ville est victime de ses succès. Il y a chaque année des tonnes supplémentaires. Dès 2009, il faudrait prévoir deux jours de la semaine pour la récolte du papier, un pour la rive gauche et un pour la rive droite. Il faudrait soit avoir un sixième jour ouvrable dans la semaine, soit augmenter les effectifs de la Voirie. Vu la situation, il faut se demander s'il vaut mieux externaliser. Autre exemple: les agents municipaux. Il convient de mesurer

le dosage de l'effort concernant le contrôle de stationnement, raison pour laquelle le principe d'une étude a été validé par le Conseil administratif. Le magistrat considère qu'il faut pouvoir aussi envisager certaines externalisations.

Page II-57
1200.01

Un commissaire fait remarquer que le SIS a un bateau en très piteux état. Lors de la manifestation du SIS, il a été dit qu'il serait remplacé. Or, rien ne figure à ce sujet dans le projet de budget 2008.

Selon le magistrat, un bateau du SIS prenait l'eau. Il a décidé d'engager une dépense urgente de l'ordre de 150 000 francs. Ce montant a été pris sur la queue de crédit concernant les véhicules. Il va boucler le crédit au terme des cinq ans depuis son ouverture (fin 2002 ou début 2003). Il y aura alors un solde positif de 670 000 francs environ.

1200.02

Le même commissaire demande ce qu'il en est du nombre d'ambulanciers au SIS. Il y a actuellement une douzaine de postes, alors qu'il était prévu 24 postes.

M. Maudet affirme que l'information est exacte. 24 postes est l'objectif qui a été fixé, sachant qu'on n'y arriverait pas. Il y a précisément 15 ambulanciers et ambulancières. L'effectif augmente. Il a mis la pédale douce, car c'est la tarification des ambulances qui presse. Il rappelle, surtout pour les nouveaux commissaires, qu'il y a, à Genève, un régime curieux où la tarification n'est pas unique. C'est l'ambulance la plus proche qui intervient lorsqu'un appel est lancé. Le SIS facture à 350 francs, alors que les ambulanciers privés facturent jusqu'à 730 francs. Ainsi, si un appel est lancé au 144, la personne concernée va devoir payer du simple au double, selon l'ambulance qui la prendra en charge. L'idée est d'augmenter la tarification. Dès son arrivée, M. Maudet a demandé une réévaluation de la tarification à 500 francs jusqu'à la fin de l'année. Les assureurs n'accueillent pas très favorablement cette réévaluation. L'Etat a un tarif unique pour l'horizon 2008. La discussion bat son plein concernant le régime que l'assurance va retenir.

Le nombre de postes va-t-il augmenter?

M. Maudet répond par l'affirmative. Il a pris la décision de prendre une unité de plus. Cependant, les ambulanciers ne se trouvent pas sous le sabot d'un cheval. Le SIS vient d'engager une personne venant du canton de Vaud. C'est un poste qui n'existait pas sur le budget 2007. Cette personne a donc été engagée sur la base d'un poste temporaire, qui a pu être transformé un peu plus tôt que prévu. Un équilibre est ainsi atteint.

Le commissaire demande si, du point de vue de la sécurité, 15 postes posent problème ou non.

M. Maudet fait savoir que cette question a été posée au début de l'été dans *Le Matin Dimanche*. Suite à cet article, le magistrat s'est posé des questions et en a posé au commandant. Ce qui manque aujourd'hui, c'est un peu de coordination. A certains moments, dans certaines situations, le SIS n'est pas toujours capable d'intervenir tout de suite. Il y a certes des ambulances à la caserne 2, aux Asters, qui peuvent intervenir subsidiairement.

M. Wicky ajoute que le SIS a en moyenne entre une et trois ambulances disponibles. A Genève, il n'est pas possible de raisonner uniquement au niveau du service, mais il faut le faire sur l'ensemble du canton. Le SIS est parfois tributaire de pics. A ce moment-là, il doit y avoir une réaction du 144. De gros efforts de coordination ont été faits avec le 144. Le temps d'attente, à certains moments, est fortement réduit, grâce aux services publics.

1400-03

Un commissaire (Ve) souhaite avoir quelques éclaircissements sur ce point.

M. Wicky explique que le citoyen peut téléphoner pour une ambulance à la police ou au 144. Le but est de pouvoir assurer toutes les interventions. A la moindre irisation sur le lac, un appel arrive. Il faut arriver à ce que les interventions convergent vers la centrale du SIS.

Un commissaire (S) demande si le SIS va offrir de nouvelles prestations ou non.

M. Maudet répond que, en fonction du type de danger, il y a une recrudescence de prestations. Il faudrait que le recours au SIS soit fait de manière plus systématique.

Le commissaire demande si des négociations sont en cours concernant les subventions.

M. Maudet répond qu'il n'y a pas d'augmentation de la part des communes ou de l'Etat. Les 650 000 francs qui étaient versés ne le sont plus. De manière générale, la réponse est non. Le magistrat souhaiterait que la participation des communes augmente, mais ces dernières ne le voient pas du même œil. La tension, qui est due à la réforme Sapeurs-Pompiers XXI, est évidente.

1400-02

Le même commissaire aimerait savoir en quoi consiste le partenariat avec les CFF.

M. Wicky explique que les CFF ont réformé leur organisation défense d'entreprise. Ils ont moins de personnel disponible. La professionnalisation a conduit à des réductions d'effectifs. Les CFF ont dit qu'ils ne pourraient plus assumer seuls. Le SIS a dit qu'il pourrait faire beaucoup plus, mais que ce ne serait plus gratuit – ce qui a permis de gagner quelque chose.

9100-02

Un commissaire (L) demande ce qu'il en est de la caserne 2.

M. Maudet fait savoir que ce point est un véritable serpent de lac. Il rappelle que le SIS a une caserne principale, à la rue des Bains, qui est ouverte 24 h sur 24, et deux casernes ouvertes uniquement la journée (7 h-21 h), celle des Asters et celle de Frontenex. Depuis de nombreuses années, il est évident que, vu l'évolution du canton et l'urbanisation de ce dernier en direction du nord et nord-ouest, ce concept de caserne est dépassé. Par rapport au risque des pétroliers de la zone industrielle, il conviendrait de déplacer la caserne 2 et de la transformer en caserne principale. Il s'agirait d'avoir une caserne fonctionnant 24 h sur 24 sur chaque rive. La deuxième caserne principale devrait être déplacée pour 40 millions de francs. Le Conseil administratif a décidé de reporter l'investissement de la caserne de la priorité 1 à la priorité 2. A noter que le tram à la rue de la Servette, qui sera inauguré le 8 décembre, constituera un obstacle supplémentaire. Ce sera en effet très difficile de sortir de la caserne des Asters. Le magistrat a demandé au commandant un rapport sur cette question et tiendra le Conseil municipal au courant du résultat, car c'est une question de sécurité publique. Par ailleurs, le magistrat ambitionne de trouver des solutions avec d'autres communes pour la participation aux investissements. En conclusion: la Ville a besoin d'une caserne 2 et n'a pas d'argent.

Le même commissaire aimerait savoir si la question de l'emplacement est en voie de règlement.

M. Maudet affirme que cette caserne va certainement se situer hors du territoire de la Ville de Genève. Cependant, le lieu prévu, au Bois-des-Frères, est trop proche des citernes de Vernier. Le magistrat a donc demandé de continuer la prospection, en élargissant le rayon. Cette caserne devrait se situer dans la région de Vernier, Meyrin ou le Grand-Saconnex.

9100-03

Une commissaire (DC) demande ce qu'il en est des structures dont il est question ici.

M. Maudet rappelle qu'il a parlé du rattachement du SAPP au SIS dans les communications du Conseil administratif, lors de la séance du Conseil municipal

du mardi 11 septembre 2007. Il a proposé de rattacher le SAPP au SIS à compter du 1er janvier 2009. De deux services, il compte en faire un, ce qui lui permettra d'économiser des frais et de développer le pôle de protection. Il a estimé que l'existence du SAPP en tant que service ne se justifiait plus. Il pourra ainsi redéployer des moyens et faire des fusions au niveau du secrétariat et de la logistique. Le rôle de Richelien pourra également être repensé et devenir un vrai lieu de formation. Tout cela ne se trouve pas dans le projet de budget 2008, car le magistrat a pris la décision à fin août, et le projet de budget était bouclé au 1er juillet. Cette fusion, qui, il le rappelle, sera opérationnelle au 1er janvier 2009 suppose de régler les questions de finances, de structures et de personnel. A noter qu'au SAPP il y a un certain nombre de personnes qui partiront à la retraite d'ici au 1er janvier 2009.

M. Wicky ajoute, par rapport à l'objectif de la reconnaissance de la profession, que le brevet vient a posteriori d'un certificat fédéral de capacité de base. Cela devrait intervenir à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Page II-58
Objectifs 2008

Un commissaire (L) aimerait des explications sur le camping du Bout-du-Monde.

M. Maudet répond que ce camping se fera sur la base de ce qui a été mis en place pour le G8, avec l'installation de lavabos, etc. Ce sera sur un laps de temps assez court.

La présidente souhaite avoir quelques précisions sur les objectifs.

M. Maudet explique que 2008 va être une année de transition. Il a souhaité resserrer l'objectif. La coopération avec le Service social, qui fonctionne très bien, pourra être réévaluée. Cela permettra de voir qui fait quoi. Le SAPP sera recentré sur son *core business*. Une réelle recherche de valeur ajoutée est faite sur l'aspect formation. Le Canton risque de renoncer à son centre de Bernex, et ce site va probablement être dévolu au Service des automobiles et de la navigation. L'ambition est de n'avoir plus qu'un centre SAPP, qui puisse éventuellement devenir, à terme, un pôle de formation pour la Suisse romande, donc également plus rentable sur le plan financier. A vrai dire, le but est d'en faire quelque chose de grand.

Un commissaire (DC) demande sur quel lieu sera installé le camping du Bout-du-Monde.

M. Maudet répond que ce sera sur les terrains principaux, à savoir sur les deux terrains et la grande partie bétonnée, où auront lieu des activités festives. Pour

l'instant, le concept s'en tient au Bout-du-Monde, et non pas à Vessy. Le camping sera payant, sous contrôle de l'organisateur de l'Euro 2008.

1100-02

Un commissaire (Ve) demande ce que veut dire «mettre en place le réseau Polycom».

M. Maudet explique que Polycom est le réseau commun des communications et de la radio. Cinq millions d'investissement sont prévus pour ce réseau, qui est le dernier acte. Au niveau du Canton, la loi a été votée au mois de juin 2007, pour un montant de 20 millions. Le Conseil municipal va recevoir la proposition au mois d'octobre. Il est indiqué dans la proposition que cela touche tous les services.

Concernant la coopération internationale, on constate que les efforts dans ce domaine sont restreints. Seront-ils compensés ailleurs?

M. Maudet répond que l'engagement de moyens à l'étranger va être réduit, voire disparaître. C'est surtout le poste 3200 qui va être maintenu. La très bonne collaboration avec le CICR va encore être développée. Il s'agit de maintenir cet aspect de formation et de participer à des exercices qui se dérouleraient ici. Le projet Conakry verra sans doute son terme cette année.

Page II-59

Concernant les objectifs 2008, un commissaire (AGT) imagine que, quand ce document a été établi, les choses n'avaient pas été aussi loin en ce qui concerne le projet de loi. Ce dernier, qui donne des compétences particulières aux ASM, est-il conforme à ce qui est écrit ici, du point de vue du Conseil administratif?

M. Maudet rappelle que ce document a été bouclé au 1er juillet 2007. A ce moment-là, le Conseil administratif n'avait pas encore été saisi du projet de loi sur les ASM. M. Moutinot a décidé de soumettre son projet de loi en consultation avant de le soumettre au Grand Conseil. Le Conseil administratif a reçu le document avec un délai pour le 14 septembre. C'est un projet de loi qui viole systématiquement l'autorité communale, car il s'agit de transformer les ASM en auxiliaires de la police cantonale, avec zéro compétence de décision pour le Conseil administratif. Les partis ont aussi pu répondre. Le magistrat affirme que, si on lui enlève les ASM, il ne pourra plus faire d'îlotage. Il est question de réquisitionner les ASM pour mener, à terme, les interventions en matière de mandat de conduite, et il y a des milliers de cas existants. Si on devait en arriver là, cela troublerait la mission d'îlotage. Et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

1200-01

Un commissaire (S) demande où en est la concession d'affichage.

M. Maudet explique que M. Pagani, en amont, aménage et conçoit, alors que lui-même exploite. La concession d'affichage, c'est le renouvellement d'une concession pour l'ensemble de la Ville quant au support pour l'affichage commercial. C'est la Société générale d'affichage (SGA). La concession arrive à terme à la fin de cette année. Le problème de cette nouvelle concession est que les autorités de l'époque ont un peu trop chargé le bateau, par rapport à différents aspects.

On peut en effet se demander si on n'en demande pas trop. Il y a tout un imbroglio juridique. Il va donc falloir s'orienter vers un avenant à la convention actuelle. Il sera peut-être nécessaire de remettre à plat l'ensemble du processus. M. Pagani pourrait répondre plus en détail à ce sujet.

1200-05

Le même commissaire fait savoir que, depuis deux ou trois ans, il est interpellé par des commerçants qui reçoivent une lettre comminatoire concernant leur enseigne. En apposant une enseigne devant un commerce, il faut payer une taxe. Certaines personnes sont en souci. Il conviendrait d'informer les commerçants à intervalles réguliers.

M. Maudet affirme que le problème est connu. La loi sur les procédés de réclame dispose qu'une enseigne d'un commerçant avec pignon sur rue est soumise à une taxe. De plus, la Commission des monuments, de la nature et des sites a son mot à dire sur les couleurs, etc. La Ville contrôle une partie et elle encaisse la redevance. C'est effectivement très peu connu. Le magistrat a également eu des retours de ce type. Pour ce qui est du ton comminatoire, il faut plutôt dire qu'il s'agit d'une demande de mise en conformité. Le Conseil administratif a décidé de procéder quartier par quartier, en envoyant certains courriers, puis en envoyant des personnes sur place, qui assurent le suivi de tout cela. Le but est d'avoir peu à peu le contrôle total des procédés de réclame.

La présidente demande, s'agissant des panneaux d'affichage à mettre à la disposition des sociétés, ce que la Ville a entrepris en ce sens.

M. Maudet rappelle que la population a voté sur ce point en mars de cette année.

En ville, il y a 12 panneaux pour l'affichage libre. L'ambition est de tripler ce nombre. Un compromis a été trouvé avec les Services industriels de Genève: pouvoir utiliser les armoires électriques, en fixant un panneau dessus. Jusqu'à présent, le Conseil administratif voulait faire payer l'affichage libre par les commerçants.

Cependant, c'est délicat d'envoyer des ASM mettre des amendes si la Ville n'offre pas d'alternative. Le département de M. Pagani est chargé de faire une proposition de crédit pour que la Ville prenne à sa charge ces lieux d'affichage. Il est maintenant demandé par une certaine société d'affichage que l'on soumette l'affichage libre à un régime de concession, alors qu'il s'agit précisément d'affichage libre. L'idée est de réunir autour d'une table toutes les personnes concernées. On pourrait arriver à avoir 50% en affichage purement libre et 50% en affichage soumis à une concession.

1200-06

Un commissaire (Ve) souhaite avoir des éclaircissements sur ce point.

M. Maudet relève qu'il s'agit du domaine public. Le fait de privatiser un espace pour quelques jours ou quelques semaines justifie une redevance. Cela devrait être le principe général. Le magistrat a constaté que ce n'était pas forcément le cas, et que les choses étaient, jusqu'à maintenant, à géométrie variable. Par souci d'égalité de traitement, il a estimé qu'il fallait revoir ces questions de gratuité. Qu'est-ce qui justifie de réduire une facture? Lorsqu'il s'agit d'un parti politique, par exemple, c'est normal qu'on exonère de taxe, puisque c'est une activité publique, qui n'a pas de but lucratif et qui relève de l'exercice des droits politiques. D'autres critères peuvent entrer en ligne de compte. Il veut arriver à mettre sur pied un règlement clair. Dans la grande masse des gratuités, il tend à en réduire un certain volume.

Le deuxième aspect concerne les émoluments. La Ville a pratiqué une gratuité très étendue des émoluments. Le magistrat est en train de revoir tout cela et de repenser la règle générale. Un certain nombre de questions se posent à ce sujet.

Un commissaire (S) demande si, pour l'Euro 2008, la Ville va encaisser quelque chose pour la mise à disposition de la plaine de Plainpalais.

M. Maudet répond que cela n'a pas été tranché pour le moment. Il rappelle que 800 000 francs du domaine public gratuit sont accordés pour les Fêtes de Genève. Tout cela va être soumis au Conseil administratif. Cette question se pose aussi au sujet des procédés de réclame. M. Tornare et lui-même vont parler avec l'Etat pour voir comment la Ville va retrouver ses billes et quel type de redevance il faut envisager. M. Maudet espère faire rentrer cette manifestation dans les critères qui seront élaborés d'ici à la fin de l'année.

Le même commissaire est interloqué par ces droits que la Ville octroie pour les Fêtes de Genève et pour l'Euro 2008. Il constate que les personnes qui vendent de la nourriture ou des boissons ne paient pas de taxe et ne produisent pas de ticket. Jusqu'à quand va-t-on continuer comme cela? Il n'a pas l'intention d'ouvrir le débat ici, mais il se demande comment l'Administration fédérale des contributions peut admettre cela.

M. Maudet explique, concernant les Fêtes de Genève, que, d'une certaine manière, la Ville privatise le domaine public en le remettant à Genève Tourisme. Ce dernier sous-loue, ou reloue, ensuite le domaine public. Une fois les Fêtes de Genève passées, les comptes de la manifestation sont contrôlés par la Ville. Si cela rapporte de l'argent, il n'y a pas de raison que la Ville ne touche pas quelque chose. C'est en fait une prestation offerte à la population, gratuitement. Le fait que les Fêtes de Genève soient maintenant librement accessibles à la population est un élément à prendre en compte. Le magistrat essaie de retrouver tous les critères et de comprendre. Il constate des disparités et cherche à y voir clair. La Ville agit sur les Fêtes de Genève par rapport au tri des déchets. Cette année, les choses ont été partiellement satisfaisantes.

2100-03

Un commissaire (AGT) aimerait savoir si cela implique un nouveau fonctionnement.

M. Maudet répond qu'il y a une section «marché» qui assure un volet administratif. Ce sont les ASM qui assurent cela et la réception des stands sur le terrain. Son idée est que le personnel pourrait ne pas être en uniforme.

La présidente demande si l'intention est de revoir l'octroi des emplacements au marché aux puces.

M. Pizzoferrato fait savoir que, dès le 1er juin 2007, les anciens critères ont fait l'objet de réattributions.

M. Maudet ajoute que tout le monde a dû se réinscrire.

9100.02

Un commissaire (S) relève que cela a été fait il y a deux ans.

Maudet fait remarquer que les agents sortent tous les jours et par n'importe quel temps. Un renouvellement du matériel doit donc être prévu maintenant.

M. Pizzoferrato souligne que ce renouvellement se fera sur trois ans.

Le même commissaire demande quel est le nombre de postes vacants d'ASM ou d'AM.

M. Maudet répond qu'il y a 106 ASM et 64 AM. Six postes sont actuellement vacants. Il y a bien des candidats, mais il serait souhaitable que ces derniers dépassent le stade de candidats.

Pour les AM, ce problème ne se présente pas. Une série de six ont été engagés juste avant que le magistrat arrive. Cependant, on en est encore loin des 84 prévus.

Un commissaire (S) demande si la pression est moins forte par rapport aux dernières années.

M. Maudet répond que non, puisqu'il n'y a pas de postes vacants. Les AM sont aussi des yeux précieux, par exemple sur les procédés de réclame. Munis d'un appareil photo, ils ont pu constater un certain nombre de choses. A relever que, quand une amende est mise à 8 h du matin, lorsqu'une place sur dix est occupée, cela ne correspond à aucun impératif de sécurité publique. L'AM qui se rend au travail, s'il constate une anomalie, il verbalise. Il y a actuellement trop d'AM par rapport aux besoins en termes de contrôle de stationnement. La gabegie est maintenant bien endiguée. Il ne faut pas oublier qu'il y a aussi un corps de 20 hommes et femmes en bordeaux, ceux de la Fondation des parkings.

Une commissaire (DC) aimerait savoir s'il ne serait pas possible, dans le cadre de la formation, d'essayer de promouvoir les AM en ASM.

M. Maudet dit que la réponse est oui, mais. Il a demandé une analyse au commandant Dimier, mais on a constaté que très peu d'AM correspondent vraiment aux critères de base. Beaucoup d'AM sont issus d'une période de chômage ou ont été dans une situation précaire. Il y a en fait peu de possibilités en ce sens.

Projet de budget 2008

Page 105
Rubrique 4003500, ligne 365

Un commissaire (S) demande pourquoi un tel écart par rapport aux comptes 2006.

M. Maudet répond que cet écart est dû au transfert de charges de l'Etat. Une explication est donnée à la page 115. Il s'agit donc de financer la caisse de secours du bataillon des sapeurs-pompiers Ville de Genève, ce qui est assuré par la redevance feu pour le patrimoine bâti. Le Conseil administratif a décidé de valider le transfert de charges cette année, montant qui est bien moins important que ce qui avait été imaginé. Cette charge se répercute également sur les autres communes.

Rubrique 4003520

Un commissaire (AGT) s'étonne des prévisions de recettes. Il avait en fait été prévu 3 millions de revenus et ici ne figurent que 2 millions.

M. Maudet estime que c'est une excellente question. C'est ce qu'il a dit lui-même sur ce million que le Conseil administratif a rajouté en décembre 2006. Le tarif unique pour le montant de la facturation des ambulances est demandé

depuis des années. L'objectif est inatteignable, car soumis à convention. Il y a 850 000 francs de plus, car il est prévu d'avoir une progression dans les revenus.

Un autre commissaire (S) rappelle que son parti était opposé à une forte augmentation du tarif, car le but était de fixer le réel coût de tels déplacements. Un prix élevé pénalise souvent certains transports et certaines familles. Il était demandé d'avoir plutôt un prix correct pour tout le monde.

M. Maudet relève que le Conseil administratif se bat aujourd'hui pour le régime du tiers payant et le montant assuré à 5000 francs. Le Conseil administratif est très attentif à toute cette question. Cette demande a été prise en compte. A relever qu'il existe un fonds sur lequel il est possible de prélever un montant permettant de rayer une facture, si nécessaire.

Page 108
Rubrique 4007000, ligne 365

Un commissaire (S) demande si c'est là que figure la gratuité pour le domaine public.

M. Maudet répond que le Conseil administratif veut faire la transparence sur cet objet. Il a constaté aux comptes 2006 un volant d'environ 6 millions. Le magistrat a l'intention d'accorder un peu moins de gratuité.

Ce même commissaire demande pourquoi il y a un million de différence.

M. Maudet répond qu'il y aura plus de cas qui seront reconnus comme des gratuités. Pour le budget, il n'est pas en mesure de donner la liste de celles-ci. La commission des finances l'a obtenue en date du 30 ou du 31 mai dernier. Son prédécesseur a pu la transmettre juste avant son départ. M. Maudet a demandé que cette liste ne soit pas communiquée de manière large, car il est en train de faire le travail de clarification. Il veut se ménager un minimum de temps et d'espace pour réglementer tout cela.

Ligne 427

Ce même commissaire aimerait savoir ce que représentent les revenus indiqués.

M. Nopper fait remarquer qu'il y a un commentaire à la page 117.

M. Maudet ajoute qu'il s'agit d'une redevance qui est perçue. Il n'y a pas que la redevance SGA.

M. Pizzoferrato relève que la question s'est posée de savoir s'il ne serait pas opportun de facturer la prestation en nature sur les abribus. On est en train de rattraper les années précédentes. Cela se stabilisera dès l'année 2008.

Rubrique 4007000, ligne 334

Un autre commissaire (PS) demande si tout a été assaini.

M. Maudet répond que le montant était énorme, car il y avait 3,5 millions.

Projet de budget par missions et prestations

Pas de questions au magistrat sur l'étude de ce document.

Un commissaire (Ve) fait une remarque finale et aimerait savoir comment faire pour modifier les objectifs sans changer les budgets.

M. Maudet répond qu'il fera mieux avec les mêmes moyens, voire avec moins de moyens.

Séance du 20 septembre 2007

Amendements et prises de position des partis

Propositions d'amendements

Page 108
Rubrique 4007000, ligne 365

Un commissaire (S) annonce que son groupe propose moins 1 million. Il y avait 6 millions aux comptes 2006 et 2,5 millions au budget 2007. Le Parti socialiste pense qu'il faut rester au même montant que celui annoncé pour cette année.

Un commissaire (Ve) se réfère à l'explication qui figure à la fin et rappelle que le magistrat a expliqué que ce n'est pas pour augmenter les gratuités, mais pour être plus proche de la réalité. Les Verts refuseront cet amendement.

Un commissaire (L) fait savoir que le Parti libéral refusera cet amendement, pour les mêmes raisons que celles avancées par le commissaire du groupe des Verts.

Une commissaire (DC) dit que son parti refusera cet amendement, pour les mêmes raisons.

Un commissaire (R) annonce que le Parti radical refusera également cet amendement. Les coûts supplémentaires prévus sont liés à l'Euro 2008 et ils tiennent compte de la réalité.

Un commissaire (UDC) déclare que l'Union démocratique du centre refusera également cet amendement.

Un commissaire (AGT) affirme que son groupe acceptera cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 10 non (3 Ve, 2 DC, 2 L, 1 R, 2 UDC) contre 4 oui (2 S, 2 AGT).

Subventions – pages 152-153

Aucun amendement.

Subventions en nature – pages 170 à 172

Aucun amendement.

Prises de position des partis

Un commissaire des Verts relève que son parti tient compte du fait qu'il s'agit d'un budget de transition entre deux législatures. Cela veut dire qu'il n'y a pas beaucoup de changements, car il a été préparé avant l'arrivée des nouveaux magistrats. Il relève que le nouveau magistrat a changé passablement d'objectifs. Les Verts seront donc très attentifs, lors de l'étude des comptes, qu'il n'y ait pas de dépassements dus à ces changements d'objectifs. Les Verts font confiance au magistrat, mais qui dit confiance dit qu'il faut aussi faire attention.

Un commissaire libéral annonce que son groupe tient à saluer les efforts fournis par le magistrat concernant la diminution des dépenses là où c'est possible.

Les libéraux comprennent bien que la principale dépense extraordinaire du département de l'environnement urbain et de la sécurité a un caractère exceptionnel, puisqu'il s'agit de l'Euro 2008. Il va de soi que cette manifestation, qui est une véritable opportunité pour Genève et ses habitants, conduit à des dépenses supplémentaires pour la mise en place notamment du plan Osiris et des coûts liés à l'organisation de la manifestation.

Ainsi, le million de francs supplémentaire prévu semble cohérent avec les responsabilités que la Ville a vis-à-vis de ce type d'événement.

Le groupe libéral tient également à relever la volonté du magistrat de réduire les gratuités pour le domaine public. Il souligne également l'action entreprise concernant la clarification souhaitée par le magistrat quant à la tarification unique des ambulances.

Les libéraux sont par ailleurs surpris de voir que la construction d'une nouvelle caserne (2) n'est plus prioritaire, puisque le Conseil administratif est passé de priorité 1 à priorité 2 concernant cette dernière. Ils seront également vigilants à ce que le chemin pris par le magistrat, à savoir améliorer les prestations sans augmentation de budget, voire avec moins, soit respecté.

Une commissaire démocrate-chrétienne dit que son parti fait confiance au magistrat, et relève également qu'il s'agit d'une année de transition. Le Parti démocrate-chrétien votera donc ce budget pour ce qui est de la sécurité.

Un commissaire socialiste déclare que son parti tient compte du fait qu'il s'agit d'une année de transition et attend de voir le magistrat à l'œuvre. Le Parti socialiste est néanmoins soucieux de la privatisation des AM, dont le magistrat a parlé. Le moment venu, le Parti socialiste saura montrer son désaccord et poser des questions. Il sera également attentif à la question des ambulances, puisque le SIS est en sous-effectif. Le Parti socialiste espère que cela ne pénalisera pas la situation des Genevois.

Un commissaire d'A gauche toute! fait savoir qu'il n'a pas étudié ce budget de près. Il déclare que son parti prend acte des nouveaux objectifs du magistrat. A gauche toute! est défavorable à l'idée que les AM passent à une fondation, car c'est une tâche d'intérêt public, et n'est pas d'accord avec une externalisation. En ce qui concerne les charges pour l'Euro 2008, le parti relève qu'elles sont importantes, puisqu'il s'agit d'à peu près 1 million de francs. A gauche toute! espère qu'il y aura quand même des rentrées fiscales et également des recettes directes pour la municipalité, vu qu'il y aura des sponsors importants, tels que McDonald's et Migros. Le parti sera donc attentif à ce qu'il n'y ait pas uniquement des charges, mais aussi des recettes.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son parti s'abstient à ce stade de tout commentaire sur ce budget.

Un commissaire radical annonce que son groupe soutient son magistrat et l'ensemble du budget présenté à la commission.

Séance du 2 octobre 2007

Audition à la commission des finances de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de ses services

Projet de budget par missions et prestations

Page 80

Le président demande si le domaine sport a déjà été extrait des notions comparatives.

M. Maudet répond que c'est le cas, même s'il y a un affinage à effectuer. On a extrait le sport qui a intégré le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports et on a agrégé les six services du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Pages 86-87

Le président demande si les amendes d'ordre figurent sous cette rubrique. Si oui, quels sont les objectifs des recettes?

Le magistrat répond qu'il n'y a pas d'objectif de recette d'amende d'ordre. Il confirme qu'il y a une forte présomption pour que, d'année en année, un certain nombre d'infractions se réalisent. Le Conseil administratif a donc jugé pertinent de fixer un montant. Il est estimé à 16 ou 17 millions. Ce dernier ne représente pas pour autant un objectif.

Un commissaire (DC) demande ce qui est prévu pour atteindre l'objectif 0 contravention.

Pour le magistrat, cette problématique va perdurer. C'est le cas dans toutes les grandes villes d'Europe. Son évolution dépendra de celle de la mobilité, du trafic et de la politique que souhaite appliquer la Ville et le Canton. Le Service des agents municipaux applique les lois et les règlements en vigueur et continuera de les appliquer avec une absence d'objectif de rentabilité financière. Quant à la question politique de savoir si cela doit être inscrit dans le budget, le Conseil administratif a répondu. Si le Conseil municipal juge pertinent de tracer d'un trait les 17 millions, le magistrat s'en accommodera. Il faudra juste envisager une compensation.

Concernant la recette d'affichage dont le rendement minimal est fixé à 1,5 million, une commissaire (Ve) apprend que la Société générale d'affichage, depuis 2004, déduit la part qui revient à l'Etat de Genève et cela sans l'aval du Conseil administratif. Pourquoi une part revient-elle à l'Etat?

M. Maudet explique qu'une part lui revient en raison de la manière lacunaire avec laquelle la précédente convention a été rédigée en 1999. Cette dernière règle très mal les questions de propriété du mobilier urbain généré pour les surfaces d'affichage et la question de la répartition d'une redevance liée à l'empiètement et à l'usage du domaine public. Il a été disposé dans cette convention que l'Etat aurait une portion réduite (entre 200 000 et 250 000 francs) à récupérer sur le 1,5 million. Le Conseil administratif précédent a pris un certain nombre de décisions et donné des directives que le magistrat s'emploie actuellement à décortiquer. Le magistrat relève que, au-delà de la question de la commissaire, il y a également des problèmes d'évaluation des amortissements, de propriété du mobilier urbain qui sert de support pour l'affichage des redevances Ville-Etat.

La commissaire en conclut que la nouvelle convention ne pourra pas entrer en vigueur au 1er janvier 2008.

Le magistrat précise que ce dossier est piloté par M. Pagani. Le passé, le présent et le futur doivent être gérés en même temps. Un avenant est en cours de négociation pour proroger la situation actuelle. La Commission de la concur-

rence, le Tribunal administratif et le Tribunal fédéral ont été saisis. Il y a un certain nombre de procédures judiciaires en cours, qui ne seront vraisemblablement pas résolues au 1er janvier 2008.

Un commissaire (S) revient à la question des amendes de stationnement. Il demande si la Ville ne fait pas preuve d'angélisme dans ce domaine, dans la mesure où l'on a réduit un certain nombre d'intervenants municipaux alors que la Fondation des parkings et le Canton ont augmenté leurs agents.

Pour le magistrat, il y a deux types d'agents pouvant mettre des amendes. D'une part, le corps des agents municipaux (64) qui travaille à plein temps et dont les effectifs sont rigoureusement inchangés. D'autre part, les ASM peuvent mettre un certain nombre d'amendes. Ils le font sur une gamme beaucoup plus étendue que celle des AM, à la faveur de décisions politiques (cf. opération Rade propre, cet été). Il est certain que les agents occupés à faire de la prévention sont moins occupés à mettre des amendes.

Le même commissaire dit qu'il serait bon que l'entier des amendes sur le territoire de la Ville passe dans les caisses de cette dernière étant donné que c'est la Ville qui entretient le domaine public. Il rappelle que, lorsqu'on ne s'est pas acquitté du montant amendé dans le délai de trente jours, la somme globale retourne au Canton.

M. Maudet précise que le personnel de la Fondation des parkings n'a pas augmenté. Pour ce faire, il faudrait au minimum en informer la Ville, voire obtenir son accord au regard de la convention qui a été signée. La Ville dispose de la moitié du produit des amendes mis par le personnel de la Fondation des parkings. Quant à la gendarmerie, ce n'est pas son activité principale.

Concernant la question du contentieux, le magistrat considère que cela génère une activité administrative importante. Avec les chiffres dont il dispose, il pense que cela ne serait pas rentable pour la Ville de gérer le contentieux.

Le président demande une explication sur les empiètements. On voit que, en 2008, ils sont budgétisés de manière très inférieure aux comptes 2006, sans indication de la politique de mise en œuvre.

M. Maudet répond que la structure du poste «Empiètements» recouvre principalement les redevances des Services industriels de Genève et de la Société générale d'affichage. Le différentiel s'explique du fait que, pour les comptes 2006, 6 millions de francs sont inscrits au titre de gratuité sur le domaine public. La liste exhaustive de toutes les gratuités a été envoyée par son prédécesseur à la commission des finances et par ses soins à la commission des sports et de la sécurité. Les critères utilisés pour l'obtention de ces gratuités sont à l'étude. Ces gratuités sont des manques à gagner pour la Ville. L'intention que le Service de la sécurité et de l'espace publics a voulu témoigner au travers de ce différentiel

de 2,4 millions est celle d'une plus grande rigueur dans les gratuités. Un règlement clair en matière d'usage du domaine public est en train d'être rédigé. Le 1,1 million de francs de charges en plus par rapport au budget 2007 est là pour tendre à la réalité. Le but est d'arriver au projet de budget 2009 avec une cible qui corresponde à la réalité. Aujourd'hui, le magistrat ne peut avancer un chiffre sur le coût des gratuités en 2008.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2008

Un commissaire (UDC) aimerait plus de précisions sur les dépenses qui seront dues à l'Euro 2008. Il demande un rapport exhaustif sur la question d'ici au 8 décembre 2007.

Un commissaire (Ve) demande des éclaircissements sur les conditions d'octroi de la gratuité de la plaine de Plainpalais lors de l'Euro 2008.

Le magistrat informe la commission que le Conseil administratif précédent a pris l'engagement formel général, mais non formulé quant aux aspects financiers, de soutenir l'Euro 2008 et d'accueillir sur son territoire une manifestation collatérale telle que la plaine de Plainpalais, visant à associer la population genevoise à cette fête populaire. Il précise que, si rien n'a été réglé sous l'angle des recettes, un certain nombre de choses sont en train de l'être sous l'angle des dépenses, notamment le calcul de l'impact de l'augmentation de la population durant la manifestation. Un certain nombre de dépenses ont pu être évaluées, comme la protection des bâtiments, le renforcement des dispositifs de W.-C. publics, ou la récolte des déchets sur les axes qui relieront les principaux sites de l'Euro 2008. Le gros poste reste les heures supplémentaires générées par le besoin accru de sécurité: ASM requis par la police cantonale, mise à la disposition du service des pompiers.

Tout le reste est pris en charge par le Canton de Genève, qui est considérée comme ville hôte. Le Conseil administratif a constitué une délégation pour piloter ce dossier, composé de M. Tornare et de lui-même. Au-delà de la valeur ajoutée de la manifestation pour la Ville, l'objectif est de gérer les nuisances qui seront provoquées. Quelques sommes devraient être récupérées par le biais des redevances naturelles (procédés de réclame, domaine public). Il sera difficile de compenser 1 million de francs et M. Maudet n'obtiendra pas forcément toutes les réponses au 8 décembre, le Canton n'étant pas l'interlocuteur le plus transparent quant aux accords qui auraient pu être signés en tant que ville hôte avec l'UEFA et d'autres partenaires. Tous les aspects de la négociation n'ont pas été préréglés.

Un commissaire (L) demande si la Ville a un contrôle ou son mot à dire sur le nombre de concerts qui vont se dérouler durant cette manifestation. Au Bout-du-Monde, un concert est prévu tous les soirs du 7 au 29 juin et six concerts sont programmés sur la plaine de Plainpalais.

M. Maudet invite le commissaire à poser la question à M. Tornare concernant le Bout-du-Monde. Concernant la plaine de Plainpalais, le magistrat travaille à chercher des pistes de délestage du site. La patinoire des Vernets pourrait être utilisée, sous réserve d'un contrôle de la sécurité. Les services travaillent activement à atténuer des nuisances qui pourraient être générées par les manifestations qui auront lieu sur la plaine.

Il précise que, dans les négociations, on mettra des limites en termes d'horaires, de décibels. En fonction des nuisances, on modulera la redevance sur le domaine public.

Les retombées en termes d'impact pour l'image sont difficiles à évaluer. En revanche, comme déjà dit, un espoir est permis sur les revenus des redevances sur la réclame. Il y a 12 sponsors qui feront l'objet d'une mise en valeur sur le domaine public.

Page 55

Un commissaire (Ve) demande si l'on peut donner un ordre de grandeur de la gratuité pour l'Euro 2008, est-elle du même impact que celle du Cirque Knie?

Le magistrat dit que c'est une emprise plus réduite que celle du Cirque Knie mais plus longue. La gratuité devrait être entre 1,2 et 1,5 million de francs.

Page 57
Cellule 1400.02

Un commissaire (UDC) demande si les 350 000 francs correspondent à une rentabilisation de l'investissement de l'époque du rail-route.

M. Maudet répond que non. Il s'agit d'une convention où les CFF demandent à la Ville d'assurer des prestations. C'est une forme d'assurance qui n'a rien à voir avec le CEVA. C'est les CFF qui réorganisent leur propre sécurité et qui redéploient des charges sur le SIS. Concernant le rail-route, le SIS a fait état que ce véhicule extrêmement coûteux qui a été acheté en 1990 est en fin de vie. Le magistrat va bloquer la proposition de le renouveler car il pense que le concept de sécurité-feu pour le rail va évoluer. Avec l'avènement du CEVA, on aura sans doute un dispositif à mettre sur pied, cofinancé par les CFF et la Ville.

Un commissaire (AGT) demande quel est le suivi du rapport qui avait été demandé par le Conseil administratif à propos des problèmes de sécurité.

Le magistrat répond que le suivi est politique. Il s'agit d'un rapport réalisé par le SIS sur le CEVA sous l'angle de la sécurité. Ces éléments ont été transmis à la Confédération et au Canton dont on attend une prise de position.

Cellule 9100.02

Un commissaire (DC) pose la question de la construction d'une nouvelle caserne. Qu'en est-il?

M. Maudet, qui a déjà répondu à cette question lors de son audition par la commission des sports et de la sécurité (cf. infra), réaffirme que la Ville n'aura pas les moyens de construire cette caserne à elle seule. Elle devra se situer hors du territoire de la Ville de Genève.

Il va proposer, dans cette législature, un crédit d'étude en commun avec les communes et, à terme, un crédit d'investissement en commun, dont au moins la moitié est prise en charge par d'autres communes. Il ajoute qu'une difficulté supplémentaire apparaîtra le 8 décembre pour la caserne des Asters, qui se craquelle de toutes parts et est mal située géographiquement, c'est l'obstacle physique de la nouvelle ligne de tram.

Page II-58
Cellule 2300.01

Un commissaire (R) demande si, concernant cette mission, le SAPP ne se substitue pas à des entreprises privées qui effectuent très bien cette tâche.

M. Maudet explique que le Conseil administratif a décidé d'internaliser plusieurs prestations dont celle-ci. Il a proposé, pour le 1er janvier 2009, de rattacher le SAPP et le SIS. Cela amènera la remise en question d'une série de missions. La mission évoquée par le commissaire est clairement remise en question.

Une commissaire (Ve) demande ce qu'il va advenir de la coopération internationale.

Le magistrat répond qu'une décision n'est pas complètement prise. Sur le principe, le SAPP n'a pas pour vocation prioritaire de faire de la coopération et du développement. Il a constaté que certains projets, qui se sont développés sous l'empire de son prédécesseur, ne correspondaient pas aux standards que l'on souhaiterait voir appliqués aux projets de coopération et développement. Il y a quand même des choses intéressantes qui se font.

Cellule 4300.02

Une commissaire (Ve) suppose qu'il s'agit ici de location et non d'une mise à disposition gratuite?

M. Maudet répond que c'est de la location, à moins qu'il n'y ait des accords de réciprocité. La question est de savoir quelle est l'utilité d'avoir deux centres de formation en matière de protection civile sur le territoire genevois. L'un dépen-

dant de l'Etat et l'autre de la Ville. On pourrait concentrer les zones d'entraînement sur Richelien. Il est en discussion à ce propos avec l'Etat.

Un autre commissaire (Ve) estime que le discours concernant la coopération internationale semble un peu changeant. Quelles cautèles a mises le Conseil administratif pour ne pas diminuer la part de la coopération qui, en Ville de Genève, est inférieure à celle de nombreuses communes?

Le magistrat considère que la Ville n'a pas à rougir sur ce point. Il faut avoir des structures capables d'absorber ces projets et d'assurer un suivi. Il ne faut pas se contenter d'attribuer des sommes importantes pour se donner bonne conscience. Concernant l'évolution du discours entre le jour de la séance de la commission des sports et de la sécurité et ce jour, il a introduit quelques nuances. La volonté du Conseil administratif est d'avoir une politique plus visible en matière de coopération et de développement et de mettre plus de moyens dans cette délégation.

Une commissaire (S) demande si un transfert de volume financier permettra de mettre en œuvre la volonté politique.

M. Maudet l'invite à se référer au budget par missions et prestations pour voir la part consacrée à la coopération internationale (3,4% du budget total du service, qui est lui-même assez réduit). Il répond qu'il n'y a pas de lien direct.

Cellule 2300.01

Un commissaire (DC) demande en quoi consistent les cours Pediatric Basic Life.

M. Clerc explique que ce sont des cours de premiers soins pour les nouveaunés et les enfants en bas âge.

Cellule 1300.01

Une commissaire (Ve) demande des éclaircissements sur cette rubrique.

M. Maudet explique que, dans les années à venir, il y a un risque communément admis de rationnement des carburants. Dans le cadre de l'office communal pour l'approvisionnement économique, les bénévoles qui en font partie doivent anticiper ce type de menace et mettre sur pied un concept relativement à cela.

Cellule 1400.02

Une commissaire (Ve) demande des éclaircissements sur cette rubrique.

M. Maudet signale que cela concerne la protection des biens culturels. C'est une mission imposée au SAPP sur le plan fédéral. Il s'agit d'une remorque pour

du matériel de sauvegarde des biens culturels en cas d'incendie, d'inondation ou toute autre catastrophe.

Projet de budget 2008

Une commissaire (Ve) demande où le magistrat va trouver le million de francs correspondant aux dépenses de l'Euro 2008 alors que, selon le magistrat, ce budget est un copié-collé du budget précédent.

Le magistrat précise qu'il s'agit d'une somme en plus sur le budget de l'année précédente.

Il n'a pas intégré le million de l'Euro 2008 dans le budget courant. Comparativement au précédent budget, il y a 1 million de dépenses en plus (Euro 2008), 650 000 francs en moins de la contribution des communes au SIS et 220 000 francs en moins provenant de la valorisation de la vente de papier. Il relève également la réduction des dépenses sur le poste 31 et sur les dépenses de communication dans tous les départements, par volonté du Conseil administratif et conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale.

Page 152
Cellule 4003000 – ligne 365 – Institutions privées

Une commissaire (Ve) a essayé de retrouver de quoi il retournait précisément, et elle n'a rien trouvé.

M. Maudet explique qu'il s'agit d'un don qui a été fait par un émir suite à une intervention sanitaire et qui a été attribué par le Conseil administratif à ces deux institutions.

Page 190
Police du feu

Le président demande si le remplacement du parc des appareils respiratoires fait référence au crédit pour un appareil respiratoire que le Conseil municipal est appelé à voter prochainement.

M. Maudet s'engage à donner une réponse plus précise mais, à son sens, il s'agit plutôt d'un véhicule qui doit pouvoir recevoir ce genre d'équipement.

Des annexes complémentaires fournies par la rapporteuse générale sont consultables sur IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports.

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN
ET DE LA SÉCURITÉ

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE GENÈVE

Note à

Madame
Nathalie Fontanet
Présidente de la commission municipale
des sports et de la sécurité

Genève, le 17 septembre 2007

EURO 2008 – dépenses prévues au projet de budget 2008

Madame la Présidente,

Le Conseiller administratif
pierre.maudet@ville-ge.ch

En réponse à la question de la commission des sports et de la sécurité, je vous prie de trouver ci-dessous le détail des charges supplémentaires qui ont été inscrites au projet de budget 2008 dans les comptes des services concernés.

Service d'incendie et de secours CHF 700'000

Il s'agit des mesures de renforcement fournies par le SIS dans le cadre du dispositif OSIRIS dont le règlement prévoit que chaque partenaire assume ses propres frais. Ce budget a été établi par le commandant du SIS et le chef d'état-major de la Police genevoise. Le montant de CHF 700'000 a été indiqué dans les demandes concernant le personnel pour 2008 au titre d'heures supplémentaires.

Service de la sécurité et de l'espace publics CHF 100'000

Chaque commune mettra à disposition quelques ASM pour renforcer le dispositif de sécurité. Bien que le nombre exact d'agents ne soit pas clairement connu, ce coût peut être estimé à CHF 100'000. Ce montant a également été indiqué dans les demandes concernant le personnel pour 2008 au titre d'heures supplémentaires. A la différence du cas ci-dessus, cette somme a pu être compensée par une réduction de même montant sur le poste « temporaires ».

Service d'assistance et de protection de la population

Il n'y a pas lieu de prévoir de coût supplémentaire pour le SAPP, l'intervention de la Protection civile se faisant dans le cadre d'une mise sur pied organisée par la Sécurité civile.

HÔTEL DE VILLE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 24 60
F +41(0)22 418 24 71

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT BOURG-DE-FOUR)

Voirie Ville propre CHF 80'000

Estimation établie par le chef de service couvrant l'engagement d'entreprises spécialisées pour renforcer les moyens en matière de nettoiement et de collecte des déchets

Service logistique et manifestations CHF 163'000

Estimation établie par le chef de service couvrant :

-- la location de 15 unités de WC supplémentaires (CHF 35'000),
-- raccordement, maintenance, nettoyage et surveillance de ces unités(CHF 108'000)
-- appui au transport du matériel de fête par des entreprises privées (CHF 20'000).

Service des bâtiments CHF 50'000

Le service des bâtiments a attiré notre attention sur la nécessité de prévoir un budget pour la protection des bâtiments publics d'importance, notamment sur le passage de l'itinéraire piétons (Corraterie, Place Neuve par exemple).

Au total, et sans compter le coût des ASM qui est compensé budgétairement, le total des charges supplémentaires s'élève à CHF 993'000.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Maudet

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2008 de la Direction des systèmes d'information et de communication.

Rapport de M^me^ Maria Casares.

La commission s'est réunie le 1er et le 8 octobre 2007, sous la présidence de M^me^ Martine Sumi.

La rapporteuse tient à remercier vivement M^me^ Julie de Dardel pour ses excellentes notes de séances.

Séance du 1er octobre 2007

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Yves Nopper, directeur du département, et de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

M. Maudet fait une présentation de son département en rappelant le découpage des départements et le rattachement de la DSIC au département de l'environnement urbain et de la sécurité. Ce département offrait, dans le passé, des prestations internes à l'administration alors que, aujourd'hui, il proposera également des prestations publiques de communication. Le projet wi-fi (internet sans fil) est un exemple de cette volonté de développer une politique publique en la matière.

La présidente donne la parole aux commissaires pour la discussion.

Un commissaire aimerait avoir des précisions concernant la création d'un guichet électronique participatif et le développement de l'internet gratuit.

M. Maudet précise que le projet de guichet électronique participatif n'en est, pour l'instant, qu'au stade de la conceptualisation. Une priorité sera portée au site internet de la Ville de Genève afin de le redynamiser et le rajeunir car, actuellement, il n'est pas satisfaisant.

M. Favre remarque que, depuis la première expérience d'installation du wi-fi dans le parc des Bastions en 2005, d'autres zones ont été équipées, comme la rade et le Jardin botanique. Ces efforts vont se poursuivre.

Une commissaire remercie l'auteur ou l'auteure pour la qualité du rapport détaillé à l'appui du projet de budget. Elle est particulièrement satisfaite de la

féminisation du texte, ainsi que des pointes d'humour qui rendent la lecture plus agréable. Elle regrette que le guichet électronique participatif s'adresse avant tout aux jeunes et aux classes moyennes aisées, qui possèdent un ordinateur. Elle s'inquiète également de l'utilisation de la vidéosurveillance. Elle voudrait avoir des informations précises à ce sujet.

M. Maudet confirme sa volonté de tout mettre en place pour que les nouvelles technologies soient également accessibles à toutes les catégories de la population. Quant à la vidéosurveillance, la plupart des grandes villes s'en servent pour la gestion de la circulation. Le Conseil administratif a donné son soutien à M. Maudet pour un projet pilote, en collaboration avec la police, pour équiper le quartier de Plainpalais au moment de l'Euro 2008. Un projet de loi de M. Moutinot est en préparation au Grand Conseil.

Un commissaire demande des précisions sur l'intention confirmée de la DSIC d'augmenter son partenariat avec le secteur privé.

M. Maudet précise que la collaboration du public avec le privé n'est pas performante. Il affirme que, dans tous les cas, l'intention de la Ville n'est pas de se substituer au secteur du privé dans le secteur de l'informatique.

Un commissaire demande le coût prévu pour le projet pilote de vidéosurveillance.

M. Maudet répond que le Conseil administratif a donné son aval pour le principe et que le projet est en voie d'étude mais qu'il n'est pas encore chiffré. Mais les coûts de ce type d'opération sont assez élevés.

Séance du 8 octobre 2007

Suite des travaux

Un commissaire félicite la direction du département pour ses efforts dans le sens de la rationalisation.

Une commissaire et un commissaire feront particulièrement attention au déroulement et à la gestion de la vidéosurveillance.

La commission accepte le projet de budget 2008 de la DSIC par 9 oui (2 AGT, 2 S, 2 Ve, 2 L, 1 UDC) et 1 abstention (DC).

En l'absence de représentant, le Parti radical ne s'exprime pas sur cette proposition.

Annexe: DSIC – Projet de budget 2008

VILLE DE GENÈVE

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

PROJET DE BUDGET 2008

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ

Table des matières

Introduction 1

La Direction des systèmes d'information et de communication ... 3
Rôle de la DSIC en Ville de Genève 3
Organisation de la DSIC 4
Prestations de la DSIC 4
Nouvelles prestations à charge de la DSIC 6

Des chiffres et des figures 7

Organisation budgétaire et comptable de la DSIC en 2008 13
Principes généraux 13
Systèmes d'information et de communication 14
Adaptations de l'organisation comptable de la DSIC en 2008 16

Projet de budget 2008 19
Comptes au budget de la DSIC 20
Comptes compétents gérés par la DSIC 21
Synthèse 21

Crédits d'investissement 25
Plan informatique quadriennal 25
Crédits d'investissements planifiés 26
Calcul des amortissements 26

Annexes 29
Budget de la DSIC 29
Compte « compétent » 310032 32
Compte « compétent » 311030 34
Compte « compétent » 311041 36
Compte « compétent » 314192 37
Compte « compétent » 314261 38
Compte « compétent » 314362 40
Compte « compétent » 314561 41
Compte « compétent » 315031 42
Compte « compétent » 315041 44
Compte « compétent » 316031 46
Compte « compétent » 316042 48
Compte « compétent » 318271 50
Compte « compétent » 318431 52
Compte « compétent » 318450 54

Version 1.0 du 15 septembre 2007.
Rapport validé le 17 septembre 2007 par M. Pierre Maudet, Conseiller administratif chargé du Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Les technologies de l'information et de la communication connaissent un essor considérable en Ville de Genève. Cette vague est bien sûr corrélée à la transition de notre société postindustrielle vers une société de l'information, mais également à la volonté des autorités et des services d'améliorer la qualité et l'efficacité des prestations de l'administration municipale.

En 1995, le Conseil administratif crée la Direction des systèmes d'information — et de communication (DSIC), dès juin 2007 —, à laquelle il délègue notamment l'élaboration, puis la mise en œuvre de la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève.

Téléphones et ordinateurs font parties du quotidien de la quasi-totalité du personnel de la Ville de Genève, du jardinier au scientifique. À titre d'illustration, en 1995 — année de création de la DSIC — seuls 1'000 collaboratrices et collaborateurs utilisaient un ordinateur. Aujourd'hui, elles et ils sont près de 3'000. Le volume d'information électronique traité par l'administration municipale correspond approximativement à 30'000 tonnes de papier imprimé recto verso, ou encore à une pile de papier imprimé recto verso de 600 kilomètres, soit plus de 70 fois la hauteur de l'Everest. Ce volume double d'année en année. En 2007, la DSIC aura conduit plus de 140 nouveaux projets de systèmes d'information et de communication, contre 70 en l'an 2000. De 1995 à aujourd'hui, la DSIC a tissé le réseau de fibres optiques de la Ville de Genève, interconnectant tous les sites principaux de l'administration municipale et s'étendant, progressivement, vers les sites secondaires. Depuis 1995, la DSIC connecte la Ville de Genève au reste de notre petite planète.

Les technologies de l'information et de la communication sont omniprésentes, parfois de manière évidente — à travers l'utilisation d'ordinateurs et de téléphones — mais également de façon plus subtile, par exemple dans les caisses enregistreuses, les machines de timbrage (pour la gestion du temps), les systèmes de vidéosurveillance, le pilotage à distance des infrastructures, etc. La mise en place de ces outils — effectuée historiquement par les services — est désormais confiée à la DSIC, à savoir l'entité qui dispose des compétences méthodologiques, juridiques, techniques et scientifiques pour concevoir, développer, installer, gérer et entretenir ces outils.

Le fonctionnement d'une majorité — voire de la totalité — des services n'est plus envisageable sans systèmes d'information et de communication. Leur généralisation entraîne la création de nouvelles prestations pour la DSIC, d'une part, et provoque le transfert de prestations des services vers la DSIC, d'autre part. À ce vaste paysage s'ajoute le toujours plus complexe problème de la gestion de la sécurité de l'information et des télécommunications.

À ce jour, la DSIC a principalement assumé un rôle de prestataire interne, en soutien des objectifs des politiques publiques menées par les autorités de la Ville de Genève. Le travail accompli par la DSIC est rarement mis en lumière et est demeuré méconnu du public, voire des autorités. Pourtant, le dysfonctionnement d'un système d'information et de communication de l'administration municipale est susceptible d'affecter peu ou prou toutes les prestations de la Ville de Genève, y compris dans le domaine de la sécurité. Qui pourrait se passer aujourd'hui d'un téléphone, voire d'un ordinateur connecté aux réseaux, afin d'assurer l'intercommunication avec les citoyennes et les citoyens, les autorités cantonales et fédérales, ou le reste du monde ?

Le tout nouveau Conseil administratif et, en particulier, le magistrat chargé du Département de l'environnement urbain et de la sécurité, entendent entreprendre une véritable politique en matière de systèmes d'information et de communication, comme le souligne du reste le discours de législature.

Pour participer à la démocratisation des technologies de l'information et de la communication, mais également pour répondre à l'engouement de la population, la Ville de Genève a étendu ces dernières années ses prestations en la matière. Par exemple, on peut souligner la mise en place d'accès à Internet gratuits dans les locaux de la Bibliothèque de Genève et des bibliothèques municipales, ou en plein air, notamment dans la rade de Genève, le parc des Bastions et les centres sportifs ainsi que lors de manifestations, comme la Fête de la musique.

Cette tendance va se renforcer en 2008, notamment par l'extension des points d'accès publics à Internet, en particulier sans fil (Wi-Fi), ainsi que le redéploiement du site Web de la Ville de Genève vers un guichet électronique participatif. Le partenariat avec le secteur privé et sera accru. Des expériences pilotes en matière

de gestion de l'environnement urbain seront conduites. Enfin, l'année 2008 verra la mise en œuvre au sein de notre administration municipale de POLYCOM (le réseau de communication national des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité), sous réserve du vote du crédit par le Conseil municipal.

Lors des deux précédentes éditions, le budget des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève avait successivement diminué de 1.6 millions (2006), puis de 730'000 francs (2007). Le projet de budget 2008 prévoit cette fois une augmentation de 980'000 francs. Cet écart est essentiellement dû à un transfert de postes de la Direction de l'administration générale vers la DSIC — sans incidence sur le budget global de la Ville de Genève, et à la variation des amortissements des crédits votés.

Le présent rapport concrétise la stratégie du Département de l'environnement urbain et de la sécurité en matière de transparence de l'information. À notre connaissance, cette démarche, mise en place par la DSIC dès l'an 2000, reste unique en Suisse romande.

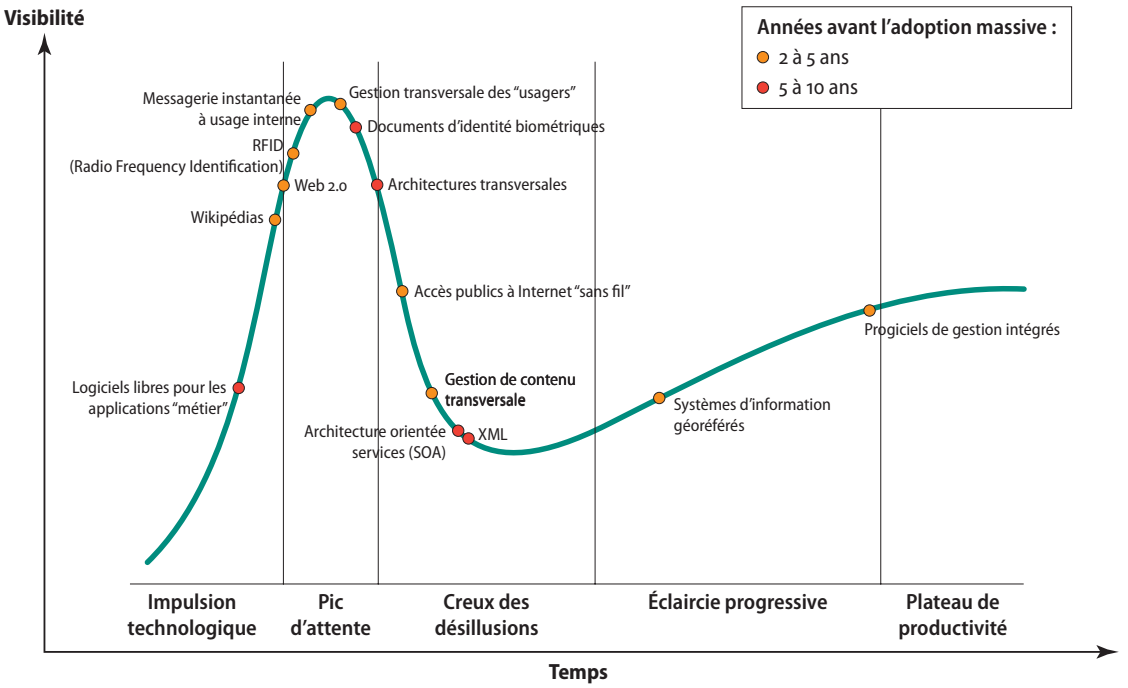


Figure 1 : Cycle de « mode » des technologies de l'information et de la communication dans les administrations publiques (d'après le Gartner, juillet 2007). La DSIC veille à maintenir les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève conformes à de l'état de l'art, afin de minimiser les coûts dus à l'obsolescence des technologies qui ne sont plus suivies ni entretenues par les prestataires du marché. À ce sujet, l'évolution vers les logiciels libres devrait permettre aux administrations publiques de gagner en indépendance face aux fournisseurs.

La Direction des systèmes d'information et de communication

Les sciences de l'information et de la communication s'enchevêtrent avec de nombreuses disciplines des sciences humaines et exactes, telles que les mathématiques, la physique, la linguistique, la sociologie, l'anthropologie, la psychologie, la sémiologie et, depuis quelques décennies, l'informatique[1] et les télécommunications. Dans ce large cadre, le terme « système d'information et de communication » signifie un ensemble organisé de ressources — personnel, données, procédures, matériel, logiciels, etc. — permettant d'acquérir, de stocker, de structurer et de communiquer de l'information. Un système d'information n'implique donc pas nécessairement l'emploi des technologies de l'information et de la communication. Cependant, à l'instar de Prométhée[2], l'homme de la Révolution industrielle n'a de cesse de donner vie à des créatures semblables, mais serviles, dont l'avatar le plus récent est l'ordinateur.

Dans les pays francophones, le terme « Direction des systèmes d'information et de communication », abrégé DSIC, est largement répandu et désigne, à l'intérieur des entreprises, l'unité responsable de la stratégie et de l'ensemble des ressources des système d'information et de communication de l'organisation.

Rôle de la DSIC en Ville de Genève

En Ville de Genève, les systèmes d'information associent 2'600 collaboratrices et collaborateurs, soit environ 65% du personnel, et touchent désormais, indirectement, peu ou prou toutes les prestations de l'administration municipale.

1. Le vocable « informatique » a été proposé en 1962 par Philippe Dreyfus, de la *Compagnie des Machines Bull*, qui combina les termes « information » et « automatique ». Il est finalement accepté par l'Académie française en avril 1966, avec la définition suivante : « Science du traitement rationnel, notamment par machines automatiques, de l'information considérée comme le support des connaissances humaines et des communications dans les domaines technique, économique et social. »
2. Dans la mythologie grecque, le titan Prométhée créa les hommes et leur enseigna l'architecture, l'astronomie, les mathématiques, la navigation la médecine, le feu, ainsi que bien d'autres connaissances jusqu'alors réservées aux dieux. Courroucé par cet acte, Zeus fit enchaîner Prométhée à une colonne dans les montagnes du Caucase, où un vautour lui dévorait le foie toute la journée. Pour qu'il n'y ait pas de terme à cette souffrance, Zeus fit en sorte que le foie de Prométhée se reconstituait pendant la nuit. Dès lors, Prométhée, maître des techniques et des arts, porte-étendard de la civilisation, est devenu le symbole d'une humanité prompte à se libérer du joug divin pour l'égaler en connaissances.

Depuis 1995, le Conseil administratif délègue l'élaboration de la stratégie des systèmes d'information, ainsi que leurs gestions opérationnelle et financière à la DSIC. Ce service a donc un double rôle de *direction* — pour toute l'administration municipale — et de *prestataire interne*.

Concrètement, la DSIC spécifie le plan directeur, élabore et gère les budgets de fonctionnement et les crédits d'investissement, mène à bien les soumissions publiques, procède aux achats, conduit les projets — en étroite collaboration avec les services concernés —, développe et met en place, assure le fonctionnement, pourvoit au support des utilisatrices et des utilisateurs, effectue des dépannages et détermine les processus, ainsi que les normes et standards de l'ensemble des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève.

Mission de la DSIC

La Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) élabore et met en oeuvre la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève.

D'une manière générale, la DSIC gère les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, ainsi que les budgets de fonctionnement et les crédits d'investissement y relatifs.

La DSIC conseille les services de l'administration municipale en matière de soumissions publiques relatives aux fournitures et aux services.

Par une veille organisationnelle et technologique permanente, elle anticipe l'avenir.

Depuis le 23 août 1999, date de l'entrée en vigueur du *Règlement cantonal sur la passation des marchés publics en matière de fournitures et de services* (dans le cadre de l'*Accord intercantonal sur les marchés publics*, ou AIMP), la DSIC a acquis une forte expérience dans le domaine des soumissions publiques[1]. Il n'est pas rare que les services s'adressent à la DSIC pour les conseiller ou les appuyer lors de leurs appels d'offres en matière de fournitures ou de services, quel que soit le type d'achat.

Organisation de la DSIC

La DSIC est rattachée au Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), présidé par M. Pierre Maudet.

L'organisation du service est peu hiérarchisée, structurée tout d'abord par famille de prestations — développement, exploitation, microinformatique et administration (Cf. Tableau 1) —, puis par projet. La DSIC dispose de 55 postes (« équivalents pleins-temps »), et occupe environ 65 personnes.

1. Depuis le 1er janvier 2005, les documents relatifs aux soumissions publiques de la Ville de Genève en matière de systèmes d'information sont accessibles en ligne, sur Internet, à l'URL suivant : http://www.ville-ge.ch/dsi/ao.

Seuls les Conservatoire et jardin botaniques — pour des motifs académiques —, le Musée d'Ethnographie et le Service d'incendie de secours — en raison de l'horaire 7 jours sur 7, 24h sur 24, en support à la Centrale d'alarmes — disposent de postes d'informaticien-ne-s, qui œuvrent en étroite collaboration et selon les normes de la DSIC.

La DSIC s'appuie sur la présence de correspondant-e-s informatiques dans les services. Tout comme les correspondant-e-s sécurité ou Agenda 21, les correspondant-e-s informatiques établissent le lien entre leur service et le service compétent, en l'occurrence la DSIC. Il s'agit le plus souvent d'une tâche à temps partiel, en sus des activités de la personne concernée, qui ne nécessite pas de savoir-faire technique. Les correspondant-e-s informatiques sont toutefois indispensables pour communiquer les besoins des services à la DSIC, en particulier lors de l'élaboration des crédits d'investissement.

Prestations de la DSIC

Depuis la création du service en 1995, la nature des tâches effectuées par la DSIC n'a cessé de se diversifier. Tout d'abord, la DSIC remplaça les infrastructures obsolètes héritées de l'ancienne organisation informatique par des systèmes d'information conformes à l'état de l'art et plus « proches » des utilisateurs. Cette opération se concrétisa notamment par la mise en place d'un réseau fédérateur métropolitain en fibres optiques (Cf. Figure 2, page 8). Reflet de la croissance des besoins en systèmes d'information, ce réseau relie désormais directement les 200 principaux sites de l'administra-

Unité	Nombre de postes
	55
Administration	8.5
Développement	17
Exploitation	19.5
Microinformatique	10

Tableau 1 : Répartition des postes (équivalents plein-temps) à la DSIC. Le poste de directrice ou de directeur de la DSIC a été comptabilisé dans l'effectif de l'unité « Administration ». Chaque unité est conduite par un-e adjoint-e de direction. La direction du service est constituée de la directrice ou du directeur, et des 4 adjoint-e-s de direction.

tion municipale, interconnectant ainsi un parc informatique constitué d'environ 80 serveurs et 2'600 stations de travail. Depuis 1996, la DSIC a également à sa charge, sans transfert de personnel, l'ensemble de la téléphonie de la Ville de Genève.

La DSIC n'agit pas uniquement dans le domaine des systèmes d'information et de communication. Sur la base de ses compétences et de son expérience, la DSIC propose aux services de l'administration municipale des prestations de conseil — voire de « coaching » — et de la formation pour les soumissions publiques en matière de fournitures et de prestations.

Administration

L'unité « Administration » est certes la plus petite de la DSIC, mais son importance est primordiale dans la communication avec les autres services, ainsi qu'avec l'extérieur de l'administration municipale (usagères et usagers, partenaires, fournisseurs, etc.).

Cette unité s'occupe également de l'administration de la DSIC, ainsi que de la gestion financière des budgets et des crédits en matière de systèmes d'information et de communication pour l'ensemble de l'administration municipale. Une partie des activités de l'unité « Administration » est également dévolue aux soumissions publiques.

Depuis le 1er janvier 2007, cette unité gère les appareils multifonctions (photocopieurs, fax, scanners, etc.) de l'administration municipale. La prise en charge de cette prestation, précédemment assurée par le Service des achats, a été accompagnée du transfert d'une collaboratrice à mi-temps.

Dès le début 2007, l'unité « Administration » a repris la fonction de centraliste téléphonique de la Ville de Genève (022 418 2200), prestation précédemment assurée par la Gérance immobilière. Cette reprise a été accompagnée du transfert d'une collaboratrice à plein temps.

Le 1er mars 2007, une collaboratrice à plein-temps quitte la DSIC pour rejoindre l'unité Contrôle de gestion. Le poste est transféré.

En juin 2007, le Conseil administratif redéploie l'organisation de l'administration municipale et, en particulier, supprime la Division de l'administration générale (DAG), à laquelle la DSIC était rattachée. Suite à cette opération, le personnel de la DAG dont les tâches concernaient presque exclusivement la DSIC est transféré à cette dernière. Les personnes concernées sont deux assistantes de direction à mi-temps et un juriste à plein-temps.

L'ensemble des transferts susmentionnés ont été effectués avec l'accord préalable des intéressé-e-s.

Développement

L'unité « Développement » conduit les projets de réalisation des systèmes d'information, en associant les services de l'administration municipale et les éventuels prestataires externes. Une part importante des tâches effectuées par cette unité sont consacrées à la maintenance et à l'évolution de la solution SAP déployée en Ville de Genève. En effet, ce progiciel intègre 15 des principaux domaines de gestion de l'administration municipale :

- Élaboration du budget ;
- Exécution du budget ;
- Gestion des subventions ;
- Gestion des investissements ;
- Gestion des immobilisations ;
- Comptabilité financière ;
- Comptabilité des tiers ;
- Comptabilité de gestion et analytique ;
- Achats et gestion des stocks ;
- Ventes et distribution ;
- Gestion de l'organisation ;
- Administration du personnel ;
- Gestion du budget relatif aux ressources humaines ;
- Gestion de la paie ;
- Aide à la décision.

Exploitation

L'unité « Exploitation » regroupe près de 40% de l'effectif de la DSIC. Les collaboratrices et les collaborateurs de cette unité conçoivent, élaborent, mettent en place et gèrent les infrastructures relatives au transport :

- Des données numériques (dont les serveurs, le stockage, la messagerie électronique, le réseau Vilnet et les réseaux locaux) ;
- De la voix (en d'autres termes, de la téléphonie).

Cette unité a également pour mission de garantir le bon fonctionnement, ainsi que la sécurité des systèmes de production et des locaux techniques.

Microinformatique

L'unité « Microinformatique » est chargée de la conception, de l'organisation, de l'installation et de la gestion des postes informatique en Ville de Genève, y compris ceux des Conseillères et Conseillers municipaux.

Cette unité fournit le support de 1er niveau sur les produits « standard » — c'est-à-dire, les systèmes d'exploitation, les logiciels de bureautique, la messagerie électronique, les logiciels de sécurité, l'accès aux serveurs de fichiers, etc. —, en particulier via une ligne d'assistance téléphonique. En cas de problème ou de dysfonctionnement, cette unité intervient sur le poste des utilisatrices et des utilisateurs pour le dépanner.

En collaboration avec le Service des ressources humaines, l'unité « Microinformatique » organise les formations informatiques.

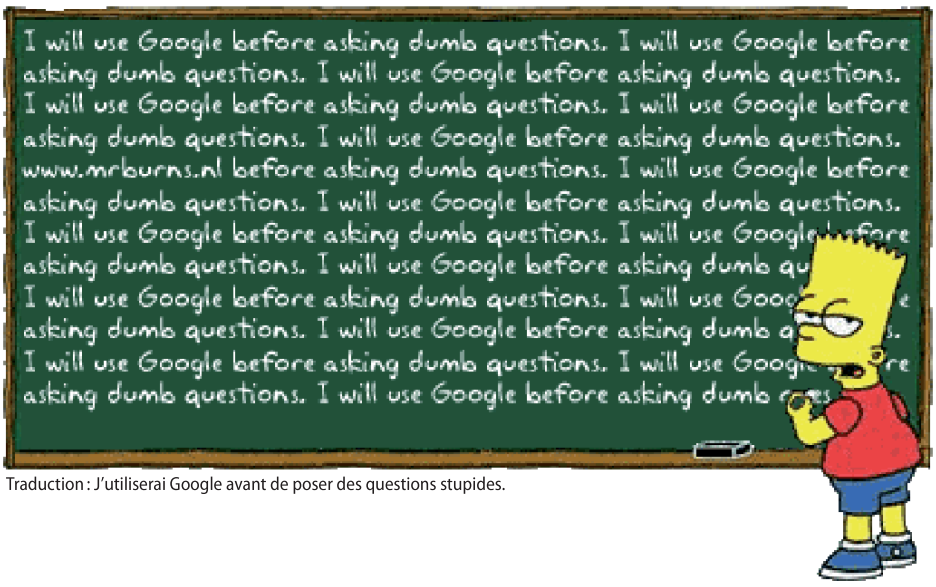
Nouvelles prestations à charge de la DSIC

Parmi les nombreuses nouvelles tâches et prestations prises en charge par la DSIC ces dernières années figurent :

- L'élaboration et le pilotage de la stratégie des systèmes d'information et de communication, non seulement à l'échelle de l'administration municipale et à l'intérieur des services, mais également en matière de politique publique (par délégation du Conseil administratif) ;
- L'augmentation du nombre d'utilisatrices et d'utilisateurs des moyens informatiques (environ 150 personnes supplémentaires par année, sans compter le public) ;
- La mise à disposition d'infrastructures et de prestations informatiques, temporaires ou permanentes, destinées au public, notamment dans le cadre de manifestations et d'expositions (par exemple : la Fête de la musique, la journée d'information aux propriétaires de chiens, l'exposition « Yann Arthur Bertrand », la Cité des métiers, la Nuit de la Science, l'exposition « Sans objet, Cent objets », l'exposition « Fallani », l'exposition Celestia, l'exposition « Migrations et barrières », la Qualité de vie, les Floralies, l'exposition « S-DEV », l'exposition « Nous autres », l'exposition « la Fibre des ancêtres », l'exposition « Insectissimo », l'Action impôts, etc.) ;
- La mise en place de postes de consultations publics et de bornes d'information ;
- La réalisation de réseaux pour le public (en particulier avec la technologie Wi-Fi) ;
- Le support informatique des conseillères et conseillers municipaux, ainsi que la mise en place et la gestion d'un système d'information et de communication à leur usage exclusif ;
- Le nombre d'applications informatiques en forte croissance, avec, pour une large partie d'entre elles, une influence primordiale sur le bon fonctionnement des services concernés ;
- La mise en place, le développement, ainsi que la gestion technique et « métier » de SAP ;
- La gestion du patrimoine immobilier ;
- L'explosion du volume d'information ;
- L'extension du réseau fédérateur (fibres optiques) et des réseaux locaux ;
- La réalisation et la gestion du site Internet de la Ville de Genève ;
- La réalisation et la gestion du site Intranet de l'administration municipale ;
- La généralisation de l'utilisation d'Internet et de la messagerie électronique ;
- La reprise de la téléphonie (d'un point de vue technique dès 1995, puis administratif dès 2005) ;
- Le développement des moyens de communication, en particulier en matière de téléphonie mobile ;
- L'intégration de la téléphonie avec l'informatique ;
- La mise en place du nouveau réseau de communication de sécurité cantonal (POLYCOM) ;
- Les caisses enregistreuses ;
- Les appareils multifonctions numériques (qui succèdent aux photocopieurs) ;
- Les systèmes de gestion du temps de travail (et des timbreuses) ;
- La télésurveillance ;
- Les télécopieurs (fax) ;
- La billetterie électronique ;
- Les charges administratives liées aux soumissions publiques.

Des chiffres et des figures…

Vous trouverez dans les pages suivantes quelques chiffres et figures qui illustrent l'évolution des prestations réalisées par la Direction des systèmes d'information et de communication.



Traduction : J'utiliserai Google avant de poser des questions stupides.

	31.12.2005 (Comptes 2005)	31.12.2006 (Comptes 2006)	31 août 2007	31.12.2008 (Projet de budget 2008)
Ressources humaines				
Postes (équivalents pleins-temps)	52	52.5	55	55
Collaboratrices et collaborateurs	63	59	66	65
Dont :				
Temporaires [1]	2	2	3	2
Apprentis	1	3	2	2
Postes d'informaticien-ne-s dans d'autres services (CJB, MEG et SIS)	4.5	3.5	4.5	4.5
Inventaires				
Serveurs	81	89	96	110
Stations de travail [2]	2'520	2'640	2'737	2'961
Imprimantes	1'150	1'143	1'132	1'150
Ratio imprimantes/station de travail	46%	43%	41%	39%
Appareils multifonctions et photocopieurs en location	229	210	210	210
Volume de copies (nombre de pages)	6'156'381	5'536'100	3'185'000 [6]	5'800'000
Principaux équipements télécoms [3]	310	327	344	387
Centraux téléphoniques	178	186	193	185
Téléphones fixes	5'550	5'600	5'650	5'700
Dont :				
Téléphones « IP » [4]	300	330	341	590
Téléphones cellulaires (« Natel »)	440	510	548	600
Fax en location	121	121	121	121
Boîtes aux lettres électroniques	2'600	2'673	2'694	2'800
Applications informatiques	730	850	870	910
Dont :				
Applications « Lotus Notes »	390	490	500	530
Volumes				
Trafic Internet mensuel (moyenne)	880 Go	1'017 Go	1'608 Go	2'570 Go
Données stockées sur les serveurs	12'186 Go	19'880 Go	27'819 Go	39'000 Go
Données sauvegardées sur bande	26'694 Go	38'751 Go	47'971 Go	64'000 Go
Nombre de messages non sollicités [5] détectés et éradiqués chaque mois (moyenne)	226'503	312'172	407'383	675'000
SAP				
Utilisatrices et utilisateurs	682	609	613	625
Salaires produits chaque mois	4'900	5'211	4'990	5'090
Dont :				
Pour le secteur de la petite enfance	1'150	1'343	1'239	1'300
Nombre de tiers (fournisseurs et débiteurs)	24'183	27'555	29'623	30'900
Nombre de pièces fournisseurs durant l'exercice budgétaire	72'685	70'734	44'552 [6]	72'000
Nombre de pièces débiteurs durant l'exercice budgétaire	5'870	5'313	3'188 [6]	5'380
Mouvements sur les comptes de la Ville durant l'exercice (en milliards de francs)	18.6	20	9.6 [6]	21

Tableau 2 : Quelques chiffres relatifs à la DSIC.

Les chiffres de la colonne « 31.12.2008 (Projet de budget 2008) » sont estimatifs.

1. Contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois.
2. Ordinateurs « personnels » (compatibles IBM et Apple Macintosh).
3. Principaux routeurs et commutateurs du réseau de la Ville de Genève.
4. Téléphonie basée sur les protocoles de communication d'Internet (IP).
5. En anglais, *spams*.
6. En l'état, cumulé sur l'exercice en cours, du 1er janvier au 31 août 2007.

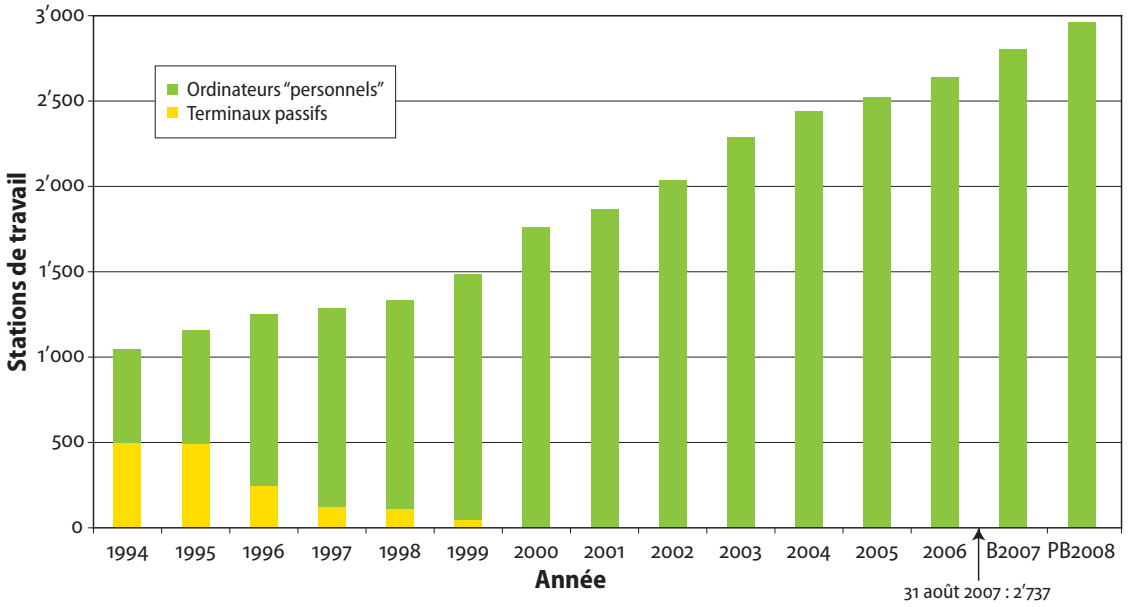


Figure 2 : Évolution du nombre de stations de travail en Ville de Genève. Entre 1995, date de la création de la DSIC, et aujourd'hui, le nombre de stations de travail a pratiquement triplé. Cette figure illustre le poids croissant des technologies de l'information et de communication ainsi que la mutation progressive des métiers de l'administration municipale.

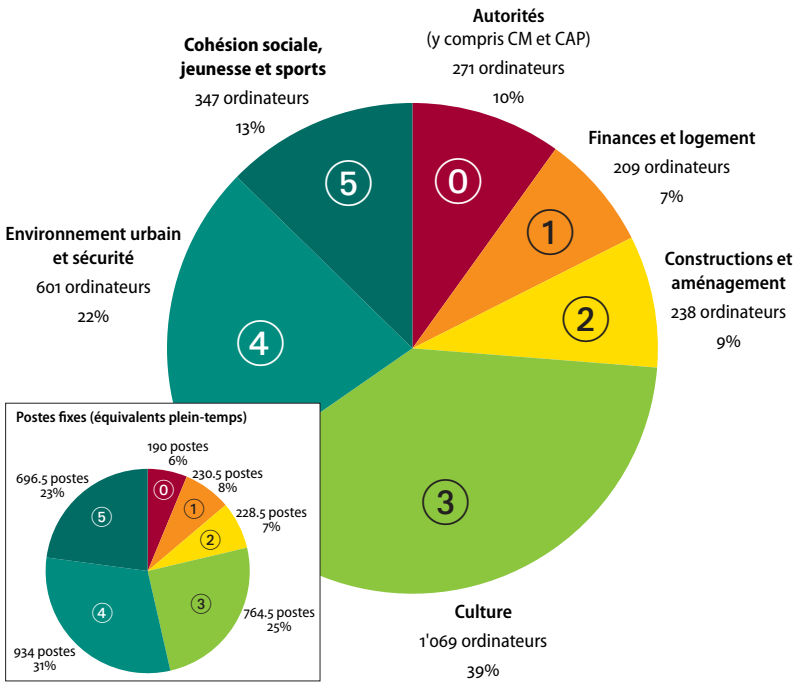


Figure 3 : Répartition par département des stations de travail de la Ville de Genève. Le Département de la culture, puis le Département de l'environnement urbain et de la sécurité sont les deux plus grands usagers de technologies de l'information et de communication de l'administration municipale. La comparaison avec le nombre de postes (de collaboratrices ou de collaborateurs) fixes (Cf. encadré dans la figure) renforce l'image d'un Département de la culture « high tech ». Ce constat s'explique aisément par l'orientation universitaire et scientifique des institutions de ce département. La seconde place du Département de l'environnement urbain et de la sécurité est due à la présence de la DSIC dans ses rangs.

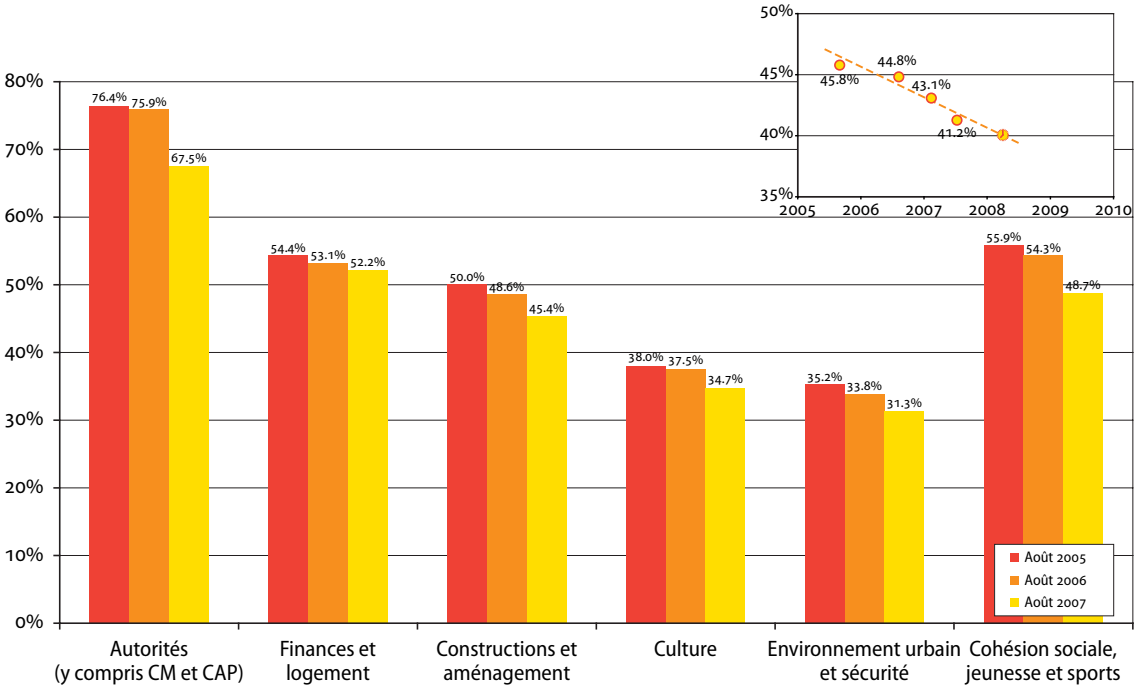


Figure 4 : Répartition par département et évolution du ratio du nombre d'imprimantes par station de travail en Ville de Genève. En 2005, l'administration municipale avait, en moyenne, un ratio de 46% d'imprimante par station de travail. À la demande du Conseil municipal, dans un souci de développement durable et de maîtrise des charges, la DSIC a entrepris une démarche active afin de diminuer ce ratio. Après deux ans, le résultat est probant puisque il a diminué de 5%. Les ratios du Département des autorités est grevé par la présence en son sein du Conseil municipal (70%), de la CAP (121%) et du Contrôle financier (94%). Ces mauvais scores s'expliquent par des motifs allant de la dispersion géographique des conseillères et des conseillers municipaux à la confidentialité, en passant par la disposition des locaux. Cette situation met en évidence l'impossibilité de fixer un ratio unique pour tous les services : chaque cas doit être analysé de manière distincte, provoquant une surcharge de travail sensible à la DSIC. À noter encore que cette dernière, qui a choisi d'aménager ses locaux de manière paysagère (« open space »), a pu optimiser son ratio et dispose en moyenne de 1 imprimante pour 10 stations de travail.

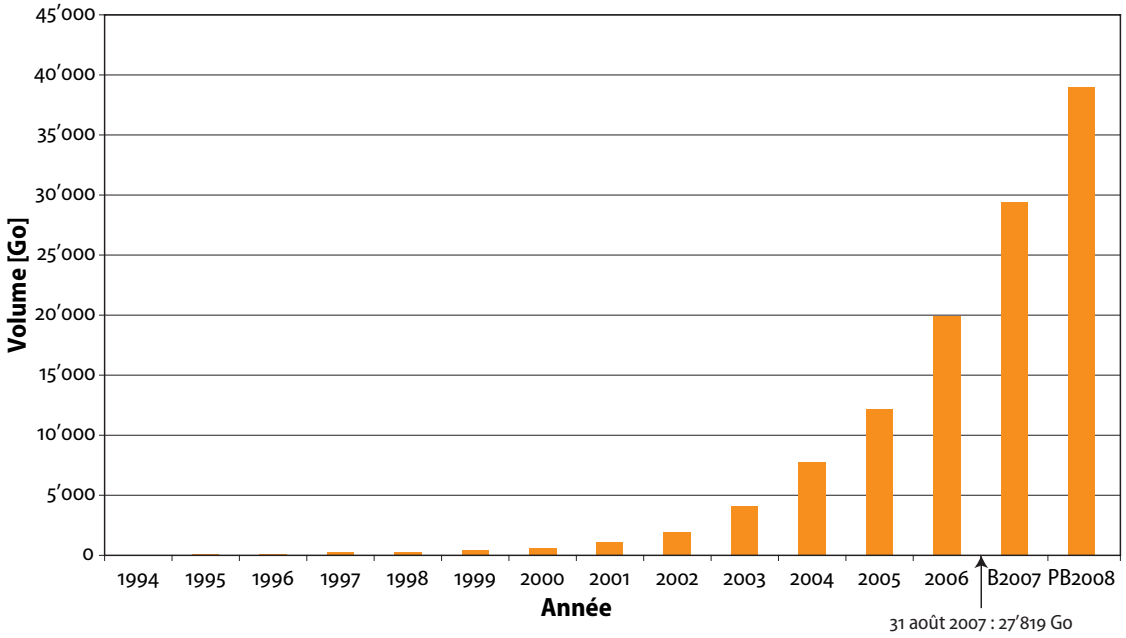
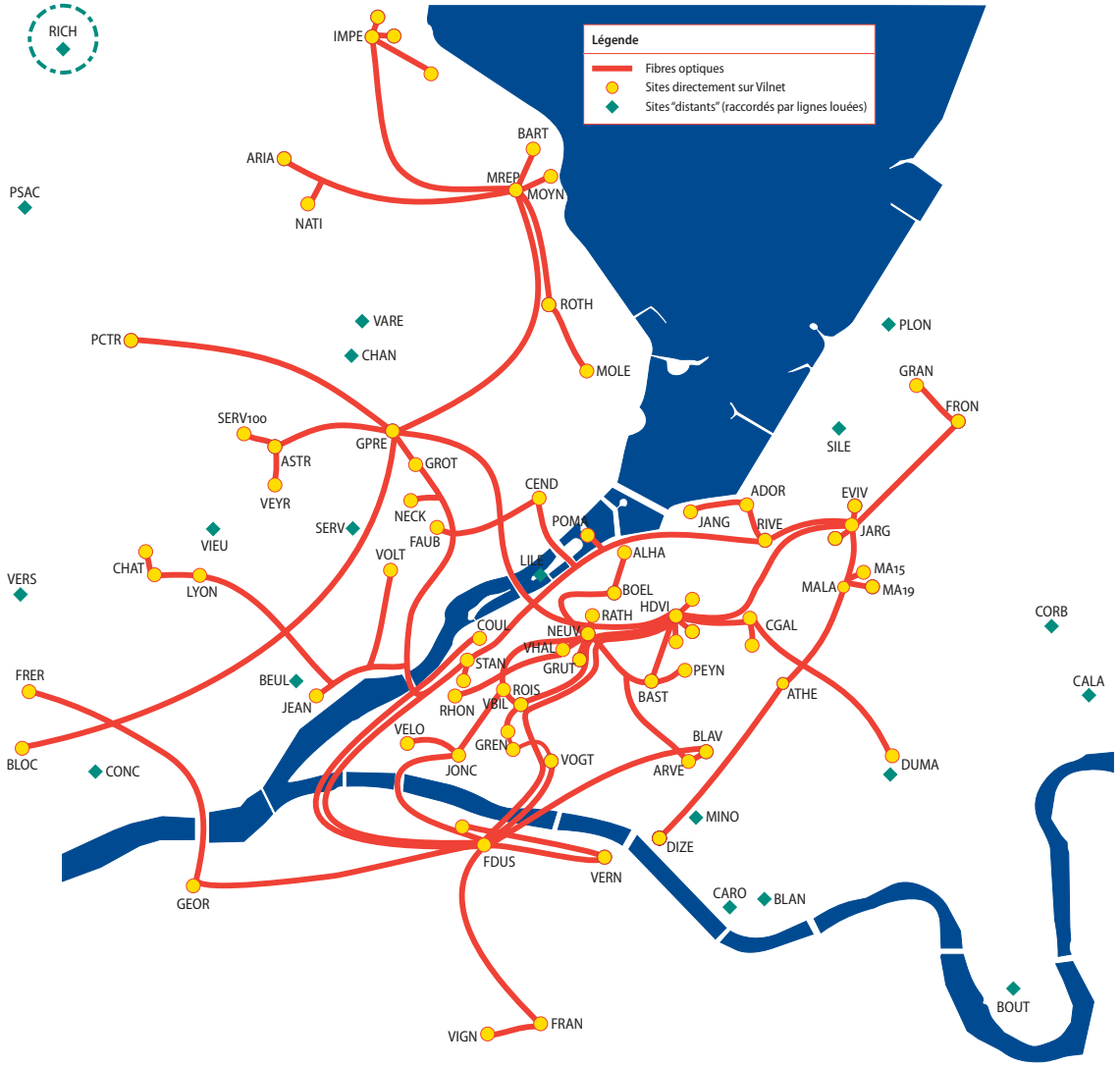


Figure 5 : Évolution du volume des données stockées sur les serveurs de la Ville de Genève. L'explosion de l'utilisation de l'information numérique n'est pas propre à la Ville de Genève. Revers de la médaille, cette tendance induit, à brève échéance, d'importants soucis en matière de conservation et de classification des archives. Sur ce thème, la DSIC collabore avec les archivistes de l'Administration centrale.



ADOR	Quai Gustav-Ador 1
ALHA	Rue de la Rôtisserie 10
ARIA	Avenue de la Paix 10
ARVE	Bd du Pont-d'Arve 35
ASTR	Rue des Asters 5
ATHE	Rue de l'Athénée 7
BART	Rue de Lausanne 128
BAST	Promenade des Bastions
BEUL	Rue du Beulet 7-9
BLAN	Rue Blanche 6
BLAV	Passage de la Tour 2
BLOC	Chemin Château-Bloc 19
BOEL	Rue de la Tour-de-Boël 10
BOUT	Route de Vessy 12
CALA	Chemin Calandrini 7
CARO	Rue de Carouge 102
CEND	Rue du Cendrier 8
CGAL	Rue Charles-Galland 2
CHAN	Rue Chandieu 8
CHAT	Chemin Furet
CONC	Avenue de la Concorde 20
CORB	Rue Le-Corbusier 2
COUL	Rue de la Coulouvrenière 44
DIZE	Rue Dizerens 25
DUMA	Avenue Dumas 22-24
DUMA	Avenue Dumas 23
EVIV	Rue de la Mairie 37
FAUB	Rue Terreaux du Temple 6-8
FDUS	Rue François-Dussaud 10
FRAN	Route des Acacias 4
FRER	Chemin de l'Écu 13
FRON	Avenue de Frontenex 68
GEOR	Avenue du Cimetière
GPRE	Rue du Grand-Pré 9
GRAN	Villa La Grange
GREN	Rue Vieux-Grenadiers 10
GROT	Rue du Midi 1
GRUT	Rue du Général-Dufour 19
HDVI	Rue de l'Hôtel-de-Ville 5
IMPE	Chemin de l'Impératrice 1
JANG	Jardin Anglais
JARG	Rue Jargonnant 4
JEAN	Rue de Saint-Jean 26
JONC	Boulevard Carl-Vogt 24
LILE	Place de l'Ile 1
LYON	Rue de Lyon 93
MA15	Route de Malagnou 15
MA19	Route de Malagnou 19
MALA	Route de Malagnou 1
MINO	Rue des Minoteries 3
MOLE	Rue du Môle 17
MOYN	Rue de Lausanne 120b
MREP	Rue de Lausanne 116
NATI	Place des Nations
NECK	Rue Necker 4
NEUV	Boulevard du Théâtre 11
PCTR	Avenue de Trembley 10
PEYN	Rue de la Croix-Rouge 4
PLON	Villa Plonjon
POMA	Pont de la Machine
PSAC	Chemin Moïse-Duboule
RATH	Place Neuve
RHON	Quai du Rhône 12
RICH	Route de l'Etraz 128
RIVE	Boulevard Helvétique 29
ROIS	Rue des Rois
ROTH	Rue Rothschild 27
SERV100	Rue de la Servette 100
SILE	Rue Sillem 2
STAN	Rue du Stand 25
VARE	Rue Giuseppe-Motta 46
VBIL	Rue du Vieux-Billard 11
VELO	Vélodrome
VHAL	Rue du Général-Dufour 14
VERN	Centre sportif des Vernets
VERS	Chemin des Sources 5
VEYR	Rue Veyrassat 9
VIEU	Cité-Vieusseux 2
VIGN	Ch. des Vignes 2
VOGT	Boulevard Carl-Vogt 65-67
VOLT	Rue des Délices 25

Figure 6 : Le réseau de la Ville de Genève, Vilnet (plan au 31 août 2007). Les 81 principaux sites du réseau fédérateur sont indiqués sur ce schéma. Depuis début 2007, la DSIC a posé environ 2km de fibres optiques. Les traits représentent l'emplacement des fibres optiques appartenant à la Ville de Genève. Certains sites sont connectés au réseau fédérateur par le biais d'une ligne louée chez un opérateur (sites « distants »).

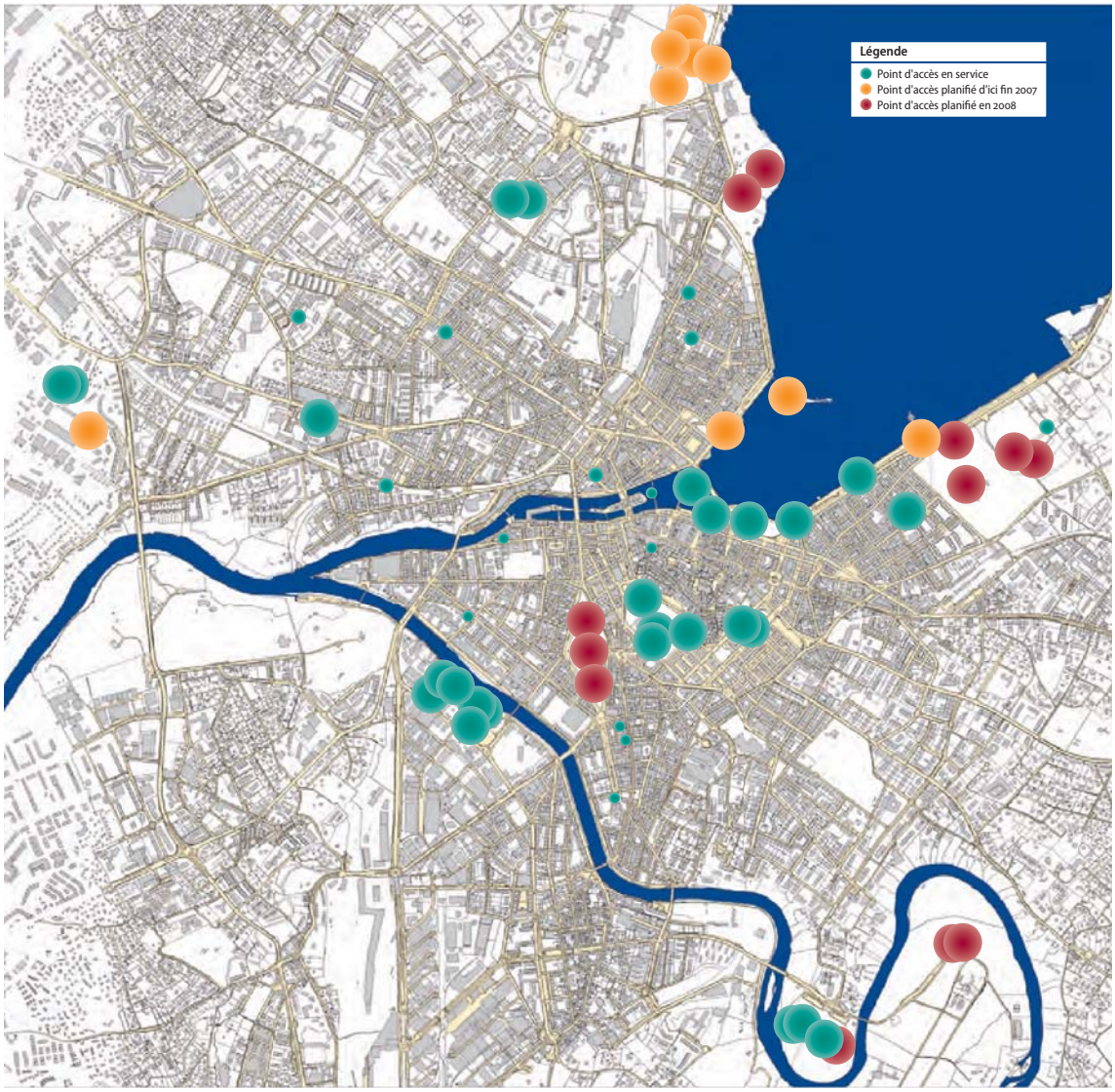


Figure 7 : Les points d'accès Wi-Fi publics de la Ville de Genève (plan au 31 août 2007). En l'état, 63 points d'accès sont actifs. Ce nombre sera porté à 82 d'ici l'automne 2007, puis à 110 pour la fin 2008 (prévision).

La Ville de Genève sans fil

Depuis novembre 2004, le Conseil administratif développe des points d'accès gratuits à Internet, en particulier sur la base de la technologie Wi-Fi. La première expérience ambitieuse – toujours en cours – est menée depuis juin 2005 au parc des Bastions. C'est un franc succès : entre son inauguration et le mois de mai 2007, 3'200 personnes se sont connectées au réseau sans fil du parc des Bastions pour un total de 25'000 connexions. L'utilisation du réseau cumulée pour tous les utilisateurs a dépassé les 23'000 heures.

Le 17 avril 2007, le Conseil municipal a approuvé, après amendement, la motion M-488, qui renforce l'approche déjà adoptée par le Conseil administratif. En substance, les deux conseils font l'hypothèse que la mise en place des technologies Wi-Fi favorise la compétitivité et l'attractivité de Genève, tout en s'inscrivant dans une vision de démocratisation de l'accès à Internet. La motion M-488 encourage le Conseil administratif à poursuivre sa politique, en ouvrant des points d'accès gratuits sur des sites choisis, tels que des places et des jardins publics.

Le programme lancé par le nouveau Conseil administratif s'inscrit dans le discours de législature 2007-2011, qui vise notamment à mettre à la disposition de la population des outils d'information et de communication numériques permettant un accès plus rapide aux services de l'administration, mais aussi aux échanges et à de nouvelles formes de convivialité.

À ce jour, plus de 60 points d'accès Wi-Fi ont été mis en service dans la rade de Genève et des parcs publics, mais également dans les bibliothèques ainsi que dans certains centres sociaux — en particulier, pour les aînés — et sportifs. Fin 2008, ce nombre aura vraisemblablement doublé. D'autres actions complémentaires, en partenariat avec le secteur privé, seront annoncées cet automne.

En l'état des connaissances, dans des conditions normales d'utilisation, le rayonnement des réseaux sans fil ne provoque pas d'effets sanitaires aigus et détectables. La DSIC reste toutefois vigilante et observe l'évolution des recommandations et des normes sanitaires, en particulier de l'OMS et de la Confédération.

Organisation budgétaire et comptable de la DSIC en 2008

Principes généraux

Budget et comptes de fonctionnement

En matière de finances publiques, le *budget de fonctionnement*[1] regroupe les prévisions annuelles de charges et de produits de l'administration.

Un *compte de fonctionnement* est un centre d'information (un « réceptacle » de données), dans lequel sont consignés tous les mouvements financiers se rapportant à un même type de charge ou de produit, c'est-à-dire à une même nature comptable[2].

En d'autres termes :

- Le budget recense les autorisations de dépenses et les prévisions de recettes (processus comptable d'anticipation, *ex ante*) ;
- Les comptes enregistrent les recettes et les dépenses effectives (processus comptable durant l'exercice, correspondant à l'exécution — à la mise en pratique — budgétaire).

1. Ou « budget d'exploitation » ou plus simplement, « budget ».
2. Ainsi, le compte 311030 consigne tous les mouvements financiers se rapportant à l'achat de matériel et de logiciels informatiques.

Le plan comptable

Depuis le milieu des années 1980, les administrations publiques suisses ont progressivement adopté le Plan comptable harmonisé défini par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

L'objectif principal du plan comptable est d'intégrer toutes les opérations comptables et financières, en les classant de manière systématique et ordonnée. Une utilisation précise du plan comptable permet — au moins en théorie — d'établir des comparaisons intercommunales ou d'alimenter des statistiques à des fins de politiques économiques.

Les principes généraux du plan comptable des 45 communes genevoises sont déterminés par le Département du territoire de l'État de Genève (Service de surveillance des communes, section financière). La version actuelle du plan comptable des communes genevoises date de 2004. La nomenclature des comptes est définie en Ville de Genève par le Service de la comptabilité générale et du budget.

Définition de la classification comptable

La classification comptable — également appelée classification par nature — comprend 7 classes de comptes : 2 pour le bilan, 2 pour les comptes de fonctionnement,

2 pour les comptes d'investissement et 1 pour la clôture. La numérotation des comptes de fonctionnement commence par un :

- 3 pour les charges ;
- 4 pour les produits.

Chaque classe de compte est subdivisée une première fois en une série de groupes de comptes[1] (combinant 2 chiffres), puis une seconde fois en comptes récapitulatifs[2] (combinant 3 chiffres), et enfin en comptes (combinant 6 chiffres).

Par exemple, le numéro de compte 311030 (consacré aux achats de matériel informatique) se lit comme suit :

3	*Classe :* « Charges » (comptes de fonctionnement) ;
31	*Groupe de comptes :* « Biens, services et marchandises » ;
311	*Compte récapitulatif :* « Achat de mobilier, machines, véhicules et matériel » ;
311030	*Compte :* « Achat de matériel informatique ».

Définition de la classification organique

Pour permettre l'élaboration, le vote, puis la gestion des budgets de fonctionnement, la classification par nature comptable doit être complétée par une classification reflétant l'organisation de l'administration. On parle alors de classification organique. Contrairement au plan comptable, cette classification n'est pas harmonisée et est laissée libre à chaque commune[3].

La classification organique est définie en Ville de Genève conjointement par le Service de la comptabilité générale et du budget et par le Contrôle de gestion. Cette classification concerne la gestion financière et peut donc différer de l'organisation réelle de la Ville de Genève.

Dans le cadre de l'élaboration budgétaire, la classification organique correspond, dans les grandes lignes, aux services de l'administration municipale : il s'agit des *centres financiers*, dont la numérotation est à 7 chiffres.

En matière d'exécution budgétaire, cette classification est encore subdivisée et se base sur la notion de *centres de coûts*, dont la numérotation est à 8 chiffres. Le centre de coûts représente donc la structure comptable la plus fine, à l'intérieur même des services.

Budget de fonctionnement

Chaque année, le Conseil administratif élabore un projet de budget de fonctionnement au niveau le plus détaillé, c'est-à-dire au niveau des comptes (6 chiffres). Le Conseil municipal vote ensuite le budget à un niveau agrégé, celui des comptes récapitulatifs (3 chiffres).

En matière de dépenses, c'est-à-dire lors de l'exécution budgétaire, les services doivent impérativement rester dans les limites des budgets alloués au niveau des comptes récapitulatifs. En particulier, seul le Conseil administratif — et dans un cadre réglementaire précis, fixé par la législation cantonale sur l'administration des communes — peut autoriser des dépassements au budget voté.

Service compétent

En Ville de Genève, certains services sont habilités à gérer des natures comptables — via des comptes généraux — pour l'ensemble de l'administration municipale. On parle alors de « services compétents ». À titre d'exemple, le Service des ressources humaines est le service compétent sur la majeure partie des comptes relatifs à la gestion du personnel (et notamment les salaires).

La DSIC est le service compétent en matière de systèmes d'information et de communication. En d'autres termes, elle gère les comptes relatifs à ce domaine pour tous les services de l'administration municipale.

Systèmes d'information et de communication

Classification

En Ville de Genève, les comptes relatifs aux systèmes d'information et de communication peuvent être regroupés en 3 catégories (Cf. Figure 8, page 15) :

① *Les comptes figurant au budget de la DSIC* — c'est-à-dire sur son centre financier ;

② *Les comptes généraux C-DSI, gérés transversalement par la DSIC* — en tant que service compétent — pour toute l'administration municipale (c'est-à-dire sur le centre financier de chaque service)[4] ;

1. Ou « groupes de comptes à 2 positions ».
2. Ou « groupes de comptes à 3 positions ».
3. En contre-partie, chaque administration doit présenter ses comptes selon une classification par tâche (classification fonctionnelle). Harmonisée au niveau suisse, cette classification permet notamment d'établir des statistiques et des comparaisons financières.
4. La dénomination de ces comptes débute par « C-DSI ».

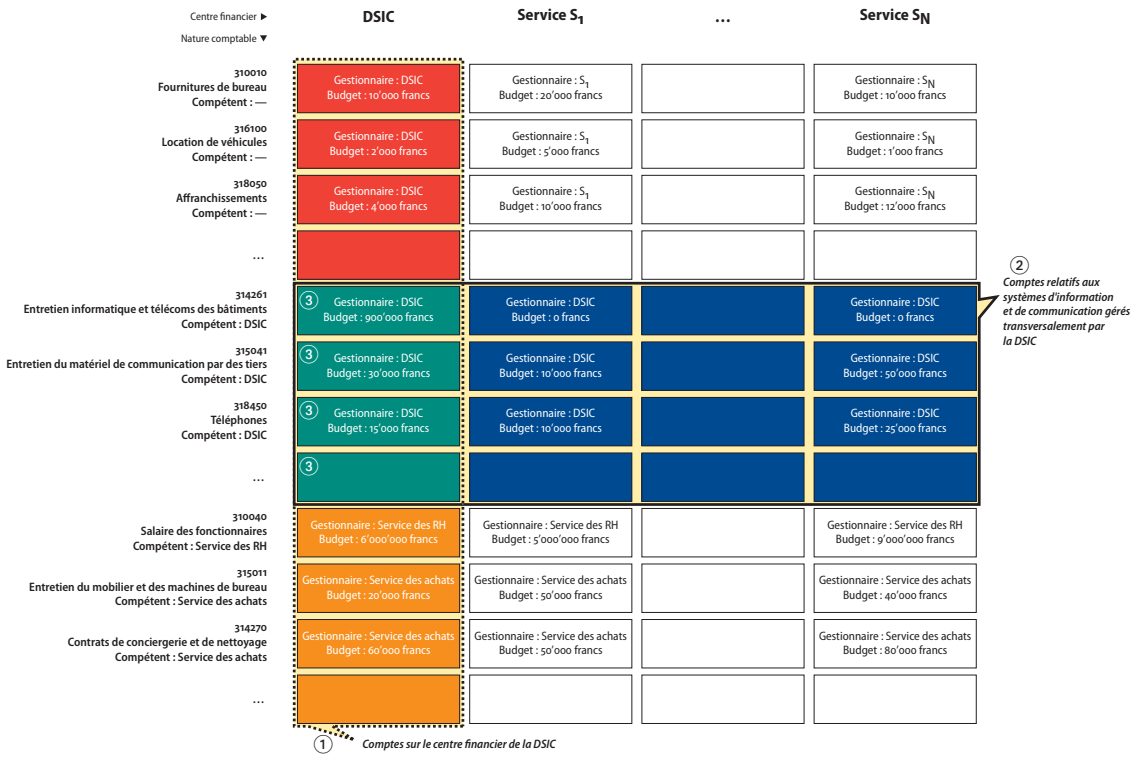


Figure8 : Structure des budgets et des comptes relatifs à la DSIC. La DSIC gère une partie des natures comptables qui figurent à son budget (①), ainsi qu'un ensemble de natures comptables, pour tous les services de l'administration municipale (les comptes « transversaux » ou « compétents » ②). Il existe une zone de recoupement (③, en vert sur la figure), qu'il convient de ne compter qu'une fois lors du calcul des charges totales de la Ville de Genève en matière de systèmes d'information et de communication : ① + ② - ③. N.B. : Les valeurs indiquées sont fictives.

③ *La part des comptes généraux C-DSI, gérés transversalement par la DSIC, mais figurant sur le centre financier de celle-ci.*

Dès lors, le budget global des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève s'obtient ainsi : ① + ② − ③.

Comptes de la DSIC

La DSIC est avant tout un service comme les autres, disposant, sur son centre financier, de budgets sur les groupes de compte suivants :

- 30 : Charges de personnel ;
- 31 : Biens, services et marchandises ;
- 32 : Intérêts passifs ;
- 33 : Amortissements ;
- 39 : Imputations internes ;
- 43 : Revenus divers ;
- 49 : Imputations internes.

Une large part des comptes figurant sur le centre financier de la DSIC sont gérés pas d'autres services compétents (Service des ressources humaines, Service de l'énergie, Service des achats, Gérance immobilière, etc.).

À titre d'illustration, au budget 2006, environ 90% des charges qui figurent au budget de la DSIC étaient gérées par d'autres services.

Comptes généraux gérés transversalement par la DSIC

Le Conseil administratif a placé sous la « compétence » de la DSIC l'ensemble des natures comptables relatives aux systèmes d'information et de communication. Ces natures sont donc gérées par la DSIC pour tous les services de l'administration municipale (Cf. Tableau 3, page 17).

Depuis le 1er janvier 2007, la DSIC a également sous sa compétence les compte 316031 (location d'appareils multifonctions) et 316042 (location de matériel télécoms et de transmission).

La DSIC budgétise les natures placées sous sa compétence soit sur son propre centre financier, soit sur le

centre financier des services bénéficiaires[1]. Dans tous les cas, lors de l'exécution budgétaire, les charges sont imputées ou réparties sur le centre financier des services bénéficiaires. Sur ce principe, les natures comptables suivantes sont budgétés par la DSIC sur son propre centre financier :

- 310032 : Fournitures informatiques ;
- 311030 : Achat de matériel informatique ;
- 311041 : Achat de matériel de communication ;
- 314192 : Entretien du réseau fédérateur ;
- 314xxx : Entretien des réseaux locaux et des centres de calculs ;
- 316031 : Location d'appareils multifonctions ;
- 316042 : Location de matériel télécoms et de transmission ;
- 318271 : Travaux informatique par des tiers ;
- 318431 : Liaisons informatiques, radio, TV et Internet.

Au niveau budgétaire, les natures comptables suivantes sont ventilées par la DSIC sur le centre financier des services bénéficiaires :

- 315031 : Entretien du matériel informatique par des tiers ;
- 315041 : Entretien du matériel de communication ;
- 318450 : Téléphones (abonnements et frais de communication).

Adaptation de l'organisation comptable de la DSIC en 2008

En 2008, la DSIC a regroupé sur son centre financier les budgets des comptes 316031 (location d'appareils multifonctions) et 316042 (location de matériel télécoms et de transmission) et 318271 (travaux informatiques par des tiers). Ces budgets étaient auparavant au moins partiellement ventilés dans les services.

Cette mesure a été prise de manière provisoire pour les deux rubriques relatives à la location d'équipements, le temps que la DSIC reprenne la main sur les contrats, puis l'attribution de ce matériel dans les services.

La répartition dans les services des travaux informatiques réalisés par des tiers ne pouvant pas être anticipée, le budget de cette nature comptable (318271) a été ramené sur le centre financier de la DSIC.

Dans tous les cas — pour toutes les natures comptables en sa compétence, lors de l'exécution budgétaire, la DSIC impute ou ventile les factures dans les services en fonction de leur consommation.

Il faut souligner que ces regroupements sont de nature strictement technique, sans incidence sur le budget *in globo* (Cf. Tableau 4, page 21).

1. Le Service de la comptabilité générale et du budget admet qu'un service budgétise *sur son propre centre financier* l'ensemble de la charge d'un compte général placé sous sa compétence, lorsqu'une, d'une part, cette charge, par sa nature, ne peut pas être budgétée univoquement sur un centre financier (par exemple, lorsque la consommation des services ne peut pas être déterminée à l'avance) et que, d'autre part, le montant global de la nature comptable est inférieur à 1'000'000 francs.

Nature comptable		Types de charges	Règles et commentaires comptables	Centre de coût disposant du budget	Centre de coût à imputer
310032	Fournitures informatiques	• Achat de consommables et de fournitures informatiques (encre pour imprimantes, clefs USB, CD-R, DVD-R, etc) ; • Achat de badges et de cartes magnétiques.		DSI [1]	Service bénéficiaire
311030	Achat de matériel informatique	• Remplacement du matériel microinformatique en panne ; • Achat de périphériques ; • Achat de licences de « petits » logiciels (par exemple, pour la bureautique) ; • Divers et imprévus.	• Tous les autres achats de matériel informatique doivent être financés par un crédit d'investissement ; • Le coût d'un objet ne doit pas dépasser 10'000 francs.	DSI [1]	Service bénéficiaire
311031	Achat de matériel informatique hors budget	Charges de même nature que celles du compte 311030, mais financées hors budget de fonctionnement et compensées par un revenu correspondant (GTG, CAP, budget participatif des écoles, fonds des CJB, etc.).	Cf. 311030.	—	Service bénéficiaire
311041	Achat de matériel de communication	• Remplacement du matériel de communication en panne ; • Achat de matériel de communication (y compris de petits centraux, ainsi que de téléphones fixes et mobiles [4]) ; • Achat de matériel radio (ADP, SIS, voirie, etc.) ; • Divers et imprévus.	• Tous les autres achats de matériel de communication doivent être financés par un crédit d'investissement ; • Le coût d'un objet ne doit pas dépasser 10'000 francs.	DSI [1]	Service bénéficiaire
314192	Entretien du réseau fédérateur	Entretien du réseau fédérateur.	• Les travaux importants doivent être financés par un crédit d'investissement ; • Le matériel actif doit être financé par le compte 311041 ou par un crédit d'investissement.	DSI [1]	Service bénéficiaire
314261 314362 314561 314862	Entretien des réseaux locaux et des centres de calculs	• Entretien du câblage informatique et téléphonique dans les bâtiments (cuivre et fibres optiques) ; • Entretien des centres de calculs (y compris des racks).	• Les travaux importants (par exemple, liés à une nouvelle construction ou à des rénovations lourdes) doivent être financés par un crédit d'investissement ; • Le matériel actif doit être financé par le compte 311041 ou par un crédit d'investissement.	DSI [1]	Service bénéficiaire
315031	Entretien du matériel informatique par des tiers	• Contrats d'entretien du matériel et des logiciels informatiques (maintenance et maintenance évolutive) ; • Prestations de support informatique assurée par des tiers (y compris d'installation) ; • Réparation du matériel informatique ; • Prestations de conseil sur l'existant (informatique) ; • Mise-à-jour des logiciels informatiques.		Service bénéficiaire	Service bénéficiaire

Tableau 3 : Liste des comptes gérés transversalement par la DSIC (comptes sous la compétence de la DSIC ou « C-DSI »).

1. Les services bénéficiaires de ce type d'achats ne pouvant être déterminés par avance, l'ensemble des charges de cette nature sont budgétées sur le centre financier de la DSIC.
2. La DSIC est chargée de la gestion technique et de l'élaboration des budgets de la téléphonie depuis 1996 (missions effectuées auparavant par le Département de l'aménagement et des constructions), sans transfert de personnel. La DSIC ne gère toutefois l'exécution budgétaire de la téléphonie que depuis le 1er janvier 2005, tâche qu'elle a repris du Service de la comptabilité générale et du budget, à nouveau sans transfert de personnel.

Nature comptable		Types de charges	Règles et commentaires comptables	Centre de coût disposant du budget	Centre de coût à imputer
315041	Entretien du matériel de communication par des tiers	• Contrats d'entretien du matériel de communication (maintenance), y compris de la téléphonie ; • Prestations de support télécoms assurée par des tiers (y compris d'installation) ; • Réparation du matériel de communication, y compris de la téléphonie ; • Prestations de conseil sur l'existant (télécoms) ; • Mise-à-jour des logiciels liés aux infrastructures de communication.		Service bénéficiaire	Service bénéficiaire
316031	Location d'appareils multifonctions et de photocopieurs	Contrats de location relatifs aux appareils multifonctions et des photocopieurs.		DSI [1]	Service bénéficiaire
316042	Location de matériel de communication	Contrats de location relatifs au matériel de communication et, en particulier, des fax.		DSI [1]	Service bénéficiaire
318271	Travaux informatiques par des tiers	• Études ; • Nouveaux développements (par opposition à la maintenance évolutive) ; • Cotisations au Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) ; • Accès aux services distants (ETV, etc.) ; • Prestations assurées par des tiers (conseils, audits, pré-études, etc.), divers et imprévus.	• Les principaux développements et études sont financés par des crédits d'investissement ; • Plus de 70% des charges de cette nature concernent les cotisations à RERO.	DSI [1]	Service bénéficiaire
318431	Liaisons informatiques, radio, TV et Internet	• Lignes louées et ADSL ; • Frais et liaisons Internet (y compris pour les noms de domaine) ; • Émoluments de surveillance à l'OFCOM ; • Concessions radio/TV (Billag).		DSI [1]	Service bénéficiaire
318450	Téléphones [2]	• Frais de mise en service, d'abonnement et de communication ; • Chargement des cartes à prépaiment ; • Frais des pagers et des bips ; • Location de cabines téléphoniques ; • Numéros verts OFCOM ; • Frais des installations radiotéléphoniques et de recherche de personnes ; • Interventions du 175 ; • Alarmes SIS (Mut. SMT 750).		Service bénéficiaire	Service bénéficiaire

Tableau 3 (suite) : Liste des comptes gérés transversalement par la DSIC (comptes sous la compétence de la DSIC ou « C-DSI »).

1. Les services bénéficiaires de ce type d'achats ne pouvant être déterminés par avance, l'ensemble des charges de cette nature sont budgétées sur le centre financier de la DSIC.
2. La DSIC est chargée de la gestion technique et de l'élaboration des budgets de la téléphonie depuis 1996 (missions effectuées auparavant par le Département de l'aménagement et des constructions), sans transfert de personnel. La DSIC ne gère toutefois l'exécution budgétaire de la téléphonie que depuis le 1er janvier 2005, tâche qu'elle a repris du Service de la comptabilité générale et du budget, à nouveau sans transfert de personnel.

Projet de budget 2008

Dès leur apparition, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont été vues par un grand nombre de chercheurs et de politiciens comme un instrument capable de renforcer la démocratie. A la fois moyen de communication et d'expression, mais aussi outil pédagogique, Internet porte les germes d'une nouvelle forme de démocratie « virtuelle », à même de renforcer la démocratie directe pratiquée dans notre pays. La Suisse accumule pourtant les échecs en matière de cyberadministration et fait figure de vilain petit canard par rapport à une large majorité des pays européens. Parmi les objectifs 2008 de la DSIC[1] figure le redéploiement du site Web de la Ville de Genève, en étroite collaboration avec les départements.

De manière générale, la DSIC gère les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève et mène les projets qui lui sont confiés par les autorités et les services. Ces projets visent à améliorer la qualité et l'efficacité des processus de l'administration municipale, tout en maîtrisant le coût global des systèmes d'information et de communication. Comme les années précédente, un effort conséquent sera porté sur la sécurité de l'information. L'année 2008 verra également :

- La refonte du système d'information du Conseil municipal au sein du nouveau site Web de la Ville ;
- La mise en place, puis la gestion du réseau de communication national POLYCOM avec les autres acteurs de la sécurité concernés, aux échelons municipal, cantonal et fédéral ;
- L'extension des points d'accès sans fil (Wi-Fi) ainsi que la mise en place de postes informatiques à l'intention des usagères et des usagers des institutions culturelles et sociales ;
- La réalisation de pilotes en matière de gestion de l'environnement urbain ;
- Le renforcement des partenariats avec le secteur privé ;
- La présentation aux autorités municipales de la stratégie relative aux logiciels libres sur les stations de travail[2] de l'administration ;
- En matière de développement durable, la poursuite de l'action en vue de diminuer le ratio « imprimantes » par « station de travail », conformément à la volonté exprimée par le Conseil municipal ;

1. Rappelés dans l'encadré de la page 20.

2. Par opposition aux serveurs, d'ores et déjà en majorité équipés de Linux.

Objectifs 2008

Pour l'année 2008, les défis majeurs de la DSIC seront la mise en oeuvre de POLYCOM (le réseau de communication national des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité), le redéploiement du site Web de la Ville de Genève et l'extension des prestations à la population, en particulier pour favoriser la démocratisation de l'accès à l'information.

Direction et administration :

- Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève : proposer aux autorités une politique en matière de sécurité de l'information et de la communication.
- Pour améliorer le développement durable des systèmes d'information et de communication : proposer aux autorités une stratégie de déploiement des logiciels libres sur le poste de travail des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration municipale.
- Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations : déployer au sein de l'administration municipale les systèmes d'information et de communication prévus dans les Plans informatiques quadriennaux (PIQ).

Développement :

- Pour améliorer l'accès aux prestations et la transparence de la Ville de Genève : en lien avec les chargés de communication, refondre les sites Internet dans une solution cohérente, respectueuse des différences et facilitant le dialogue avec la population.
- Pour doter les Conseillères et les Conseillers municipaux d'outils facilitant l'exercice de leur mandat : refondre le système d'information Intr@CM de manière cohérente avec la solution Internet.
- Pour assurer la qualité de service sur la plate-forme SAP et permettre des évolutions fonctionnelles : mener en coordination avec les services centraux un changement de version du progiciel.

Exploitation :

- Pour favoriser la démocratisation de l'accès à l'information : poursuivre le déploiement de points d'accès Wi-Fi publics et communautaires.
- Pour améliorer la sécurité des communications entre les partenaires de la sécurité municipale, cantonale et fédérale : organiser et mettre en oeuvre le réseau de sécurité national POLYCOM en Ville de Genève, en collaboration avec les services concernés.
- Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève : participer à la mise en oeuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et de la communication, dans les limites des ressources disponibles.

Microinformatique :

- Pour favoriser la démocratisation de l'accès à l'information : poursuivre la mise en service d'infrastructures informatiques gratuites à l'intention du public.
- Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève : participer à la mise en oeuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et de la communication, dans les limites des ressources disponibles, et effectuer des actions de formation auprès du personnel de la Ville de Genève, en collaboration avec le Service des ressources humaines.
- La publication de nouvelles soumissions publiques appliquant le Principe de Genève en matière de solidarité numérique[1] ;

Par délégation du Conseil administratif, la DSIC gère l'ensemble des budgets et des crédits relatifs aux systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève. L'augmentation du périmètre de compétence de la DSIC offre à celle-ci de meilleurs outils de pilotage et de contrôle des budgets relatifs aux systèmes d'information et de communication, notamment dans le cadre de la législation sur les marchés publics. Les autorités bénéficient ainsi d'une vision exhaustive des coûts dans ce domaine et d'indicateurs de contrôle de gestion. Une comparaison avec d'autres entreprises ou administrations publiques demeure malheureusement difficile, car ces chiffres ne sont que rarement publiés.

Comptes au budget de la DSIC

Le budget du centre financier de la DSIC est détaillé en annexe, pages 29 à 31, selon la nomenclature comptable à 6 positions.

Le Tableau 5, pages 22 et 23, décrit les principaux écarts entre le projet de budget 2008 et le budget 2007 sur le centre financier de la DSIC.

Si l'on écarte les comptes généraux C-DSI[2] — examinés au prochain paragraphe —, le projet de budget 2008 du centre financier de la DSIC augmente de 979'048.12 francs par rapport au budget 2007. L'augmentation constatée est principalement due :

- Au transfert net de 2.5 postes depuis le centre financier de la Direction de l'administration générale, désormais dissoute (Cf. « Administration », page 5) : +190'000 francs ;
- À l'augmentation des amortissements : +890'000 francs.

1. Le 1er janvier 2005, la Ville de Genève, membre fondateur du Fonds de Solidarité Numérique, a adhéré au « Principe de Genève ». Elle s'engage dès lors à inclure dans tout appel d'offres relatif à l'achat de biens ou de services informatiques et télécoms une clause prévoyant que l'entreprise qui obtient le marché doit verser su Fonds de Solidarité Numérique 1% du montant de la transaction, prélevé sur sa marge bénéficiaire.
2. Les écarts constatés sur les comptes C-DSI proviennent de nouvelles répartitions des charges sur certaines natures comptables (Cf. paragraphe suivant). Ces écarts sont compensés entre les services, à l'intérieur de chaque nature comptable, et ne représentent donc pas une augmentation des charges sur le projet de budget.

Comptes généraux C-DSI gérés par la DSIC

Le budget des comptes placés sous la compétence de la DSIC est détaillé en annexe, pages 32ss, selon la nomenclature comptable à 6 positions.

Le Tableau 4, ci-après, propose une vision synthétique des comptes sous compétence de la DSIC. Aucune variation n'est à constater entre le projet de budget 2008 et le budget 2007.

	Compte	Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
	Total des charges :	8'546'336.17	11'296'769.00	11'296'769.00	-
310032	C-DSI Achats de fournitures informatiques	40'217.79	46'000.00	46'000.00	-
311030	C-DSI Achats matériel et logiciels informatiques	237'611.82	240'000.00	240'000.00	-
311031	C-DSI Achat mat.et logiciels inform.comp.p/revenu	12'836.23	-	-	-
311041	C-DSI Achats de matériel de communication	174'972.80	307'200.00	307'200.00	-
314192	C-DSI Entretien, réseaux fibre optique hors immeub	-	190'000.00	190'000.00	-
314261	C-DSI Entretien informat. et télécomm. bât. admin.	514'709.99	926'000.00	926'000.00	-
314362	C-DSI Entr.informatique et télécomm. bât.s publics	135'538.61	-	-	-
314561	C-DSI Entretien informatique télécom bât.locatifs	47'777.30	-	-	-
315031	C-DSI Entr.matériel inform. et logiciels par tiers	3'549'554.42	4'718'100.00	4'718'100.00	-
315041	C-DSI Entret.matériel de communicat. par des tiers	111'346.15	1'061'600.00	1'061'600.00	-
316031	C-DSI location appareils multifonctions	-	637'655.00	637'655.00	-
316042	C-DSI Location matériel de télécom.et transmission	-	136'310.00	136'310.00	-
318271	C-DSI Travaux informatiques par des tiers	772'384.62	822'300.00	822'300.00	-
318431	C-DSI Liaisons inform.,radio,TV,Internet	726'277.46	576'604.00	576'604.00	-
318450	C-DSI Téléphones	2'223'108.98	1'635'000.00	1'635'000.00	-

Tableau 4 : Projet de budget 2007 des comptes gérés transversalement par la DSIC (comptes sous la compétence de la DSIC). Le budget de ces comptes n'a pas varié.

Budget global en matière de systèmes d'information et de communication

Comme indiqué à la page 14, le budget global des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève se calcule ainsi : ① + ② – ③, où :

① *Les comptes figurant au budget de la DSIC* — c'est-à-dire sur son centre financier ;

② *Les comptes généraux C-DSI, gérés transversalement par la DSIC* — en tant que service compétent — pour toute l'administration municipale (c'est-à-dire sur le centre financier de chaque service) ;

③ *La part des comptes comptes généraux C-DSI, gérés transversalement par la DSIC, mais figurant sur le centre financier de celle-ci.*

Aussi, sur la base des montants indiqués dans les Tableaux 4 (en bas de page) et 5 (pages 22 et 23), le budget global de la Ville de Genève en matière de systèmes d'information et de communication s'exprime comme suit :

	Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart
①	13'624'716.21	16'728'589.71	18'924'502.83	2'195'913.12
②	8'546'336.17	11'296'769.00	11'296'769.00	-
–③	-514'334.02	-3'128'604.00	-4'345'469.00	-1'216'865.00
① + ② – ③	**21'656'718.36**	**24'896'754.71**	**25'875'802.83**	**979'048.12**

Comme indiqué dans le paragraphe « Comptes au budget de la DSIC », cet écart est essentiellement dû à des transferts de postes de la Direction de l'administration générale vers la DSIC — sans incidence sur le budget global de la Ville de Genève, et à l'augmentation des amortissements.

Compte ou compte récapitulatif			Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007	Commentaire
		Total des charges:	13'624'716.21	16'728'589.71	18'924'502.83	2'195'913.12	
		Dont, charges sous compétence de la DSIC (C-DSI):	514'334.02	3'128'604.00	4'345'469.00	1'216'865.00	
		Total des charges hors C-DSI:	13'110'382.19	13'599'985.71	14'579'033.83	979'048.12	
301		Traitements du personnel	6'517'914.85	7'083'879.10	7'274'314.27	190'435.17	Transfert de 2.5 postes sans incidence sur le budget global de la Ville
303		Assurances sociales	482'382.55	539'929.71	554'126.77	14'197.06	
304		Caisses de pensions et de prévoyance	946'173.45	918'123.18	880'230.16	-37'893.02	
305		Assurance maladie et accidents	106'025.14	178'943.45	183'089.43	4'145.98	
306		Prestations en nature	1'400.00	3'000.00	3'000.00		
309		Autres charges du personnel	90'809.30	2'640.00	2'784.00	144.00	
310		Fournitures de bureau, imprimés, publicité	53'402.37	77'250.00	73'750.00	-3'500.00	Diminution des frais d'impression
Dont:	310032	C-DSI Achats de fournitures informatiques	24'594.21	46'000.00	46'000.00	-	
311		Mobilier, machines, véhicules et matériel	50'694.90	542'200.00	565'200.00	23'000.00	
Dont:	311030	C-DSI Achats matériel et logiciels informatiques	31'717.67	240'000.00	240'000.00	-	
	311031	C-DSI Achat mat.et logiciels inform.comp.p/revenu	143.11	-	-	-	
	311041	C-DSI Achats de matériel de communication	17'665.38	284'200.00	307'200.00	23'000.00	Transfert du 311040 vers le 311041, sans incidence sur le budget global de la Ville
312		Eau, énergie, combustible	124'459.60	38'355.00	116'247.00	77'892.00	
313		Achats de fournitures et autres marchandises	4'353.21	5'500.00	5'500.00		
314		Entretien des immeubles par des tiers	71'168.21	1'172'058.00	1'172'058.00		
Dont:	314192	C-DSI Entretien, réseaux fibre optique hors immeub	-	190'000.00	190'000.00	-	
	314261	C-DSI Entretien informat. et télécomm. bât. admin.	15'530.48	926'000.00	926'000.00	-	
315		Entretien d'objets mobiliers par des tiers	231'912.44	360'500.00	402'000.00	41'500.00	
Dont:	315031	C-DSI Entr.matériel inform. et logiciels par tiers	218'907.94	287'000.00	322'500.00	35'500.00	Ajustement de la répartition de cette nature comptable, sans incidence sur le budget global de la Ville
	315041	C-DSI Entret.matériel de communicat. par des tiers	11'106.56	73'500.00	79'500.00	6'000.00	Ajustement de la répartition de cette nature comptable, sans incidence sur le budget global de la Ville

Tableau 5 : Budget sur les centres de coûts de la DSIC. Ce tableau présente le projet de budget 2008 de la DSIC par compte récapitulatif (groupe de comptes à 3 positions). Les principaux écarts par rapport au budget 2007 sont commentés. Les comptes sous compétence de la DSIC sont indiqués. La variation de ces derniers n'a aucune incidence sur le budget global, car il s'agit de simples transfert entre centres de coûts à l'intérieur de la même nature comptable. L'écart de 979'048 francs entre le projet de budget 2008 et le budget 2007 s'explique par les augmentations des rubriques «Traitement du personnel» (+190'435 francs) et «Amortissements ordinaires du PA» (+799'197 francs).

Compte ou compte récapitulatif			Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007	Commentaire
316		Loyers, fermages et redevance d'utilisation	1'146.90	11'000.00	776'565.00	765'565.00	
Dont:	316031	C-DSI location appareils multifonctions	-	7'000.00	637'655.00	630'655.00	Regroupement de l'ensemble du budget de cette nature comptable sur les centres de coûts de la DSIC, sans incidence sur le budget global de la Ville
	316042	C-DSI Location matériel de télécom.et transmission	-	1'400.00	136'310.00	134'910.00	Regroupement de l'ensemble du budget de cette nature comptable sur les centres de coûts de la DSIC, sans incidence sur le budget global de la Ville
317		Dédommagements	18'400.16	26'840.00	26'840.00		
318		Honoraires et prestations de service	213'653.75	1'102'404.00	1'489'204.00	386'800.00	
Dont:	318271	C-DSI Travaux informatiques par des tiers	59'992.36	402'500.00	822'300.00	419'800.00	Regroupement de l'ensemble du budget de cette nature comptable sur les centres de coûts de la DSIC, sans incidence sur le budget global de la Ville
	318431	C-DSI Liaisons inform.,radio,TV,Internet	50'873.86	576'604.00	576'604.00		
	318450	C-DSI Téléphones	83'802.45	94'400.00	61'400.00	33'000.00	Ajustement de la répartition de cette nature comptable, au pro rata des comptes 2006, sans incidence sur le budget global de la Ville
319		Frais divers	6'781.08	7'800.00	7'800.00		
331		Amortissements ordinaires du PA	4'125'909.64	3'857'664.27	4'656'861.20	799'196.93	Augmentation principalement liée au vote du 11e Plan informatique quadriennal le 21 mars 2007 (Cf. chapitre sur les investissements)
390		Intérêts répartis	218'243.06	209'731.00	140'721.00	-69'010.00	Variation des intérêts liée aux crédits en cours d'amortissement
391		Mise à disposition de locaux	359'578.60	589'772.00	593'712.00	3'940.00	Augmentation du loyer de la GIM
392		Autres prestations internes	307.00	1'000.00	500.00	-500.00	
		Total des revenus:	201'722.82	92'600.00	92'600.00		
431		Emoluments administratifs	300.00				
434		Autres redevances d'utilis. et prest. de service	2'622.00	2'600.00	2'600.00		
435		Ventes	2'257.60				
436		Dédommagements de tiers	26'310.00				
451		Cantons	1'900.00				
492		Autres prestations internes	168'333.22	90'000.00	90'000.00		Revenu provenant essentiellement des prestations fournies par la DSIC au Grand-Théâtre et à la CAP

Tableau5 (suite) : Budget sur les centres de coûts de la DSIC. Ce tableau présente le projet de budget 2008 de la DSIC par compte récapitulatif (groupe de comptes à 3 positions). Les principaux écarts par rapport au budget 2007 sont commentés. Les comptes sous compétence de la DSIC sont indiqués. La variation de ces derniers n'a aucune incidence sur le budget global, car il s'agit de simples transfert entre centres de coûts à l'intérieur de la même nature comptable. L'écart de 979'048 francs entre le projet de budget 2008 et le budget 2007 s'explique par les augmentations des rubriques «Traitement du personnel» (+190'435 francs) et «Amortissements ordinaires du PA» (+799'197 francs).

Ressources humaines de la DSIC

En l'état, le parc microinformatique de la Ville de Genève est constitué d'environ 2'800 stations de travail et 1'100 imprimantes. En 1994, il y avait une collaboratrice ou un collaborateur du service informatique pour 26 utilisatrices ou utilisateurs. En 2008, il y aura une collaboratrice ou un collaborateur de la DSIC pour 54 utilisatrices ou utilisateurs, soit plus du double qu'en 1994, sans compter le public, toujours plus nombreux à utiliser les systèmes d'information et de communication de l'administration municipale (centres sociaux, en particulier pour les aînés, bibliothèques, centres sportifs, parc publics, etc.).

Cette progression considérable peut également s'exprimer en volume d'information : en 2008, chaque collaboratrice ou un collaborateur de la DSIC gérera l'équivalent de plus de 200 millions de pages par année, contre 300'000 en 1994, soit 700 fois plus. Si l'on considère, de surcroît, que les technologies de l'information et de la communication sont désormais omniprésentes dans l'administration municipale et donc que l'ampleur de la tâche de la DSIC s'est largement accrue, ce résultat n'a pu être atteint que grâce à la compétence, l'expérience et l'engagement sans faille des collaboratrices et des collaborateurs de ce service, ainsi qu'à un processus d'amélioration permanente.

Une telle démarche a toutefois ses limites. La charge reposant sur les épaules de la DSIC est telle que désormais les risques de dysfonctionnements sont devenus trop importants. Des choix politiques et stratégiques doivent être opérés. Le prochain projet de budget apportera des éléments concrets à cet égard.

Crédits d'investissement

Depuis 1995, la majorité des projets de systèmes d'information et de communication sont financés par les Plans informatiques quadriennaux (PIQ).

Plan informatique quadriennal

Le PIQ est le principal processus de planification des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale. Afin d'assurer son financement, le plan financier d'investissement (PFI) de la Ville de Genève prévoit une enveloppe annuelle de 4 millions de francs.

Dès 1998, les propositions de crédit relatives au PIQ couvrent également le financement du système d'information et de communication du Conseil municipal. À cet effet, le PFI prévoit une enveloppe quadriennale de 700'000 francs. Cette enveloppe permet notamment d'acquérir, en début de législature, le matériel informatique pour chaque Conseillère et Conseiller municipal (ordinateur portable, imprimante et matériel de communication).

La dénomination annuelle étant inadéquate, les PIQ sont désormais numérotés de façon séquentielle.

Processus d'élaboration du PIQ

Conformément à la procédure mise en œuvre par le Conseil administratif dès 1995, le processus d'élaboration du PIQ est le suivant :

- La Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) envoie aux services les formulaires pour l'expression des besoins informatiques ;
- Les demandes sont chiffrées par la DSIC ;
- Elles sont présentées au groupe SIC (Systèmes d'information et de communication) — constitué par décision du Conseil administratif et composé de représentants de l'administration municipale — qui élabore un projet de proposition de crédit conforme à la stratégie des systèmes d'information du Conseil administratif et au montant prévu sur le PFI ;
- Le projet de proposition de crédit est présenté au comité de direction ;
- Le Conseil administratif retouche et approuve la proposition de crédit, qu'il dépose au Conseil municipal ;
- Le Conseil municipal renvoie la proposition à la commission de l'informatique et de la communication (CICO), pour examen et rapport ;

- Le Conseil municipal vote le crédit, éventuellement amendé.

Le processus d'élaboration du prochain PIQ — le 12e — est en cours. La proposition de crédit sera présentée au Conseil municipal en fin d'année.

Crédits d'investissements planifiés

Outre les PIQ et les crédits destinés au système d'information et de communication du Conseil municipal, le projet de 3e Plan financier d'investissement 2008-2019 contient les références aux objets suivants :

- POLYCOM ;
- Renouvellement de l'infrastructure de téléphonie ;
- Équipement liés à l'évolution du réseau télécoms.

La proposition de crédit relative à POLYCOM est estimée à 5.5 millions de francs et parviendra au Conseil municipal dans les semaines à venir. Les deux autres objets sont estimés à 2 millions de francs. Les proposition de crédits y relatives seront vraisemblablement déposées au Conseil municipal dans le courant de l'année prochaine.

Calcul des amortissements

Le Tableau 6, page 27, présente l'ensemble des crédits actifs en matière de systèmes d'information et de communication. Les amortissements portés sur le centre financier de la DSIC augmentent d'environ 800'000 francs entre le projet de budget 2008 et le budget 2007.

Description	PR	Date du vote	Service gestion-naire	Clôture	Début d'amortis-sement	Durée d'amortis sement	Annuités restantes	Crédit voté	Dépenses engagées au 27.08.2007	Disponible au 27.08.2007	Taux de réalisation au 27.08.2007	Amortis-sement au PB2008
								42'095'897.00				5'120'361.20
Crédits imputés sur les centres de coûts de la DSIC								38'940'897.00				4'656'861.20
Crédits gérés par la DSIC								31'367'397.00	20'497'741.53	10'869'655.47	65%	4'335'310.70
PIQ 2000	96	15.05.2001	DSIC		2002	4	0	2'999'440.00	2'968'996.27	30'443.73	99%	-
Centre de calculs de François-Dussault	176	13.03.2002	DSIC	12.05.2006	2004	10	5	765'000.00	764'946.64	53.36	100%	76'493.33
Système d'information financier	200	12.09.2002	DSIC		2004	5	0	8'712'000.00	7'643'313.59	1'068'686.41	88%	1'452'000.79
PIQ 2001	165	23.11.2002	DSIC		2004	3	0	2'999'330.00	2'737'296.80	262'033.20	91%	-
PIQ 2002	270	06.05.2003	DSIC		2004	4	0	3'992'200.00	2'612'875.67	1'379'324.33	65%	521'000.83
PIQ 2003	324	08.09.2004	DSIC		2005	4	0	3'963'370.00	2'716'047.74	1'247'322.26	69%	796'369.00
PIQ 2004	359	27.06.2005	DSIC		2006	4	1	3'938'270.00	786'292.42	3'151'977.58	20%	990'000.00
11e PIQ	522	21.03.2007	DSIC		2008	4	3	3'997'787.00	267'972.40	3'729'814.60	7%	499'446.75
Crédits gérés par d'autres services								7'573'500.00				321'550.50
Réseau téléphonique de la Ville de Genève	1	19.11.1991	ACV	16.04.2007	2004	8	3	7'500'000.00				315'025.25
Véhicules de la DSI	144	23.11.2002	ACH		2004	4	0	25'000.00				-
Mobilier DSI	318	12.05.2004	ACH		2005	8	4	24'000.00				3'007.75
Véhicules de la DSI	386	14.09.2005	ACH		2007	5	3	13'000.00				2'080.00
Mobilier DSI	466	13.11.2006	ACH		2007	8	6	11'500.00				1'437.50
Autres crédits gérés par la DSIC, mais imputés sur d'autres centres de coûts								3'155'000.00	1'990'556.77	1'164'443.23	63%	463'500.00
DAC, Billetterie informatisée	309	28.06.1994	DSIC		0	0	0	676'000.00	638'144.34	37'855.66	94%	-
CM, PIQ 2000	96	15.05.2001	DSIC		2004	3	0	100'000.00	99'228.89	771.11	99%	-
CM, PIQ 2001	165	23.11.2002	DSIC		2004	3	0	100'000.00	98'845.61	1'154.39	99%	-
CM, PIQ 2002	270	06.05.2003	DSIC		2004	4	0	400'000.00	399'858.45	141.55	100%	-
CM, PIQ 2003	324	08.09.2004	DSIC		2007	4	2	100'000.00	38'878.57	61'121.43	39%	25'000.00
CM, PIQ 2004	359	27.06.2005	DSIC		2007	4	2	100'000.00	97'974.00	2'026.00	98%	18'750.00
BMU, système d'information	408	08.11.2005	DSIC		2007	4	2	1'479'000.00	617'626.91	861'373.09	42%	369'750.00
CM, 11e PIQ	522	21.03.2007	DSIC		2009	4	4	200'000.00	-	200'000.00	0%	50'000.00

Annexes

Budget de la DSIC

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
	Charges nettes	13'422'993.39	16'635'989.71	18'831'902.83	2'195'913.12
3	Charges brutes	13'624'716.21	16'728'589.71	18'924'502.83	2'195'913.12
30	Charges de personnel	8'144'705.29	8'726'515.44	8'897'544.63	171'029.19
301	Traitements du personnel	6'517'914.85	7'083'879.10	7'274'314.27	190'435.17
301020	C-SRH Allocations de naissance	1'000.00	-	-	-
301180	C-SRH Salaires fonctionnaires	5'814'043.10	6'309'792.05	6'477'608.08	167'816.03
301190	C-SRH Salaires personnel temporaire	118'705.00	135'000.00	135'000.00	-
301270	C-SRH Heures supplémentaires	-	45'000.00	45'000.00	-
301300	C-SRH Prime de fidélité	508'582.20	528'592.30	558'706.19	30'113.89
301310	C-SRH Prime de mise à la retraite	20'055.30	7'494.75	-	-7'494.75
301340	C-SRH Service supplémentaire (indemnité)	52'830.80	58'000.00	58'000.00	-
301380	C-SRH Heures complémentaires	2'698.45	-	-	-
303	Assurances sociales	482'382.55	539'929.71	554'126.77	14'197.06
303350	C-SRH Assurance maternité part ADM	1'299.90	1'417.43	1'455.73	38.30
303360	C-SRH Cotisations AVS, AI, APG	328'697.90	357'826.95	367'412.86	9'585.91
303380	C-SRH Cotisations assurance chômage	52'798.30	70'856.62	72'756.37	1'899.75
303390	C-SRH Part aux frais administratifs AVS	8'463.45	10'628.95	10'644.74	15.79
303400	C-SRH Cotisations allocations familliales	91'123.00	99'199.76	101'857.07	2'657.31
304	Caisses de pensions et de prévoyance	946'173.45	918'123.18	880'230.16	-37'893.02
304410	C-SRH Cotisat. caisse assurance du personnel (CAP)	946'173.45	918'123.18	880'230.16	-37'893.02
305	Assurance maladie et accidents	106'025.14	178'943.45	183'089.43	4'145.98
305530	C-SRH Cotisat.assurance accidents professionnels	20'138.85	177'143.45	181'889.43	4'745.98
305540	C-SRH Cotisat.assurance accidents non profession.	84'086.29	-	-	-
305580	C-SRH Particip. caisse maladie pers. fixe et temp.	1'800.00	1'800.00	1'200.00	-600.00
306	Prestations en nature	1'400.00	3'000.00	3'000.00	-
306660	Frais de repas de service	700.00	3'000.00	3'000.00	-
306670	C-SRH frais de lunettes	700.00	-	-	-
309	Autres charges du personnel	90'809.30	2'640.00	2'784.00	144.00
309790	C-SRH Cadeaux de départ	4'899.70	-	-	-

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
309810	C-SRH Cours formation, instructions, perfectionn.	83'425.60	-	-	-
309900	C-SRH Fonds de décès	2'484.00	2'640.00	2'784.00	144.00
31	Biens, services et marchandises	775'972.62	3'343'907.00	4'635'164.00	1'291'257.00
310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	53'402.37	77'250.00	73'750.00	-3'500.00
310010	Achats de fournitures de bureau	2'379.02	9'000.00	7'500.00	-1'500.00
310011	C-ACH Achats de fournitures de bureau	2'599.37	2'800.00	2'800.00	-
310031	C-ACH Achats de fournitures informatiques	955.72	1'200.00	1'200.00	-
310032	C-DSI Achats de fournitures informatiques	24'594.21	46'000.00	46'000.00	-
310510	Impressions diverses	10'563.10	5'000.00	-	-5'000.00
310511	C-ACH Impressions diverses	241.05	-	500.00	500.00
310540	Annuaires, catalogues, brochures, revues, période.	1'691.35	3'250.00	3'250.00	-
310560	Frais de publications et informations officielles	-	-	3'500.00	3'500.00
310590	Achats livres,revues,période,etc.pr collections	7'247.95	9'000.00	9'000.00	-
310600	Achats disques, diapositives, cd rom bandes vidéo	-	1'000.00	-	-1'000.00
310610	C-ACH Frais de photocopies	3'130.60	-	-	-
311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	50'694.90	542'200.00	565'200.00	23'000.00
311030	C-DSI Achats matériel et logiciels informatiques	31'717.67	240'000.00	240'000.00	-
311031	C-DSI Achat mat.et logiciels inform.comp.p/revenu	143.11	-	-	-
311041	C-DSI Achats de matériel de communication	17'665.38	284'200.00	307'200.00	23'000.00
311050	Achats de matériel audio-visuel	-	1'000.00	1'000.00	-
311160	Achats d'autre matériel et équipement	1'168.74	17'000.00	17'000.00	-
312	Eau, énergie, combustible	124'459.60	38'355.00	116'247.00	77'892.00
312030	C-ENE Electricité	110'381.25	25'261.00	106'530.00	81'269.00
312060	C-ENE Chauffage	14'078.35	13'094.00	9'717.00	-3'377.00
313	Achats de fournitures et autres marchandises	4'353.21	5'500.00	5'500.00	-
313050	Achats de fournitures audio-visuelles	20.39	1'000.00	1'000.00	-
313111	C-ACH Achats de fournitures pour le nettoyage	1'060.53	1'000.00	1'000.00	-
313160	Achats d'autres fournitures	2'094.84	2'000.00	2'000.00	-
313201	C-ACH Achats de fournitures pour ateliers	48.25	-	-	-
313520	Achats de carburant, lubrifiant	1'129.20	1'500.00	1'500.00	-
314	Entretien des immeubles par des tiers	71'168.21	1'172'058.00	1'172'058.00	-
314192	C-DSI Entretien, réseaux fibre optique hors immeub	-	190'000.00	190'000.00	-
314261	C-DSI Entretien informat. et télécomm. bât. admin.	15'530.48	926'000.00	926'000.00	-
314270	C-ACH Contrats conciergerie nettoy. bât.admin.	55'637.73	56'058.00	56'058.00	-
315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	231'912.44	360'500.00	402'000.00	41'500.00
315010	Entretien du mobilier et machines de bureau	1'777.97	-	-	-
315011	C-ACH Entretien du mobilier et machines de bureau	119.97	-	-	-
315031	C-DSI Entr.matériel inform. et logiciels par tiers	218'907.94	287'000.00	322'500.00	35'500.00
315041	C-DSI Entret.matériel de communicat. par des tiers	11'106.56	73'500.00	79'500.00	6'000.00
316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	1'146.90	11'000.00	776'565.00	765'565.00
316031	C-DSI location appareils multifonctions	-	7'000.00	637'655.00	630'655.00
316041	C-ACH Location matériel de télécom.et transmission	368.00	-	-	-
316042	C-DSI Location matériel de télécom.et transmission	-	1'400.00	136'310.00	134'910.00
316100	Location de véhicules	778.90	2'000.00	2'000.00	-
316520	Location de bât. à usage locatif	-	600.00	600.00	-
317	Dédommagements	18'400.16	26'840.00	26'840.00	-
317030	Frais de participation à un congrès	5'107.23	6'000.00	6'000.00	-
317060	C-SRH Indemnités de fonction	9'510.00	9'840.00	9'840.00	-

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
317070	Frais déplacement et repas de travail du personnel	3'699.33	11'000.00	11'000.00	-
317071	C-SRH Frais déplacement du personnel et représent.	83.60	-	-	-
318	Honoraires et prestations de service	213'653.75	1'102'404.00	1'489'204.00	386'800.00
318020	Frais bancaires et de CCP	100.00	-	-	-
318050	Affranchissements, courrier exprès	1'722.05	4'000.00	4'000.00	-
318090	Impôts, taxes sur véhicules à moteur	636.00	900.00	-	-900.00
318091	C-VOI impôts taxes sur véhicules à moteur	-	-	900.00	900.00
318140	C-ASS Primes d'assurances rc véhicules	1'571.25	2'000.00	2'000.00	-
318250	Transports effectués par des tiers	2'889.88	10'000.00	10'000.00	-
318271	C-DSI Travaux informatiques par des tiers	59'992.36	402'500.00	822'300.00	419'800.00
318400	Honoraires d'avocats et de notaires	10'760.00	-	-	-
318431	C-DSI Liaisons inform.,radio,TV,Internet	50'873.86	576'604.00	576'604.00	-
318450	C-DSI Téléphones	83'802.45	94'400.00	61'400.00	-33'000.00
318451	C-SRH Téléphones	-1'274.40	-	-	-
318500	Honoraires pour établissement de projets	-	12'000.00	12'000.00	-
318510	Frais de réception par des tiers	2'580.30	-	-	-
319	Frais divers	6'781.08	7'800.00	7'800.00	-
319060	Autres frais	4'653.75	5'100.00	5'100.00	-
319070	Cotisations à divers groupements	2'127.33	2'700.00	2'700.00	-
33	Amortissements	4'125'909.64	3'857'664.27	4'656'861.20	799'196.93
331	Amortissements ordinaires du PA	4'125'909.64	3'857'664.27	4'656'861.20	799'196.93
331010	C-CGE Amortissements ordinaires du PA	4'125'909.64	3'857'664.27	4'656'861.20	799'196.93
39	Imputations internes	578'128.66	800'503.00	734'933.00	-65'570.00
390	Intérêts répartis	218'243.06	209'731.00	140'721.00	-69'010.00
390400	C-CGE Intérêts répartis	218'243.06	209'731.00	140'721.00	-69'010.00
391	Mise à disposition de locaux	359'578.60	589'772.00	593'712.00	3'940.00
391010	C-CGE Loyers internes(GIM)	359'218.60	589'772.00	593'352.00	3'580.00
391020	C-CGE Loyers internes salles communales	360.00	-	360.00	360.00
392	Autres prestations internes	307.00	1'000.00	500.00	-500.00
392540	C-CGE Imputations internes: SEVE	99.00	-	-	-
392570	C-CGE Imputations internes : DOP	208.00	1'000.00	500.00	-500.00
4	Revenus bruts	-201'722.82	-92'600.00	-92'600.00	2'195'913.12
43	Revenus divers	-31'489.60	-2'600.00	-2'600.00	-
431	Emoluments administratifs	-300.00	-	-	-
431010	Attestations diverses, émoluments	-300.00	-	-	-
434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service	-2'622.00	-2'600.00	-2'600.00	-
434110	Prestations de service en faveurs de tiers	-2'622.00	-2'600.00	-2'600.00	-
435	Ventes	-2'257.60	-	-	-
435180	Ventes diverses	-2'257.60	-	-	-
436	Dédommagements de tiers	-26'310.00	-	-	-
436250	C-SRH Remboursement perte de salaire - accident	-15'424.00	-	-	-
436280	C-SRH Rembours. perte salaire - personnel mobilisé	-10'886.00	-	-	-
45	Dédommagements de collectivités publiques	-1'900.00	-	-	-
451	Cantons	-1'900.00	-	-	-
451010	Dédommagements cantons	-1'900.00	-	-	-
49	Imputation interne	-168'333.22	-90'000.00	-90'000.00	-
492	Autres prestations internes	-168'333.22	-90'000.00	-90'000.00	-
492420	C-CGE Imputations internes : DSI	-168'333.22	-90'000.00	-90'000.00	-

310032 C-DSI Achats de fournitures informatiques

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
		40'217.79	46'000.00	46'000.00	-
100100	Direction départ. finances et logement	49.00	-	-	-
100200	Assurances	11.00	-	-	-
100400	Comptabilité générale et titres	64.00	-	-	-
100501	Comptes de régie	236.00	-	-	-
100600	Taxe professionnelle	79.00	-	-	-
110000	Contrôle de gestion	49.00	-	-	-
110701	Achats et impressions Service des achats	245.60	-	-	-
110900	Dir. systèmes d'information & communic.	24'594.21	46'000.00	46'000.00	-
200100	Présidence, direction et secrétariat	30.00	-	-	-
200200	Conservation du patrimoine architectural	30.00	-	-	-
200300	Information - communication	41.00	-	-	-
210100	Dir. organisat. urbaine et constructions	94.00	-	-	-
210200	Opérations foncières	37.00	-	-	-
210300	Urbanisme	477.38	-	-	-
210400	Aménagement des espaces publics	79.00	-	-	-
210521	Architecture	67.00	-	-	-
210600	Bâtiments	97.00	-	-	-
210700	Energie	97.00	-	-	-
210800	Mobilité	49.00	-	-	-
230100	Direction de la division de la voirie	34.00	-	-	-
230200	Logistique et technique - voirie	86.00	-	-	-
230500	Levée et nettoiement	49.00	-	-	-
260200	Direction du service du génie civil	142.00	-	-	-
300100	Direction de la cuture	56.00	-	-	-
310100	Art et culture admin. SAT	228.00	-	-	-
310500	Promotion culturelle	64.00	-	-	-
310600	Administration du service SAAC	60.00	-	-	-
310661	Fonds municipal d'art comtemporain	26.00	-	-	-
311000	Grand-Théâtre de Genève	30.00	-	-	-
320100	Conservatoire et jardin botaniques	662.00	-	-	-
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	606.00	-	-	-
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	138.00	-	-	-
320300	Musée d'ethnographie	243.00	-	-	-
320400	Muséum d'histoire naturelle	423.65	-	-	-
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	808.00	-	-	-
330200	Bibliothèque de Genève	6'490.80	-	-	-
330202	Bibliothèque musicale	52.00	-	-	-
400100	Direction environnement urb. et sécurité	37.00	-	-	-
400201	Direction du service des sports	198.00	-	-	-
400300	Incendie et secours	333.00	-	-	-
400400	Assist. et protection de la population	187.00	-	-	-
400700	Sécurité et espace publics	606.00	-	-	-
500100	Dir. cohésion sociale, jeunesse et sport	71.00	-	-	-
500200	Délégation à la petite enfance	153.00	-	-	-
500300	Administration et patrimoine	153.00	-	-	-

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
500400	Espaces verts et environnement	195.00	-	-	-
500500	Etat civil	112.00	-	-	-
500600	Dir. pompes funèbres et cimetières	161.00	-	-	-
500700	Social / Dir - action soc. centralisée	296.00	-	-	-
500800	Délégation à la jeunesse	45.00	-	-	-
A00100	Service de la Direction générale	22.00	-	-	-
A00201	Secrétariat CM	254.00	-	-	-
A00300	Service juridique	7.00	-	-	-
A00400	Relations extérieures	26.00	-	-	-
A01000	Ressources humaines	213.00	-	-	-
A70010	Conseil municipal	438.15	-	-	-
A80010	Conseil administratif	26.00	-	-	-
A90010	Contrôle financier	60.00	-	-	-

311030 C-DSI Achats matériel et logiciels informatiques

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008 - B2007
		237'611.82	240'000.00	240'000.00	-
311030	C-DSI Achats matériel et logiciels informatiques	237'611.82	240'000.00	240'000.00	-
100100	Direction départ. finances et logement	573.42	-	-	-
100200	Assurances	1'234.09	-	-	-
100400	Comptabilité générale et titres	617.12	-	-	-
100501	Comptes de régie	9'849.64	-	-	-
100600	Taxe professionnelle	2'223.04	-	-	-
110000	Contrôle de gestion	734.97	-	-	-
110701	Achats et impressions Service des achats	817.95	-	-	-
110900	Dir. systèmes d'information & communic.	31'717.67	240'000.00	240'000.00	-
200100	Présidence, direction et secrétariat	192.00	-	-	-
200200	Conservation du patrimoine architectural	338.29	-	-	-
200300	Information - communication	336.00	-	-	-
210100	Dir. organisat. urbaine et constructions	1'080.15	-	-	-
210200	Opérations foncières	405.15	-	-	-
210300	Urbanisme	5'290.79	-	-	-
210400	Aménagement des espaces publics	2'810.16	-	-	-
210521	Architecture	710.58	-	-	-
210600	Bâtiments	4'840.81	-	-	-
210700	Energie	856.15	-	-	-
210800	Mobilité	3'005.21	-	-	-
230100	Direction de la division de la voirie	628.96	-	-	-
230200	Logistique et technique - voirie	1'973.02	-	-	-
230500	Levée et nettoiement	603.15	-	-	-
260200	Direction du service du génie civil	2'163.07	-	-	-
300100	Direction de la cuture	2'325.74	-	-	-
310100	Art et culture admin. SAT	4'613.27	-	-	-
310500	Promotion culturelle	513.00	-	-	-
310600	Administration du service SAAC	405.15	-	-	-
310661	Fonds municipal d'art comtemporain	164.00	-	-	-
311000	Grand-Théâtre de Genève	3'345.33	-	-	-
320100	Conservatoire et jardin botaniques	21'883.10	-	-	-
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	14'968.46	-	-	-
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	1'716.98	-	-	-
320300	Musée d'ethnographie	4'209.82	-	-	-
320400	Muséum d'histoire naturelle	6'834.41	-	-	-
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	12'270.55	-	-	-
330200	Bibliothèque de Genève	7'269.28	-	-	-
330202	Bibliothèque musicale	305.00	-	-	-
400100	Direction environnement urb. et sécurité	1'764.80	-	-	-
400201	Direction du service des sports	2'751.43	-	-	-
400300	Incendie et secours	22'007.06	-	-	-
400303	Technique - SIS	405.00	-	-	-
400400	Assist. et protection de la population	1'896.48	-	-	-
400700	Sécurité et espace publics	10'088.59	-	-	-
500100	Dir. cohésion sociale, jeunesse et sport	436.00	-	-	-

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008 - B2007
500200	Délégation à la petite enfance	2'701.68	-	-	-
500300	Administration et patrimoine	3'902.26	-	-	-
500400	Espaces verts et environnement	2'274.19	-	-	-
500500	Etat civil	5'056.40	-	-	-
500600	Dir. pompes funèbres et cimetières	1'493.75	-	-	-
500700	Social / Dir - action soc. centralisée	6'193.02	-	-	-
500800	Délégation à la jeunesse	398.00	-	-	-
A00100	Service de la Direction générale	604.08	-	-	-
A00201	Secrétariat CM	1'854.00	-	-	-
A00202	Secrétariat CA	6'672.25	-	-	-
A00205	Archives	14.00	-	-	-
A00206	Agenda 21	1'164.09	-	-	-
A00300	Service juridique	80.00	-	-	-
A00400	Relations extérieures	1'271.15	-	-	-
A01000	Ressources humaines	6'347.31	-	-	-
A70010	Conseil municipal	3'837.80	-	-	-
A80010	Conseil administratif	157.00	-	-	-
A90010	Contrôle financier	416.00	-	-	-

311041 C-DSI Achats de matériel de communication

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
		174'972.80	307'200.00	307'200.00	-
100100	Direction départ. finances et logement	395.00	-	-	-
100200	Assurances	90.00	-	-	-
100400	Comptabilité générale et titres	524.00	-	-	-
100501	Comptes de régie	2'381.00	-	-	-
100600	Taxe professionnelle	641.00	-	-	-
110000	Contrôle de gestion	1'195.00	-	-	-
110701	Achats et impressions Service des achats	784.00	-	-	-
110900	Dir. systèmes d'information & communic.	17'665.38	284'200.00	307'200.00	23'000.00
200100	Présidence, direction et secrétariat	253.00	-	-	-
200200	Conservation du patrimoine architectural	238.00	-	-	-
200300	Information - communication	318.00	-	-	-
210100	Dir. organisat. urbaine et constructions	771.00	-	-	-
210200	Opérations foncières	307.00	-	-	-
210300	Urbanisme	691.00	-	-	-
210400	Aménagement des espaces publics	645.00	-	-	-
210521	Architecture	667.00	-	-	-
210522	Opérations - Architecture	1'054.00	-	-	-
210523	Atelier étude - Architecture	118.00	-	-	-
210600	Bâtiments	1'694.00	-	-	-
210700	Energie	2'673.00	-	-	-
210800	Mobilité	401.00	-	-	-
230100	Direction de la division de la voirie	274.00	-	-	-
230200	Logistique et technique - voirie	1'428.00	8'000.00	-	-8'000.00
230202	Gestion des véhicules	-	15'000.00	-	-15'000.00
230500	Levée et nettoiement	795.00	-	-	-
260200	Direction du service du génie civil	1'165.00	-	-	-
260202	Routes et ouvrages d'art	278.00	-	-	-
300100	Direction de la cuture	463.00	-	-	-
310100	Art et culture admin. SAT	2'693.00	-	-	-
310110	Scènes culturelles	2'613.60	-	-	-
310500	Promotion culturelle	525.00	-	-	-
310600	Administration du service SAAC	505.00	-	-	-
310613	Fête de la musique	787.05	-	-	-
310661	Fonds municipal d'art comtemporain	202.00	-	-	-
311000	Grand-Théâtre de Genève	488.00	-	-	-
320100	Conservatoire et jardin botaniques	5'502.00	-	-	-
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	7'466.78	-	-	-
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	1'068.00	-	-	-
320300	Musée d'ethnographie	2'699.12	-	-	-
320400	Muséum d'histoire naturelle	3'282.00	-	-	-
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	6'356.00	-	-	-
330200	Bibliothèque de Genève	3'455.00	-	-	-
330202	Bibliothèque musicale	404.00	-	-	-
400100	Direction environnement urb. et sécurité	311.00	-	-	-
400201	Direction du service des sports	1'798.00	-	-	-

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
400223	Comptabilité - sports	1'923.00	-	-	-
400300	Incendie et secours	11'878.80	-	-	-
400400	Assist. et protection de la population	2'710.07	-	-	-
400700	Sécurité et espace publics	38'333.00	-	-	-
500100	Dir. cohésion sociale, jeunesse et sport	704.00	-	-	-
500200	Délégation à la petite enfance	3'576.00	-	-	-
500300	Administration et patrimoine	9'820.00	-	-	-
500400	Espaces verts et environnement	7'337.00	-	-	-
500500	Etat civil	919.00	-	-	-
500600	Dir. pompes funèbres et cimetières	2'595.00	-	-	-
500700	Social / Dir - action soc. centralisée	3'676.00	-	-	-
500752	Immeubles avec infirmeries	318.00	-	-	-
500756	Lutte contre l'exclusion	902.00	-	-	-
500800	Délégation à la jeunesse	3'184.00	-	-	-
A00100	Service de la Direction générale	299.00	-	-	-
A00201	Secrétariat CM	2'288.00	-	-	-
A00202	Secrétariat CA	118.00	-	-	-
A00300	Service juridique	58.00	-	-	-
A00400	Relations extérieures	224.00	-	-	-
A01000	Ressources humaines	1'966.00	-	-	-
A70010	Conseil municipal	2'656.00	-	-	-
A80010	Conseil administratif	203.00	-	-	-
A90010	Contrôle financier	1'221.00	-	-	-

314192 C-DSI Entretien, réseaux fibre optique hors immeubles

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
		-	190'000.00	190'000.00	-
110900	Dir. systèmes d'information & communic.	-	190'000.00	190'000.00	-

314261 C-DSI Entretien informatique et télécoms des bâtiments administratifs

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
		514'709.99	926'000.00	926'000.00	-
100100	Direction départ. finances et logement	686.00	-	-	-
100200	Assurances	158.00	-	-	-
100400	Comptabilité générale et titres	897.00	-	-	-
100501	Comptes de régie	3'324.00	-	-	-
100502	Immeubles locatifs PF	-	-	-	-
100503	Immeubles publics PA	59'041.07	-	-	-
100552	Droits de superficie PA	3'551.68	-	-	-
100600	Taxe professionnelle	1'108.00	-	-	-
110000	Contrôle de gestion	686.00	-	-	-
110701	Achats et impressions Service des achats	1'372.00	-	-	-
110900	Dir. systèmes d'information & communic.	15'530.48	926'000.00	926'000.00	-
200100	Présidence, direction et secrétariat	422.00	-	-	-
200200	Conservation du patrimoine architectural	422.00	-	-	-
200300	Information - communication	580.00	-	-	-
210100	Dir. organisat. urbaine et constructions	1'319.00	-	-	-
210200	Opérations foncières	528.00	-	-	-
210300	Urbanisme	1'214.00	-	-	-
210400	Aménagement des espaces publics	1'108.00	-	-	-
210521	Architecture	950.00	-	-	-
210600	Bâtiments	1'372.00	-	-	-
210700	Energie	1'372.00	-	-	-
210800	Mobilité	686.00	-	-	-
230100	Direction de la division de la voirie	475.00	-	-	-
230200	Logistique et technique - voirie	1'214.00	-	-	-
230500	Levée et nettoiement	686.00	-	-	-
260200	Direction du service du génie civil	2'005.00	-	-	-
300100	Direction de la cuture	791.00	-	-	-
310100	Art et culture admin. SAT	4'701.19	-	-	-
310110	Scènes culturelles	3'827.12	-	-	-
310500	Promotion culturelle	897.00	-	-	-
310600	Administration du service SAAC	844.00	-	-	-
310661	Fonds municipal d'art comtemporain	369.00	-	-	-
311000	Grand-Théâtre de Genève	422.00	-	-	-
320100	Conservatoire et jardin botaniques	14'826.60	-	-	-
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	8'548.00	-	-	-
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	1'952.00	-	-	-
320300	Musée d'ethnographie	3'430.00	-	-	-
320400	Muséum d'histoire naturelle	5'646.00	-	-	-
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	11'397.00	-	-	-
330200	Bibliothèque de Genève	6'121.00	-	-	-
330202	Bibliothèque musicale	739.00	-	-	-
400100	Direction environnement urb. et sécurité	528.00	-	-	-
400201	Direction du service des sports	2'797.00	-	-	-
400300	Incendie et secours	138'626.80	-	-	-
400301	Dir. du service d'incendie et secours	153'386.27	-	-	-

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
400400	Assist. et protection de la population	2'638.00	-	-	-
400700	Sécurité et espace publics	8'548.00	-	-	-
500100	Dir. cohésion sociale, jeunesse et sport	1'003.00	-	-	-
500200	Délégation à la petite enfance	2'911.79	-	-	-
500300	Administration et patrimoine	2'582.10	-	-	-
500400	Espaces verts et environnement	13'445.71	-	-	-
500500	Etat civil	1'583.00	-	-	-
500501	Pièces d'identité	0.01	-	-	-
500600	Dir. pompes funèbres et cimetières	2'490.82	-	-	-
500650	Crématoires	695.35	-	-	-
500700	Social / Dir - action soc. centralisée	4'168.00	-	-	-
500800	Délégation à la jeunesse	633.00	-	-	-
A00100	Service de la Direction générale	317.00	-	-	-
A00201	Secrétariat CM	3'588.00	-	-	-
A00300	Service juridique	106.00	-	-	-
A00400	Relations extérieures	369.00	-	-	-
A01000	Ressources humaines	3'008.00	-	-	-
A70010	Conseil municipal	4'854.00	-	-	-
A80010	Conseil administratif	369.00	-	-	-
A90010	Contrôle financier	844.00	-	-	-

314362 C-DSI Entretien informatique et télécoms des bâtiments publics

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
		135'538.61	-	-	-
100503	Immeubles publics PA	8'843.76	-	-	-
100506	Salles communales	12'351.23	-	-	-
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	3'812.81	-	-	-
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	490.66	-	-	-
320204	Maison Tavel	2'064.84	-	-	-
320206	Musée d'histoire des sciences	10'119.78	-	-	-
320300	Musée d'ethnographie	10'917.11	-	-	-
320400	Muséum d'histoire naturelle	1'678.75	-	-	-
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	11'488.56	-	-	-
330200	Bibliothèque de Genève	413.99	-	-	-
400232	Piscine des Vernets	4'038.85	-	-	-
400233	Piscine de Varembé	1'977.96	-	-	-
400238	Centres sportifs Bout-du-Monde et Vessy	300.53	-	-	-
400239	Centre sportif du Bois-des-Frères	12'969.03	-	-	-
400400	Assist. et protection de la population	39'313.82	-	-	-
500200	Délégation à la petite enfance	250.00	-	-	-
500300	Administration et patrimoine	13'086.07	-	-	-
500756	Lutte contre l'exclusion	1'420.86	-	-	-

314561 C-DSI Entretien informatique et télécoms des bâtiments locatifs

		Comptes 2006	Budget 2008	Projet de budget 2007	Écart PB2008-B2007
		47'777.30	-	-	-
100502	Immeubles locatifs PF	45'255.76	-	-	-
100503	Immeubles publics PA	2'521.54	-	-	-

315031 C-DSI Entretien du matériel informatique et des logiciels par des tiers

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
		3'549'554.42	4'718'100.00	4'718'100.00	-
100100	Direction départ. finances et logement	14'246.00	21'600.00	23'200.00	1'600.00
100200	Assurances	5'523.50	7'700.00	8'600.00	900.00
100400	Comptabilité générale et titres	33'327.43	50'400.00	52'600.00	2'200.00
100501	Comptes de régie	119'212.72	240'000.00	244'500.00	4'500.00
100600	Taxe professionnelle	40'654.63	69'600.00	52'300.00	-17'300.00
110000	Contrôle de gestion	17'723.00	28'700.00	36'600.00	7'900.00
110701	Achats et impressions Service des achats	73'270.90	53'200.00	45'900.00	-7'300.00
110900	Dir. systèmes d'information & communic.	218'907.94	287'000.00	322'500.00	35'500.00
200100	Présidence, direction et secrétariat	5'042.50	97'200.00	71'700.00	-25'500.00
200200	Conservation du patrimoine architectural	8'545.75	13'900.00	-	-13'900.00
200300	Information - communication	8'714.30	16'300.00	-	-16'300.00
210100	Dir. organisat. urbaine et constructions	35'111.76	-	-	-
210200	Opérations foncières	6'404.96	17'100.00	-	-17'100.00
210300	Urbanisme	25'025.54	29'500.00	33'900.00	4'400.00
210400	Aménagement des espaces publics	40'556.98	37'800.00	34'000.00	-3'800.00
210521	Architecture	31'189.70	40'800.00	46'700.00	5'900.00
210600	Bâtiments	63'158.32	80'300.00	93'500.00	13'200.00
210700	Energie	37'189.21	51'800.00	51'600.00	-200.00
210800	Mobilité	17'314.54	21'800.00	23'100.00	1'300.00
230100	Direction de la division de la voirie	17'665.19	-	-	-
230200	Logistique et technique - voirie	32'110.95	53'600.00	53'400.00	-200.00
230201	Manifestations et matériel de fête	546.62	-	-	-
230500	Levée et nettoiement	20'056.08	40'500.00	38'400.00	-2'100.00
260200	Direction du service du génie civil	64'248.51	106'000.00	83'700.00	-22'300.00
260201	Assainissement des eaux	14'166.77	-	-	-
300100	Direction de la cuture	27'045.08	32'100.00	117'800.00	85'700.00
310100	Art et culture admin. SAT	64'773.17	88'900.00	53'200.00	-35'700.00
310120	Ateliers de décors de théâtres	380.07	-	-	-
310500	Promotion culturelle	16'753.50	20'800.00	14'400.00	-6'400.00
310520	Centre multimédia	23.20	-	-	-
310600	Administration du service SAAC	21'703.40	57'600.00	13'600.00	-44'000.00
310661	Fonds municipal d'art comtemporain	6'404.00	11'200.00	21'800.00	10'600.00
311000	Grand-Théâtre de Genève	8'570.50	12'000.00	14'700.00	2'700.00
320100	Conservatoire et jardin botaniques	110'664.02	210'500.00	229'500.00	19'000.00
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	222'571.38	262'100.00	256'000.00	-6'100.00
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	20'083.00	35'800.00	32'200.00	-3'600.00
320300	Musée d'ethnographie	39'901.29	95'000.00	80'200.00	-14'800.00
320400	Muséum d'histoire naturelle	74'196.11	135'800.00	123'200.00	-12'600.00
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	234'703.91	356'000.00	407'300.00	51'300.00
330200	Bibliothèque de Genève	86'062.14	165'000.00	134'900.00	-30'100.00
330202	Bibliothèque musicale	8'747.00	14'700.00	11'900.00	-2'800.00
400100	Direction environnement urb. et sécurité	9'328.50	14'100.00	15'600.00	1'500.00
400201	Direction du service des sports	44'880.98	70'000.00	63'700.00	-6'300.00
400223	Comptabilité - sports	4'847.18	-	-	-
400227	Bureau d'études - sports	1'938.87	-	-	-

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
400300	Incendie et secours	531'197.20	236'600.00	275'700.00	39'100.00
400301	Dir. du service d'incendie et secours	490.24	-	-	-
400400	Assist. et protection de la population	74'819.70	151'100.00	131'400.00	-19'700.00
400700	Sécurité et espace publics	308'757.74	365'200.00	364'600.00	-600.00
500100	Dir. cohésion sociale, jeunesse et sport	15'311.50	25'700.00	26'000.00	300.00
500200	Délégation à la petite enfance	38'339.71	57'400.00	58'100.00	700.00
500300	Administration et patrimoine	48'197.28	94'800.00	108'100.00	13'300.00
500400	Espaces verts et environnement	64'246.91	103'500.00	90'800.00	-12'700.00
500500	Etat civil	109'095.15	157'900.00	158'300.00	400.00
500600	Dir. pompes funèbres et cimetières	24'231.84	59'200.00	58'300.00	-900.00
500700	Social / Dir - action soc. centralisée	51'094.90	117'600.00	88'800.00	-28'800.00
500750	Action communautaire (CASS)	2'582.40	-	-	-
500800	Délégation à la jeunesse	8'892.00	15'400.00	14'100.00	-1'300.00
A00100	Service de la Direction générale	2'907.00	-	7'200.00	7'200.00
A00201	Secrétariat CM	76'693.74	-	97'300.00	97'300.00
A00202	Secrétariat CA	629.45	109'700.00	-	-109'700.00
A00204	Information et communication	75'280.32	-	-	-
A00205	Archives	-176.96	-	-	-
A00300	Service juridique	1'227.00	-	1'900.00	1'900.00
A00400	Relations extérieures	15'754.40	17'100.00	22'000.00	4'900.00
A00500	Caisse d'assurance du personnel (CAP)	-	-	33'700.00	33'700.00
A01000	Ressources humaines	93'545.70	133'200.00	146'600.00	13'400.00
A70010	Conseil municipal	19'033.23	87'000.00	81'400.00	-5'600.00
A80010	Conseil administratif	3'145.00	6'100.00	5'900.00	-200.00
A90010	Contrôle financier	30'767.87	34'200.00	41'700.00	7'500.00

315041 C-DSI Entretien du matériel de communication par des tiers

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
315041	C-DSI Entret.matériel de communicat. par des tiers	111'346.15	1'061'600.00	1'061'600.00	-
100100	Direction départ. finances et logement	541.00	5'300.00	5'100.00	-200.00
100200	Assurances	125.00	400.00	800.00	400.00
100400	Comptabilité générale et titres	708.00	7'900.00	7'600.00	-300.00
100501	Comptes de régie	2'624.00	28'300.00	29'300.00	1'000.00
100600	Taxe professionnelle	875.00	8'900.00	8'600.00	-300.00
110000	Contrôle de gestion	541.00	5'100.00	5'400.00	300.00
110701	Achats et impressions Service des achats	1'083.00	8'200.00	8'800.00	600.00
110900	Dir. systèmes d'information & communic.	11'106.56	73'500.00	79'500.00	6'000.00
200100	Présidence, direction et secrétariat	1'185.59	16'300.00	25'900.00	9'600.00
200200	Conservation du patrimoine architectural	334.00	2'500.00	-	-2'500.00
200300	Information - communication	458.00	3'500.00	-	-3'500.00
210100	Dir. organisat. urbaine et constructions	1'042.00	-	-	-
210200	Opérations foncières	416.00	4'000.00	-	-4'000.00
210300	Urbanisme	958.00	7'900.00	7'500.00	-400.00
210400	Aménagement des espaces publics	875.00	10'700.00	9'200.00	-1'500.00
210521	Architecture	750.00	7'500.00	7'100.00	-400.00
210600	Bâtiments	1'083.00	12'200.00	13'800.00	1'600.00
210700	Energie	1'083.00	10'700.00	10'400.00	-300.00
210800	Mobilité	541.00	6'000.00	6'000.00	-
230100	Direction de la division de la voirie	375.00	-	-	-
230200	Logistique et technique - voirie	958.00	20'100.00	15'000.00	-5'100.00
230202	Gestion des véhicules	-	5'000.00	-	-5'000.00
230500	Levée et nettoiement	541.00	6'000.00	5'800.00	-200.00
260200	Direction du service du génie civil	1'583.00	16'300.00	16'300.00	-
300100	Direction de la cuture	625.00	6'700.00	7'100.00	400.00
310100	Art et culture admin. SAT	2'541.00	34'000.00	36'100.00	2'100.00
310500	Promotion culturelle	708.00	4'900.00	7'900.00	3'000.00
310600	Administration du service SAAC	666.00	7'700.00	9'300.00	1'600.00
310661	Fonds municipal d'art comtemporain	292.00	2'600.00	900.00	-1'700.00
311000	Grand-Théâtre de Genève	334.00	76'400.00	43'700.00	-32'700.00
320100	Conservatoire et jardin botaniques	7'372.00	51'100.00	50'700.00	-400.00
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	6'747.00	66'800.00	95'800.00	29'000.00
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	1'541.00	13'100.00	4'900.00	-8'200.00
320300	Musée d'ethnographie	2'707.00	19'800.00	20'400.00	600.00
320400	Muséum d'histoire naturelle	4'457.00	44'000.00	46'400.00	2'400.00
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	8'996.00	49'100.00	49'100.00	-
330200	Bibliothèque de Genève	4'832.00	32'000.00	33'200.00	1'200.00
330202	Bibliothèque musicale	583.00	3'500.00	1'800.00	-1'700.00
400100	Direction environnement urb. et sécurité	416.00	4'900.00	5'100.00	200.00
400201	Direction du service des sports	2'207.00	45'800.00	51'400.00	5'600.00
400300	Incendie et secours	3'707.00	15'600.00	15'400.00	-200.00
400400	Assist. et protection de la population	2'082.00	20'500.00	21'100.00	600.00
400700	Sécurité et espace publics	6'747.00	63'100.00	60'300.00	-2'800.00
500100	Dir. cohésion sociale, jeunesse et sport	889.00	8'700.00	8'800.00	100.00
500200	Délégation à la petite enfance	1'708.00	15'500.00	14'900.00	-600.00

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
500300	Administration et patrimoine	1'708.00	20'100.00	20'000.00	-100.00
500400	Espaces verts et environnement	2'166.00	18'600.00	15'900.00	-2'700.00
500500	Etat civil	1'249.00	11'900.00	12'700.00	800.00
500600	Dir. pompes funèbres et cimetières	1'791.00	21'900.00	21'700.00	-200.00
500700	Social / Dir - action soc. centralisée	3'291.00	54'900.00	61'600.00	6'700.00
500800	Délégation à la jeunesse	499.00	8'300.00	11'500.00	3'200.00
A00100	Service de la Direction générale	250.00	-	8'700.00	8'700.00
A00201	Secrétariat CM	2'832.00	-	20'000.00	20'000.00
A00202	Secrétariat CA	-	28'400.00	-	-28'400.00
A00300	Service juridique	83.00	-	300.00	300.00
A00400	Relations extérieures	370.00	4'700.00	4'500.00	-200.00
A01000	Ressources humaines	2'374.00	20'400.00	19'500.00	-900.00
A70010	Conseil municipal	3'832.00	13'800.00	12'200.00	-1'600.00
A80010	Conseil administratif	292.00	1'000.00	1'100.00	100.00
A90010	Contrôle financier	666.00	5'500.00	5'500.00	-

316031 C-DSI Location d'appareils multifonctions

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
		-	637'655.00	637'655.00	-
100100	Direction départ. finances et logement	-	5'000.00	-	-5'000.00
100101	Caisse	-	500.00	-	-500.00
100400	Comptabilité générale et titres	-	2'000.00	-	-2'000.00
100401	Budget et planification financière	-	3'000.00	-	-3'000.00
100501	Comptes de régie	-	25'500.00	-	-25'500.00
100508	Réception accueil Hôtel-de-Ville	-	1'600.00	-	-1'600.00
100600	Taxe professionnelle	-	3'500.00	-	-3'500.00
110000	Contrôle de gestion	-	2'500.00	-	-2'500.00
110701	Achats et impressions Service des achats	-	112'670.00	-	-112'670.00
110900	Dir. systèmes d'information & communic.	-	7'000.00	637'655.00	630'655.00
200100	Présidence, direction et secrétariat	-	11'800.00	-	-11'800.00
200200	Conservation du patrimoine architectural	-	4'000.00	-	-4'000.00
200300	Information - communication	-	4'480.00	-	-4'480.00
210200	Opérations foncières	-	9'000.00	-	-9'000.00
210300	Urbanisme	-	3'600.00	-	-3'600.00
210400	Aménagement des espaces publics	-	7'700.00	-	-7'700.00
210521	Architecture	-	7'500.00	-	-7'500.00
210600	Bâtiments	-	5'000.00	-	-5'000.00
210700	Energie	-	5'900.00	-	-5'900.00
210800	Mobilité	-	3'500.00	-	-3'500.00
230200	Logistique et technique - voirie	-	12'000.00	-	-12'000.00
230202	Gestion des véhicules	-	700.00	-	-700.00
300100	Direction de la cuture	-	4'000.00	-	-4'000.00
310100	Art et culture admin. SAT	-	12'000.00	-	-12'000.00
310110	Scènes culturelles	-	7'500.00	-	-7'500.00
310120	Ateliers de décors de théâtres	-	500.00	-	-500.00
310500	Promotion culturelle	-	2'500.00	-	-2'500.00
310600	Administration du service SAAC	-	2'000.00	-	-2'000.00
310661	Fonds municipal d'art comtemporain	-	2'600.00	-	-2'600.00
320100	Conservatoire et jardin botaniques	-	13'000.00	-	-13'000.00
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	-	32'700.00	-	-32'700.00
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	-	5'000.00	-	-5'000.00
320202	Cabinet des estampes	-	800.00	-	-800.00
320203	Centre d'iconographie	-	3'000.00	-	-3'000.00
320205	Musée de l'Ariana	-	3'200.00	-	-3'200.00
320206	Musée d'histoire des sciences	-	1'500.00	-	-1'500.00
320207	Musée de l'horlogerie	-	600.00	-	-600.00
320300	Musée d'ethnographie	-	8'000.00	-	-8'000.00
320400	Muséum d'histoire naturelle	-	5'000.00	-	-5'000.00
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	-	13'000.00	-	-13'000.00
330200	Bibliothèque de Genève	-	21'000.00	-	-21'000.00
330201	Musée Voltaire	-	900.00	-	-900.00
330202	Bibliothèque musicale	-	1'000.00	-	-1'000.00
400100	Direction environnement urb. et sécurité	-	2'000.00	-	-2'000.00
400222	Gestion stocks - sports	-	19'000.00	-	-19'000.00

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
400300	Incendie et secours	-	7'500.00	-	-7'500.00
400303	Technique - SIS	-	2'000.00	-	-2'000.00
400400	Assist. et protection de la population	-	7'000.00	-	-7'000.00
400700	Sécurité et espace publics	-	19'000.00	-	-19'000.00
500100	Dir. cohésion sociale, jeunesse et sport	-	8'000.00	-	-8'000.00
500200	Délégation à la petite enfance	-	15'500.00	-	-15'500.00
500300	Administration et patrimoine	-	8'600.00	-	-8'600.00
500400	Espaces verts et environnement	-	15'900.00	-	-15'900.00
500500	Etat civil	-	6'000.00	-	-6'000.00
500501	Pièces d'identité	-	3'000.00	-	-3'000.00
500600	Dir. pompes funèbres et cimetières	-	2'400.00	-	-2'400.00
500650	Crématoires	-	5'500.00	-	-5'500.00
500651	Cimetières	-	10'000.00	-	-10'000.00
500700	Social / Dir - action soc. centralisée	-	77'500.00	-	-77'500.00
500800	Délégation à la jeunesse	-	2'505.00	-	-2'505.00
A00201	Secrétariat CM	-	18'000.00	-	-18'000.00
A00202	Secrétariat CA	-	9'000.00	-	-9'000.00
A00204	Information et communication	-	1'000.00	-	-1'000.00
A00205	Archives	-	1'000.00	-	-1'000.00
A00400	Relations extérieures	-	3'000.00	-	-3'000.00
A01000	Ressources humaines	-	10'000.00	-	-10'000.00
A90010	Contrôle financier	-	6'000.00	-	-6'000.00

316042 C-DSI Location de matériel télécoms et de transmission

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
		-	136'310.00	136'310.00	-
100100	Direction départ. finances et logement	-	1'000.00	-	-1'000.00
100400	Comptabilité générale et titres	-	1'000.00	-	-1'000.00
100401	Budget et planification financière	-	1'000.00	-	-1'000.00
100501	Comptes de régie	-	1'900.00	-	-1'900.00
100508	Réception accueil Hôtel-de-Ville	-	1'000.00	-	-1'000.00
100600	Taxe professionnelle	-	1'000.00	-	-1'000.00
110000	Contrôle de gestion	-	800.00	-	-800.00
110701	Achats et impressions Service des achats	-	1'300.00	-	-1'300.00
110900	Dir. systèmes d'information & communic.	-	1'400.00	136'310.00	134'910.00
200100	Présidence, direction et secrétariat	-	4'000.00	-	-4'000.00
200200	Conservation du patrimoine architectural	-	1'000.00	-	-1'000.00
200300	Information - communication	-	1'500.00	-	-1'500.00
210200	Opérations foncières	-	1'000.00	-	-1'000.00
210300	Urbanisme	-	1'000.00	-	-1'000.00
210400	Aménagement des espaces publics	-	2'000.00	-	-2'000.00
210521	Architecture	-	1'000.00	-	-1'000.00
210600	Bâtiments	-	1'000.00	-	-1'000.00
210800	Mobilité	-	1'000.00	-	-1'000.00
230200	Logistique et technique - voirie	-	5'000.00	-	-5'000.00
230202	Gestion des véhicules	-	6'000.00	-	-6'000.00
260200	Direction du service du génie civil	-	3'000.00	-	-3'000.00
300100	Direction de la cuture	-	1'800.00	-	-1'800.00
310100	Art et culture admin. SAT	-	1'700.00	-	-1'700.00
310110	Scènes culturelles	-	5'200.00	-	-5'200.00
310120	Ateliers de décors de théâtres	-	1'000.00	-	-1'000.00
310520	Centre multimédia	-	1'000.00	-	-1'000.00
310600	Administration du service SAAC	-	800.00	-	-800.00
310613	Fête de la musique	-	4'800.00	-	-4'800.00
310661	Fonds municipal d'art comtemporain	-	1'000.00	-	-1'000.00
320100	Conservatoire et jardin botaniques	-	1'000.00	-	-1'000.00
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	-	9'000.00	-	-9'000.00
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	-	900.00	-	-900.00
320202	Cabinet des estampes	-	1'000.00	-	-1'000.00
320203	Centre d'iconographie	-	1'000.00	-	-1'000.00
320204	Maison Tavel	-	800.00	-	-800.00
320205	Musée de l'Ariana	-	1'000.00	-	-1'000.00
320206	Musée d'histoire des sciences	-	1'000.00	-	-1'000.00
320207	Musée de l'horlogerie	-	1'000.00	-	-1'000.00
320300	Musée d'ethnographie	-	2'300.00	-	-2'300.00
320400	Muséum d'histoire naturelle	-	1'000.00	-	-1'000.00
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	-	800.00	-	-800.00
330201	Musée Voltaire	-	800.00	-	-800.00
330202	Bibliothèque musicale	-	1'000.00	-	-1'000.00
400100	Direction environnement urb. et sécurité	-	1'000.00	-	-1'000.00
400400	Assist. et protection de la population	-	4'000.00	-	-4'000.00

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
400700	Sécurité et espace publics	-	10'700.00	-	-10'700.00
500100	Dir. cohésion sociale, jeunesse et sport	-	4'800.00	-	-4'800.00
500200	Délégation à la petite enfance	-	2'000.00	-	-2'000.00
500300	Administration et patrimoine	-	2'000.00	-	-2'000.00
500400	Espaces verts et environnement	-	500.00	-	-500.00
500501	Pièces d'identité	-	800.00	-	-800.00
500600	Dir. pompes funèbres et cimetières	-	1'800.00	-	-1'800.00
500650	Crématoires	-	1'500.00	-	-1'500.00
500651	Cimetières	-	2'000.00	-	-2'000.00
500700	Social / Dir - action soc. centralisée	-	13'300.00	-	-13'300.00
500755	Espace Aîné-e-s	-	910.00	-	-910.00
500800	Délégation à la jeunesse	-	6'100.00	-	-6'100.00
A00201	Secrétariat CM	-	1'000.00	-	-1'000.00
A00202	Secrétariat CA	-	2'300.00	-	-2'300.00
A00204	Information et communication	-	1'000.00	-	-1'000.00
A00400	Relations extérieures	-	800.00	-	-800.00
A01000	Ressources humaines	-	2'000.00	-	-2'000.00

318271 C-DSI Travaux informatiques par des tiers

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
		772'384.62	822'300.00	822'300.00	-
100100	Direction départ. finances et logement	419.10	-	-	-
100200	Assurances	80.00	-	-	-
100400	Comptabilité générale et titres	642.20	-	-	-
100501	Comptes de régie	2'811.50	-	-	-
100600	Taxe professionnelle	707.10	-	-	-
110000	Contrôle de gestion	562.40	-	-	-
110701	Achats et impressions Service des achats	991.70	-	-	-
110900	Dir. systèmes d'information & communic.	59'992.36	402'500.00	822'300.00	419'800.00
200100	Présidence, direction et secrétariat	346.70	-	-	-
200200	Conservation du patrimoine architectural	200.40	-	-	-
200300	Information - communication	147.40	-	-	-
210100	Dir. organisat. urbaine et constructions	895.10	-	-	-
210200	Opérations foncières	346.40	-	-	-
210300	Urbanisme	743.00	-	-	-
210400	Aménagement des espaces publics	721.70	-	-	-
210521	Architecture	810.50	-	-	-
210600	Bâtiments	1'027.60	-	-	-
210700	Energie	1'153.70	-	-	-
210800	Mobilité	461.00	-	-	-
230100	Direction de la division de la voirie	274.70	-	-	-
230200	Logistique et technique - voirie	1'105.40	-	-	-
230500	Levée et nettoiement	888.40	-	-	-
260200	Direction du service du génie civil	1'283.90	-	-	-
300100	Direction de la cuture	560.70	-	-	-
310100	Art et culture admin. SAT	2'942.50	-	-	-
310500	Promotion culturelle	1'831.70	-	-	-
310600	Administration du service SAAC	734.40	-	-	-
310661	Fonds municipal d'art comtemporain	1'920.40	-	-	-
311000	Grand-Théâtre de Genève	2'950.00	-	-	-
320100	Conservatoire et jardin botaniques	74'436.14	32'200.00	-	-32'200.00
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	24'371.38	-	-	-
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	104'139.01	88'500.00	-	-88'500.00
320206	Musée d'histoire des sciences	5'039.46	5'900.00	-	-5'900.00
320300	Musée d'ethnographie	26'756.05	29'100.00	-	-29'100.00
320400	Muséum d'histoire naturelle	39'748.15	34'000.00	-	-34'000.00
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	4'611.40	-	-	-
330200	Bibliothèque de Genève	335'205.24	201'100.00	-	-201'100.00
330201	Musée Voltaire	5'039.47	5'900.00	-	-5'900.00
330202	Bibliothèque musicale	13'455.89	16'100.00	-	-16'100.00
400100	Direction environnement urb. et sécurité	393.00	-	-	-
400201	Direction du service des sports	3'667.10	-	-	-
400300	Incendie et secours	1'453.50	-	-	-
400400	Assist. et protection de la population	1'148.26	-	-	-
400700	Sécurité et espace publics	12'488.63	-	-	-
500100	Dir. cohésion sociale, jeunesse et sport	677.40	-	-	-

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
500200	Délégation à la petite enfance	1'179.40	-	-	-
500300	Administration et patrimoine	1'615.00	-	-	-
500400	Espaces verts et environnement	1'374.80	-	-	-
500500	Etat civil	1'036.10	-	-	-
500600	Dir. pompes funèbres et cimetières	1'995.70	-	-	-
500700	Social / Dir - action soc. centralisée	4'458.80	-	-	-
500800	Délégation à la jeunesse	820.40	-	-	-
A00100	Service de la Direction générale	609.00	-	-	-
A00201	Secrétariat CM	1'747.50	-	-	-
A00202	Secrétariat CA	-	7'000.00	-	-7'000.00
A00204	Information et communication	13'213.28	-	-	-
A00300	Service juridique	35.00	-	-	-
A00400	Relations extérieures	362.10	-	-	-
A01000	Ressources humaines	1'841.40	-	-	-
A70010	Conseil municipal	1'334.00	-	-	-
A80010	Conseil administratif	107.00	-	-	-
A90010	Contrôle financier	473.10	-	-	-

318431 C-DSI Liaisons informatiques, radio, TV et Internet

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
		726'277.46	576'604.00	576'604.00	-
100100	Direction départ. finances et logement	2'758.00	-	-	-
100200	Assurances	636.00	-	-	-
100400	Comptabilité générale et titres	3'606.00	-	-	-
100501	Comptes de régie	13'364.00	-	-	-
100506	Salles communales	389.80	-	-	-
100600	Taxe professionnelle	4'455.00	-	-	-
110000	Contrôle de gestion	2'758.00	-	-	-
110701	Achats et impressions Service des achats	5'515.00	-	-	-
110900	Dir. systèmes d'information & communic.	50'873.86	576'604.00	576'604.00	-
200100	Présidence, direction et secrétariat	1'748.65	-	-	-
200200	Conservation du patrimoine architectural	1'698.00	-	-	-
200300	Information - communication	2'368.00	-	-	-
210100	Dir. organisat. urbaine et constructions	5'873.15	-	-	-
210200	Opérations foncières	2'122.00	-	-	-
210300	Urbanisme	4'881.00	-	-	-
210400	Aménagement des espaces publics	4'561.00	-	-	-
210521	Architecture	3'819.00	-	-	-
210600	Bâtiments	5'904.80	-	-	-
210700	Energie	5'515.00	-	-	-
210800	Mobilité	2'981.00	-	-	-
230100	Direction de la division de la voirie	1'909.00	-	-	-
230200	Logistique et technique - voirie	7'452.20	-	-	-
230202	Gestion des véhicules	292.35	-	-	-
230500	Levée et nettoiement	2'758.00	-	-	-
260200	Direction du service du génie civil	8'063.00	-	-	-
300100	Direction de la cuture	3'288.00	-	-	-
310100	Art et culture admin. SAT	12'939.00	-	-	-
310500	Promotion culturelle	3'800.00	-	-	-
310600	Administration du service SAAC	3'394.00	-	-	-
310661	Fonds municipal d'art comtemporain	1'485.00	-	-	-
311000	Grand-Théâtre de Genève	17'849.96	-	-	-
320100	Conservatoire et jardin botaniques	37'545.00	-	-	-
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	35'952.08	-	-	-
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	7'848.00	-	-	-
320202	Cabinet des estampes	97.45	-	-	-
320300	Musée d'ethnographie	14'212.80	-	-	-
320400	Muséum d'histoire naturelle	22'848.00	-	-	-
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	46'776.00	-	-	-
330200	Bibliothèque de Genève	24'606.00	-	-	-
330202	Bibliothèque musicale	2'970.00	-	-	-
400100	Direction environnement urb. et sécurité	2'121.00	-	-	-
400201	Direction du service des sports	12'543.88	-	-	-
400223	Comptabilité - sports	4'101.36	-	-	-
400238	Centres sportifs Bout-du-Monde et Vessy	389.80	-	-	-
400239	Centre sportif du Bois-des-Frères	389.80	-	-	-

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
400240	Centre sportif de la Queue d'Arve	389.80	-	-	-
400300	Incendie et secours	57'654.26	-	-	-
400303	Technique - SIS	2'874.00	-	-	-
400400	Assist. et protection de la population	16'416.40	-	-	-
400700	Sécurité et espace publics	62'183.47	-	-	-
500100	Dir. cohésion sociale, jeunesse et sport	4'154.00	-	-	-
500200	Délégation à la petite enfance	8'732.00	-	-	-
500300	Administration et patrimoine	11'245.76	-	-	-
500400	Espaces verts et environnement	13'533.28	-	-	-
500500	Etat civil	6'364.00	-	-	-
500600	Dir. pompes funèbres et cimetières	9'121.00	-	-	-
500700	Social / Dir - action soc. centralisée	16'812.00	-	-	-
500752	Immeubles avec infirmeries	389.80	-	-	-
500755	Espace Aîné-e-s	8'053.80	-	-	-
500800	Délégation à la jeunesse	2'707.80	-	-	-
A00100	Service de la Direction générale	1'273.00	-	-	-
A00201	Secrétariat CM	14'513.00	-	-	-
A00202	Secrétariat CA	310.00	-	-	-
A00204	Information et communication	1'188.00	-	-	-
A00300	Service juridique	424.00	-	-	-
A00400	Relations extérieures	1'485.00	-	-	-
A01000	Ressources humaines	12'091.00	-	-	-
A70010	Conseil municipal	68'024.15	-	-	-
A80010	Conseil administratif	1'485.00	-	-	-
A90010	Contrôle financier	3'394.00	-	-	-

318450 C-DSI Téléphones

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
		2'223'108.98	1'635'000.00	1'635'000.00	-
100100	Direction départ. finances et logement	5'767.53	5'100.00	4'200.00	-900.00
100101	Caisse	721.01	800.00	500.00	-300.00
100200	Assurances	890.87	700.00	700.00	-
100400	Comptabilité générale et titres	7'542.00	5'200.00	5'500.00	300.00
100401	Budget et planification financière	208.60	800.00	200.00	-600.00
100501	Comptes de régie	41'173.07	37'800.00	30'600.00	-7'200.00
100502	Immeubles locatifs PF	85'439.88	57'600.00	62'800.00	5'200.00
100503	Immeubles publics PA	2'518.79	1'600.00	1'900.00	300.00
100506	Salles communales	19'001.51	9'000.00	14'000.00	5'000.00
100508	Réception accueil Hôtel-de-Ville	340.98	600.00	-	-600.00
100600	Taxe professionnelle	9'313.55	6'700.00	6'800.00	100.00
110000	Contrôle de gestion	7'526.82	3'900.00	5'500.00	1'600.00
110701	Achats et impressions Service des achats	8'998.95	7'100.00	6'600.00	-500.00
110900	Dir. systèmes d'information & communic.	83'802.45	94'400.00	61'400.00	-33'000.00
200100	Présidence, direction et secrétariat	6'548.39	14'000.00	15'700.00	1'700.00
200200	Conservation du patrimoine architectural	1'483.47	1'000.00	1'100.00	100.00
200300	Information - communication	402.89	1'800.00	300.00	-1'500.00
210100	Dir. organisat. urbaine et constructions	11'426.18	-	-	-
210200	Opérations foncières	6'494.18	5'100.00	4'800.00	-300.00
210300	Urbanisme	7'473.93	6'100.00	5'500.00	-600.00
210400	Aménagement des espaces publics	10'486.53	9'600.00	7'700.00	-1'900.00
210450	Eclairage public et illuminations	463.36	-	300.00	300.00
210521	Architecture	6'406.08	4'200.00	5'200.00	1'000.00
210522	Opérations - Architecture	715.27	1'600.00	-	-1'600.00
210523	Atelier étude - Architecture	37.05	200.00	-	-200.00
210600	Bâtiments	27'817.51	26'300.00	20'500.00	-5'800.00
210700	Energie	27'426.87	27'600.00	20'200.00	-7'400.00
210800	Mobilité	7'429.03	3'400.00	5'500.00	2'100.00
230100	Direction de la division de la voirie	3'349.26	-	-	-
230200	Logistique et technique - voirie	33'655.89	26'800.00	24'800.00	-2'000.00
230201	Manifestations et matériel de fête	344.03	-	300.00	300.00
230202	Gestion des véhicules	224.68	-	200.00	200.00
230500	Levée et nettoiement	16'986.98	18'200.00	12'500.00	-5'700.00
230502	Levée des résidus	416.00	300.00	300.00	-
230503	Nettoiement du domaine public	1'981.39	1'500.00	1'500.00	-
260200	Direction du service du génie civil	17'962.43	12'400.00	13'200.00	800.00
260201	Assainissement des eaux	84.89	300.00	100.00	-200.00
260202	Routes et ouvrages d'art	1'491.83	5'100.00	1'100.00	-4'000.00
260203	Monuments et fontaines	144.81	600.00	100.00	-500.00
300100	Direction de la cuture	12'701.58	10'700.00	9'300.00	-1'400.00
310100	Art et culture admin. SAT	41'858.86	26'000.00	30'800.00	4'800.00
310110	Scènes culturelles	48'163.54	35'100.00	35'400.00	300.00
310120	Ateliers de décors de théâtres	1'118.41	1'800.00	800.00	-1'000.00
310500	Promotion culturelle	9'015.16	4'500.00	6'900.00	2'400.00
310520	Centre multimédia	369.98	400.00	-	-400.00

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
310600	Administration du service SAAC	11'597.62	6'400.00	8'800.00	2'400.00
310613	Fête de la musique	1'099.08	1'900.00	800.00	-1'100.00
310640	Fondation d'art dramatique	303.01	-	-	-
310661	Fonds municipal d'art comtemporain	1'754.63	3'500.00	1'300.00	-2'200.00
311000	Grand-Théâtre de Genève	78'448.92	108'000.00	57'700.00	-50'300.00
320100	Conservatoire et jardin botaniques	52'167.61	35'900.00	38'400.00	2'500.00
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	123'835.95	67'000.00	91'100.00	24'100.00
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	1'705.92	8'600.00	1'300.00	-7'300.00
320202	Cabinet des estampes	654.99	2'000.00	500.00	-1'500.00
320203	Centre d'iconographie	1'170.59	1'600.00	900.00	-700.00
320204	Maison Tavel	1'188.02	1'100.00	900.00	-200.00
320205	Musée de l'Ariana	2'462.18	2'500.00	1'800.00	-700.00
320206	Musée d'histoire des sciences	2'145.30	2'900.00	1'600.00	-1'300.00
320207	Musée de l'horlogerie	1'925.69	1'500.00	1'400.00	-100.00
320300	Musée d'ethnographie	24'751.06	17'400.00	18'200.00	800.00
320400	Muséum d'histoire naturelle	46'944.23	27'100.00	34'500.00	7'400.00
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	47'887.07	31'100.00	35'200.00	4'100.00
330200	Bibliothèque de Genève	28'014.87	17'500.00	20'600.00	3'100.00
330201	Musée Voltaire	2'604.56	1'900.00	1'900.00	-
330202	Bibliothèque musicale	461.01	1'900.00	300.00	-1'600.00
400100	Direction environnement urb. et sécurité	6'309.13	4'600.00	4'600.00	-
400201	Direction du service des sports	65'368.35	38'500.00	48'100.00	9'600.00
400202	Administration du service des sports	2'535.72	6'200.00	1'900.00	-4'300.00
400203	Exploitation - sports	639.06	700.00	500.00	-200.00
400204	Etudes et entr. des constr. - sports	2'608.09	4'500.00	1'900.00	-2'600.00
400205	Ateliers - sports	853.10	3'200.00	600.00	-2'600.00
400206	Piscines	6'781.97	8'900.00	5'000.00	-3'900.00
400207	Patinoires	1'084.80	2'300.00	800.00	-1'500.00
400208	Stades et salles	3'367.25	5'300.00	2'500.00	-2'800.00
400223	Comptabilité - sports	12'165.71	7'200.00	8'900.00	1'700.00
400224	Organisations - sports	482.71	-	400.00	400.00
400232	Piscine des Vernets	516.00	400.00	400.00	-
400233	Piscine de Varembé	2'566.65	2'400.00	1'900.00	-500.00
400234	Bassins de quartier	1'278.45	900.00	900.00	-
400236	Patinoire des Vernets	5'647.26	-	4'200.00	4'200.00
400238	Centres sportifs Bout-du-Monde et Vessy	6'259.75	4'200.00	4'600.00	400.00
400239	Centre sportif du Bois-des-Frères	5'940.18	4'500.00	4'400.00	-100.00
400240	Centre sportif de la Queue d'Arve	3'155.98	5'300.00	2'300.00	-3'000.00
400241	Stades et maison des sportifs	12'806.89	7'100.00	9'400.00	2'300.00
400300	Incendie et secours	288'075.04	37'300.00	211'900.00	174'600.00
400301	Dir. du service d'incendie et secours	-	500.00	-	-500.00
400303	Technique - SIS	49'992.95	45'600.00	36'800.00	-8'800.00
400400	Assist. et protection de la population	56'448.49	69'900.00	41'500.00	-28'400.00
400700	Sécurité et espace publics	80'184.86	68'100.00	59'000.00	-9'100.00
500100	Dir. cohésion sociale, jeunesse et sport	18'608.33	13'800.00	13'700.00	-100.00
500200	Délégation à la petite enfance	22'848.13	30'200.00	16'800.00	-13'400.00

		Comptes 2006	Budget 2007	Projet de budget 2008	Écart PB2008-B2007
500300	Administration et patrimoine	173'091.95	142'600.00	127'300.00	-15'300.00
500301	Logistique et conciergerie - Ecoles	19'814.47	16'700.00	14'600.00	-2'100.00
500400	Espaces verts et environnement	52'348.36	36'800.00	38'500.00	1'700.00
500500	Etat civil	16'630.98	14'000.00	12'200.00	-1'800.00
500501	Pièces d'identité	1'297.26	1'700.00	1'000.00	-700.00
500600	Dir. pompes funèbres et cimetières	33'474.02	31'800.00	24'600.00	-7'200.00
500651	Cimetières	2'355.27	2'100.00	1'700.00	-400.00
500700	Social / Dir - action soc. centralisée	85'989.19	49'900.00	63'200.00	13'300.00
500750	Action communautaire (CASS)	31'695.49	24'000.00	23'300.00	-700.00
500752	Immeubles avec infirmeries	4'653.44	4'700.00	3'400.00	-1'300.00
500755	Espace Aîné-e-s	10'784.32	7'300.00	7'900.00	600.00
500756	Lutte contre l'exclusion	5'322.95	7'500.00	3'900.00	-3'600.00
500800	Délégation à la jeunesse	29'835.62	23'900.00	21'900.00	-2'000.00
A00100	Service de la Direction générale	14'353.20	-	10'600.00	10'600.00
A00201	Secrétariat CM	17'683.33	2'200.00	13'000.00	10'800.00
A00202	Secrétariat CA	5'235.79	25'300.00	3'900.00	-21'400.00
A00204	Information et communication	3'759.30	3'500.00	2'800.00	-700.00
A00205	Archives	596.40	400.00	400.00	-
A00206	Agenda 21	581.74	1'500.00	400.00	-1'100.00
A00207	Réceptions	-	1'700.00	-	-1'700.00
A00300	Service juridique	137.66	-	100.00	100.00
A00400	Relations extérieures	8'447.63	6'400.00	6'200.00	-200.00
A01000	Ressources humaines	21'397.27	18'800.00	15'700.00	-3'100.00
A01052	Fonds chômage	-	500.00	-	-500.00
A70010	Conseil municipal	245.40	13'600.00	200.00	-13'400.00
A80010	Conseil administratif	12'845.38	7'200.00	9'400.00	2'200.00
A90010	Contrôle financier	5'158.93	3'600.00	3'800.00	200.00

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2008 du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports – sans le volet sports.

Rapport de M^me^ Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. Simon Brandt, a étudié le projet de budget lors de ses séances des 13, 20 et 27 septembre, 4 et 11 octobre 2007.

La rapporteuse remercie M^me^ Jacqueline Meyer pour l'indispensable contribution de ses notes de séances.

Préambule

La commission sociale et de la jeunesse rappelle le contexte général du projet de budget 2008 qui a aidé à sa réflexion tout au long de son travail de commission spécialisée rendant rapport à la commission des finances.

Il convient de relever que les motions

– M-682: «Pour le maintien de l'action sociale en faveur des aîné-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève» et
– M-685: «Mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que leur financement – proposition PR-487»

ont été étudiées conjointement à l'examen du projet de budget par la commission sociale et de la jeunesse. Elles font chacune l'objet d'un rapport ad hoc plus détaillé, bien sûr, que le présent rapport mais sont liées aussi bien sur le fond que sur les incidences évidentes qu'elles ont avec le budget.

Rappel du contexte budgétaire global

Avec des revenus estimés à un peu plus de 1 milliard de francs, la Ville a prévu de consacrer à son fonctionnement:

– un peu moins de 40% de ses charges pour couvrir les salaires des employé-e-s de la fonction publique municipale;
– un peu plus de 27% à des subventions financières et dédommagements à des collectivités privées et publiques;

– les gratuités (mise à disposition de locaux, pour la plupart) constituent un effort financier très important de la Ville, même s'il n'en découle pas un paiement en espèces sonnantes et trébuchantes. Les prestations s'effectuent en effet, comme le nom l'indique, en nature. La valeur de cette prestation de la Ville de Genève mérite d'être relevée, en particulier dans le domaine du social, puisqu'elle y concourt en qualité de vie quelle que soit la destination de la gratuité: périscolaire, monde associatif, engagement privé de terrain, aide à l'accès à la culture, aux sports, lieux de rencontre propices à l'intégration, etc. Ce sont ainsi 36 500 000 francs (ou presque 4% des charges financières) dont il convient de se souvenir pour avoir une image complète du soutien de la Ville à la vie sociale de la cité.

Dans cette configuration, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports s'apprête à fonctionner, en 2008, avec un budget de près de 300 millions de francs.

Lorsque l'on examine uniquement les aspects relevant de la cohésion sociale et de la jeunesse, on relève les enveloppes réservées aux domaines:
– petite enfance, environ 78 millions de francs;
– écoles et institutions pour l'enfance, environ 65 millions de francs;
– jeunesse, environ 19 millions de francs;
– social, environ 33 millions de francs;
– espaces verts et environnement, environ 32 millions de francs;
– pompes funèbres et cimetières, environ 17 millions de francs.

Et l'on évalue ainsi à environ 244 millions de francs la part consacrée à la cohésion sociale et à la jeunesse.

Il faut mentionner le transfert de l'Office de l'état civil au département Autorités pour un montant de charges d'environ 6 millions de francs.

La part budgétaire consacrée à la direction du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports se monte quant à elle à un peu plus de 4 millions.

Séances des 13, 20, 27 septembre et 4 octobre 2007

Séance du 13 septembre 2007: audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné par la plupart de ses chef-fe-s de service: M[mes] Marie-Françoise de Tassigny, Simone Irminger, Marilyne Borrello Ménétrey, Dominique Moret et MM. Philippe Aegerter, Luc-Eric Revilliod, Jean-Claude Schaulin, Pierre Hausheer, les autres responsables étant bien sûr excusé-e-s

Séance du 4 octobre 2007: audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M^me^ Véronique Pürro, directrice du Service social, et de M. Sami Kanaan, directeur adjoint du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Egalement le 4 octobre 2007: audition de l'Association 360: M^mes^ J. Ansah, C. Ecoffey, S. Mansi et MM. R. Bonjour et Ph. Scandolera

Le blocage des effectifs (pour mémoire: 440 collaboratrices et collaborateurs, sans compter les plus de 1000 employé-e-s des crèches et institutions de la petite enfance, travaillent au sein du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports) est respecté et trois éléments significatifs concernant le social sont mis en exergue:

– l'abandon des prestations municipales pour les personnes bénéficiaires des rentes de l'Office cantonal des personnes âgées représentant une diminution de l'ordre de 10 000 000 de francs;

– l'augmentation de 4 000 000 de francs pour la petite enfance en raison de l'accroissement des places (+ 125 en 2007 et + 38 en 2008) et des effets des mécanismes salariaux. En 2007, 65% de la demande des parents est satisfait. Le magistrat table qu'en consacrant 10% de son budget la Ville de Genève couvrirait l'entièreté de la demande des parents;

– les subventions concernant les aides à la personne sont déplacées au Département de la solidarité et de l'emploi et celles prioritairement de politique sociale collective sont intégrées au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Pour mémoire, une différence quasi nulle (35 000 francs) solde la proposition PR-487 acceptée en décembre 2007 avec le moratoire d'une année exigé par la Ville de Genève quant à sa mise en application;

– le groupe Organe communal de coordination et de conduite «pandémie» au sein de l'administration municipale a immédiatement été créé en raison de l'arrivée de la grippe aviaire sur le territoire helvétique et plus particulièrement sur Genève en février 2006. Son mandat a été défini par le Conseil administratif le 1^er^ mars 2006, en application du règlement du Conseil administratif sur la coordination et la direction des moyens d'intervention et de soutien des services de la Ville de Genève en cas de situation extraordinaire;

– à la Délégation à la petite enfance, la rubrique 460, la subvention de la Confédération, en lien avec la création de nouvelles places en crèche, diminue de 1 600 000 francs;

– la création d'une crèche pour les enfants des fonctionnaires de la Ville avec heures d'ouverture différentes et priorité aux habitant-e-s de la commune est actuellement à l'étude. Actuellement, ce sont 6000 enfants qui sont accueillis dans les structures subventionnées par la Ville. En 2008, 85 nouvelles places devraient voir le jour. Pour mémoire, le prix de création d'une place revient à environ 25 000 francs;

– la rubrique 436, dédommagements de tiers, indique le plus fréquemment des remboursements provenant de l'assurance perte de gain pour accident, maternité, armée, protection civile, remboursement de débours. Il faut relever que la Ville n'est pas assurée en ce qui concerne la maladie. Elle fonctionne en autoassurance;

– les rubriques 314 et 390 correspondent à des frais du Service des bâtiments et à des intérêts répartis qui augmentent forcément, puisqu'il y a davantage de places à entretenir;

– les charges de la direction du département ont augmenté de 14% en lien avec l'arrivée des sports;

– au Service des écoles et institutions pour l'enfance, le nettoyage de préaux se trouve sous les rubriques 314 et 370, avec les remplacements de concierges. Sans absences, cette ligne est couverte, sinon il faut recourir à des crédits complémentaires. Pour 2007-2008, il a fallu trouver des moyens en diminuant les dépenses sur d'autres postes: Fête des écoles, loyer des bureaux au 7, rue de l'Athénée, etc. Ce sont donc des rocades internes qui permettent que le nettoyage se fasse;

– en rubrique 352, la loi votée par le peuple sur le parascolaire implique un financement à 50% par les communes et 50% par l'Etat, avec une progression dans le temps. Cette loi a été appliquée en 1994. Mais l'année dernière le Conseil d'Etat a décidé qu'il ne prendrait plus en charge 50% et finalement 90% de la charge est assuré par les communes; c'est une obligation légale. Dès 2008, la Ville paiera donc 90% de ces coûts;

– la fermeture de préaux représente certes un coût important mais n'évite pas le coût du nettoyage;

– 4000 repas sont servis chaque jour dans les restaurants scolaires aux écoliers et écolières;

– le budget participatif s'élève à 230 000 francs et se répartit sur quatre à six écoles selon les années;

– au sujet des places de jeux, la Suisse ayant signé la convention européenne, il faut éliminer certains jeux qui ne correspondent plus aux normes;

– les frais de surveillance augmentent d'autant plus qu'il n'y a pas toujours un responsable de bâtiment scolaire qui veut bien fermer le préau. Les agents municipaux représenteraient une aide non négligeable pour la surveillance des préaux d'école;

– au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), les nouvelles serres sont dorénavant à Veyrier, celles du parc La Grange sont désaffectées et l'orangerie sera quant à elle conservée pour stocker les plantes pendant l'hiver;

– le magistrat souhaiterait que les couches de Beaulieu soient mises à la disposition des habitants. Il a par ailleurs confié à des artistes la composition des parterres floraux. L'année prochaine aura lieu un concours pour revoir l'esthétique de l'horloge fleurie. L'orangerie du parc Mon-Repos va être rénovée. Actuellement, ce sont 330 hectares de verdure, 40 000 arbres et 470 000 plantes qui sont entretenus par le SEVE;

– le Festival Arbres et lumières, subventionné à hauteur de 70% par les privés, est maintenu;

– la commission regrette que le coût de l'impact de l'Euro 2008 ne soit pas visible. Il lui est indiqué que ce genre de manifestations est fortement soutenu par des sponsors;

– l'augmentation du budget pour les locaux, rubrique 391, est essentiellement due au 99, rue de Lyon;

– en ce qui concerne les ludothèques, le magistrat présentera bientôt des suggestions de poursuite de la professionnalisation;

– la Délégation à la jeunesse dispose de 10 travailleurs hors murs pour toute la ville; il n'est donc pas envisageable de laisser deux travailleurs uniquement pour le site Artamis. Les maisons de quartier sont au nombre de 15 en ville et 42 sur tout le canton; elles sont regroupées dans une fondation pour l'animation culturelle. La Ville met à disposition les locaux et donne une subvention d'animation. Les salaires sont payés par l'Etat. La politique volontariste du Conseil administratif a été d'ouvrir des maisons de quartier. Actuellement, la Ville paie 50% des salaires d'animateurs. Genève n'a jamais eu de grandes réactions violentes de jeunes, comme cela s'est passé dans d'autres villes;

– près de 8000 enregistrements de faits d'état civil (naissances, reconnaissances, mariages et décès) ont lieu chaque année;

– environ un millier de familles bénéficient d'obsèques gratuites chaque année;

– une grande disparité entre le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les autres associations s'occupant des problèmes humanitaires est relevée, mais le magistrat indique que le soutien au CICR est surtout symbolique. L'ensemble des subventions portant sur l'aide humanitaire s'élève à 0,45% du budget de la Ville;

– une rubrique a été créée pour le développement durable: elle n'est pas vraiment nouvelle mais plutôt évolutive en fonction de la vie des associations elles-mêmes;

– Trialogue est une association de défense pour les chômeurs en grandes difficultés;

– le Racard, comme toutes les associations qui œuvrent contre l'exclusion, a été repris par la Ville;

– le magistrat s'est engagé à soutenir financièrement cette association en 2008. Depuis que le Canton a enlevé toute aide financière à l'Association 360; ils ont dû licencier leur psychologue et cherchent un soutien financier pérenne auprès de notre commune, car la situation est très dure pour le personnel pourtant professionnel de haut niveau qui n'est déjà rétribué qu'à un niveau de semi-bénévolat. Cette association est pourtant reconnue par les milieux professionnels mais peine à trouver un soutien pécuniaire à son travail. Elle est unique en Suisse romande. Aujourd'hui, sans moyen financier régulier, la permanence juridique est menacée. Leur souhait demeure modeste, puisque 55 000 francs annuels seraient suffisants pour assurer les salaires des trois professionnel-le-s qui y travaillent. Les membres de l'Association Lestime bénéficient de facto de l'accès au service juridique de 360. En résumé, une ligne budgétaire financière de 55 000 francs et la poursuite de la gratuité du local représentant un montant de 14 000 francs en nature seraient un immense soulagement pour l'Association 360;

– la loi fédérale impose de prendre en charge les cotisations sociales des cinq dernières années des habitant-e-s en situation précaire. 50% sont pris en charge par l'Etat et 50% par la Ville. C'est pourquoi la Ville doit inscrire un budget pour ce genre de prise en charge des cotisations sociales;

– une allocation de déménagement de 300 francs est prévue pour les prestataires de l'Office cantonal des personnes âgées;

– pour Noctambus, la Ville finance la prolongation du réseau urbain. C'est en fait une obligation légale;

– le Parlement des jeunes travaille justement sur l'extension du réseau des TPG. Comme tous les parlements des jeunes, celui-ci a aussi une courbe inégale de

progression, mais il serait inopportun que la Délégation à la jeunesse soit trop proactive en la matière;

– l'Atelier X est une ferronnerie qui travaille avec des jeunes dans le cadre d'un préapprentissage;

– l'Association des femmes africaines travaille au soutien de femmes séropositives.

Séance du 11 octobre 2007

Avant de procéder au vote du budget présenté à la commission spécialisée, celle-ci a procédé à trois ultimes auditions dans le cadre de l'étude de la motion M-682 «Pour le maintien de l'action sociale en faveur des aîné-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève» et de la motion M-685 «Mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que leur financement – PR-487».

Ces trois auditions du 11 octobre 2007 (M[mes] Véronique Pürro, Marie-Françoise Lücker-Babel et M. Pierre Hausheer du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, MM. Giuliano Bonoli et Michel Berclaz de l'IDHEAP, et M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du Département de la solidarité et de l'emploi) sont synthétisées dans les rapports ad hoc sur les motions M-682 et M-685.

Il a été toutefois nécessaire de voter, préalablement au vote de la présente proposition PR-570, sur les motions M-682 et M-685 étant donné qu'elles étaient susceptibles d'avoir une influence budgétaire.

Amendements budgétaires:

Pages		*Natures*		*Francs*	*Décisions*
123	503000 Ecoles	313 – fournitures et autres marchandises	–	20 000	Refus
			+	10 000 000	Refus
127	507000 Service social	366 – subventions accordées personnes physiques	+	5 000 000	Acceptation
128	508000 Délégation jeunesse	311 – mobilier, machines, véhicules et matériel	–	20 000	Refus
154	subventions	Fêtes des écoles	+	80 000	Refus
156	des institutions	Association 360	+	30 000	Acceptation
157	privées	clubs des aîné-e-s	+	20 000	Refus
		variation totale	+	5 030 000	

Positions des partis:

UDC s'abstiendront, car laissent leurs collègues de la commission des finances finaliser la décision de leur parti.

L refuseront, car selon eux le train de vie est trop luxueux pour la Ville et la dette pas suffisamment épongée.

R s'abstiendront, car il y a eu des amendements avec lesquels il y a désaccord.

DC pas encore eu de décision au caucus, par conséquent abstention.

Ve voteront ce budget étudié par la commission spécialisée, car il fait un gros effort en faveur de la petite enfance et soutient ainsi plusieurs des publics fragilisés relevés par l'IDHEAP: familles, *working poors*.

S voteront également ce budget, car la priorité à la petite enfance est leur depuis de nombreuses années et que l'ensemble de la politique sociale de leur magistrat est renforcée par ce présent projet.

AGT de par l'insatisfaction causée par l'insuffisance financière de leur principal amendement, il y aura abstention.

Vote du budget modifié concernant la cohésion sociale, la jeunesse et le SEVE: 6 oui (3 S, 3 Ve) contre 2 non (L) et 6 abstentions (2 UDC, 1 R, 1 DC, 2 AGT).

ANNEXE

M-682

Motion du 25 juin 2007 de M^mes^ Maria Casares, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Grégoire Carasso, Yves de Matteis et Christian Zaugg: «Pour le maintien de l'action sociale en faveur des aîné-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève».

(renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse
par le Conseil municipal lors de la séance du 25 juin 2007)

PROJET DE MOTION

Considérant:

– la décision regrettable des autorités fédérales et cantonales de restreindre les possibilités de soutiens municipaux réguliers aux catégories sociales les moins bien loties, comme notamment les rentiers et les rentières de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA);

– que le versement de prestations sociales mensuelles par la Ville de Genève aux bénéficiaires de rentes de l'OCPA ne sera donc plus possible dès le 1er janvier 2008;

– la nécessité pour les personnes âgées ou invalides émargeant à l'OCPA de pouvoir bénéficier de prestations communales, pour leur permettre de vivre dans la dignité;

– l'étude du professeur Bonoli (Institut de hautes études en administration publique) sur le recensement des aides existantes et l'analyse de la situation des différents publics touchés par des situations de précarité ou de pauvreté, qui montre que parmi les groupes les plus exposés aux risques de précarité et de pauvreté se trouvent justement un certain nombre de retraité-e-s à faible rente, mais également des familles monoparentales, des familles nombreuses et des employé-e-s faiblement qualifié-e-s percevant un petit revenu;

– la nécessité d'éviter de renforcer les effets de seuil et surtout celle de les contrebalancer;

– le rôle social assumé par la Ville de Genève en matière de redistribution des richesses, sous forme de prestations sociales, d'allocations sociales ou ponctuelles et de prises en charge de financement de repas scolaires;

– la volonté et la nécessité de poursuivre et de développer des aides ponctuelles visant certains publics ou certains frais spécifiques non couverts par ailleurs (soins dentaires, frais de lunettes, camps de vacances pour les enfants et les jeunes, petites fournitures scolaires non fournies par le Département de l'instruction publique, titres de transport, allocations de vêtements);

– la pertinence d'organiser ces aides en partenariat notamment avec les associations spécialisées dans le soutien aux personnes âgées et aux invalides, sur la base de règles établies d'un commun accord entre le Conseil administratif et ces associations,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de prévoir dans le cadre du projet de budget 2008 un montant d'au moins 5 millions de francs affecté à des aides ponctuelles permettant de couvrir des frais spécifiques non couverts par ailleurs en faveur de catégories spécifiques de population, notamment pour les personnes âgées et les invalides rentiers de l'OCPA ou souffrant d'un effet de seuil sur les barèmes de l'OCPA, ou les personnes et familles en situation de précarité;
– d'organiser ces aides en partenariat notamment avec les associations compétentes dans ce domaine, sur la base de règles établies d'un commun accord entre le Conseil administratif et ces associations.

ANNEXE

M-685

Motion du 25 juin 2007 de M^mes^ Sandrine Burger, Sophie de Weck Haddad, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Pérez, MM. Christian Zaugg et Yves de Matteis: «Mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que leur financement – proposition PR-487».

(renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse
par le Conseil municipal lors de la séance du 25 juin 2007)

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que la proposition PR-487, votée avec un report de son entrée en vigueur d'une année lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2006, devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2008;

– que le report a été décidé afin de «donner le temps à des concertations plus approfondies avec les milieux associatifs concernés, en vue de favoriser un large soutien à ce projet, quitte à apporter quelques modifications à la répartition proposée» selon les termes de la proposition PR-487 amendée le 16 décembre 2006;

– que, à ce jour, l'opposition d'une partie des associations concernées est maintenue pour les mêmes raisons que celles qui ont été évoquées initialement;

– que les arguments développés contre cette répartition, lors du débat en séance plénière, restent valables, à savoir:

1. les critères et clés de répartition restent peu clairs et pas toujours applicables. La distinction notamment entre l'action sociale individuelle attribuée au Canton et l'action sociale communautaire attribuée à la Ville est peu relevante, les associations concernées offrant pour la plupart tant des prestations individuelles que collectives,
2. les «prés carrés» ainsi constitués pourraient nuire à la collaboration Ville-Etat,
3. les associations dépendraient d'un seul financement, soumis à la «folie d'un seul prince»,
4. une bonne gouvernance suppose une diversité maximale des sources de financement,
5. cette mise sous tutelle par la Ville/l'Etat constituerait une municipalisation/étatisation rampante,

6. les gains d'efficience attendus sont minimes pour l'Etat, la Ville et les associations,
7. il s'agit d'une fausse bonne idée. Un contrôle unique des comptes des associations, par la Ville ou l'Etat sur mandat de ces deux entités publiques, aurait pu mener au même gain d'efficience allégué;

– que les effets néfastes potentiels de cette répartition sur le terrain social pourraient être limités par la création d'un organe de coordination et de concertation entre Etat, Ville et associations concernées, organe qui serait chargé du suivi de la loi instituant cette répartition, du traitement des nouvelles demandes de subventions, et qui serait garant du maintien d'une politique sociale cohérente;
– que, sans concertation tripartite, les effets de cette loi risquent de conduire à une politique sociale sans vision globale et à long terme sur notre canton,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de lui fournir le résultat de la concertation avec les associations demandée par la proposition PR-487;
– d'étudier, en concertation avec l'Etat et l'Association des communes genevoises, la mise sur pied d'un organe de coordination et de concertation entre l'Etat, la Ville et les associations concernées, organe qui serait garant du maintien d'une politique sociale cohérente et qui puisse notamment se charger du suivi de la loi instituant cette répartition et du traitement des nouvelles demandes de subventions;
– de lui fournir un bilan tripartite des effets de la loi deux ans après sa mise en application.

9 novembre 2007

B. Rapport de minorité de M. Jacques Hämmerli.

Préambule

Ce rapport représente le point de vue de l'Union démocratique du centre (ci-après UDC) – laquelle n'appartient à aucun des deux systèmes d'alliances au sein du Conseil municipal, soit l'Alternative (gauche) et l'Entente (centre droit) – sur le projet de budget déposé par le Conseil administratif, à l'appui de sa politique pour l'année 2008.

Ce rapport de minorité constitue la base des propositions que l'UDC présentera lors de la discussion budgétaire du samedi 8 décembre 2007, particulièrement au plan de la fiscalité communale.

Projet de budget initial

		millions de francs
Revenus nets		1021,1
Charges nettes		1021,0
Résultat	+	0,1
Investissements		90,0
Amortissements		66,2
Insuffisance de financement		23,7
Dette		1867,0

L'examen du projet de budget initial, enregistrant une augmentation sensible de la dette de 1,867 million, du fait d'une insuffisance de financement de 23,7 millions de francs, avait conduit notre groupe à préconiser l'abstention sur cette proposition.

Cette abstention positive était primitivement dans les intentions de l'UDC, pour tenir compte du fait que le projet de budget 2008 déposé par le Conseil administratif, issu des élections du printemps 2007, est en réalité davantage celui élaboré par l'exécutif précédent.

De plus, l'UDC entendait d'abord constater ce que le nouvel exécutif, largement renouvelé et rajeuni, pouvait entreprendre pour tenir compte non seulement des aspirations de son électorat, mais également des réalités économiques de notre commune.

Projet de budget modifié

		millions de francs
Revenus nets		1071,5
Charges nettes		1027,3
Résultat	+	44,2

Investissements	95,0
Amortissements	66,2
Excédent de financement	15,3
Dette	1790,0

Avec l'automne et la chute des feuilles, les belles intentions de l'exécutif se sont envolées.

Ainsi donc, constatant que les prévisions fiscales pour 2008 transmises par l'Administration fiscale cantonale enregistraient un accroissement important, notamment en ce qui concerne les revenus des personnes physiques, soit au total un accroissement de 47,6 millions de francs, le Conseil administratif a décidé d'en affecter:

– un tiers seulement au remboursement de la dette, 14 millions de francs;
– les deux autres tiers à l'amélioration de son budget de fonctionnement, autrement dit au financement de dépenses supplémentaires à son projet initial, 30 millions de francs.

Position de l'UDC

Constatant que, d'une part, la gestion de l'exécutif communal ne cesse de se reposer sur cette source sans fin que constitue l'endettement et que, d'autre part, la volonté de réduire de manière significative la dette – il est vrai héritée de la gestion faite par la majorité constituée des partis de l'Entente – n'est pas démontrée, l'UDC estime que les bonnes surprises en matière de recettes fiscales doivent avant tout être consacrées entièrement au remboursement, même modeste, de la dette, car une collectivité publique ne peut sans dommages inéluctables vivre en tirant constamment des traites sur l'avenir.

Puisque le Conseil administratif a choisi une autre option, soit celle des tiers, dans l'affectation de l'accroissement des recettes fiscales de 47,6 millions, l'UDC estime, dès lors que cet accroissement provient essentiellement de l'impôt sur les personnes physiques, que la justice sociale commande d'abaisser, même symboliquement, l'imposition de tous en diminuant d'un centime additionnel la fiscalité communale.

Pour mémoire, un centime vaut un peu plus de 14,5 millions.

Cette proposition a été balayée par les partis de «l'establishment» avec des arguments selon lesquels une telle baisse n'aurait pas de réelle incidence sur la taxation des classes moyennes.

Il est piquant de relever cet argument de la part d'un membre de l'exécutif qui, alors qu'il siégeait au sein du Conseil municipal et que son parti a lancé la suppression du droit des pauvres (au détriment des plus démunis), préconisait la baisse des impôts.

Une autre surprise fut la position négative prise par les représentants municipaux d'un parti qui préconise la baisse des impôts au plan cantonal et dont la présidence se flatte à raison.

Conclusions

Les habitants de notre commune travaillent 180 jours par année pour satisfaire l'avidité du fisc.

Si la gauche, avec la complaisance du centre droit, veut encore augmenter de facto les impôts et affaiblir la place économique suisse, l'UDC veut, au contraire, les baisser pour tous, notamment pour les classes moyennes les plus lourdement taxées par le système fiscal actuel.

C'est pourquoi, au bénéfice de cette argumentation, mais sans illusion quant au sort de sa proposition, l'UDC vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'amender les articles premier et 3 de l'arrêté II déposé à l'appui du projet de budget 2008 de la Ville de Genève, en fixant le nombre de centimes additionnels aux impôts cantonaux pour l'année 2008 à 44,5.

Projet d'amendement

Arrêté II. – Centimes additionnels

Article premier. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2008, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 44,5.

Article 2. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2008 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3. – Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 44,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2008.

14 novembre 2008

C. Rapport de minorité de M. Christian Zaugg.

Le groupe A gauche toute! ne dit pas que ce projet de budget présente un socle antisocial, mais il constate, à son grand regret, que le Conseil administratif a pris un virage qui se situe bien à droite et donc de l'autre côté du coeur.

Il l'a fait en prenant une décision de suppression de l'aide sociale aux personnes physiques, c'est-à-dire, plus concrètement, aux bénéficiaires de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA), pour un montant de 10 300 000 francs, une prestation municipale qui octroie 185 francs par mois pour les personnes seules et 265 francs pour les couples. Cette décision s'est appuyée sur une communication à l'Association des communes genevoises de M. François Longchamp, conseiller d'Etat, qui n'a fait l'objet, de la part du Conseil administratif – tout au moins au début – d'aucun avis de droit. Nous ne considérons pas, à cet égard, que la lettre remise à la commission des finances, rédigée par une juriste de la Ville, puisse être considérée comme tel.

Notre groupe rappelle, dans ce contexte, que la loi fédérale, dans sa nouvelle teneur, relative aux prestations complémentaires fédérales à l'AVS et à l'AI, la LPC, qui n'est d'ailleurs pas encore entrée en application, ne modifie que très peu la loi encore en vigueur dans ses dispositions essentielles. A partir de ce constat, l'Avivo et A gauche toute! ont mandaté Me Christian Grobet qui a produit un avis de droit, montrant à l'évidence que toute l'argumentation du Conseil d'Etat qui a trouvé son épigone au Conseil administratif est largement erronée. Pour de plus amples informations, nous renvoyons le Conseil municipal à la lecture dudit avis de droit afin qu'il puisse se former un jugement objectif sur la question.

Nous indiquons, néanmoins, qu'il s'agit pour nous d'une aide qui n'est manifestement pas financée par des cotisations, élément constitutif de prestations d'assurance, mais bien d'une d'aide sociale ou d'assistance tel que cela ressort de la loi fédérale confirmée par des dispositions cantonales. La prestation municipale doit donc être exclue des éléments qui constituent le revenu déterminant tels qu'ils sont définis par la LPC dans son article 3C, alinéa 2, lettres b) et c).

Nous demandons, par conséquent, la réintroduction de cette prestation pour les personnes âgées et/ou handicapées, en contrebalançant cette nouvelle charge par une augmentation de recettes fiscales correspondantes, conformément aux dispositions contenue dans l'article 23, alinéa 2, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes.

Le second volet qui a conduit notre groupe à refuser le projet de budget à la commission des finances porte sur le personnel de l'administration municipale.

Le Conseil administratif, malgré de généreuses promesses pendant la campagne électorale, n'a rien accordé et a fini par rencontrer son personnel pour lui dire qu'il refusait toutes les propositions faites par sa commission. Bel exemple de concertation.

Ledit personnel, rappelons-le, a perdu, en quelques années, nombre de ses acquis salariaux: plusieurs indemnités, les annuités extraordinaires, le Plend, la participation à l'assurance maladie et, récemment, comme si cela ne suffisait pas encore, le pont de fin d'année. Cette situation, alors que nous connaissons un solide taux de croissance de plus de 2% et des bonis successifs de plusieurs dizaines de millions de francs depuis deux ans, est totalement incompréhensible venant d'un exécutif de «gauche» et ne manque pas de nous surprendre.

Nous nous étonnons, à cet égard, du choix du Conseil administratif qui préfère affecter 20 millions de francs, pris sur de nouvelles recettes fiscales, au seul remboursement de la dette alors que la riche Genève dispose d'un très grand nombre d'actifs, parmi lesquels des oeuvres d'art inestimables et un abondant patrimoine financier et administratif, qui nous mettent largement à l'abri de surprises conjoncturelles.

Nous reviendrons donc, lors du débat sur le budget, en proposant le rétablissement du Plend et demanderons au Conseil administratif de réintroduire les annuités extraordinaires retirées des grilles salariales depuis plus de deux ans.

Nous proposerons, là aussi, une compensation par de nouvelles recettes fiscales qui ont été, et ce n'est pas faute de l'avoir dit, dès la première mouture budgétaire, largement sous-estimées. Parlant de revenus, nous attendons avec intérêt les propositions du Conseil administratif relatives à l'affectation du boni 2007. Mettra-t-il à nouveau tout sur la dette ou partagera-t-il enfin les fruits de la croissance avec son personnel?

Notre groupe demandera également au Conseil administratif d'écarter catégoriquement de probables projets d'externalisation à la Voirie et chez les agents municipaux. Ces mesures, qui sont actuellement à l'étude, pourraient, si elles étaient mises en application, démanteler une partie de notre service public et confirmeraient la dérive libérale que nous dénonçons.

A gauche toute! souhaite également vivement apporter un plus à la création indépendante qui reste, malgré les nombreux artistes, comédiens ou danseurs concernés, en rade de la politique culturelle alors qu'un effort sans précédent de 3,5 millions de francs nous a été demandé pour le seul Grand Théâtre. Cette disproportion nous conduira à proposer de réduire la subvention de l'opéra, sans pour autant compromettre la nécessaire amélioration du statut du personnel de la fondation proprement dite, qui doit être municipalisé.

Ce sont les raisons pour lesquelles le groupe A gauche toute! souhaite vivement que le barreur municipal vire à babord et attend d'éventuelles modifications, le jour de l'adoption du budget, avant de hisser les gréements de la grand-voile avec l'Alternative pour prendre le large.

En cas de confirmation du cap par tribord que je traduirai par: «A droite toute!», notre groupe ne pourra que refuser de rester sur le bateau afin de ne pas attraper le mal de mer.

Tout n'est peut-être pas encore joué, mais A gauche toute! entend dénoncer cette nouvelle politique de centre droit calquée sur celle menée par le Conseil d'Etat, avec toutefois une nuance de taille: l'Etat est moins chiche et le Plend, supprimé en Ville depuis trois ans, a été, lui, maintenu dans l'administration cantonale.